MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-huitième séance – Mercredi 5 mai 1993, à 18 h 30

Présidence de M. Olivier Moreillon, vice-président

La séance est ouverte à 18 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence : *MM. Jacques Apothéloz, Norbert-Max Blauenstein, Mmes Corinne Billaud, Nicole Bobillier, M. Olivier Cingria, Mme Suzanne-Sophie Hurter, M. Jean-Pierre Lyon, Mme Michèle Martin, MM. Eric Mottu, Pierre Muller, Bernard Nicole, Daniel Pilly, Aldo Rigotti* et *Bertrand de Weck.*

Assistent à la séance : *Mme Madeleine Rossi,* maire, *M. Michel Rossetti,* vice-président, *MM. Alain Vaissade, André Hediger* et *Mme Jacqueline Burnand,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 21 avril 1993, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 4 mai et mercredi 5 mai 1993, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Mme Madeleine Rossi, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je voudrais simplement excuser le retard de M. Vaissade qui est encore à Palexpo dans le cadre de la table ronde qui entoure la remise du Prix Jean-Jacques Rousseau. Je vous remercie.

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Je tiens à vous communiquer une information concernant le quartier de Villereuse – site ruelle du Couchant-ruelle du Midi-rue Saint-Laurent.

Dans le bas du quartier de Villereuse, hors du périmètre ayant fait l'objet du récent arrêt du Tribunal fédéral, un propriétaire privé a sollicité et obtenu une autorisation de construire un immeuble neuf... *(Mme Burnand est interrompue par le brouhaha et l'arrivée de M. Vaissade).* Souhaitez-vous que je recommence? *(Plusieurs voix disent oui.)* C'est bien la première fois qu'on me sollicite deux fois dans ce domaine. *(Rires.)* Vous notez, Monsieur le président.

Dans le bas du quartier de Villereuse, hors du périmètre controversé ayant fait l'objet du récent arrêt du Tribunal fédéral, un propriétaire privé a sollicité et obtenu une autorisation de construire un immeuble neuf qui vient terminer la réhabilitation de ce site selon les directives d'aménagement urbain imposées aux propriétaires.

Ainsi, le Conseil administratif a accepté de procéder à un très modeste échange parcellaire avec constitution de servitudes réciproques, le tout devant permettre cette construction qui aura l'avantage d'offrir au public un passage plus aisé et une petite place publique, dont l'aménagement et l'entretien demeurent cependant à la charge des propriétaires privés.

Le Conseil d'Etat s'est déclaré favorable à cette négociation dont les termes sont les suivants:

«LE CONSEIL ADMINISTRATIF,

»vu l'article 30, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

»vu l'accord intervenu entre le Conseil administratif et M. Hervé Dessimoz, mandaté par les propriétaires des parcelles Nos 449, 2560 et 2561, feuille 13, section Eaux-Vives, au terme duquel:

- la Ville de Genève cède environ 2 m² de la parcelle N° 450, copropriété, et environ 1,80 m² de la parcelle N° 447, pour le prix de 14 700 francs environ;
- la Ville de Genève octroie une servitude de distance et vue droite sur les parcelles Nos 450 et 447 au profit de la parcelle N° 449 pour le prix de 189 000 francs environ;
- les propriétaires de la parcelle N° 449 octroient une servitude d'usage public à la Ville de Genève pour le prix de 161 437 francs environ d'une emprise de 123 m² environ;
- les copropriétaires de la parcelle N° 450 céderont gratuitement au domaine public de la Ville de Genève, sur requête de cette dernière, leurs droits de copropriétaires;
- les frais d'acte notarié et de géomètres sont à la charge des requérants.

»vu le tableau de mutation provisoire et le plan de servitude provisoire établi par MM. Huber et Chappuis, géomètres officiels;

»vu l'arrêté du 15 janvier 1991 du Conseil municipal au terme duquel le Conseil administratif est autorisé à passer tous actes authentiques concernant des corrections d'alignement,

arrête:

»*Article premier.* – Le susdit accord est approuvé et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

»*Art. 2.* – Au cas où les propriétaires actuels auraient vendu leur immeuble à un tiers entre le moment de la présente décision et la passation des actes, la Ville de Genève s'obligera à céder ce bien au nouvel acquéreur dans les mêmes termes et conditions.»

J'ai donc pris la parole si longtemps à propos d'un échange qui porte sur 4 m²!

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. J'aimerais vous donner une information se rapportant à la coopération.

Vous vous souvenez, sans doute, qu'en 1989 le Conseil municipal a adopté une commune dans le cadre de l'opération villages roumains, au moment où Ceaucescu avait lancé son opération de systématisation du territoire roumain. A la suite de cette révolution, il y a eu toute une série de gestes de solidarité du Conseil municipal et des autorités de la Ville. Il y a eu un convoi d'urgence en décembre 1989 alors que la révolution n'était pas terminée; il y a eu ensuite, en

1990, une opération destinée à doter l'école de Bran de matériel scolaire, puis cette opération des TPG proposée par M. Lyon qui a permis à la Ville de compléter le matériel scolaire adressé à la commune de Bran.

Les autorités de Bran, son maire en particulier, ont décidé de venir à Genève témoigner leur amitié en y apportant un sapin des Carpates. Ce sapin des Carpates est arrivé la semaine dernière et a été planté au parc Mon-Repos, tout près de la villa Barton, en présence de l'ambassadeur de Roumanie et d'un certain nombre de personnalités. La présidente de la commission sociale a été associée à ce moment solennel, de même que M. Marti qui s'était rendu à Bran pour convoyer le matériel scolaire.

Je voulais vous le dire, car le Conseil municipal vote constamment des crédits et le Conseil administratif, dans le cadre des crédits alloués, fait aussi un certain nombre de choses mais, la plupart du temps, il n'y a pas de retour.

Cette fois, la commune de Bran, avec à sa tête son maire, a décidé de se déplacer à Genève pour apporter quelque chose spontanément. Je tenais à vous le signaler parce que c'est un geste d'amitié, un geste émouvant. Je peux vous transmettre, au nom du maire de Bran et des personnes qui l'accompagnaient, leurs meilleures salutations et leurs chaleureux remerciements.

Nous espérons que les contacts que nous avons initiés avec notre commune adoptive se poursuivront dans le temps, parce que c'est une commune qui a encore passablement de problèmes. Donc, merci de la part de la commune de Bran.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. On me prie de vous signaler qu'à l'issue de cette séance une séance extraordinaire des commissions du logement et des travaux aura lieu à la salle Nicolas-Bogueret, dans le but de définir une meilleure coordination entre les deux commissions. La durée de cette séance sera d'environ 20 minutes.

3. Proposition du Conseil administratif en vue:

- **du bouclement de divers crédits de constructions terminés sans demande de crédit complémentaire;**
- **de l'ouverture d'un crédit de 7 720 204,30 francs, composé:**
  - **d'une part d'un crédit complémentaire de 2 099 088,85 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour divers crédits de constructions terminés;**
  - **d'autre part d'un crédit complémentaire de 5 621 115,45 francs destiné à couvrir les hausses pour divers crédits de constructions terminés (N° 206).**

1. Préambule

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de divers crédits de constructions terminés, dont la responsabilité est assumée par le département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, conformément à la nouvelle procédure que vous avez adoptée.

Le système de comptabilité actuellement utilisé par la Ville de Genève intègre désormais dépenses et recettes pour chaque opération. Il en ressort que toutes les recettes telles que subventions ou participations de tiers à la construction sont imputées sur le décompte final.

En conséquence, les montants demandés dans cette proposition correspondent bien à la différence entre les montants des crédits de constructions nets et les dépenses nettes, mais les comparaisons faites entre crédits, dépenses et adjudications mentionnés dans les tableaux 1 et 2 sont établie aux niveaux des montants disponibles pour ces travaux, donc sans tenir compte des subventions, participations et des versements au Fonds de décoration, ceci afin de permettre une comparaison objective entre les montants prévus au stade du devis général et les dépenses finales hors recettes pour les travaux et frais consécutifs, car les recettes correspondent effectivement à une part de travaux pris en charge par un autre organisme.

Les tableaux 1 et 2, demandés par la commission des finances dans le rapport 275 A du 23 janvier 1991, tiennent compte de ces remarques.

Le tableau 3 récapitule les crédits nets votés par votre Conseil, et mentionne les subventions, participations, attributions au Fonds de décoration municipal et

les dépenses ou recettes correspondant à ces postes, ainsi que les hausses et indexations permettant ainsi de chiffrer les crédits complémentaires demandés.

Un décompte présenté dans cette proposition de bouclement a bénéficié d'une subvention non prévue dans la demande de crédit de construction, il s'agit de:

- PFQ 61.02 Auberge de jeunesse – Rue Rothschild 28-30

Cette recette est mentionnée à titre indicatif, mais n'est pas comptabilisée dans les tableaux comparatifs.

Conformément aux directives de la commission des finances, l'indexation ou variation conjoncturelle est calculée à la hausse ou à la baisse, suivant l'indice zurichois, qui était seul utilisé lors de ces opérations.

Pour l'avenir, il a été décidé, en accord avec la commission précitée:

- pour les constructions en cours au 1er janvier 1991: conserver l'indice zurichois jusqu'au 1er janvier 1992 et ensuite utiliser l'indice genevois des prix de la construction;
- pour les constructions débutant en 1991 ou après et pour lesquelles les études ont donc été réalisées les années précédantes: utiliser l'indice zurichois jusqu'au 1er janvier 1991 et ensuite l'indice genevois;
- pour toute nouvelle demande de crédit: utiliser l'indice genevois.

Enfin, la présentation de ce document est faite dans l'ordre des opérations des 10e et 11e Plans financiers quadriennaux, pour chaque chapitre considéré.

I. Bouclement des comptes, sans demande de crédit supplémentaire

Les indexations et les hausses contractuelles ont pu être absorbées dans le cadre des crédits votés pour les 15 opérations suivantes:

10e PFQ N° 1.56 – Sous-Terre 4 – WC publics

	Fr.
– Crédit de construction, selon proposition N° 40, votée par le Conseil municipal le 16 mai 1984	200 000.—
Dépenses	107 549.60
– Différence	92 450.40
– Indexation	1 675.40
– Hausses contractuelles	158.40
Total	1 833.80

	Fr.
10e PFQ N° 4.01 – Vieusseux – Discothèque	
– Crédit de construction, selon proposition N° 305, votée par le Conseil municipal le 12 avril 1983	735 000.—
– Dépenses	654 382.80
– Différence	80 617.20
– Indexation (négative)	(9 466.80)
– Hausses contractuelles	0.—
Total	(9 466.80)
10e PFQ N° 7.02 – Rue du Stand 1	
– Crédit de construction, selon proposition N° 27, votée par le Conseil municipal le 21 février 1984	1 350 000.—
– Dépenses	1 325 244.35
– Différence	24 755.65
– Indexation	9 392.90
– Hausses contractuelles	8 835.65
Total	18 228.55
10e PFQ N° 10.39 – Transformation Dépôt central Voirie	
– Crédit de construction, selon proposition N° 133, votée par le Conseil municipal le 2 juin 1981	2 300 000.—
– Dépenses	2 233 450.35
– Différence	66 549.65
– Indexation	142 735.55
– Hausses contractuelles	2 280.—
Total	145 015.55
11e PFQ N° 12.10 – Saint-Georges 65 – Réhabilitation	
– Crédit de construction, selon proposition N° 262, votée par le Conseil municipal le 2 décembre 1986	1 020 000.—
– Dépenses	988 715.30
– Différence	31 284.70

	Fr.
– Indexation	20 429.30
– Hausses contractuelles	5 951.—
Total	26 380.30

11e PFQ N° 12.13 – Gautier 18 – Rénovation légère

– Crédit de construction, selon proposition N° 303, votée par le Conseil municipal le 27 janvier 1987	2 200 000.—
– Dépenses	2 077 185.85
– Différence	122 814.15
– Indexation	93 990.75
– Hausses contractuelles	21 500.—
Total	115 490.75

11e PFQ N° 12.14 – Eaux-Vives 13 – Rénovation enveloppe

– Crédit de construction, selon proposition N° 304, votée par le Conseil municipal le 27 janvier 1987	830 000.—
– Dépenses	819 213.25
– Différence	10 786.75
– Indexation	33 320.80
– Hausses contractuelles	6 835.—
Total	40 155.80

11e PFQ 30.37 – Etudes diverses

– Crédit de préétude, selon proposition N° 138, votée par le Conseil municipal le 25 avril 1989	50 000.—
– Dépenses	49 780.—
– Différence	220.—

Il n'y a ni indexation, ni hausses contractuelles.

La ligne de crédit 30.37 de la proposition 138, a été attribuée, par décision du Conseil administratif du 12 juillet 1989 à:

- 30.62.4 – Pavillon de Vincy (Vermont)
- 30.63 – Ecole de Châteaubriand (Prieuré)

L'annonce du bouclement de ces comptes a déjà été faite dans le rapport de gestion du Conseil administratif 1990 (pages 29 et 30).

11e PFQ 30.62.2 – Rue Barthélémy-Menn – construction d'un pavillon scolaire provisoire

	Fr.
– Crédit de construction, selon proposition N° 230, votée par le Conseil municipal, le 13 février 1990	4 300 000.—
– Dépensés	3 954 205.30
– Différence	345 794.70
– Indexation	286 210.35
– Hausses contractuelles	2 500.—
Total	288 710.35

11e PFQ 30.62.3 – Chemin Moïse-Duboule (Budé) – construction d'un pavillon scolaire provisoire

– Crédit de construction, selon proposition N° 230, votée par le Conseil municipal, le 13 février 1990	3 550 000.—
– Dépenses	3 451 771.75
– Différence	98 228.25
– Indexation	219 003.15
– Hausses contractuelles	10 452.—
Total	229 455.15

11e PFQ N° 43.10 – Pont d'Arve – Aménagement locaux

– Crédit de construction, selon proposition N° 69, votée par le Conseil municipal le 1er mars 1988	1 000 000.—
– Dépenses	794 577.—
– Différence	205 423.—
– Indexation	25 773.60
– Hausses contractuelles	0.—
Total	25 773.60

11e PFQ N° 61.01 – Grenade 3 – Crèche

– Crédit de construction, selon proposition N° 132, votée par le Conseil municipal le 22 janvier 1985	180 000.—

	Fr.
– Dépenses	167 096.25
– Différence	12 903.75
– Indexation	3 032.75
– Hausses contractuelles	0.—
Total	3 032.75

11e PFQ 61.16 – 82-84, boulevard Carl-Vogt – aménagement d'une institution pour la petite enfance

– Crédit de construction, selon proposition N° 223, votée par le Conseil municipal le 28 novembre 1989	450 000.—
– Dépenses	448 633.85
– Différence	1 366.15
– Indexation	27 466.65
– Hausses contractuelles	0.—
Total	27 466.65

11e PFQ 90.03 – Bois-de-la-Bâtie – extension du parc aux animaux

– Crédit de construction, selon proposition N° 283, votée par le Conseil municipal le 12 avril 1983	6 300 000.—
– Dépenses	6 261 469.75
– Différence	38 520.25
– Indexation (négative)	(157 889.—)
Hausses contractuelles	128 287.—
Total	(29 602.—)

Malgré une indexation négative importante (- 2,56%), il n'y a pas de dépassement constaté.

11e PFQ N° 90.09 – Lausanne 122 – Loge SEVE

– Crédit de construction, selon proposition N° 350, votée par le Conseil municipal le 28 avril 1987 et le 25 mars 1980	820 000.—
– Dépenses	660 113.60
– Différence	159 886.40

	Fr.
– Indexation	12 106.—
– Hausses contractuelles	7 039.40
Total	19 145.40

II. Bouclement de comptes nécessitant un crédit complémentaire de 2 099 088.85 francs pour couvrir les dépenses supplémentaires, et un crédit complémentaire de 5 621 115.45 francs pour couvrir les hausses pour divers crédits de constructions terminés.

Conformément au rapport 104 A[1] du 22 mai 1989, de la commission des finances, le dépassement des crédits de construction est couvert totalement ou partiellement par l'indexation et les hausses contractuelles enregistrées sur ces opérations. Néanmoins, cela nécessite l'ouverture de crédits complémentaires pour régulariser les dépenses y relatives.

10e PFQ N° 1.56 – Sous-Terre 4 – Aménagement d'une villa en locaux pour artistes

– Crédit de construction, selon proposition N° 40, votée par le Conseil municipal le 16 mai 1984	700 000.—
– Dépenses	705 859.10
– Différence	5 859.10
– Indexation	7 986.65
– Hausses contractuelles	3 090.15
Total	11 076.80

Ces hausses sont plus importantes que le dépassement constaté, en conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de ce dernier, soit 5 859.10 francs au titre des hausses.

10e PFQ N° 4.37 – Malagnou 19 – Transformation

– Crédit de construction, selon proposition N° 324, votée par le Conseil municipal le 27 juin 1983	3 200 000.00
– Dépenses	3 501 714.25
– Différence	301 714.25
– Indexation (négative)	(57 289.30)

	Fr.
– Hausses contractuelles	46 656.—
Total	(10 633.30)
Soit:	301 714.25
	(10 633.30)
	312 347.55

correspondant à la dépense supplémentaire par rapport au crédit voté et aux hausses cumulées. Ce dépassement concerne les travaux suivants:

– Repose d'anciens parquets	114 300.—
– Divers travaux de menuiserie exécutés à l'ancienne	140 800.—
– Divers travaux de serrurerie	47 000.—
Total	302 100.—

Les crédits complémentaires proposés sont donc de:

– Hausses	(10 633.30)
– Dépassements	312 347.55
Total	301 714.25

L'indexation étant négative, le montant du dépassement constaté est en conséquence le montant du crédit complémentaire à voter, soit 301 714.25 francs au titre de dépassement.

11e PFQ N° 12.01 – Lissignol 5-7 – Transformation

– Crédit de construction, selon proposition N° 249, votée par le Conseil municipal le 27 mars 1979	7 700 000.—
– Dépenses	7 730 245.15
– Différence	30 245.15
– Indexation	733 414.50
– Hausses contractuelles	592 556.20
Total	1 325 970.70

Ces hausses sont plus importantes que le dépassement constaté, en conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de ce dernier, soit 30 245.15 francs au titre des hausses.

	Fr.
11e PFQ N° 12.02 – Grottes, 1ère étape	
– Crédit de construction, selon proposition N° 12, votée par le Conseil municipal le 4 décembre 1979	8 000 000.—
– Crédit complémentaire voté par le Conseil municipal en novembre 1982	2 500 000.—
Total	10 500 000.—
– Dépenses	12 323 392.10
– Différence	1 823 392.10
– Indexation	1 516 509.50
– Hausses contractuelles	25 702.05
Total	1 542 211.55
Soit :	1 823 392.10
	– 1 542 211.55
	281 180.55

correspondant à la dépense supplémentaire par rapport au crédit voté et aux hausses cumulées. Ce dépassement est dû au fait que le crédit était utilisé pour tous les travaux exécutés dans le quartier des Grottes par plusieurs surveillants de travaux en même temps, ce qui rendait difficile la gestion de ce compte.

Les crédits complémentaires proposés sont donc de:

– Hausses	1 542 211.55
– Dépassement	281 180.55
Total	1 823 392.10

11e PFQ N° 12.05 – Châtelaine 50 – Rénovation villa	
– Crédit de construction, selon proposition N° 333, votée par le Conseil municipal le 10 mai 1983	645 000.—
– Dépenses	645 694.50
– Différence	694.50
– Indexation (négative)	(14 499.95)
– Hausses contractuelles	0.—
Total	(14 499.95)

L'indexation étant négative, le montant du dépassement constaté est en conséquence le montant du crédit complémentaire à voter, soit 694.50 francs au titre de dépassement.

	Fr.
11e PFQ N° 12.16 – Ferdinand-Hodler 5 – Rénovation	
– Crédit de construction, selon proposition N° 302, votée par le Conseil municipal le 3 mars 1987	3 064 800.—
– Dépenses	3 191 447.15
– Différence	126 647.15
– Indexation	60 058.50
– Hausses contractuelles	42 155.—
Total	102 213.50
Soit :	126 647.15
	– 102 213.50
	24 433.65

correspondant à la dépense supplémentaire par rapport au crédit voté et aux hausses cumulées. Ce dépassement concerne les travaux supplémentaires pour la réfection des façades et de la cage d'escalier demandés par la Commission des monuments, de la nature et des sites qui aujourd'hui cite en exemple cette rénovation.

Les crédits complémentaires proposés sont donc de:

– Hausses	102 213.50
– Dépassement	24 433.65
Total	126 647.15

11e PFQ N° 20.01 – Château-Bloc 19 – Rénovation	
– Crédit de construction, selon proposition N° 136, votée par le Conseil municipal le 11 juin 1985	1 050 000.—
– Dépenses	1 366 834.70
– Différence	316 834.70
– Indexation	53 955.80
– Hausses contractuelles	0.—
Total	53 955.80

	Fr.
Soit:	316 834.70
	– 53 955.80
	262 878.90

correspondant à la dépense supplémentaire par rapport au crédit voté et aux hausses cumulées. Ce dépassement concerne les travaux suivants:

– Isolation thermique du bâtiment, non prévue dans la demande de crédit	136 900.—
– Etanchéité de la toiture, non prévue dans la demande de crédit	208 000.—
Total travaux non prévus	344 900.—

Les crédits complémentaires proposés sont donc de:

– Hausses	53 955.80
– Dépassements	262 878.90
Total	316 834.70

11e PFQ 30.02 – 5-7, avenue Empeyta – construction de l'école des Grottes

– Crédit de construction, selon proposition N° 13, votée par le Conseil municipal le 18 octobre 1983	20 952 000.—
– Dépenses	21 421 027.95
– Différence	469 027.95
– Indexation	129 940.55
– Hausses contractuelles	405 945.60
Total	535 886.15

Ces hausses sont plus importantes que le dépassement constaté, en conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de ce dernier, soit 469 027.95 francs, au titre des hausses.

11e PFQ 30.13 – 20, avenue Bertrand – réfection école du parc Bertrand, aménagement de salles, d'un préau couvert et restauration de l'enveloppe

– Crédit de construction, selon proposition N° 18, votée par le Conseil municipal le 26 janvier 1988	3 700 000.—

	Fr.
– Dépenses	3 888 676.50
– Différence	188 676.50
– Indexation	134 443.95
– Hausses contractuelles	58 999.—
Total	193 442.95

Ces hausses sont plus importantes que le dépassement constaté, en conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de ce dernier, soit 188 676.50 francs, au titre des hausses.

11e PFQ 41.02 – Bibliothèque publique et universitaire, parc des Bastions. Construction d'une annexe, d'un abri des biens culturels et diverses transformations et aménagement. Rénovation de l'enveloppe extérieure et divers travaux intérieurs complémentaires

– Crédit de construction, selon proposition N° 94, votée par le Conseil municipal le 19 décembre 1984	6 650 000.—
– Crédit de construction, selon proposition N° 352, votée par le Conseil municipal le 28 avril 1987	5 145 000.—
Total crédits	11 795 000.—
– Dépenses	11 997 681.05
– Différence	202 681.05
– Indexation	411 417.20
– Hausses contractuelles	276 051.—
Total	687 468.20

Ces hausses sont plus importantes que le dépassement constaté, en conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de ce dernier, soit 202 681.05 francs au titre des hausses.

Pour certains travaux, le deuxième crédit était complémentaire du premier; en conséquence, la situation financière a été globale, d'où cumul des crédits et dépenses pour ce décompte.

11e PFQ N° 43.01 – Bd du Théâtre 11 – Amélioration de la sécurité du Grand Théâtre

– Crédit de construction, selon proposition N° 54, votée par le Conseil municipal le 20 mai 1980	1 200 000.—

	Fr.
– Dépenses	1 356 048.75
– Différence	156 048.75
– Indexation	40 137.90
– Hausses contractuelles	0.—
Total	40 137.90
Soit:	156 048.75
	– 40 137.90
	115 910.85

correspondant à la dépense supplémentaire par rapport au crédit voté et aux hausses cumulées. Ce dépassement concerne les travaux suivants:

– Sonorisation du bâtiment exigée par le Département des travaux publics pour l'évacuation en cas de sinistre	160 680.—

Les crédits complémentaires proposés sont donc de:

– Hausses	40 137.90
– Dépassements	115 910.85
Total	156 048.75

11e PFQ N° 43.04 – Bastions – Rénovation du kiosque

– Crédit de construction, selon proposition No 79, votée par le Conseil municipal le 4 décembre 1984	1 470 000.—
– Dépenses	1 504 233.45
– Différence	34 233.45
– Indexation	56 341.—
– Hausses contractuelles	88 604.40
Total	144 945.40

Ces hausses sont plus importantes que le dépassement constaté, en conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de ce dernier, soit 34 233.45 francs au titre des hausses.

	Fr.
11e PFQ N° 43.08 – Bd du Théâtre 11 – Mécanique de scène	
– Crédit de construction, selon proposition N° 301, votée par le Conseil municipal le 8 octobre 1986	500 000.—
– Dépenses	501 161.—
– Différence	1 161.—
– Indexation (négative)	(3 559.60)
– Hausses contractuelles	0.—
Total	(3 559.60)

L'indexation étant négative, le montant du dépassement constaté est en conséquence le montant du crédit complémentaire à voter, soit 1 161 francs, au titre de dépassement, représentant le 0,23% du montant du crédit initial.

11e PFQ N° 46.02 – Grand-Pré 17 – Aménagement d'une villa	
– Crédit de construction, selon proposition N° 138, votée par le Conseil municipal le 11 juin 1985	1 690 000.—
– Dépenses	1 823 544.40
– Différence	133 544.40
– Indexation	56 857.10
– Hausses contractuelles	13 577.—
Total	70 434.10
Soit:	133 544.40
	– 70 434.10
	63 110.30

correspondant à la dépense supplémentaire par rapport au crédit voté et aux hausses cumulées. Ce dépassement concerne essentiellement des travaux de maçonnerie.

Les crédits complémentaires proposés sont donc de:

– Hausses	70 434.10
– Dépassements	63 110.30
Total	133 544.40

	Fr.
11e PFQ 61.02 – 28-30, rue Rothschild – construction de l'auberge de jeunesse	
– Crédit de construction, selon proposition N° 84, votée par le Conseil municipal le 25 septembre 1984	13 540 000.—
– Dépenses	13 792 685.95
– Différence	252 685.95
– Indexation	470 387.—
– Hausses contractuelles	386 135.—
Total	856 522.—

Ces hausses sont plus importantes que le dépassement constaté, en conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de ce dernier, soit 252 685.95 francs, au titre des hausses.

La subvention de la protection civile n'était pas indiquée dans la proposition N° 84 de crédit de construction. En conséquence, la recette correspondante de 27 042 francs n'est pas comptabilisée dans ce décompte, ni dans le tableau 3, montants prévus et dépensés.

11e PFQ N° 73.01 – Vieux-Billard 11 – Rénovation caserne 1	
– Crédit de construction, selon proposition N° 342, votée par le Conseil municipal le 13 septembre 1983	6 700 000.—
– Crédit complémentaire, voté par le Conseil municipal le 5 novembre 1985	1 770 000.—
Total	8 470 000.—
– Dépenses	9 539 413.45
– Différence	1 069 413.45
– Indexation (négative)	(53 426.90)
– Hausses contractuelles	296 677.95
Total	243 251.05
Soit:	1 069 413.45
	– 243 251.05
	826 162.40

correspondant à la dépense supplémentaire par rapport au crédit voté et aux hausses cumulées. Ce dépassement concerne les travaux suivants:

	Fr.
Travaux de maçonnerie, soit:	
– exécution de platelage supplémentaire dans la salle de conférence	10 000.—
– fourniture et pose de portes supplémentaires et location de ponts roulants	19 000.—
– modification du béton pour l'ascenseur et le monte-charge	58 800.—
– différents travaux de préparation commandés par l'ingénieur	43 800.—
– sciage et exécution de percements pour le monte-charge	9 700.—
– exécution de gaines et modification pour les douches afin de satisfaire les exigences du S.I.S.	49 300.—
– travaux de maçonnerie pour le remplacement des installations sanitaires (eau chaude)	19 100.—
– exécution de gaines techniques non prévues et rendues nécessaires afin de pouvoir passer toutes les conduites supplémentaires du sous-sol au 3e (réfection des installations sanitaires, chauffage et électricité)	36 000.—
– exécution de forages pour le passage du chauffage ventilation	12 900.—
– travaux de maçonnerie pour la modification des sanitaires dans les chambres	41 600.—
– exécution de protection dans l'immeuble + coupe de béton	29 000.—
– percements et exécution de parois provisoires	68 200.—
– travaux de démontage et protection pour l'acheminement des matériaux	21 100.—
Total maçonnerie	418 500.—

Installation de cuisine:

– installation et fourniture de matériel supplémentaire demandé par le responsable des cuisines afin de pouvoir préparer tous les repas des casernes, soit: par exemple éplucheuse, trancheuses, balance, étagères supplémentaires, aménagement de chambres froides, fourniture d'armoires de congélation spéciales, etc. + raccordements sanitaire et électrique	120 000.—

Installations sanitaires:

– travaux supplémentaires exécutés en cours de transformation et non prévus, soit remise en conformité

	Fr.
des alimentations d'eau chaude, remplacement du système de circulation, remplacement des lavabos, batteries et miroirs dans les chambres du 2e	227 500.—
Peinture et remise en ordre des portes du garage des véhicules	17 500.—
Serrurerie:	
– remise en état des portes de garage avant la peinture et modification piliers	4 200.—
– travaux d'ajustement de la nouvelle charpente sur l'existante du 3e	16 700.—
– fourniture et pose de bandeaux supplémentaires sur le pourtour de la marquise	24 100.—
	45 000.—

Récapitulation dépassement crédit:	
– Maçonnerie	418 500.—
– Installation de cuisine	120 000.—
– Installations sanitaires	227 500.—
– Peinture des portes	17 500.—
– Serrurerie	45 000.—
	828 500.—

Les crédits complémentaires composés sont donc de:	
– Hausses	243 251.05
– Dépassements	826 162.40
Total	1 069 413.45

11e PFQ N° 110.02 – Croix-Rouge 4 – Restauration et Transformation du Palais Eynard

– Crédit de construction, selon proposition N° 63, votée par le Conseil municipal le 27 janvier 1981	7 250 000.—
– Crédit complémentaire, voté par le Conseil municipal le 22 janvier 1985	3 720 000.—
Total	10 970 000.—

	Fr.
– Dépenses	13 577 344.85
– Différence	2 607 344.85
– Indexation	1 607 363.40
– Hausses contractuelles	778 139.—
Total	2 385 502.40
Soit :	2 607 344.85
	– 2 385 502.40
	221 842.45

correspondant à la dépense supplémentaire par rapport au crédit voté et aux hausses cumulées. Ce dépassement concerne les travaux suivants:

– Aménagement de 2 bureaux dans l'aile Calabri et 1 bureau au niveau Bastions	52 000.—
– Plus-value pour l'aménagement de la salle CA	170 000.—
Total dépassement	222 000.—

Les crédits complémentaires proposés sont donc de:

– Hausses	2 385 502.40
– Dépassements	221 842.45
Total	2 607 344.85

Conclusion

La présente proposition de bouclement de comptes terminés concerne 32 opérations.

- 15 décomptes sont bouclés avec une dépense finale inférieure au crédit voté net.
- 7 décomptes ont une dépense comprise à l'intérieur du montant du crédit, cumulé avec les indexations et les hausses. Le crédit complémentaire demandé ne concerne donc qu'une partie des hausses enregistrées sur ces opérations.
- 10 décomptes ont une dépense supérieure au crédit voté cumulé avec les indexations et les hausses. Le crédit complémentaire proposé concerne d'une part la totalité des hausses et, d'autre part, le dépassement constaté.

En analysant le tableau N° 1 qui permet de comparer les différences et les hausses par rapport aux crédits disponibles, on constate sur les 32 opérations:

a) l'indexation, ou hausse conjoncturelle, est presque le double des hausses contractuelles (indexation 65%, hausses contractuelles 35%);

b) en tenant compte de ces hausses, la dépense finale est inférieure au montant disponible de 8,76% sur les opérations ne nécessitant pas de crédit complémentaire et de 0,43% sur les opérations nécessitant un crédit complémentaire.

La comparaison des crédits est la suivante:

	Fr.	%
– crédit pour dépassement	2 099 088.85 soit	27,19
— crédit pour hausses	5 621 115.45 soit	72,81
Total	7 720 204.30 soit	100 00

Enfin, la comparaison des crédits nécessaires à ce bouclement avec l'ensemble des crédits votés est la suivante:

– Ensemble des crédits votés	126 431 800.—	
– Crédit pour hausses	5 621 115.45 soit	4,45
– Crédit pour dépassements	2 099 088.85 soit	1,66

Amortissement du dépassement de crédit – Rénovation et transformation du Palais Eynard

En 1901, M. Charles Galland a fait donation à la Ville de Genève de différents montants. Un des fonds créés à l'époque était destiné à la construction d'un Hôtel municipal. Le fonds initial était de 200 000 francs. La capitalisation de ce montant se monte au 31.12.1992 à 1 272 709.50 francs.

Le Palais Eynard étant devenu l'Hôtel municipal par décision des deux Conseils, nous vous proposons d'utiliser ce fonds pour amortir la transformation du bâtiment.

Aucune autre construction de ce type ne saurait, en effet, être envisagée dans les années à venir.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif:

- un crédit de 2 099 088.85 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour divers crédits de constructions terminés;
- un crédit complémentaire de 5 621 115.45 francs destiné à couvrir les hausses pour divers crédits de constructions terminés.

Art. 2. – Le Fonds Galland – construction Hôtel municipal – figurant au bilan de la Ville de Genève au 31.12.1992 pour 1 272 709.50 francs, est utilisé entièrement à l'amortissement partiel des travaux de rénovation et de transformation du Palais Eynard.

Art. 3. – Les annuités d'amortissement des divers crédits y relatifs seront modifiées, dès le budget de fonctionnement 1994, en fonction des crédits supplémentaires mentionnés par l'article premier.

Annexes: – tableaux récapitulatifs 1, 2, 3
– évolution de l'indice zurichois de la construction

Tableau 1. **RECAPITULATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS TERMINES EN 1991 ET 1992.**

A OPERATIONS	B Crédit initial net F	C Crédit disponible F	H Dépense effective F	D. Différence F	% (p.rap.C)	I. Indexation (hausses conjonct.) F	% (p.rap.C)	J. Hausses contractuelles F	% (p.rap.C)	K. Dépassement F	% (p.rap.C)
I. Crédits terminés sans demande de crédit complémentaire.											
Sous-Terre 4, W.C.	200 000	200 000	107 549.60	(92 450.40)	-46.23%	1 675.40	0.84%	158.40	0.08%	(94 284.20)	-47.14%
Vieusseux, Discothèque	735 000	735 000	654 382.80	(80 617.20)	-10.97%	(9 466.80)	-1.29%	0.00	0.00%	(71 150.40)	-9.68%
Stand 1	1 350 000	1 329 000	1 304 244.35	(24 755.65)	-1.86%	9 392.90	0.71%	8 835.65	0.66%	(42 984.20)	-3.23%
Voirie, Transformation	2 300 000	2 300 000	2 233 450.35	(66 549.65)	-2.89%	142 735.55	6.21%	2 280.00	0.10%	(211 565.20)	-9.20%
Saint-Georges 65	1 020 000	1 000 000	968 715.30	(31 284.70)	-3.13%	20 429.35	2.04%	5 951.00	0.60%	(57 665.05)	-5.77%
Gautier 18	2 200 000	2 165 000	2 042 185.85	(122 814.15)	-5.67%	93 990.75	4.34%	21 500.00	0.99%	(238 304.90)	-11.01%
Eaux-Vives 13	830 000	830 000	819 213.25	(10 786.75)	-1.30%	33 320.80	4.01%	6 835.00	0.82%	(50 942.55)	-6.14%
Etudes diverses.	50 000	50 000	49 780.00	(220.00)	-0.44%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	(220.00)	-0.44%
Pavillon Barthélémy-Menn	4 300 000	4 250 000	3 904 205.30	(345 794.70)	-8.14%	286 210.35	6.73%	2 500.00	0.06%	(634 505.05)	-14.93%
Pavillon Moïse-Duboule	3 550 000	3 500 000	3 401 771.75	(98 228.25)	-2.81%	219 003.15	6.26%	10 452.00	0.30%	(327 683.40)	-9.36%
Pont-d'Arve, PALEXPO	1 000 000	1 000 000	794 577.00	(205 423.00)	-20.54%	25 773.60	2.58%	0.00	0.00%	(231 196.60)	-23.12%
Grenade 3, Crèche	180 000	180 000	167 096.25	(12 903.75)	-7.17%	3 032.75	1.68%	0.00	0.00%	(15 936.50)	-8.85%
Crèche,82-84.bd Carl-Vogt	450 000	523 500	522 133.85	(1 366.15)	-0.26%	27 466.65	5.25%	0.00	0.00%	(28 832.80)	-5.51%
Bois-de-la-Bâtie	6 300 000	6 165 000	6 126 469.75	(38 530.25)	-0.62%	(157 889.00)	-2.56%	128 287.00	2.08%	(8 928.25)	-0.14%
Lausanne 122	820 000	811 500	651 613.60	(159 886.40)	-19.70%	12 106.00	1.49%	7 039.40	0.87%	(179 031.80)	-22.06%
SOUS-TOTAL I	**25 285 000**	**25 039 000**	**23 747 389.00**	**(1 291 611.00)**	**-5.16%**	**707 781.45**	**2.83%**	**193 838.45**	**0.77%**	**(2 193 230.90)**	**-8.76%**
II.Crédits terminés avec demande de crédit complémentaire.											
Sous-Terre 4, Villa	700 000	700 000	705 859.10	5 859.10	0.84%	7 986.65	1.14%	3 090.15	0.44%	(5 217.70)	-0.75%
Malagnou 19	3 200 000	3 150 000	3 451 714.25	301 714.25	9.58%	(57 289.30)	-1.82%	46 656.00	1.48%	312 347.55	9.92%
Lissignol 5-7	7 700 000	7 560 000	7 590 245.15	30 245.15	0.40%	733 414.50	9.70%	592 556.20	7.84%	(1 295 725.55)	-17.14%
Grottes, 1e étape	10 500 000	10 500 000	12 323 392.10	1 823 392.10	17.37%	1 516 509.50	14.44%	25 702.05	0.24%	281 180.55	2.68%
Châtelaine 50	645 000	645 000	645 694.50	694.50	0.11%	(14 499.95)	-2.25%	0.00	0.00%	15 194.45	2.36%
Ferdinand-Hodler 5	3 064 800	3 013 948	3 141 447.15	127 499.15	4.23%	60 058.50	1.99%	42 155.00	1.40%	25 285.65	0.84%
Château-Bloc 19	1 050 000	1 050 000	1 366 834.70	316 834.70	30.17%	53 955.80	5.14%	0.00	0.00%	262 878.90	25.04%
Ecole des Grottes	20 952 000	20 695 000	21 161 741.55	466 741.55	2.26%	129 940.55	0.63%	405 945.60	1.96%	(69 144.60)	-0.33%
Ecole. 20,av. Bertrand	3 700 000	3 631 000	3 819 676.50	188 676.50	5.20%	134 443.95	3.70%	58 999.00	1.62%	(4 766.45)	-0.13%
B.P.U. parc des Bastions	11 795 000	11 661 000	11 890 274.05	229 274.05	1.97%	411 417.20	3.53%	276 051.00	2.37%	(458 194.15)	-3.93%
Grand-Théâtre, sécurité	1 200 000	1 200 000	1 356 048.75	156 048.75	13.00%	40 137.90	3.34%	0.00	0.00%	115 910.85	9.66%
Kiosque des Bastions	1 470 000	1 450 000	1 484 233.45	34 233.45	2.36%	56 341.00	3.89%	88 604.40	6.11%	(110 711.95)	-7.64%
Grand-Théâtre, mécanique	500 000	500 000	501 161.00	1 161.00	0.23%	(3 559.60)	-0.71%	0.00	0.00%	4 720.60	0.94%
Grand-Pré 17	1 690 000	1 670 000	1 803 544.40	133 544.40	8.00%	56 857.10	3.40%	24 508.00	1.47%	52 179.30	3.12%
Auberge de jeunesse	13 540 000	13 336 000	13 588 685.95	252 685.95	1.89%	470 387.00	3.53%	386 135.00	2.90%	(603 836.05)	-4.53%
Caserne principale	8 470 000	8 391 000	9 460 413.45	1 069 413.45	12.74%	(53 426.90)	-0.64%	296 677.95	3.54%	826 162.40	9.85%
Palais Eynard	10 970 000	10 850 000	13 457 344.85	2 607 344.85	24.03%	1 607 363.40	14.81%	778 139.00	7.17%	221 842.45	2.04%
SOUS-TOTAL II	**101 146 800**	**100 002 948**	**107 748 310.90**	**7 745 362.90**	**7.75%**	**5 150 037.30**	**5.15%**	**3 025 219.35**	**3.03%**	**(429 893.75)**	**-0.43%**
TOTAL I + II	**126 431 800**	**125 041 948**	**131 495 699.90**	**6 453 751.90**	**5.16%**	**5 857 818.75**	**4.68%**	**3 219 057.80**	**2.57%**	**(2 623 124.65)**	**-2.10%**

C= B - (attribution au Fonds de décoration + subventions et participations). D = H - C = I + J +K . (montant négatif).
Le calcul des pourcentages étant effectué en chaîne par l'ordinateur, ils peuvent présenter une minime différence dans le cumul de ceux-ci, dû aux arrondis.

BM/arch.+PM/bât. 05-Mar-93

Tableau 2. **RECAPITULATION DES MONTANTS ADJUGES POUR LES CREDITS D'INVESTISSEMENTS TERMINES EN 1991 ET 1992 .**

A	F *	G *	G - F		J		K		H *
		Montants adjugés			Hausses contractuelles		Dépassements sur montants adjugés		
OPERATIONS	Crédit indexé F	F	F	% (p.rap.F)	F	% (p.rap.G)	F	% (p.rap.G)	Dépense effective F
Sous-Terre 4, W.C.	201 675.40	119 605.00	(82 070.40)	-40.69%	158.40	0.13%	(12 213.80)	-10.21%	107 549.60
Vieusseux, discothèque	725 533.20	659 744.00	(65 789.20)	-9.07%	0.00	0.00%	(5 361.20)	-0.81%	654 382.80
Stand 1	1 338 392.90	1 296 524.00	(41 868.90)	-3.13%	8 835.65	0.68%	(1 115.30)	-0.09%	1 304 244.35
Voirie, Transformation	2 442 735.55	2 096 302.00	(346 433.55)	-14.18%	2 280.00	0.11%	134 868.35	6.43%	2 233 450.35
Saint-Georges 65	1 020 429.35	915 324.00	(105 105.35)	-10.30%	5 951.00	0.65%	47 440.30	5.18%	968 715.30
Gautier 18	2 258 990.75	1 832 237.00	(426 753.75)	-18.89%	21 500.00	1.17%	188 448.85	10.29%	2 042 185.85
Eaux-Vives 13	863 320.80	846 505.00	(16 815.80)	-1.95%	6 835.00	0.81%	(34 126.75)	-4.03%	819 213.25
Etudes diverses.	50 000.00	49 780	(220.00)	-0.44%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	49 780.00
Pavillon Barthélémy-Menn	4 536 210.35	3 908 009	(628 201.35)	-13.85%	2 500.00	0.06%	(6 303.70)	-0.16%	3 904 205.30
Pavillon Moïse-Duboule	3 719 003.15	3 402 798	(316 205.15)	-8.50%	10 452.00	0.31%	(11 478.25)	-0.34%	3 401 771.75
Pont-d'Arve, Palexpo	1 025 733.60	803 892.00	(221 841.60)	-21.63%	0.00	0.00%	(9 315.00)	-1.16%	794 577.00
Grenade 3, Crèche	183 032.75	171 822.00	(11 210.75)	-6.12%	0.00	0.00%	(4 725.75)	-2.75%	167 096.25
Crèche,82-84,bd.Carl-Vogt	550 966.65	515 700	(35 266.65)	-6.40%	0.00	0.00%	6 433.85	1.25%	522 133.85
Bois-de-la-Bâtie	6 007 111.00	5 885 509	(121 602.00)	-2.02%	128 287.00	2.18%	112 673.75	1.91%	6 126 469.75
Lausanne 122	823 606.00	617 606.00	(206 000.00)	-25.01%	7 039.40	1.14%	26 968.20	4.37%	651 613.60
Sous-Terre 4, Villa	707 986.65	662 539.00	(45 447.65)	-6.42%	3 090.15	0.47%	40 229.95	6.07%	705 859.10
Malagnou 19	3 092 710.70	2 767 905.00	(324 805.70)	-10.50%	46 656.00	1.69%	637 153.25	23.02%	3 451 714.25
Lissignol 5-7	8 293 414.50	7 301 062.00	(992 352.50)	-11.97%	592 556.20	8.12%	(303 373.05)	-4.16%	7 590 245.15
Grottes, 1e étape	12 016 509.50	12 323 392.00	306 882.50	2.55%	25 702.05	0.21%	(25 701.95)	-0.21%	12 323 392.10
Châtelaine 50	630 500.05	576 830.00	(53 670.05)	-8.51%	0.00	0.00%	68 864.50	11.94%	645 694.50
Ferdinand-Hodler 5	3 074 006.50	3 196 558.00	122 551.50	3.99%	42 155.00	1.32%	(97 265.85)	-3.04%	3 141 447.15
Château-Bloc 19	1 103 955.80	1 284 054.00	180 098.20	16.31%	0.00	0.00%	82 780.70	6.45%	1 366 834.70
Ecole des Grottes	20 824 940.55	20 142 962	(681 978.55)	-3.27%	405 945.60	2.02%	612 833.95	3.04%	21 161 741.55
Ecole 20, av. Bertrand	3 765 443.95	3 633 219	(132 224.95)	-3.51%	58 999.00	1.62%	127 458.50	3.51%	3 819 676.50
B.P.U. parc des Bastions	12 072 417.20	11 871 451	(200 966.20)	-1.66%	276 051.00	2.33%	(257 227.95)	-2.17%	11 890 274.05
Grand-Théâtre, sécurité	1 240 137.90	1 361 298.00	121 160.10	9.77%	0.00	0.00%	(5 249.25)	-0.39%	1 356 048.75
Kiosque des Bastions	1 506 341.00	1 348 808.00	(157 533.00)	-10.46%	88 604.40	6.57%	46 821.05	3.47%	1 484 233.45
Grand-Théâtre, mécanique	496 440.40	501 161.00	4 720.60	0.95%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	501 161.00
Grand-Pré 17	1 526 857.10	1 585 427.00	58 569.90	3.84%	24 508.00	1.55%	193 609.40	12.21%	1 803 544.40
Auberge de jeunesse	13 806 387.00	13 130 755	(675 632.00)	-4.89%	386 135.00	2.94%	71 795.95	0.55%	13 588 685.95
Caserne principale	8 337 573.10	8 523 809.00	186 235.90	2.23%	296 677.95	3.48%	639 926.50	7.51%	9 460 413.45
Palais Eynard	12 457 363.40	12 199 079.00	(258 284.40)	-2.07%	778 139.00	6.38%	480 126.85	3.94%	13 457 344.85
TOTAL	**130 699 726.75**	**125 531 666.00**	**(5 168 060.75)**	**-3.95%**	**3 219 057.80**	**2.56%**	**2 744 976.10**	**2.19%**	**131 495 699.90**

H - G = J + K d'où K = H - (G + J) . * sans l'attribution au Fonds de décoration, ni les déductions pour les subventions et les participations.

BM/arch.+PM/bât. (valeur négative) 05-Mar-93

Tableau 3. **RECAPITULATION DES DIFFERENCES NETTES ENTRE CREDITS D'INVESTISSEMENTS VOTES ET DEPENSES.**

SITUATION DES CREDITS

OPERATIONS	Crédit voté net. F	Participation F	Subvention F	Crédit brut F	Fonds de Décoration	Disponible net. F
	1	2	3	4=1+2+3	5	6=4-5
Sous-Terre 4, W.C.	200 000	0	0	200 000	0	200 000
Vieusseux, discothèque	735 000	0	0	735 000	0	735 000
Stand 1	1 350 000	0	0	1 350 000	21 000	1 329 000
Voirie, Transformation	2 300 000	0	0	2 300 000	0	2 300 000
Saint-Georges 65	1 020 000	0	0	1 020 000	20 000	1 000 000
Gautier 18	2 200 000	0	0	2 200 000	35 000	2 165 000
Eaux-Vives 13	830 000	0	0	830 000	0	830 000
Etudes diverses.	50 000	0	0.00	50 000	0	50 000
Pavillon Barthélémy-Menn	4 300 000	0	0.00	4 300 000	50 000	4 250 000
Pavillon Moïse-Duboule	3 550 000	0	0.00	3 550 000	50 000	3 500 000
Pont-d'Arve, Palexpo	1 000 000	0	0	1 000 000	0	1 000 000
Grenade 3, crèche	180 000	0	0	180 000	0	180 000
Crèche 82-84,bd.Carl-Vogt	450 000	73 500	0.00	523 500	0	523 500
Bois-de-la-Bâtie.	6 300 000	0	0.00	6 300 000	135 000	6 165 000
Lausanne 122	820 000	0	0	820 000	8 500	811 500
Sous-Terre 4, villa	700 000	0	0	700 000	0	700 000
Malagnou 19	3 200 000	0	0	3 200 000	50 000	3 150 000
Lissignol 5-7	7 700 000	0	0	7 700 000	140 000	7 560 000
Grottes, 1e étape	10 500 000	0	0	10 500 000	0	10 500 000
Châtelaine 50	645 000	0	0	645 000	0	645 000
Ferdinand-Hodler 5	3 064 800	0	0	3 064 800	50 852	3 013 948
Château-Bloc 19	1 050 000	0	0	1 050 000	0	1 050 000
Ecole des Grottes	20 952 000	0	72 000.00	21 024 000	329 000	20 695 000
Ecole 20,av. Bertrand	3 700 000	0	0.00	3 700 000	69 000	3 631 000
B.P.U. Parc des Bastions	11 795 000	0	17 000.00	11 812 000	151 000	11 661 000
Grand-Théâtre, sécurité	1 200 000	0	0	1 200 000	0	1 200 000
Kiosque des Bastions	1 470 000	0	0	1 470 000	20 000	1 450 000
Grand-Théâtre, mécanique	500 000	0	0	500 000	0	500 000
Grand-Pré 17	1 690 000	0	0	1 690 000	20 000	1 670 000
Auberge de jeunesse	13 540 000	0	0.00	13 540 000	204 000	13 336 000
Caserne principale	8 470 000	0	0	8 470 000	79 000	8 391 000
Palais Eynard	10 970 000	0	0	10 970 000	120 000	10 850 000
TOTAL.	**126 431 800**	**73 500**	**89 000**	**126 594 300**	**1 552 352**	**125 041 948**

Nota:
- Col.6 correspond au devis général et à la colonne C du tableau 1.
- Col.13 les subventions non prévues lors de la demande de crédit ne sont pas comptées, elles sont marquées [ ]
- Col. 16 = total crédits complémentaires demandés pour hausses et dépassements. Les montants négatifs marqués ( ) ne sont pas comptabilisés avec le total à voter.
- Col. 17 + 18 = Col. 16

BM/arch.+PM/bât. (valeur négative) 05-Mar-93

Tableau 3. (suite)

SITUATION DES COMPTES TERMINES

OPERATIONS	Dépense nette s/crédits votés	Participation reçue.	Subvention reçue	Dépense brute	Fonds de Décoration	Différence avec crédit voté	Crédit compl. s/hausses	Crédit compl. pr. dépassement
	11	12	13	14=11+12+13	15	16=11-1	17	18
Sous-Terre 4	107 549.60	0	0.00	107 549.60	0	(92 450.40)	0.00	0.00
Vieusseux, discothèque	654 382.80	0	0.00	654 382.80	0	(80 617.20)	0.00	0.00
Stand 1	1 325 244.35	0	0.00	1 325 244.35	21 000	(24 755.65)	0.00	0.00
Voirie, Transformation	2 233 450.35	0	0.00	2 233 450.35	0	(66 549.65)	0.00	0.00
Saint-Georges 65	988 715.30	0	0.00	988 715.30	20 000	(31 284.70)	0.00	0.00
Gautier 18	2 077 185.85	0	0.00	2 077 185.85	35 000	(122 814.15)	0.00	0.00
Eaux-Vives 13	819 213.25	0	0.00	819 213.25	0	(10 786.75)	0.00	0.00
Etudes diverses.	49 780.00	0	0.00	49 780.00	0	(220.00)	0.00	0.00
Pavillon Barthélémy-Menn	3 954 205.30	0	0.00	3 954 205.30	50 000	(345 794.70)	0.00	0.00
Pavillon Moïse-Duboule	3 451 771.75	0	0.00	3 451 771.75	50 000	(98 228.25)	0.00	0.00
Pont-d'Arve, Palexpo	794 577.00	0	0.00	794 577.00	0	(205 423.00)	0.00	0.00
Grenade 3, crèche	167 096.25	0	0.00	167 096.25	0	(12 903.75)	0.00	0.00
Crèche 82-84, bd.Carl-Vogt	448 633.85	73 500	0.00	522 133.85	0	(1 366.15)	0.00	0.00
Bois-de-la-Bâtie	6 261 469.75	0	0.00	6 261 469.75	135 000	(38 530.25)	0.00	0.00
Lausanne 122	660 113.60	0	0.00	660 113.60	8 500	(159 886.40)	0.00	0.00
Sous-Terre 4	705 859.10	0	0.00	705 859.10	0	5 859.10	5 859.10	0.00
Malagnou 19	3 501 714.25	0	0.00	3 501 714.25	50 000	301 714.25	0.00	301 714.25
Lissignol 5-7	7 730 245.15	0	0.00	7 730 245.15	140 000	30 245.15	30 245.15	0.00
Grottes, 1e étape	12 323 392.10	0	0.00	12 323 392.10	0	1 823 392.10	1 542 211.55	281 180.55
Châtelaine 50	645 694.50	0	0.00	645 694.50	0	694.50	0.00	694.50
Ferdinand-Hodler 5	3 191 447.15	0	0.00	3 191 447.15	50 000	126 647.15	102 213.50	24 433.65
Château-Bloc 19	1 366 834.70	0	0.00	1 366 834.70	0	316 834.70	53 955.80	262 878.90
Ecole des Grottes	21 421 027.95	0	69 713.60	21 490 741.55	329 000	469 027.95	469 027.95	0.00
Ecole 20,av.Bertrand	3 888 676.50	0	0.00	3 888 676.50	69 000	188 676.50	188 676.50	0.00
B.P.U. parc des Bastions	11 997 681.05	0	43 593.00	12 041 274.05	151 000	202 681.05	202 681.05	0.00
Grand-Théâtre, sécurité	1 356 048.75	0	0.00	1 356 048.75	0	156 048.75	40 137.90	115 910.85
Kiosque des Bastions	1 504 233.45	0	0.00	1 504 233.45	20 000	34 233.45	34 233.45	0.00
Grand-Théâtre, mécanique	501 161.00	0	0.00	501 161.00	0	1 161.00	0.00	1 161.00
Grand-Pré 17	1 823 544.40	0	0.00	1 823 544.40	20 000	133 544.40	70 434.10	63 110.30
Auberge de jeunesse	13 792 685.95	0	[27 042,00]	13 792 685.95	204 000	252 685.95	252 685.95	0.00
Caserne principale	9 539 413.45	0	0.00	9 539 413.45	79 000	1 069 413.45	243 251.05	826 162.40
Palais Eynard	13 577 344.85	0	0.00	13 577 344.85	120 000	2 607 344.85	2 385 502.40	221 842.45
TOTAL.	**132 860 393.30**	**73 500**	**113 306.60**	**133 047 199.90**	**1 551 500**	**7 720 204.30**	**5 621 115.45**	**2 099 088.85**

BM/arch.+PM/bât. (valeur négative) 04-Mar-93

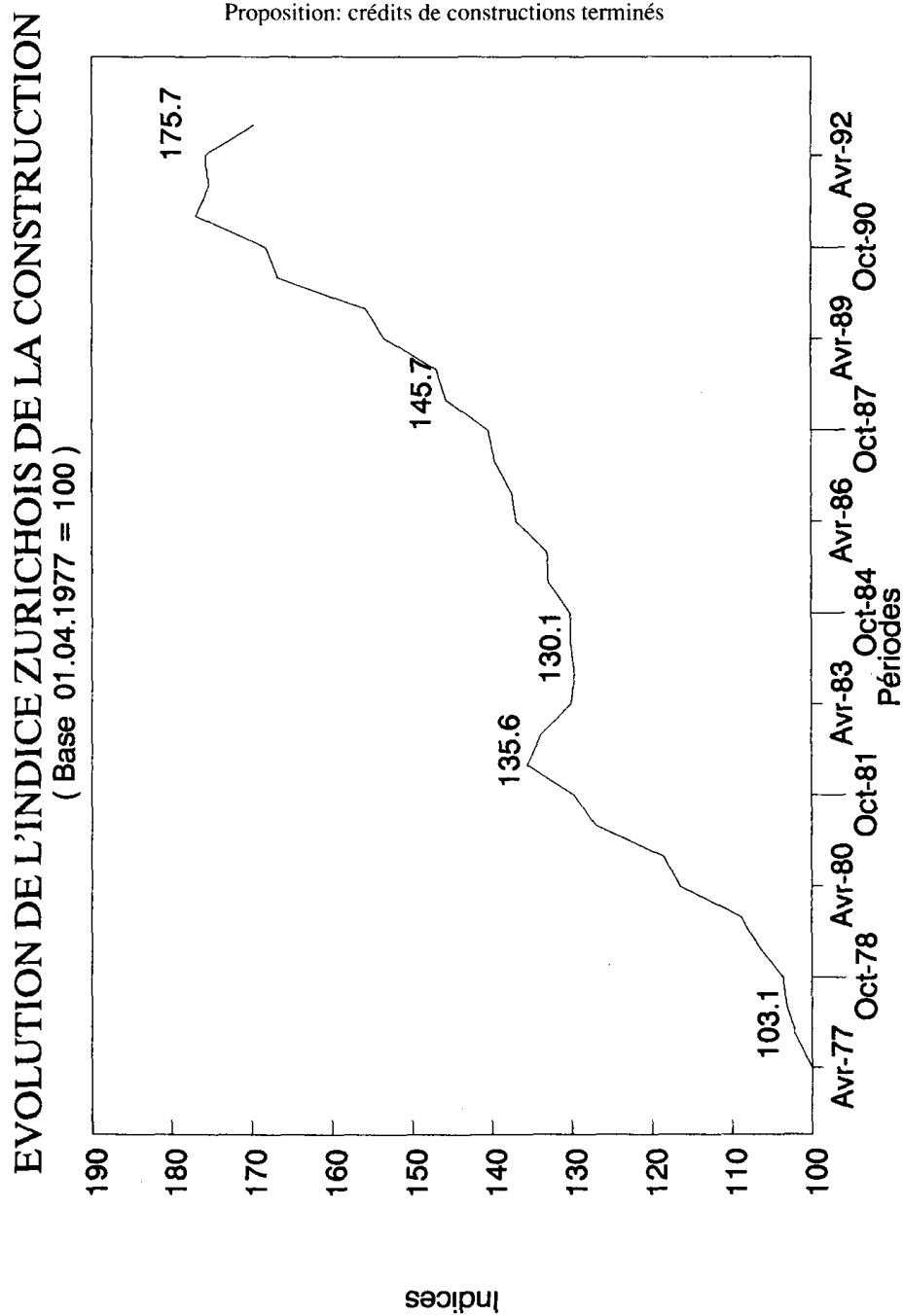

BM/arch. + PM/bât.

Préconsultation

M. Pierre Reichenbach (L). Pour cette séance «économique» de ce soir, le groupe libéral vous propose de renvoyer la proposition N° 206 à la commission des travaux et non à la commission des finances.

Je vous rappelle qu'une même proposition, sauf erreur de ma part, a été renvoyée à la commission des travaux au début de la présente législature. En effet, nous pensons qu'il est inutile de surcharger la commission des finances, le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1992 lui ayant été renvoyé hier soir.

Il serait judicieux de confier à la commission des travaux le suivi du bouclement des comptes de constructions, ceci d'autant plus que c'est cette même commission qui a étudié la plupart des propositions relatives à ces crédits de construction.

Donc, je vous demande le renvoi de cette proposition à la commission des travaux et je vous en remercie.

Mise aux voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des travaux est accepté à la majorité.

4. Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28505-303 situé au Petit-Saconnex, à l'angle des chemins Moïse-Duboule et de la Tourelle (N° 207).

A l'appui du plan mentionné ci-dessus, le Département des travaux publics nous a transmis les explications suivantes:

«Le projet de plan localisé de quartier N° 28505 porte sur la parcelle N° 3771/1, située à l'angle entre le chemin Moïse-Duboule et le chemin de la Tourelle.

Cette parcelle est actuellement occupée par un petit centre commercial de quartier et par une poste, construits il y a une vingtaine d'années en application du plan localisé de quartier N° 25947-303, adopté par le Conseil d'Etat le 12 décembre 1967.

Le Département des travaux publics a été saisi il y a environ un an d'un projet de construction visant, dans un premier temps, à une surélévation importante des bâtiments existants, qui aurait conduit à hypothéquer les jours du deuxième étage du bâtiment de logements situé juste derrière. Afin d'éviter cet inconvénient, il a été proposé de limiter l'extension envisagée à une petite surélévation du bâtiment situé en front de rue, occupé par la poste. Cette extension permettra la réalisation d'environ 270 m² de surface brute de plancher pour l'agrandissement des commerces existants.

Le plan localisé de quartier en vigueur jusqu'à présent limite les potentialités de cette parcelle à la seule réalisation de constructions basses dont le gabarit, selon la loi, ne peut donc dépasser 7 m à la corniche.

Le projet, qui implique la réalisation d'un bâtiment de 7,80 m de hauteur, ne pouvait donc être accepté dans le cadre du plan en vigueur. C'est pourquoi il a été décidé de modifier partiellement celui-ci afin de permettre la réalisation de cette surélévation.

Le projet de plan localisé de quartier, qui a été élaboré en étroite collaboration avec le Service d'urbanisme de la Ville de Genève, a été soumis pour préavis aux divers services et instances concernés et a reçu l'agrément tant de la commission cantonale d'urbanisme, que des différents départements consultés.»

Ainsi, au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-dessous:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des travaux publics;

sur proposition du Conseil administratif.

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au plan localisé de quartier N° 28505-303 situé au Petit-Saconnex, à l'angle des chemins Moïse-Duboule et de la Tourelle.

Annexe: un plan

Proposition: plan localisé de quartier au chemin de la Tourelle

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS DE GENÈVE

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT - DIVISION DE L'URBANISME - SERVICE DES ETUDES ET PLANS DE QUARTIERS

GENEVE - Petit - Saconnex

Feuille cadastrale N° 69, Parcelle N° 3771

Plan localisé de quartier

Situé à l'angle des chemins de la Tourelle et Moïse Duboule

Ce plan modifie pour partie le plan localisé de quartier N° 25'947 - 303 adopté par le Conseil d'Etat le 12 décembre 1967

Adopté par le Conseil d'Etat le : Visa : Timbre :

Adopté par le Grand Conseil le :

Modifications

Sous - secteur Statistique GIREC: 34 03

Code Communes et quartiers: 303

Plan N° 2 8 5 0 5 Indice

Tiroir 7 Casier 5 3

CDU 7 1 1 5

Echelle 1 / 500

Date 23 juillet 1992

Dessin DIM

LEGENDE

Périmètre de validité du plan. Degré de sensibilité OPB : III

Limite au sol des constructions.

Constructions existantes et maintenues dans leurs gabarits et affectations. Les hauteurs à la corniche sont indiquées sur chaque bâtiment.
Affectation : Rez + Etage : Commerces.

Construction existante (R) surélevée (R + 1). La hauteur à la corniche est indiquée sur le bâtiment.
Affectation : Rez + Etage : Commerces.

Engazonnement et plantations existants et maintenus.

Note :

- Les accès véhicules d'intervention devront se conformer à la directive N° 8 de l'inspection cantonale du service du feu.

Proposition: plan localisé de quartier au chemin de la Tourelle

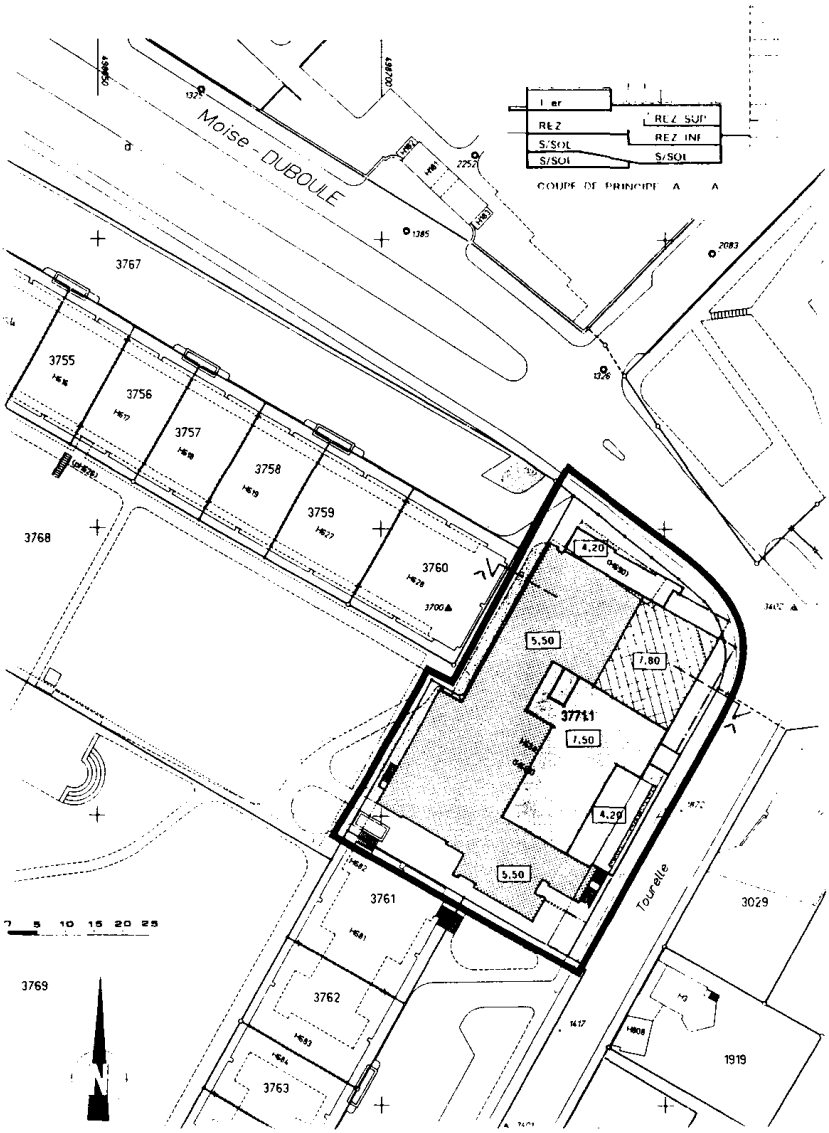

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité.

5. Proposition du Conseil administratif en vue du transfert du secteur d'aide ménagère du Service social (N° 216).

Préambule

La situation d'impasse budgétaire prévalant en 1990 a conduit le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement à entreprendre une révision complète des objectifs et des conditions de fonctionnement de ses services.

C'est ainsi qu'il a été mis en évidence, dans le cadre du Service social, un parallélisme de certaines activités d'aide à domicile avec des actions conduites hors Ville de Genève.

En effet, la prestation d'aide ménagère est assurée conjointement par les deux services suivants:

- l'Association d'aide ménagère au foyer (AMAF) créée en 1963, qui reçoit des subventions émanant de la Confédération (Office fédéral des assurances sociales), du canton et des communes et dont les prestations sont destinées à l'ensemble des personnes âgées et/ou handicapées habitant dans le canton;

  A fin 1992, cette association employait 521 collaborateurs, au profit de 7844 clients avec un budget de 22 826 000 francs.
- le secteur d'aide ménagère du Service social créé en 1965, qui fonctionne uniquement avec son budget municipal et limite son intervention aux personnes âgées et/ou handicapées bénéficiant des prestations financières de l'Office des allocations aux personnes âgées, aux veuves, aux orphelins et aux invalides (OAPA) habitant dans la Ville de Genève.

  A fin 1992, ce secteur employait 82 collaboratrices, au service de 953 clients avec un budget de 4 425 023 francs.

A relever que la formation et l'encadrement du personnel de ces deux services sont identiques, de même que la politique tarifaire et les prestations de base assurées aux clients.

Exposé des motifs

Afin de mettre un terme à cette concurrence, synonyme de dispersion et de gaspillage, des contacts préliminaires ont été pris avec les institutions concernées,

la commission du personnel de la Ville, ainsi qu'avec le Département de la prévoyance sociale et de la santé publique en vue d'une rationalisation de ces deux activités, qui, à l'unanimité, ont admis le bien-fondé du projet de fusion des deux services concernés.

Par lettre du 25 mai 1990, le chef du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement a informé le personnel de base de sa décision d'entreprendre une étude d'opportunité et de faisabilité relative au transfert des aides ménagères du Service social à l'AMAF à partir des deux principes suivants:

- maintien des acquis pour les clients;
- maintien des acquis pour les aides ménagères et leurs responsables.

Déposée en automne 1990, cette étude a conclu favorablement au transfert pour autant que la caisse de retraite de l'AMAF soit dotée du même système de prestations que la CAP.

Précurseur en matière de redéploiement de l'aide à domicile, le département des affaires sociales a entamé ensuite des négociations avec ses partenaires cantonaux ainsi qu'avec le personnel et ses représentants.

En février 1992, le résultat positif de la votation populaire de la loi sur l'aide à domicile a confirmé et renforcé cette démarche municipale.

Au début de cette année, l'adhésion de l'AMAF à la CEH a été acceptée et le Département de la prévoyance sociale et de la santé publique a confirmé son accord au transfert du secteur d'aide ménagère du Service social à l'AMAF avec effet au 1er juillet 1993, moyennant un transfert des charges y relatives sous déduction de la subvention fédérale représentant 30% de la masse salariale.

Les conditions de base étant remplies, les représentants du personnel et ceux des directions ont immédiatement travaillé ensemble durant quatre mois sur les modalités de transfert en respectant les principes énoncés par le magistrat, convaincus que ce regroupement apporte des avantages considérables:

- pour les clients: nouvelles prestations déployées dans le cadre de l'application de la loi sur l'aide à domicile (extension d'horaire, service de soins et d'hygiène...) que la Ville de Genève ne peut fournir faute de moyens financiers;
- pour le personnel: meilleur encadrement professionnel avec des programmes de perfectionnement harmonisés.

Afin de garantir les prestations de retraite telles que proposées par la CAP, la Ville devra toutefois verser à la caisse de retraite CEH une prime de rachat supplémentaire estimée à 945 000 francs.

Parallèlement aux négociations engagées avec le personnel sous l'égide d'une commission paritaire formée à cet effet, le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement est tombé d'accord avec l'Association d'aide ménagère au foyer (AMAF) sur les termes de la convention ci-après:

CONVENTION

relative au transfert du secteur d'aide ménagère
du Service social de la Ville de Genève

entre

la Ville de Genève, représentée par M. Michel Rossetti, chef du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

et

l'Association d'aide ménagère au foyer (AMAF), représentée par M. Joseph Villat, président, et Mme Claudine Imfeld, directrice.

Article premier. – Objet de la convention

La présente convention règle les modalités du transfert des clients et du personnel du secteur d'aide ménagère du Service social de la Ville de Genève à l'AMAF, moyennant versement à celle-ci d'un montant forfaitaire tel que défini ci-dessous.

Art. 2. – Personnel transféré

Est transférée la totalité du personnel du secteur susmentionné composé de fonctionnaires confirmées, d'auxiliaires fixes ainsi que des collaboratrices engagées par la Ville sous contrat de droit privé selon la liste ci-annexée.

Le personnel comprend des responsables d'équipes et des aides ménagères et familiales travaillant au domicile des personnes âgées.

Art. 3. – Garanties pour le personnel transféré

L'AMAF s'engage à respecter les conditions acquises au moment du transfert, telles qu'elles sont mentionnées dans l'annexe détaillée faisant partie intégrante de cette convention.

Le personnel transféré ne sera soumis à aucun temps d'essai.

Art. 4. – Calcul du financement

Le montant forfaitaire annuel est établi sur la base de la masse salariale 1993 de 3 782 812 francs et correspondant à l'effectif au 13 avril 1992 (allocations et charges sociales patronales incluses), montant duquel sont déduites les prestations de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) de 985 079 francs et les recettes versées par les bénéficiaires de 489 475 francs.

Du 1er janvier 1994 au 31 décembre 2000, ce montant forfaitaire annuel versé par la Ville de Genève est déterminé à 2 308 000 francs sous réserve de modification du taux de subventionnement fédéral.

	Fr.
Du 1er juillet au 31 décembre 1993, la masse salariale est de	1 892 000.–
./. participation des clients	245 000.–
./. subvention de l'OFAS	1 029 000.–
(sous réserve du versement effectué)	
Participation de la Ville de Genève pour 1993	618 000.–
Du 1er janvier au 30 juin 2001, la masse salariale est de	1 892 000.–
./. participation des clients	245 000.–
./. subvention de l'OFAS	985 000.–
Participation de la Ville de Genève pour 2001	662 000.–

Art. 5. – Modalités de versement

Dès juillet 1993, les versements seront effectués par mensualités avant le 15 de chaque mois, sur le compte bancaire de l'AMAF N° U 775.23.32 à la CEG.

Art. 6. – Mise à disposition de locaux

Le Service social de la Ville de Genève met gratuitement à la disposition de l'AMAF ses locaux occupés jusqu'alors par les responsables d'équipes ainsi que les locaux prévus à cet effet.

Art. 7. – Dispositions générales

La Ville de Genève se réserve la possibilité de résilier la présente convention moyennant un délai de dénonciation de six mois pour la fin d'une année, au cas où les activités de l'AMAF ne s'inscriraient plus dans le contexte de la loi sur l'aide à domicile ainsi qu'au cas où elle renoncerait à son statut d'association à but non lucratif.

Art. 8. – Durée

La présente convention déploie ses effets pour une durée indéterminée dès le 1er juillet 1993.

Fait et passé en double exemplaire.

Genève , le.....

Pour la Ville de Genève:	Pour l'Association d'aide ménagère au foyer:	
Michel Rossetti	*C. Imfeld*	*J. Villat*
Conseiller administratif	Directrice	Président

La suppression du secteur d'aide à domicile entraînera concrètement les avantages financiers suivants:

1. Suppression de 41 postes inscrits au budget du Service social sans aucune incidence sur le personnel, lequel sera immédiatement réengagé par l'AMAF aux mêmes conditions acquises au moment du transfert.

2. Le budget actuel de 3 741 335 francs passera à 2 308 000 francs (montant calculé en fonction du versement de l'OFAS et des recettes versées par les clients).

   Ce montant sera versé chaque année à l'AMAF en guise de financement du 70% des salaires du personnel transféré.

3. Diminution du budget du Service social. Les chiffres suivants démontrent les économies estimées suite au transfert:

Budgets	Subventions AMAF	Economies
1993: 1 870 667	618 000	1 252 667

   Le versement à l'AMAF est calculé pour six mois alors que la subvention de l'OFAS sera accordée pour l'année entière; d'où une économie supplémentaire pour 1993.

Conséquemment à l'augmentation du coût de la vie, les économies seront plus importantes à moyen et à long terme.

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres a), d) et e), de la loi sur l'administration des communes;

vu l'accord intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et l'Association d'aide ménagère au foyer;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le susdit accord est ratifié. Il entre en vigueur le 1er juillet 1993.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à transférer à l'AMAF le personnel du secteur d'aide ménagère et le budget salarial y relatif, sous déduction de la subvention de l'OFAS et des recettes versées par les clients, dès le 1er juillet 1993.

Art. 3. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 945 000 francs comprenant la prime de rachat supplémentaire à verser à la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève en vue de maintenir les prestations de retraite du personnel transféré à l'AMAF.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article 2 sera portée dans les comptes de l'exercice 1993 au chapitre 5140 «Aide sociale à domicile», poste 304 «Caisses de pension et de prévoyance».

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Je n'ai rien à ajouter à cette proposition qui donne tous les détails de l'opération. Je note simplement que, si la proposition est acceptée, la Ville fera en 1993 une économie de 1 252 000 francs, dont à déduire la somme de 945 000 francs pour assurer le passage de la caisse de retraite à égalité, somme à verser à la CEH, et qu'à partir du 1er janvier 1994 l'économie réalisée sera de 1 450 000 francs.

Tout a été fait dans les règles, le personnel a été régulièrement tenu informé. Le Conseil administratif a négocié avec la commission du Service social, avec la commission du personnel de la Ville de Genève et la commission paritaire. La dernière séance de la commission paritaire a eu lieu le 26 mars, il a fallu ensuite rédiger une convention, la faire accepter par l'AMAF, puis rédiger une proposition et la soumettre au Conseil administratif. Compte tenu des fêtes de Pâques, nous avons donc travaillé avec le maximum de célérité.

Ce passage est prévu pour le 1er juillet et les droits de tout le personnel sont garantis, le personnel retrouvant une fonction analogue à celle qui était la sienne. Par conséquent, je vous demande de renvoyer cette proposition à la commission sociale.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse est accepté à la majorité (une opposition).

Le président. La motion N° 1130, de MM. Eric Mottu, Marco Ziegler, Alain Comte et Antonio Soragni est reportée.

Nous prenons maintenant la motion N° 1135 dont vous avez voté l'urgence hier.

6. Motion de Mme Alexandra Gobet Winiger, MM. Ueli Leuenberger et Jean-Jacques Maillard: non au démantèlement larvé de la blanchisserie du Service social (M 1135)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les multiples incertitudes régnant sur le projet de démunicipalisation de la blanchisserie rattachée au Service social;
- le caractère encore non défini des conditions auxquelles l'Association Trajets reprendrait ces activités;
- le doute persistant qui règne sur l'octroi d'une subvention de l'OFAS, pourtant mise en avant par le département des affaires sociales;
- les pressions exercées sur une partie du personnel pour qu'il quitte son poste;
- le transfert déjà annoncé d'une part importante du personnel qualifié aux 1er juin et 1er juillet 1993;
- le fait que ces deux dernières mesures interviennent avant l'achèvement des travaux de la commission sociale dans le cadre d'une pétition d'opposition à la démunicipalisation envisagée,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à geler toute mesure et toute décision propre à démanteler la blanchisserie du Service social avant une décision définitive du Conseil municipal, en s'abstenant notamment de tout transfert de personnel, de matériel et de contrats.

[1] Annoncée, 3563.

Le président. Au sujet de cette motion, nous avons reçu l'amendement suivant de Mme Alice Ecuvillon:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à geler toute mesure de transfert du personnel contre son gré, avant qu'une décision définitive du Conseil municipal soit intervenue quant au transfert de la blanchisserie.»

M. Jean-Jacques Maillard (T). Permettez-moi, tout d'abord, juste un petit rappel en guise d'introduction. Il ne s'agit pas ce soir de faire le débat sur la blanchisserie municipale, mais seulement de faire en sorte que ce débat puisse encore avoir lieu. C'est donc dans ce but que cette motion urgente, qui, contrairement à ce que disait hier M. Rossetti, n'est ni opportuniste ni politicienne, a été déposée.

En fait, ce que nous avons appelé le démantèlement larvé de la blanchisserie municipale du Service social a déjà commencé sournoisement l'année dernière. En 1992, en effet, trois départs à la retraite ainsi qu'un départ à l'AI ont été compensés par un seul engagement; les autres postes sont aujourd'hui assurés par deux chômeuses en fin de droits ainsi qu'une intérimaire dont on ne parle nulle part. Et si on n'en parle pas, c'est simplement parce qu'on n'a pas à s'en préoccuper, au niveau de la Ville: on peut s'en séparer quand on veut. Allons-nous continuer ainsi?

Dès le 1er juin 1993, une dame sera transférée à la buanderie du Service des sports. Il s'agit pour elle d'une amélioration de sa condition actuelle et il n'est pas question de la bloquer à son poste d'aujourd'hui, mais sera-t-elle remplacée?

D'autre part, deux autres personnes ont aujourd'hui demandé leur transfert à l'Association d'aide ménagère au foyer, qu'on appelle l'AMAF, ceci parce qu'elles sont dans la plus complète incertitude quant à leur avenir. Leur départ est envisagé pour le 1er juillet, mais si elles avaient le choix, croyez-moi, ces dames resteraient au Service de la blanchisserie municipale. Va-t-on les laisser s'en aller? Autant de questions, autant d'incertitudes.

C'est probablement avec de bonnes intentions que M. le conseiller administratif Rossetti s'occupe, dès maintenant, du reclassement du personnel de la buanderie. Il n'en reste pas moins qu'il place la charrue avant les bœufs et cette attitude contribue grandement à l'insécurité qui règne actuellement dans le service.

Le transfert de la blanchisserie à l'Association Trajets est censé ramener le prix du linge traité de 39 francs à 14 francs le kilo, c'est-à-dire qu'il devrait per-

mettre à la Ville une substantielle économie. Cependant, il faut savoir qu'à ce jour aucun chiffre ni aucun plan financier n'ont pu être présentés à la commission sociale pour étayer cette assertion. Bien au contraire, plus le temps passe, plus les incertitudes se font jour et plus le doute s'insinue.

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, en attendant de pouvoir prendre une décision en pleine connaissance de cause, vous aurez à cœur de voter cette motion qui n'a pas d'autre but que de préserver un outil de travail performant afin de conserver aux bénéficiaires actuels un service de qualité. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Madame Gobet Winiger, motionnaire, vous avez la parole.

M. Bernard Lescaze (R). Non, je m'excuse! C'est une motion urgente où je vois la signature de Mme Schneider: d'après le règlement, normalement, c'est à Mme Jeannette Schneider-Rime de prendre la parole.

Mme Alexandra Gobet Winiger (S). On est tous en année électorale mais, quand même, il ne faut pas charrier!

Mme Jeannette Schneider-Rime (S). Je suis un peu étonnée de la réaction de M. Lescaze. Vous qui êtes juriste, vous êtes en train de couper les cheveux en quatre. Je ne suis pas motionnaire, mais vu que Mme Gobet Winiger n'était pas là pour la signer, on m'a simplement demandé, en tant que membre de la commission sociale et de la jeunesse, de signer pour elle. Encore une fois, c'est vouloir couper les cheveux en quatre que de chipoter sur ce point.

Je me souviens d'une séance du Grand Conseil où le président du Grand Conseil a menacé: «Si vous n'arrêtez pas cette plaidoirie de juristes, je lève la séance.» Je crois que nous avons besoin de juristes, mais il ne faut pas exagérer!

M. Bernard Lescaze (R). Je ne veux pas en faire toute une histoire, ça m'est finalement égal, mais... *(Tollé général.)*

Oh! c'est facile de brailler, mais j'aimerais bien que ça se calme un peu... *(Brouhaha.)* J'en profiterai quand même pour constater, pas seulement dans le cas de cette motion urgente – encore que s'il y a urgence on peut quand même trouver des signataires qui soient présents, excusez-moi – pour constater donc qu'une multitude de textes nous parviennent sous forme polycopiée. On ne respecte plus

aucun délai et, bientôt, on devra travailler avec des ordres du jour en continu sans pouvoir se préparer à l'avance. Cela est aussi valable pour le Conseil administratif qui propose aussi, souvent, des documents en urgence. Alors, je regrette, mais au moins que les choses soient correctement présentées!

Maintenant, je me réjouis d'entendre Mme Gobet Winiger sur ce sujet, si ça lui plaît, mais je voulais quand même faire remarquer qu'il y avait une irrégularité.

Mme Alexandra Gobet Winiger (S). J'aimerais développer un aspect des incertitudes qui nous amènent à demander que le Conseil administratif gèle les mutations qui se rapportent à la buanderie. Ce sont des incertitudes qui sont en dehors de notre Conseil, je pense en particulier à la subvention de l'OFAS sur laquelle a été fondée toute la démarche qui vise à démunicipaliser la blanchisserie, le raisonnement étant le suivant: assurer les mêmes prestations, non plus aux frais de la Ville, mais grâce à la subvention que l'Office fédéral des assurances sociales devrait octroyer à l'Association Trajets. Et, là, nous avons un gros point d'interrogation.

Nous comprenons bien la démarche, mais le Conseil administratif n'est certainement pas sans savoir que, depuis deux ans, l'Office fédéral des assurances sociales, comme les autres départements fédéraux d'ailleurs, serre les cordons de la bourse et n'honore plus toujours, comme il le faisait précédemment, les demandes de subventions qui lui parviennent pour toutes sortes d'activités à caractère social. Et c'est là l'une de nos préoccupations.

Nous savons que Trajets a bénéficié, au cours des années, d'un certain nombre de subventions, mais il n'existe, à l'heure actuelle, aucune certitude, mais vraiment aucune certitude, ni aucune lettre d'assurance, ni aucun échange qui matérialise l'octroi de la subvention fédérale de l'OFAS. C'est une des raisons pour lesquelles nous estimons que les mesures qui ont été prises sont prématurées, car nous avons des raisons de nourrir des doutes sur le fait que l'Association Trajets, indépendamment des buts honorables qu'elle poursuit, puisse obtenir cette subvention.

Au plan des faits, il est tout à fait regrettable que ce qui ne devrait être qu'un projet soit en fait une réalité et qu'on se trouve bel et bien, déjà à l'heure actuelle, devant une démunicipalisation en cours.

Certes, il n'est pas exclu que le Conseil administratif, si telle était la nécessité, puisse faire une mutation en sens inverse du personnel qu'il aurait reclassé, mais il nous semble, quant à nous, que le minimum qu'on puisse attendre du Conseil administratif, c'est qu'il attende la décision du Conseil municipal pour prendre les mesures d'exécution propres à matérialiser la décision prise. En l'occurrence, et pour l'instant, il n'y a pas de décision prise à notre niveau.

Nous avons crainte également qu'en nous défaisant prématurément du personnel qui a la connaissance et l'expérience du fonctionnement de la buanderie, cela exclue toute possibilité de faire marche arrière et cela, nous ne le voulons pas. Nous ne voulons donc pas, au fond, d'une politique du fait accompli.

Il est, évidemment, difficile de savoir dans quelle mesure l'information, ou peut-être l'absence d'information, ou les doutes qui se trouvent dans l'esprit du personnel l'ont amené, volontairement ou non, à accepter des propositions de reclassement ou à proposer spontanément d'être déplacé. Nous voulons que les choses puissent se faire de façon sereine, lorsque nous aurons pris une décision, et c'est la raison pour laquelle nous préférons attendre d'avoir la proposition chiffrée de l'exploitation par Trajets pour ce type de service, avant de nous prononcer. Je vous remercie.

M. Ueli Leuenberger (PEG). Je ne vais pas répéter les éléments que mes collègues ont déjà développés, mais j'aimerais insister sur un ou deux points.

Le premier, on l'a déjà développé hier soir, il concerne l'urgence. C'est clair qu'il y a urgence, parce que les échéances du 1er juin et du 1er juillet sont très, très proches, et il faut que le personnel de la buanderie sache que le Conseil municipal n'entend pas que le personnel actuel quitte cette blanchisserie. Il doit savoir qu'il n'y est pas obligé et, dans ce sens, je n'approuve pas l'amendement de Mme Ecuvillon.

En effet, c'est la formule «contre son gré» qui me gêne. Je sais ce que cela signifie concrètement sur le terrain: j'ai été de nombreuses années membre de commissions d'entreprises et je sais combien il est difficile pour le personnel, face à un chef de service, face à un conseiller administratif qui est là avec toute son autorité, de dire: «Non, j'aimerais mieux rester dans ce service, j'aimerais attendre les résultats des discussions à la commission sociale, j'aimerais attendre le projet du Conseil administratif, j'aimerais savoir si c'est un projet qui tient debout, j'aimerais savoir – vu que tout tient en fait à la subvention de l'OFAS – si cette subvention va arriver ou non, et ce n'est qu'après que je prendrai la décision de continuer à travailler ici ou d'aller ailleurs.»

Deuxième point qui me semble aussi important. Il ne suffit pas d'informer le personnel – d'ailleurs cette information a toujours dû être arrachée, si on écoute les syndicats, si on écoute le personnel. Moi, je souhaiterais que de véritables discussions, de véritables négociations paritaires soient menées avec le personnel, ce d'autant plus que ce personnel a fait des propositions pour rentabiliser la buanderie.

Lorsque la commission sociale a visité la buanderie, elle a vu qu'il y avait des propositions jusqu'à doubler sa capacité. Depuis une année, il y a presque un

pourrissement de la situation à la buanderie. Cela va même jusqu'à ne pas brancher une balance électrique avec ordinateur – qui a coûté relativement cher – parce qu'il manque une prise, un câble et vingt minutes ou une heure de travail pour l'installer. Je trouve cela aberrant.

Donc, il y a urgence de donner un coup de frein, pas un coup de frein définitif, mais un coup de frein au transfert du personnel jusqu'au jour où le conseiller administratif nous présentera un projet ficelé, chiffré, sérieux et qui tienne debout. C'est pourquoi je vous demande de voter notre motion.

Préconsultation

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. On ne démunicipalise pas par plaisir, on ne démunicipalise pas par jeu et, par conséquent, il n'y aura pas de démunicipalisation s'il n'y a pas économie et économie suffisante. On ne démunicipalisera pas pour gagner quelques milliers de francs; il faut que l'économie soit une économie substantielle et c'est dans cette optique-là que je me suis placé pour prendre une décision de principe, c'est-à-dire une décision politique.

Avant d'aller plus avant dans les explications, Mesdames et Messieurs, j'aimerais me référer à une phrase particulièrement importante qui figurait dans le rapport des experts sur la gestion des affaires municipales que vous avez tous lu avec une attention particulière. Cette phrase figure à la page 20 du rapport des experts et elle est la suivante: «Il n'est pas possible de rationaliser en profondeur une institution telle que l'administration sans un effort général visant à acquérir de nouveaux comportements et de nouvelles valeurs.» Les experts avaient en particulier en vue, Mesdames et Messieurs, la mobilité du personnel. En effet, concernant les 101 Propositions dont vous avez le catalogue, on ne pourra pas en réaliser la moitié si nous n'arrivons pas à nous débarrasser d'un certain nombre d'idées préconçues et si nous n'arrivons pas à admettre que le personnel doit être mobile. D'ailleurs, même dans le privé, on dit que la mobilité est la caractéristique du travailleur d'aujourd'hui, puisqu'on admet que, pour ces prochaines années, la personne qui travaille devra probablement changer plusieurs fois d'emplois dans sa carrière. Dans la foulée de cette phrase des experts, j'ajouterai une phrase qui concerne le comportement politique: Mesdames et Messieurs, il faudrait aussi que le comportement politique change et que, au niveau du législatif, on n'empiète pas sur les compétences de l'exécutif. Or, c'est exactement ce qui se produit à travers la motion dont la clause d'urgence a été votée hier soir. Et je vais m'en expliquer.

J'aimerais vous rappeler que, lorsque le catalogue des 101 Propositions a été arrêté et vous a été soumis, on a estimé sur un certain nombre de bancs, depuis lors, que le Conseil administratif n'allait pas assez vite. Je relève donc une contra-

diction aujourd'hui, en voyant que lorsque nous essayons de mettre en œuvre des propositions, ici et là, on utilise tous les moyens pour freiner, ralentir, en utilisant des objections et des arguments souvent spécieux.

A l'époque, lorsque j'ai pensé à la démunicipalisation de la blanchisserie, que j'en ai soumis la proposition au Conseil administratif, que ce dernier en a accepté le principe, il y avait deux idées. La première était de pouvoir démunicipaliser à travers une collaboration avec d'autres blanchisseries appartenant à l'Etat ou à certaines institutions dépendant de l'Etat. L'autre idée faisait suite à une approche de la part de l'Association Trajets, que vous connaissez, visant à étendre ses activités. Trajets exploite une imprimerie, un petit marché, une agence de voyages et son intérêt s'est porté sur la buanderie parce que c'était quelque chose de valorisant.

La première solution, donc collaboration avec des institutions de l'Etat ou proches de l'Etat, s'étant avérée impossible, puisque aucune blanchisserie n'a pu relever ce défi et accepter de prendre à sa charge le quota de la Ville de Genève, l'autre solution s'est imposée, celle de Trajets.

Mesdames et Messieurs, je sais, et nous le savons tous, que l'élément principal d'une démunicipalisation, c'est le problème du personnel. Le personnel pour qui il faut trouver du travail, puisque le Conseil administratif a pris des engagements très précis de ne pas licencier, d'assurer la sécurité de l'emploi, d'assurer la permanence des droits du personnel – c'est ce qui a été fait avec l'AMAF. J'ai donc pris le soin, dès le mois d'octobre, par anticipation, de prendre des contacts avec le personnel.

Il y a eu tout d'abord une première séance le 2 octobre, il y a eu une nouvelle séance le 22 décembre puis une troisième séance le 25 janvier au cours de laquelle j'ai présenté M. Dupont. Une préétude a été effectuée et elle montrait très clairement que nous pouvions arriver à des économies substantielles, puisque, en me référant à la situation de l'année dernière, j'ai pu constater que le coût du kilo atteignait 37,16 francs, déductions faites des encaissements des clients – et, si on ne tenait pas compte des encaissements des clients, 43,74 francs le kilo – alors que, à travers les propositions de Trajets, nous pouvions espérer réduire le prix du kilo, grosso modo, à 14 francs, ou un petit peu plus si Trajets était obligé de reprendre un personnel considéré comme non suffisamment qualifié.

Donc, nous nous sommes déterminés sur la base d'une préétude et, lorsqu'on me demande des chiffres définitifs, je ne suis évidemment pas en mesure de les communiquer puisque je n'ai pas demandé à un expert d'aller tout au fond de la démarche et d'entrer dans tous les détails me permettant de venir avec un projet ficelé. Cela aurait constitué, à supposer que l'OFAS réponde négativement, des dépenses inutiles.

Par contre, la démarche choisie par le Conseil administratif vise précisément à gagner du temps et à anticiper, en quelque sorte, sur une réponse qui devrait être positive, puisque nous avons le feu vert du Conseil d'Etat, du Département de la santé et de la prévoyance et que les contacts qui ont eu lieu à Berne, entre M. Dupont et les responsables de l'OFAS, laissent entendre très clairement que la réponse sera positive. Il fallait donc aller de l'avant pour que, la réponse positive enregistrée, nous ne soyons pas encore contraints d'attendre des mois et des mois avant de passer à l'action. Le temps qui passe, Mesdames et Messieurs, c'est de l'argent dépensé inutilement et je pense que, dans la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, nous avons le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour gagner du temps, donc de l'argent.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je ne comprends pas la motion qui a été déposée et qui, je le répète, empiète sur les compétences du Conseil administratif. Jusqu'à preuve du contraire, et c'est dans la réglementation qui est en place et que vous connaissez, l'engagement, le licenciement, le déplacement du personnel ne dépend pas du Conseil municipal – même si vous pouvez voter n'importe quelle motion – c'est de la compétence du Conseil administratif.

En l'état, il n'y a pas, Mesdames et Messieurs, de démunicipalisation: la blanchisserie fonctionne – avec un personnel en légère diminution, c'est vrai. D'ailleurs, il est symptomatique de voir qu'avec les mesures qui ont déjà été prises on a baissé le prix du kilo à 32,60 francs. Avec la diminution du personnel, avec les mesures qui ont été prises, on a baissé le prix du kilo à 32,60 francs! Alors, la question est de savoir ce que nous voulons. Voulons-nous rétablir l'équilibre financier de la Ville de Genève? Voulons-nous faire des économies et au besoin prendre des mesures, même si elles sont désagréables vis-à-vis du personnel, pour aller de l'avant? J'ajoute, Mesdames et Messieurs, que toute la démarche vise à maintenir l'emploi, à protéger nos collaborateurs en leur assurant la totalité de leurs droits d'aujourd'hui comme cela a été le cas au sein de l'AMAF. La commission paritaire, par son président, a pu remercier les protagonistes de ce vaste travail, en leur disant que les droits du personnel avaient été entièrement protégés, comme le Conseil administratif en avait pris l'engagement devant le personnel, devant vous, devant toutes les commissions. Nous avons pris des engagements que nous tenons à respecter, nous voulons assurer l'emploi et nous ne voulons pas licencier.

Sur la base des explications que je vous ai fournies, en tenant compte de cette logique qui s'est mise en marche et qui veut que nous rétablissions les finances de notre Ville en prenant toutes les mesures adéquates – et tous les groupes ici présents sont concernés – je vous demande donc de laisser celui qui en a la compétence traiter ce dossier et de ne pas entrer en matière sur la motion qui a été déposée.

M. Claude Miffon (R). Le groupe radical s'opposera à cette motion car, au-delà des intentions louables et généreuses des motionnaires qui ont été exprimées, notamment par Mme Gobet Winiger, il considère que cette motion est inopportune. Inopportune pour plusieurs raisons.

La première, c'est qu'elle constitue un camouflet pour le Conseil administratif et qu'elle est révélatrice d'une certaine volonté de blocage de la part de l'Alternative sur le chemin des économies auxquelles nous sommes malheureusement aujourd'hui condamnés.

Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif, depuis deux ans, a fait largement la preuve de sa capacité de négocier avec le personnel. Il l'a fait dans l'affaire du rattrapage; il l'a fait dans l'affaire de la contribution de solidarité; il a montré qu'il était capable de négocier sereinement et de trouver des solutions qui rencontrent l'adhésion en sauvegardant les intérêts de toutes les parties en cause.

Dans tous les débats budgétaires de ce Conseil municipal, tous les groupes rivalisent régulièrement de déclarations incitatives à l'égard du Conseil administratif pour l'encourager sur le chemin des économies. C'est pratiquement d'ailleurs la quadrature du cercle que l'on demande au Conseil administratif. A cette tâche, le Conseil administratif s'y est attelé. Il s'y est attelé avec un certain courage et il nous a présenté les 101 Propositions qui ont fait suite au rapport des experts que M. Rossetti a rappelé tout à l'heure. Ces 101 Propositions prévoient, notamment, le transfert d'activités au secteur privé. Transferts d'activités non pas «à l'américaine», mais transferts d'activités qui sauvegardent les droits acquis des collaborateurs de la fonction publique, qui sont négociés, discutés en concertation avec ceux-ci et qui visent également à maintenir les prestations de service public, en particulier dans le domaine social, lequel constitue l'une de nos priorités.

Des rationalisations, Mesdames et Messieurs, impliquent forcément quelques transferts internes. C'est le choix entre la mobilité d'une part et entre la rigidité d'autre part. Ceux qui n'avancent pas reculent et, pour notre part, nous faisons le choix de la mobilité.

Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de confier à l'institution Trajets la gestion de cette buanderie municipale. Nous avons l'opportunité également de transférer certains collaborateurs de cette buanderie, soit à l'Association Trajets et ils suivront la buanderie – qui ne sera pas démantelée, comme le prétend le titre de cette motion urgente – soit, si bon leur semble, dans d'autres services de l'administration municipale où ils conserveront ainsi tous leurs droits de fonctionnaires. Cette opération aboutira à des économies substantielles pour la Ville de Genève, et nous ne voterons finalement cette opération que si les économies sont réalisées.

Pour ma part, j'ai la crainte que cette motion – qui empiète sur les compétences du Conseil administratif, M. Rossetti l'a relevé – ne soit qu'un signe avant-coureur d'une volonté de blocage de notre Conseil, d'une volonté qui empêcherait finalement le Conseil administratif d'aller plus avant dans la réalisation des économies qu'il s'est fixées pour objectif. J'ai la crainte que, concernant certaines des 101 Propositions, largement admises quant à leur principe, les choses ne deviennent plus difficiles, lorsqu'il s'agit de passer des principes à la discussion concrète et de la théorie à la réalisation.

M. Daniel Sormanni (S). Juste deux mots à l'adresse de M. Miffon qui vient de s'exprimer. Je dois dire que, sur le fond, quelle que soit la décision des différents groupes du Conseil municipal, la décision prise par chaque conseiller municipal est parfaitement légitime, qu'il soit favorable ou non à la proposition de démunicipaliser. Je crois que chacun, en toute conscience, a parfaitement le droit de prendre la décision qu'il souhaite, nonobstant les 101 Propositions. C'est en fonction de l'opportunité des conditions du transfert éventuel et de toutes les conditions générales liées à cette affaire que les municipaux se détermineront en toute légitimité dans un sens ou dans un autre et, de ce côté-là, nous n'avons aucune leçon à recevoir.

M. Rossetti nous a dit un certain nombre de choses par rapport au personnel. Je crois, effectivement, que le problème mérite d'être examiné; vous l'avez dit, le Conseil administratif est en train de le faire, mais, pendant cet examen, et avant que le Conseil municipal ne soit saisi d'une proposition, il faut que la buanderie continue de fonctionner normalement. Il serait absolument anormal qu'au moment où la proposition arrive au Conseil municipal nous n'ayons plus le choix, puisque nous risquerions de nous retrouver devant ce que l'on pourrait appeler une coquille vide. A ce moment-là, nous serions placés devant un fait accompli: le personnel ayant été transféré, nous n'aurions plus d'autres choix que d'accepter la proposition. C'est inacceptable et nous ne l'acceptons pas!

Le personnel mérite mieux que ça. Avant toute chose, le Conseil administratif doit respecter le personnel, il doit le consulter préalablement à toutes décisions, à tous transferts, de façon qu'on puisse le faire, si cela s'avère nécessaire, d'une manière sereine. Je crois que lier ces problèmes au prix du kilo du linge est une insulte au personnel et ceci n'est pas normal.

De plus, dire que le Conseil municipal peut voter n'importe quelle motion, que de toute manière le Conseil administratif entend aller de l'avant, là aussi, je trouve que c'est vraiment se moquer du Conseil municipal qui est parfaitement habilité à s'emparer du problème sans empiéter sur les compétences du Conseil administratif.

Dans l'affaire précédente, celle des aides ménagères qui a été renvoyée à la commission sociale, les négociations ont duré près de deux ans. Le personnel a été consulté, un certain nombre de choses ont été faites et il semble, a priori, que les conditions requises sont réunies pour un transfert dans de bonnes conditions en respectant les parties en cause et en réalisant certaines économies.

Dans le cas présent, celui de la buanderie, ce n'est pas du tout la même chose: d'autres paramètres entrent en ligne de compte, ce ne sont pas du tout les mêmes que ceux de l'AMAF et les conditions sont totalement différentes.

Vous avez aussi parlé de la mobilité du personnel en disant que cela pouvait être un plus. Mais, si on veut améliorer la mobilité du personnel, il faudrait peut-être songer à le former. Vous avez dit tout à l'heure que, semble-t-il, ce personnel n'était pas suffisamment formé, alors formez le personnel au sens large du terme, si vous voulez améliorer sa mobilité. Et puis, il ne faut pas seulement parler de la mobilité des gens les moins qualifiés à la Ville, mais aussi peut-être de la mobilité des chefs, or de ceux-là, on n'en parle jamais!

Je crois, Monsieur le conseiller administratif, que vous confondez deux choses. Vous nous avez parlé du timing, on risque en fait de perdre du temps; il ne faut pas confondre, dans ce genre d'affaire en tout cas, vitesse et précipitation, et je crois que c'est ce que vous êtes en train de faire, malheureusement.

Nous pensons que, pour qu'un transfert éventuel puisse être réalisé, il y a en tout cas trois conditions qui doivent être réunies.

La première, c'est que les prestations assurées par le service soient garanties à l'avenir, quoi qu'il puisse arriver, et là nous n'avons aucune garantie à ce sujet.

Deuxième condition, c'est que les conditions salariales et sociales du personnel soient garanties y compris pour l'avenir. Là encore, pour l'instant en tout cas, nous n'avons aucune garantie.

Et la troisième condition, vous en avez parlé: il faut que ce soient des économies substantielles pour la Ville et, là non plus, jusqu'à présent, nous n'avons aucune garantie.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à voter cette motion.

Mme Alice Ecuvillon (DC). Il n'y a aucun doute que l'information donnée à la commission sociale et de la jeunesse par le magistrat, sur le projet du Conseil administratif de transférer la buanderie de la Ville de Genève à Trajets, est dans le droit fil des 101 Propositions concernant les mesures d'économies demandées par ce Conseil municipal, comme d'ailleurs la proposition concernant l'AMAF.

Je regrette que cette motion intervienne alors que les travaux de la commission sociale sont en cours à la suite d'une pétition des usagers de la buanderie municipale; telle qu'elle est libellée, elle court-circuite les travaux de la commission sociale.

Néanmoins, nous ne pouvons pas ignorer que le personnel s'inquiète de son avenir, puisque la commission du personnel de la Ville de Genève, la commission du personnel du Service social et le SIT ont écrit à la commission sociale pour exprimer leur inquiétude à ce sujet. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé l'amendement qui a été lu en préambule.

Il est clair que le groupe démocrate-chrétien ne votera pas cette motion telle qu'elle est présentée et j'espère que vous accepterez l'amendement proposé.

Mme Laurette Dupuis (T). Je parlerai en mon nom vu que je ne suis pas motionnaire et que je n'ai pas consulté mon parti. C'est à titre humain que je vais parler à M. Rossetti.

Après le plaidoyer de M. Miffon, je n'ai plus grand-chose à dire, vu que je n'ai pas ses qualités d'orateur, mais j'aimerais dire à M. Rossetti qu'il ne doit pas s'énerver comme il le fait, il frôle l'infarctus!

Deuxièmement, nous ne doutons pas de ses capacités. Nous ne voulons pas bloquer tout ce qui est économies, nous sommes tout à fait conscients des problèmes, nous sommes les premiers à demander qu'on fasse plus simple, avec moins de luxe, mais là, c'est dur moralement pour le personnel.

Avec les 12 000 chômeurs que nous enregistrons à Genève, chômeurs qui sont payés irrégulièrement et qui ne peuvent même plus assumer leurs charges, qui s'endettent, je comprends que ce personnel soit inquiet et soucieux de son avenir. Alors, tous les renseignements que vous nous avez fournis ce soir, nous espérons les avoir également sur papier afin d'être un peu plus rassurés. C'est au nom de M. Tout-le-Monde que je vous demande cela.

Mme Alexandra Gobet Winiger (S). Je tiens à dire, au nom des motionnaires, que notre décision sur le transfert de la buanderie n'est pas par avance négative, mais qu'elle est aujourd'hui réservée en raison des hypothèques qui règnent encore sur les conditions de ce transfert. C'est la première chose que j'aimerais préciser.

Ensuite, j'aimerais dire que nous ne bloquerons pas tout démantèlement de postes envisagé, puisque nous avons soutenu, en grande partie, les 101 Propositions. Par contre, nous tenons à ce que soient respectées les garanties qui avaient

été fournies par le Conseil administratif sur le fait que toutes les mesures touchant le personnel seraient prises en concertation avec les organisations de personnel. En l'occurrence, le soutien à cette motion des syndicats auxquels sont affiliées ces personnes montre bien que, dans le cas précis de la buanderie, et pour les mesures qui ont été prises jusqu'à présent, cette concertation n'a pas eu lieu. Par conséquent, je donne bien volontiers acte que le Parti socialiste s'opposera à toute mutation du personnel qui n'aurait pas été faite à la suite d'un dialogue avec les représentants du personnel.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je vous prie maintenant d'imaginer un instant quelle sera la situation si l'OFAS ne donne pas sa subvention, si le projet de Trajets n'est pas viable et que nous nous trouvions face à une buanderie d'ores et déjà démembrée. Je vous laisse imaginer la situation des usagers. Je vous laisse imaginer la situation des collaborateurs qui auront été mutés, plus ou moins contre leur gré, suivant les circonstances. Croyez-vous que M. ou Mme Tout-le-Monde ira à ce moment-là se demander s'il appartenait au Conseil administratif, ou s'il appartenait au Conseil municipal de faire ce qu'il aura fait? Nous ne voulons pas nous trouver dans cette situation. On n'a jamais vu un exécutif prendre des mesures d'exécution avant une décision. Ce que nous demandons ce soir, c'est le simple respect de l'ordre des choses.

En ce qui concerne le travail en commission, nous avons à examiner d'autres points qui ont été mis en avant par les pétitionnaires. Nous avons des décisions à prendre. Tout ce que nous demandons, c'est que nous puissions faire notre travail dans des conditions décentes. Je vous remercie.

M. Ueli Leuenberger (PEG). Même si ça ne plaît pas à tout le monde, je reprends encore une fois la parole. En tant que motionnaire, je crois que je peux m'exprimer encore une fois.

Tout d'abord, on peut effectivement regretter que l'on ait été obligés de déposer une motion et une motion urgente. On peut le regretter, j'aurais mieux aimé ne pas falloir le faire, cela m'aurait fait économiser du temps et m'aurait permis d'aller me promener. Mais il y a urgence et l'enjeu est relativement important.

Il y a, c'est vrai, un problème de chronologie: on peut regretter que cette motion arrive alors que les travaux de la commission sociale ne sont pas terminés. Mais il faut tout d'abord regretter qu'un magistrat qui, depuis au moins le mois d'octobre, a un projet ne puisse toujours pas aujourd'hui, au mois de mai, présenter un plan chiffré, ficelé, sérieux, comme je l'ai dit tout à l'heure. Et, si mes informations sont correctes, il n'y a que quelques semaines que la demande est partie à l'OFAS; or c'est depuis le mois d'octobre qu'on en parle et le personnel est inquiet depuis cette date. Il y a un changement de comportement politique à

avoir, bien sûr, à tous les niveaux, mais aussi à votre niveau, Monsieur le conseiller administratif, en associant, en informant correctement de toutes les étapes de vos démarches le personnel et le Conseil municipal. C'est ainsi qu'on évite des motions urgentes.

J'aimerais encore insister sur l'enjeu. L'enjeu est que la Ville de Genève va céder à une association un équipement qui vaut plus d'un million de francs, dont le budget de fonctionnement tourne aux alentours de 1,4 million de francs, budget qui par la suite sera utilisé par Trajets, moins l'hypothétique subvention de l'OFAS. C'est tout de même un problème! L'enjeu est aussi un problème humain pour les collaboratrices et collaborateurs de la buanderie. Il doit y avoir d'autres discussions avec le personnel, il faut que ce dernier voie un projet concret, qu'il voie comment évolue la situation. Mais la manière dont est traité actuellement ce dossier ne peut que provoquer des réactions dans le personnel, dans les syndicats, ainsi que sur les bancs de ce Conseil municipal.

Donc, je crois qu'un changement de comportement politique est important. Je suis tout à fait d'accord d'aller vite et bien souvent je regrette la manière dont notre camion tourne dans le vide dans ce Conseil municipal. Pourtant, aller vite ne veut pas dire précipitation, ne veut pas dire détruire un outil de travail existant sans qu'il y ait des garanties sur le bon fonctionnement futur.

Je crois que dans cette affaire, Monsieur Rossetti, vous êtes allé plus vite que votre ombre!

Mme Marie-Laure Bonard-Vatran (L). La commission sociale est actuellement saisie d'une pétition pour le maintien de la blanchisserie du Service social, en d'autres termes, contre sa démunicipalisation.

Cette pétition est venue, en quelque sorte, court-circuiter les démarches entreprises par M. Rossetti en vue de confier la gestion de la buanderie municipale à l'Association Trajets qui, si elle la reprenait, pourrait bénéficier des subventions de l'OFAS.

La commission sociale et de la jeunesse s'est ainsi, par le biais de la pétition, penchée sur cet objet plus tôt que ne l'aurait voulu la logique des choses et la répartition des compétences entre nos deux Conseils.

Désirant examiner ce dossier avec la plus grande attention, la commission s'est même rendue à la buanderie. Rapidement, ses membres se sont rendu compte qu'ils ne pouvaient aller plus avant dans leurs travaux sans obtenir des documents financiers précis, l'assurance du maintien des prestations pour les bénéficiaires, dans le cas d'un transfert à Trajets, et des informations précises en ce qui concerne le personnel. La commission a d'ailleurs décidé, dans sa séance

du 1er avril, d'attendre toutes ces précisions avant de poursuivre l'étude de la pétition. A ma connaissance, la commission n'a, à ce jour, reçu aucun des documents demandés.

Au vu de ce que je viens de dire, je comprends cette motion comme une sanction face à ce manque flagrant d'informations de la part du département concerné. Notre groupe n'y souscrira cependant pas, car la démarche du magistrat s'inscrit dans le cadre des 101 Propositions qu'il a soutenues.

La motion nous paraît de plus excessive en regard du point d'interrogation qui subsiste quant à l'octroi de la subvention de l'OFAS, dont tout dépend. Si celle-ci était refusée, quel beau coup d'épée dans l'eau!

Par contre, nous insistons pour que toutes les informations utiles soient communiquées à la commission sociale afin qu'elle puisse poursuivre ses travaux en toute sérénité et que soient éclaircis les problèmes de calendrier entre la réponse de l'OFAS et les transferts de personnel; c'est là le rôle du Conseil administratif. Nous attendons avec impatience sa proposition, si elle peut voir le jour, et espérons qu'elle pourra être étudiée dans des délais corrects et en toute connaissance de cause.

Dans le cas qui nous préoccupe ce soir, et qui semble arriver de plus en plus fréquemment ces derniers temps, où nos deux Conseils travaillent sur des objets similaires, seule la transparence peut en effet gommer les incertitudes. Merci. *(Applaudissements.)*

M. Jean-Jacques Maillard (T). Ainsi que je l'ai dit dans ma première intervention, on ne va pas discuter ce soir du oui ou non à la blanchisserie et j'aimerais simplement répondre à deux points particuliers abordés ce soir.

J'ai, notamment, beaucoup entendu parler des 101 Propositions, comme si ces 101 Propositions avaient été discutées dans ce Conseil, comme si ces 101 Propositions avaient été acceptées par la majorité, or ça n'a jamais été le cas.

Au sujet de la buanderie, par exemple, je vous signale que le Parti du travail est tout à fait clair et qu'il s'est toujours prononcé contre sa démunicipalisation.

D'autre part, j'aimerais répondre à M. Rossetti. Il n'a jamais été question, pour nous, de marcher sur ses plates-bandes. Nous avons, à mon sens, respecté les prérogatives d'un législatif qui contrôle ce que fait le magistrat. Nous n'avons jamais été négocier à sa place avec le personnel.

Et, pour répondre à la belle envolée et à la leçon donnée par M. Miffon, j'aimerais peut-être encore rassurer M. Rossetti: le Parti du travail ne vous mettra jamais sous tutelle!

M. Claude Miffon (R). Je rappellerai simplement à M. Maillard que les 101 Propositions proviennent d'un Conseil administratif à majorité de l'Alternative et nous nous réjouissons de ces propositions. S'il est vrai que notre Conseil ne s'est jamais prononcé, n'a jamais voté sur ces propositions, pour ma part, j'ai entendu, sur tous les bancs, saluer la présentation de ces 101 Propositions et la volonté d'économies qu'elles expriment.

Quand j'entends dire, Monsieur le président, par M. Sormanni que le prix du kilo du linge n'est pour lui pas un critère et qu'en même temps le transfert de la buanderie aurait pour condition des économies pour la Ville de Genève, je me fais quelques soucis quant à la cohérence de cet intervenant.

Le problème n'est pas là. Le problème, Monsieur le président, est que cette motion fait, au fond, un procès d'intention au Conseil administratif sur le démantèlement de cette buanderie. Or il a été à maintes reprises rappelé que le but n'est pas le démantèlement de la buanderie et la suppression de ce service municipal; le but est son transfert à une association privée à but social, en l'occurrence l'Association Trajets. Eh bien, Mesdames et Messieurs, pour qu'il y ait transfert, il faut qu'il y ait quelque chose à transférer. Si la volonté du Conseil administratif était de démanteler complètement cette buanderie municipale, on ne pourrait pas parler de transfert. Il n'y aurait, bien sûr, plus rien à transférer. Mais tout autre est l'attitude consistant à saisir les opportunités, au fur et à mesure qu'elles se présentent, c'est-à-dire lorsque des places se libèrent dans d'autres services, transférer quelques collaborateurs, au demeurant en respectant leur volonté. Je n'ai jamais entendu dire qu'on forçait ces collaborateurs à aller dans d'autres services. Tout autre est la situation et on ne peut pas parler, dans ce cas, d'un démantèlement de la buanderie municipale.

Pour ma part, compte tenu de toutes les questions qui ont été posées par la commission sociale, et dont nous attendons encore les réponses il est vrai – par exemple l'Office fédéral des assurances sociales n'a pas encore fourni les éléments qu'on attend de lui – je suis partisan que nous puissions continuer ce débat en toute sérénité, terminer nos travaux en commission avec une analyse complète, disposant de tous les éléments nécessaires pour prendre cette décision. Cela ne signifie cependant pas qu'il faille empêcher le Conseil administratif de faire évoluer ce dossier et de prendre quelques mesures préalables qui favorisent cette évolution. Il ne s'agit pas, encore une fois, aujourd'hui, d'un démantèlement de la buanderie municipale, il s'agit simplement de permettre les mesures qui, le cas échéant, pourront favoriser son transfert.

Mme Alice Ecuvillon (DC). Je voudrais juste que vous transmettiez, Monsieur le président, à Mme Bonard-Vatran qu'effectivement les réponses aux questions qui ont été posées ne sont pas encore parvenues à la commission sociale, mais que ça n'est pas du tout pour cette raison que les travaux ont été suspendus.

Les travaux ont été suspendus comme il se doit parce que d'autres résolutions, d'autres motions devaient être traitées et, naturellement, nous ne pouvons pas tout faire en même temps, il y a une planification à organiser.

Mme Alexandra Gobet Winiger (S). J'aimerais soumettre une question à Mme Ecuvillon en ce qui concerne son amendement.

Le groupe socialiste se demande si l'adjonction de «contre son gré» se rapportant au personnel est une condition implacable de l'amendement. Etant donné les difficultés, comme je l'ai dit tout à l'heure, de prouver, d'objectiver des oppositions, ou des pressions, ou des états d'esprit, nous aimerions savoir si elle pourrait accepter de limiter son amendement au mot «personnel», ce qui est assez important pour notre parti, ou si, quoi qu'il en soit, cet amendement revêt une valeur politique dans sa totalité et qu'il n'est donc pas question d'y toucher.

MmeAlice Ecuvillon (DC). Si j'ai précisé «contre son gré», c'est parce que je suis, comme vous, soucieuse des problèmes de personnel, mais je sais aussi que c'est de la compétence du Conseil administratif. Toutefois, comme je l'ai dit tout à l'heure, on ne peut pas ignorer cette inquiétude et nous devons y répondre d'une certaine façon.

Si j'ai ajouté «contre son gré», c'est aussi parce que je ne suis pas aussi sûre que vous l'êtes que les personnes qui ont décidé de partir – je ne suis pas en elles et elles ne m'en ont pas parlé – l'ont fait malgré elles. Je ne peux pas simplement faire de la projection et dire que, si elles partent, c'est parce qu'elles ont été poussées dehors. Je suis désolée, je ne peux pas le dire. Je ne peux absolument pas le dire et je ne me permettrai pas de l'affirmer.

J'ai présenté cet amendement qui concerne strictement le personnel et non le reste – vous avez vu que j'ai supprimé les autres éléments – parce que c'est vraiment le souci, et mon souci premier, mais je suis d'accord de supprimer «contre son gré», je n'en fais pas une condition *sine qua non*.

Le président. Nous en prenons note et pour terminer, avant le vote, je donne la parole à M. Rossetti.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Je ne serai pas long parce que tous les groupes ont pu s'exprimer. Tout d'abord, si vous me permettez, j'aimerais rassurer Mme Laurette Dupuis. Je ne suis pas au bord de l'infarctus, que je sache, je suis simplement d'un tempérament latin, ce qui me conduit parfois à heurter mon micro avec force et à hausser la voix.

L'inquiétude du personnel, Mesdames et Messieurs, c'est quelque chose qui est bien connu, c'est quelque chose qui est légitime. Nous avons eu le même phénomène avec les aides ménagères au foyer qui ont dû attendre près de trois ans la matérialisation de la décision politique, parce qu'il a fallu solliciter, à deux reprises, l'accord du Conseil d'Etat, ainsi que celui de la Caisse de pension. Durant ces trois ans, nous avons dû rassurer le personnel qui était très inquiet malgré tous les engagements qui avaient été pris devant lui ou ailleurs, c'est-à-dire dans les commissions ou devant le municipal. Les engagements que j'ai pris à l'égard du personnel de la buanderie, je les ai pris pour le personnel de l'AMAF. Donc, cette inquiétude, je la comprends, et il faut en prendre acte parce que, chaque fois que nous conduirons une démunicipalisation, le personnel, par définition, sera inquiet.

Je vous ai dit que j'ai vu le personnel à trois reprises: le 2 octobre, le 22 décembre et le 25 janvier. Que je l'ai orienté sur les enjeux, sur les objectifs, sur la méthode, mais je n'ai pas pu aller au-delà de l'étude qui avait été faite et qui n'est pas une étude complète, je l'ai déjà dit hier et je l'ai répété tout à l'heure. Parallèlement à ces contacts que j'ai eus avec le personnel, j'avais demandé à mon chef de service d'interpeller le personnel, dans le cadre d'une enquête, pour savoir quelles étaient ses intentions en cas de démunicipalisation.

J'ai ici le résultat: il y a des personnes qui ont souhaité devenir repasseuses, couturières, nettoyeurs, chauffeurs, gardiens, responsables aides ménagères à l'AMAF, etc. Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, sur tout ce personnel qui a été interrogé et qui a manifesté ses désirs, il y a trois personnes, légèrement handicapées, qui resteront à la buanderie, parce qu'il ne faut pas les déplacer et qu'il faut leur assurer un emploi là où elles ont travaillé jusqu'à présent. Donc, trois personnes resteront à la buanderie, plus une personne qui devrait devenir sous-chef de la buanderie. Deux personnes ont décidé de passer à l'AMAF comme responsables et deux autres comme aides ménagères, toujours à l'AMAF. Une autre personne va être transférée comme chef d'équipe chez mon collègue André Hediger, au Service des sports.

Donc, les démarches qui ont été faites par anticipation visaient précisément à protéger le personnel et ce que je peux vous garantir – personnellement et au nom de mes collègues, puisque c'est la volonté du Conseil administratif – c'est que le personnel concerné, ne subira aucune conséquence. Le moment venu, une commission paritaire sera mise sur pied et on négociera les conditions de salaires, etc., comme cela a été fait pour l'AMAF. De ce côté-là, Mesdames et Messieurs, le personnel n'a rien à craindre.

En l'état, il n'y a pas de démunicipalisation, la blanchisserie continuera à fonctionner et si, d'aventure, cette démunicipalisation était opérée, que Trajets reprenne la buanderie et que, demain – pour répondre à un souci manifesté ici sur

ma gauche – Trajets ne soit pas capable de répondre à l'attente des prestataires, eh bien, Mesdames et Messieurs, il faudrait en tirer les conséquences: il faudrait remunicipaliser et donc reprendre les choses en main. Mais pour l'instant c'est une décision politique que nous tenons à concrétiser parce que nous sommes persuadés que c'est une bonne affaire pour la municipalité et que, par ailleurs, Trajets sera tout à fait capable de répondre à l'attente qui est la nôtre.

C'est la raison pour laquelle je vous demande, de nouveau, de rejeter la motion qui a été développée devant vous.

Mis aux voix, l'amendement modifié de Mme Ecuvillon est accepté à la majorité (quelques oppositions et quelques abstentions).

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée par 44 oui contre 23 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à geler toute mesure de transfert du personnel, avant qu'une décision définitive du Conseil municipal soit intervenue quant au transfert de la blanchisserie.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Je voudrais répondre à l'interpellation N° 7053 de M. Lescaze au sujet du Musée des instruments anciens de musique qu'il a développée dans une séance précédente et à laquelle je n'ai pas pu répondre, ayant d'autres obligations ce jour-là.

J'ai déjà exposé la situation à votre Conseil. Je rappelle brièvement, pour ne pas surcharger le *Mémorial*, que la situation actuelle est problématique parce que nous avons deux collections d'instruments anciens de musique à reloger et qu'on nous en propose d'ailleurs une autre, une collection privée, celle de la Menestrandie.

Le bâtiment actuel du Musée des instruments anciens de musique, à la rue Le-Fort, est en rénovation et on nous a demandé de quitter les lieux.

Depuis 1988, le Conseil administratif cherche à trouver un lieu pour abriter nos collections. En réalité, il faudrait, Mesdames et Messieurs les conseillers, installer une maison de la musique ancienne pour pouvoir abriter toutes les collections que nous possédons ou qu'on nous propose, comme par exemple une collection de boîtes à musique anciennes, qui est merveilleuse et que nous pourrions exposer, sans parler de la salle nécessaire pour les concerts de musique ancienne.

Enfin bref, nous ne sommes pas dans une situation où nous pouvons nous payer le luxe d'avoir une maison de la musique ancienne, par contre, nous pouvons étudier des propositions. Ainsi, après une année de tractations avec l'Association des communes et en particulier avec la commune de Lancy, j'ai trouvé une maison, la villa Bernasconi, sur la commune de Lancy, et nous avons négocié pour qu'elle puisse accueillir le Musée des instruments anciens de musique.

Le problème est que – même si les affaires vont lentement, Monsieur Lescaze, elles ne traînent pas – le Conseil municipal de la commune de Lancy a, lui aussi, des problèmes financiers à régler et qu'il n'était pas très chaud parce qu'il y avait d'autres alternatives possibles pour cette maison.

Bref, le Conseil municipal, à une voix près, a voté un accord de principe pour accueillir ce musée, mais il reste à négocier les budgets de fonctionnement et aussi à constituer soit une association, soit une fondation pour le fonctionnement de ce musée. Les travaux de rénovation et d'installation du bâtiment seraient évidemment pris en charge par la commune de Lancy. La participation au budget de fonctionnement serait de 50% pour la Ville de Genève et de 50% pour la Ville de Lancy.

Reste que cette maison ne suffira pas pour abriter toutes nos collections, et c'est là qu'intervient la possibilité de pouvoir continuer à occuper l'actuel Musée des instruments anciens de musique à la rue Le-Fort, puisque le propriétaire nous fait des propositions de mise à disposition d'un rez-de-chaussée rénové ainsi que d'occupation de la salle de concerts qu'il aménagerait chez lui au premier étage.

Alors, nous étudions ces deux propositions en parallèle. J'ai fixé des délais, à savoir que l'affaire devrait être conclue devant le Conseil municipal de Lancy à la fin du mois de juin 1993. C'est une échéance que j'ai demandé de respecter, non seulement à mes services, mais aussi au Conseil administratif de la Ville de Lancy, pour que nous puissions y voir un peu plus clair.

Je prolongerai l'information en disant que les travaux qui sont actuellement en cours à la rue Le-Fort nécessitent de mettre en caisses notre collection d'instruments anciens de musique parce que les conditions d'exposition actuelles ne sont pas bonnes. Cela se fera dans le courant du mois de juin, voire pendant l'été.

Cela dit, nous espérons que la solution sera acceptée par le Conseil municipal de Lancy, puisque c'est lui qui est compétent en dernier ressort pour voter non seulement les crédits d'investissements complémentaires nécessaires à l'installation dans le bâtiment, mais aussi les crédits de fonctionnement. Donc, nous espérons que cette solution aboutira, mais je vous assure, et je voudrais vous rassurer aussi, que nous ne faisons pas traîner l'affaire, nous essayons d'aller vite. Pendant une année, nous avons mené des négociations, nous sommes maintenant à bout touchant.

Si jamais le Conseil municipal de Lancy n'accepte pas cette proposition, il faudra de nouveau reconsidérer l'affaire et chercher un autre lieu pour ce Musée des instruments anciens de musique. Cela dure depuis 1988, mon prédécesseur s'y était attaqué et ce n'est pas une chose facile.

Voilà, Monsieur Lescaze, j'ai répondu à votre interpellation, que j'ai d'ailleurs prise dans un sens positif, puisqu'elle montrait votre souci par rapport à ces instruments anciens de musique et puisque vous vouliez avoir l'assurance que nous étions sur une solution à bout touchant.

M. Bernard Lescaze (R). Je suis très heureux de ce que j'entends. La chose la plus positive, c'est que visiblement, de la part du Conseil administratif de la Ville de Genève, il y a une volonté d'essayer d'aboutir avec la Ville de Lancy. Comme je pense qu'en tout cas le Conseil administratif de Lancy est animé des mêmes intentions, il ne nous reste plus, en tant que conseillers municipaux de cette Ville, qu'à essayer de convaincre une plus large majorité du Conseil municipal de Lancy de faire de même, de façon à avoir ce musée.

En ce qui concerne l'étroitesse de la villa Bernasconi, qui est quand même beaucoup plus grande que les actuels locaux de la rue Le-Fort où nous n'occupons que le rez-de-chaussée, je crois pouvoir dire qu'il y a, à long terme, une possibilité d'extension dans le parc, puisque ce parc a été acheté par la commune de Lancy et qu'elle envisage, le cas échéant, d'y installer une petite salle de concerts si elle n'arrive pas à restaurer une ferme voisine où il y a des problèmes de conservation. Alors, avec l'extension de la petite salle de concerts, on pourrait peut-être espérer la construction d'un petit bâtiment qui abriterait le surplus de la collection. C'est dire qu'à Lancy il y a, non seulement une volonté d'avancer, une maison à disposition, mais également un terrain qui pourrait permettre une extension éventuelle. Je ne saurais trop encourager M. Vaissade à poursuivre ces négociations qui s'annoncent prometteuses.

Ce que je voulais dire par mon interpellation, c'est que la volonté de ce Conseil municipal doit être clairement signifiée à la commune de Lancy. Nous souhaitons que ce projet de collaboration intercommunale puisse aboutir; ce serait la première fois qu'il y aurait, entre deux communes, un musée commun.

9. Questions.

a) *écrite:*

Le président. La question écrite N° 2055, de *M. Michel Ducret* (R): entretien du talus du parc Geisendorf, rue de Lyon, a été déposée.

M. Broggini a la parole pour une question orale.

b) *orales:*

M. Roberto Broggini (PEG). Ce serait plutôt une remarque, mais je la fais dans le sens d'une question, ainsi ça rentre dans le cadre de notre Conseil.

Est-ce que les véhicules qui appartiennent à la Ville de Genève – ceux de la Voirie, ceux du SEVE ou autres – ont des consignes pour se garer sur les pistes cyclables? Cet après-midi, je circulais à bicyclette à travers notre ville et, par deux fois, j'ai constaté qu'il y avait une fois un véhicule du SEVE et une autre fois un véhicule de la Voirie qui se trouvaient sur mon parcours. Je me suis donc diligemment arrêté en attendant qu'ils repartent. Alors, est-ce qu'il y a des consignes du Conseil administratif pour que les véhicules de la Ville de Genève – qui, me semble-t-il, devraient montrer l'exemple vu l'initiative qui a été acceptée par le peuple pour les pistes cyclables – se garent sur les pistes cyclables?

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Je répondrai immédiatement parce que, si je ne le fais pas, cela figurera dans l'inventaire des questions sans réponse. J'aimerais simplement assurer M. Broggini que, évidemment, poser la question, c'était forcément m'obliger à répondre négativement. Il n'y a aucune consigne dans le sens où vous avez pu le supposer, c'est probablement le fait du hasard ou tout simplement le fait d'une panne, puisque vous savez que nos véhicules souvent sont fort anciens et doivent subir des réparations.

M. Roberto Broggini. Ça, c'est la meilleure! Achetez des bicyclettes!

M. Fabrice Jucker (L). Ma question fait suite à notre discussion de tout à l'heure concernant la blanchisserie et elle fait suite à la discussion que nous avons rapidement eue concernant les 101 Propositions du Conseil administratif.

Il m'a semblé, hier soir, que, lors de notre discussion sur les comptes 1992, l'ensemble des intervenants étaient d'accord sur le fait qu'il serait nécessaire que le Conseil administratif nous fasse le point sur la mise en œuvre des 101 Propositions. Je viens de découvrir tout à l'heure qu'il semblerait que, dans ce Conseil, il n'y ait pas un consensus sur ces 101 Propositions. Je vous rappelle qu'au mois de mars de l'année passée le Conseil administratif, lorsqu'il nous a présenté ces 101 Propositions, a demandé, par l'intermédiaire des chefs de groupe, que chaque parti politique, que chaque groupe représenté fasse état de sa position face à ces 101 Propositions.

Alors, j'aimerais savoir si le Conseil administratif peut, en même temps qu'il nous fera le bilan sur ces 101 Propositions, nous présenter la position des partis politiques et nous dire si toutes les positions sont clairement exprimées à ce jour. Si elles ne l'étaient pas, eh bien, qui ne dit mot consent, mais surtout il faut savoir, au niveau de ce Conseil, quelle est la position des partis politiques afin que le Conseil administratif se sente soutenu dans la poursuite de la mise en place de ces 101 Propositions.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. J'aimerais d'abord rassurer M. Jucker: le Conseil administratif est déterminé à avancer dans l'exécution des 101 Propositions. Le Conseil administratif partira deux jours, c'est-à-dire lundi et mardi, pour faire le point sur ces 101 Propositions et envisager d'autres mesures; c'est ainsi que nous pouvons avancer. Dans le cadre de ses compétences, le Conseil administratif ira de l'avant, j'ai eu l'occasion de vous le dire, et j'aimerais répéter la volonté commune des cinq magistrats qui composent le Conseil administratif à cet égard.

Le président. Il n'y a plus de questions orales, mais je rappelle, avant de lever la séance, que les commissaires des commissions des travaux et du logement doivent se rendre à la salle Nicolas-Bogueret pour une séance d'environ vingt minutes. Merci et bonsoir.

Séance levée à 20 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 3826

2. Communications du bureau du Conseil municipal 3828

3. Proposition du Conseil administratif en vue:
   - du bouclement de divers crédits de constructions terminés sans demande de crédit complémentaire;
   - de l'ouverture d'un crédit de 7 720 204,30 francs, composé:
     - d'une part d'un crédit complémentaire de 2 099 088,85 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour divers crédits de constructions terminés;
     - d'autre part d'un crédit complémentaire de 5 621 115,45 francs destiné à couvrir les hausses pour divers crédits de constructions terminés (N° 206) 3829

4. Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28505-303 situé au Petit-Saconnex, à l'angle des chemins Moïse-Duboule et de la Tourelle (N° 207)..... 3854

5. Proposition du Conseil administratif en vue du transfert du secteur d'aide ménagère du Service social (N° 216) 3858

6. Motion de Mme Alexandra Gobet Winiger, MM. Ueli Leuenberger et Jean-Jacques Maillard: non au démantèlement larvé de la blanchisserie du Service social (M 1135) 3864

7. Propositions des conseillers municipaux 3882

8. Interpellations 3882

9. Questions 3885

La mémorialiste:
Dominique Chevallier

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-neuvième séance – Mardi 25 mai 1993, à 17 h

Présidence de M. Jean-Pierre Lyon, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence : *MM. Norbert-Max Blauenstein, Olivier Cingria, Guy Dossan, Mme Laurette Dupuis, M. Bernard Nicole, Mme Véronique Pürro* et *M. Albert Rodrik.*

Assistent à la séance : *Mme Madeleine Rossi,* maire, *M. Michel Rossetti,* vice-président, *MM. Alain Vaissade, André Hediger* et *Mme Jacqueline Burnand,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 12 mai 1993, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 25 mai et mercredi 26 mai 1993, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je rappelle le décès de Mme Arlette Dumartheray, ancienne collègue qui a siégé sur les bancs du Parti du travail; le bureau était représenté pour l'ensevelissement.

Le 18 mai, notre bureau a été reçu par celui du Conseil communal de Lausanne. A cette occasion, nous avons eu des échanges intéressants sur le fonctionnement du législatif lausannois. Nos collègues lausannois nous rendront visite le 22 juin prochain et assisteront aussi à une de nos séances.

Je félicite M. et Mme Blauenstein pour la naissance le 6 mai de la petite Tatum Kelly. J'espère que le groupe libéral transmettra. Merci. *(Applaudissements.)*

3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un deuxième crédit de 1 100 000 francs destiné à des travaux de rénovation et d'adaptation aux normes des installations de chauffage dans divers bâtiments publics (N° 177 A)[1].

M. Jean-Pascal Perler, rapporteur (PEG).

1. Préambule

Lors de la séance du 24 février 1993, le Conseil municipal a renvoyé la proposition citée en objet à la commission des travaux.

Présidée par M. Gilbert Mouron, la commission des travaux a étudié la proposition du Conseil administratif N° 177 au cours de la séance du 31 mars 1993. Elle a procédé à l'audition de M. Claude-Alain Macherel, chef du Service de l'énergie.

Le rapporteur tient à indiquer que cette proposition concerne l'ouverture d'un deuxième crédit d'une dizaine de crédits similaires pour la rénovation et l'adapta-

[1] Proposition, 2718.

tion de l'ensemble des installations, propriétés de la Ville de Genève, que la commission des travaux aura la charge de présenter au plénum jusqu'en 2002. C'est pourquoi il est fortement conseillé de vous référer à l'excellent rapport N° 73 A de M. Pierre Reichenbach qui traite déjà des bâtiments publics et plus spécialement aux annexes dudit rapport (*voir Mémorial N° 7, 150e année*), car elles ne figureront pas dans ce rapport afin d'éviter la redite.

D'autre part, la commission des travaux remercie M. C.-A. Macherel pour la clarté de ses informations complémentaires et Mme Inès Suter-Karlinski qui a rédigé les notes de la séance.

2. Rappel des principaux éléments de la proposition N° 177

D'une manière générale, en matière de protection de l'environnement et de lutte contre la pollution atmosphérique, notre pays s'est donné des dispositions juridiques particulières qui ont évolué au cours du temps, car certains objectifs fixés n'ont pu être atteints. C'est pourquoi dès le 1er février 1992, une nouvelle version, appelée OPAir'92, est entrée en vigueur, qui impose des normes extrêmement restrictives concernant diverses substances délétères issues de l'utilisation des combustibles fossiles.

Le Service de l'énergie, responsable de la gestion du parc d'immeubles publics de la Ville de Genève, a établi un cadastre des émissions polluantes et des rendements de combustion. Cette étude a permis de mettre en évidence les conséquences de l'application de l'OPAir'92, ce qui a débouché sur la présentation de cette proposition.

Récapitulation	Fr.	
Immeuble 118-120, rue de Lausanne		110 000
Travaux de transformation de la chaufferie	60 000	
Travaux d'autres corps de métier	50 000	
Salle communale des Eaux-Vives		260 000
Travaux de transformation de la chaufferie	185 000	
Pose de vannes thermostatiques	25 000	
Travaux d'autres corps de métier	50 000	
Théâtre de la Comédie		225 000
Travaux de transformation de la chaufferie	180 000	
Travaux d'autres corps de métier	45 000	
Mon Repos Orangerie		45 000
Travaux de transformation de la chaufferie et pose d'un aérotherme	35 000	
Travaux d'autres corps de métier	10 000	

	Fr.	
Immeuble 35, boulevard du Pont-d'Arve		80 000
Travaux de transformation de la chaufferie	50 000	
Travaux d'autres corps de métier	30 000	
Centre sportif du Bout-du-Monde		55 000
Travaux de transformation de la chaufferie et pose d'un aérotherme	40 000	
Travaux d'autres corps de métier	15 000	
Centre sportif des Vernets		35 000
Installation d'un dispositif Low-NOx (basse émission d'oxydes d'azote)	31 000	
Travaux d'autres corps de métier	4 000	
Centre sportif de Balexert		170 000
Travaux de transformation de la chaufferie	130 000	
Travaux d'autres corps de métier	40 000	
Musée d'ethnographie		120 000
Travaux de transformation de la chaufferie	90 000	
Travaux d'autres corps de métier	30 000	
Total		1 100 000

Référence au PFQ: N° 110.20.2

Bilan énergétique

VILLE DE GENEVE / SERVICE DE L'ENERGIE
"RENOVATION ET ADAPTATION AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE"

EMISSIONS POLLUANTES ET IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

INSTALLATION	Consommation mazout = l / gaz net = m³			Emissions polluantes quantitatives								
				CO2 kg			NOx kg			SO2 *2 kg		
	actuelle	future	différence	actuelle	future	différence	actuelle	future*1	différence	actuelle	future	différence
n°110.20.2 Bâtiments publics												
Lausanne 118-120	13.000	12.300	5%	34.715	32.601	6%	24	12	50%	44	41	7%
Salle com.Eaux-Vives	115.000	110.000	4%	304.150	291.743	4%	152	105	31%	388	370	4%
Théâtre Comédie	40.500	36.400	10%	107.536	96.873	10%	65	35	46%	136	122	10%
Mon Repos Orangerie	8.000	6.200	23%	21.871	16.444	25%	34	9	82%	27	21	22%
Pont d'Arve 35	21.000	17.000	19%	56.944	45.088	21%	62	16	74%	71	57	20%
SIS caserne 1												
CS Bout-du-Monde	114.000	69.000	39%	304.045	184.539	39%	181	94	58%	383	232	39%
CS des Vernets	1.065.000	1.065.000	0%	2.737.000	2.737.000	0%	1813	1094	39%	3452	3452	0%
CS de Balexert	31.500	27.700	12%	84.641	73.488	13%	83	26	69%	106	83	11%
Musée d'Ethnographie	35.000	28.000	20%	95.886	74.262	22%	96	27	72%	118	94	20%
total	1.442.800	1.371.600		3.746.888	3.551.818		2.222	1.405		4.722	4.482	
différence		71.200	5%		195.072	5%		817	37%		240	5%

Remarques :

*1 avec générateur Low NOx

*2 % de soufre dans le mazout = 0,2 % de la masse

3. Travail de la commission des travaux

M. C.-A. Macherel précise d'emblée que la demande de crédit qui nous concerne est nécessaire pour adapter aux normes les installations de chauffage des divers bâtiments publics mentionnés et qu'elle doit être séparée des demandes de crédit ad hoc du budget, car elle ne concerne pas l'entretien courant, mais occasionne des frais supplémentaires.

Il précise aussi que le bilan énergétique (voir tableau ci-dessus) ne montre pas des économies en francs, car il est souvent impossible de justifier une rentabilité financière dans de telles opérations d'adaptation – la qualité de l'air a-t-elle un prix? ndlr – et qu'il n'y a aucune maîtrise sur les coûts fluctuants des combustibles. Concernant le choix de ces combustibles, lorsqu'un immeuble neuf est construit, d'une manière générale c'est le gaz naturel qui est choisi. Dans le cas de transformations d'installations où le mazout est utilisé, il n'y a aucun intérêt à démanteler une chaufferie conforme et qui fonctionne pour mettre à la place du gaz naturel qui représente un surinvestissement par rapport à la situation actuelle qui s'échelonne dans un rapport de 20% gaz, 80% mazout. Ajoutons que la volonté du Service de l'énergie est de faire évoluer le rapport à 40/60 pour le gaz et le mazout respectivement.

Il est à noter que les divers crédits destinés à des travaux de rénovation et d'adaptation aux normes des installations dans les divers bâtiments publics et locatifs sont prévus au PFQ et sont en réalité plus modestes, soit parce que le Service de l'énergie n'intervient pas pour les installations qui n'en ont pas besoin, soit parce que les transformations se font par le Service d'architecture lors des rénovations de bâtiments et que les crédits nécessaires font partie des propositions spécifiques à ces rénovations.

4. Conclusion et vote

La commission des travaux, consciente de l'importance des travaux à réaliser pour la mise en conformité des installations de chauffage avec l'ordonnance OPAir'92, à travers les autres propositions qui lui parviendront ultérieurement chaque année, prend acte de l'engagement du Service de l'énergie de gérer avec attention et réalisme les installations de production de chaleur.

D'autre part, la commission des travaux tient à souligner sa totale confiance en M. C.-A. Macherel pour la présentation claire et sans équivoque de la proposition et sera heureuse de le retrouver l'année prochaine lors de l'ouverture d'un troisième crédit destiné à des travaux de rénovation et d'adaptation aux normes des installations de chauffage dans divers bâtiments publics.

Sur la base de son audition et des différentes informations complémentaires fournies, les membres de la commission ont décidé à l'unanimité de vous recommander, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'approuver le projet d'arrêté ci-après. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 100 000 francs destiné à des travaux de rénovation et adaptation aux normes des installations de chauffage dans divers bâtiments publics.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 100 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 1994 à 2003.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un deuxième crédit de 700 000 francs destiné à des travaux de rénovation et d'adaptation aux normes des installations de chauffage dans divers bâtiments locatifs (N° 178 A)[1].

M. Jean-Pascal Perler, rapporteur (PEG).

1. Préambule

Lors de la séance du 24 février 1993, le Conseil municipal a renvoyé la proposition citée en objet à la commission des travaux.

Présidée par M. Gilbert Mouron, la commission des travaux a étudié la proposition du Conseil administratif N° 178 au cours de la séance du 31 mars 1993. Elle a procédé à l'audition de M. Claude-Alain Macherel, chef du Service de l'énergie.

Le rapporteur tient à indiquer que cette proposition concerne l'ouverture d'un deuxième crédit d'une dizaine de crédits similaires pour la rénovation et l'adaptation de l'ensemble des installations, propriétés de la Ville de Genève, que la commission des travaux aura la charge de présenter au plénum jusqu'en 2002. C'est pourquoi, il est fortement conseillé de vous référer à l'excellent rapport N° 96 A (voir *Mémorial* N° 7, 150e année) de M. Pierre Reichenbach qui traite déjà des bâtiments locatifs et plus spécialement aux annexes du rapport N° 73 A (voir *Mémorial* N° 7, 150e année) qui traite, lui, des bâtiments publics, car elles ne figureront pas dans ce rapport afin d'éviter la redite. De plus, certains éléments de la discussion figurant déjà dans le rapport N° 177 A qui traite de l'ouverture d'un deuxième crédit de 1 100 000 francs destiné à des travaux de rénovation et d'adaptation aux normes des installations de chauffage dans divers bâtiments publics, ils ne figureront donc pas non plus dans ce rapport pour les mêmes raisons que citées précédemment.

D'autre part, la commission des travaux remercie M. C.-A. Macherel pour la clarté de ses informations complémentaires et Mme Inès Suter-Karlinski qui a rédigé les notes de la séance.

2. Rappel des principaux éléments de la proposition N° 178

D'une manière générale, en matière de protection de l'environnement et de lutte contre la pollution atmosphérique, notre pays s'est donné des dispositions

[1] Proposition, 2742.

juridiques particulières qui ont évolué au cours du temps, car certains objectifs fixés n'ont pu être atteints. C'est pourquoi dès le 1er février 1992, une nouvelle version, appelée OPAir'92, est entrée en vigueur, qui impose des normes extrêmement restrictives concernant diverses substances délétères issues de l'utilisation des combustibles fossiles.

Le Service de l'énergie, responsable de la gestion du parc d'immeubles locatifs de la Ville de Genève, a établi un cadastre des émissions polluantes et des rendements de combustion. Cette étude a permis de mettre en évidence les conséquences de l'application de l'OPAir'92, ce qui a débouché sur la présentation de cette proposition.

Il faut ajouter que d'importants changements ont été apportés récemment à la législation genevoise dans le domaine de l'énergie. En effet, la modification des règlements d'application de la loi cantonale sur l'énergie et de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) du 21 octobre 1992 introduit dans la législation l'obligation d'effectuer le décompte individuel des frais de chauffage (DIFC) pour tous les bâtiments comptant au moins cinq utilisateurs d'une installation de chauffage central avec toutefois un certain nombre de dérogations possibles pour les immeubles existants.

Récapitulation		Fr.
Immeuble 10, rue des Battoirs		125 000
Travaux de transformation de la chaufferie	90 000	
Pose de vannes thermostatiques	20 000	
Travaux d'autres corps de métier	15 000	
Immeuble 1, rue Beauregard		130 000
Travaux de transformation de la chaufferie	100 000	
Travaux d'autres corps de métier	30 000	
Immeuble 12, chemin de l'Impératrice		45 000
Travaux de transformation de la chaufferie	30 000	
Travaux d'autres corps de métier	15 000	
Immeuble 3-5-7, rue du Perron		140 000
Travaux de transformation de la chaufferie	110 000	
Travaux d'autres corps de métier	30 000	
Immeuble 10-12, rue du Perron		140 000
Travaux de transformation de la chaufferie	110 000	
Travaux d'autres corps de métier	30 000	

		Fr.
Immeuble 20-22, avenue de Sainte-Clotilde		50 000
Pose de vannes thermostatiques	50 000	
Immeuble 115, route de Vernier		70 000
Travaux de transformation de la chaufferie	55 000	
Travaux d'autres corps de métier	15 000	
Total		700000

Référence au PFQ: N° 12.85.2

Bilan énergétique

VILLE DE GENEVE / SERVICE DE L'ENERGIE
'RENOVATION ET ADAPTATION AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE'

EMISSIONS POLLUANTES ET IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

INSTALLATION	Consommation mazout = l / gaz nat = m³			Emissions polluantes quantitatives CO_2 kg			NO_x kg			SO_2 *2 kg		
	actuelle	future	différence	actuelle	future	différence	actuelle	future*1	différence	actuelle	future	différence
n°12 85 2 Bâtiments locatifs												
Battoirs 10	60.000 l	52.900 l	12%	162.518	140.302	14%	170	50	71%	202	178	12%
Beauregard 1	62.400 m3	58.400 m3	6%	125.722	112.707	10%	163	40	75%	0	0	
Impératrice 12	36.100 l	25.000 l	31%	97.353	66.491	32%	87	26	70%	121	84	31%
Perron 3-7	71.300 l	66.200 l	7%	190.161	175.576	8%	119	63	47%	240	222	8%
Perron 10-12	33.700 l	28.800 l	15%	90.130	76.384	15%	61	27	56%	113	97	14%
Ste-Clotilde 20-22	86.000 l	81.700 l	5%	230.006	218.505	5%	157	149	5%	289	275	5%
Vernier 115	37.000 l	33.000 l	11%	100.330	87.523	13%	109	31	72%	124	111	10%
total	386.500	346.000		996.220	877.488		866	386		1.089	967	
différence		40.500	10%		118.732	12%		480	55%		122	11%

Remarques : *1 avec générateur Low NOx

*2 % de soufre dans le mazout = 0,2 % de la masse

ASSUJETTISSEMENT AU DIFC (décompte individuel des frais de chauffage)

INSTALLATION	Consommation mazout = l / gaz nat = m³ actuelle		future		différence	Surface SR (m²)	Indice E actuel (MJ/m²)	futur (MJ/m²)	soumis DIFC
n°12.85.2 Bâtiments locatifs									
Battoirs 10	60.000	l	52.900	l	12%	3.473	622	548	non
Beauregard 1	62.400	m3	58.400	m3	6%	3.437	621	581	non
Impératrice 12	36.100	l	25.000	l	31%	1.084	1.199	830	non
Perron 3-7	71.300	l	66.200	l	7%	4.275	600	557	non
Perron 10-12	33.700	l	28.800	l	15%	2.375	511	437	non
Ste-Clotilde 20-22	86.000	l	81.700	l	5%	8.460			
Vernier 115	37.000	l	33.000	l	11%	1.302	1.023	912	oui
total	386.500		346.000						
différence			40.500		10%				

3. Travail de la commission des travaux

M. C.-A. Macherel précise d'emblée qu'il y a un nouvel élément à prendre en compte: la nouvelle loi sur le décompte individuel des frais de chauffage (DIFC) (voir annexe I).

Le DIFC concerne seulement les bâtiments locatifs, les bâtiments publics n'ayant qu'un seul preneur d'énergie.

Il commente le tableau du bilan énergétique concernant l'assujettissement au DIFC (voir tableau p. 5) en mentionnant l'indice E qui est une unité que l'on peut qualifier d'individuelle de la consommation par rapport à la surface chauffée. En effet, il utilise l'OPAir'92 déjà relativement contraignante pour ramener la valeur limite du bâtiment à un indice de dépense d'énergie inférieur à 600 MJ/m^2, valeur limite au-delà de laquelle le DIFC est obligatoire (voir annexe II).

C'est-à-dire qu'il y a un bon espoir d'avoir seulement l'obligation d'assujettir le décompte individuel des frais de chauffage à moins de 20% des immeubles de la Ville de Genève, car on peut mieux investir l'argent en faisant autre chose, la finalité des économies n'étant pas de poser des compteurs sur des radiateurs, surtout que dans la plupart des cas l'opération n'est pas rentable (frais d'installation, frais administratifs, lassitude des locataires, etc.) et que surtout elle déresponsabilise les architectes, les techniciens et ceux qui font le réglage des installations, d'autant plus que, finalement et de toute façon, c'est le locataire qui subira le coût inhérent au décompte individuel des frais de chauffage.

Bref, il faut s'attaquer en amont plutôt qu'au bout de la chaîne énergétique. Il vaut mieux motiver une petite partie des professionnels que de tenter de motiver une population de locataires.

4. Conclusion et vote

La commission des travaux, consciente de l'importance des travaux à réaliser pour la mise en conformité des installations de chauffage avec l'ordonnance OPAir'92, à travers les autres propositions qui lui parviendront ultérieurement chaque année, prend acte de l'engagement du Service de l'énergie de gérer avec attention et réalisme les installations de production de chaleur.

D'autre part, la commission des travaux tient de nouveau et encore à souligner sa totale confiance en M. C.-A. Macherel pour la présentation claire et sans équivoque de la proposition et sera heureuse de le retrouver l'année prochaine lors de l'ouverture d'un troisième crédit destiné à des travaux de rénovation et d'adaptation aux normes des installations de chauffage dans divers bâtiments locatifs.

Sur la base de son audition et des différentes informations complémentaires fournies, les membres de la commission ont décidé à l'unanimité de vous recommander, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'approuver le projet d'arrêté ci-après. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

Annexes: ment.

ANNEXE I

Le décompte individuel des frais de chauffage

1. Introduction

Suite à l'acceptation en 1986 de l'initiative cantonale "l'énergie notre affaire" et de l'article constitutionnel fédéral sur l'énergie en 1990, le Grand Conseil genevois a procédé à la révision de la loi cantonale sur l'énergie en avril 1992.

Cette révision concerne en particulier les domaines suivants:

- La définition de la notion d'autoproducteur
- La prise en compte d'un indice de dépense d'énergie pour les bâtiments
- La conception et l'équipement des bâtiments des collectivités publiques
- Le décompte individuel des frais de chauffage et d'eau chaude

C'est ce dernier point que nous traiterons dans ce rapport et en particulier ses conséquences techniques et financières sur le parc immobilier locatif propriété de la Ville. Nous n'analyserons pas l'implication économique et technique de ces mesures sur la construction des bâtiments neufs, ainsi que sur la rénovation lourde de bâtiments existants. En effet, ces mesures étant obligatoires pour ce type de travaux, elles devront donc être systématiquement appliquées, contrairement aux bâtiments existants qui doivent faire l'objet d'une analyse de faisabilité.

Nous n'aborderons pas l'aspect polémique du débat "pour ou contre" le décompte individuel des frais de chauffage (DIFC) qui a déjà fait l'objet de nombreux articles. En revanche nous présenterons une démarche technique originale qui se pose en alternative rationnelle de substitution, tant sur le plan énergétique que financier, face à l'installation systématique d'appareillage pour le comptage ou la répartition des frais de chauffage et d'eau chaude. Toutefois, il convient de faire remarquer que si la comptabilisation individuelle de l'eau chaude sanitaire correspond à la consommation réelle dont le locataire fait usage, il en va autrement pour la chaleur qui peut être transférée de façon incontrôlable entre les différents appartements composant le bâtiment considéré.

2. Schématique législative

La tableau de la figure 1 présente le développement législatif qui a amené le Grand Conseil à modifier d'une part le règlement d'application de la loi sur l'énergie (L 2 19), et d'autre part le règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (L 5 4). Les dispositions et mesures relatives à chacun de ces règlements sont résumées dans la partie inférieure du tableau.

Fig. 1 : Schématique chronologique de l'introduction du DIFC dans la législation genevoise

Législation fédérale

Constitution fédérale
art. 24 octies

Arrêté fédéral pour une utilisation économe et rationnelle de l'énergie (AE)

Ordonnance fédérale sur l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie (OEn)

1986
Initiative populaire cantonale
"L'énergie notre affaire"

Législation cantonale

Loi sur l'énergie (L 2 18)

Règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (L 5 4)

Règlement d'application de la loi sur l'énergie (L 2 19)

Décompte individuel des frais de chauffage

Obligatoire pour:

-. les bâtiments **nouveaux et existants** comportant au moins 5 preneurs d'énergie

Facultatif pour :

-. les bâtiments **existants** dont l'IDC < 600 MJ/m^2 an

Exemption pour les bâtiments **existants** équipés de :

-. chauffage de sol (rayonnement)
-. chauffage à air chaud
-. chauffage à radiateur dont le circuit de distribution ne permet pas la pose de dispositif de réglage

Dérogation pour les bâtiments **existants** dans les cas suivants :

-. lorsque des considérations techniques particulières l'exigent.
-. l'installation de dispositifs de saisie engendre des coûts disproportionnés
-. protection du patrimoine
-. démolition ou **transformation lourde** prochaine du bâtiment

Indice de dépense de chaleur

Obligation :

-. au propriétaire ou au gérant de fournir à l'Office cantonal de l'énergie les éléments pour sa détermination
-. de faire figurer l'indice de dépense de chaleur des deux dernières années dans le décompte annuel des frais de chauffage envoyé aux preneurs

Décompte individuel des frais d'eau chaude sanitaire

Obligatoire pour:
-. les bâtiments **nouveaux** et ceux visés aux articles 119D à 119G de la loi sur les constructions et les installations diverses

Dérogation pour les bâtiments **existants** dans les cas suivants :
-. lorsque des considérations techniques particulières l'exigent.
-. l'installation de dispositifs de saisie engendre des coûts disproportionnés
-. protection du patrimoine
-. démolition ou **transformation lourde** prochaine du bâtiment

3. Définitions

Avant d'entreprendre l'analyse du parc immobilier, il nous semble indispensable de définir un certain nombre de termes utilisés tout au long de ce rapport.

- **Indice de dépense d'énergie chaleur (appelé ci-après IDC)**

  L'indice de dépense d'énergie chaleur correspond à la part d'énergie utile pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le maintien en température des installations de production de chaleur, divisée par la surface de référence énergétique du bâtiment.

- **Indice partiel pour l'eau chaude sanitaire**

  L'indice partiel pour l'eau chaude sanitaire représente la part de consommation non influencée par la météorologie, autrement dit la consommation pour la production d'eau chaude et celle pour le maintien en température des installations de production de chaleur, appelé également part de base.

- **Energie utile**

  L'énergie utile correspond à la consommation de combustible dans le bâtiment considéré pendant une année, représentée par le potentiel énergétique du combustible exprimé en MJ (méga-joule) sous la forme d'énergie finale.

- **Surface de référence énergétique (SRE)**

  La surface de référence énergétique SRE correspond à la somme de toutes les surfaces brutes de plancher mesurées de l'extérieur des murs et situées au-dessus ou au-dessous du sol des locaux chauffés (recommandation SIA 180/4).

- **Degrés-jours de chauffage $DJ_{18/12}$**

  Les degrés-jours de chauffage $DJ_{18/12}$ représentent la somme des différences quotidiennes mesurées entre une température intérieure de 18°C et la température extérieure, lorsque cette dernière est inférieure à 12°C et ceci durant tous les jours de la période de chauffage comprise entre le 1er septembre et le 31 mai.

- **Facteur de correction climatique**

  Le facteur de correction climatique correspond au nombre de $DJ_{18/12}$ de l'année de référence (Genève = 2'659) divisé par le nombre de $DJ_{18/12}$ de l'année considérée.

Pour le détail de la méthode de calcul de l'indice de dépense d'énergie, on se référera aux directives de l'Office cantonal de l'énergie annexées au présent rapport.

4. Résultats et analyses

4.1 Introduction

Nous avons analysé 105 bâtiments locatifs propriétés de la Ville de Genève, qui disposent d'un système de production de chaleur centralisé. Ces bâtiments totalisent une surface de référence énergétique de 467'987 m^2 pour un total de 4'583 preneurs d'énergie.

Cinq de ces bâtiments sont équipés de chauffage de sol, et huit sont occupés par moins de 5 preneurs d'énergie. De ce fait , 13 des 105 immeubles sont exemptés du décompte individuel des frais de chauffage.

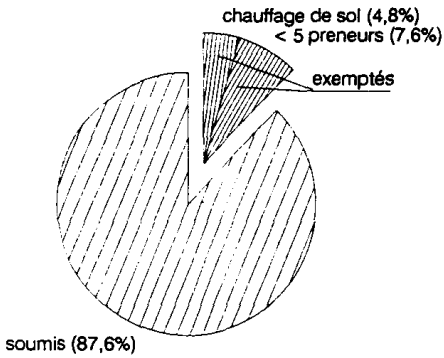

Fig.2 : Répartition des 105 immeubles selon les critères de l'article 56 B du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses

4.2 Part de la consommation d'eau chaude

La connaissance de la part de l'eau chaude sanitaire dans l'indice de dépense de chaleur d'un bâtiment est importante, car elle permet de calculer la valeur "vraie" de l'indice de dépense de chaleur. Les directives de calcul publiées par l'OCEN édictent de prendre une part fixe de 30 % lorsque celle-ci n'est pas connue, ce qui peut provoquer les distorsions suivantes sur les résultats de l'IDC :

- facteur climatique supérieur à 1 (année "douce")

a) si la part réelle de l'eau chaude sanitaire est inférieure à 30 %, alors l'IDC résultant sera inférieur à l'IDC réel.

b) si la part réelle de l'eau chaude sanitaire est supérieure à 30 %, alors l'IDC résultant sera supérieur à l'IDC réel .

- *facteur climatique inférieur à 1 (année "froide")*

a) si la part réelle de l'eau chaude sanitaire est inférieure à 30 %, alors l'IDC résultant sera supérieur à l'IDC réel.

b) si la part réelle de l'eau chaude sanitaire est supérieure à 30 %, alors l'IDC résultant sera inférieur à l'IDC réel.

Nous constatons donc qu'en cas de saison de chauffage froide, les bâtiments peu gourmands en énergie pour la préparation de l'eau chaude sanitaire (par exemple équipés d'une installation solaire pour le préchauffage de l'ECS) sont prétérités.

Le suivi technique des installations par notre service nous permet de connaître cette part eau chaude précisément pour chaque bâtiment. Ce sont ces valeurs réelles qui ont été utilisées pour la détermination des IDC qui suivent.

Pour les immeubles dont la part eau chaude est nulle (par ex. production individuelle), l'IDC est calculé en divisant l'indice partiel de chauffage par un coefficient de 0,7 qui correspondrait à une part eau chaude sanitaire de 30 %. Nous verrons dans le paragraphe 4.3, que cette méthode modifie de façon significative la moyenne globale de l'IDC de notre parc immobilier.

Toutefois, la figure 3 démontre qu'en première approximation cette valeur de 30 % est correcte. En effet, la moyenne de la part eau chaude des 87 bâtiments analysés dont cette production est centralisée(c'est à dire non-nulle), est de 30,1 %.

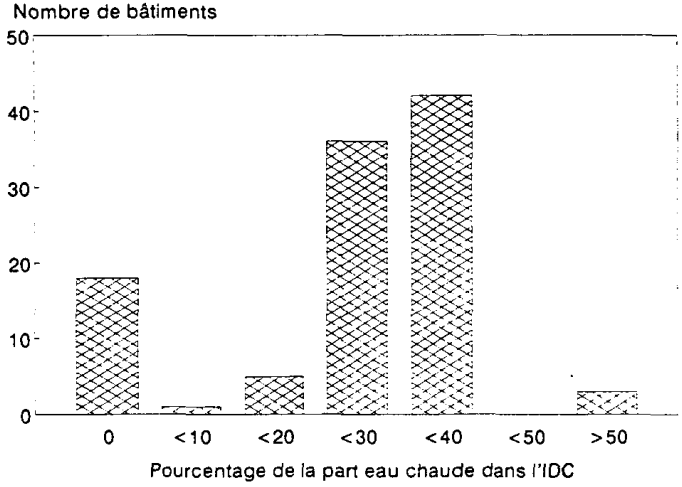

Fig.3 : Nombre de bâtiments par tranche décimale de la part eau chaude dans l'IDC

4.3 Indice de dépense d'énergie chaleur (IDC)

La figure 4 illustre l'état de l'IDC de l'ensemble de notre parc locatif, selon les directives de calcul de l'OCEN. Nous constatons que la moyenne globale est de 612 MJ/m^2, et que 56,2 % des bâtiments se situe en-dessous des 600 MJ/m^2 an. Il faut remarquer que la moyenne de l'IDC, déterminée sans ajouter une part fictive de 30 % de consommation d'eau chaude sanitaire pour les immeubles où cette part est nulle, est alors de 565 MJ/m^2 an.

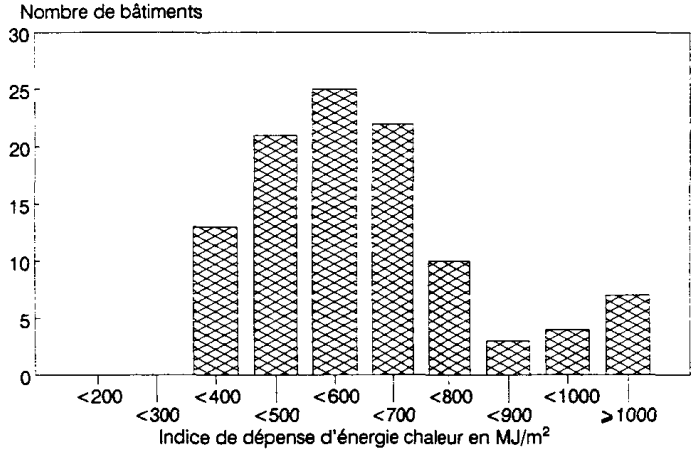

Fig. 4 : Nombre de bâtiments par tranches d'IDC selon directives de l'OCEN

La répartition par tranches significatives d'indice de dépense de chaleur des bâtiments soumis selon le règlement d'application L 5 4 (au nombre de 92), est la suivante :

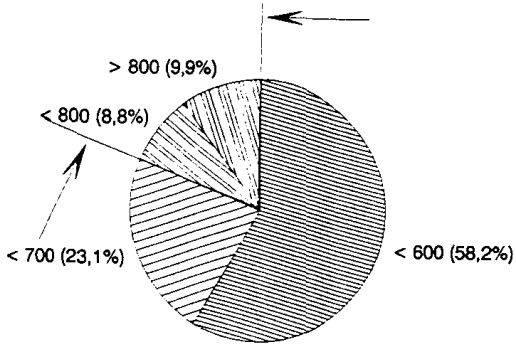

Fig. 5 : Répartion des bâtiments par tranches significatives d'IDC selon directives de l'OCEN

Nous remarquons que la proportion des immeubles compris entre 600 et 700 MJ/m^2 an est importante. Il faut donc porter un effort principal afin de ramener l'indice de chaleur de ces bâtiments en dessous de la barre de 600 MJ/m^2 an. La stratégie d'intervention sera décrite au chapitre 5.

4.4 Influence de l'année de construction

Il est intéressant de mettre en relation l'indice de dépense d'énergie et l'année de construction des bâtiments (ou plus exactement l'année de la fin des travaux).

Il apparaît que les bâtiments de type massif du XIXème siècle, présentent globalement des caractéristiques d'inerties thermiques supérieures aux constructions comprises entre 1940 et 1970.

L'effort entrepris dès les années septante en vue d'économies d'énergie est remarquable.

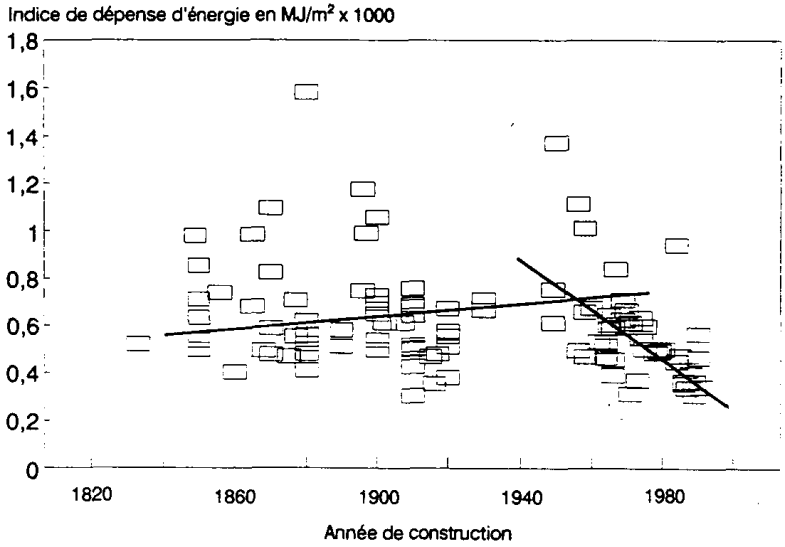

Fig. 6 : Indice de dépense d'énergie de tous les bâtiments analysés en fonction de leur année de fin de construction

5. Stratégie d'intervention

5.1 Généralité

Au vu de la répartition par tranches d'indice de dépense de chaleur relevé dans le chapitre précédent, nous avons représenté graphiquement l'ensemble des bâtiments en fonction de leur consommation d'énergie chaleur annuelle (la liste exhaustive se trouve en annexe). La figure 7 nous permet ainsi de fixer chronologiquement les priorités d'interventions découlant des remarques suivantes :

1) La diminution de l'indice de dépense chaleur de 700 à moins de 600 MJ/m^2 an représentant une réduction d'au moins 14 %, peut être considérée comme un objectif techniquement et économiquement raisonnable.

2) Les bâtiments dont l'indice de dépense chaleur est supérieur à 700 MJ/m^2 an doivent être prioritairement traités par rapport à l'importance quantitative de leur consommation énergétique.

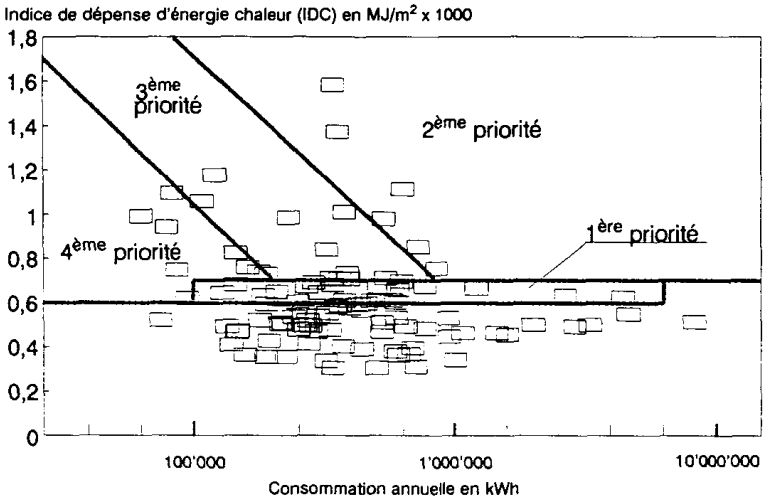

Fig. 7 : IDC selon directives de l'OCEN en fonction de la consommation d'énergie annuelle

La figure 8, qui est l'aggrandissement de la surface de la figure 7 comprenant les 20 bâtiments qui doivent être traités en première priorité, c'est-à-dire le 24 % des immeubles locatifs soumis au règlement L 5 4, permet de relever que:

a) 4 bâtiments vont voir leur installation de production de chaleur assainie dans le courant de l'été 1993 et par conséquent leur IDC va pouvoir se situer en dessous de 600 MJ/m^2 an.

b) 1 bâtiment va être équipé de vannes thermostatiques cette année (réduction de l'IDC d'environ 5 %).

c) 2 immeubles font l'objet d'une pré-étude en vue de leur rénovation.

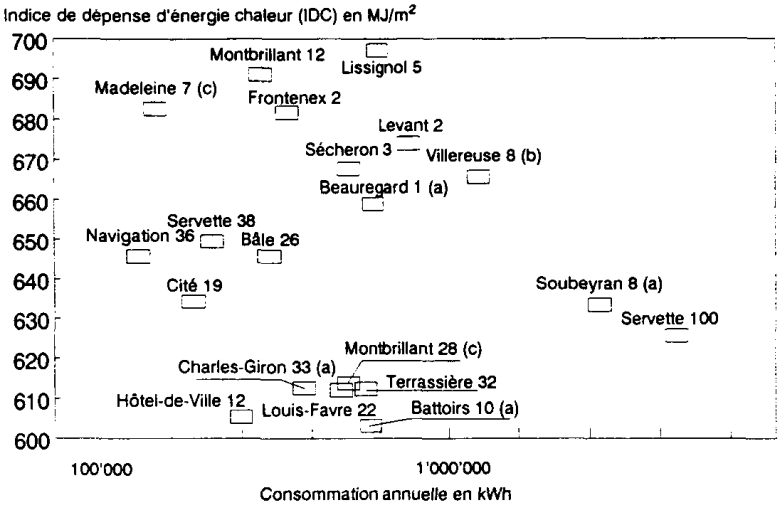

(a) Assainissement de la chaufferie planifié
(b) Pose de vannes thermostatiques et équilibrage hydraulique planifiés
(c) Préétude pour rénovation en cours

Fig. 8 : Vue générale des bâtiments dont une intervention technique en vue de l'abaissement de l'IDC est de première importance

Dans les annexes au paragraphe 7.3 se trouve la liste des bâtiments dont l'IDC est supérieur à 600 MJ/m² an.

5.2 Démarche analytique pour l'abaissement de l'indice de dépense chaleur (IDC).

Pour les autres bâtiments, nous proposons d'appliquer la démarche analytique développée selon la figure 9. Cette méthode se base sur une approche technique fondée sur le constat que l'influence des mesures prises pour réduire les consommations sont d'autant plus importantes qu'elles se situent en amont des utilisateurs finaux. D'autre part, une série importante de mesures législatives obligatoires doivent être appliquées avant la mise en place de dispositif pour le comptage ou la répartition de chaleur.

Ces interventions sont les suivantes :

1) Analyse des besoins en chaleur, afin de mettre en place un concept de régulation optimum pour l'asservissement de l'installation de production de chaleur, des secteurs de distribution aux utilisateurs, ainsi que de la production d'eau chaude.

2) Assainissement du ou des générateurs de chaleur de l'installation selon les obligations légales imposées par l'Opair 92 .

3) Pose de vannes thermostatiques et équilibrage hydraulique du bâtiment.

4) Si la toiture du bâtiment le permet : Mise en place de capteurs solaires thermiques pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire.

5) Mise en place de compteurs pour le décompte individuel des frais d'eau chaude sanitaire, selon les critères exposés à la figure 1.

6) Remplacement des vitrages existants par des vitrages dont le coefficient d'isolation thermique est inférieur ou égal à 2,6 W/m^2K et amélioration thermique générale des façades.

7) Mise en place de dispositifs de comptage de chaleur, de répartiteurs électroniques ou à évaporation.

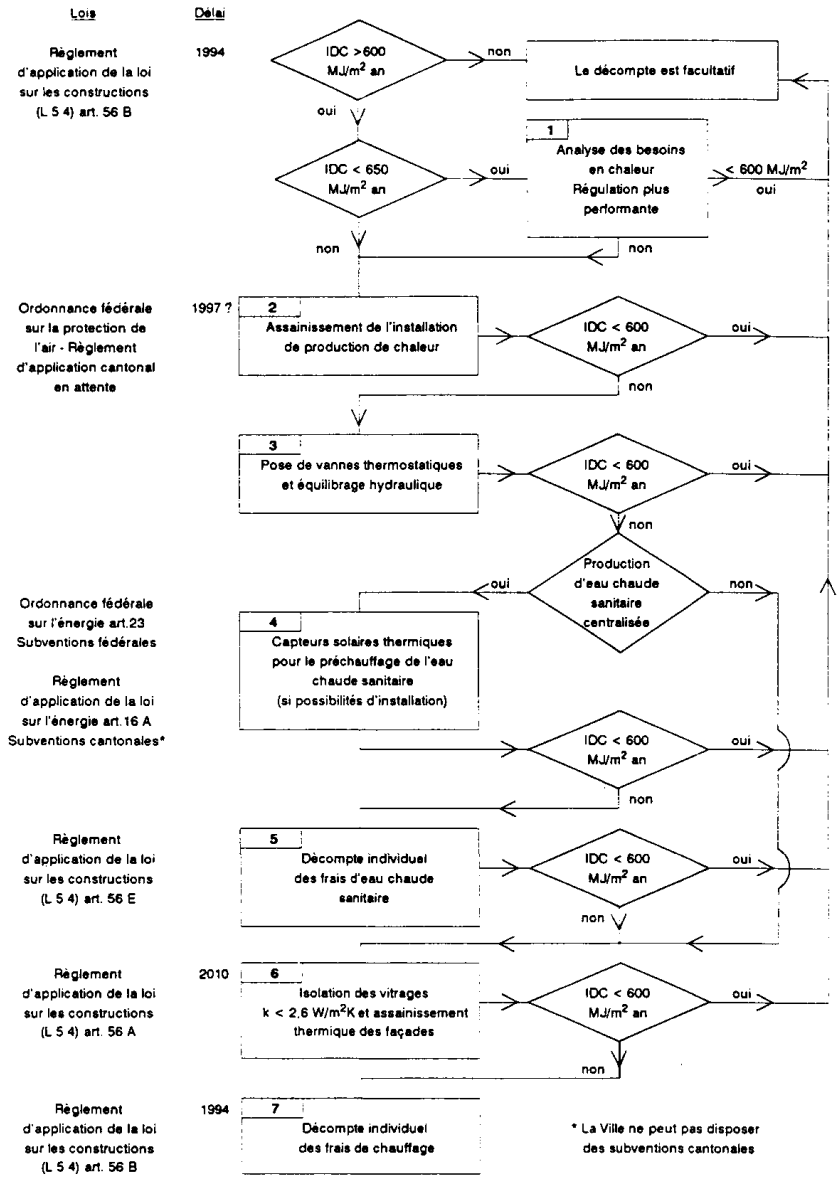

Fig. 9 : Démarche analytique pour l'abaissement de l'indice de dépense d'énergie

5.3 Simulation de réduction de l'IDC

En appliquant les réductions minimum et maximum auxquelles on peut raisonnablement s'attendre en entreprenant les mesures définies dans la démarche analytique, nous observons que pour un immeuble de 700 MJ/m^2 an, l'application des deux premières phases permet d'abaisser son IDC en dessous de 600 MJ/m^2 an. Ces interventions découlent des règles de l'art, et un propriétaire d'immeubles est en droit d'attendre de l'entreprise de chauffage qui gère techniquement son parc, des conseils et un engagement pour les mettre en oeuvre.

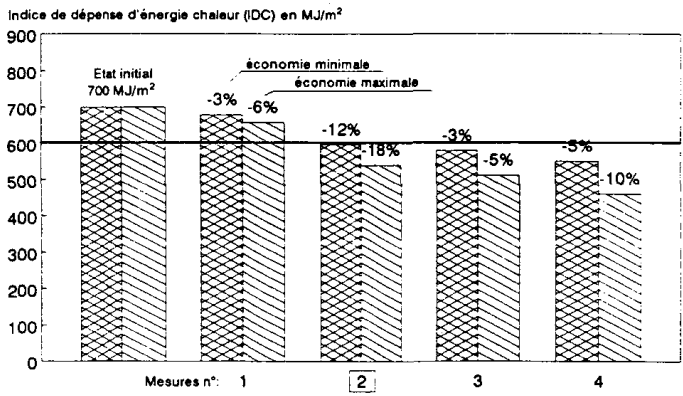

Fig. 10 : Visualisation pour un bâtiment de 700 MJ/m^{2}an de l'abaissement cumulé mini et maxi de l'IDC après chaque intervention décrite dans la démarche analytique

Pour un bâtiment de 800 MJ/m^2 an, nous observons que les 4 premières phases doivent être appliquées pour obtenir un taux de réussite de l'ordre de 75 %.

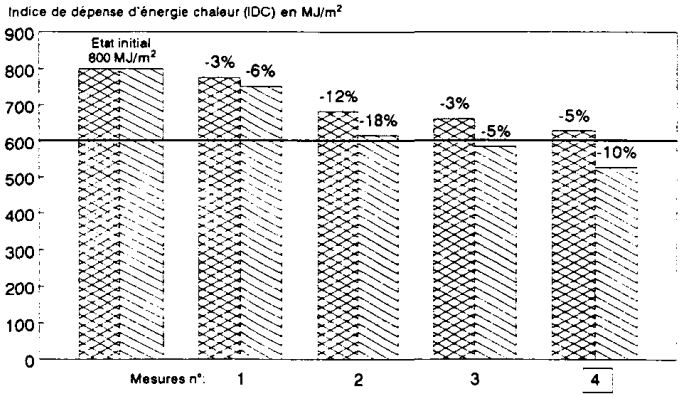

Fig. 11 : Visualisation pour un bâtiment de 800 MJ/m^{2}an de l'abaissement cumulé mini et maxi de l'IDC après chaque intervention décrite dans la démarche analytique

6. Conclusions

Le 42 % du parc immobilier locatif propriété de la Ville est donc en l'état actuel soumis à la mise en application du décompte individuel des frais de chauffage.

Relevons que la Société des régisseurs de Genève estime que le 65 % de ses bâtiments locatifs devra être assujetti à la mise en place de dispositifs de comptage ou de répartiteurs de chaleur.

En appliquant la démarche analytique décrite au paragraphe 5.2, qui est en partie imposée par l'Opair 92, nous constatons que nous pourrons ramener cette part de 42 % à moins de 20 %.

La figure 12 illustre le résultat auquel on peut raisonnablement s'attendre à la suite de l'application systématique des mesures en vue de l'assainissement énergétique des immeubles locatifs propriétés de la Ville.

En agissant en premier lieu sur les générateurs de chaleur (chaudières et brûleurs), afin d'améliorer leur rendement de combustion et de diminuer leur perte de maintien, conformément aux prescriptions de l'Opair 92, nous obtenons des économies de combustible qui, en général, permettent de ramener les bâtiments dont l'IDC est voisin de 700 MJ/m^2 an en dessous de 600 MJ/m^2 an et ainsi de les soustraire à l'installation de compteurs de chaleur, opération financièrement onéreuse.

Le décompte individuel des frais de chauffage doit être considéré comme l'ultime mesure permettant une économie d'énergie mesurable et substantielle.

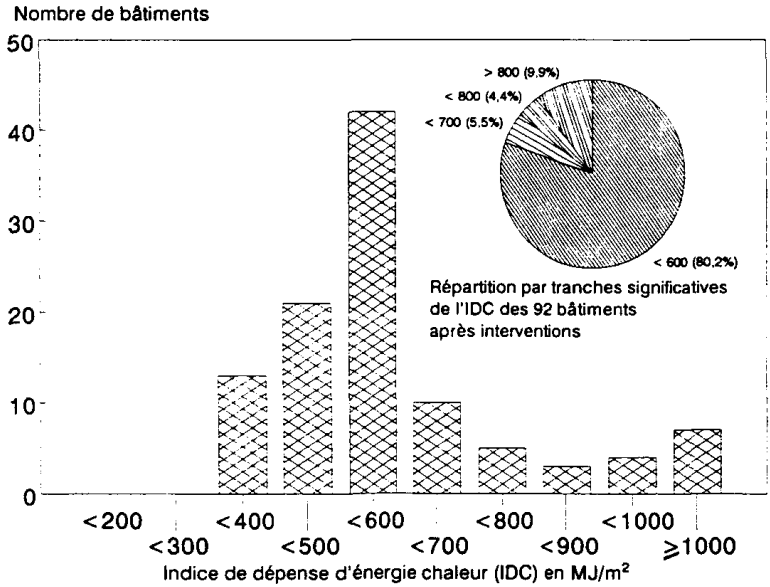

Fig. 12 : Projection du nombre de bâtiments assujettis au DIFC après assainissement énergétique.

ANNEXE II

Liste des bâtiments définis selon la stratégie d'intervention prioritaire

	Emplacement de la chaufferie	Année constr.	surface de référ. m²	Indice de dépense d'énergie normalisé 90-91/91-92 MJ/m²	Soumis au DIFC	part eau chaude + part base année normalisée %	Remarques
1	BATTOIRS 10	1965	3473	603	oui	26%	Assainissement de la chaufferie été 94 => IDC=550 MJ/m²
2	HOTEL-DE-VILLE 12	1750	1545	605	oui	21%	
3	LOUIS-FAVRE 22	1907	2972	612	oui	31%	
4	TERRASSIERE 32	1971	3304	612	oui	28%	
5	CHARLES-GIRON 33	1949	2189	613	oui	26%	Assainissement de la chaufferie été 93=> IDC=550 MJ/m²
6	MONTBRILLANT 28	1902	3105	614	oui	24%	Préétude pour rénovation 12.82.1
7	MIDI 2	1880	544	621	oui	35%	
8	SERVETTE 100	1969	25281	626	oui	38%	
9	SOUBEYRAN 8	1974	14999	633	oui	34%	Assainissement de la chaufferie été 93 => IDC = 560 MJ/m²
10	CITE 19	1850	1538	634	oui	0%	
11	NAVIGATION 36	1910	705	648	oui	28%	
12	BALE 26	1965	1662	646	oui	33%	
13	SERVETTE 38	1900	1128	649	oui	22%	
14	BEAUREGARD 1	1956	3437	659	oui	29%	Assainissement de la chaufferie été 94 => IDC < 600 MJ/m²
15	VILLEREUSE 8	1970	6521	666	oui	30%	Pose de vannes thermostatiques été 93 => IDC=635 MJ/m²
16	SECHERON 3	1930	2713	668	oui	31%	
17	LEVANT 2	1920	4048	674	oui	31%	
19	FRONTENEX 2	1865	1876	682	oui	38%	
20	MADELEINE 07	1910	789	683	oui	30%	Préétude pour rénovation 12.77.1
21	MONTBRILLANT 12	1910	1556	691	oui	27%	
22	LISSIGNOL 5	1900	3355	697	oui	24%	
23	JEAN-J.DE SELLON 4	1877	1921	708	oui	33%	
24	AVENIR 34	1969	1953	710	oui	27%	
25	GUSTAVE-MOYNIER 6	1930	2706	711	oui	30%	Assainissement de la chaufferie été 93=> IDC=620 MJ/m²
26	PERRON 10-12	1850	2375	712	oui	0%	Assainissement de la chaufferie été 94 => IDC = 630 MJ/m²
27	GARES 21	1900	968	730	oui	37%	Préétude pour rénovation 12.52.1
29	MONTBRILLANT 05 RUE	1856	1263	740	oui	0%	Préétude pour rénovation 12.73.1
31	CHARLES-GIRON 26	1949	4016	755	oui	21%	
32	MADELEINE 11	1910	789	760	oui	35%	
33	CHANDIEU 8	1870	873	826	oui	0%	
34	NAVIGATION 08	1967	1357	841	oui	24%	
35	PERRON 03-07	1850	4275	854	oui	0%	Assainissement de la chaufferie été 94 => IDC = 800 MJ/m²
36	SOUS-TERRE 3	1984	447	943	oui	0%	
37	HALLES-DE-L'ILE	1849	2040	981	oui	25%	
40	COULOUVRENIERE 44		1985	1011	oui	0%	
41	GIUSEPPE-MOTTA 20-22	1900	514	1059	oui	0%	Assainissement de la chaufferie été 93=> IDC=950 MJ/m²
43	SIMON-GOULART 2	1956	3009	1115	oui	0%	
45	VERNIER 115	1950	1302	1374	oui	0%	Assainissement de la chaufferie été 94 IDC => 1100 MJ/m²

Liste des bâtiments exemptés selon article 56 B du règlement L 5 4

	Emplacement de la chaufferie	Année constr.	surface de référ. m²	Indice de dépense d'énergie normalisé 90-91/91-92 MJ/m³	part eau chaude + part base année normalisée %	Remarques
1	HOTEL UNION	1960	1419	675	33%	1 preneur / non soumis
2	LYON 35	1865	874	985	23%	1 preneur / non soumis
3	REST EAUX-VIVES	1750	1874	735	53%	1 preneur / non soumis
4	LIOTARD 21	1896	515	1178	0%	3 preneurs / non soumis
5	LIOTARD 29	1870	380	1097	0%	3 preneurs / non soumis
6	IMPERATRICE 12		1084	1584	0%	3 preneurs/non soumis Assain. chauf. été 94 => IDE=1200 MJ/m²
7	LISSIGNOL 8	1896	580	749	0%	4 preneurs / non soumis
8	ROSERAIE 27 BIS	1897	320	991	0%	4 preneurs / non soumis
9	BATTOIRS 02	1966	12430	456	38%	chauffage de sol / non soumis
10	LOUIS-FAVRE 27	1984	8030	448	32%	chauffage de sol / non soumis
11	LOUIS-FAVRE 33	1991	11147	342	26%	chauffage de sol / non soumis
12	LOUIS-FAVRE 37	1988	6500	397	30%	chauffage de sol / non soumis
13	SERVETTE 20	1990	8767	464	33%	chauffage de sol / non soumis

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 700 000 francs destiné à des travaux de rénovation et adaptation aux normes des installations de chauffage dans divers bâtiments locatifs.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 700 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 1994 à 2003.

Un troisième débat n'étant pas réclamé l'arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de:

- **l'annulation de l'arrêté du 10 octobre 1989 permettant la constitution d'un droit de superficie en faveur de la SA des Hôtels Président;**
- **l'octroi à la Confédération helvétique d'une servitude de superficie permanente s'exerçant sur une partie de la parcelle 1338 index 1, feuille 55, section Cité, englobant le bâtiment dit du Palais Wilson;**
- **l'octroi à la Confédération helvétique et à l'Etat de Genève, pris conjointement et solidairement entre eux, d'une servitude permanente s'exerçant en sous-sol d'une partie de la parcelle 1338 index 1, feuille 55, section Cité;**
- **l'échange de parcelles propriété Ville de Genève et Etat de Genève sises dans le périmètre du Palais Wilson (N° 185 A)[1].**

M. Fabrice Jucker, rapporteur (L).

Plan du rapport

Chapitre I: *Rappel des faits*
1. Bref historique du bâtiment Wilson
2. La proposition antérieure N° 206

Chapitre II: *La nouvelle proposition N° 185*
1. Les enjeux
2. La mise en place du projet, les acteurs
3. Conséquences foncières et financières pour la Ville de Genève

[1] Proposition, 2901.

Chapitre III: *Travail de la commission*

1. Séance du 2 mars
   - Discussion générale et plan de travail
2. Séance du 9 mars
   - Audition du Conseil administratif
3. Séance du 23 mars
   - Audition de la SA des Hôtels Président
   - Audition du Conseil d'Etat
4. Séance du 30 mars
   - Audition de la Société d'art public
   - Discussion générale
   - Les votes
5. Lettre du Conseil administratif du 2 avril 1993
6. Séance du 28 avril
   - Discussion complémentaire
7. Projet d'arrêté (nouveau)

Chapitre I: Rappel des faits

1. *Bref historique du bâtiment Wilson*

C'est en 1875 que l'architecte Jacques Elisée Goss termina la réalisation de l'Hôtel National qui prendra, par la suite, le nom de Palais Wilson. En effet, en 1920, au sortir de la première guerre mondiale, les Etats signataires du Traité de Versailles vont constituer la Société des Nations, dont le but premier sera le maintien et l'action pour la paix. La SDN va choisir Genève pour la promotion de la paix et achète l'Hôtel National pour y installer son secrétariat général. Quatre ans plus tard, à la mort du président américain Thomas Woodrow Wilson, co-fondateur de la SDN, le bâtiment prendra le nom de Palais Wilson.

En 1937, la SDN quitte le Palais Wilson pour s'installer dans les nouveaux locaux du Palais des Nations. Le Palais Wilson est alors acheté par la Confédération et l'Etat de Genève pour être loué à diverses organisations internationales. A cette époque, le bâtiment est déjà, semble-t-il, après 60 ans d'existence, dans un état très dégradé; mais la situation économique du moment n'incite pas à de gros investissements.

En 1966, la Ville de Genève devient propriétaire du Palais Wilson à l'occasion d'un échange avec l'Etat de Genève. Aux termes de l'accord, la Confédération pourra néanmoins y maintenir des administrations fédérales. C'est en 1984 que la Ville de Genève va disposer librement du bâtiment et, dès lors, la lente ago-

nie du Palais Wilson va s'accélérer. La mise à disposition du bâtiment à divers organisations et groupements culturels, pour certains malheureusement sans scrupules, va conduire à son pillage progressif.

Enfin, le 1er août 1987, le Palais Wilson est sauvé de justesse des flammes, dans lesquelles il perd néanmoins ses plus beaux atours, notamment les pièces du bel étage, en particulier sa salle à manger et son pavillon du désarmement.

Ce rapide historique nous montre, d'une part, que la Confédération s'est déjà associée dans l'histoire du Palais Wilson et que, d'autre part, ce dernier possède en lui les marques de sauvegarde de notre humanité – hier par la promotion de la paix, demain par la promotion de la sauvegarde de notre environnement.

2. *La proposition antérieure N° 206*

La proposition 206 a été déposée en juin 1989 et votée par le Conseil municipal le 10 octobre 1989. Ses caractéristiques principales sont les suivantes:

- réaménagement du Palais Wilson en hôtel;
- création d'un Centre de congrès;
- transformation de l'Hôtel Président en bureaux;
- construction d'un parking souterrain;
- l'ensemble des travaux sont réalisés à la charge de la SA des Hôtels Président;
- la SA des Hôtels Président est mise au bénéfice d'un droit de superficie sur la parcelle du Palais Wilson pour la réalisation du complexe immobilier;
- en contrepartie, une rente foncière sera versée à la Ville dont le montant, selon les résultats d'exploitation, devrait être d'environ 160 000 francs par an;
- en outre, la Ville de Genève dispose de vingt jours de location gratuite par an;
- enfin, la Ville de Genève entend réaliser une crèche et un jardin Robinson sur le périmètre Wilson ainsi que la couverture du quai Wilson, pour lesquels trois crédits sont également votés.

Dès le vote de ces arrêtés par le Conseil municipal, après un marathon de la commission ad hoc pendant l'été 1989, un référendum est lancé pour s'opposer à ce que les initiants diront notamment être une façon de brader notre patrimoine. Le 1er avril 1990, la population leur donnera tort et une promesse de droit de superficie sera accordée à la SA des Hôtels Président qui permettra à cette dernière d'engager plus de deux ans de procédure avec de nombreux projets.

Enfin, en août 1991, une demande définitive d'autorisation de construire est déposée. Le dossier est, dès lors, scindé en trois volets à la demande des autorités: transformation du Palais Wilson, transformation de l'Hôtel Président et construc-

tion du Centre de congrès. Les autorisations seront finalement accordées, à l'exception du Centre de congrès – ce qui va empêcher le démarrage du projet; d'autre part, des recours seront déposés à l'encontre des autorisations accordées.

Au fil de nombreuses procédures, la conjoncture aidant, le projet s'est quelque peu essoufflé puis, au printemps dernier, un nouveau projet a germé dont la pièce maîtresse est l'environnement dans le cadre du suivi de la Conférence de Rio.

C'est ainsi que, le 24 juillet dernier, les trois partenaires se retrouvent autour d'une table, soit le Conseil d'Etat, le Conseil administratif et la Société des Hôtels Président; ils se mettent d'accord sur un nouveau projet en faveur de l'environnement. Dès lors, la Confédération recevrait gratuitement le Palais Wilson à charge pour elle de le restaurer; d'autre part, la SA des Hôtels Président doit renoncer à sa promesse de droit de superficie, mais, en contrepartie, un nouveau droit lui est concédé pour la réalisation d'un Centre de congrès, un parking et l'extension de l'hôtel.

Ainsi, suite à cet accord préalable, la Confédération va être approchée dans le cadre de ce projet et d'emblée son accueil sera des plus favorables.

Chapitre II: La nouvelle proposition N° 185

1. *Les enjeux*

La nouvelle proposition qui nous est soumise diffère principalement de celle encore actuelle par l'entrée en scène de la Confédération, motivée par un projet de création de la Maison de l'Environnement à Genève.

En effet, l'ensemble des diverses activités internationales déployées dans notre ville dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) seraient regroupées dans un lieu unique : le Palais Wilson.

La Ville de Genève mettrait le bâtiment gratuitement à disposition et la Confédération prendrait en charge les travaux de restauration du bâtiment ainsi que la construction d'un parking d'une centaine de places sous l'esplanade, ceci jusqu'à concurrence de 80 millions de francs, le solde éventuel étant pris en charge par le Canton.

En outre, la Société des Hôtels Président, au bénéfice d'une promesse de droit de superficie suite à l'arrêté du Conseil municipal, devrait renoncer à son projet initial, rappelé dans le chapitre précédent. Néanmoins, elle réaliserait un Centre de congrès d'une capacité de 800 à 1300 places, un parking souterrain de 110 places sous l'esplanade, en complément de celui de la Confédération et, enfin, une extension de l'hôtel existant de quelque 84 chambres.

Ainsi donc, l'enjeu principal pour notre cité serait la création d'une Maison de l'Environnement avec le rayonnement qu'elle pourrait lui conférer, tout en mettant en évidence l'intérêt depuis longtemps manifesté par notre cité pour les problèmes de l'environnement à travers ses actions locales, mais également par la recherche au niveau des institutions internationales déjà en place.

De plus, un Centre de congrès verrait enfin le jour dans notre ville où ce type d'activités trouve plus que naturellement sa place et prendrait part à un nouveau développement qu'une majorité de la population semble souhaiter à nouveau aujourd'hui.

Enfin, le Palais Wilson sortirait de sa période honteuse – soit de son abandon à l'état de ruine depuis près de six ans – sans qu'il en coûte un sou à notre municipalité, aujourd'hui où la plupart des forces politiques se sont ralliées pour tenter une opération de longue haleine consistant dans le rééquilibre des finances publiques.

2. *La mise en place du projet, les acteurs*

a) La Confédération reçoit gratuitement en droit de superficie le Palais Wilson avec le terrain affecté pour la réalisation de la Maison de l'Environnement, par sa transformation. Ce droit de superficie est concédé par la Ville de Genève, propriétaire du bien-fonds. L'assiette de ce droit de superficie comprend principalement le Palais Wilson (voir annexes).

   La Confédération a très clairement exprimé son engagement dans cette réalisation auprès du Conseil administratif et du Conseil d'Etat, notamment par sa lettre du 23 décembre 1992 (voir annexes) par laquelle elle précise l'affectation de la Maison de l'Environnement, l'urgence d'une décision du Conseil municipal pour la mise à disposition du bâtiment et également l'engagement formel nécessaire du Conseil d'Etat d'accepter la responsabilité financière pour tout dépassement éventuel de l'enveloppe de 80 millions.

   Dès lors, le crédit pourra faire l'objet d'une demande auprès des Chambres fédérales, espéré pour le mois de juin prochain. Lorsque les travaux de transformation auront été réalisés, le bâtiment sera remis à la Fondation des immeubles pour les Organisations internationales (FIPOI), pour sa gestion.

b) Dans le cadre du deuxième droit de superficie, accordé conjointement à la Confédération et à l'Etat par la Ville, un parking de 210 places sera réalisé sous l'esplanade. L'assiette de ce droit de superficie comprend exclusivement l'esplanade (voir annexes). La construction et la gestion de ce dernier pourraient être confiées à la Fondation des Parkings agissant pour la Confédération, maître d'ouvrage. Cent places, à destination des activités du Palais Wilson, seront financées par le crédit de la Confédération ou la couverture financière de l'Etat et le solde de 110 places, à destination du Centre de congrès, seront à la charge de la SA des Hôtels Président.

c) Le Centre de congrès, quant à lui, sera réalisé sous forme d'une «galette» à demi enterrée, accolée à l'Hôtel Président et en liaison directe à ce dernier, permettant de profiter également de ses équipements. D'autre part, l'accès à ce Centre de congrès se fera depuis le quai Wilson avec la création d'un foyer. Différentes salles de conférences seront également aménagées et, par le biais de parois mobiles, la capacité maximum sera portée à 1300 places.

d) Enfin, l'agrandissement de l'Hôtel Président sera réalisé par une extension perpendiculaire à ce dernier le long de la rue des Pâquis dans l'axe du Palais Wilson comportant sept étages sur rez, soit un gabarit inférieur à celui de l'hôtel existant et proche de celui du Palais Wilson. Il sera éloigné du Palais Wilson d'une distance de douze mètres.

Le complément ainsi apporté à l'hôtel sera de 84 chambres pour une capacité totale portée à 184 chambres, ce qui représente un minimum pour les exploitants, selon leur dire.

3. *Conséquences foncières et financières pour la Ville de Genève*

Conséquences foncières:

Ces deux derniers points, soit la réalisation du Centre de congrès et l'agrandissement de l'Hôtel Président, nécessitent, quant à eux, un double échange de parcelles entre notre Commune et le Canton.

En effet, cette réalisation se ferait en empiétement sur la parcelle 1338 feuille 55, propriété de la Ville, alors que l'hôtel existant est bâti sur la parcelle 6311, propriété de l'Etat. Dès lors, une cession partielle serait accordée à l'Etat par la Ville d'environ 1565 m^2 s'exerçant jusqu'à un mètre du Palais Wilson, tout en conservant une servitude de passage en surface permettant l'accès public depuis la rue des Pâquis à l'esplanade et au lac, sur une largeur de douze mètres.

En compensation et sans soulte, l'Etat cédera à la Ville la parcelle 3488 feuille 56 d'une capacité de 976 m^2 sur la partie arrière du site, de l'autre côté de la rue des Pâquis, comportant la Villa Monplaisir.

Cette maison abrite actuellement un centre de quartier au rez-de-chaussée géré par la Ville, et l'Institut universitaire d'étude du développement au premier étage.

En outre, cette parcelle s'inscrit dans un périmètre dans lequel la Ville est déjà propriétaire et devant faire l'objet d'aménagements d'utilité publique, soit une école, une crèche et un jardin Robinson, comme prévu dans la proposition initiale. Concernant les deux derniers objets, deux crédits d'investissement ont déjà été votés par notre Conseil le 13 février 1990.

D'autre part, dans le cadre de l'aménagement général du site, qui fera l'objet d'un concours d'architecture, la Villa Monplaisir sera démolie, afin de permettre le meilleur aménagement possible.

La couverture du quai Wilson par une tranchée couverte, prévue dans la proposition initiale, n'a pas été reconduite dans le nouveau concept en raison des problèmes techniques rencontrés. Cette réalisation à charge de la Ville avait fait l'objet d'une demande de crédit d'investissement de 11 250 000 francs restée pendante devant la commission ad hoc.

Cette proposition sera donc renvoyée au Conseil administratif avec mention dans le projet d'arrêté lors du vote de cette proposition.

Conséquences financières:

Comme vu précédemment, l'octroi des deux droits de superficie par la Ville de Genève sera à titre gratuit, alors que, dans la proposition initiale, si le droit concernant le parking était également gratuit, celui concernant le Palais Wilson faisait l'objet d'une rente dont le montant devait s'élever à environ 160 000 francs annuels. Dès lors, l'Etat a accepté le principe d'un partage avec notre Ville, dans le cadre de l'échange de parcelles, de la rente supplémentaire qu'il percevra de la part de la SA des Hôtels Président pour l'hôtel, le Centre de congrès et le parking.

Néanmoins, en l'état, compte tenu de la modification du projet initial et de l'effort financier important demandé au superficiaire, même si le Conseil d'Etat a confirmé à la commission des finances, lors de son audition (voir chapitre «travail de la commission»), son accord pour le partage de cette rente, le montant prévisible sera très sensiblement diminué.

D'autre part, les vingt jours de gratuité annuels d'utilisation du Centre de congrès seront, quant à eux, reconduits.

Chapitre III: Travail de la commission

La commission des finances s'est réunie à cinq reprises pour l'étude de cette proposition sous la présidence de M. Albert Knechtli, dans un excellent climat de travail et avec le souci unanimement partagé d'aboutir rapidement. Le rapporteur remercie Mme Andrée Privet qui a su, tout au long de ces séances, extraire la quintessence des interventions de tous en les consignant dans les notes des séances.

1. *Séance du 2 mars*

Discussion générale et plan de travail:

Dans une première discussion, chaque groupe politique s'est fait fort d'indiquer l'urgence qu'il y avait que les travaux de la commission aboutissent rapidement et, d'autre part, sa volonté politique pour le succès de ce projet d'importance pour Genève.

Dès lors, ce furent les seuls moments quelque peu agités de notre commission — les partis de l'Entente ayant rappelé fermement leur détermination démontrée depuis trois ans, dans le cadre de la proposition précédente, pour qu'un tel projet aboutisse, face à une Alternative ayant parcouru le chemin avec réticence.

Dès lors, après apaisement, suite à l'historique rappelé au premier chapitre, un sentiment d'une quelque irréalité a constamment plané sur notre commission, mais, lors des discussions qui ont suivi, un souffle particulier a toujours su ramener les commissaires vers l'objectif commun et urgent d'aboutir – ce souffle léger et régulier fut indéniablement celui de la Confédération helvétique.

Ainsi, la commission, après une série de votes, a retenu d'entreprendre les auditions suivantes:

- le Conseil administratif;
- le Conseil d'Etat;
- la SA des Hôtels Président, bénéficiaire d'une promesse de droit de superficie.

Une proposition du groupe écologiste demandant l'audition des utilisateurs futurs, afin de connaître les détails des aménagements prévus, a été refusée au vote, la commission n'entendant pas entrer en discussion sur le projet d'aménagement du Palais Wilson qui est de la compétence du futur superficiaire.

Ainsi, la commission n'a pas jugé opportun l'audition de l'IUED (institut s'occupant de problèmes humanitaires et de développement) ainsi que de l'Office du tourisme, dans sa volonté de faire aboutir rapidement ses travaux, afin de donner le maximum de chance au projet.

2. *Séance du 9 mars*

Audition du Conseil administratif:

Lors de cette audition, le Conseil administratif était représenté par Mme Madeleine Rossi, maire, Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative, ainsi que M. Jacques Perroud, chef du Service des opérations foncières.

Mme le maire rappelle que, le 24 juillet dernier, lors d'une réunion avec les représentants de la SA des Hôtels Président, du Conseil d'Etat et du Conseil administratif, un accord est intervenu pour mettre en place un nouveau projet en faveur de l'environnement. Après de nombreuses démarches et entrevues avec la Confédération notamment, le Conseil administratif est parvenu, de façon unanime, à la proposition 185.

Mme Burnand, quant à elle, rappelle que, lorsque cette proposition sera effective, soit après le vote des Chambres fédérales, elle organisera un concours d'architecture pour l'aménagement du secteur comprenant une école et des équipements publics. En ce qui concerne la Villa Monplaisir et suite aux inquiétudes exprimées par certains commissaires de ne pouvoir la démolir et de se retrouver dans une situation impossible, tel que le cas de la villa Freundler ou Concorde, Mme Burnand indique qu'elle a reçu les assurances du chef du Département des travaux publics qu'il n'y aurait aucun empêchement à sa démolition; elle précise, d'autre part, que cette démolition permettra une meilleure utilisation du périmètre du concours.

Un commissaire souhaite également connaître la nécessité de l'échange de terrain prévu avec l'Etat concernant la parcelle située entre le Palais Wilson et l'Hôtel Président; en effet, on aurait pu concevoir qu'une partie de l'extension de l'hôtel soit à la fois sur le terrain de l'Etat et sur celui de la Ville, ce qui aurait permis d'exiger directement une part proportionnelle de la rente foncière, alors qu'il faut actuellement se contenter de promesses de l'Etat.

A cette question, Mme Burnand indique que cette façon de faire permet de simplifier les choses, d'autant plus qu'ainsi l'Etat reste le seul interlocuteur face à la SA des Hôtels Président. De plus, elle rappelle l'intérêt d'obtenir la parcelle derrière, nécessaire au projet d'aménagement qui fera l'objet du concours.

3. *Séance du 23 mars*

Audition de la SA des Hôtels Président:

La SA des Hôtels Président était représentée par MM. Albert Tamman et Charles Tamman, Bernard Erbeia, architecte, et Me Charles Poncet, avocat.

M. Tamman confirme à la commission qu'il est tout à fait d'accord avec le nouveau projet, mais qu'il entend néanmoins subordonner sa renonciation à la promesse antérieure de la Ville, selon l'arrêté du Conseil municipal du 10 octobre 1989, à l'obtention en force des autorisations de construire du nouveau projet. A cette occasion, la commission, qui admet comme légitime cette demande, découvre avec stupéfaction qu'une autorisation préalable a déjà été autorisée, mais qu'elle fait l'objet d'un recours de la part de la Société d'art public. Dans ces conditions, le dossier peut demeurer encore longtemps suspendu, les voies de recours étant longues à instruire et nombreuses.

A une question d'un commissaire sur la volonté d'aboutir et d'exploiter le Centre de congrès, M. Albert Tamman précise qu'il est impératif, pour des questions financières, que le Centre soit prêt pour Telecom 95. Dans ces conditions, les travaux devront débuter au plus tard en juillet de cette année.

D'autre part, la commission s'informe sur les caractéristiques du nouveau projet dont les détails sont précisés au chapitre II du présent rapport.

Audition du Conseil d'Etat:

Le Conseil d'Etat était représenté par M. Christian Grobet, président, accompagné de M. Serge Gobbi, juriste.

M. Grobet confirme la détermination du Conseil d'Etat à faire aboutir le projet, mais mentionne son impuissance devant le recours de la Société d'art public qui critique le projet sur deux points: l'accès du parking par le quai Wilson – auquel, après étude, aucune autre solution ne semble apporter une meilleure réponse, la partie arrière du Palais Wilson étant particulièrement difficile d'accès par la rue Gautier et, d'autre part, des conduites des Services industriels empêchant le passage par la place Châteaubriand.

Le deuxième grief des opposants concerne l'attique prévu sur l'Hôtel Président qui devrait être résolu, car la SA des Hôtels Président a accepté d'y renoncer, dans le projet définitif en cours d'instruction. De plus, M. Grobet confirme que le Conseil d'Etat est d'accord de partager avec la Ville le complément de rente qui pourrait être perçu du fait de la surface nouvelle qui sera accordée en droit de superficie.

Néanmoins, il fait remarquer à la commission que, dans le contexte du nouveau projet et du fait des coûts importants que représente la salle des congrès, cette rente ne sera pas importante. Il précise néanmoins que, dans le cadre du droit de superficie qui sera accordé à la SA des Hôtels Président, une clause sera introduite faisant bénéficier la Ville de Genève des jours de gratuité initialement prévus.

Enfin, M. Grobet confirme que, pour conforter la Confédération dans son choix pour le Palais Wilson comme Maison de l'Environnement, le canton a pris l'engagement de prendre en charge tout dépassement du coût de réalisation au-delà de 80 millions, y compris la construction de 100 places de parking.

A l'issue de ces deux dernières auditions, la commission, extrêmement préoccupée par le risque d'échec que représente le recours de la Société d'art public, a décidé, en complément aux auditions initialement prévues, de recevoir cette dernière afin de la sensibiliser sur les enjeux importants pour Genève de ce projet et également pour connaître sa détermination.

4. *Séance du 30 mars*

Audition de la Société d'art public:

La Société d'art public était représentée par son président, M. Malek-Asghar, et M. Rodolph Pfaendler, membre de la société.

Un long échange s'instaure avec les représentants de la Société d'art public qui fait ressortir les éléments de divergence suivants: la suppression de l'attique prévu sur l'extension de l'Hôtel Président permettrait au recourant, quoique défavorable à cette extension, de s'y résoudre. D'autre part, les recourants demeurent opposés à l'accès parking côté quai Wilson, quand bien même ce dernier se ferait de façon parallèle au quai.

Pour se défendre des accusations qui leur sont faites d'empêcher par cette attitude un projet majeur pour Genève, ils rétorquent que la Ville aurait pu avoir déjà engagé son concours d'architecture prévu pour l'aménagement du secteur, ce qui aurait certainement permis de trouver une autre solution à l'accès du parking. Enfin, ils sont surpris d'apprendre par les commissaires qu'un accès par Châteaubriand n'est pas envisageable du fait de la présence de conduites S.I., car, disent-ils, à aucun moment lors des divers entretiens qu'ils ont eus avec les autorités, ce problème n'a été mentionné.

Lors de cette audition, l'ensemble des partis politiques représentés ont insisté sur l'importance et l'urgence de pouvoir concéder un droit de superficie à la Confédération, afin que le Palais Wilson, selon les vœux exprimés par la population et les souhaits de la Société d'art public, puisse être conservé et restauré.

Dans ces conditions, ils ont exprimé le souhait que les intérêts soient bien considérés pour permettre à la Société d'art public de reconsidérer sa position.

Discussion générale:

a) La commission a pris connaissance d'une lettre de la Chambre de commerce et d'industrie de Genève adressée au Conseil d'Etat, le 13 mars, concernant le projet de la Maison de l'Environnement. Cette lettre fait état du soutien de la CCIG à ce projet tout en suggérant de l'élargir à d'autres organismes œuvrant dans ce domaine à Genève, afin d'affirmer la place prépondérante que Genève a l'intention de jouer dans ce secteur.

   La commission, tout en accueillant avec intérêt cette proposition de la CCIG, a décidé de ne pas en faire une condition au droit de superficie, laissant le soin à la Confédération de l'organisation qu'elle entend mettre en place dans le Palais Wilson. D'autre part, elle a pris note, lors de l'audition du Conseil d'Etat, que le programme prévu par la Confédération n'allait pas laisser de disponibilité dans le bâtiment. Dès lors, la commission suggère que ce problème soit pris en compte par le Conseil administratif lors de l'établissement du programme du concours d'architecture sur l'ensemble du périmètre Wilson.

b) La commission considère que le recours de la Société d'art public, qui n'est pas tranché en l'état, n'est pas de nature à empêcher notre Conseil de se prononcer sur la proposition du Conseil administratif; en effet, il convient d'ajouter des clauses résolutoires pour la mise en application des arrêtés, soit:
   - l'obtention des autorisations de construire en force pour le projet de la SA des Hôtels Président, soit l'extension de l'Hôtel Président, le Centre de congrès et le parking;
   - l'octroi d'un droit de superficie par l'Etat à la SA des Hôtels Président pour la réalisation de l'extension de l'Hôtel Président et le Centre de congrès.

c) Un troisième débat pourrait être assorti au vote de la proposition qui interviendrait après la réalisation des clauses résolutoires. Néanmoins, cette solution n'est pas retenue, ayant le défaut principal d'affaiblir le message clair qu'entend adresser notre Conseil à la Confédération par le vote de la proposition.

d) La commission souhaite que le concours d'architecture soit rapidement mis sur pied concernant le solde du périmètre pour la réalisation en particulier des équipements publics déjà prévus – une crèche et un jardin Robinson – et également en vue de prendre en considération la proposition de la CCIG.

e) Concernant la rente sur le droit de superficie accordé par l'Etat à la SA des Hôtels Président, la commission a pris note que cette dernière sera de loin inférieure à ce qui était initialement escompté dans le premier projet. D'autre part, 20 jours par an de gratuité du Centre de congrès lui seront accordés. Dans ces conditions et au vu de l'importance du projet de réhabilitation du Palais Wilson, la commission s'y résout.

Les votes:

a) A l'unanimité, la commission approuve les trois arrêtés assortis des deux clauses résolutoires retenues, dont la rédaction définitive figurera à la fin de ce rapport, en accord avec le Conseil administratif.

b) A l'unanimité, la commission approuve le renvoi au Conseil administratif de la proposition du crédit d'investissement concernant la réalisation d'une tranchée couverte, initialement projetée dans la proposition 251 de 11 225 000 francs.

5. *Lettre du Conseil administratif du 2 avril 1993*

Par sa lettre, le Conseil administratif informe la commission des finances de la nécessité d'apporter un amendement à la proposition concernant la forme du droit de superficie à accorder.

Il convient ainsi de remplacer la servitude de superficie proposée par un droit de superficie distinct et permanent d'une durée de 99 ans avec engagement de la part de la Ville de Genève d'accorder une servitude de superficie après l'échéance de ce droit.

Cette modification ne nécessite pas de discussion supplémentaire, étant entendu qu'elle ne modifie pas la volonté exprimée par le vote de la commission, mais consiste simplement à rendre réalisables, du point de vue juridique, les accords souhaités. De plus, par cette lettre, le Conseil administratif confirme à la commission que la Confédération entend être seule maître de l'ouvrage pour la réhabilitation du Palais Wilson et également pour la construction du parking souterrain.

6. *Séance du 28 avril*

La séance a eu lieu en présence de Mme Norma Magri, juriste du département de Mme Burnand.

Lors de cette séance, une nouvelle discussion s'instaure concernant l'utilité des clauses résolutoires. Mme Magri, au nom du Conseil administratif, indique qu'il conviendrait de renoncer à ces clauses tout en laissant le soin au Conseil administratif de décider le moment de la mise en application des arrêtés, selon l'avancement du projet et des accords entre le Conseil d'Etat et la SA des Hôtels Président.

Une majorité de la commission n'approuve pas cette façon de procéder, considérant que le vote du Conseil municipal doit demeurer lié au projet précis étudié par la commission, étant entendu que ce dernier souhaite, uniquement de cette manière-là, se défaire de ses engagements auprès de la SA des Hôtels Président, ainsi que cette dernière en a donné son accord lors de son audition.

Toutefois, suite à un nouveau vote, la commission accepte de compléter l'article 3 de la façon suivante: «dès l'entrée en vigueur du présent arrêté, laquelle est fixée par le Conseil administratif. Ce dernier est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution».

7. *Projet d'arrêté (nouveau)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif, le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat et la SA des Hôtels Président pour la promotion et la mise en valeur du site du Palais Wilson, à savoir:

- la constitution en faveur de la Confédération, avec clause de substitution au profit de la FIPOI, d'un droit de superficie distinct et permanent gratuit pour

une durée de 99 ans, au sens des articles 779 et suivants CCS, s'exerçant sur le bâtiment du Palais Wilson et sur l'assiette du terrain affectée à ce bâtiment, à détacher de la parcelle 1338 index 1, feuille 55 Cité, dans le but de permettre la réhabilitation du Palais Wilson, en vue de son affectation exclusive aux besoins des Organisations internationales;

- la constitution en faveur de la Confédération et de l'Etat de Genève, conjointement et solidairement entre eux, d'un droit de superficie distinct et permanent gratuit d'une durée de 99 ans, au sens des articles 779 et suivants CCS, s'exerçant en sous-sol de la partie de la parcelle 1338 index 1, feuille 55 Cité, destinée à la construction d'un parking souterrain;
- l'engagement par la Ville de Genève d'octroyer à l'échéance desdits droits de superficie une servitude simple de superficie à la Confédération;
- la cession par la Ville de Genève à l'Etat de Genève d'une bande de terrain d'environ 1565 m^2 à détacher de la parcelle 1338, index 1, feuille 55 Cité;

et en contrepartie;

- la cession par l'Etat de Genève à la Ville de Genève de la parcelle 3488, feuille 56 Cité, d'une surface de 976 m^2 avec bâtiment;

cet échange est admis sans soulte, ni retour;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le susdit accord est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier sur toutes les parcelles comprises et visées dans le susdit accord ainsi que sur celles requises pour les aménagements publics, toutes servitudes nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du complexe projeté ainsi qu'à l'aménagement du périmètre Wilson en équipements publics.

Art. 3. – L'arrêté du Conseil municipal du 10 octobre 1989, relatif à l'octroi d'un droit de superficie en faveur de la SA des Hôtels Président devenu sans objet en cas de réalisation du projet Maison de l'Environnement, est annulé dès l'entrée en vigueur du présent arrêté, laquelle est fixée par le Conseil administratif. Ce dernier est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Enfin, l'entrée en vigueur de l'arrêté reste d'autre part subordonnée à:

- l'obtention des autorisations de construire en force pour le projet de la SA des Hôtels Président, soit l'extension de l'Hôtel Président, le Centre de congrès et le parking;
- l'octroi d'un droit de superficie par l'Etat à la SA des Hôtels Président pour la réalisation de l'extension de l'Hôtel Président et le Centre de congrès.

ANNEXE I

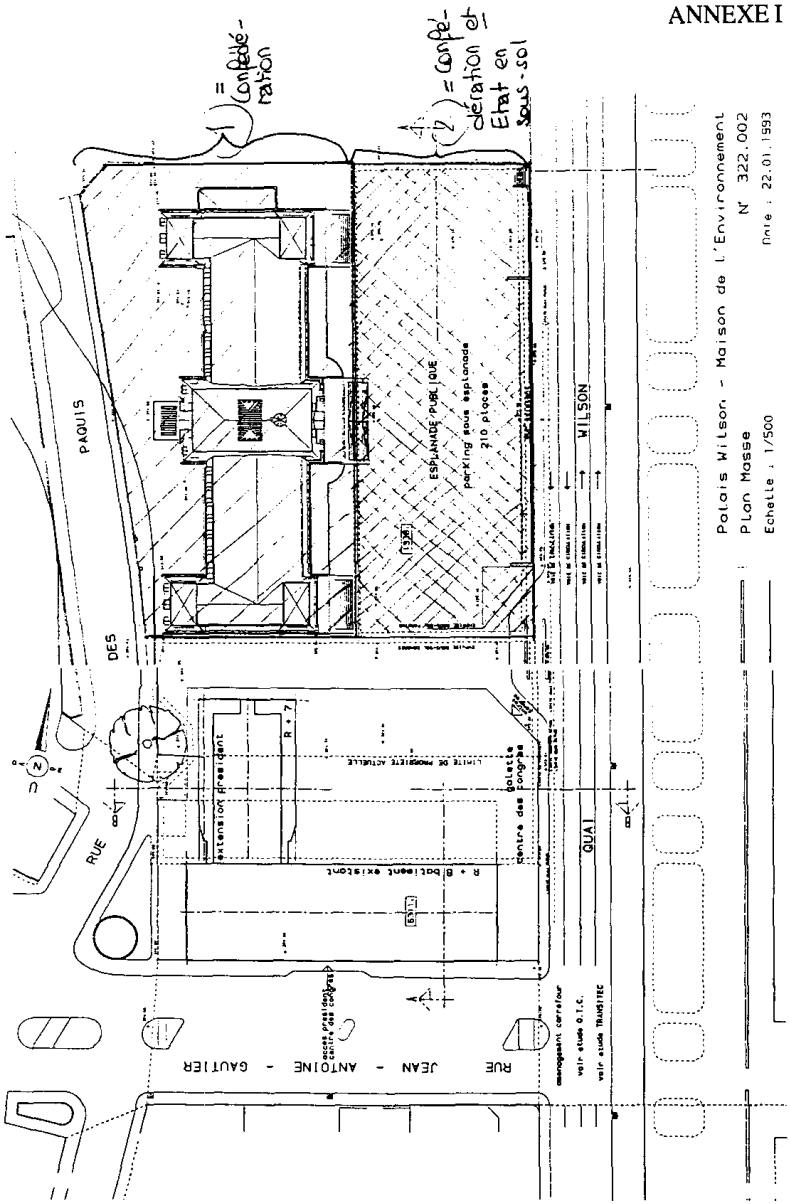
= Conpé-ration
= Conpé-dération et Etat en sous-sol
PAQUIS
DES
RUE
ESPLANADE PUBLIQUE
parking sous esplanade
210 places
WILSON
QUAI
extension président
LIMITE DE PROPRIETE ACTUELLE
galerie
centre des congrès
R + 8 bâtiment existant
accès président centre des congrès
RUE JEAN - ANTOINE - GAUTIER
aménagement carrefour
voir étude O.T.C.
voir étude TRANSITEC
Palais Wilson - Maison de l'Environnement
N° 322.002
Plan Masse
Echelle : 1/500
Date : 22.01.1993

ANNEXE II

Lettre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève à M. Efrancey, Palais Eynard.

Genève, le 30 mars 1993

Concerne: réunion de la commission des finances du 30 mars 1993.

Monsieur,

Veuillez transmettre la lettre ci-jointe au président de la commission des finances du Conseil municipal de la Ville de Genève, M. Albert Knechtli, à l'occasion de la réunion de sa commission en fin de journée.

En effet, nous avons été informés que celle-ci se réunirait aujourd'hui pour discuter notamment de la future Maison de l'Environnement à Genève. La Chambre de commerce vous fait donc parvenir à titre d'information sa prise de position à ce propos.

En vous remerciant pour votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève
Jean Rémy Roulet
Secrétaire-économiste

ANNEXE III

Lettre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève à M. Christian Grobet, président du Conseil d'Etat; M. Claude Haegi, président de la Délégation environnement au Conseil d'Etat; M. Guy-Olivier Segond, membre de la Délégation environnement au Conseil d'Etat.

Genève, le 19 mars 1993

Concerne: projet pour Genève d'une Maison de l'Environnement

Monsieur le président,

Sur proposition de sa commission de l'environnement, la Chambre de commerce et d'industrie de Genève fait part de son soutien au Conseil d'Etat du projet de localiser, à Genève, la future Maison de l'Environnement. Ce soutien s'explique pour deux raisons essentielles:

- le rapprochement inéluctable de deux mondes qui s'ignoraient jusqu'il y a peu de temps, à savoir: l'économie et l'écologie. Les entreprises de petite ou de grande taille, du secteur secondaire ou du secteur tertiaire, tiennent compte de plus en plus souvent de critères environnementaux dans leur stratégie de développement, que ce soit sur le plan de la production, de la distribution ou de la commercialisation de leurs biens et services. La Chambre tient alors à mettre en exergue le choix de ces critères environnementaux;
- Genève a assis sa réputation de ville internationale grâce à son aptitude à servir de plate-forme d'accueil à bon nombre de projets «innovateurs». La Chambre est d'avis que les problèmes environnementaux de notre siècle constituent l'un des défis majeurs à relever pour les années à venir. La future Maison de l'Environnement a donc toute sa place dans notre cité.

Cependant, la Chambre souhaite un projet plus ambitieux qu'une simple structure d'hébergement pour quelques organismes internationaux. Elle base son affirmation sur plusieurs études déjà réalisées ou en voie de réalisation, illustrant l'extraordinaire potentiel «vert» de notre région. Outre les différents programmes environnementaux des Nations Unies, il existe un foisonnement d'organisations non gouvernementales s'occupant de ce sujet. En plus, le tissu économique genevois compte dans ses rangs quelques fleurons mondiaux de l'industrie et des services liés à l'environnement.

Beaucoup de conditions sont donc réunies pour faire de cette future Maison de l'Environnement un carrefour entre le public, les milieux industriels et les Organisations internationales.

Ce carrefour doit pouvoir offrir une structure d'information et de documentation environnementales complètes (librairie commune, bibliothèque, liste de banques de données, etc.). Destiné au public, aux professionnels et aux Organisations internationales, il peut servir de siège à l'édition d'un magazine grand public sur l'environnement (ce projet existe mais échapperait à Genève pour Paris dans les conditions actuelles). Ce carrefour doit également permettre d'accueillir des manifestations (conférences, expositions techniques, animations, rencontres, etc.) un peu comme le modèle de la Cité des sciences à Paris, qui connaît un succès extraordinaire. Une vitrine permanente ou itinérante des technologies vertes peut même y être prévue.

Enfin, la Chambre a approché différents milieux touristiques. Il en ressort qu'une telle maison peut constituer un atout important pour la région genevoise, d'autant plus si celle-ci est localisée au Palais Wilson, en bordure du lac.

La Chambre de commerce et d'industrie de Genève a l'intention de rendre publique sa demande mais souhaite associer à celle-ci la réponse du Conseil

d'Etat. Peut-être pourrions-nous alors envisager une séance de concertation à ce propos. La Chambre de commerce remercie par avance le Conseil d'Etat pour l'attention qu'il porte à cette proposition.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de notre parfaite considération.

Au nom de la Commission environnement de la CCIG

Jean-Jacques Schmid
Directeur

Jean Rémy Roulet
Secrétaire-économiste

Premier débat

M. Albert Chauffat (DC). Le groupe démocrate-chrétien votera cette proposition telle qu'elle apparaît dans l'excellent rapport de notre collègue M. Jucker, en espérant qu'il ne faudra pas attendre quatre ans pour qu'on voie la réalisation dudit projet.

Je voudrais rappeler qu'il y a environ quatre ans, au mois de juin 1989, notre Conseil avait été saisi d'une proposition pour accorder un droit de superficie qui aurait permis de rénover, en hôtel, le Palais Wilson et de créer un Centre des congrès; tout ceci à la charge d'un groupe privé. Malheureusement, même si notre Conseil municipal a été vite en besogne – je rappellerai que la proposition avait été déposée au mois de juin et que déjà au mois d'octobre, donc quelques mois plus tard, notre Conseil donnait un préavis favorable à ce projet – il y a eu des embûches, des recours se sont succédé. J'ai fait un relevé de toute la correspondance échangée, à l'occasion de ces recours, entre le Conseil d'Etat (Département des travaux publics), le Conseil administratif et le mandant de la Société des Hôtels Président; ce ne sont pas moins de 160 lettres qui ont été écrites.

Aujourd'hui, nous constatons que nous en sommes au même point qu'il y a quatre ans, c'est-à-dire que la plus belle parcelle que Genève possède ressemble à un site bombardé comparable à ce que nous pouvons voir à la télévision au sujet du malheureux conflit de la Yougoslavie.

Alors, j'espère que nos autorités – le Conseil d'Etat, le Conseil administratif et naturellement les autorités fédérales, puisque ce projet sera déposé devant les Chambres à l'automne prochain – pourront faire diligence pour que très rapidement on rénove ce vieux bâtiment, qu'on lui donne l'importance à laquelle il a droit et que, très rapidement aussi, la Ville de Genève procède aux aménagements attendus avec impatience depuis plus de quatre ans par la population de ce quartier.

En tout cas, c'est dans ces conditions que le groupe démocrate-chrétien votera cette proposition.

Le président. Le rapporteur, M. Jucker, est arrivé. Je lui passe la parole.

M. Fabrice Jucker, rapporteur (L). Je voulais simplement vous dire brièvement – je crois que le rapport est assez complet – à quel point, personnellement, j'avais été satisfait de pouvoir rédiger ce rapport étant donné l'importance du projet Wilson pour la ville de Genève. Importance qui tient principalement à trois raisons.

La première: la Maison de l'Environnement. Je crois qu'on y est tous attachés, nous souhaitons tous qu'elle puisse s'installer à Genève. Vous savez que si ce n'est pas à Wilson, ce sera à Châtelaine, mais je crois que le site du Palais Wilson s'y prête à merveille. Par l'histoire, que vous connaissez, du Palais Wilson, je pense qu'elle y aurait tout à fait sa place. Cette Maison de l'Environnement, nous la souhaitons.

Deuxième point: un Centre de congrès. Nous souhaitons également un Centre de congrès pour Genève. Nous nous battons depuis longtemps, l'Office du tourisme a déployé beaucoup d'efforts pour ce faire et nous désirons ardemment pouvoir, à cette occasion, donner un Centre de congrès à Genève qui en a véritablement besoin. Notre ville a besoin d'une infrastructure de ce genre puisque, vous le savez, de nombreuses conférences et congrès se tiennent dans nos murs.

Le troisième point, bien entendu, c'est ce que j'ai appelé «sortir de la période honteuse du Palais Wilson». Effectivement, c'est enfin restaurer cet édifice. Comme vous le savez très bien, aujourd'hui, notre municipalité est dans l'incapacité – c'est bien le terme qu'il faut employer – dans l'incapacité de restaurer le Palais Wilson et il faut que la Confédération vienne à notre aide à travers cette Maison de l'Environnement.

J'aimerais rappeler, et c'est très important, que ce qui a motivé le travail de la commission, c'était véritablement de donner un message clair à notre partenaire, soit la Confédération, afin que cette dernière comprenne bien que nous sommes favorables au projet de la Maison de l'Environnement.

Néanmoins, comme vous avez pu le constater, nous avons dû ajouter des clauses résolutoires, parce que dans cette affaire nous sommes liés à des partenaires que nous entendons traiter comme nous entendons l'être nous-mêmes, c'est-à-dire dans le respect des accords qui existent. Or, vous savez que des accords et des promesses de droits de superficie existent et, avant de pouvoir accorder un nouveau droit de superficie à la Confédération, nous avons souhaité mettre cette question au point, la préciser dans notre arrêté, et c'est la raison de ces deux clauses résolutoires. Je ne crois pas qu'elles prêtent à discussion, elles

ne posent pas de problème. Il faut simplement souhaiter que l'élan que nous donnons aujourd'hui sera suffisamment important afin que les embûches qui jonchent le chemin de la restauration du Palais Wilson soient écartées.

A ce propos, le recours de la Société d'art public, dont nous avons parlé en commission et que j'ai mentionné dans mon rapport, a depuis lors abouti, c'est-à-dire que la Société d'art public a obtenu gain de cause devant la commission de recours LCI. Alors, aujourd'hui, ce projet peut-il encore avancer? Il y a effectivement quelques doutes à ce sujet, parce que nous sommes dans une situation où les autorisations préalables font l'objet d'un recours, ce recours est effectif, il est confirmé. D'autre part, il y a un projet définitif qui est déposé – je ne sais pas s'il y a déjà un recours contre ce projet. Et, parallèlement, ce soir encore, vous êtes questionnés sur un plan localisé de quartier qui touche l'ensemble de ce périmètre.

La question est certes un peu difficile, elle est à la fois très juridique et très technique, mais je crois qu'il faut espérer que le plan localisé de quartier sur lequel nous devrons nous prononcer tout à l'heure, qui touche le périmètre du Palais Wilson et qui reprend exactement les éléments qui sont inclus dans le projet – quand bien même il aboutira forcément à nouveau à des recours puisqu'il reprend exactement la même image – que ce plan localisé de quartier permettra à notre autorité d'aller de l'avant et de pouvoir, si je peux employer ce terme, forcer un peu le chemin pour aboutir à cette restauration.

La dernière chose que je désire ajouter concerne le vote. Ce soir, nous devons nous prononcer sur deux choses. Premièrement, sur l'arrêté avec ses trois articles et deuxièmement sur le renvoi de la proposition concernant le projet de couverture du quai Wilson, prévu pour la somme de 11 225 000 francs et contenu dans la proposition N° 251. En effet, nous devons également voter et renvoyer ce projet au Conseil administratif puisqu'il ne figure plus dans le projet définitif que vous avez sous les yeux.

Encore une fois, Mesdames et Messieurs, je vous propose de voter ce rapport tel qu'il est présenté en espérant que cela permettra enfin au Palais Wilson de retrouver un aspect plus harmonieux.

M. Alain Dupraz (T). L'objet que nous traitons en ce moment est de la plus haute importance pour l'avenir de notre ville. On pourrait dire qu'il s'agit de la dernière chance de voir le Palais Wilson rénové. Si rien ne se fait cette fois, nous pourrons encore admirer pendant longtemps ce palais en ruines, laissé à l'abandon le long de nos quais, ni la Ville ni l'Etat n'ayant les moyens de le rénover.

L'opportunité d'une aide de la Confédération de quelque 80 millions, ainsi que l'engagement du Canton pour tout dépassement de cette somme, ne se repré-

sentera pas deux fois. La Confédération n'attendra pas que nous en ayons terminé avec de vaines querelles; c'est pourquoi il nous faudra nous mettre d'accord et faire vite.

La création d'une Maison de l'Environnement dans ce palais, sous l'égide des Nations Unies, apportera une contribution au rayonnement international de notre cité. N'oublions pas les prix reçus par la Ville pour son travail remarquable effectué dans le domaine des économies d'énergie, tout cela est lié.

La réalisation d'un Centre des congrès par la Société des Hôtels Président ainsi que la construction d'un parking sous l'esplanade compléteront le pouvoir attractif de notre Genève. Pensez à Télécom 1995.

Sur ce projet plane une menace: un recours de la Société d'art public. L'extension de l'Hôtel Président par la construction d'une aile proche du Palais Wilson n'est pas de leur goût, peut-être, mais ces honorables citoyens ne peuvent-ils point faire quelques concessions sur les questions d'esthétique pour permettre une réalisation majeure pour notre ville? Allons, Mesdames et Messieurs de l'art public, un peu de souplesse et vous sauverez ainsi le Palais Wilson d'une mort lente.

Pour Genève et le sauvetage de Wilson, le Parti du travail vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à accepter les arrêtés de ce rapport. Je vous remercie.

M. Bernard Lescaze (R). C'est effectivement avec satisfaction qu'on voit arriver ce qui devrait être, dans notre esprit, la dernière étape, au sein de ce Conseil, de l'aménagement de la parcelle Wilson, qui nous appartient encore pour peu de temps, nous l'espérons.

Ce qui me frappe, en entendant les différents orateurs, c'est cette volonté d'aboutir que nous avons désormais, tous ensemble, manifestée, et je crois que c'est là quelque chose de très important puisque nous voulons, effectivement, donner à la Confédération un message clair de notre volonté de lui remettre ce palais, charge à elle de le restaurer, pour en faire une Maison de l'Environnement.

C'est dans cet esprit de concorde, voire de consensus, que nous avons travaillé tous ensemble dans cette commission pour aboutir aux arrêtés qui vous sont aujourd'hui présentés. Il ne m'appartient pas de rappeler ce que les uns et les autres ont sacrifié, mais je suis particulièrement heureux, aujourd'hui, d'entendre le représentant du Parti du travail se montrer relativement sévère envers des mouvements qui lui étaient très proches il y a encore quelque temps. De même, nous n'insistons plus, dans ce Conseil, à juste titre, sur le montant éventuel d'une rente. Je vous rappelle qu'il y a deux ou trois ans certains partis trouvaient que la Ville de Genève n'était pas assez exigeante; aujourd'hui, la situation est telle que nous

sommes en réalité ravis de voir ce palais rénové sans qu'il nous en coûte rien et que nous sommes donc tout à fait prêts à renoncer à la rente. De même, la réalité nous a fait ouvrir les yeux et il n'est plus question, aujourd'hui, de couvrir le quai, ce qui nous apparaît en effet comme quelque chose de sain dans la conjoncture présente. Et, sur ce plan, le Parti radical approuvera l'adjonction proposée par le rapporteur en dernière minute, puisque, effectivement, lors des travaux de la commission, nous en avions parlé.

Tout est donc bien qui finit bien, pour autant que le Palais Wilson soit rénové, que le Centre des congrès puisse être construit, que la Ville de Genève entame le concours dont elle nous parle depuis plusieurs mois sur l'autre côté de la parcelle pour un groupe scolaire et, surtout, pour autant que, lors de l'échange que nous ferons avec l'Etat, la fameuse villa Monplaisir puisse, le cas échéant, être démolie, comme le Département des travaux publics nous en a donné l'assurance.

C'est dans cet espoir et avec cette vision optimiste des choses que nous comptons approuver ces arrêtés, les clauses résolutoires qui y ont été intégrées garantissant, du moins à notre avis, qu'il n'y aura désormais plus d'embrouilles dans ce dossier. Il nous faut toutefois rester prudents. Comme l'ont souligné les deux orateurs précédents, c'est probablement la dernière chance que possède la Ville de Genève de voir le Palais Wilson restauré sans frais pour elle et c'est pour cela que nous voterons ces arrêtés.

M. Albert Knechtli (S). Le groupe socialiste est satisfait de la solution trouvée qui semble rallier la majorité de ce Conseil. Je voudrais quand même rappeler que, lors de l'examen du précédent projet qu'on avait appelé pompeusement «Projet Claude Haegi», le groupe socialiste, dans le travail qui s'est déroulé pendant près d'une année, avait déjà proposé d'affecter ce bâtiment aux organisations s'occupant d'environnement. Nous en avions même envisagé le financement – ceux qui siégeaient à la commission ad hoc doivent s'en souvenir – aux environs de 68 millions de francs.

Aujourd'hui, la Confédération se propose de prendre le relais, l'occasion est à saisir et je pense que le Conseil municipal la saisira tout à l'heure. Dans cette affaire nous regrettons l'attitude de la Société d'art public qui, par son recours – elle a obtenu gain de cause devant la commission – ne contribue pas à accélérer la procédure et cette façon de faire pourrait faire hésiter la Confédération si le problème n'était pas réglé avant le milieu de l'été. Nous espérons que tout le monde sera raisonnable et que nous pourrons aller de l'avant.

Maintenant, je voudrais, en tant que président de la commission des finances, parce que la commission s'était penchée sur cette affaire et avait étudié la question, vous informer que nous proposons un amendement, c'est-à-dire un article 4 supplémentaire. Vous vous rappelez qu'il y avait en jeu un crédit de

11 225 000 francs pour la couverture du quai Wilson qui, manifestement, n'a plus de raison d'être. Comme il s'agit en quelque sorte de régler cette affaire pour la transmettre à la Confédération, il nous faudra introduire un article dont j'ai le libellé sous les yeux; je le transmets au bureau pour qu'on puisse, au moment du vote sur l'arrêté général, le faire adopter par ce Conseil municipal. Je dépose cet amendement au nom de la commission des finances sur le bureau du Conseil municipal: il est le suivant:

Projet d'amendement

Art. 4 (nouveau). – La proposition N° 251 du 16 janvier 1990 prévoyant un crédit de 11 225 000 francs pour la couverture du quai Wilson devient également sans objet et est renvoyée au Conseil administratif.

Mme Caroline Dallèves Romaneschi (PEG). Le Parti écologiste est heureux que le Palais Wilson soit dévolu à la Maison de l'Environnement. Il est satisfait également que l'esplanade reste publique, comme l'ont souhaité les différentes organisations de quartier, et le Parti écologiste espère que cette maison restera intégrée dans le quartier et ouverte au quartier, tel que l'ont souhaité ces organisations. Nous faisons donc confiance à la Confédération pour mener à bien ce projet tout en regrettant, toutefois, que les différentes organisations de protection de l'environnement n'aient pas été ni intégrées ni associées à ce projet, comme cela aurait été pourtant fort souhaitable. Cependant, nous approuverons ce projet.

M. Eric Mottu (S). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, dans cette belle unanimité, je crois qu'il faut quand même un peu polémiquer et je vais le faire immédiatement.

Avec ce nouveau projet, on va enfin restaurer le Palais Wilson et ce n'est pas grâce à ceux qui siègent en face de moi. Je trouve très fort d'entendre M. Jucker nous dire tout à l'heure: «Enfin, voilà un projet pour restaurer ce Palais Wilson!» Nous avions cru, pour notre part, que le projet précédent de M. Haegi, voté par ce Conseil, voté par le peuple, contre notre avis, était vraiment un véritable projet de restauration, un projet sérieux. Il s'est avéré que ce projet s'est dégonflé avec la conjoncture et s'est révélé être ce qu'il était.

Le nouveau projet est excellent, c'est un projet d'utilité publique, on va enfin faire quelque chose de grand avec ce palais: une Maison de l'Environnement, pas un hôtel! Une Maison de l'Environnement, voilà une destination digne pour cette vénérable bâtisse; qu'elle serve enfin à la population et peut-être, osons le dire, à l'humanité!

Evidemment, nous devons payer ce projet par une extension de l'Hôtel Président, qui est nécessaire, indispensable à l'équilibre financier du projet, qui n'est pas très esthétique, mais c'est le prix à payer pour les erreurs du passé, c'est le prix à payer pour le renoncement au projet précédent.

En conclusion, nous pouvons dire merci à la Confédération, merci au secteur public de nous donner les moyens de restaurer le Palais Wilson car, finalement, ce dossier, c'est l'histoire de l'échec d'une privatisation, c'est l'échec de la stratégie de la droite et maintenant nous pourrons aller de l'avant, avec l'argent du secteur public.

Le président. Je suis un petit peu surpris, Monsieur Mottu, parce qu'il y avait unanimité; un travail très constructif a été mené par la commission et tout cela montrait la maturité de ce Conseil, alors, polémiquer... Monsieur Jucker, cela vaut-il la peine de répondre?

M. Fabrice Jucker (L). Je crois que M. Mottu vient de mettre en péril cette proposition, même s'il se réjouit de cette dernière.

Monsieur Mottu, nous venons de dire que nous étions satisfaits d'avoir une unanimité, nous avons même dit que notre message vis-à-vis de la Confédération devait être unanime et j'ai essayé dans mon rapport, Monsieur Mottu, d'intégrer aussi vos commentaires, vos états d'âme sur le projet Wilson, même si nous n'avons pas les mêmes. Alors, je vous en prie, ne revenez pas maintenant avec ces querelles: «Nous, nous aurions voulu faire ceci, c'est un échec de la droite, c'est ceci, c'est cela.» Je trouve que, là, vous trahissez le travail que nous avons fait en commission et je trouve regrettable que vous arriviez en plénière pour nous dire ce genre de chose.

Je crois que nous avons eu un très bon projet de privatisation et, s'il n'y avait pas eu toutes les embûches que je vous ai rappelées dans l'historique, embûches qui ont été largement semées par vos soins, Monsieur Mottu, eh bien je pense que nous aurions abouti et que, déjà depuis fort longtemps, le Palais Wilson aurait un autre aspect. *(Applaudissements de l'Entente.)*

M. Albert Chauffat (DC). Tout simplement pour dire à M. Mottu que je suis un peu surpris de son intervention. Quant à rejeter sur la droite l'échec de la rénovation du Palais Wilson, je crois que cet échec, on le doit à vos milieux qui ont provoqué tous les recours que vous connaissez et qui ont nécessité, comme je l'ai dit tout à l'heure, plus de 160 lettres entre le Conseil d'Etat, le Conseil administratif et la Société des Hôtels Président.

Pour en revenir à la proposition de notre collègue, M. Knechtli, je suis un peu surpris de voir que le Conseil administratif ne dit pas un mot sur cette proposition. On lui enlève plus de 11 millions de francs qui ont été votés il y a près de quatre ans et j'aimerais bien savoir ce qu'il en pense, avant qu'on prenne une décision. Si le Conseil administratif trouve que, maintenant, il n'a plus l'utilité de cette somme parce qu'on ne va pas construire le passage couvert, tant mieux, mais enfin, qu'il nous le dise!

Mme Madeleine Rossi, maire. Je désire répondre à M. Chauffat au sujet des 11 225 000 francs. Dans la proposition, à la page 5, sous la rubrique «Autres conséquences», il est bien mentionné que «le Conseil administratif vous propose, la commission ad hoc Wilson n'existant plus, de lui renvoyer la proposition de crédit d'investissement de 11 225 000 francs, pour annulation pure et simple, étant donné que la construction projetée à l'époque de l'ancien concept «Wilson» ne sera pas réalisée».

Vous trouvez également dans le rapport de la commission des finances, à la page 12, sous la rubrique des votes: «b) A l'unanimité, la commission approuve le renvoi au Conseil administratif de la proposition de crédit d'investissement concernant la réalisation d'une tranchée couverte, initialement projetée dans la proposition 206 – c'est en fait la proposition 251 *(corrigé au Mémorial)* – de 11 225 000 francs.»

C'est pourquoi j'ai demandé tout à l'heure au président de la commission des finances de déposer un amendement sous la forme d'un article 4, pour renvoyer cette proposition au Conseil administratif, afin que ce soit fait dans les règles de l'art. C'est donc le Conseil administratif qui a proposé cet amendement pour que les choses soient claires, puisque le projet de couverture du quai Wilson a été abandonné. Il se trouve que, dans le «baromètre» que vous venez de recevoir, cet engagement de 11 225 000 francs figure toujours et nous souhaitons pouvoir l'annuler.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Knechtli consistant à ajouter un article 4 est accepté sans opposition (une abstention).

L'arrêté amendé par la commission et par le Conseil municipal est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif, le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat et la SA des Hôtels Président pour la promotion et la mise en valeur du site du Palais Wilson, à savoir:

- la constitution en faveur de la Confédération, avec clause de substitution au profit de la FIPOI, d'un droit de superficie distinct et permanent gratuit pour une durée de 99 ans, au sens des articles 779 et suivants CCS, s'exerçant sur le bâtiment du Palais Wilson et sur l'assiette du terrain affectée à ce bâtiment, à détacher de la parcelle 1338 index 1, feuille 55 Cité, dans le but de permettre la réhabilitation du Palais Wilson, en vue de son affectation exclusive aux besoins des Organisations internationales;
- la constitution en faveur de la Confédération et de l'Etat de Genève, conjointement et solidairement entre eux, d'un droit de superficie distinct et permanent gratuit d'une durée de 99 ans, au sens des articles 779 et suivants CCS, s'exerçant en sous-sol de la partie de la parcelle 1338 index 1, feuille 55 Cité, destinée à la construction d'un parking souterrain;
- l'engagement par la Ville de Genève d'octroyer à l'échéance desdits droits de superficie une servitude simple de superficie à la Confédération;
- la cession par la Ville de Genève à l'Etat de Genève d'une bande de terrain d'environ 1565 m^2 à détacher de la parcelle 1338, index 1, feuille 55 Cité;

et en contrepartie:

- la cession par l'Etat de Genève à la Ville de Genève de la parcelle 3488, feuille 56 Cité, d'une surface de 976 m^2 avec bâtiment;

cet échange est admis sans soulte, ni retour;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le susdit accord est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier sur toutes les parcelles comprises et visées dans le susdit accord ainsi que sur celles requises pour les aménagements publics, toutes servitudes nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du complexe projeté ainsi qu'à l'aménagement du périmètre Wilson en équipements publics.

Art. 3. – L'arrêté du Conseil municipal du 10 octobre 1989, relatif à l'octroi d'un droit de superficie en faveur de la SA des Hôtels Président devenu sans objet en cas de réalisation du projet Maison de l'Environnement, est annulé dès l'entrée en vigueur du présent arrêté, laquelle est fixée par le Conseil administratif. Ce dernier est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Enfin, l'entrée en vigueur de l'arrêté reste d'autre part subordonnée à:

- l'obtention des autorisations de construire en force pour le projet de la SA des Hôtels Président, soit l'extension de l'Hôtel Président, le Centre de congrès et le parking;
- l'octroi d'un droit de superficie par l'Etat à la SA des Hôtels Président pour la réalisation de l'extension de l'Hôtel Président et le Centre de congrès.

Art. 4. – La proposition N° 251 du 16 janvier 1990 prévoyant un crédit de 11 225 000 francs pour la couverture du quai Wilson devient également sans objet et est renvoyée au Conseil administratif.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 251 500 francs sous la rubrique F 5610.365.430 «Crèches, garderies et jardins d'enfants» pour le subventionnement de la crèche des Bastions (N° 192 A)[1].

Mme Jeannette Schneider-Rime, rapporteuse (S).

La commission sociale et de la jeunesse s'est réunie le 22 et le 29 avril pour traiter cet objet sous la présidence de Mme Alice Ecuvillon et avec le précieux concours de Mme Suter-Karlinski, secrétaire. Elle a procédé à l'audition de M. Michel Rossetti, conseiller administratif, et de Mme Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance.

Bref historique de la proposition

C'est en 1987 que l'Université, par l'intermédiaire du vice-recteur, M. A. Donath, a approché la Ville de Genève, en vue d'envisager ensemble la création d'une crèche à l'Université.

[1] Proposition, 3140.

Le 24 juillet 1989, M. G.-O. Segond, conseiller administratif, a donné son accord de principe pour un partenariat Université-Ville de Genève.

Par la suite, de nombreuses séances ont été organisées entre les autorités universitaires et la Délégation à la petite enfance et plusieurs possibilités ont été envisagées pour l'installation d'une crèche.

Le 28 février 1991, la Ville de Genève a été officiellement informée que la crèche de l'Université pouvait s'installer aux Bastions.

En mars 1992, l'association Crèche-Université s'est constituée et la Protection de la jeunesse a délivré les autorisations nécessaires.

La convention de partenariat entre la Ville de Genève a été signée le 23 juin 1992. La crèche s'est ouverte le 2 novembre de la même année.

Pour faire suite à la volonté politique du Conseil municipal qui s'était manifestée par l'adoption de trois motions issues de divers partis politiques demandant l'ouverture de crèches en partenariat, la Ville de Genève et l'Université ont signé une convention.

Au moment du vote du budget de la Ville de Genève, soit le 19 décembre 1992, pour diverses raisons principalement financières, cette proposition a été refusée par le Conseil municipal.

Evolution de la situation

Après ce refus, M. le conseiller administratif Michel Rossetti a repris contact avec l'Université afin de modifier la convention.

Il est judicieux de relever les éléments importants de cette convention:

- les travaux d'une valeur de 338 000 francs ont été entièrement pris en charge par le Département des travaux publics ainsi que la mise à disposition des locaux;
- l'équipement a été financé à 50% par la Ville de Genève et à 50% par l'Université;
- les frais d'exploitation sont répartis à parts égales entre les deux partenaires, et ceci quel que soit le nombre d'enfants habitant le territoire de la Ville de Genève.

Propositions de modification de la convention

Les modifications proposées pour répondre aux besoins de place d'accueil de jeunes enfants dans le quartier de Plainpalais sont:

- L'institution «Crèche-Université» deviendrait «crèche des Bastions».

- La crèche des Bastions accueillerait 50% des enfants domiciliés dans le quartier ou aux environs (en application de l'art. 10 du règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance du 11.07.90) et 50% des enfants du personnel de l'Université toutes catégories confondues.
- La participation financière au fonctionnement de l'institution serait divisée à parts égales, l'une à charge de l'Université et l'autre à la charge de la Ville de Genève.
- Les locaux sont mis à disposition gratuitement par l'Université.

S'agissant du budget de l'institution, il s'élèvera à 503 000 francs, après déduction des recettes, ce qui représente une part de subvention de 251 500 francs à charge de la Ville de Genève.

Conclusions

Après avoir reçu des réponses aux questions posées, la commission sociale et de la jeunesse a obtenu satisfaction quant aux modifications demandées. Elle tient cependant à préciser qu'elle souhaite, à l'avenir, que le Conseil administratif n'engage pas de partenariat pour de nouveaux établissements avant de les lui soumettre.

La commission estime que, dans ce partenariat, la Ville de Genève bénéficie d'avantages importants, particulièrement sur le plan financier.

Les commissaires ont pris conscience de l'importance de la décision à prendre, en fonction des nouveaux éléments.

En effet, si une décision positive n'était pas prise rapidement, la conséquence serait la fermeture de cette crèche à la fin juin 1993. Résultats: 60 familles dans de grandes difficultés et 8 personnes au chômage.

Au bénéfice de ces renseignements, la commission sociale et de la jeunesse, à l'unanimité de ses 15 membres, vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

Mme Alice Ecuvillon, présidente de la commission sociale et de la jeunesse (DC). J'aimerais simplement remercier le magistrat qui a répondu aux demandes du Conseil municipal et qui a apporté les modifications au règlement, modifications qui avaient été souhaitées en décembre 1992. Je propose à ce Conseil de voter les conclusions de ce rapport. Je vous remercie.

Premier débat

M. Bernard Lescaze (R). Le groupe radical est heureux de voir arriver cette proposition, singulièrement modifiée par rapport à ce qui avait été présenté à ce Conseil l'automne dernier.

C'est pour nous une grande satisfaction et ce devrait être, pour tout ce Conseil, une leçon de voir que, lorsqu'on décide de creuser réellement un problème, on arrive à de très sérieuses économies et on arrive, par ailleurs – et ça me paraît encore beaucoup plus important – aux conclusions de la commission qui a très nettement dit qu'elle souhaitait, à l'avenir, que le Conseil administratif n'engage pas de partenariat pour de nouveaux établissements avant de les lui soumettre. C'était très exactement l'objet de ma demande lors de la discussion du budget le 19 décembre, et c'est pourquoi je trouve que la rapporteuse a été très gentille mais pas tout à fait exacte en disant que c'était pour des raisons principalement financières qu'on avait refusé ce projet en décembre. Personne n'était contre une crèche, mais il y avait une question de principe: la définition même du partenariat, telle que Mme Marie-Charlotte Pictet l'avait donnée dans son rapport il y a trois ans, n'avait pas été respectée. D'autre part, nous n'avions jamais entendu parler de cette crèche et nous pensions que l'Université de Genève n'était pas une petite ou moyenne entreprise, mais une entreprise suffisamment importante pour, en réalité, payer elle-même sa propre crèche, comme d'autres universités romandes.

Tout est bien qui finit bien, cependant. Nous voyons une importante diminution des dépenses. Il semblerait, d'après les calculs par tête d'enfant, qui restent toujours quelque peu aléatoires en raison des nombreuses variables qui s'introduisent dans ces calculs, que cette future crèche des Bastions soit l'une des moins onéreuses. C'est déjà aussi un bon signe.

Je crois que la principale leçon que le Conseil administratif, lui aussi, doit tirer, c'est qu'on ne peut pas faire avaler au Conseil municipal n'importe quel projet, si bon ou si mauvais soit-il. C'est pour nous une sorte de récompense de voir que nos efforts, bien que moqués au début, aboutissent à un résultat satisfaisant.

En deuxième débat, l'arrêté, mis aux voix article par article et dans son ensemble, est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre a), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 251 500 francs sous la rubrique F 5610.365.430 «Crèches, garderies, jardins d'enfants» pour le subventionnement de la crèche des Bastions.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 251 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée au compte rendu 1993.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28527-233 situé le long du chemin de Beau-Soleil jusqu'à l'intersection avec l'avenue Eugène-Pittard au lieu-dit les Falaises (N° 193 A)[1].

M. Pierre Rumo, rapporteur (T).

La commission de l'aménagement et de l'environnement, sous la présidence de M. Pierre de Freudenreich, a traité cette proposition N° 193 du Conseil administratif au cours de deux séances, le 6 avril et le 27 avril 1993.

Mme Yvette Clivaz-Beetschen a rédigé les notes de séance et je l'en remercie vivement.

[1] Proposition, 3144.

Présentation du projet par le Département des travaux publics

M. Moglia a présenté le plan localisé de quartier N° 28527-233 lors de la première séance du 6 avril 1993. Ce secteur se trouvant au sommet des falaises longeant l'Arve et à la limite de la commune de Chêne-Bougeries était situé en zone villas jusque dans les années 1983-1984. Compte tenu de sa situation avantageuse, de l'orientation et de la vue parfaite, un déclassement de ce secteur a été accepté pour y construire des logements. Cette modification de zone est intervenue le 13 décembre 1984.

Dans un premier temps, il était prévu un bâtiment en forme de L dont l'extrémité allait jusqu'à la limite de la partie supérieure de la falaise. Pour la partie située contre la route, on prévoyait un équipement public (une crèche et éventuellement un demi-groupe scolaire avec un parc). La Ville de Genève devait acquérir ces terrains (soit 6000 m^2) car il s'agissait d'une parcelle très centrale convenant bien pour des logements. Par la suite, deux problèmes se sont posés:

- Une partie du bâtiment en L n'était pas constructible en raison de la végétation à conserver selon le Service des forêts. On a donc imaginé une construction plus modeste sur le haut et l'allongement de la partie parallèle au chemin Beau-Soleil. Le bâtiment en long a été augmenté d'un étage, soit un immeuble de 7 étages sur rez plus super-structure avec des vides d'étages de 2,40 m.
- En second lieu, la Ville de Genève a abandonné l'idée d'acheter le terrain pour un équipement public vu ses moyens financiers.

Au départ, la densité prévue était de 1,2. Sans l'achat par la Ville de Genève, elle passe à 0,9.

Par ailleurs, la Commission des monuments et sites a demandé que la ferme du 18e siècle soit conservée et qu'un écart important soit gardé avec les constructions nouvelles (de 20 à 25 m). La Ville de Genève a pu obtenir la cession gratuite de la partie inférieure du terrain à destination d'un parc ouvert au public.

Dans ce projet, 180 logements sont prévus, soit 140 sur la grande barre et 40 sur l'avenue Eugène-Pittard. Pour la petite barre, il y a un rez commercial ou en logements, tandis que la grande barre n'aura que du logement. Pour la ferme, une affectation en activités est proposée afin d'éviter de perdre la substance intérieure du bâtiment. Pour le garage souterrain, il a été calculé en retenant 1,2 place par logement de 100 m^2. L'entrée se fait par l'avenue Eugène-Pittard et à l'extrémité sud du périmètre sur le chemin Beau-Soleil pour le grand bâtiment. Ce chemin est cédé au domaine public et réservé pour les cycles.

Concernant le prix du terrain, M. Moglia rappelle que le prix de vente est fixé par l'Office financier du logement (OFL) qui, dans son estimation, tient compte de la densité, de la valeur des bâtiments et de la végétation. Cet office arrive dans ce projet à un prix de 540 francs le m^2, ce qui est relativement élevé vu la densité.

Si celle-ci avait été de 1,2, on aurait eu un prix de 650 francs le m². En cas de densité inférieure de 25%, on pourrait penser à un montant de 500 francs le m², mais l'OFL a pris en considération la qualité du lieu. Le promoteur est prêt à l'accepter même si ce prix est légèrement supérieur à ce qu'il aurait pu espérer.

Questions

Les commissaires ont posé plusieurs questions au représentant du Département des travaux publics ainsi qu'à Mme Wiedmer-Dozio, cheffe du Service de l'urbanisme à la Ville de Genève.

Un commissaire se demande pourquoi ce projet contient une petite barre ne correspondant pas au caractère du quartier.

M. Moglia indique que des bâtiments de 4 étages sur rez sont prévus sur les parcelles voisines.

Un commissaire pose une question relative à la piste cyclable, étant donné qu'il en existe déjà une sur l'avenue Louis-Aubert.

Mme Wiedmer-Dozio indique que le chemin Beau-Soleil contient une piste cyclable très utilisée par les piétons et les cyclistes.

Un commissaire demande si le crédit d'investissement pour le parc public est déjà inscrit au plan quadriennal.

Mme Wiedmer-Dozio indique que ce parc public pourra être entretenu à peu de frais selon le SEVE.

Plusieurs commissaires posent des questions concernant le bâtiment du 18e siècle.

M. Moglia souligne que la conservation de cette maison n'est pas seulement demandée par la Commission des monuments et sites, mais également par la Ville de Genève. Nous reviendrons sur cet élément important avec l'audition de Mme Martine Koelliker, conseillère en conservation.

Un autre commissaire se demande si le vide d'étage de 2,40 m est suffisant.

Cette norme existe dans plusieurs cantons, notamment à Zurich.

Un commissaire aimerait savoir le nombre de logements pouvant être construits au cas où la ferme ne serait pas conservée.

M. Moglia indique que l'on pourrait envisager un tiers de logements en plus, soit environ une cinquantaine. La densité serait de l'ordre de 1,1 à 1,2 en rallongeant le grand bâtiment.

Un commissaire s'étonne que le propriétaire n'ait pas été mis au courant des projets. Il estime qu'il devrait au moins recouvrer ses droits à bâtir puisqu'il comptait sur une densité de 1,2. Par ailleurs, le même commissaire se demande si la Ville de Genève n'aurait pas dû payer pour la cession du terrain au domaine public, car cela équivaut pratiquement à une expropriation.

A la fin de cette première séance, la commission de l'aménagement et de l'environnement décide, à l'unanimité, d'entendre le propriétaire, le promoteur et la conseillère en conservation.

Audition de M. André Demierre, propriétaire des parcelles concernées

M. Demierre explique aux commissaires qu'il a été choqué par un projet prévoyant l'amputation de 40% du terrain représentant 10 000 m^2 pour la création d'une promenade publique et le maintien d'une maison ayant une valeur quelconque et ne figurant pas à l'inventaire. Le propriétaire précise qu'il n'a pas de projet pour ces parcelles et rappelle que le déclassement de cette zone a été fait pour réaliser du logement. La cession pour le parc public pose un problème d'équité, car elle ramène la densité à 0,9 alors que l'on est à 1,2 sur les parcelles voisines.

Dans ses observations, M. Demierre relève que ce secteur est déjà suffisamment aéré. De ce fait, il considère qu'on pourrait construire un bâtiment perpendiculaire au chemin Beau-Soleil, entre les deux immeubles prévus dans le plan, soit un bâtiment similaire à celui parallèle à l'avenue Eugène-Pittard.

Le propriétaire souligne encore que la Ville de Genève avait toujours estimé que ce secteur se prêtait particulièrement bien à la construction d'immeubles locatifs, en lieu et place de villas.

Lors de son audition, M. Demierre indique que la promesse de vente est valable jusqu'en juin 1994. Toutefois, elle se termine le 25 juin 1993 en raison du décès de sa mère, usufruitière. Lorsque cet arrangement avait été conclu, le coefficient était de 1,2. Etant donné qu'il est ramené à 0,9, il estime qu'il devrait au moins compenser par un immeuble sur la surface de la villa existante. En dernier lieu, M. Demierre signale qu'il a déjà vendu une bonne partie de l'intérieur (plafonds, parquets, faïences et poêle).

Audition de M. Edouard Gallay, promoteur de l'opération

En premier lieu, M. Schlunegger, architecte, mentionne qu'il travaille sur ce dossier depuis 1984. La demande de renseignements a été déposée en 1986. Par la suite, pas moins de 9 variantes ont été étudiées, et ceci afin de respecter au mieux les essences d'arbres. De son côté, le Service de l'urbanisme de la Ville de

Genève avait fait 3 variantes. Cet architecte rappelle que la densité ne pouvait plus être augmentée en raison de la demande de la Commission des monuments et sites de maintenir la maison du 18e siècle. La demande d'autorisation de construire a été déposée auprès du Département des travaux publics.

Pour le promoteur et l'architecte, le problème le plus délicat a été la conservation des cèdres. Néanmoins, il pense avoir fait le maximum en réalisant 185 logements. Le promoteur signale que «l'institutionnel» prêt à reprendre l'affaire peut mettre le 100% du financement en fonds propres et qu'il est prêt à accepter une majoration de 10% du prix fixé par l'OFL, marge tolérée par la loi lorsque l'opération est financée totalement par des fonds propres.

A une question d'un commissaire sur les limites de la promesse de vente, M. Gallay indique que celle-ci prévoit que le taux de densité autorisé doit être respecté, que le prix est de 600 francs le m^2 fondé sur une densité de 1,2 ou le prix le plus haut fixé par l'OFL.

Le promoteur précise également que la maison affectée à des activités a été totalement sortie du plan financier et qu'un cabinet médical pourrait s'y installer.

M. Gallay estime avoir épuisé toutes les possibilités concernant un rallongement des bâtiments et que l'on ne peut pas revenir en arrière. Par ailleurs, il souligne que s'il doit repartir de zéro, il ne pourra certainement pas obtenir la même promesse de vente.

Un commissaire pose une question au sujet des vides d'étages de 2,40 m jugés un peu justes.

M. Gallay fait remarquer que les locataires se plaignent rarement à ce sujet. Pour lui, les jours et la grandeur des fenêtres sont des éléments plus importants.

Audition de Mme Martine Koelliker, conseillère en conservation

Mme Koelliker fait tout d'abord un historique concernant ce périmètre qui fait partie de la commune de Genève depuis 1931.

La ferme concernée dite de «la Grande-Vue» a été construite entre 1828 et 1837 et appartient à la tradition de l'architecture rurale. Il s'agit d'un seul bâtiment oblong en trois parties: grange, étable et habitation.

En 1890, la propriété a été morcelée et la maison subit une transformation bourgeoise dans un style néo-classique. Mme Koelliker décrit ensuite cette maison. En résumé, on peut signaler que les pièces d'apparat de style néo-18e avec des parquets à panneaux, des cheminées sont conçues en enfilade et prolongées sur le sud par une véranda. Au premier étage, on trouve les chambres à coucher et les salles de bains. Les combles sont aménagées également en logement. Malgré

ces modifications, l'édifice a gardé l'essentiel de son caractère d'origine et se trouve dans un état de conservation remarquable. C'est un témoin de l'évolution d'une maison rurale en un bâtiment bourgeois.

Mme Koelliker s'étonne que le propriétaire ait vendu les décors intérieurs, mais elle ne pense pas que le Département des travaux publics puisse s'y opposer. Par ailleurs, elle estime qu'une affectation administrative pour cette maison n'est pas un inconvénient.

Un commissaire demande s'il n'aurait pas fallu aller jusqu'au bout du raisonnement en l'affectant au logement.

Mme Koelliker relève qu'il faut savoir s'adapter au dynamisme évolutif de la cité et qu'une affectation en activités est tout à fait envisageable.

Un commissaire demande si ce bâtiment est classé.

Mme Koelliker répond par la négative mais fait remarquer qu'il a toujours été question de le conserver et que la Ville de Genève le prévoyait déjà sur les plans de 1984.

Critiques des locataires des immeubles Nos 6-8-10, chemin De-Normandie

Plusieurs locataires des immeubles Nos 6-8-10, chemin De-Normandie ont adressé une prise de position au Département des travaux publics. Ces habitants désapprouvent le projet de construction présenté par le DTP. Ils font valoir que le projet actuel n'a plus rien à voir avec celui établi lors de l'exposition publique de novembre 1984. Ces riverains estiment que les immeubles de 4 étages plus attique avaient un volume de construction discret par rapport à l'arborisation généreuse et de qualité.

En résumé, ces voisins considèrent que le bâtiment principal est trop long (environ 95 m) et qu'il renverrait l'écho, par son mauvais emplacement, contre leurs immeubles, du bruit de la circulation de l'avenue Louis-Aubert. Par ailleurs, cet immeuble est trop grand (environ 21 m + 2 m de différence du niveau du rez avec leurs immeubles). Enfin, ils jugent que ce bâtiment est à une distance trop proche des leurs (44 m entre façades).

Discussion finale

Un commissaire indique que son groupe votera en faveur de ce PLQ même si l'on peut discuter du maintien de la maison dite de «la Grande-Vue». Il souligne que le promoteur a défendu ardemment ce projet auprès des autorités et que le seul opposant est le propriétaire.

Un autre commissaire est d'avis qu'il faut construire des logements et qu'il vaut mieux en réaliser un peu plus. Toutefois, vu les contraintes, ce projet sera accepté par son groupe.

Un commissaire affirme que son groupe est favorable au projet et que la maison est digne d'intérêt. Des réserves sont faites pour les 2,40 m de plafond et le nombre d'étages.

Un commissaire acceptera le projet même s'il trouve que le bâtiment susmentionné n'a rien de particulier.

Un commissaire n'a pas été convaincu par les explications de la conseillère en conservation. Il espère que cette ferme trouvera une véritable affectation.

Un commissaire dit que son groupe acceptera le projet tout en regrettant les 2,40 m pour les vides d'étages, même pour des HLM.

Un commissaire, à titre individuel, persiste à considérer que la ferme de «la Grande-Vue» a perdu complètement son caractère originel et qu'elle le perdra encore plus avec une affectation du type «cabinet médical». Il fait remarquer que le maintien de ce bâtiment enlève beaucoup de logements et que le quartier de Champel ne contient pas suffisamment d'HLM.

Un dernier commissaire est d'avis qu'il s'agit d'un affreux PLQ où l'on a voulu contenter tout le monde, ce qui donne un ensemble regrettable. Vu les contraintes actuelles, notamment la promesse de vente, il l'acceptera malgré tout. Néanmoins, il propose un amendement pour demander des vides d'étages de 2,60 m.

Certains commissaires sont d'accord avec cette proposition mais ne veulent pas un étage de plus.

Un commissaire rappelle que Champel est un quartier où les immeubles sont relativement hauts. De ce fait, il pense qu'il ne faut pas préciser le nombre d'étages si l'on demande 2,60 m de plafond.

Vote

Les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement souhaitent amender la proposition en demandant des vides d'étages de 2,60 m sans préciser le nombre d'étages. Cet amendement a été accepté par 13 voix contre 1. Par contre, ils ont refusé de prévoir 6 étages avec attique si l'immeuble contient des vides d'étages de 2,60 m, et ceci par 12 voix contre 1 et 1 abstention.

La proposition dans son ensemble et avec l'amendement susmentionné est acceptée par 13 voix et 1 abstention.

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des travaux publics;

sur proposition du Conseil administratif;

vu les projets d'aménagement en espace d'intérêt public décrits dans le texte et la légende du plan;

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au plan localisé de quartier N° 28527-233 situé le long du chemin de Beau-Soleil jusqu'à l'intersection avec l'avenue Eugène-Pittard au lieu-dit les Falaises, sous réserve que les vides d'étages soient de 2,60 m.

M. Pierre Rumo, rapporteur (T). Je serai relativement bref dans cette intervention puisqu'une très grande majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement a accepté ce plan localisé de quartier situé au lieu-dit les Falaises.

J'aimerais juste résumer en gros le projet. Ce projet comprend donc 180 logements sociaux dans le quartier de Champel. La principale question qui s'est posée était celle de la conservation d'un bâtiment situé dans le domaine dit de la Grande-Vue; certains commissaires se sont demandé s'il fallait conserver ou non ce bâtiment. Si on ne le conservait pas, on pourrait construire une quarantaine de logements supplémentaires. Après avoir entendu les explications de Mme Koelliker, conseillère en conservation de la Ville de Genève, une très grande majorité de la commission a été convaincue qu'il fallait garder ce bâtiment et qu'il fallait donc approuver le plan localisé de quartier proposé par le Département des travaux publics. Même s'il y a une certaine opposition entre le propriétaire de cette parcelle et le promoteur, la commission n'a pas voulu entrer dans cette querelle. Elle a estimé que la densité proposée, soit environ 0,9, était convenable, était suffisante et qu'il fallait donc approuver ce PLQ sous réserve des vides d'étages. La commission de l'aménagement a proposé des vides d'étages de 2,60 m au lieu de 2,40 m, comme cela était proposé par le Département des travaux publics.

Donc, sous réserve de cette légère modification, la commission de l'aménagement et de l'environnement, par 13 voix contre 1 abstention, a accepté ce plan localisé de quartier au lieu-dit les Falaises et je vous encourage à l'accepter également.

Premier débat

Mme Caroline Dallèves Romaneschi (PEG). Convaincu qu'il fallait garder l'ancienne ferme, oui, le Parti écologiste l'était, mais dans quel état? Je ne parle pas de l'état dans lequel se trouve le bâtiment qui certainement a subi quelques transformations, mais aucune qui l'abîme complètement. Il est normal de prévoir une évolution pour tous les bâtiments de notre patrimoine, ce ne sont pas des musées et leur évolution est due à la vie qui s'y déroule. Quant à son affectation, elle répondra à un besoin dans le quartier, elle sera affectée sans doute à des bureaux et il est évident qu'elle ne peut plus servir de ferme comme autrefois.

Non, quand je parle de l'état, je fais allusion à l'état de l'environnement de cette maison. C'est-à-dire qu'on va construire à côté d'elle un énorme bâtiment qui risque de dénaturer complètement la ferme et le site et c'est ce projet massif de deux bâtiments, en particulier celui qui prendra place le long du chemin de Beau-Soleil, qui va dénaturer cette ferme. Il s'agit d'un bâtiment de 8 étages, c'est-à-dire 7 étages plus attique, de près de 100 m de longueur. Il nous paraît vraiment démesuré de prévoir encore des bâtiments d'un pareil gabarit. Ce bâtiment écrasera non seulement la ferme, mais aussi le parc avoisinant, remarquable par sa magnifique arborisation, et cachera ce parc à la vue du public; c'est regrettable.

Cependant, nous ne pouvons pas refuser ce projet puisque nous nous trouvons confrontés, comme trop souvent en la matière, à des droits à bâtir. Mais nous trouvons absurde que de tels droits à bâtir existent, c'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce projet.

Quant à l'avenir, nous souhaitons vivement ne plus nous trouver confrontés à de telles situations et nous ne voyons qu'une seule solution, c'est celle de revoir complètement le régime des zones de développement afin de parvenir à une urbanisation plus harmonieuse et plus discrète.

M. Pierre Reichenbach (L). Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je voudrais que notre président dise à notre collègue, Caroline Dallèves, qu'il se tient une remarquable exposition au Musée Rath jusqu'au 31 mai: on y voit les projets, les réalisations d'un célèbre architecte genevois, M. Maurice Braillard. Alors, quand on parle de démesure dans la construction des bâtiments, je suggérerai à cette excellente collègue d'aller faire une petite visite sur ce qui était envisagé à Genève.

Mme Caroline Dallèves Romaneschi (PEG). Je voudrais répondre à M. Reichenbach que j'ai déjà vu l'exposition et que je ne vois pas en quoi elle contredit mes propos, au contraire.

En deuxième débat, l'article unique de l'arrêté amendé est mis aux voix; il est accepté sans opposition (quelques abstentions).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des travaux publics;

sur proposition du Conseil administratif;

vu les projets d'aménagement en espace d'intérêt public décrits dans le texte et la légende du plan,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au plan localisé de quartier N° 28527-233 situé le long du chemin de Beau-Soleil jusqu'à l'intersection avec l'avenue Eugène-Pittard au lieu-dit les Falaises, sous réserve que les vides d'étages soient de 2,60 m.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 261 des habitants de la villa Freundler demandant un bail associatif (N° 208 A).

Mme Magdalena Filipowski, rapporteuse (PEG).

Texte de la pétition: voir annexe I.
Lettre des habitants de la maison Freundler: annexe II.

La commission des pétitions a traité l'objet de cette pétition lors de sa séance du 29 juin 1992, sous la présidence de M. André Kaplun. Les notes ont été prises par Mme Yvette Clivaz-Beetschen.

[1] Commission, 20.

Audition des représentants des pétitionnaires

Se présentent:
- M. Patrick Buri
- M. Gabriel Montanari
- M. Marpessa Charles

Les pétitionnaires expliquent que leur projet est d'habiter la maison de façon collective, d'y développer des activités collectives et d'y garder les structures originales du bâtiment. Ils demandent un bail associatif afin de gérer eux-mêmes cet habitat.

Dès leur arrivée dans la maison, ils ont entrepris un certain nombre de travaux tels que le remplacement des tuiles cassées, le drainage d'eau, le séchage des sols et l'aération de la poutraison.

Quant aux travaux plus consistants, ils ont déjà pris contact avec la FOBB, qui serait d'accord de les assumer.

Suite à une question posée par un commissaire, les pétitionnaires confirment avoir l'intention de demander à ce que la somme de 100 000 francs, votée pour l'étude du projet, leur soit transférée pour la transformation.

A un commissaire qui aimerait savoir quel loyer ils seraient prêts à verser, les occupants de la maison Freundler disent qu'ils sont en tout cas prêts à s'investir dans des travaux et à payer un loyer qui soit réinvesti dans la mise en état. Ils pensent pouvoir mettre 100 à 200 francs par pièce.

Un commissaire demande s'ils se retireraient du bâtiment au cas où il y aurait une remise en état de la maison pour un projet digne.

Les pétitionnaires disent que cela dépendrait du projet et qu'il faudrait qu'ils en discutent entre eux. Mais dans la situation actuelle, soit ils obtiennent un accord avec la Ville, soit ils restent dans l'illégalité.

Discussion et vote

Certains commissaires souhaiteraient avoir une information plus approfondie et auditionner M. Beuchat du Département des travaux publics ainsi que M. Robert de la FOBB.

Une commissaire regrette la décision du Conseil municipal de ne pas remettre en état cette bâtisse pour une crèche de quartier selon une formule mixte, soit une institution parents-gardiens.

La majorité des commissaires sont d'avis qu'il ne faut pas entrer dans le jeu de l'illégalité et qu'il n'y a aucune raison d'accorder un bail aux habitants du squat de la maison Freundler.

La commission des pétitions, par 8 oui, 4 non et deux abstentions décide du classement de cette pétition.

La commission propose au Conseil municipal de classer la pétition des habitants de la maison Freundler.

ANNEXE I

Pétition contre l'évacuation de la maison Freundler

Le 16 mai 1992, nous avons occupé la maison Freundler – vide depuis 1985 – pour que le droit au logement nous soit reconnu. Sept ans de palabres inutiles et toujours pas de projet: la maison se dégrade de plus en plus. Par conséquent, nous proposons d'entreprendre immédiatement des travaux pour en faire un lieu d'habitation collectif. Nous demandons donc que le Conseil administratif de la Ville de Genève accorde aux nouveaux habitants de la villa Freundler un bail associatif.

ANNEXE II

Genève, le 25 mai 1992

Lettre des habitants de la maison Freundler à M. le président du Conseil municipal

Messieurs,

En ce lundi 25 mai 1992, nous déposons à l'Hôtel de Ville la pétition que nous avons lancée il y a deux jours munie de plus d'un millier de signatures.

Il est désormais évident que nous bénéficions d'un large soutien auprès de la population du quartier ainsi que de nombreux habitants concernés par le problème du logement.

Nous comptons, avant la prochaine assemblée du Conseil municipal, déposer un dossier exposant les grandes lignes de notre projet alternatif de rénovations douces.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Les habitants de la maison Freundler

Premier débat

M. Guy Savary (DC). J'aimerais poser une question au Conseil administratif. Où en est l'affectation de la villa Freundler? Je sais qu'il y avait des tractations avec l'Etat pour éventuellement mettre ces locaux à disposition de l'Institut d'études sociales; est-ce qu'on est toujours sur cette même piste? Pouvez-vous me dire où nous en sommes actuellement?

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Comme vous le savez, Monsieur le conseiller municipal, nous sommes intervenus auprès du Département des travaux publics à plusieurs reprises pour lui demander si en effet il s'intéressait à cette villa Freundler dans le but d'y loger une partie de l'Institut d'études sociales. Malheureusement, en raison de la surcharge de travail du chef du département, il ne lui a pas été possible de nous donner une réponse définitive, pas plus que sur la Concorde, pour laquelle il était également interpellé.

M. Roberto Broggini (PEG). Il est étonnant, tout de même, que très régulièrement on revienne dans ce Conseil pour parler notamment de la maison Freundler. Il est amusant de constater – je ne sais pas si amusant est le bon terme – en tout cas il est remarquable de constater que, notamment à la commission de l'aménagement, chaque fois qu'on parle d'une vieille maison, il y a le cas Freundler qui resurgit. Donc, il me semble qu'il y a quand même un phénomène de société qui apparaît.

J'aimerais simplement faire constater à ce Conseil qu'à Genève nous avons une proportion de squatters, par rapport aux habitants, qui est la plus importante d'Europe, si ce n'est du monde, si on ne tient pas compte des favelas dans les cités du tiers monde.

Il me semble opportun que nos autorités sachent assumer les mutations de notre société, comprennent qu'il y a des phénomènes nouveaux. On doit pouvoir considérer le logement, l'habitat, la ville, de manière un peu plus pertinente, ce qui nous éviterait de nous trouver face aux situations actuelles que l'on n'arrive pas à gérer.

Pour terminer, j'aimerais raconter une anecdote. Les habitants de la maison Freundler ont nettoyé tout le jardin qui se trouve devant eux, ils ont mis à jour une charmante petite fontaine du XVIIIe siècle et, à défaut d'avoir le courage de rétablir l'eau dans la maison, que le Conseil administratif mette au moins l'eau à la fontaine!

Mme Eléonore Witschi Bauraud (T). Le Parti du travail s'opposera bien évidemment au classement de cette pétition. Il vous propose, Mesdames et Messieurs, le renvoi de cet objet au Conseil administratif afin qu'il puisse, malgré le vote de la commission, établir un bail associatif aux habitants de cette maison, et ceci étant donné que la villa Freundler n'a toujours pas d'affectation.

En deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont mises aux voix; elles sont acceptées à la majorité (nombreuses oppositions et une abstention).

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 55[1] pour une meilleure hygiène canine au voisinage de la garderie des Sources (N° 211 A).

Mme Magdalena Filipowski, rapporteuse (PEG).

La commission des pétitions a traité l'objet lors de sa séance du 8 octobre 1990, sous la présidence de Mme Simone Maitre, ainsi que du 29 juin 1992 sous la présidence de M. André Kaplun. Les notes ont été prises par Mme Yvette Clivaz-Beetschen.

TEXTE DE LA PÉTITION

Pétition pour une meilleure hygiène canine au voisinage de la garderie des Sources, déposée par l'Association de la garderie-nursery des Sources.

Etant donné la réalisation prochaine de l'aménagement définitif de la rue des Sources, les soussignés pétitionnaires demandent au Conseil municipal de la Ville de Genève que soit mis en place un système approprié permettant aux propriétaires de chiens de collaborer efficacement au maintien de la propreté dans le milieu urbain, au voisinage d'une garderie.

La situation actuelle, déjà difficile, risque de s'aggraver suite à de nouveaux immeubles d'habitation actuellement en construction dans le quartier.

(Suivent des signatures.)

---

[1] «Mémorial 148e année»: Commission, 687.

Audition des pétitionnaires

Se présentent:

- Mme Piguet Delphine, présidente de la garderie;
- Mme Szekely Jill, membre du comité parents d'enfant fréquentant la garderie;
- Mme Pidoux Marina, éducatrice;
- M. Gilly Luc, éducateur.

Les pétitionnaires indiquent que le chantier en cours empêche la nettoyeuse de passer dans ce lieu.

Ce lieu est particulièrement exposé aux déchets canins, notamment en raison de la proximité d'un cabinet vétérinaire. Les pétitionnaires ont adressé une lettre au Conseil administratif de la Ville pour suggérer l'installation de canipropres, bacs à sable ou petits sacs en plastique, et ceci dans le cadre de l'aménagement en cours de la rue.

La réponse a été que ce genre d'installation est mal adapté à un tel site et que le problème relève surtout de la discipline des propriétaires. Les pétitionnaires attirent l'attention sur la difficulté d'intervention auprès des propriétaires de chiens, qui ont tendance à répondre qu'ils payent leurs impôts et que cela ne les concerne pas. En outre, ils disent que la rue des Sources n'est pas pourvue de poubelles. Une pétitionnaire affirme n'avoir jamais vu d'agents municipaux faire de ronde en vue de verbaliser les propriétaires de chiens qui laissent leur chien souiller le trottoir.

Entrevue avec M. Choffat, directeur de la Division de la voirie

M. Choffat communique que la rue est nettoyée tous les jours et lavée une fois par semaine. Il a pu lui-même constater que, peu après le balayage, la rue est à nouveau sale. Pour la garder propre, il faudrait engager un homme à la journée. Il pense qu'il serait moins coûteux de prévoir des campagnes visant à éduquer les gens. Il précise en outre qu'il existe une structure de coordination entre le Service de la voirie et les agents municipaux. Il confirme qu'un canipropre n'est pas adapté à une rue.

Discussion et vote

Les commissaires constatent que ce sujet est de la compétence de la police municipale, qui devrait intervenir plus énergiquement. Les agents municipaux ne devraient pas circuler en voiture de manière à mieux voir ce qui se passe. Certains pensent qu'il faudrait augmenter le prix d'amende, d'autres souhaitent voir une campagne d'information dans ce domaine. La structure de coordination entre la

police municipale et le Service de la voirie devrait décider des équipements appropriés en fonction des lieux. Une attention toute particulière serait à porter à des endroits fréquentés par des enfants, tels que crèches, jardins d'enfants et places de jeux.

La commission des pétitions, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil municipal de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, en lui recommandant de prendre toute mesure appropriée pour régler ce problème.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission des pétitions sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie cette pétition au Conseil administratif, en lui recommandant de prendre toute mesure appropriée pour régler ce problème.

10. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la pétition N° 35[1] de la société Glaces universelles s'opposant à la suppression de ses installations de bancs de glaces sur le domaine public (rue du Mont-Blanc) (N° 212 A).

M. René Winet, rapporteur (R).

1. Introduction

En été 1992, le patron de la société Glaces universelles, M. Christian Zanino, a adressé au président du Conseil municipal une pétition dont le texte est le suivant:

«Genève connaît actuellement une période de grands changements qui ont une incidence défavorable sur son économie, notamment sur les petites entreprises qui sont directement touchées par la crise.

[1] Commission, 2475.

Les autorités cantonales et communales genevoises ont affirmé, à de nombreuses reprises, qu'elles apporteraient tout leur soutien aux maisons qui déploient leurs activités et paient leurs impôts dans notre canton et spécialement les petits artisans.

Or, la Ville de Genève vient d'adopter une nouvelle mesure limitant l'installation de bancs de glaces sur son domaine public et, plus particulièrement, sur les quais.

Cette décision prive M. et Mme Christian Zanino, Glaces universelles, 5, rue de la Ferme à Genève, d'un des trois points de vente dont ils disposent au bord du lac.

M. et Mme Zanino se trouvent ainsi menacés de devoir fermer leur entreprise. Cette dernière existe depuis 75 ans à Genève et est actuellement la seule qui fabrique encore des glaces de façon artisanale en les vendant uniquement sur les quais, et ceci depuis 1918.

C'est pourquoi les soussignés adressent une pétition urgente aux autorités cantonales et communales pour que la limitation annoncée soit rapportée et que Mme et M. Zanino puissent continuer à exploiter leur fabrique, comme ils l'ont fait avec succès depuis de nombreuses décennies.»

La pétition est soutenue par 2000 signatures

2. Les travaux de la commission

Sous la présidence de M. Albert Chauffat, la commission des sports et de la sécurité a procédé à l'étude de cet objet au cours de deux séances.

Mme P. Demagistri a rédigé les notes de séances et nous l'en remercions.

La commission a:

- entendu M. André Hediger, conseiller administratif de la ville de Genève et président du département des sports et de la sécurité;
- procédé à l'audition de M. Christian Zanino, pétitionnaire.

3. Audition de M. A. Hediger

Le 4 mars M. Hediger, conseiller administratif et président du département des sports et de la sécurité, fait l'historique de ce dossier. Il informe que M. Zanino était bénéficiaire de 3 stands sur le domaine public. En 1988 l'intéressé à remis le stand de la rue du Mont-Blanc à Mme Casucci selon une convention. Par lettre du 2 avril 1990, M. Zanino a indiqué qu'il renonçait à cet emplace-

ment au profit de M. Bruckner. Dans sa réponse du 7 mai 1990, le magistrat a alors attiré son attention sur le caractère précaire du banc de glaces, rappelant que ce n'était pas à l'exploitant de désigner les successeurs. M. Zanino a confirmé, par sa lettre du 12 mai 1990, qu'il partageait les préoccupations de la Ville de Genève et que dans ces conditions il continuerait l'exploitation lui-même.

Il est alors informé qu'il a droit à deux stands de glaces: soit un stand pour lui-même et un stand pour son épouse (règlement changé par M. Hediger à cette époque). M. Zanino intente un recours auprès du Conseil d'Etat contre la décision du magistrat, prétextant qu'il venait d'acheter du matériel pour ce 3e stand de glaces pour une somme de 200 000 francs (?).

«Le recours N° 6080 doit donc être admis, mais uniquement pour la saison 1992», tel était le verdict du Conseil d'Etat.

M. Hediger souligne que, selon un article paru dans le *Genevois* du 8 octobre 1992, M. Zanino attire l'attention sur le fait que la pétition n'est pas dirigée contre la politique pratiquée par la Ville de Genève. Il prétend qu'il lui faut un 3e stand pour pouvoir continuer à exploiter sa fabrication de glaces.

4. Audition de M. Christian Zanino

Le 18 mars la commission accueille M. Christian Zanino, pétitionnaire. M. Zanino explique que cette pétition fait suite aux décisions de M. André Hediger de limiter le nombre de bancs de glaces par exploitant. Il rappelle que ces bancs de glaces (Glaces universelles, Glaces nationales, etc.) ont été autorisés par le Conseil d'Etat à des glaciers qui fabriquaient et vendaient leur propre marchandise. Depuis 15 ans, M. Zanino dit être le dernier glacier à fabriquer et exploiter. M. Zanino ajoute que la pétition a pour but de regagner le 3e emplacement que M. Hediger lui a ôté. Il sera nécessaire pour pouvoir continuer sa propre fabrication, faute de quoi il sera obligé de fermer et liquider l'entreprise familiale créée en 1918.

A la demande d'un commissaire: pourquoi 3 bancs de glaces sont-ils nécessaires pour éviter des pertes? M. Zanino explique clairement qu'il faut tenir compte des augmentations des frais fixes alors que le chiffre d'affaires est en baisse par rapport à une quinzaine d'années. Le loyer a également augmenté.

Au-dessous d'un certain volume de glaces à fabriquer, ce n'est plus rentable. Pour la saison d'été, M. Zanino emploie 20 personnes et la suppression de la fabrication de glaces engendrerait le licenciement de deux personnes fidèles à l'entreprise depuis quelques années.

M. Zanino répond à une question d'un commissaire qui demande s'il a le sentiment de subir une attaque personnelle de la part de la Ville de Genève: «J'ai tou-

jours eu de bonnes relations avec les autorités municipales, j'ai toujours respecté les règlements et on ne peut rien me reprocher.» Il a l'impression que l'on veut disposer de l'emplacement pour l'attribuer amicalement à cette dame étrangère (ancienne collaboratrice de M. Zanino). Il se demande pour quelle raison.

5. **Discussion**

Le point le plus délicat soulevé lors de la discussion était l'éventuelle fermeture de la fabrication artisanale de glaces par M. Zanino. Cette décision rapide et rigoureuse ne laisse pas suffisamment de temps à M. Zanino pour restructurer son entreprise. M. Hediger ne pense pas du tout que par cette mesure M. Zanino sera obligé de cesser sa production.

Il a été relevé que M. Zanino devrait chercher une autre source de vente pour écouler sa marchandise. Ce qui n'est évidemment pas facile, car la concurrence sur ce marché est très rude et la production de glaces artisanales plus coûteuse que la fabrication industrielle.

Un commissaire propose de voter le classement de la pétition.

6. **Vote**

Par 8 oui contre 6 non, la proposition du commissaire est acceptée.

M. René Winet, rapporteur (R). Lors de la séance de la commission des sports et de la sécurité qui traitait cette pétition, M. Hediger m'a vivement encouragé à me charger de ce rapport car il estimait que cette affaire était de nature purement radicale! *(Rires.)*

Plus j'avançais dans l'étude de ce sujet, plus je constatais que cette affaire était traitée sur un plan politique plutôt qu'économique. La position de M. Zanino n'ayant, à l'évidence, aucun caractère politique, il appartient en conséquence à notre Conseil d'accepter ou non la légitimité des préoccupations économiques de M. et Mme Zanino. Par son vote, chacun d'entre vous aura ainsi la possibilité de se prononcer sur cette question.

Premier débat

M. Pierre Marti (DC). J'ai été un peu étonné des conclusions de la commission demandant le classement de cette pétition, pétition soutenue par plus de 2000 signatures.

Pourquoi suis-je étonné? Parce que dans cette enceinte, chaque fois qu'il s'agit de sauver le petit commerce, tout le monde monte aux barricades et dit qu'il faut absolument faire quelque chose. Or, dans ce cas, sur un plan bien pratique, où la Ville de Genève peut aider un petit commerce, aider une petite fabrique, qui existe depuis 75 ans sur la place de Genève, on baisse tout simplement les bras, on dit: «Non, ça n'est pas possible, c'est du ressort d'un règlement et du ressort d'un conseiller administratif.»

Personnellement, je ne suis pas d'accord. Je crois que ce n'est pas le fait de M. Zanino – puisqu'on a donné son nom et que c'est noté dans le rapport – je crois que dans cette enceinte nous devons être conscients, surtout dans la période que nous vivons aujourd'hui, de ce que la Ville peut faire pour aider et soutenir le petit commerce. De plus, l'effort demandé à la Ville pour cet objet est vraiment très peu de chose. Il s'agit simplement de continuer ce qui se faisait auparavant, c'est-à-dire de donner la possibilité à ce patron d'une fabrique de glaces d'occuper trois stands. C'est tout ce qui est demandé.

Alors, franchement, classer cette pétition, Mesdames et Messieurs, c'est donner une sacrée claque à tous ceux qui pensent que nous sommes encore crédibles et que nous cherchons, dans cette période, à aider les gens qui travaillent depuis de très nombreuses années.

M. Pierre-Charles George (R). Un dicton dit que le bon vin se bonifie en vieillissant. Je constate que le département de M. Hediger ne se bonifie pas et qu'il tourne plutôt au vinaigre! Je constate que, hier, c'étaient les puciers, l'autre jour les carrousels, les terrasses de café; tout ce monde grogne, gronde. On a envoyé deux agents municipaux vers un marchand de marrons parce qu'il vendait des pin's de la chorale Pro Ticino. Maintenant, c'est le tour d'un glacier.

Non, Monsieur Hediger, il faut arrêter! Tout cela, c'est de l'animation pour notre ville, et Dieu sait si on la demande! Depuis toujours, les stands des Glaces nationales, des Glaces populaires étaient sur les deux quais et également à Plainpalais. Et maintenant, crac, on veut donc tout réglementer, tout fixer. Vous oubliez que tout le monde souhaite l'animation d'une ville comme Genève, tout le monde la demande et que, en plus, nous soutenons ainsi des petits commerces, des petits artisans.

Il faut donc revoir la chose et je vous propose simplement de ne pas suivre la commission et de renvoyer cette pétition au Conseil administratif pour qu'il revienne sur sa décision.

M. Albert Chauffat (DC). La commission des sports et de la sécurité s'est prononcée pour classer la pétition et non pas pour supprimer purement et simple-

ment un troisième banc de glaces à M. Zanino. Je vous rappelle que cette décision appartient au Conseil d'Etat qui, dans une réponse adressée à M. Zanino à l'époque, a décidé de ne pas accorder une troisième possibilité de vente à cet établissement. En effet, le Conseil d'Etat accorde les autorisations d'exploiter et la Ville de Genève, en l'occurrence le département de M. Hediger, accorde simplement les autorisations de s'implanter, c'est-à-dire d'exploiter un point de vente sur la place de Genève.

Vous avez vu que cette pétition a également été adressée au Grand Conseil, donc, il faudra voir ce qu'il va en advenir. Pour l'instant, la décision ne nous appartient pas, elle appartient au Département de justice et police qui doit se prononcer. Il faut savoir qui commande dans cette République et qui doit observer les lois; je crois que le Conseil municipal doit les respecter.

C'est la raison pour laquelle une majorité de la commission des sports et de la sécurité s'est prononcée en faveur du classement de cette pétition.

M. André Hediger, conseiller administratif. J'ai déjà apporté passablement d'explications à la commission, mais je vois que ceux qui interviennent ce soir n'en font pas partie, donc, je vais répéter ce que j'ai déjà dit.

Tout d'abord il faut bien savoir, et c'est mon rôle en tant qu'exécutif élu pour cela, que le domaine public est géré par la Ville et que nous devons assumer une gestion rigoureuse si nous ne voulons pas que ce soit le «petchi» sur le domaine public. Pour ce faire, la Ville doit prendre des dispositions, adaptées bien entendu à la situation. L'autorité que représente la Ville de Genève doit conserver toute sa liberté dans la gestion du domaine public qu'elle a à administrer. Quand j'ai dit à M. Winet – c'est dommage qu'il ne soit pas là – de prendre le rapport, c'était une boutade, vu que la pétition avait été publiée dans le journal *Le Genevois*, ce qui se comprend très bien dans une démocratie, pour récolter des signatures.

Donc, cette autorité que doit conserver la Ville a été relevée par le Conseil d'Etat. Il va de soi, bien entendu, que les emplacements de stands de glaces octroyés sur le domaine public – pour un prix modique, je le rappelle, de 52 francs le m^2 pour toute la saison – sont donnés de préférence à des personnes exploitant elles-mêmes ce stand de glaces.

Cette façon d'évaluer la situation a été approuvée, comme vient de le dire M. Chauffat, par le Conseil d'Etat qui a dit, je le cite: «C'est sans doute bien saisir la finalité des dispositions considérées et respecter le principe d'égalité que de poser l'exigence d'une exploitation personnelle des permissions d'occupation du domaine public par leurs bénéficiaires et d'éviter que les mêmes personnes cumulent plusieurs permissions d'occupation du domaine public alors que

d'autres administrés peuvent légitimement prétendre en obtenir une.» C'est ce qu'a dit le Conseil d'Etat et c'est vrai, c'est ce que j'applique pour que le plus grand nombre de personnes aient un stand de glaces sur le domaine public.

Donc, le Conseil d'Etat a clairement indiqué que la pratique adoptée par la Ville de Genève n'est pas arbitraire et qu'elle répond à une saine interprétation des dispositions légales. De plus, le Conseil d'Etat a relevé, je le cite: «Cette pratique est par ailleurs propre à mieux défendre l'intérêt public, dans la mesure où elle permet d'une part de lutter contre les abus auxquels l'ancienne pratique pouvait donner lieu, soit contre une certaine forme de commerce d'autorisations administratives – comme c'était le cas avant – délivrées par l'autorité contre paiement d'émoluments relativement modestes.»

D'autre part, cette pratique permet d'assurer un meilleur respect du principe de l'égalité de traitement. Il va sans dire que la Ville de Genève doit gérer le domaine public en vue de l'intérêt général, ce qu'elle a fait, et le Conseil d'Etat lui a donné raison.

J'ai expliqué à la commission que je n'avais rien contre M. Zanino ni contre les Glaces nationales – que M. Pierre-Charles George vient de citer – qui appartiennent aux Laiteries Réunies, lesquelles possédaient quatre stands en ville et sous-louaient, comme M. et Mme Zanino, une partie de leurs stands. J'ai mis de l'ordre et le Conseil d'Etat m'a donné raison: un stand de glaces par personne et qui doit être exploité par cette personne. Je ne fais pas de tort à M. Zanino en tant que fabricant de glaces, ce sont deux choses totalement différentes. D'un côté, il y a la gestion du domaine public, on délivre des autorisations, de l'autre côté, il y a la fabrication, mais ce n'est pas parce qu'on est fabricant de quoi que ce soit qu'on a le droit d'utiliser le domaine public et de sous-louer ses emplacements, comme l'ont fait M. et Mme Zanino, comme l'ont fait les Laiteries Réunies.

Voilà où en est l'affaire. J'ai informé la commission que la dame, sous-locataire de M. Zanino et au bénéfice d'une convention – elle payait une redevance à M. Zanino – a pris un avocat. Ce dernier a attiré mon attention sur le fait qu'on ne pouvait pas sous-louer le domaine public, c'est pourquoi j'ai pris la décision d'octroyer un stand de glaces par personne. M. Zanino m'a écrit pour me dire que j'avais entièrement raison – j'ai donné la lettre à la commission – et ce n'est qu'au moment de l'application de cette décision que M. Zanino a lancé cette pétition pour sauver sa petite entreprise de fabrication de glaces, mais ce sont deux choses totalement différentes et il faut bien en être conscient.

Pour ce qui est des puciers mentionnés par M. Pierre-Charles George, si vous posez une question tout à l'heure, je vous répondrai. Les journaux en ont fait la une, mais je suis très à l'aise: c'est aussi une bonne gestion et je vous apporterai toutes les explications que vous voulez.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je tenais à vous dire. Quand M. Pierre Marti dit que je n'aide pas le petit commerce, c'est justement le contraire: j'aide justement le petit commerce en donnant à chaque personne un stand de glaces. Avant, les Laiteries Réunies en avaient quatre qu'elles sous-louaient. Dites-moi si, en enlevant ces quatre stands aux Laiteries Réunies, en les donnant à des personnes qui les exploitent elles-mêmes, ce n'est pas soutenir le petit commerce? Moi, je dis oui, Monsieur Marti, c'est ça, soutenir le petit commerce!

Dire que la gestion du domaine public se situe plus sur un plan politique qu'économique, comme l'a dit M. Winet, c'est faux. L'autre jour, j'étais dans un restaurant à côté de M. Zanino, et nous avons bien ri. Nous avons bu un verre, nous n'avons rien l'un contre l'autre, bien au contraire, si ce n'est que lui pose le problème de la défense de son entreprise en tant que fabricant de glaces. Comme je le lui ai déjà dit et comme certains le lui ont dit en commission, il doit chercher des débouchés dans des restaurants, dans les grandes surfaces, dans d'autres commerces. Il part de l'idée qu'il fabrique des glaces et que donc il va les vendre sur le domaine public, mais c'est un mauvais raisonnement; je ne peux pas y souscrire et le Conseil d'Etat m'a donné raison.

Pour toutes ces raisons, je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver le classement de cette pétition et de ne rien changer en la matière. Les personnes à qui j'ai accordé un stand de glaces avaient toutes des difficultés économiques. Maintenant, ces gens sont très contents de pouvoir gagner leur vie pendant ces huit mois que dure la saison et, au moins, ils ne sont pas au chômage.

M. Daniel Pilly (S). Notre groupe appuiera le classement de cette pétition. En effet, s'il est assez facile de larmoyer sur le petit commerce, il est plus difficile d'analyser les choses d'une façon un peu plus raffinée. En fait, ce que demandent MM. Marti et consorts, c'est la conservation d'un monopole et l'exploitation, non pas d'un troisième lieu, mais d'ouvriers clandestins – dans des conditions qui, nous a-t-on dit, ne sont pas des meilleures. L'objet de mon intervention était de demander à M. Hediger des précisions sur ce point-ci; il ne l'a évoqué qu'en passant dans son discours qui, par ailleurs, m'a tout à fait convaincu.

Mme Alice Ecuvillon (DC). J'aimerais poser une question à M. Hediger. Est-ce que chaque exploitant de bancs de glaces représente un fabricant ou est-ce qu'ils ont tous le même fabricant? Je n'ai pas très bien compris et j'aimerais obtenir des précisions.

M. Pierre Marti (DC). Effectivement on peut se poser des questions au sujet de la concurrence ainsi que sur le maintien du petit commerce, face à de très grosses fabriques de glaces qui ne sont pas du tout à Genève, puisque les Laiteries

Réunies ont abandonné la fabrication. Il y a des vendeurs de glaces et il y a des fabricants de glaces, ce sont quand même deux entités bien différentes et je crois que nous devons essayer de réfléchir un peu. Là, nous maintenons une fabrication tout en maintenant également un certain nombre de stands.

M. André Hediger, conseiller administratif. Mme Ecuvillon désire savoir si chaque exploitant d'un banc de glaces fabrique sa glace. Non, ils achètent en général leurs glaces chez des grossistes, dans des fabriques. Par exemple, les glaces Pierrot qui appartiennent aux Laiteries Réunies ne se fabriquent plus à Genève mais en Suisse allemande et certains marchands achètent chez eux; ils achètent leurs glaces où ils veulent. Autre exemple, le Mövenpick vend sa propre glace sur son stand situé à la place de la Fusterie. C'est la liberté du commerce, chacun s'approvisionne où il veut et je ne peux pas, au moment où je donne une autorisation précaire pour une saison, obliger un marchand de glaces d'acheter telle ou telle marque.

A la question de M. Pilly concernant les ouvriers clandestins. Cette question a été longuement débattue avec tous ceux qui sous-louaient un stand aux Laiteries Réunies, à M. Zanino quand il avait ses trois stands de glaces, ainsi qu'à un autre marchand dont on n'a pas cité le nom mais qui avait également trois stands et à qui j'en ai supprimé un.

C'est vrai, on m'a communiqué les salaires, des salaires très très bas; des étudiants étaient engagés durant la période des vacances, ce qui est bien, mais à des salaires dérisoires. On m'a aussi fait remarquer que beaucoup de gens de passage venaient servir; il suffisait d'avoir un responsable et il n'y avait pas de conditions sociales. J'ai aussi eu connaissance des redevances payées à celui qui avait la concession, redevances qui se montaient à une centaine de milliers de francs. Vous pouvez faire le calcul vous-mêmes: à raison de tant de francs la boule de glace, tant de boules par jour, vous estimez le coût de l'achat des glaces au prix de gros, et vous verrez qu'à la fin de la saison le bénéfice, déduction faite des frais généraux et des amortissements, est considérable. J'ai longuement parlé de cela avec les exploitants. Une installation coûte entre 80 000 et 120 000 francs, elle est très vite amortie et elle dure entre 10 et 15 ans et même plus.

M. Zanino disait que, pour monter son troisième stand de glaces, il avait eu de gros investissements. L'année passée, quand, sur décision du Conseil d'Etat, il avait obtenu son troisième stand, j'ai fait prendre des photos. On s'aperçoit qu'il n'a fait aucun investissement, il a simplement redonné un coup de peinture à des chaises qu'il a depuis plus de vingt ans. Donc, sur ce plan il nous trompe, ce qui veut dire qu'il gagne très, très gros et qu'il exploitait des gens en sous-location.

Je peux encore vous dire que, ces jours, je reçois des lettres de la part d'autres marchands de glaces me signalant que les Zanino continuent à sous-louer leurs stands. Or, il est spécifié dans la concession que chaque stand doit être tenu par la

personne qui bénéficie de la concession et les enquêteurs du domaine public font des relevés. A la fin de la saison, je verrai s'ils l'ont réellement tenu eux-mêmes et donc pour le moment j'attends.

En deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont mises aux voix; elles sont acceptées à la majorité (quelques oppositions et une abstention).

11. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 33[1] intitulée: sécurité des enfants et maintien des patrouilleuses scolaires (N° 215 A).

M. Guy Savary, rapporteur (DC).

Sous la présidence de M. André Kaplun, la commission des pétitions a siégé à quatre reprises pour étudier la pétition munie de 31 128 signatures émanant du Groupement pour la sécurité des enfants et le maintien des patrouilleuses scolaires.

Que Mme Yvette Clivaz-Beetschen soit remerciée pour la bonne tenue des notes de séance!

Audition des pétitionnaires

Pour mémoire, nous reproduisons le texte de la pétition:

PÉTITION

adressée au Grand Conseil de la République et canton de Genève, aux communes genevoises et au Conseil municipal de la ville de Genève.

Sécurité des enfants et maintien des patrouilleuses scolaires

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les députés,
Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs,

Considérant:

- que l'Etat n'entend plus assumer financièrement dans son budget 1993 les patrouilleuses scolaires et qu'il souhaite transférer cette charge aux communes;

[1] Commission, 2110.

– que ces dernières, et en particulier la Ville de Genève, ne manifestent pas une volonté claire de reprendre ces postes;

force est de constater que les patrouilleuses scolaires, qui assurent la sécurité des enfants depuis près de vingt ans, vont disparaître à la fin de l'année scolaire 92-93!

Cela est grave car il s'agit de la sécurité des élèves, petits et grands, aux abords des écoles.

Va-t-on, comme cela a été proposé, demander à des enfants d'assurer cette protection dans les rues, voire sur des pénétrantes urbaines au milieu des gaz d'échappement?

Pense-t-on vraiment, par ailleurs, que des bénévoles vont accomplir cette tâche durant une, deux, trois ou quatre heures par jour?

Les soussignés, qui estiment qu'il s'agit là d'une mauvaise économie, demandent donc au Grand Conseil de revenir sur la décision du Conseil d'Etat relative à la suppression des patrouilleuses scolaires.

En cas de refus, et cela serait tout à fait regrettable, nous envoyons à travers lui notre pétition à toutes les communes genevoises pour qu'elles étudient sérieusement la possibilité d'engager lesdites patrouilleuses.

Nous nous adressons également, dans ce sens, directement au Conseil municipal de la Ville de Genève (faut-il rappeler que Genève connaît l'un des taux de motorisation les plus élevés du monde?) pour lui demander que la Ville reprenne financièrement en charge la centaine de patrouilleuses scolaires nécessaires à la protection des élèves sur les cinquante-deux passages à piétons situés aux abords des écoles.

Il en va, Mesdames et Messieurs, vous le comprendrez sûrement, de la sécurité des enfants.

Groupement pour la sécurité des enfants et
le maintien des patrouilleuses scolaires

Marianne Lescure
Michèle Courvoisier
Hélène Ecuyer
Renée Oehrli,
Alexandra Gobet Winiger
Christian Zaugg

Les pétitionnaires précisent que les signatures ont été récoltées en un temps record (1 mois); la moitié d'entre elles provient de la ville de Genève, l'autre moitié du canton.

La pétition a été lancée à la suite de la décision du Conseil d'Etat, au printemps 1992, du transfert des patrouilleuses scolaires aux communes pour la rentrée 1993-1994. Le Grand Conseil entérina ce changement lors du vote du budget 1993.

Qui sera touché par cette mesure? Il s'agit de 208 patrouilleuses qui assurent la sécurité de 52 passages (28 écoles). Leur rémunération actuelle s'élève à 34 francs de l'heure.

En ce qui concerne notre municipalité, la somme budgétaire est de 900 000 francs environ pour 108 personnes. Les pétitionnaires attirent l'attention des commissaires sur la disparition possible des patrouilleuses en cas de refus des communes du transfert des compétences et des charges.

Quelle(s) autres(s) réponse(s) pour la sécurité de nos enfants? Le bénévolat semble difficile, car les personnes disponibles restent très rares. Quant à la protection par les jeunes eux-mêmes, cela n'est guère concevable à cause des horaires scolaires décalés, de même que des dangers et de la pollution engendrés par la grande densité de circulation, notamment en ville de Genève. De plus, les enfants sont moins bien respectés dans ce rôle que les adultes.

Les patrouilleuses scolaires détiennent un pouvoir de police à Genève, c'est-à-dire que leurs signes sont équivalents à ceux de la force publique.

Une personne auditionnée souligne l'importance du maintien de la sécurité humaine, car la simple éducation des élèves ne suffit pas. D'après une étude du CHUV à Lausanne, l'enfant, suivant son âge, ne peut pas saisir l'ensemble de la problématique de la circulation. Si l'instruction routière dispensée par la police s'avère efficace dans un premier temps, l'information s'estompe après 3-4 mois, d'où nécessité d'une prévention répétitive. Quant à la probabilité de décès, la statistique montre qu'elle est de:

100% à 80 km/h.
85% à 60 km/h.
30% à 40 km/h.
10% à 20 km/h.

Enfin, les enfants sont plus menacés que les adultes car ils se déplacent plus souvent à pied.

A ce stade de l'étude, procédons à un tour d'horizon des solutions préconisées dans diverses villes avoisinantes:

- Annecy: préposées aux écoles (payées par la municipalité)
- Grenoble: personnes sous contrats de solidarité (financées par la commune) + police municipale
- Lyon: «Papi-Mami trafic»: initialement service assuré par des retraités. A l'heure actuelle, ouverture à des personnes majeures. Conditions d'engagement: 4x20 minutes, 4 jours/semaine; 1300 francs nets d'impôt (contrat annuel).

- Lausanne: Service de la prévention routière, soit 17 adultes payés par le service des écoles (20 h/mois à 18,85 francs de l'heure) + 17 enfants (non salariés, mais au bénéfice de cadeaux). Lausanne étudie la possibilité d'engager des chômeurs.
- Neuchâtel: Service de l'éducation routière qui engage des patrouilleuses scolaires.
- Zurich: pas de patrouilleuses scolaires, mais investissements financiers importants dans des aménagements routiers. La police zurichoise est très présente dans l'éducation routière auprès des élèves.

Mme Lescure, présidente des patrouilleuses scolaires à Genève, décrit aux commissaires la formation reçue par chaque personne de la part du corps de police. Elle regrette vivement que l'on veuille économiser sur le dos de la sécurité des enfants et des personnes âgées (qui bénéficient aussi de cette protection routière). Insiste sur la constatation que beaucoup de femmes dépendent du salaire de patrouilleuse (veuves, divorcées, etc). Trouverait inacceptable la réduction du tarif de 34 francs de l'heure à par exemple 22 francs de l'heure. Par ailleurs, elle s'étonne qu'elle ait été informée de cette mutation éventuelle par la presse et non directement.

Mme Oehrli, membre du Comité, indique qu'une patrouilleuse effectue en général 14 h et demie par semaine. Chaque jour de travail implique 8 trajets pour la patrouilleuse, ce qui supprime toute possibilité d'une autre activité professionnelle. Elle déclare que les patrouilleuses sont des auxiliaires dont les jours fériés restent impayés. La plupart d'entre elles travaillent une semaine sur deux.

Si l'on parle économies financières, Mme Oehrli estime que l'on ne devrait en tout cas pas diminuer le salaire horaire, mais éventuellement réduire quelque peu le temps de présence (ce qui est partagé par Mme Lescure).

Les patrouilleuses scolaires ne désirent par une dévalorisation de leur engagement par un rabais financier.

Ce salaire horaire peut paraître élevé, mais il est justifié par les 8 déplacements susmentionnés (non dédommagés), les conditions atmosphériques souvent pénibles, les dommages pour la santé à cause de la pollution, les dangers encourus et l'incapacité d'exercer un autre métier.

Audition de M. Carlo Lamprecht, président, et de M. Michel Hug, secrétaire général, de l'Association des communes genevoises.

M. Lamprecht souligne d'emblée que le dossier des patrouilleuses scolaires s'inscrit dans le cadre général des transferts de charges de l'Etat aux communes.

En septembre 1992, l'Association des communes a émis le désir de rencontrer chaque conseiller d'Etat pour discuter de ces mutations; ce tour d'horizon sera terminé au printemps 1993. Ce bilan montrera si les communes pourront absorber ces charges (et le transfert des compétences correspondant).

M. Lamprecht évoque un autre fait important pour l'association qu'il préside: la suppression de la partie des amendes qui revenait jusqu'à maintenant aux communes.

Pour lui, on a parlé pour la première fois du problème des patrouilleuses scolaires à fin août-septembre 1992. Leur coût a été estimé pour la ville de Genève à 950 000 francs, pour Onex à 300 000 francs et pour Meyrin à 250 000 francs.

Les communes genevoises ont demandé de différer ce transfert; avec un étalement dans le temps, elles pourraient ainsi budgétiser correctement cette nouvelle rubrique. Elles réclament d'autre part l'indépendance dans la gestion des patrouilleuses scolaires.

En novembre 1992, un groupe de travail a été formé réunissant le Département de justice et police et les communes. Plusieurs solutions ont été envisagées: adolescents (DJP opposé), gardes municipaux, bénévoles, etc. L'Etat aurait demandé de rester maître de la formation des patrouilleuses.

En bref, à ce niveau, l'association renonce à entrer en matière avant de connaître le bilan général des déplacements de charges et la suite donnée à la présente pétition.

En cas de municipalisation des patrouilleuses scolaires, M. Hug estime qu'un réengagement global ne pourra pas être envisagé.

Les communes genevoises ont demandé à l'Etat une prolongation jusqu'à la fin de l'an 1994. Comme le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ne leur ont pas donné la possibilité d'inclure cette nouvelle charge financière dans le budget 93, il s'agit pour les autorités cantonales de continuer – en tout cas temporairement – à endosser leurs responsabilités.

Lors de la discussion, un commissaire fait remarquer qu'il serait absurde pour des questions de procédure de ne pas veiller à la sécurité des enfants dès le 30.08.93. M. Lamprecht répond qu'il faut en appeler à l'Etat avant tout.

S'agit-il d'une compétence cantonale ou communale? Le président de l'Association des communes pense que localement on est souvent mieux placé pour apprécier les situations ponctuelles et évaluer les besoins, d'où une meilleure maîtrise de la réalité communale. D'autre part, il rappelle que l'association ne peut imposer des réponses uniformes à chaque commune.

M. Hug affirme que les mesures seraient diverses quant au tarif horaire; chaque entité politique fixera le montant (suite à des recommandations).

En bref, chaque commune désire redéfinir les besoins et prestations, garder sa liberté de manœuvre et avoir le temps de s'organiser administrativement et budgétairement.

Un membre de la commission des pétitions se demande si des négociations restent possibles avec l'Etat. Si non, il faudrait prendre des mesures provisionnelles (situation transitoire). Il est évoqué la monnaie d'échange entre la Ville de Genève et l'Etat: l'intégration des patrouilleuses dans le budget de la Ville contre la suppression de la somme versée à l'Etat pour le parascolaire (750 000 francs).

Entretien avec M. Michel Rossetti, vice-président du Conseil administratif

M. Rossetti démontre que nous ne sommes pas en présence d'un problème scolaire, ni parascolaire, mais de sécurité, ce qui explique le rattachement des patrouilleuses au Département de justice et police. Le magistrat confirme que les communes ont décidé de ne pas entrer en matière, car il n'y a pas eu de concertation entre l'Etat et les instances communales; à rappeler que l'Etat s'est toujours réservé le monopole de la sécurité publique. Il juge que la Ville de Genève ne doit pas admettre une décision unilatérale de l'Etat, prise sans dialogue. Resterait le problème de l'équilibre du budget 1994 de notre cité. Enfin, le conseiller administratif se montre défavorable à une réduction du salaire des patrouilleuses scolaires; il rappelle les conditions souvent pénibles de leur présence sur les routes.

Lors de la discussion, le magistrat répond qu'il ne peut concevoir d'interdire la circulation autour des écoles, tout au plus limiter la vitesse avec des contrôles stricts.

Les économies pourront se réaliser en examinant les besoins, la gestion des interventions de chaque patrouilleuse, en faisant appel au corps des agents de ville et des concierges d'écoles.

Un commissaire insiste: quid de la rentrée 93-94? M. Rossetti déclare fermement qu'il a pour rôle de défendre les intérêts de la Ville de Genève et adoptera une position ferme à l'égard de l'Etat. Il souhaite que le Conseil municipal et l'Association des communes suivent la même direction, car nous ne pouvons pas nous montrer faibles vis-à-vis de l'Etat. Pour terminer, le conseiller administratif affirme qu'il ne versera pas les 750 000 francs (part de la Ville pour le parascolaire), si les autorités cantonales ne reviennent pas en arrière, au moins partiellement.

Or, élément très important, le magistrat laisse sous-entendre que, si la situation reste immuable, la Ville de Genève sera prête à fin août 93 pour assurer la

sécurité des élèves, ce qui rassure les membres de la commission des pétitions; ces derniers apprennent lors de la même séance que le Conseil d'Etat vient d'adresser à l'association une missive de refus net pour un retour au statu quo ante.

La commission des pétitions, à l'unanimité de ses membres, décide alors de présenter une résolution urgente signée par une personne de chaque parti.

Séance du Conseil municipal du 24 février 93

La résolution fut adoptée par l'ensemble du Conseil municipal; son texte est le suivant:

R 5014

RÉSOLUTION

Vu:

- la pétition mentionnée ci-dessus, renvoyée en commission des pétitions;
- l'audition des représentants de l'Association des communes genevoises sur l'évolution des négociations avec l'Etat de Genève;
- la sécurité des enfants aux abords des écoles et l'inconscience coupable que représenterait la suppression de tout service de sécurité dès la rentrée 1993;
- l'impossibilité pour la Ville de Genève et les autres communes d'accepter un transfert de charges non annoncé et d'organiser des mesures de substitution dans un délai si court;
- l'attitude intransigeante du Conseil d'Etat exprimée par un récent courrier adressé à l'Association des communes genevoises;
- la position unanime de la commission des pétitions,

le Conseil municipal:

- déplore l'attitude du Département de justice et police et du Conseil d'Etat consistant à mettre la Ville de Genève, à l'instar des autres communes, devant un fait accompli, sans qu'aucune concertation préalable n'ait été effectuée;
- demande au Conseil d'Etat d'accepter à titre transitoire de différer sa décision au 30 juin 1994 de façon à permettre à cette concertation de se réaliser dans le but d'une solution négociée tenant compte des intérêts de l'ensemble des parties en cause, sans concession pour la sécurité des enfants.

Le Conseil administratif a approuvé cette résolution par la voix de MM. Rossetti et Hediger. Ce dernier a retracé les tractations générales entre l'Etat et les communes. Il annonce également une modification cantonale du règlement relatif à la répartition du produit des amendes. Jusqu'à présent les amendes infligées par

les agents de ville et non payées étaient transmises à la police pour recouvrement, qui rétrocédait à notre commune le 30% des montants. D'après le nouveau règlement, cette rétrocession ne sera plus opérée, d'où perte d'environ 50 000 francs par an pour la Ville de Genève.

Audition de M. Bernard Ziegler, président du Département de justice et police, et de M. Claude Bonard, chef du personnel du même département

M. Ziegler décrit l'historique du problème; c'est le Grand Conseil qui se trouve à l'origine de la décision concernant les patrouilleuses. La commission des finances cantonale avait constaté un dépassement budgétaire chronique des patrouilleuses scolaires. Sur 32,5 postes annuels, seuls 20 étaient couverts, le reste étant compensé par le sous-effectif de la gendarmerie; or, de nos jours, le recrutement dans le corps de police s'effectue sans peine et tous les postes sont occupés.

Les finances actuelles posent la question de fond: les patrouilleuses sont-elles une tâche étatique ou communale? Le président du DJP estime que ce secteur relève d'une tâche communale, car l'activité des patrouilleuses se situe très proche des gens. Nulle part il n'est écrit: «niveau cantonal». Or, Genève est le seul canton à assurer ce genre de fonction. Partout ailleurs ce sont des bénévoles, des associations de parents ou des communes qui interviennent.

Dans le cadre de l'examen du budget 93, les partis politiques ont rédigé deux catalogues pour diminuer les charges de l'Etat. Les partis de l'Entente et le Parti socialiste ont préconisé la «communalisation» des patrouilleuses scolaires.

La décision a été prise par la commission des finances du Grand Conseil le 27 mars 92 et l'Association des communes a été mise au courant en avril 1992.

La rubrique budgétaire devait disparaître le 1er mars 93, mais cela aurait constitué un tronçonnage de l'année scolaire, d'où délai supplémentaire jusqu'à fin juin 1993.

La commision des pétitions est alors très surprise d'apprendre par la bouche du président du DJP que l'Association des communes n'a pas spontanément levé les boucliers. Certains magistrats communaux ont même vu un côté avantageux de reprendre une activité proche des citoyennes et des citoyens, sans que cela ne coûte trop cher.

Le 13 mai 1992, une correspondance provenant de l'Etat confirme à la Ville de Genève et à l'association la volonté d'aller dans le sens évoqué plus haut (sans réaction des destinataires).

Le 2 juin 1992, lors d'une rencontre tripartite (DJP, Ville de Genève, Association des communes), le nouveau règlement cantonal a été mis en discussion. Quelles propositions?

a) Tout à la commune?
b) L'Etat continue le recrutement et la formation (avec facture à l'appui pour les communes)?
c) Tierce solution?

Finalement, le règlement en question a été mis au point en automne 1992. Le seul point de désaccord éventuel résidait dans l'engagement d'enfants en âge scolaire. Le DJP s'est toujours montré opposé à une telle idée à cause de la sécurité des enfants et de l'incompatibilité avec les horaires scolaires décalés.

A la demande de certaines communes d'étaler le transfert, il a été répondu par l'Etat que la prise en considération des finances cantonales ne le permettait nullement.

M. Ziegler attendait une réponse de l'association en février 1993 pour soumettre ce règlement au Conseil d'Etat. Mais l'Association des communes genevoises a formulé une réaction négative suite notamment à la modification du règlement cantonal du produit des amendes.

Pour rester au problème de fond, M. Ziegler énonce très clairement que l'Etat ne pourra plus assumer le fonctionnement des patrouilleuses. Si les communes ne reprennent pas ces tâches tout de suite il risque d'y avoir des problèmes de sécurité à la rentrée scolaire prochaine. Selon son opinion, le chemin de l'école se situe au niveau de la responsabilité de tout adulte qui se trouve sur place, donc de tous les citoyens (et non de l'Etat). En ce qui concerne les patrouilleuses, une évolution s'était faite, par glissement, qui du service occasionnel et bénévole a fini par un quasi-fonctionnariat.

Le président du DJP assure que ce n'est pas son département qui se trouve à l'origine de l'idée de communalisation. C'est le Grand Conseil qui est à la base de la démarche.

D'autre part, ce dossier a été travaillé avec les communes genevoises lors de 10 séances! M. Ziegler répète que l'Etat ne reviendra pas en arrière, car il n'y a plus de poste au budget et il lui semble que les finances communales sont mieux placées pour intégrer les patrouilleuses, car leur situation budgétaire n'est pas aussi grave qu'à l'Etat, qui, lui, doit affronter les grands défis du chômage et des prestations pour aînés (entre autres).

Question: les communes peuvent-elles néanmoins espérer un sursis? Non car la rubrique budgétaire cantonale a disparu. Rien ne laissait supposer, lors du vote

du budget cantonal, que les communes allaient opposer de la résistance. Pour concrétiser le sursis, le Grand Conseil devrait allouer un crédit extraordinaire, mais M. Ziegler doute très sérieusement de la volonté du législatif cantonal d'alourdir le déficit cantonal existant. Le magistrat rappelle qu'au printemps 1992 les budgets communaux n'étaient pas encore sous toit; les communes avaient le temps de se retourner.

Donc, M. Ziegler souhaite la reprise des patrouilleuses par les communes, mais ne préconise pas l'immixtion de l'Etat dans les affaires communales. Il souligne que l'état des finances étatiques permet ainsi aux communes de se ré-attribuer des compétences.

Lors de l'échange de vues, divers points sont abordés:

- Le Département de justice et police envisage-t-il de limiter la vitesse ou d'interdire la circulation à certaines heures autour des écoles? M. Ziegler répond que les plans de circulation 2000 prévoient des poches de circulation, mais cela implique aussi pour les communes de créer des mesures de sécurité passive (par exemple seuils de ralentissement; kits-école, etc.). Pour la description du kit-école, voir annexe.
- Quid du chômage potentiel pour les patrouilleuses? Le président du DJP redit que les contrats des patrouilleuses sont annuels. M. Bonard informe la commission que ces personnes ont droit au chômage pour autant qu'elles touchent un salaire d'au moins 500 francs par mois. Des réengagements avec des salaires inférieurs ne seraient pas comblés par les prestations de la caisse-chômage.

Discussion finale et vote

Vu les délais de décision très proches, un commissaire suggère de séparer le court terme d'un avenir plus lointain.

En ce qui concerne la rentrée 1993-1994 – et suite aux déclarations sans équivoque du chef du Département de justice et police – il s'agit absolument de reconduire les contrats des patrouilleuses scolaires sur territoire de la Ville de Genève, au nombre de 108, sans baisse de salaire, mais avec une diminution éventuelle du temps de travail.

De plus, les membres de la commission des pétitions estiment nécessaire l'appoint du Service des agents de ville, ne serait-ce qu'en raison de l'accroissement des lieux scolaires.

A plus long terme, notre commune pourrait envisager un dispositif humain, complété par des moyens techniques.

La commission des pétitions affirme la nécessité, à la base, d'une sécurité assumée par des adultes et se montre donc favorable aux demandes des pétitionnaires.

Vote

A la suite d'un travail approfondi, la commission des pétitions par 10 oui et 3 abstentions (13 membres présents) vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de transmettre la présente pétition au Conseil administratif, à charge pour lui de prévoir que:

- Les patrouilleuses scolaires, au nombre de 108 sur le territoire de notre commune, soient immédiatement intégrées dans le budget de la Ville de Genève, dans la mesure où il ne semble pas exister d'autres solutions à ce stade pour assurer la sécurité aux abords des écoles.
- Lors de la rentrée scolaire 1993 (fin août) la sécurité des élèves soit assurée par des ressources humaines, à savoir les patrouilleuses scolaires, avec en plus intervention d'agentes et d'agents de ville pour compléter le dispositif de sécurité (notamment à cause des besoins nouveaux provenant de la création de bâtiments scolaires).
- Les patrouilleuses scolaires ne soient pas diminuées en nombre, mais que le Conseil administratif envisage – si nécessaire – une diminution des heures de travail (et non pas du salaire horaire) pour alléger les finances municipales.
- Qu'à moyen et à long terme l'étude de dispositifs techniques soit envisagée pour renforcer et si possible suppléer l'intervention de sécurité humaine permanente.

ANNEXE

Département de justice et police — Office des transports et de la circulation

Le kit-école

A Genève, l'Office des transports et de la circulation s'est fixé pour objectif d'harmoniser les aménagements réalisés dans le canton. Il est en effet important que les mesures de circulation présentent un caractère homogène sur tout le territoire, afin d'en améliorer la perception par les usagers de la route.

En matière de sécurité aux abords des établissements scolaires, les mesures de circulation réalisées à l'heure actuelle vont du simple panneau «Attention enfants» à des aménagements de modération lourds.

L'Office a analysé les différentes solutions proposées à ce jour et élaboré un projet de «kit-école», soit un ensemble de mesures de circulation et d'aménagement pour signaler une zone proche d'une école. Il s'agit de protéger la sortie du bâtiment scolaire, mais aussi les endroits où les écoliers sont susceptibles de franchir ou de longer la voie publique. Le but de ce kit-école est de signaler aux automobilistes qu'ils entrent dans une zone de danger où ils doivent faire attention à la sécurité des enfants et de faciliter l'identification de cette zone.

Dans quelles conditions peut-on aménager un kit-école?

1. La zone à protéger doit être située à proximité d'une école, en général à une distance inférieure à 50 m de l'entrée de l'établissement scolaire.
2. Le kit-école s'applique à toutes les situations, sauf:
   - lorsque l'école est située sur une route principale à grand trafic dans une zone urbaine;
   - lorsque la zone à protéger est localisée sur une route équipée d'une signalisation lumineuse (passage pour piétons ou carrefour régulé) à proximité immédiate de l'école.

Quelles sont les règles du kit-école?

Le kit-école comprend un certain nombre de mesures de signalisation et de modération qui indiquent à l'automobiliste qu'il entre dans une zone protégée. Elles se succèdent, pour amener progressivement l'automobiliste à adapter sa conduite et à faire attention à la sortie de l'école, centre de la zone à protéger.

Par sens de circulation, un kit-école comprend au minimum les quatre mesures suivantes:

1. Une vitesse autorisée égale ou inférieure à 40 km/h sur la route où est aménagé le kit-école.
2. Un panneau de signalisation avec le signal de danger «Enfants» muni d'une plaque complémentaire «Ecole» indiquant le début de la zone à protéger – sur le même poteau est également indiquée la limitation de vitesse à 40 km/h, si nécessaire.
3. Un jeu de bandes de ralentissement classiques (bandes rouges) ou de pavés pour amener l'automobiliste à ralentir, répartis sur une distance de 35 à 60 mètres.
4. Un marquage au sol représentant un signal de danger «Enfants » situé à proximité de la sortie de l'école.

En outre, un kit-école comprend au moins une des mesures suivantes:

- une zone de revêtement différencié (couleur, pavage) et/ou un seuil de ralentissement à hauteur de la sortie de l'école, qui peuvent être équipés d'un passage pour piétons;
- un dispositif de modération à la sortie de l'école, soit un retrécissement de chaussée, un refuge central, ou autre.

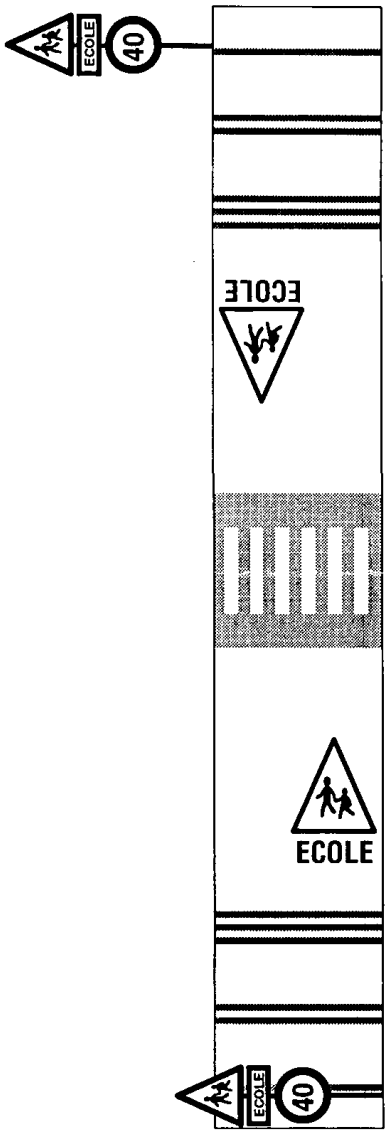

Source : Département de justice et police
Office des transports et de la
circulation - juin 1992

K I T - E C O L E

Département de justice et police Office des transports et de la circulation

Kit-école

- route du Creux-du-Loup, commune d'Avusy;
- route de Vireloup, commune de Collex-Bossy;
- rue Daniel-Gevril, commune de Carouge;
- route de Cugny, commune de Bardonnex;
- rue de Graman, commune de Puplinge;
- chemin de l'Ecu, commune de Vernier;
- route de Passeiry-route d'Athenaz, commune d'Avusy;
- route de La Plaine, commune de Dardagny;
- chemin des Fours / chemin de la Mairie, commune de Cologny;
- route de Corsier entrée du village, commune de Corsier;
- route de Cugny, commune de Bardonnex;
- route de la Louvière, commune de Presinge;
- route des Beillans, communes de Jussy;
- rampe de Choully, commune de Satigny.

Le président. Avant de passer la parole au président de la commission ou à son rapporteur, je vous informe que pour cet objet nous avons reçu trois amendements.

M. Guy Savary, rapporteur (DC). Une remarque liminaire. Un quotidien de la place, sous le titre «Les agents de ville prendront les enfants par la main», termine son article en disant: «Le rapport de la commission des pétitions sera discuté la semaine prochaine, peut-être que certains proposeront d'engager des chômeuses plutôt que de surcharger un service, celui des agents de ville, devenu le débarras de l'administration.»

En tant que rapporteur, et mes collègues de la commission seront sûrement d'accord avec moi, nous nous opposons violemment à cette déclaration car, lors des délibérations de la commission, il s'agissait de faire appel aux agents de ville comme complément aux 108 patrouilleuses que nous voulons conserver à tout prix sur le territoire de la Ville de Genève. Ce n'était pas du tout pour faire appel à «de la main-d'œuvre minoritaire» et, comme cela est marqué dans le journal, sous forme de débarras. Au contraire, comme il y aura de nouveaux besoins, de nouvelles écoles, de nouveaux passages à sécuriser et qu'actuellement les 108 patrouilleuses ont déjà suffisamment de tâches, elles pourraient se voir assistées par, selon la proposition de la commission, des agentes et agents de ville.

Donc, aux yeux de la commission, cette démarche est tout à fait positive et est valorisante pour ce corps de métier; il n'est pas question de débarras, comme l'indique ce quotidien.

Premier débat

Mme Magdalena Filipowski (PEG). J'ai le plaisir de vous annoncer une quasi-satisfaction quant aux conclusions des travaux de la commission des pétitions. Si je dis quasi-satisfaction, c'est que le problème des patrouilleuses est étroitement lié à celui de la sécurité des enfants et cet aspect a pu être résolu.

Cependant, dans le quatrième alinéa des conclusions qui demande «qu'à moyen et long terme l'étude de dispositifs techniques soit envisagée pour renforcer et si possible suppléer l'intervention de sécurité humaine permanente», je vous propose l'amendement suivant:

Projet d'amendement

«... l'étude de dispositifs techniques *en particulier pour instaurer la limitation de vitesse à 30 km à l'heure aux environs des écoles* soit envisagée ...»

Donc, il s'agit de demander, en particulier dans le cadre de cette étude, que d'autres dispositifs techniques soient aussi envisagés. Cet amendement se base sur une chose sérieuse, c'est-à-dire sur les constats de décès dus à la vitesse des véhicules.

Bien sûr, j'aurais souhaité pouvoir proposer l'idéal, c'est-à-dire la suppression de la circulation aux environs des écoles. Je vais me modérer et je propose uniquement cette limitation qui permettra peut-être une solution raisonnable.

M. Christian Zaugg (S). Compte tenu de la décision prise par le Conseil d'Etat d'assurer la prise en charge financière des patrouilleuses jusqu'à la fin de l'année 1993, il me semble qu'un petit toilettage du texte est nécessaire et je propose les amendements suivants:

Projets d'amendements

Au premier paragraphe:

«Les patrouilleuses scolaires, au nombre de 108 sur le territoire de notre commune, *soient intégrées dans le budget 1994 de la Ville de Genève*, en lieu et place de *soient immédiatement intégrées* dans le budget de la Ville de Genève.»

Au deuxième paragraphe:

«Lors de la rentrée scolaire *suivant les vacances scolaires de fin d'année 1993*, en lieu et place de *lors de la rentrée scolaire 1993 (fin août)...*»

J'ajoute également que l'on peut considérer que les tâches effectuées par ces personnes relèvent de tout ce qui tourne autour de l'école et donc du parascolaire au sens large et que la Ville dispose, dans ce domaine, d'une monnaie d'échange qui peut, en fonction du principe des vases communicants, permettre en 94 de réaliser sur le plan budgétaire une opération sans frais.

M. Pierre Marti (DC). Lorsqu'on lit bien la pétition, on constate qu'il est demandé de maintenir des patrouilleuses scolaires et je crois que c'est tout à fait justifié. Les amendements présentés par M. Christian Zaugg donnent plus de précisions et naturellement notre groupe les acceptera.

Cependant, au sein du groupe démocrate-chrétien, il nous a semblé que nous n'avons pas à nous substituer au Conseil administratif en donnant certaines précisions, c'est pourquoi nous proposons un amendement qui demande de supprimer la troisième invite et de la remplacer par:

Projet d'amendement

«Que soient étudiées toutes mesures à prendre pour une solution globale améliorant l'efficacité de la sécurité aux abords des écoles tout en allégeant les finances municipales.»

Nous pensons qu'il est du ressort du Conseil administratif, en collaboration avec le Département de justice et police et d'autres services, de présenter très rapidement un nouveau concept de sécurité aux abords des écoles, tout en cherchant à alléger les finances municipales. Je crois que c'est très important, nous ne pouvons pas, sans autres, assumer la totalité des frais inhérents à la reprise des patrouilleuses scolaires. Il est tout à fait normal qu'à moyen et long terme nous trouvions d'autres solutions beaucoup plus économiques.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. J'aimerais vous dire que la Ville a pesé de tout son poids, dans le cadre des négociations qui ont eu lieu avec le Conseil d'Etat, pour que ce dernier assume la charge des patrouilleuses scolaires jusqu'au 31 décembre 1993.

A partir du 1er janvier 1994, il appartiendra aux communes de reprendre cette tâche selon leurs moyens et à leur manière. Il est clair qu'au niveau de la Ville la

question de la sécurité se pose en d'autres termes que dans la plupart des autres communes, et le Conseil administratif est décidé à assurer la sécurité totale des enfants.

Donc, j'appuie dans leur principe les amendements présentés par MM. Zaugg et Marti, en disant que, en ce qui concerne d'éventuelles économies, il ne faut pas trop y croire. En ce qui concerne les salaires payés aux patrouilleuses scolaires – puisque dans certaines communes on a prétendu que le personnel était trop payé – je dirai simplement qu'il est normal que des personnes qui travaillent soient payées au plus juste pour les prestations qu'elles offrent.

Donc, je souhaiterais que le Conseil municipal, à travers le vote qui interviendra tout à l'heure, donne les compétences au Conseil administratif, d'une part, d'intégrer dans le budget 1994 la charge des patrouilleuses et, d'autre part, de prendre les mesures propres à compléter l'arsenal destiné à assurer la sécurité totale des enfants en ville de Genève.

Faites confiance au Conseil administratif; il en a discuté suffisamment longtemps, il m'a encore chargé mercredi dernier de piloter les prochains entretiens qui doivent avoir lieu au niveau de l'Association des communes. Donc, je le répète, le Conseil administratif est très attentif à ce problème de la sécurité et, si vous votez les amendements proposés par M. Zaugg et par M. Marti, vous donnerez au Conseil administratif tous les moyens pour assurer la sécurité des enfants à partir du 1er janvier 1994, comme vous l'entendez et comme vous l'avez montré à travers les très nombreuses interventions qui ont eu lieu sur tous les bancs.

M. André Kaplun (L). Je dirai simplement quelques mots au sujet des agents de ville. J'aurais souhaité que M. Hediger soit présent mais, comme il ne l'est pas, je compte sur ses deux collègues pour lui transmettre ces quelques considérations.

Il semble, Monsieur le président, si l'on en croit les médias et en tout cas ce qu'on nous rapporte au sujet des agents de ville, que cette corporation souhaite ardemment se rapprocher de la population. Or, il nous semble, dans notre groupe, que le rôle que pourraient jouer les agents de ville au niveau de la sécurité des enfants aux abords des écoles est une tâche qui leur conviendrait parfaitement.

Je le sais bien, dans un débat qui a déjà eu lieu ici, en séance plénière, M. Hediger nous a fait savoir que les agents de ville étaient déjà surchargés ou du moins qu'il estimait que le nombre dont il disposait ne permettrait pas d'absorber cette tâche supplémentaire. *(M. Hediger revient dans la salle.)* Je vous remercie de revenir, Monsieur Hediger, puisque le sujet vous concerne. Vous êtes trop bon, Monsieur Hediger, je suis sûr que vous n'êtes revenu que pour m'entendre!

Je disais donc que cette tâche incombait aux agents de ville, mais M. Hediger estimait que ceux-ci étaient en nombre insuffisant et que leur cahier des charges ne permettait pas d'ajouter cette tâche supplémentaire.

Alors, ce que je tenais à dire à M. Hediger, c'est que je veux bien croire que ces agents de ville ont un cahier des charges qui leur laisse actuellement peu de temps disponible pour ce type de fonction, mais je suis certain, Monsieur Hediger, qu'on pourrait peut-être réexaminer le cahier des charges de ces agents de ville et peut-être leur retirer des tâches moins importantes pour leur confier, sinon en totalité du moins en partie, le rôle que nous faisons jouer actuellement aux patrouilleuses scolaires.

Je ne dis pas, Monsieur Hediger, que les agents de ville devraient se substituer en totalité aux patrouilleuses scolaires, je dis simplement que les agents de ville devraient assumer un rôle d'appoint, et d'appoint soutenu, dans cette question extrêmement délicate et extrêmement importante qu'est la sécurité des enfants aux abords des écoles. Je remercie d'avance M. Hediger de s'atteler à cette tâche et de trouver le moyen de donner à ces agents de ville le rôle qu'ils méritent au niveau de nos enfants.

Mme Hélène Ecuyer (T). Le Parti du travail ne s'opposera pas aux conclusions de la commission des pétitions, il est néanmoins devant un grave dilemme.

Dire non aux conclusions, c'est renoncer aux patrouilleuses scolaires telles qu'elles sont et à ce qu'elles représentent. En effet, leur présence humaine à la sortie de l'école est sécurisante. Souvent elles sont mère de famille, habitent le quartier et sont connues des parents, des enfants et des enseignants qui ont confiance en elles. Confiance, parce que ces personnes sont formées pour cela et motivées par la reconnaissance de leur fonction, elles sont salariées, elles ont à cœur d'accomplir leur tâche le mieux possible. Pourrait-on faire confiance de la même manière à des installations techniques, telles que feux, limitations de vitesse, seuils de ralentissement qui coûtent cher et qui ne sont pas toujours respectés par bon nombre d'automobilistes? Les enfants sortant d'une école sont parfois, et même très souvent, turbulents et ne respectent pas toujours les règles de la circulation.

Remplacer les patrouilleuses par des bénévoles, des chômeurs, des agents de ville ou des enfants plus âgés, ceux du cycle d'orientation par exemple, est utopique.

Les bénévoles, passé l'enthousiasme du début, sont de moins en moins motivés, sont absents, arrivent en retard et négligent leur travail. Peut-on ainsi jouer avec la sécurité des enfants? Le nombre d'heures effectuées ne permettrait pas à

un chômeur d'avoir un nouveau droit à l'allocation de chômage. La répartition géographique et la disparité des horaires des écoles primaires et des cycles d'orientation ne permettent pas aux plus âgés des élèves d'aider leurs cadets sur le chemin de l'école. De plus, il n'est pas souhaitable de donner à des mineurs de telles responsabilités. Dans les villes où des enfants accomplissent cette tâche, ceux-ci ne font que suppléer à des installations existantes.

Dire oui, c'est admettre que l'Etat se décharge de ses responsabilités sur le dos des communes pour équilibrer le budget cantonal. On nous rétorquera que ce sont nos collègues, et de tous les partis, qui ont voté ce transfert de charges. La commission des finances du Grand Conseil l'a fait passer dans un paquet financier qui regroupait d'autres propositions. La commission des finances a ensuite présenté le tout au Grand Conseil qui ne pouvait que l'accepter pour éviter de faire tout capoter.

L'Etat oblige ainsi les communes, dont la Ville de Genève, à trouver des recettes supplémentaires, donc de nouveaux impôts, pour qu'elle puisse faire face à ses nouvelles obligations et ceci n'est qu'un début. L'an prochain, c'est probablement du parascolaire dont les communes vont hériter, parascolaire que la Ville finance déjà à raison de 750 000 francs par an. Puis, pourquoi pas, l'OAPA et d'autres allocations cantonales? Où cela va-t-il s'arrêter? Le rôle de l'Etat est-il d'être rentable et de laisser aux communes le soin d'assurer des charges toujours plus importantes? La Ville paie déjà pour la culture, les musées, le sport et maintenant, en plus, pour les patrouilleuses scolaires.

C'est donc par obligation morale, parce que nous sommes responsables de la sécurité de ces enfants, que nous accepterons, malgré tout, ces conclusions.

Mme Catherine Hämmerli-Lang (R). Le groupe radical votera les conclusions de la commission des pétitions. Il les votera toutefois sans enthousiasme car, malgré un travail approfondi, la commission ne nous semble pas avoir exploré toutes les éventualités pouvant contribuer à résoudre le problème, dont les radicaux ne mésestiment pas l'importance.

Nous nous permettons de vous rappeler que la liberté individuelle doit aussi prendre en compte celle d'autrui. C'est donc un mauvais argument, ou plutôt un argument spécieux, que de dire que si la tâche des patrouilleuses ou patrouilleurs scolaires était confiée à d'autres personnes, rémunérées sur d'autres bases, ou encore à des adolescents, comme cela se fait à satisfaction dans d'autres cantons et d'autres villes, l'on n'assurerait plus la sécurité des enfants se rendant à l'école. Il n'est pas interdit de croire qu'il existe encore des personnes qui ont un certain sens du civisme et du dévouement gratuit à la communauté.

Je voudrais rappeler aussi à la gauche que c'est bien un magistrat socialiste qui a développé le parascolaire et les patrouilleuses, tout comme c'est bien un magistrat socialiste qui ne veut plus s'en occuper.

Enfin, je voudrais vous dire que le groupe radical votera l'amendement de M. Marti.

Le président. En deuxième débat, nous allons voter les amendements dans l'ordre d'arrivée sur le bureau. Nous commençons par celui de Mme Filipowski.

Mme Magdalena Filipowski (PEG). Pour cet amendement, je demande l'appel nominal. Je voudrais être sûre, chaque fois que je lis la manchette d'un journal annonçant la mort d'un enfant, que nous avons au moins fait notre possible dans notre travail.

Le président. Etes-vous appuyée par au moins cinq personnes? *(Plusieurs mains se lèvent.)* Bien, l'amendement est le suivant:

«... l'étude de dispositifs techniques *en particulier pour instaurer la limitation de vitesse à 30 km à l'heure aux environs des écoles* soit envisagée ...»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est accepté par 41 oui contre 29 non (2 abstentions).

Ont voté oui (41):

Mme Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), M. Roberto Broggini (PEG), M. Alain Comte (T), M. Olivier Coste (S), M. Gérald Crettenand (PEG), Mme Caroline Dallèves Romaneschi (PEG), M. Alain Dupraz (T), Mme Alice Ecuvillon (DC), Mme Hélène Ecuyer (T), Mme Magdalena Filipowski (PEG), Mme Sabine Fivaz (PEG), M. Marc Flaks (PEG), Mme Alexandra Gobet Winiger (S), M. Pierre Johner (T), M. Albert Knechtli (S), Mme Michèle Künzler (PEG), M. Ueli Leuenberger (PEG), M. Jean-Jacques Maillard (T), M. Michel Meylan (T), M. Eric Mottu (S), M. Bernard Paillard (T), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Pascal Perler (PEG), M. Daniel Pilly (S), Mme Brigitte Polonovski (DC), Mme Karin Rieser (DC), M. Aldo Rigotti (T), M. Pierre Rumo (T), M. Guy Savary (DC), Mme Jeannette Schneider-Rime (S), M. Antonio Soragni (PEG), M. Daniel Sormanni (S), M. François Sottas (T), Mme Andrienne Soutter (S), Mme Marie-France Spielmann (T), M. Manuel Tornare (S), M. Bertrand de Weck (PEG), Mme Eléonore Witschi Bauraud (T), M. Christian Zaugg (S), M. Marco Ziegler (S).

Ont voté non (29):

M. Jacques Apothéloz (L), Mme Corinne Billaud (R), Mme Marie-Laure Bonard-Vatran (L), M. Jean-Luc Chalut (R), M. Albert Chauffat (DC), Mme Barbara Cramer (L), M. Pierre de Freudenreich (L), M. Michel Ducret (R), M. Pierre-Charles George (R), Mme Catherine Hämmerli-Lang (R), Mme Suzanne-Sophie Hurter (L), M. Fabrice Jucker (L), M. Bernard Lescaze (R), Mme Eveline Lutz (L), M. Pierre Marti (DC), Mme Michèle Martin (L), M. Nicolas Meyer (L), M. Homy Meykadeh (L), M. Claude Miffon (R), M. Olivier Moreillon (L), M. Gilbert Mouron (R), M. Pierre Muller (L), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Alphonse Paratte (DC), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), Mme Micheline Spoerri (L), Mme Renée Vernet-Baud (L), M. René Winet (R).

Se sont abstenus (2):

M. André Kaplun (L), Mme Barbara Polla (L).

Etaient excusés à la séance (7):

M. Norbert-Max Blauenstein (L), M. Olivier Cingria (L), M. Guy Dossan (R), Mme Laurette Dupuis (T), M. Bernard Nicole (S), Mme Véronique Pürro (S), M. Albert Rodrik (S).

Présidence:

M. Jean-Pierre Lyon (T), président, n'a pas voté.

Mme Barbara Polla (L). Je vous remercie, Monsieur le président, de me donner la parole bien que le vote ait eu lieu. Un commentaire sur le vote et la façon dont il s'est déroulé. Je me suis abstenue parce que j'estime qu'on ne met pas la vie et la mort des enfants en avant pour obtenir l'acceptation d'un amendement et on ne parle pas de «tueuse d'enfant» sans avoir demandé la parole et en désignant la personne en cours de vote. Je vous remercie.

M. Michel Meylan (T). Je suis l'auteur de cette phrase malheureuse et je m'en excuse sincèrement. *(Applaudissements.)*

Le président. Nous votons maintenant sur le premier amendement de M. Zaugg. Il concerne le 1er paragraphe et il est le suivant: «Les patrouilleuses scolaires, au nombre de 108 sur le territoire de notre commune, *soient intégrées dans le budget 1994 de la Ville de Genève...*»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Le président. Le deuxième amendement de M. Zaugg concerne le deuxième paragraphe et il est le suivant: «Lors de la rentrée scolaire *suivant les vacances scolaires de fin d'année 1993...*»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Le président. Maintenant, nous allons nous prononcer sur l'amendement de M. Marti. Il consiste à remplacer le troisième paragraphe par: «Que soient étudiées toutes mesures à prendre pour une solution globale améliorant l'efficacité de la sécurité aux abords des écoles tout en allégeant les finances municipales.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 36 oui contre 34 non (2 abstentions).

Le président. Nous votons maintenant les conclusions de la commission, amendées quatre fois.

Les conclusions amendées sont mises aux voix: le résultat étant flou, le président demande un assis/debout.

Par assis/debout, les conclusions amendées sont refusées par 31 non contre 27 oui (8 abstentions).

Le président. Ça, c'est fort! Vous avez accepté tout à l'heure une série d'amendements que vous refusez maintenant au moment du vote final. Maintenant, je fais voter les conclusions proposées par la commission et figurant à la page 11 du rapport. *(Brouhaha et protestations.)*

M. Bernard Lescaze (R). Monsieur le président, il n'y a pas de raison de faire voter les conclusions initiales de la commission. Chacun des amendements a été accepté ou rejeté. Le dernier vote que vous avez fait, et c'est comme cela que

nous l'avons compris, consistait à accepter ou à refuser l'ensemble de la proposition dans son principe. C'est bien comme ça également que les socialistes, les libéraux et les radicaux l'ont compris. Donc, la proposition est refusée...

Le président. D'accord, Monsieur Lescaze, ça m'est égal puisque demain soir je rends mon tablier, mais la prochaine fois, quand je serai dans la salle, Monsieur Lescaze, et que quelqu'un propose un amendement sur une motion, que l'amendement est accepté, ne vous amusez pas à faire voter la motion dans son ensemble. Vous m'aurez en travers du chemin, je vous avertis.

M. Ueli Leuenberger (PEG). Il y a passablement de confusion, je demande une interruption de séance de cinq minutes et une réunion du bureau avec les chefs de groupe, pour clarifier la situation.

Le président. Très bien, nous nous réunirons après la séance. Nous passons au point suivant de notre ordre du jour.

12. Pétitions.

Néant.

13. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

14. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu l'interpellation N° 7062, de *M. Eric Mottu* (S): du travail pour les chômeurs: des actes!

15. Questions.

Le président. Il a été répondu à la question écrite suivante:

N° 2049, du 24 février 1993
de M. Michel Ducret (R)
Conseiller municipal

Concerne: immatriculation du véhicule d'un théâtre subventionné.

Est-il bien normal que le camion qui semble appartenir au théâtre subventionné «Am Stram Gram» soit immatriculé dans le canton de Vaud (VD 148 441)?

A quel domicile cette immatriculation correspond-elle?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La question de M. Michel Ducret a été communiquée à la direction du Théâtre Am Stram Gram, qui s'est déterminée comme suit.

Le camion est effectivement immatriculé dans le canton de Vaud, pour des raisons historiques: à l'époque de la création du Théâtre Am Stram Gram, à Nyon en 1974, le logement privé du directeur servait de base administrative à l'activité du théâtre.

Devant l'incertitude quant à l'avenir du théâtre – et quant à la longévité du véhicule, acquis d'occasion il y a plusieurs années –, cette immatriculation a été maintenue par la suite.

Toutefois avec la création de la Fondation du Théâtre Am Stram Gram et l'inauguration, en 1992, du nouveau théâtre, cette immatriculation vaudoise n'a plus sa raison d'être, et la direction du théâtre entend adopter les plaques genevoises d'ici la fin de la saison, soit juin 1993.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Guy Reber

Le conseiller administratif délégué:
Alain Vaissade

Le président. Comme il n'y a pas de questions orales, je lève cette séance en vous donnant rendez-vous à 20 h 30. Les chefs de groupe et le bureau sont priés de se réunir à la salle Nicolas-Bogueret.

Séance levée à 18 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 3890

2. Communications du bureau du Conseil municipal 3890

3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un deuxième crédit de 1 100 000 francs destiné à des travaux de rénovation et d'adaptation aux normes des installations de chauffage dans divers bâtiments publics (N° 177 A) 3890

4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un deuxième crédit de 700 000 francs destiné à des travaux de rénovation et d'adaptation aux normes des installations de chauffage dans divers bâtiments locatifs (N° 178 A) 3895

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de:
   - l'annulation de l'arrêté du 10 octobre 1989 permettant la constitution d'un droit de superficie en faveur de la SA des Hôtels Président;
   - l'octroi à la Confédération helvétique d'une servitude de superficie permanente s'exerçant sur une partie de la parcelle 1338 index 1, feuille 55, section Cité, englobant le bâtiment dit du Palais Wilson;
   - l'octroi à la Confédération helvétique et à l'Etat de Genève, pris conjointement et solidairement entre eux, d'une servitude permanente s'exerçant en sous-sol d'une partie de la parcelle 1338 index 1, feuille 55, section Cité;
   - l'échange de parcelles propriété Ville de Genève et Etat de Genève sises dans le périmètre du Palais Wilson (N° 185 A) 3917

6. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 251 500 francs sous la rubrique F 5610.365.430 «Crèches, garderies et jardins d'enfants» pour le subventionnement de la crèche des Bastions (N° 192 A) 3943

7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28527-233 situé le long du chemin de Beau-Soleil jusqu'à l'intersection avec l'avenue Eugène-Pittard au lieu-dit les Falaises (N° 193 A) 3947

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 26 des habitants de la villa Freundler demandant un bail associatif (N° 208 A) 3956

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 55 pour une meilleure hygiène canine au voisinage de la garderie des Sources (N° 211 A) 3960

10. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la pétition N° 35 de la société Glaces universelles s'opposant à la suppression de ses installations de bancs de glaces sur le domaine public (rue du Mont-Blanc) (N° 212 A) 3962

11. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 33 intitulée: sécurité des enfants et maintien des patrouilleuses scolaires (N° 215 A) 3971

12. Pétitions 3994

13. Propositions des conseillers municipaux 3994

14. Interpellations 3994

15 Questions 3995

La mémorialiste:
Dominique Chevallier

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquantième séance – Mardi 25 mai 1993, à 20 h 30

Présidence de M. Jean-Pierre Lyon, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Olivier Cingria, Guy Dossan, Mme Laurette Dupuis, M. Alphonse Paratte, Mme Véronique Pürro* et *M. Albert Rodrik.*

Assistent à la séance : *Mme Madeleine Rossi*, maire, *M. Michel Rossetti*, vice-président, *MM. Alain Vaissade, André Hediger* et *Mme Jacqueline Burnand*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 12 mai 1993, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 25 mai et mercredi 26 mai 1993, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Comme nous l'avions décidé tout à l'heure, les chefs de groupe et les membres du bureau se sont réunis pour analyser le vote qui vient d'avoir lieu en conclusion du rapport N° 215 A sur la pétition concernant les patrouilleuses scolaires. Il ressort de la discussion concernant la procédure que les votes prononcés en début de soirée dans ce Conseil municipal sont tout à fait dans la ligne du règlement: un projet amendé est finalement voté dans sa totalité. Vous avez entièrement respecté cette procédure et, en dernier ressort, les conclusions amendées ont été refusées.

Alors, d'entente avec les chefs de groupe et étant donné la volonté de ce Conseil municipal de prendre des mesures concernant les patrouilleuses scolaires, nous allons voter une motion N° 1137 avec clause d'urgence. Nous nous prononçons maintenant sur l'urgence et nous voterons la motion demain à 17 h.

Je vous lis la motion: «Considérant qu'une pétition demande le maintien des patrouilleuses scolaires en ville, le Conseil municipal prie le Conseil administratif d'insérer au budget 1994 le montant adéquat et de prendre les mesures nécessaires.»

Cette motion est signée par les six chefs de groupe des partis politiques représentés dans ce Conseil.

Puisque la volonté de trouver des solutions concernant les patrouilleuses scolaires a été exprimée, cette motion, si elle est acceptée, permettra au Conseil administratif de rétablir son budget en conséquence.

Mise aux voix, la clause d'urgence est acceptée sans opposition (2 abstentions).

Le président. Nous traiterons donc cette motion demain à 17 h. Je vous remercie. *(Remarque de M. Gilbert Mouron.)* Vous recevrez le texte dactylographié demain à 17 h; M. Efrancey se charge de cela.

3. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 38[1] des habitants du 29 au 39, rue Chabrey, demandant une prise en charge accrue par la Ville de Genève des déchets organiques (N° 217 A).

M. Didier Bonny, rapporteur (DC).

Présidence: M. André Kaplun
Prise de notes: Mme Clivaz-Beetschen

Texte de la pétition

Nous soussignés-soussignées, habitants des 29 à 39 rue Chabrey (Servette, Forêt), apprécions beaucoup l'expérience de récupération des déchets organiques menée par la Ville de Genève dans une partie du quartier des Eaux-Vives, expérience qui sera étendue prochainement au quartier de Vieusseux.

En regard de la nécessité d'un tel projet, nous aimerions y être associés.

Nous avons donc contacté notre concierge et notre propriétaire commun qui n'ont pas émis d'opposition.

C'est pourquoi, nous désirerions participer activement à l'élargissement de cette action en triant sélectivement nos déchets et en mettant les déchets organiques dans un container qui pourrait être situé à côté de l'entrée du parking souterrain.

1. Audition des pétitionnaires le 15 mars 1993

La commission a reçu le 15 mars 1993 au nom des pétitionnaires Mmes Ischi et Husler Crettenand afin d'entendre les raisons qui ont motivé cette pétition.

Tout d'abord, c'est la masse énorme de déchets dans le canton qui a interpellé les pétitionnaires. Soucieux d'entreprendre une action concrète pour participer à la diminution de cette montagne de déchets, ils ont pensé que la mise sur pied d'un compost pour leurs immeubles situés entre les N° 29 et 39 de la rue Chabrey était une solution adéquate.

Qui plus est, l'expérience de récupération des déchets organiques menée par la Ville de Genève dans une partie du quartier des Eaux-Vives devant prochaine-

[1] Commission, 2672.

ment s'étendre à un quartier proche du leur (Vieusseux), il leur apparaissait opportun de se manifester à présent. Ils ont alors contacté leur propriétaire et leur concierge qui se sont montrés favorables au projet et fait circuler la pétition qui a été signée par plus de 80% des habitants des immeubles concernés.

Après l'exposé des motifs, il est demandé aux représentantes des pétitionnaires si elles ont pris contact avec la Voirie pour leur faire part de leur projet. Il est répondu par la négative à cette question pour la raison suivante: lorsque les pétitionnaires ont constaté que leur quartier ne faisait pas partie du plan directeur de la Ville de Genève pour la récupération des déchets organiques, il leur a paru inutile de poser la question. En outre, ils ont pensé que la pétition était un bon moyen d'avoir l'avis des habitants et qu'elle aurait un effet dynamique auprès de la Voirie et de la Ville de Genève.

Il est également demandé aux pétitionnaires si elles ne voient pas d'inconvénient à être éventuellement associées au projet de Vieusseux, quartier situé non loin du leur. Elles n'en voient aucun.

Après cette entrevue, il est décidé d'auditionner lors d'une prochaine séance un représentant des services de Mme Burnand.

2. Audition de M. Choffat, directeur de la division de la voirie, le 29 mars 1993

M. Choffat va droit au but et nous apprend qu'il n'y a pas de problème pour répondre favorablement à la demande des pétitionnaires, car la collecte des déchets organiques va être étendue au secteur voisin de la rue Chabrey, soit le quartier de Vieusseux. M. Choffat précise qu'il n'en aurait pas été forcément de même si la demande avait émané d'un groupement d'habitants éloigné d'un centre de compostage. En conséquence, le Service de la voirie va prendre contact avec la régie des immeubles concernés.

La commission prend acte de cette réponse positive du service concerné. Il est toutefois regretté par de nombreux commissaires que les pétitionnaires ne se soient pas directement adressés à la Voirie, ce qui aurait, selon toute vraisemblance, évité le passage devant la commission des pétitions.

3. Conclusions

Quoi qu'il en soit, la commission, compte tenu de ce qui précède et dans son unanimité, vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter cette pétition et de la renvoyer au Conseil administratif.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission des pétitions demandant d'accepter la pétition et de la renvoyer au Conseil administratif sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité.

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la résolution N° 5016[1] présentée par le Conseil administratif visant à approuver la transformation des parts sociales et des titres de participation nominatifs de la Banque hypothécaire du canton de Genève, détenus par la Ville de Genève, en des actions nominatives de la nouvelle Banque cantonale de Genève SA (N° 228 A).

Mme Eveline Lutz, rapporteuse (L).

La commission des finances s'est réunie le mercredi 28 avril pour traiter cet objet sous la présidence de M. Albert Knechtli. Mme Sylvie Brulhart-Knechtli, secrétaire, a tenu les notes de séance à la satisfaction générale.

1. Préambule

Le Conseil municipal de la Ville de Genève s'est déjà prononcé deux fois, par voie de résolution, sur la création de la banque cantonale les 18 février 1992 et 3 mars 1993. Le présent rapport n'est donc pas une redite des conclusions positives de l'époque, lesquelles n'ont pas changé, mais rend compte d'un complément d'information fourni à la commission des finances pour le Conseil municipal sur la mise en œuvre de la fusion proprement dite ainsi que de la politique suivie en matière de gestion de personnel.

D'autre part, une prise de position formelle sur la transformation des parts sociales et titres de participation nominatifs de la Banque hypothécaire du canton de Genève en actions nominatives de la Banque cantonale SA des conseils municipaux des 45 communes genevoises, sous forme de résolution, est indispensable pour la poursuite de la fusion ainsi que stipulé dans le projet de loi (PL 6873, article 23 al. 4) accepté par le Grand Conseil dans sa séance du 12 mars dernier.

2. Discussion

La commission des finances a auditionné M. Delaray, directeur général de la Banque hypothécaire du canton de Genève, M. Henninger, directeur du Service

[1] Résolution, 3432.

financier de la Ville, et M. Faes, sous-directeur de la Banque hypothécaire du canton de Genève, afin d'être informée des derniers développements.

Sur les 44 autres communes concernées par ce projet de fusion, seule la commune de Vernier a montré une hésitation lors du vote (19 oui, 13 abstentions). La cause de ces abstentions a été la crainte de licenciements collectifs dans le nouvel établissement bancaire suite à la concentration probable des tâches des deux établissements concernés. Cependant, la politique de gestion de personnel suivie depuis deux ans a été celle de non-réengagement en cas de retraite ou démission, sauf exception, aussi il a été possible de nous assurer qu'il n'y aurait pas de licenciements dus à la fusion.

La fusion proprement dite se déroulera en plusieurs étapes:

- le capital virtuel de la C.E.G. est matérialisé et une partie est vendue sous forme de bons de participation au Canton de Genève;
- le Canton verse pour ces bons de participation le même montant que les communes ont versé au cours des années dans la B.C.G.;
- la Fondation de droit public «Caisse d'Epargne» se transforme en Société anonyme de droit public «Caisse d'Epargne»;
- les bons de participation du Canton de Genève sont convertis en actions nominatives, ceux du capital «réservé» et des porteurs privés en actions au porteur;
- la Caisse d'Epargne SA change de nom et devient la Banque cantonale de Genève SA.;
- il est procédé à une augmentation du capital social afin de pouvoir accueillir les détenteurs de bons de participation de la B.C.G.;
- les bons de participation des communes sont convertis en actions nominatives, ceux des porteurs privés en actions au porteur;
- la Banque hypothécaire du canton de Genève est dissoute sans liquidation.

En cas de refus de la fusion par l'une ou l'autre des parties, il est certain que la Banque hypothécaire du canton de Genève devrait procéder à une augmentation de capital dans des délais rapprochés afin de pouvoir continuer à soutenir notre économie tout en répondant aux exigences de la Convention des banques qui impose un pourcentage de fonds propres en rapport aux engagements pris par la banque. La proposition d'augmentation de capital n'a pas été soulevée ces dernières années car, d'une part, les fonds propres actuels sont encore suffisants, d'autre part, le projet de fusion rend improbable la nécessité de cette demande. Enfin, une augmentation de capital serait nécessaire pour promouvoir la relance de notre économie dans les années à venir.

Par contre, la fusion de ces deux établissements complémentaires – l'un plutôt enclin aux hypothèques immobilières et l'autre aux prêts commerciaux – assurera l'assise financière nécessaire pour ne pas avoir à envisager une augmentation de capital dans les cinq années qui viennent.

3. **Conclusion**

Au bénéfice de ces ultimes explications, convaincue du bien-fondé de la création de ce nouvel établissement bancaire pour la santé de notre économie future et la fusion ayant été déjà largement débattue sur le fond depuis bientôt deux ans, la commission des finances, par 13 oui et 1 non sur 14 présents, vous invite à approuver la résolution. *(Voir ci-après le texte de la résolution adoptée sans modification.)*

M. Albert Knechtli, président de la commission des finances (S). Monsieur le président, je tiens à vous exprimer mes remerciements pour avoir inscrit cet objet à l'ordre du jour.

Le président. Merci, Monsieur Knechtli.

Mme Eveline Lutz, rapporteuse (L). Je m'associe aux remerciements de M. Knechtli, président de la commission des finances. *(Rires.)*

Le président. Je remercie mes deux aimables collègues de leurs gentilles paroles.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la prise en considération de la résolution est mise aux voix; elle est acceptée à l'unanimité.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal de la Ville de Genève:

1. approuve la transformation des parts sociales de la Banque hypothécaire du canton de Genève détenues par la Ville de Genève en actions nominatives de la Banque cantonale de Genève;

2. approuve la transformation des titres de participation nominatifs de la Banque hypothécaire du canton de Genève détenus par la Ville de Genève en actions nominatives de la Banque cantonale de Genève;
3. subordonne cette transformation à l'approbation par votation populaire des modifications apportées à la Constitution de la République et Canton de Genève (articles 80 A et 177), d'une part, et à l'adoption par le Grand Conseil, en troisième débat, de la loi sur la Banque cantonale de Genève, d'autre part.

5. Rapport intermédiaire de la commission des travaux chargée d'examiner les motions:

- **N° 1124[1] de Mmes Marie-France Spielmann, Andrienne Soutter, MM. Manuel Tornare, Bernard Paillard et Antonio Soragni: avenir de la Comédie;**
- **N° 1125[1] de Mme Barbara Polla, MM. André Kaplun et Pierre-Charles George: travaux indispensables à la Comédie,**

acceptées par le Conseil municipal le 17 mars 1993 (N° 220 A).

Mme Magdalena Filipowski, rapporteuse (PEG).

1. Entrée en matière

C'est lors de sa séance du 28 avril 1993 que la commission des travaux, sous la présidence de M. Gilbert Mouron, a entamé l'étude de ces deux motions portant sur des travaux à effectuer au Théatre de la Comédie. La commission a décidé de traiter ces deux motions dans un seul rapport. Les notes de la séance ont été prises par Mme Inès Suter-Karlinski.

2. Visite des lieux

La visite du théâtre sous la conduite de:
- M. Dupont-Willemin, président de la FAD
- M. Stratz, directeur de la Comédie
- M. Bruel, membre du Conseil de la FAD
- M. Mandonnet, chef technique de la Comédie

---

[1] Développées, 3175.

révèle le problème principal qui est celui de la scène laquelle coupée par un mur en angle n'est pas performante par rapport aux techniques actuelles de l'art dramatique.

Les cintres portant les décors auraient besoin d'être changés. Ce renouvellement devrait être solidaire de l'agrandissement de la scène.

Quant à la salle, les travaux entrepris ont dû être stoppés en raison de la découverte de fresques dans la voûte. Et la nouvellement construite galerie avec la régie semble ne pas être utilisable en raison d'une mauvaise visibilité. Les sièges qui datent auraient besoin d'un renouveau; certains d'entre eux ont tendance à se bloquer, ce qui pose des problème de sécurité, en cas d'incendie par exemple.

3. Bref résumé des auditions

M. Dupont-Willemin précise que la fondation (FAD) n'a pas encore pris position sur les questions posées par ces motions, à savoir quelle est la nature des travaux à effectuer et si leur exécution impliquerait obligatoirement un raccourcissement de la saison théâtrale.

Selon le président de la FAD, les travaux de la salle pourraient être réalisés à très court terme. L'agrandissement de la scène est fondamental pour l'avenir du théâtre. Ces travaux pourraient être réalisés à moyen terme. La réalisation d'une salle de répétition s'inscrit dans des travaux à plus long terme. Il est nécessaire de procéder à une nouvelle étude globale des travaux et de leurs priorités.

M. Stratz souligne l'importance d'une concertation avec les gens du théâtre pour la programmation des travaux. Il rappelle que l'agrandissement de la scène est essentiel.

M. Court, chef du Service des bâtiments rappelle que la proposition faite en 1985 était le résultat d'une étude concertée avec la FAD avec une réalisation en plusieurs étapes. Si les travaux n'avaient pas été stoppés, il y aurait aujourd'hui une bonne salle et il ne resterait plus que la partie scène à faire.

4. Discussion et décision intermédiaire

Certains commissaires préconisent la solution d'une rapide réfection de la salle tout en négociant les possibilités de l'agrandissement de la scène. D'autres préféreraient qu'une étude globale soit entreprise notamment au vu de l'expérience du passé peu cohérente.

Dans l'état actuel des choses, il est décidé de faire une prise en considération partielle des deux motions et de présenter un rapport intermédiaire au Conseil administratif, contenant une motion de la commission.

Par 8 oui, 4 non et 2 abstentions, la motion dont le texte suit est acceptée par la commission des travaux.

5. **Projet de motion**

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de formuler dans les plus brefs délais une proposition qui prenne en considération d'une façon globale et cohérente les divers travaux indispensables à effectuer dans le Théâtre de la Comédie avec un planning à l'appui.

Le président. Je signale qu'une motion a été insérée dans ce rapport alors qu'il n'y a pas de vote lors d'un rapport intermédiaire. Aussi devez-vous, pour respecter le règlement, supprimer le mot «intermédiaire».

Je donne la parole à Mme Filipowski pour qu'elle prenne position au nom de la commission des travaux et pour clarifier la situation, car je ne peux pas faire voter cette motion ce soir.

Mme Magdalena Filipowski, rapporteuse (PEG). Si j'ai bien compris, ce rapport intermédiaire avait pour but de fournir des informations alors que la commission poursuit son travail. Mais pourrait-on demander des précisions au président de la commission?

Le président. Excusez-moi, Monsieur Mouron, j'ai commis un petit impair; c'est à vous que je devais donner la parole.

M. Gilbert Mouron, président de la commission des travaux (R). Vous êtes tout excusé, Monsieur le président, dans la mesure où vous nous autorisez à nous expliquer.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, la commission des travaux, après s'être penchée sur ce problème, vous propose ce soir une motion. En effet, après consultation du comité de la FAD (Fondation d'art dramatique), du Conseil administratif et des organes dirigeants du département, elle

s'est rendu compte que, pour faire avancer les choses, une décision du Conseil municipal était le principal. C'est la règle du jeu. Et un rapport qui traîne en longueur n'amène aucun résultat sinon celui de se régaler entre conseillers.

C'est pourquoi nous présentons ce soir une motion pouvant être considérée comme une proposition de la commission des travaux. Le fait que le rapport soit intermédiaire ou non n'a pas trop d'importance, dans la mesure où cette motion sera développée et amènera aux conclusions que la commission défendra au fil de l'avancement des travaux et des études du Conseil administratif.

Avec le rapport de Mme Filipowski, vous avez les éléments vous permettant de donner un coup de pouce pour que le Conseil administratif avance dans les faits et – Mme Burnand le précisera peut-être – pour que ce Conseil municipal obtienne une proposition complète en vue de débloquer les crédits nécessaires aux travaux de rénovation, d'amélioration ou d'aménagement de la Comédie.

Même s'il y a eu des propos différents de la part de la FAD et des membres de la commission, ce qui importe maintenant, pour y voir clair, c'est d'obtenir les éléments que le Conseil administratif doit nous fournir. D'autre part, la commission étudiera comment le crédit de 1985 a été utilisé et pourquoi les sommes de l'époque n'ont pas été affectées à la Comédie – mais c'est un deuxième travail que la commission poursuivra, qu'elle ait ou non le mandat par motion interposée.

Par contre, pour pouvoir avancer dans les travaux à effectuer, il faut mettre la motion aux voix. C'est ce que je vous prie de bien vouloir faire et Mme la rapporteuse vous donnera des explications.

Le président. Merci, Monsieur Mouron. Je ne veux pas entamer une polémique concernant la procédure à suivre, mais je vous rappelle l'article 127 du règlement qui est très clair. Il est stipulé sous chiffre 2: «Les rapports peuvent également conclure à la transformation de la proposition en projet d'arrêté, motion, postulat ou résolution.» Sous chiffre 3: «A titre d'information, une commission peut présenter un rapport intermédiaire.»

Si vous voulez poursuivre vos travaux au sein de la commission, où les objets sont pour ainsi dire toujours à l'étude, il faut présenter la motion séparément; cette dernière devra être déposée et signée par un certain nombre de membres de la commission.

Le bureau a examiné cette affaire et je vous fais la suggestion suivante: ce soir, nous prenons acte du rapport intermédiaire et, lors de la séance du 2 juin, vous voterez séparément la motion proposée par la commission des travaux.

M. Pierre-Charles George (R). Bravo! *(Applaudissements.)*

Le président. De cette manière, nous respectons la procédure et il n'y a pas d'équivoque. Ce n'est pas pour vous embêter, Monsieur Mouron, c'est amicalement que je vous dis cela.

M. Gilbert Mouron, président de la commission des travaux (R). Monsieur le président, vos conclusions sont tout à fait admissibles. Lorsque nous avons présenté notre rapport intermédiaire, notre vœu était de faire prendre la motion en considération sans demander expressément la clause d'urgence qui nous aurait permis de mettre cette motion aux voix demain. Mais, si vous acceptez de considérer cette dernière comme une motion devant être votée le 2 juin, la commission ne s'y oppose pas.

M. Bernard Lescaze (R). Je ne vais évidemment pas faire l'intervention que je souhaitais, dans la mesure où nous pourrons y revenir lors de l'examen de la motion.

Ce rapport intermédiaire étant ce qu'il est, je me contenterai de regretter qu'il ne donne pas beaucoup de chiffres quant à l'avenir. A mon avis, la motion telle qu'elle est formulée devrait être plus précise et demander non seulement un planning au Conseil administratif mais également un crédit d'étude. Car il est évident, à mon sens, que, si les travaux demandés s'élèvent à 10 ou 15 millions, nous n'avons pas l'argent pour les effectuer et il y aura probablement dans cette salle d'autres priorités que celle-ci.

Ce que je regrette aussi – mais il s'agit d'un rapport intermédiaire – c'est le manque de précision, malgré ce que vient de dire le président de la commission des travaux, en ce qui concerne les travaux stoppés. Parce que les travaux ont donc été stoppés. Ce qui avait été prévu n'a pas été fait, mais l'argent, lui, a été dépensé ! Et, d'après mes informations, sur 3, 5 millions, il ne reste plus que 200 000 francs.

Alors, là, il y a effectivement un problème qui concerne directement les travaux effectués à la Comédie – non pas les motions qui avaient été déposées – et je souhaite que, dans les plus brefs délais, nous ayons des informations sur ce crédit voté en 1985 et son utilisation. Car il n'est pas tout à fait normal que le Conseil municipal n'ait pas été avisé entre 1985 et 1993 de l'utilisation autre des crédits que nous avions engagés pour la Comédie.

M. Albert Chauffat (DC). On est en train de couper les cheveux en quatre dans ce Conseil municipal!

La procédure la plus simple est que ce rapport intermédiaire ne le soit plus et qu'il devienne un rapport définitif concluant par la motion que nous pourrions voter ce soir. Ensuite, les travaux de la commission pourraient reprendre sur la base de la proposition du Conseil administratif si cette motion est acceptée; si elle est refusée, eh bien, c'est terminé. Mais il n'y a pas de raison de différer notre vote au 2 juin. Le résultat sera le même, sauf que nous aurons perdu du temps. Considérons donc ce rapport comme étant définitif et mettez la motion aux voix telle qu'elle nous est présentée!

Le président. Monsieur Chauffat, je ne veux pas faire une guerre de procédure, mais je vous signale que si un de nos collègues, à l'avenir, présente un rapport intermédiaire et demande à ce Conseil de voter, vous n'échapperez plus au vote. Et vous ne pourrez plus invoquer l'article 127.

Tandis que la proposition du bureau de repousser l'étude de cette motion d'une semaine permet de l'inscrire au prochain ordre du jour. Chacun conserve cette motion, elle sera votée telle qu'elle nous est présentée et, de la sorte, nous respectons la procédure.

Je ne veux pas compliquer les choses, j'ai posé la question: «Enlevons-nous simplement le mot «intermédiaire»? et personne ne m'a répondu, Monsieur Chauffat.

M. Albert Chauffat. Mais je vous réponds maintenant!

Mme Alexandra Gobet Winiger (S). Monsieur le président, j'aimerais tout d'abord intervenir sur un point de procédure: je considère que vous faites du formalisme excessif en exigeant des commissaires des travaux qu'ils signent tour à tour une feuille qui s'intitulerait «motion» alors qu'il n'y a nulle part dans le règlement une mention quelconque qui nous oblige à utiliser les formulaires qui sont disposés à cet effet. Si nous avons utilisé la forme de la motion, et à l'unanimité, c'est parce que nous pensions que le bureau du Conseil municipal était en mesure de déduire quels étaient les signataires de cette motion puisqu'il s'agissait d'un vote à l'unanimité! C'était la première précision.

Pour la deuxième précision, j'aimerais dire que le bureau doit prendre ses responsabilités et décider si la motion de la commission des travaux doit être positionnée en même temps que le rapport ou si elle doit être détachée. Il se trouve

qu'elle a figuré en fin du rapport de notre collègue et que, par conséquent, elle doit être votée en même temps. C'est effectivement couper les cheveux en quatre, comme le dit M. Chauffat, que de vouloir une guerre de procédure à ce sujet alors que le règlement ne nous contraint pas à des formes plus strictes que celles que nous avons observées. Voilà en ce qui concerne le premier point.

Concernant le deuxième point et sur le fond, je me réjouis d'entendre M. Lescaze – qui n'a pas participé aux débats de la commission des travaux – parce qu'il a découvert ce soir l'œuf de Colomb que nous avons découvert il y a deux semaines et je ne peux que l'inviter à participer à nos débats s'il veut être renseigné par le Conseil administratif sur l'utilisation qui a été faite des fonds que nous avons votés en 1985. Il n'y a pas là de quoi faire des gorges chaudes et la commission des travaux se déterminera sur ce qu'elle pense de l'utilisation qui a été faite des fonds en question au moment où elle rendra son rapport sur le fond.

Par conséquent, pour ce soir, nous vous demandons de prendre acte du rapport intermédiaire et de vous déterminer sur la motion. Merci.

Le président. Vous m'avez interpellé concernant la motion, Madame Gobet Winiger, mais je n'ai jamais demandé qu'elle soit présentée sur un formulaire. J'ai simplement dit qu'il serait préférable que la motion, séparée ou non du rapport, soit mise à l'ordre du jour de la séance du 2 juin et votée ce jour-là. De cette manière, nous respectons pleinement le règlement.

Vous m'accusez de juridisme alors que j'ai simplement posé une question, et il n'y en a pas un, parmi les spécialistes de la commission des travaux, qui m'ait répondu. J'ai dit: «Acceptez-vous d'enlever le mot «intermédiaire»; pas un seul d'entre vous ne m'a répondu!

M. le président de la commission des travaux, par contre, a été compréhensif. Il a très bien compris le problème posé par rapport au règlement et il a accepté cette procédure. Alors, Madame Gobet Winiger, je vous le demande en votre qualité de juriste: supprimons-nous le mot «intermédiaire» ou non? Répondez, maintenant!

Mme Alexandra Gobet Winiger (S). Non! Je ne me substitue pas au président et je vous dis que, ce soir, vous faites un débat de procédure qui est inutile.

Le président. Je n'ai fait aucun débat de procédure!

Mme Alexandra Gobet Winiger. Je ne vais pas m'opposer à la position du président.

Le président. Lisez l'article 127 de notre règlement, Madame Gobet Winiger. Sinon, proposez une modification du règlement du Conseil municipal!

M. Pierre Reichenbach (L). Je ne voudrais pas entrer dans la polémique de la motion. Par contre, pour le moment, je me permets de vous dire qu'il ne m'appartient pas de critiquer ce qui a été ou non réalisé grâce au crédit voté par notre Conseil en 1985.

Je réitère les paroles de notre excellent collègue d'alors, M. Pierre Dolder: «D'ores et déjà le groupe municipal libéral exige une étude complète et exhaustive concernant les travaux envisagés à la Comédie.»

Nous souhaitons un projet cohérent dans le temps, à insérer dans les prochains PFQ – parce que ce sera dans les prochains PFQ. Au besoin, il sera découpé de manière intelligente pour la réalisation, ceci en diminuant autant que possible les nuisances pour la bonne marche de cette institution.

Par cette intervention, je souhaite remercier notre excellente collègue Mme Barbara Polla ainsi que Mme Marie-France Spielmann *(brouhaha)* pour avoir attiré notre attention sur l'incohérence de l'état de tout le bâtiment de la Comédie.

Je remercie aussi Mme Jacqueline Burnand qui, en commission, nous a signifié... *(Brouhaha.)* Excusez-moi, Monsieur le président, mais si vous suspendiez la séance, peut-être que la salle se calmerait un peu!

Le président. S'il faut que je joue au gendarme... Vous me comprenez.

M. Pierre Reichenbach. Tout à fait! Je remercie aussi Mme Jacqueline Burnand qui, en commission, nous a signifié qu'elle avait compris le message qu'on lui a passé lors de son audition. Je suis sûr que, si on étudie le problème et que si Mme Burnand intervient, on aura toutes les informations, voire une proposition cohérente. Parce que c'est cela qui manquait.

Il est clair que, si on fait des travaux dans tous les coins, on ne peut jamais tout terminer; mais il est clair aussi que, si l'étude nous démontre que l'on peut réaliser ces travaux avec une certaine cohérence, on pourra, sans grever trop notre budget année après année, mettre à flot ce bâtiment.

Je pense aussi qu'il y a d'autres bâtiments qui devront être touchés par ce type d'intervention et je remercie nos collègues qui ont attiré notre attention. Je vous rappelle qu'il y a toujours la machinerie du Grand Théâtre, qu'il y a d'autres bâtiments importants dans notre ville.

Comme on fait des plans quadriennaux, il serait souhaitable que tous ces bâtiments importants soient traités avec le maximum d'égards pour que l'on n'ait pas de surprise dans les comptes de notre municipalité. Je vous remercie.

M. Fabrice Jucker (L). J'ai juste une chose à ajouter, car j'ai été surpris à la lecture de ce rapport. Certains semblent considérer que dans ce rapport – si j'ai bien compris – les éléments de fond ont été traités et que finalement il ne reste plus au Conseil administratif qu'à nous proposer un projet global. Là, je suis étonné, car les deux motions qui avaient été renvoyées à la commission – dont celle notamment de notre collègue Barbara Polla – faisaient également des propositions – qui n'étaient pas encore tout à fait définies – concernant le financement. Or, à la lecture de ce rapport, je ne vois aucune remarque à ce sujet. Dans l'invite de la motion qui nous est proposée, on nous demande simplement de demander au Conseil administratif de nous faire une proposition la plus globale et cohérente possible. Je pense que le Conseil administratif en sera tout à fait capable, mais nous reviendrons toujours au problème financier.

Alors, je ne comprends pas que la commission des travaux n'ait pas traité ce sujet avant de revenir devant notre Conseil, ce qui nous aurait peut-être permis de voter cette motion par la suite. En l'état, je ne vois pas, Monsieur le président, même si nous attendons le 2 juin, comment nous allons voter cette motion, puisqu'on ne retrouve pas dans l'invite les éléments ayant trait au côté financier. Peut-être qu'ils ont été écartés, mais il faut, au moins, que la commission des travaux nous indique quelles ont été ses réflexions sur les modes de financement proposés par les motions. Et s'ils ne sont pas envisageables, qu'elle nous l'indique. Car, aujourd'hui, que pouvons-nous faire de cette motion? La commission des travaux doit revenir devant ce Conseil avec une motion beaucoup plus complète et plus contraignante. Vous savez très bien que nous allons nous retrouver dans une impasse budgétaire, alors pourquoi venir avec un rapport intermédiaire que vous essayez maintenant de transformer en rapport définitif?

Excusez-moi de vous le dire mais, si ce rapport doit vraiment être définitif, eh bien, je pense que la commission des travaux a senti le moment des vacances, car ce document est un peu maigre. J'aurais donc bien aimé que vous terminiez le travail et qu'ensuite nous demandions au Conseil administratif de nous faire une proposition globale. Pour ma part, je ne peux pas m'associer à la proposition actuelle d'attendre simplement quelques heures avant de voter la motion et rien d'autre.

M. Gilbert Mouron, président de la commission des travaux (R). Je vais vous donner une précision: le message que vous avez reçu est que ce rapport doit rester intermédiaire. Il n'est pas complet et la commission entend poursuivre ses travaux.

Par contre, au nom de la commission des travaux – j'espère qu'une seule signature suffira, puisqu'il y a unanimité des membres de la commission, et on vous en donnera la liste si d'autres personnes suivent – je signerai la motion qui permettra à chacun de voter la semaine prochaine. Monsieur le président, vous l'avez faite vous-même, cette proposition, il faudrait se mettre d'accord!

Le président. Non, Monsieur Mouron. Je vous ai dit que vous n'aviez rien besoin de faire. Cette motion est mise à l'ordre du jour, c'est celle de la fin du rapport. Les conseillers municipaux la conservent, elle fait foi comme document.

M. Gilbert Mouron. Alors, ce sera très bien comme cela. Monsieur le président, je vous remercie, mais, pour la bonne règle, je vous donne une signature.

En ce qui concerne le contenu de ce rapport, je vous prie de bien vouloir le considérer comme un rapport intermédiaire, car la commission n'avait qu'un but: c'était de mettre cette motion aux voix pour que les choses puissent avancer au niveau du Conseil administratif. Pour le reste, nous vous donnerons un rapport quant à l'utilisation des fonds. En ce qui concerne le bien-fondé des opérations à engager, nous attendons également un rapport de la FAD; dès que nous l'aurons, nous le traiterons et vous en rendrons compte dans un rapport.

M. Bernard Lescaze (R). Cette fois-ci, nous sommes nettement plus au clair, en tout cas sur ce qui va se passer. Mais je souhaiterais que la commission des travaux, dont je n'ai pas l'honneur de faire partie, fasse dans son rapport définitif un rapport complet qui apporte un certain nombre d'éléments de réponse, de façon que le plénum – qui reste encore souverain, n'en déplaise, Monsieur le président, à notre collègue Mme Gobet Winiger – puisse se prononcer en parfaite connaissance de cause!

Je souhaiterais notamment un rapport qui nous dise quelles sont les conclusions auxquelles est parvenue la commission des travaux sur la motion N° 1124, «Avenir de la Comédie», sur la motion N° 1125, «Travaux indispensables à la Comédie: quelle solution?» Je pense que ces réflexions de la commission des travaux sont tout aussi intéressantes qu'un simple renvoi du bébé au Conseil administratif.

Car M. Reichenbach a, tout à l'heure, peut-être par mégarde, amené un élément qui me paraît douloureux: c'est celui de la mécanique de scène du Grand Théâtre. Il y a cinq ans que nous avons demandé au Conseil administratif un projet analogue à celui que vous demandez à la fin de votre rapport intermédiaire, dans votre motion. Ce projet, nous ne l'avons jamais vu! Nous avons eu des tas d'informations, au sein de plusieurs commissions, avec une quantité de chiffres différents qui se calculaient en millions. Mais, aujourd'hui, nous ne savons toujours pas si le Conseil administratif est prêt à engager ces travaux pour la mécanique de scène du Grand Théâtre et jusqu'à concurrence de quel montant! Et c'est seulement à ce moment-là que nous pourrons, en plénum, nous prononcer.

Eh bien, c'est la même chose pour la Comédie! Et je ne voudrais surtout pas que nous nous trouvions dans la même situation et que nos successeurs, dans cinq ou dix ans – parce que je pense bien que nous ne serons peut-être plus sur ces bancs – aient à ouvrir la même discussion sur l'avenir de la Comédie.

Je souhaite donc que la commission des travaux puisse poursuivre activement son étude et qu'elle nous donne les éléments de réponses nécessaires qui, notamment, mentionnent attentivement les auditions. Car Mme Gobet Winiger a mentionné une audition de Mme Burnand qui avait l'air très intéressante, d'après ce qu'elle nous en a dit, mais j'ai beau regarder à la page 2 du rapport, je ne vois aucune mention de l'audition de Mme Burnand alors qu'elle est quand même conseillère administrative chargée des travaux! Et c'est quelque chose d'important qui doit figurer dans ce rapport.

Je me réjouis donc, Monsieur le président, que nous ayons un rapport complet ultérieurement et je n'en dis pas plus.

Le président. Je vous remercie, Monsieur Lescaze, et je vous rappelle que nous étions les deux signataires de cette fameuse motion sur la mécanique de scène du Grand Théâtre.

M. Bernard Lescaze. Oui, absolument!

Mme Magdalena Filipowski, rapporteuse (PEG). Je me sens quand même obligée de donner quelques précisions: ce rapport reflète exactement le travail qui a été effectué avant le vote de la motion. J'aimerais aussi dire que cette dernière n'a pas été acceptée à l'unanimité, comme il a été dit, mais par 8 oui contre 4 non. Plus exactement par 8 oui contre 4 non et 2 abstentions.

C'est le résultat d'une seule séance – une seule – au cours de laquelle il y avait aussi la visite du théâtre lui-même. Donc, la décision est en fait d'arrêter le travail à son stade actuel pour avoir des informations. Des informations, nous en avons obtenu ensuite avec une audition de M. Vaissade et de Mme Burnand, mais c'était après le vote. Cela explique pourquoi ces auditions ne figurent pas dans ce rapport, c'est-à-dire qu'elles ont eu lieu lors de la poursuite du travail de la commission.

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. J'aimerais, une fois n'est pas coutume, complimenter la commission des travaux pour l'excellent travail, rapide, qu'elle a accompli dans l'étude des motions concernant la Comédie.

Il n'eût pas été sage en effet, contrairement à ce que certains ici pensaient, d'aborder l'aspect du financement de ces travaux, dès l'instant où nous sommes dans l'incapacité absolue d'en prévoir le volume et le montant. Pour la scène, il faudra tout d'abord, avant d'entreprendre une étude quelconque, que l'on sache s'il est techniquement possible de la faire, par exemple, côté cour, s'il faut prévoir un cube nouveau à l'intérieur du bâtiment ou s'il est possible de prévoir l'inversion complète de ladite scène du côté du boulevard.

Inutile de dire que toutes ces études ne peuvent, ne doivent, pas être faites dans le détail, mais elles doivent en tout cas s'accomplir de façon sommaire pour nous permettre d'apprécier les montants qu'il faudrait envisager globalement pour résoudre ce problème.

En ce qui concerne, par contre, le reste des travaux qu'il conviendra de faire à la Comédie, ceux-ci sont parfaitement connus: ils concernent notamment les sièges, la moquette, les loges et les peintures. Il ne convient donc pas, dans ce cas, d'engager des études coûteuses à ce sujet.

Lors de l'audition de mon collègue Alain Vaissade et de moi-même à la commission des travaux, il a été décidé un certain nombre de choses, notamment de confier à la petite cellule d'étude du département des constructions le soin d'évaluer dans quelle mesure l'une ou l'autre des restructurations auxquelles je faisais allusion est possible et à quel prix. Ensuite, il conviendra pour le Conseil administratif de déposer un rapport intermédiaire pour vous dire: «Lançons-nous dans une étude complémentaire» ou, au contraire, «Tout cela est utopique, cessons!» Dans le deuxième cas, il conviendra alors d'abandonner cette vision idéale des choses et d'en rester à des travaux simples qui devront faire, bien sûr, l'objet d'une demande de crédit complémentaire.

Un petit coup de patte, tout de même: il est regrettable, Monsieur Lescaze, que vous ne lisiez pas avec toute l'attention souhaitable – et Dieu sait pourtant si vous êtes un lecteur assidu des documents du Conseil administratif! – le plan

financier quadriennal qui, en ce qui concerne la mécanique de scène, a toujours prévu une somme d'environ 15 millions, ce n'est donc nullement une surprise. Peu ou prou, ce sera la demande de crédit qui vous sera faite, ces prochains mois, nous l'espérons.

En ce qui concerne la Comédie, une première somme a en effet été portée au plan financier quadriennal; reste à savoir si l'hypothèse ou les hypothèses citées se vérifient ou non.

Il me semble donc que la commission des travaux a rendu un rapport rapide simplement pour remettre la balle dans le camp du Conseil administratif et préciser, mieux peut-être, les propositions qu'elle formulait, sans doute aussi au nom de la commission des beaux-arts et, bien sûr, des membres de la FAD.

Le président. Je vous remercie de ces précisions. Nous passons maintenant au point suivant de l'ordre du jour.

6. Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de modification de zones N° 28308-245, feuille N° 41 du cadastre de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, rue du Contrat-Social, sentier du Promeneur-Solitaire, portant sur la création d'une zone de développement 3 (N° 213).

A l'appui du plan mentionné ci-dessus, le Département des travaux publics nous a transmis les explications suivantes:

«Le présent projet de modification du régime des zones porte sur la parcelle 2984, feuille N° 41 du cadastre de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex.

La parcelle N° 2984, propriété des Chemins de fer fédéraux suisses, est située au portail sud-ouest du tunnel de Saint-Jean, à la rue du Contrat-Social, le long du sentier du Promeneur-Solitaire. Elle est actuellement classée en «zone de chemin de fer».

Dans le cadre des études de faisabilité d'implantations de haltes CFF pour un futur réseau express régional (RER), le site de Cayla à Saint-Jean a été retenu afin de desservir cette partie de la ville. De plus, il existe une possibilité de combiner cette halte avec une station de métro. L'implantation de cette station a amené une

réflexion complémentaire de la part des CFF visant à lutter contre les nuisances provoquées par le trafic ferroviaire tout en valorisant leur patrimoine foncier grâce à un prolongement de la couverture des voies avec un projet de construction d'un bâtiment comportant des surfaces commerciales et des bureaux. Ce projet de construction a fait l'objet d'une demande de renseignement auprès du Département des travaux publics, agréée en septembre 1989, après avoir recueilli un avis de principe favorable de la Ville de Genève et de la Commission cantonale d'urbanisme.

Situé donc dans le vallon de «Cayla», à la sortie du tunnel, le projet exploite une situation topographique assez complexe; il propose d'implanter l'espace d'accueil de la halte CFF au droit et à niveau de la rue du Contrat-Social et de réaliser, à travers la structure d'un bâtiment, les accès aux quais CFF se trouvant à 11 mètres en dessous du niveau de la rue du Contrat-Social. Quant au projet de bâtiment, qui peut être réalisé indépendamment de la station ferroviaire, celui-ci s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain et permettra de réaliser des logements et quelques locaux commerciaux, destinations parfaitement adéquates dans ce contexte urbain.

Du point de vue architectural, le projet règle la situation peu satisfaisante créée par l'ouverture du tunnel débouchant dans l'ancien nant de Cayla, où sont situées les voies ferrées; il matérialise la limite du quartier de Saint-Jean en bordure de la zone de protection des rives du Rhône; cette intervention est conforme aux caractéristiques typiques de l'ensemble de l'aménagement du plateau de Saint-Jean. Le projet propose les fonctions suivantes:

a)	espace d'accueil de la station RER	env. 150 m^2
b)	activités commerciales	env. 1600 m^2
c)	logements (env. 120 pièces)	env. 4500 m^2
d)	parking en surface - 10 places environ parking souterrain - 50 places environ	

soit au total env. 6250 m^2 de surfaces de plancher utiles, ce qui donne un indice d'utilisation du sol légèrement supérieur à 1,8.

Le projet ferroviaire est conçu de façon à ce que le bruit du trafic ferroviaire ne crée pas de nuisances pour les logements.

Un tel équipement apparaît comme de nature à créer une nouvelle centralité pour ce secteur de la ville qui comprend déjà d'importants projets, tant d'urbanisation (Charmilles, Saint-Jean, Campagne Masset) que d'équipements (école et cycle de Cayla, couverture des voies CFF).

Un projet de plan localisé de quartier N° 28330/A-245 matérialisant le projet évoqué ci-dessus est mis simultanément à l'enquête publique.

Enfin, et conformément aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 septembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité III aux biens-fonds compris dans le périmètre concerné par le présent projet de loi.»

Le projet de loi qui sera soumis au Grand Conseil est le suivant:

PROJET DE LOI
modifiant le régime des zones de construction
sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex
(création d'une zone de développement 3)

LE GRAND CONSEIL

Décrète ce qui suit:

Article premier

1 Le plan N° 28308-245, dressé par le Département des travaux publics le 18 décembre 1992, modifiant le régime des zones de construction sur le territoire de la Ville de Genève - section Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3 à Saint-Jean), est approuvé.

2 Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité III aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone créée par le plan visé à l'article premier.

Art. 3

Un exemplaire du plan N° 28308-245 susvisé, certifié conforme par le président du Grand Conseil, est déposé aux archives d'Etat.

Au vu des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-dessous:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des travaux publics;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de modification du régime des zones N° 28308-245, pour la création d'une zone de développement 3.

Annexe: un plan.

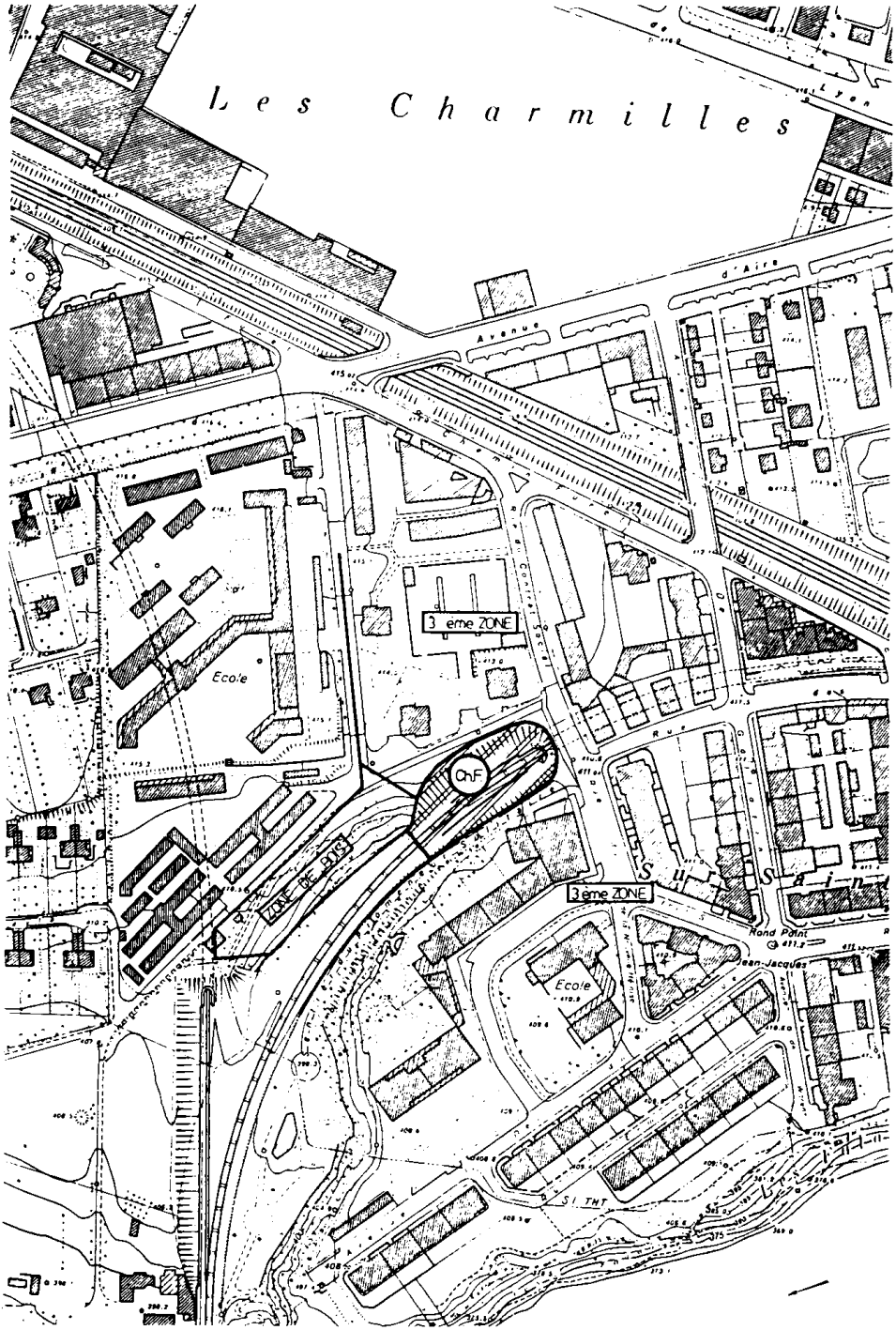
Les Charmilles
Avenue d'Aire
3 eme ZONE
Ecole
ChF
ZONE DE BOIS
3ème ZONE
Rond Point
Jean-Jacques
Ecole
SI THT

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS DE GENÈVE

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT - DIVISION DE L'URBANISME - SERVICE DES PLANS DE ZONES

PETIT-SACONNEX

FEUILLE 41

SENTIER DU PROMENEUR SOLITAIRE SAINT-JEAN

MODIFICATION DU REGIME DES ZONES

ZONE DE DÉVELOPPEMENT 3
DEGRÉ DE SENSIBILITÉ OPB III

ZONE PRÉEXISTANTE

Adopté par le Conseil d'Etat le

Adopté par le Grand Conseil le

Modifications

Echelle 1 / 2500

Date 18 12 92

Dessin M M

Code sur FOG

Code communes et quartiers ref.

2 4 5

Code interne

7 - 51

Plan No

28308

Indice

CDU

Le président. Le Conseil administratif propose le renvoi de cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité.

7. Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28330/A-245, feuille N° 41 du cadastre de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, rue du Contrat-Social, sentier du Promeneur-Solitaire, portant sur la réalisation d'un ensemble comprenant une station RER, un immeuble de logements et diverses activités (N° 214).

A l'appui du plan mentionné ci-dessus, le Département des travaux publics nous a transmis les explications suivantes:

«Le présent projet de plan localisé de quartier N° 28330/A-245 porte sur la parcelle 2984 et sur une fraction des parcelles 2309 et 3851, feuille N° 41 du cadastre de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex.

La parcelle N° 2984, propriété des Chemins de fer fédéraux suisses, est située au portail sud-ouest du tunnel de Saint-Jean, à la rue du Contrat-Social, le long du sentier du Promeneur-Solitaire. Elle est actuellement classée en «zone de chemin de fer».

Dans le cadre des études de faisabilité d'implantations de haltes CFF pour un futur réseau express régional (RER), le site de Cayla à Saint-Jean a été retenu afin de desservir cette partie de la ville. De plus, il existe une possibilité de combiner cette halte avec une station de métro. L'implantation de cette station a amené une réflexion complémentaire de la part des CFF visant à lutter contre les nuisances provoquées par le trafic ferroviaire tout en valorisant leur patrimoine foncier grâce à un prolongement de la couverture des voies avec un projet de construction d'un bâtiment comportant des surfaces commerciales et des bureaux. Ce projet de construction a fait l'objet d'une demande de renseignement auprès du Département des travaux publics, agréée en septembre 1989, après avoir recueilli un avis de principe favorable de la Ville de Genève et de la Commission cantonale d'urbanisme.

Situé donc dans le vallon de «Cayla», à la sortie du tunnel, le projet exploite une situation topographique assez complexe; il propose d'implanter l'espace

d'accueil de la halte CFF au droit et à niveau de la rue du Contrat-Social et de réaliser, à travers la structure d'un bâtiment, les accès aux quais CFF se trouvant à 11 mètres en dessous du niveau de la rue du Contrat-Social. Quant au projet de bâtiment, qui peut être réalisé indépendamment de la station ferroviaire, celui-ci s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain et permettra de réaliser des logements et quelques locaux commerciaux, destinations parfaitement adéquates dans ce contexte urbain.

Du point de vue architectural, le projet règle la situation peu satisfaisante créée par l'ouverture du tunnel débouchant dans l'ancien nant de Cayla, où sont situées les voies ferrées; il matérialise la limite du quartier de Saint-Jean en bordure de la zone de protection des rives du Rhône; cette intervention est conforme aux caractéristiques typiques de l'ensemble de l'aménagement du plateau de Saint-Jean. Le projet de plan localisé de quartier propose les fonctions suivantes:

a)	espace d'accueil de la station RER	env. 150 m^2
b)	activités commerciales	env. 1600 m^2
c)	logements (env. 120 pièces)	env. 4500 m^2
d)	parking en surface - 10 places environ parking souterrain - 50 places environ	

soit au total env. 6250 m^2 de surfaces de plancher utiles, ce qui donne un indice d'utilisation du sol légèrement supérieur à 1,8.

Le projet ferroviaire est conçu de façon à ce que le bruit du trafic ferroviaire ne crée pas de nuisances pour les logements.

Ce projet, qui a été élaboré en étroite collaboration avec le Service d'urbanisme de la Ville de Genève, a été soumis pour préavis auprès des divers services et commissions concernés, et a reçu l'agrément tant de la Commission cantonale d'urbanisme que des différents départements consultés.»

La concrétisation du plan localisé de quartier permettra à la Ville de Genève de réaliser à court et moyen terme les objectifs d'aménagement du territoire et d'amélioration de l'environnement suivants:

- incorporer au domaine public et aménager une nouvelle rue reliant l'école de Cayla à la rue du Contrat-Social;
- adapter l'aménagement d'un tronçon de la rue du Contrat-Social au dispositif ci-dessus et à la zone d'échange de transports collectifs prise en charge par les CFF.

Ces opérations seront assurées par le Conseil administratif dans le cadre des crédits d'investissement inscrits ou à prévoir au Plan financier quadriennal.

Au vu des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-dessous:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif;

vu les projets d'aménagement en espaces d'intérêt public décrits dans le texte et dans la légende du plan,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 28330/A-245, situé à l'angle de la rue du Contrat-Social et du sentier du Promeneur-Solitaire.

Annexe: un plan.

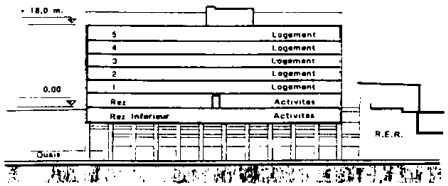

Quais : Niveau - 11,0 m.

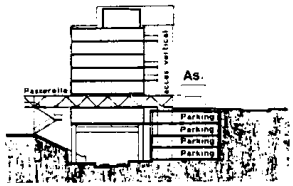

Passerelle : ouvrage de liaison pedestre avec le Sentier du Promeneur Solitaire

COUPES SCHÉMATIQUES

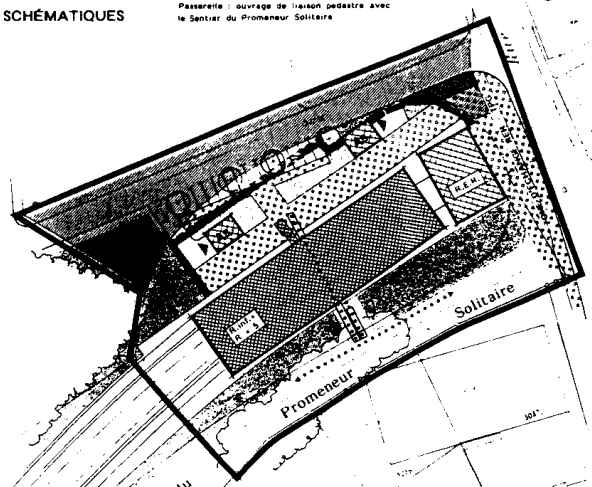

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS DE GENEVE

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT - DIVISION DE L'URBANISME - SERVICE DES ETUDES ET PLANS DE QUARTIERS

GENÈVE Petit-Saconnex Feuille 41

Parcelle 2984 et, pour partie, parcelles 2309 et 3851

PLAN LOCALISÉ DE QUARTIER

Situé à la rue du Contrat-Social, au-dessus de la voie ferrée.

Réalisation d'un ensemble comprenant un immeuble de logements, une station R.E.R. et diverses activités.

- bb 16.11.92
- bb 21.12.1992
- bb 04.02.1993

Sous-secteurs statistiques
21 3603
245

28330 A

1:500

24.09.1992
b bou

LÉGENDE

Perimetre de validite du plan.

Constructions projetées. Les affectations, le nombre de niveaux et la hauteur des constructions en regard du niveau du rez de chaussee sont indiques sur le plan et les coupes schematiques.

Limite d'emprise des constructions en sous-sol. Les dalles de couverture devront supporter des vehicules de plus de 16 tonnes.

Parkings :	Habitants 1 place par logement.	38 pl.
	Visiteurs 1 place pour 8 logements.	4 pl.
	Activites 1 place pour 100 m2 de plancher.	14 pl.
	TOTAL	54 pl.

Non-bâtir, engazonnement et plantations sur dalle de garage/pleine terre. Les amenagements sont dessines a titre indicatif.

Ascenseur d'acces au parking et sens de circulation.

Espace collectif et public, servitude de passage public a pied.

Servitude de passage public a pied (passerelle de liaison avec le sentier du promeneur solitaire). Les frais de realisation et d'entretien sont a la charge du proprietaire du terrain.

Cession gratuite des terrains a la Ville de Geneve. Les droits a bâtir sont reserves et reportes sur le solde des terrains.

N.B.

Degre de sensibilité : O.P.B. III

Les emplacements necessaires pour des postes de transformation des Services Industriels sont reserves.

Les acces se conformeront a la directive N° 8 de l'inspectorat cantonal du Service du Feu.

Les amenagements exterieurs et les mesures de protection de la vegetation devront se conformer notamment aux directives du service des forêts.

Les mesures visant a la suppression des barrieres architecturales seront garanties.

Le président. Le Conseil administratif propose le renvoi de cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité.

8. Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, concernant l'adoption du projet de loi N° 28545-166 modifiant le régime des zones de construction dans le quartier de Sécheron (création d'une zone industrielle et artisanale et d'une zone de développement 3 destinée à des organisations internationales) (N° 218).

A l'appui du plan mentionné ci-dessus, le Département des travaux publics nous a transmis les explications suivantes:

«A la suite de la vente par la Société ABB S.A. à la Société Noga Invest S.A. des terrains dont elle était propriétaire dans le périmètre de la zone industrielle et de chemin de fer de Sécheron, compris entre l'avenue de France, l'avenue Blanc, l'avenue de la Paix et les voies CFF, le Conseil d'Etat avait envisagé de soumettre à l'approbation du Grand Conseil un projet de modification de zone visant à créer une zone de développement 3 et une zone de développement industriel pour ce périmètre, destiné à permettre la réalisation d'un important projet immobilier.

A cette fin, une étude d'aménagement fut engagée avec la Ville de Genève, qui n'a pas reçu l'agrément des propriétaires des terrains. Par la suite, la Ville de Genève a préconisé le maintien des terrains concernés en zone industrielle. Simultanément, le Conseil d'Etat, pour ne pas retarder le projet de construction de la Société Sécheron S.A. sur la parcelle 4125 propriété de l'Etat, a décidé d'engager une procédure en modification de zone portant, d'une part, sur cette parcelle, afin de l'intégrer entièrement à la zone industrielle existante et, d'autre part, sur la parcelle 4126, également propriété de l'Etat, afin de l'affecter à une zone de développement 3 destinée aux organisations internationales permettant d'y construire le siège futur de l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

A l'occasion de l'examen de ces deux projets de modification de zones par le Conseil municipal de la Ville de Genève appelé à préaviser les deux plans de zones y relatifs, ce dernier a voté une résolution (5006) confirmant la recommandation du Conseil administratif de la Ville de Genève portant sur le maintien du

solde du périmètre de Sécheron en zone industrielle, tout en demandant qu'une partie de ce périmètre soit affectée aux organisations internationales.

Cette prise de position a amené le Conseil d'Etat et la Société Noga Invest S.A. à entamer de nouveaux pourparlers portant, d'une part, sur l'avenir du périmètre de Sécheron et, d'autre part, sur l'échange foncier résultant de la localisation du projet de Sécheron S.A. sur la parcelle N° 4125 propriété de l'Etat. L'analyse de la situation a fait apparaître que la réalisation du projet immobilier à l'origine du projet de déclassement de la zone industrielle de Sécheron était très aléatoire, vu l'importante charge foncière dont les terrains concernés sont grevés. Dès lors, il a semblé plus réaliste de maintenir les terrains concernés en zone industrielle et d'utiliser à des fins industrielles les bâtiments existants (qui ont une valeur patrimoniale indiscutable) plutôt que de les démolir, tout en prévoyant un développement modulé de la zone industrielle permettant de la reconstruire par étapes au fur et à mesure des besoins des entreprises.

Cette solution a le mérite de répondre au vœu exprimé par la Ville de Genève, tout en favorisant – grâce à un échange foncier avec l'Etat – une extension de la zone préexistante destinée aux organisations internationales, qui répond à un besoin évident pour l'avenir de Genève si notre canton veut être en mesure de garantir les besoins d'extension de ces organisations. Le fait de disposer de terrains de réserve à cette fin est primordial, lorsque l'on songe tant à l'importance de ces organisations qu'à la nécessité de pouvoir répondre immédiatement à leurs besoins, si l'on veut éviter que certaines d'entre elles ne quittent Genève, tant la lutte est actuellement vive entre Etats pour attirer ces organisations.

Les dimensions de la zone destinée aux organisations internationales à Sécheron sont, certes, modestes, mais il s'agit d'un endroit extrêmement bien situé par rapport aux sièges de ces organisations, avec le grand avantage que les terrains sont ou deviendront propriété de l'Etat, ce qui est primordial pour les besoins auxquels ils seront affectés, cela d'autant plus que les terrains de réserve de l'Etat pour les organisations internationales sont très modestes.

Le présent projet de loi vise donc à maintenir la zone industrielle existante, sous réserve de l'extension de la zone destinée aux organisations internationales qui sera concrétisée grâce à l'échange de la parcelle 4125, laquelle restera en zone industrielle, avec une surface de 10 000 m^2 de terrain devant revenir à l'Etat et être déclassée en zone de développement 3 à destination des organisations internationales. Afin de localiser ce secteur, le Département des travaux publics a procédé avec Noga Invest S.A. à une analyse commune du périmètre de Sécheron dans le but de déterminer quels étaient les terrains dont le maintien en zone industrielle paraissait le plus approprié.

Cette analyse et la volonté exprimée par Noga Invest S.A. d'avoir pignon sur rue, ce qui implique de réserver à l'industrie les terrains en bordure de l'avenue

de France, ont amené à situer le secteur destiné aux besoins des organisations internationales sur des terrains proches de la zone de développement existante déjà affectée à cet effet, telle que le Grand Conseil l'a créée le 18 septembre 1992. Ces terrains sont, de ce fait et de par leur proximité avec le Centre William Rappard, également placés de manière favorable pour des bâtiments destinés aux organisations internationales. Cette proposition a fait l'objet d'un accord de principe avec Noga Invest S.A. quant à l'échange foncier qui conditionne la matérialisation du périmètre destiné aux organisations internationales. Le solde du périmètre – comprenant les bâtiments les plus intéressants sur le plan constructif – restera en zone industrielle, ce qui permettra de continuer à affecter ces bâtiments à des activités industrielles en attendant une valorisation progressive des terrains sur lesquels ils sont situés.

Le projet de plan de zone établi sur cette base est complété d'un projet de plan localisé élaboré en collaboration avec la Ville de Genève, qui vise à matérialiser les options retenues et à structurer l'ensemble du périmètre, notamment en ce qui concerne ses dessertes internes. C'est la raison pour laquelle le projet de plan localisé de quartier porte sur l'ensemble du périmètre de Sécheron englobant à la fois les bâtiments existants, les terrains affectés à l'industrie et ceux destinés aux organisations internationales, afin d'avoir une vision cohérente de l'ensemble du périmètre formé par l'avenue de France, l'avenue Blanc, l'avenue de la Paix et les voies CFF. Il mentionne également les deux plans localisés de quartier adoptés par le Conseil d'Etat portant sur les parcelles N° 4125 index 1 et 4129. Etant donné que les terrains compris dans le périmètre du projet de plan de zone n'ont pas fait l'objet de projets concrets de construction, le projet de plan localisé de quartier se borne à fixer pour ceux-ci les périmètres d'implantation, le gabarit et l'affectation des bâtiments, ainsi que la surface maximale de plancher constructible pour les terrains affectés aux organisations internationales. Seuls les axes principaux de circulation sont fixés, l'emplacement des voies secondaires à créer étant mentionné à titre indicatif, étant entendu que leur assiette devra être précisée avec la Ville de Genève lors de constructions futures. Cette formule correspond, du reste, à celle des plans directeurs usuellement adoptés pour les zones de développement industriel, afin de laisser un maximum de souplesse pour les constructions dont la conception et, par voie de conséquence, la surface de plancher utile peuvent varier considérablement en fonction des besoins effectifs des entreprises.»

Le projet de loi qui sera soumis à la décision du Grand Conseil est le suivant:

PROJET DE LOI

modifiant le régime des zones de construction sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex (portant sur une zone industrielle et la création d'une zone de développement 3 destinée à des organisations internationales).

Le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève fait savoir que le Grand Conseil décrète ce qui suit:

Article 1

1. Le plan N° 28 545-166, dressé par le Département des travaux publics le 19 mars 1993, modifiant le régime des zones de construction sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex (portant sur une zone industrielle et la création d'une zone de développement 3 destinée à des organisations internationales à l'avenue Blanc, à Sécheron), est approuvé de même que l'échange foncier qui en résulte et qui porte sur la cession par l'Etat de la parcelle N° 4125 index 1 à Noga Invest S.A. en contre-partie d'une surface de terrain de 10 000 m² destinée aux organisations internationales.
2. Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité IV aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 3 créée par le plan visé à l'article 1.

Art. 3

Un exemplaire du plan N° 28 545-166 susvisé, certifié conforme par la présidente du Grand Conseil, est déposé aux archives d'Etat.

***

Tout en approuvant les motivations qui conduisent à la proposition d'échange foncier et de déclassement de zone soumise pour préavis à la Ville de Genève, le Conseil administratif formule toutefois à ce propos les observations suivantes:

- le plan localisé de quartier auquel se réfère l'exposé des motifs qui accompagne le projet de loi pose divers problèmes ayant trait notamment à la localisation et la délimitation de la zone à destiner aux organisations internationales, tout comme le relève d'ailleurs le Groupe aménagement du territoire de la Commission cantonale d'urbanisme;
- le Conseil administratif ayant par ailleurs informé la Commission des communautés européennes qu'il ne voyait pas d'objection à ce que le Bâtiment Europa, que cet organisme envisage de construire à Genève, vienne prendre

place sur les terrains que la Ville a accepté de distraire de la zone industrielle de Sécheron au bénéfice des organisations internationales, il importe que cette alternative à l'implantation projetée sur les parcelles du Foyer de Sécheron – dont la destination prioritaire au logement est indispensable pour assurer un minimum d'équilibre par rapport aux nouveaux emplois prévus dans ce secteur – puisse être préservée en laissant toute possibilité de localisation ouverte à cet égard;

- l'échange foncier, prévu à l'article 1, entre la parcelle N° 4125 de l'Etat, cédée à Noga Invest SA contre une superficie de 10 000 m² de terrain à soustraire du périmètre formé par les parcelles Nos 2340 et 2916 au bénéfice des organisations internationales, devrait pouvoir néanmoins être réglé par l'adoption au Grand Conseil d'un arrêté fixant le principe du déclassement de cette surface compensatoire, sans retarder pour autant la construction de l'usine de Sécheron SA déjà autorisée sur la parcelle N° 4125.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des travaux publics;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable, sous réserve de l'article 2, au projet de loi N° 28 545-166 modifiant le régime des zones de construction sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex (création d'une zone industrielle et artisanale et d'une zone de développement 3 destinée aux organisations internationales dans les limites du périmètre formé par les parcelles Nos 2340 et 2916).

Art. 2. – D'inviter le Conseil administratif à demander au Conseil d'Etat d'assortir le projet de loi qui sera soumis au Grand Conseil d'une clause prévoyant que la matérialisation du déclassement de la zone de développement 3 pour les organisations internationales, prévu à l'article 1, puisse être différée jusqu'à ce que les conditions permettant d'en établir le tracé exact soient réunies.

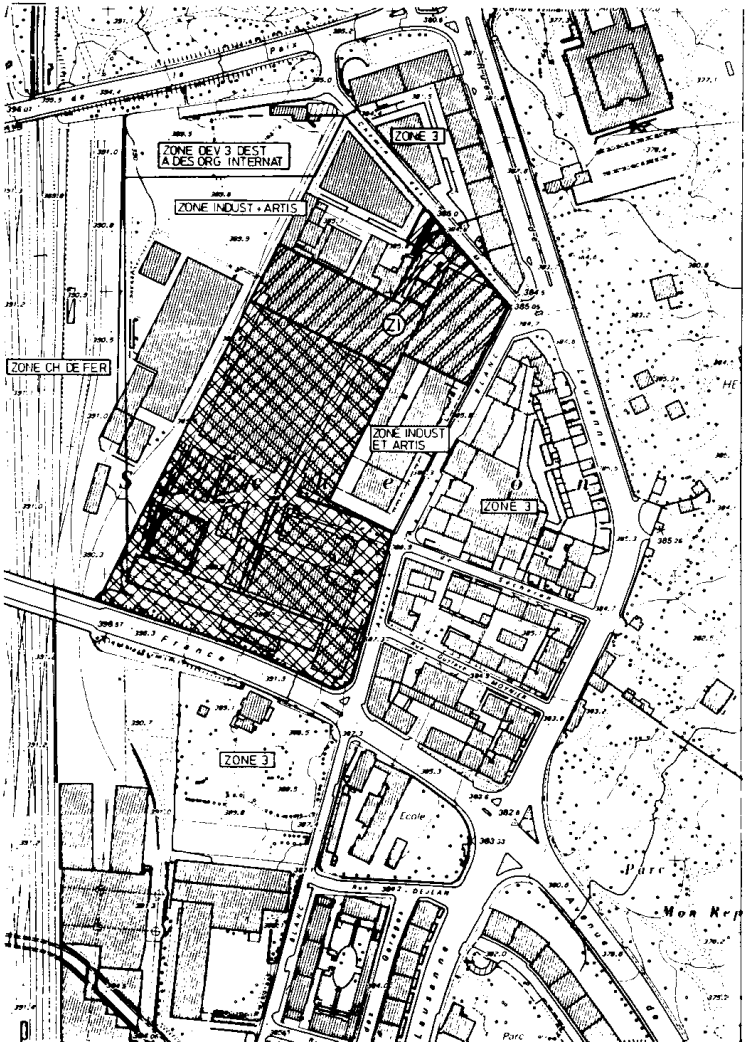

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - SERVICE DES PLANS DE ZONES ET DE L'INFORMATION

PETIT-SACONNEX
Sécheron

FEUILLES NOS 14, 15, 17

MODIFICATION DU RÉGIME DES ZONES

ZONE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE DS OPB IV

ZONE DE DÉVELOPPEMENT 3 DESTINÉE A DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DS OPB III

(ZI) ZONE PRÉEXISTANTE

Adopté par le Conseil d'Etat le: Visa: Timbre:

Adopté par le Grand Conseil le:

ECHELLE : 1 2500	Date: 19 03 93	
	Dessin: PFS	
MODIFICATIONS :		
Objets :	Indice	Date	Dessin

CODE SSS (Sous-secteurs - Statistiques)								
OFS/SCS		Secteur		Sous-Secteur		Code alphabétique		
2	1	3	1	0	4	V	G	E
CODE AMÉNAGEMENT								
Communes/Quartiers						Archives internes		
1	6	6				7	5	
PLAN	No	2	8	5	4	5		
CIU								
7	1	1	6					

Le président. Le Conseil administratif propose le renvoi de cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité.

9. Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28550-222 situé au Petit-Saconnex entre l'avenue de France, l'avenue Blanc et le chemin des Mines (N° 219).

A l'appui du plan mentionné ci-dessus, le Département des travaux publics nous a transmis les explications suivantes:

«A la suite de la vente par la Société ABB S.A. à la Société Noga Invest S.A. des terrains dont elle était propriétaire dans le périmètre de la zone industrielle et de chemin de fer de Sécheron, compris entre l'avenue de France, l'avenue Blanc, l'avenue de la Paix et les voies CFF, le Conseil d'Etat avait envisagé de soumettre à l'approbation du Grand Conseil un projet de modification de zone visant à créer une zone de développement 3 et une zone de développement industriel pour ce périmètre, destiné à permettre la réalisation d'un important projet immobilier.

A cette fin, une étude d'aménagement fut engagée avec la Ville de Genève, qui n'a pas reçu l'agrément des propriétaires des terrains. Par la suite, la Ville de Genève a préconisé le maintien des terrains concernés en zone industrielle. Simultanément, le Conseil d'Etat, pour ne pas retarder le projet de construction de la Société Sécheron S.A. sur la parcelle 4125 propriété de l'Etat, a décidé d'engager une procédure en modification de zone portant, d'une part, sur cette parcelle, afin de l'intégrer entièrement à la zone industrielle existante et, d'autre part, sur la parcelle 4126, également propriété de l'Etat, afin de l'affecter à une zone de développement 3 destinée aux organisations internationales permettant d'y construire le siège futur de l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

A l'occasion de l'examen de ces deux projets de modification de zones par le Conseil municipal de la Ville de Genève appelé à préaviser les deux plans de zones y relatifs, ce dernier a voté une résolution (5006) confirmant la recommandation du Conseil administratif de la Ville de Genève portant sur le maintien du solde du périmètre de Sécheron en zone industrielle, tout en demandant qu'une partie de ce périmètre soit affectée aux organisations internationales.

Cette prise de position a amené le Conseil d'Etat et la Société Noga Invest S.A. à entamer de nouveaux pourparlers portant, d'une part, sur l'avenir du périmètre de Sécheron et, d'autre part, sur l'échange foncier résultant de la localisation du projet de Sécheron S.A. sur la parcelle N° 4125 propriété de l'Etat. L'analyse de la situation a fait apparaître que la réalisation du projet immobilier à l'origine du projet de déclassement de la zone industrielle de Sécheron était très aléatoire, vu l'importante charge foncière dont les terrains concernés sont grevés. Dès lors, il a semblé plus réaliste de maintenir les terrains concernés en zone industrielle et d'utiliser à des fins industrielles les bâtiments existants (qui ont une valeur patrimoniale indiscutable) plutôt que de les démolir, tout en prévoyant un développement modulé de la zone industrielle permettant de la reconstruire par étapes au fur et à mesure des besoins des entreprises.

Cette solution a le mérite de répondre au vœu exprimé par la Ville de Genève, tout en favorisant – grâce à un échange foncier avec l'Etat – une extension de la zone préexistante destinée aux organisations internationales, qui répond à un besoin évident pour l'avenir de Genève si notre canton veut être en mesure de garantir les besoins d'extension de ces organisations. Le fait de disposer de terrains de réserve à cette fin est primordial, lorsque l'on songe tant à l'importance de ces organisations qu'à la nécessité de pouvoir répondre immédiatement à leurs besoins, si l'on veut éviter que certaines d'entre elles ne quittent Genève, tant la lutte est actuellement vive entre Etats pour attirer ces organisations.

Les dimensions de la zone destinée aux organisations internationales à Sécheron sont, certes, modestes, mais il s'agit d'un endroit extrêmement bien situé par rapport aux sièges de ces organisations, avec le grand avantage que les terrains sont ou deviendront propriété de l'Etat, ce qui est primordial pour les besoins auxquels ils seront affectés, cela d'autant plus que les terrains de réserve de l'Etat pour les organisations internationales sont très modestes.

Le présent projet de loi vise donc à maintenir la zone industrielle existante, sous réserve de l'extension de la zone destinée aux organisations internationales qui sera concrétisée grâce à l'échange de la parcelle 4125, laquelle restera en zone industrielle, avec une surface de 10 000 m² de terrain devant revenir à l'Etat et être déclassée en zone de développement 3 à destination des organisations internationales. Afin de localiser ce secteur, le Département des travaux publics a procédé avec Noga Invest S.A. à une analyse commune du périmètre de Sécheron dans le but de déterminer quels étaient les terrains dont le maintien en zone industrielle paraissait le plus approprié.

Cette analyse et la volonté exprimée par Noga Invest S.A. d'avoir pignon sur rue, ce qui implique de réserver à l'industrie les terrains en bordure de l'avenue de France, ont amené à situer le secteur destiné aux besoins des organisations internationales sur des terrains proches de la zone de développement existante

déjà affectée à cet effet, telle que le Grand Conseil l'a créée le 18 septembre 1992. Ces terrains sont, de ce fait et de par leur proximité avec le Centre William Rappard, également placés de manière favorable pour des bâtiments destinés aux organisations internationales. Cette proposition a fait l'objet d'un accord de principe avec Noga Invest S.A. quant à l'échange foncier qui conditionne la matérialisation du périmètre destiné aux organisations internationales. Le solde du périmètre destiné aux organisations internationales. Le solde du périmètre – comprenant les bâtiments les plus intéressants sur le plan constructif – restera en zone industrielle, ce qui permettra de continuer à affecter ces bâtiments à des activités industrielles en attendant une valorisation progressive des terrains sur lesquels ils sont situés.

Le projet de plan de zone établi sur cette base est complété d'un projet de plan localisé élaboré en collaboration avec la Ville de Genève, qui vise à matérialiser les options retenues et à structurer l'ensemble du périmètre, notamment en ce qui concerne ses dessertes internes. C'est la raison pour laquelle le projet de plan localisé de quartier porte sur l'ensemble du périmètre de Sécheron englobant à la fois les bâtiments existants, les terrains affectés à l'industrie et ceux destinés aux organisations internationales, afin d'avoir une vision cohérente de l'ensemble du périmètre formé par l'avenue de France, l'avenue Blanc, l'avenue de la Paix et les voies CFF. Il mentionne également les deux plans localisés de quartier adoptés par le Conseil d'Etat portant sur les parcelles N° 4125 index 1 et 4129. Etant donné que les terrains compris dans le périmètre du projet de plan de zone n'ont pas fait l'objet de projets concrets de construction, le projet de plan localisé de quartier se borne à fixer pour ceux-ci les périmètres d'implantation, le gabarit et l'affectation des bâtiments, ainsi que la surface maximale de plancher constructible pour les terrains affectés aux organisations internationales. Seuls les axes principaux de circulation sont fixés, l'emplacement des voies secondaires à créer étant mentionné à titre indicatif, étant entendu que leur assiette devra être précisée avec la Ville de Genève lors de constructions futures. Cette formule correspond, du reste, à celle des plans directeurs usuellement adoptés pour les zones de développement industriel, afin de laisser un maximum de souplesse pour les constructions dont la conception et, par voie de conséquence, la surface de plancher utile peuvent varier considérablement en fonction des besoins effectifs des entreprises.

Il convient de souligner que ce projet de plan localisé de quartier résulte d'une étude d'aménagement inspirée du parti architectural retenu pour le plan localisé de quartier N° 28 426-222 élaboré pour le projet de Sécheron S.A. Il fait apparaître que des constructions nouvelles dans la zone industrielle correspondant aux anciens terrains de Sécheron S.A. pourraient atteindre, à l'intérieur du périmètre, un gabarit éventuel de 24 mètres à la corniche. Par contre, à front de l'avenue Blanc les gabarits seront limités à la hauteur usuelle de 21 mètres à la corniche, l'implantation délimitant les bâtiments étant réglée par les autorisations de construire dans le respect des alignements fixés par le plan localisé de quartier.»

Le Conseil administratif est favorable à l'adoption d'un plan localisé de quartier destiné à régler l'aménagement des terrains encore disponibles dans la partie industrielle du périmètre de Sécheron située au nord de l'avenue de France.

Il considère cependant que le projet mis à l'enquête par le Département des travaux publics – sans que la Ville de Genève n'ait été associée à son élaboration, quand bien même certains de ses souhaits ont été partiellement pris en compte – nécessite d'importants ajustements compte tenu des questions fondamentales d'aménagement qu'il soulève.

Les modifications demandées par le Conseil administratif portent essentiellement sur les objectifs suivants:

1) définir un réseau structurant de voiries fixes, s'appuyant sur l'étude de circulation effectuée par les mandataires du Département des travaux publics, dans le cadre du groupe de travail Etat-Ville, destinée notamment à établir le système d'accès et de distribution interne du quartier, en distinguant clairement les voies principales de connexion externe, ainsi que le trafic des poids lourds, des dessertes lentes à caractère purement domestique;

2) établir un découpage du périmètre en îlots distincts et stables – articulés principalement sur la maille organisatrice de l'espace à aménager constituée par le réseau viaire – permettant une mise en œuvre par étapes, en définissant des sous-périmètres d'affectation et d'exploitation de droits à bâtir conditionnels, susceptibles de subdivisions internes, voire d'engagements alternatifs;

3) permettre l'indépendance des opérations projetées sur les parcelles concernées, tant en ce qui concerne la realisation des voiries que le fractionnement en lots et phases d'affectation ou de réalisation;

4) assurer le contrôle d'une densification mesurée du territoire grâce au dimensionnement des entités constructibles résultant de la partition en lots indépendants, ainsi que par l'application stricte des dispositions légales de construction, excluant toute forme de dérogation a priori, et la fixation du nombre de niveaux ainsi que la profondeur des bâtiments par catégorie d'affectation, voire par la réutilisation de certains bâtiments existants;

5) garantir la réalisation d'une liaison majeure, exclusivement piétonnière, entre les parties nord et sud du périmètre, situées de part et d'autre de l'avenue de France, par la réservation d'une cession gratuite de terrain au domaine public, dont la largeur soit sufffisante pour permettre un aménagement arborisé à charge des propriétaires fonciers concernés, et bénéficiant d'un encadrement bâti compatible avec le caractère d'agrément requis par son usage;

6) prévoir des cheminements piétonniers réservés le long des voies principales de desserte du quartier, dont la continuité et les conditions de praticabilité soient assurées, tant sur les axes nord-sud qu'est-ouest du périmètre;

7) ménager des espaces complémentaires d'agrément et de transition entre les bâtiments et les voiries principales, au moins d'un côté de celles-ci, qui se combinent avec les cheminements piétonniers proprement dits et prévoir l'aménagement d'une place, située en bordure des terrains CFF, destinée à la détente et à l'articulation future des liaisons piétonnes du quartier à créer en direction de la place des Nations, voire avec une éventuelle gare RER.

Afin de concrétiser et de visualiser les adaptations proposées, un schéma d'intention a été élaboré au titre de complément intégré à la présente proposition.

En regard de ces considérations, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des travaux publics;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable, sous réserve de l'article 2, au plan localisé de quartier N° 28 550-222 situé dans le quartier de Sécheron

Art. 2. – D'inviter le Conseil administratif à demander au Département des travaux publics de modifier ledit plan selon les remarques et la contre-proposition illustrative qui accompagnent le préavis de la Ville de Genève.

Art. 3. – D'assortir le préavis transmis par la Ville de Genève au Département des travaux publics concernant le projet de plan localisé N° 28 550-222 d'une demande expresse de mise à l'enquête publique du plan localisé de quartier relatif aux parcelles du Foyer de Sécheron – selon les dispositions légales applicables à ce secteur de la Ville – qui devait compléter les mesures d'aménagement à adopter conjointement sur l'ensemble du périmètre de Sécheron, comme condition nécessaire pour garantir la cohérence des décisions prises.

Annexe: 2 plans

Proposition: plan localisé de quartier à l'avenue de France

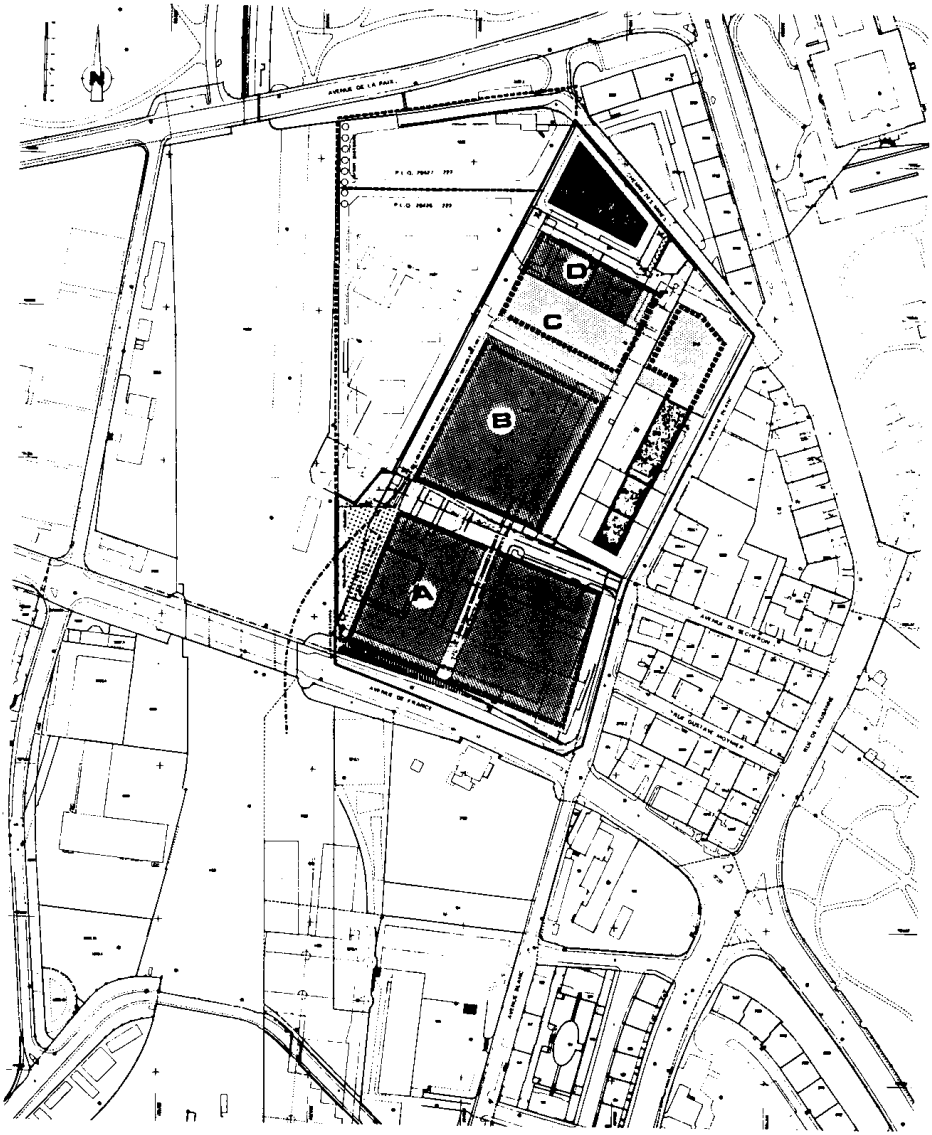

LEGENDE

Périmètre de validité du plan

Limite d'emprise maximale des constructions hautes

Constructions existantes maintenues dans leurs gabarits et leurs affectations (industrie ou artisanat) y compris les aménagements extérieurs existants

Espaces gratuits au domaine public de la Ville de Genève pour la réalisation et l'aménagement à charge des constructeurs de voies de dessertes avec cheminements piétons

Place accessible au public (espace gratuit au domaine public de la Ville de Genève)

Voies de dessertes internes avec passage public à pied, stationnement et accès aux bâtiments, place accessible au public. Les dessertes internes (bleu l'assiette figuré à bleu indicatif) sont à créer à charge des propriétaires fonciers concernés lors de la réalisation des constructions futures

X - X Servitude de passage tous usages

Emprises pour la réalisation des projets TPG

Réservation pour voie de raccordement au réseau ferroviaire

Terrain pouvant être échangé entre la Ville de Genève et le domaine privé

NOTES

Le gabarit maximum des bâtiments est fixé à 24 m à la corniche. A l'exclusion des bâtiments à front de l'avenue Blanc dont le gabarit est fixé à 21 m à la corniche

En cas de besoin ou pour des motifs architecturaux le département pourra sur préavis de la Commission d'Architecture accorder des dérogations

- De hauteur par rapport au gabarits précités
- De distances entre les constructions nouvelles et certains bâtiments anciens
- De distances entre les nouvelles constructions

La définition précise des différentes emprises notamment des voies de dessertes sera déterminée d'entente avec la Ville de Genève

Les accès seront conformes à la directive N° 8 de l'Inspectorat Cantonal du Service du Feu

Les emplacements pour des postes de transformation des Services industriels sont réservés

Les dalles de couverture des constructions en sous-sol devront supporter des véhicules de plus de 16 tonnes

A l'intérieur des sous-périmètres B C et D des voies de dessertes privées et le cas échéant une place devront être définies en fonction des projets et des voies existantes

Les places de stationnement nécessaires aux employés et aux visiteurs seront principalement situées en sous-sol

SOUS-PERIMETRES A - B - D

Affectation : Industrie ou artisanat
Degré de sensibilité : O.P.B. IV

SOUS-PERIMETRE C
DESTINE AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Affectation : Activités administratives
Degré de sensibilité O.P.B.III

Les surfaces brutes de plancher sont limitées à
20'000 m2 maximum
Indice d'utilisation du sol : 1,0 max. 1,6

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS DE GENÈVE

Direction de l'Aménagement — Service des Etudes et Plans de Quartiers

GENÈVE PETIT-SACONNEX Feuilles 13, 14, 15, 16 et 17

PLAN LOCALISÉ DE QUARTIER

Situé entre l'avenue de France, l'avenue Blanc et le chemin des Mines

SÉCHERON - AVENUE BLANC

Adopté par le Conseil d'Etat le ... Vu ... Lu ...

Adopté par le Grand Conseil le ...

Echelle	1/1000
Date	21.12.1992
Dessin	Dubois

Modifications ultérieures
12.01.1993 mb
08.02.1993 mb
07.04.1993 mb

Coût : valeur 1er janvier 1.JJ.AA
31 01
Coût : montant et quantième
100
Plan N° 28550
Indice
Tome 7.8 Carte
Cliché 7 1 1 5

Proposition: plan localisé de quartier à l'avenue de France

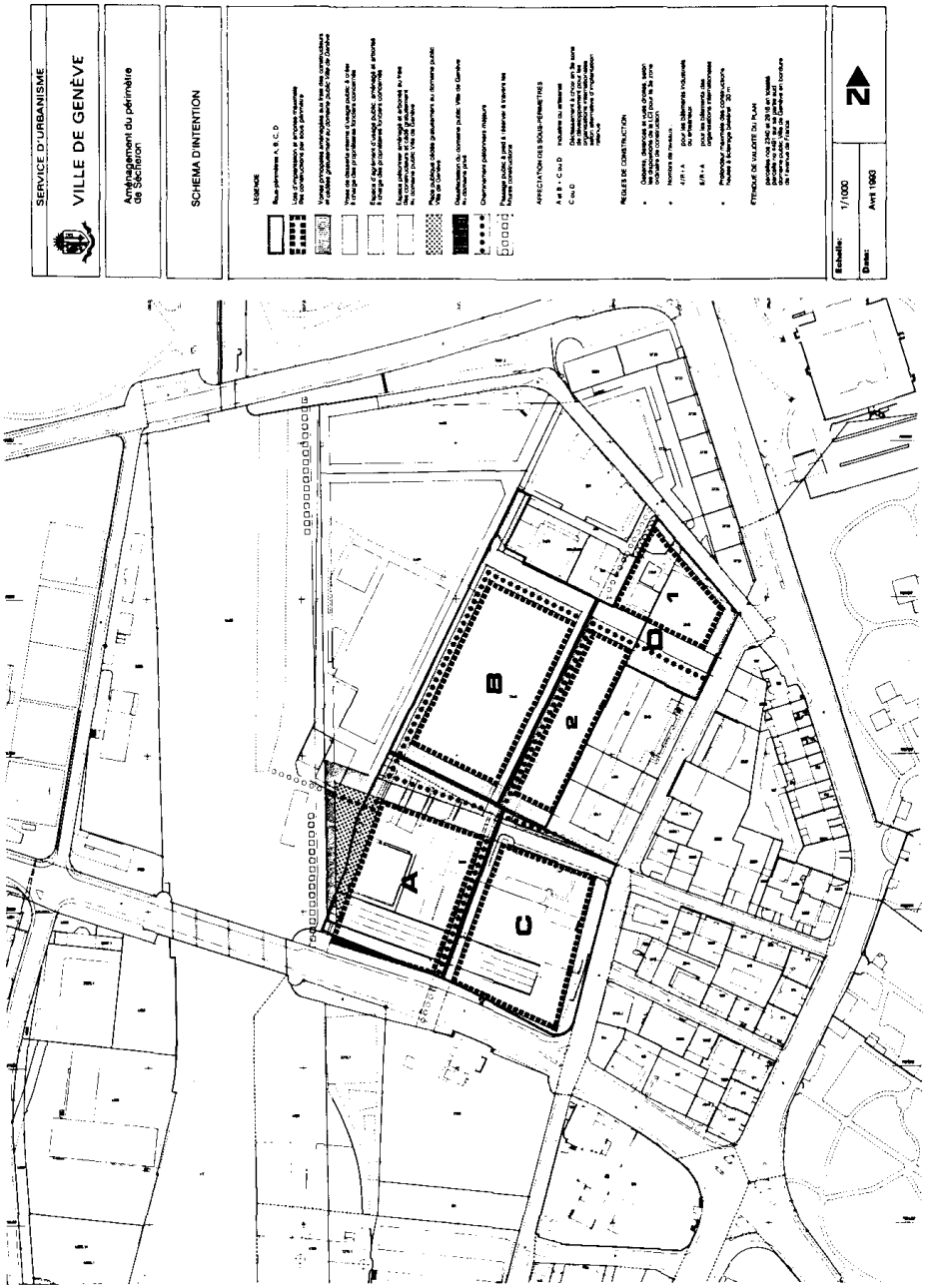

Le président. Le Conseil administratif propose le renvoi de cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité.

10. Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'adoption du projet de plan localisé de quartier N° 27965 D-221 situé à l'angle de l'avenue de France et de l'avenue Blanc, dans le quartier de Sécheron (N° 222).

A l'appui du plan mentionné ci-dessus, le Département des travaux publics nous a transmis les explications suivantes:

«En date du 18 novembre 1988, le Département des travaux publics avait mis à l'enquête publique un projet de plan localisé de quartier portant sur la parcelle N° 2129, dite du Foyer, propriété de la société Noga Invest SA et sur les parcelles N°s 161 et 2213 index 1, propriété de l'Etat de Genève.

Ce projet de plan localisé de quartier visait à favoriser la construction de trois immeubles affectés prioritairement au logement, tout en prévoyant le maintien de la villa Blanc construite au début du XVIIIe siècle, ainsi que l'essentiel de la magnifique arborisation qui marque ce lieu. Le projet de plan localisé de quartier prévoyait également la mise à disposition de terrains pour des activités sportives dont le cycle d'orientation a besoin depuis de nombreuses années. L'exposé des motifs à l'appui de ce plan localisé de quartier, auquel il y a lieu de se référer, explicitait les objectifs d'aménagement poursuivis.

Bien que préavisé favorablement par le Conseil municipal dans sa séance du 7 mars 1989, ce projet de plan localisé de quartier ne fut pas approuvé par le Conseil d'Etat dans l'attente qu'une décision soit prise en ce qui concerne le périmètre de la zone industrielle de Sécheron.

Depuis lors, le Grand Conseil a approuvé, le 18 septembre 1992, les plans de zone N°s 28442 et 28443 portant sur la partie nord-est de ce périmètre et le Conseil d'Etat a adopté les deux plans localisés de quartiers N°s 28426 et 28427 fixant l'aménagement de ce sous-périmètre dans le but de permettre la construction de la future usine de Sécheron SA, ainsi que le futur siège de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Enfin, le Département des travaux publics

vient de mettre à l'enquête publique un projet de plan de zone N° 28545 portant sur le solde du périmètre de Sécheron, ainsi qu'un projet de plan localisé de quartier N° 28550 s'appliquant à ce périmètre.

Cette démarche a amené le Département des travaux publics et la Ville de Genève à procéder à un réexamen du projet de plan localisé de quartier portant sur le périmètre dit du Foyer. Afin de répondre aux objections qui avaient été formulées par Noga Invest SA au projet de plan précité, une solution permettant d'augmenter la densité constructive a été recherchée par le Service d'urbanisme de la Ville de Genève en collaboration avec le Département des travaux publics, laquelle a été obtenue sous forme d'un bâtiment supplémentaire, dévolu à des activités, dont l'implantation, prévue le long de l'avenue de France en direction des voies CFF, repose pour partie sur la parcelle 2129, propriété de Noga Invest SA, et pour partie sur la parcelle 2213 index 1, propriété de l'Etat. Il appartiendra aux deux propriétaires fonciers de procéder à un échange foncier, afin de répartir proportionnellement les surfaces de plancher affectées à des activités qui représentent environ 30% du total des surfaces de plancher compris à l'intérieur du périmètre du projet de plan localisé de quartier, tenant compte de la proposition d'affecter la villa Blanc à des activités administratives.

La solution proposée dans cette nouvelle variante du projet de plan localisé de quartier pour le périmètre dit du Foyer correspond dans ses grandes lignes à une variante précédente, mise à l'enquête publique le 9 février 1990, soit postérieurement au projet initial de plan préavisé le 7 mars 1989 par le Conseil municipal, mais qui finalement ne fut pas soumise à votre Conseil municipal en raison du désir de trouver une solution globale pour l'aménagement de l'ensemble du secteur de Sécheron.

Il n'est pas non plus inutile de relever que la construction d'immeubles d'habitation sur la parcelle 2129 permettrait à M. Nessim Gaon, propriétaire économique du bien-fonds, d'honorer son engagement de réaliser les logements de remplacement de caractère social, dont il est resté redevable en compensation de la démolition des immeubles d'habitation de la rue Plantamour dans le cadre de l'extension de l'Hôtel Noga-Hilton (127 pièces de catégorie HLM au total).»

Consulté le 28 avril 1993 sur le projet de plan localisé de quartier qui lui était soumis pour approbation, le département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, tout en se félicitant que le Département des travaux publics accède ainsi à la demande qu'il lui adressait dans ce sens le 14 avril 1993, confirmait le 30 avril 1993 audit département son accord de principe avec la démarche engagée, assorti toutefois de quelques observations qui seront prises en considération au cours de la procédure d'adoption.

Après avoir pris connaissance des considérations qui précèdent, le Conseil administratif fait sienne la position prise sur ce dossier par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et en conséquence vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des travaux publics;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 27965 D - 221.

Art. 2. – D'inviter le Conseil administratif à demander au Département des travaux publics d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin que l'adoption du présent plan localisé de quartier précède ou au moins accompagne toute nouvelle disposition d'aménagement restant à prendre sur les parcelles N°s 2340 et 2916 situées dans la partie industrielle du périmètre de Sécheron.

TABLEAU DE REPARTITION DES DROITS A BATIR ET AFFECTATIONS DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

PERIMETRES			SURFACES NOUVELLES					
Parcelles	Surface		N°	Surfaces brutes de plancher (SBP)				
	T.SBdB			1000		Logement	Bureaux	Commerces
2113	1000		1	Rez-Chaussée		700		
			2	6ème Etage		500		400
			4	Rez-Chaussée + 2ème Etage			2000	
	9962			16500		13910	2300	850
Construction existante				500			500	
Total SBP				16000			2800	
Emprise d'utilisation du sol		5,02	1,7991					
2112 + 141	1510		1	Rez-Chaussée		1500		
	3900		3	Rez-Chaussée		7100		1150
	5403			12990		7100	4640	1150
Emprise d'utilisation du sol		5,02	1,2345					
	15362			29500		20110	6840	2000
Répartition			Activités	9540				env. 30%
			Logement	20110				env. 70%

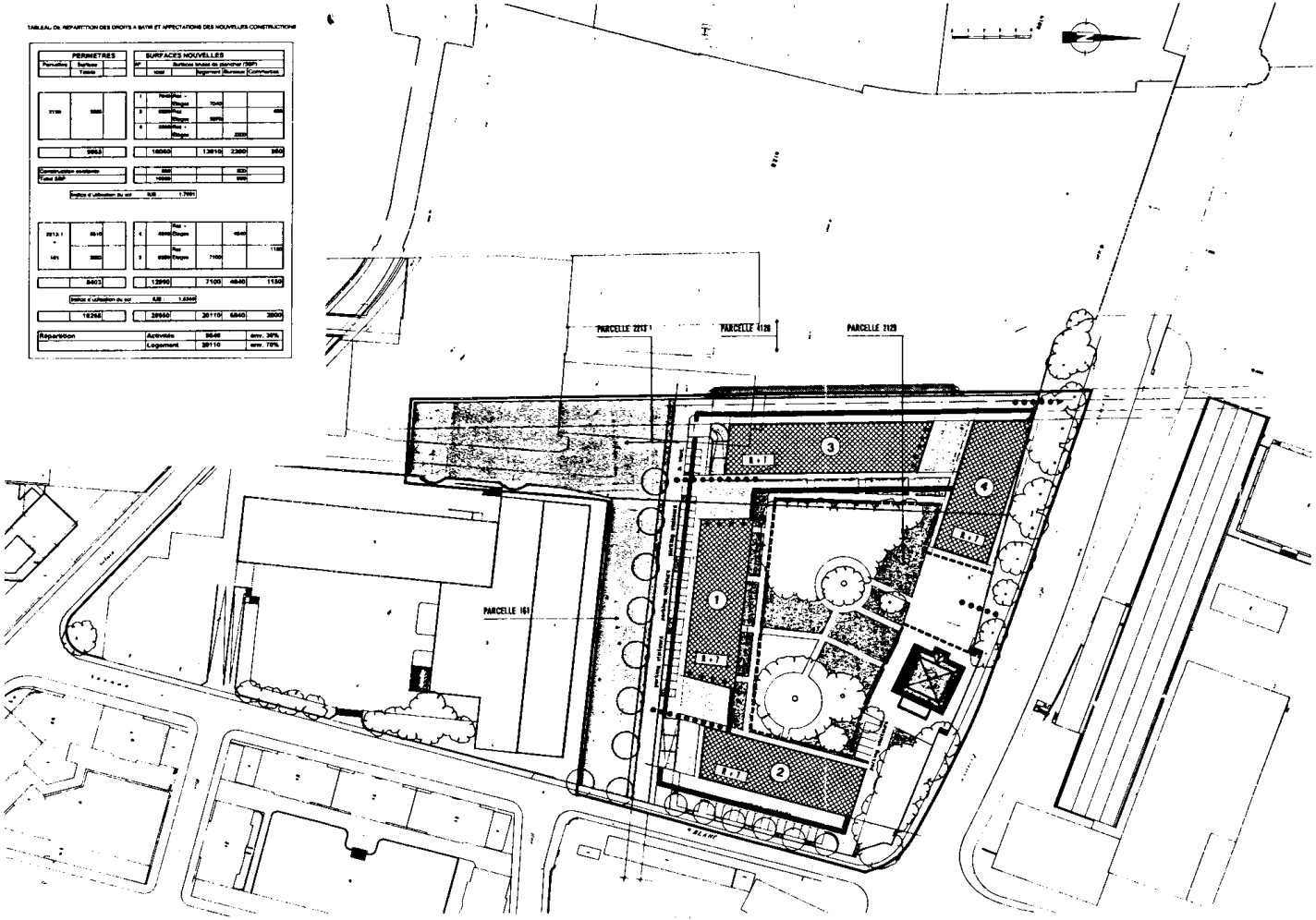

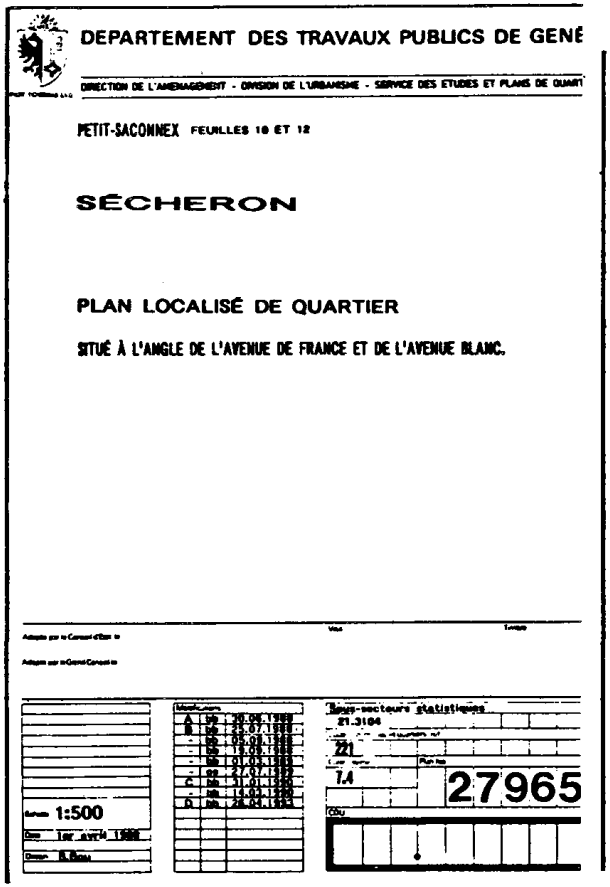

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS DE GENÈ

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT - DIVISION DE L'URBANISME - SERVICE DES ETUDES ET PLANS DE QUART

PETIT-SACONNEX FEUILLES 10 ET 12

SÉCHERON

PLAN LOCALISÉ DE QUARTIER

SITUÉ À L'ANGLE DE L'AVENUE DE FRANCE ET DE L'AVENUE BLANC.

Adopté par le Conseil d'Etat le

Adopté par le Grand Conseil le

Vu

Tenant

Echelle 1:500

Date 1er avril 1988

Dessin B. Blanc

Modifications

A vp 20.06.1988
B vp 23.07.1988
- vp 05.08.1988
- vp 19.09.1988
- vp 01.03.1993
- vp 27.07.1992
C vp 31.01.1990
- vp 15.03.1990
D vp 26.04.1993

Sous-secteurs statistiques

21.3104

221

7.4

Plan No

27965

Cdu

LEGENDE

Périmètre de validité du plan. Degré de sensibilité G.P.S. III

Construction existante à maintenir dans son gabarit.
Affectation : Activités administratives.

Périmètre d'implantation et d'évolution des constructions projetées.
Bâtiments projetés : les niveaux sont indiqués sur chaque bâtiment. Vide d'étage 2,40 m. (sauf activités). Les affectations sont indiquées sur le tableau de répartition des droits à bâtir.

★ ★ Façades sans jours.

Limite d'emprise des constructions en sous-sol. Les dalles de couverture devront supporter des véhicules de plus de 16 tonnes.

PARKINGS :	En sous-sol :		1,0 pl./log.	200 pl.
			1 pl./200 M2 SBP Activités	40 pl.
	En surface	Visiteurs	1pl./8log.	25 pl.
		Activités		16 pl.
			TOTAL	276 pl.

Non bâtir, engazonnement, plantations, sur dalle et pleine terre, jeux.
Les aménagements sont dessinés à titre indicatif.

Plantations nouvelles.

Végétation à conserver.

Parc accessible au public.

Terrain réservé aux activités sportives du Cycle d'Orientation de Sécheron et pour les habitants du quartier.

Cession gratuite au domaine public pour la réalisation, à charge des constructeurs, d'une voie de desserte routière.

Liaison piétonne (servitude de passage public à pied).

Servitude de distances et vues droites au profit de la parcelle N° 4128.

NOTES :

Les accès se conformeront à la directive N° 8 de l'Inspectorat Cantonal du Service du Feu.

Les emplacements pour des postes de transformation des Services Industriels sont réservés.

L'indice d'utilisation du sol est fixé pour chaque parcelle selon le tableau de répartition des droits à bâtir.

Un échange foncier devra être opéré avant la construction du bâtiment 4 afin de répartir proportionnellement entre les propriétaires fonciers les surfaces de plancher affectées à des activités.

Préconsultation

M. Fabrice Jucker (L). Je souhaite simplement rappeler que votre Conseil, le 21 avril dernier – suite à la présentation de la motion N° 1134 avec clause d'urgence que vous avez eu la bonté et l'intelligence d'accepter – a renvoyé à la commission de l'aménagement ladite motion qui demandait de bien vouloir soutenir l'implantation de la Maison de l'Europe à Genève.

Quel n'a pas été notre étonnement, alors que la commission de l'aménagement a à peine commencé ses travaux sur cette motion, de lire cette proposition provenant du Département des travaux publics et qui tente tout simplement de figer la situation en termes de logement et de manière... *(Brouhaha.)*

Le président. Merci de vous arrêter, Monsieur Jucker. Quand les séances privées d'information seront terminées, nous vous entendrons mieux.

Je demande à Mme Filipowski de regagner sa place. Quel brouhaha! Et chacun discute dans son coin! Mesdames et Messieurs, si vous n'êtes pas intéressés par l'examen de cet objet, allez dans les salles avoisinantes.

Monsieur Jucker, essayez de continuer.

M. Fabrice Jucker. Je vous remercie, Monsieur le président, mais je crois que ce n'est pas le désintérêt qui crée le brouhaha: bien au contraire, tout le monde a voulu revenir pour participer à ce débat d'importance pour Genève et certainement pour notre action vis-à-vis de l'Europe.

J'étais simplement en train de dire que la proposition qui nous est faite ce soir par le Département des travaux publics, sous forme d'un plan localisé de quartier, fige l'affectation en termes de logement sur cette parcelle. Comme vous aurez pu le comprendre, cette proposition empêche tout à fait de développer le projet de la Maison de l'Europe à Genève sur cette parcelle, quand bien même votre Conseil a souhaité étudier cette proposition. C'est pourquoi je ne comprends pas comment nous pouvons l'accepter.

J'aimerais simplement vous rappeler que la motion demandait au Conseil administratif de bien vouloir prêter une oreille attentive aux propositions de la Commission des communautés européennes, notamment du chef de la délégation, M. Tranh, qui demandait au Conseil administratif de bien vouloir étudier la proposition d'une implantation de son ambassade sur la parcelle en question, soit sur celle de la villa Blanc.

Pour ce faire nous avions demandé que le Conseil administratif renonce aux exigences du PUS – 70% de logements sur cette parcelle selon son article premier – en voulant bien considérer le caractère de fondation de droit public de cette future ambassade européenne.

Je vous rappelle que cette motion fait actuellement l'objet d'une étude. J'espère que la commission de l'aménagement pourra nous faire une proposition, favorable à cette implantation, qui sera transmise au Conseil administratif. *(Brouhaha.)*

A nouveau, il y a beaucoup de bruit, Monsieur le président. Je sais qu'il ne vous reste plus que deux jours de présidence, mais...

Le président. Monsieur Rossetti, montrez l'exemple! Quand vous serez maire... Et voilà, il est parti!

M. Fabrice Jucker. M. l'Européen depuis 1956 vient de quitter la salle. *(Rires.)* Je peux donc continuer sur l'Europe.

Je reprends. Il serait tout à fait anormal que notre Conseil, après avoir voté une motion, s'empêche lui-même, par l'acceptation de ce plan localisé de quartier, de pouvoir traiter à fond la motion qu'il a lui-même proposée! En effet, vous savez très bien que, si vous prenez ce projet de plan localisé de quartier en considération, vous serez obligés de le traiter de manière rapide – du fait des délais légaux qui nous sont impartis – et que nous ne pourrons pas terminer notre travail sur la Maison de l'Europe. Et, de toute façon, il n'y a pas d'urgence sur ce plan localisé de quartier. Vous savez très bien que nous le traitons depuis fort longtemps et que, la dernière fois, c'était le Département des travaux publics lui-même qui l'avait retiré. Je ne vois donc pas où est l'urgence de nous le présenter aujourd'hui; au contraire, il ne peut y avoir qu'un blocage.

Pour vous en convaincre, j'aimerais simplement vous dire encore que, d'après ce que j'ai pu lire dans la presse, quelques représentants du Conseil d'Etat se sont réunis la semaine dernière et ont reçu une délégation de la Commission des communautés européennes. Ils se sont parlé – eh oui, cela arrive – et ils ont échangé des points de vue. Certains ont dit qu'ils voulaient s'installer à Genève; d'autres ont questionné pour savoir si c'était bien le cas, et ils ont obtenu des assurances. Alors, aujourd'hui, je ne crois pas que c'est nous, Ville de Genève, qui allons dire «non» avant même d'avoir eu des propositions plus concrètes. Laissons le travail se faire. Laissons la proposition parvenir au Conseil administratif afin que ce dernier puisse tenter unanimement de favoriser cette implantation.

Je vous avais dit combien il est important, pour Genève, que cette implantation se fasse. Et j'aimerais encore vous rappeler que, si la Communauté européenne pouvait installer une maison commune pour ses délégués auprès des Nations Unies à Genève, ce serait vraiment une manière de «figer», si je peux dire, les institutions internationales à Genève. Car, vous le savez très bien, il y a en ce moment de nombreuses tentatives pour attirer les institutions internationales à l'extérieur de Genève. Si la Maison de l'Europe se fait, automatiquement, les membres les plus influents de cette organisation seront beaucoup plus favorables à leur maintien à Genève du fait qu'ils y seront fort bien accueillis, dans des locaux qu'ils auront construits pour eux-mêmes.

Alors, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – qui êtes tous européens comme vous avez bien voulu le dire le 6 décembre 1992 – je vous prie de bien vouloir refuser l'entrée en matière sur ce plan localisé de quartier, de manière que nous puissions traiter correctement la motion que vous avez acceptée et renvoyée en commission de l'aménagement, et afin que nous puissions montrer au moins notre ouverture et notre volonté d'aboutir sur ce sujet, sans le court-circuiter au préalable par cette proposition de plan localisé de quartier.

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Tout au contraire de ce que vient de dire M. Fabrice Jucker, le Conseil administratif revint à penser que, dans l'affaire délicate qui nous occupe, c'est-à-dire l'avenir de la parcelle du Foyer, il convenait que le Conseil administratif réitère une position claire, sa proposition, qu'il a formulée à de nombreuses reprises déjà, en ce qui concerne ledit périmètre.

Il convenait aussi que nous fassions diligence – le Département des travaux publics l'a bien compris – puisqu'à plusieurs reprises le Conseil municipal a réclamé une vision globale de ce périmètre et a refusé de traiter l'objet par tranches de saucisson. Notre souci légitime était, puisque nous avons des délais impératifs en ce qui concerne la zone industrielle sur laquelle je ne reviendrai pas aujourd'hui, de permettre à ce Conseil d'examiner quelles pouvaient être les propositions formulées sur le périmètre du Foyer. Celles-ci, vous les connaissez; nous n'avons jamais masqué notre point de vue à ce propos.

J'aimerais tout de même rappeler à ce Conseil, également, qu'il a voté à une très forte majorité, il y a de cela quelques années, un premier plan localisé de quartier qui ressemblait comme un frère jumeau à celui-ci. Il n'y a donc pas véritablement de trouvaille, il y a simplement de la part du gouvernement l'affirmation d'une volonté politique.

En ce qui concerne la Maison Europa et la motion qui a été renvoyée en commission, celle-ci pourra être traitée parallèlement à la parcelle du Foyer. S'il

devait y avoir un décalage, je ne pense pas que ce serait dramatique, mais ce serait de toute façon le fait de la commission de l'aménagement et non pas le nôtre. Et sachez qu'il nous semblait intéressant, pour ce qui nous concerne, de pouvoir juger les deux objets et de juger de l'utilité de la proposition et de la détermination, aussi, du Conseil administratif sur ce dossier,

Mesdames et Messieurs, il conviendra que la commission de l'aménagement prenne sa décision et la transmette au Conseil municipal, lequel tranchera.

M. Pierre Rumo (T). J'aimerais ajouter quelques mots à ce qu'a dit Mme Burnand.

En effet, il y a quelques semaines, le Conseil municipal a décidé de renvoyer la motion ayant trait à la Maison Europa à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Fort bien. Aujourd'hui, nous avons un projet de plan localisé de quartier concernant le Foyer de Sécheron et nous estimons que ce PLQ doit être examiné par la commission de l'aménagement. J'aimerais rappeler que la commission de l'aménagement a décidé, lors d'une de ses dernières séances, d'entendre plusieurs personnalités au sujet de l'implantation de cette Maison Europa. Effectivement, il semble qu'il y ait quand même quelques doutes au sujet de la localisation de ladite maison et qu'il y a, à l'heure actuelle, certains pays qui rechigneraient à s'implanter sur cette parcelle.

Par conséquent, nous estimons que, si la motion concernant la Maison Europa doit être examinée, elle doit l'être de la manière la plus complète possible en entendant les diverses personnalités; je crois qu'il y en a cinq ou six qui devraient être auditionnées par notre commission.

Du reste, à ce propos, le Conseil administratif avait dit, notamment par l'intermédiaire de M. Rossetti, le peu de sympathie qu'il avait pour l'implantation de la Maison Europa à cet endroit. Et s'il y a, en effet, une majorité de ce Conseil municipal qui est pour l'implantation d'une Maison Europa à Genève, il y a aussi, je pense, une grande majorité de ce Conseil municipal qui se pose la question de savoir si cette parcelle du Foyer de Sécheron est vraiment la meilleure possible pour ladite maison.

En ce qui nous concerne, nous avons certains doutes et nous estimons qu'il faut examiner à fond la motion sur la Maison Europa et, également, la proposition N° 222 ayant trait au plan localisé de quartier de Sécheron. Nous ne céderons pas à la pression médiatique qui s'exerce à propos de cette Maison Europa et nous ne céderons en tout cas pas aux injonctions de Mme Francoise Buffat qui ne cesse, dans le *Journal de Genève*, de proclamer que le Foyer de Sécheron est le seul endroit possible pour cette maison.

Par conséquent, nous demandons que la proposition N° 222 soit renvoyée à la commission de l'aménagement pour y être examinée à fond, en même temps que la motion sur la Maison Europa qui lui a été renvoyée il y a quelques semaines par ce Conseil municipal.

M. Michel Ducret (R). Je suis un peu peiné par la proposition de M. Jucker. Il est rare, à ses yeux, qu'il soit si urgent d'attendre! Je relèverai deux choses. D'abord, nous avons accepté le principe d'examiner en commission l'opportunité – et seulement l'opportunité – de cette Maison de l'Europe, qu'il a lui-même proposée, ce qui ne signifie pas l'acceptation finale de la motion en question, on en est encore loin. D'ailleurs, certains n'en voulaient pas pour des questions d'aménagement global du périmètre de Sécheron, questions portant notamment sur le nombre d'emplois et la mixité apportée dans le secteur.

Cela m'amène d'ailleurs au deuxième aspect de cette proposition: il faut examiner l'ensemble sur un plan global, parcelle du Foyer et secteur industriel inclus, comme M. Jucker l'avait lui-même demandé au Conseil administratif, dans cette enceinte, il y a quelques années.

Il faut être conséquent et avoir un peu de suite dans l'action. Si on veut sortir de cette affaire sans conflit, nous avons précisément là l'occasion de traiter l'ensemble de façon globale, à la recherche d'un équilibre d'aménagement du territoire, car la Maison Europa ne peut pas s'implanter sans conséquences dans ce secteur et sans autre forme de procès.

Il ne faut pas être négatif, des solutions sont certainement possibles. Par exemple – c'est une simple suggestion, une réflexion – en reportant les logements sur une autre partie du site de Sécheron en compensation de l'implantation de la Maison de l'Europe avec tous ses emplois. C'est envisageable, cela doit être examiné en commission. La simultanéité de l'examen est donc nécessaire et bienvenue, et pas seulement avec ce plan localisé de quartier-ci, mais aussi avec les deux autres qui nous sont proposés. Cette simultanéité est donc nécessaire et bienvenue.

Par conséquent, le groupe radical demandera le renvoi de cette proposition en commission.

M. Fabrice Jucker (L). Merci, Monsieur le président, de me permettre d'intervenir encore une fois, vu l'importance de cette affaire.

Je suis un peu étonné d'entendre les propos de Mme la conseillère administrative chargée de l'urbanisme de notre ville. Effectivement, notre Conseil munici-

pal se bat depuis longtemps pour une certaine autonomie communale en termes d'aménagement; ainsi, notamment, l'argument le plus positif des plans d'utilisation du sol qui tinte à nos oreilles est qu'ils renforcent notre pouvoir. Et que vois-je aujourd'hui? Je vois que l'on se précipite sur une proposition du Département des travaux publics, donc du Conseil d'Etat, pour bloquer une situation qui pourrait nous appartenir.

Est-ce là l'exemple que vous voulez nous donner, Madame Burnand? Je suis très décu de cette manière de procéder. Effectivement, il en va de l'autonomie de notre commune en termes d'aménagement. Mais que nous proposez-vous? Vous nous proposez une autocensure. Car, vous le savez très bien, nous ne traiterons pas une motion de la même manière qu'un plan localisé de quartier. La motion n'est pas un dessin, la motion n'est pas un projet; le plan localisé de quartier en est un. Le plan localisé de quartier est soumis à des délais impératifs: vous devrez répondre sous 45 jours. Sans réponse, ce sera une acceptation. Et cette acceptation signifiera non à une Maison de l'Europe.

Aussi, je trouve tout de même incroyable que les champions de l'autonomie communale en viennent aujourd'hui à faire ce type de proposition. C'est une démission, Madame Burnand! Je trouve cela fort regrettable.

Encore une fois, je crois que la situation est très claire. Aujourd'hui, vous penchez vers l'autocensure. Quand vous dites: «Nous allons étudier les deux choses en même temps», vous savez que c'est faux; vous le savez parce que vous n'avez pas de projet concret à étudier pour la Maison de l'Europe. Et si le Conseil administratif, lui, sait très bien qu'un projet va être déposé – il le sait par la lettre du 10 mai qu'il vient de recevoir, donc il y a quinze jours à peine – pour le moment il ne l'est pas et la commission de l'aménagement ne pourra pas l'étudier. C'est-à-dire qu'on va simplement dire non avant que le projet ait abouti.

Je le répète: les initiants du projet ont indiqué au Conseil administratif qu'ils allaient le déposer. Ils ont demandé au Conseil administratif de bien vouloir l'examiner d'un œil attentif. Pourtant, ce que le Conseil administratif vous propose de faire aujourd'hui, c'est, avant que ce projet n'arrive, de voter un plan localisé de quartier qui permettra, le moment venu, de dire: «Non, ce projet n'est pas conforme au plan localisé de quartier.» J'appelle cela de l'autocensure et je ne peux pas accepter cette proposition.

Pour répondre à M. Ducret, je rappellerai qu'il y a trois ans, effectivement, j'ai demandé une vision globale des terrains de Sécheron, parce que cette vision globale sur les terrains de Sécheron n'existait pas. Or vous savez très bien que cette dernière existe aujourd'hui. Vous savez très bien que l'on s'est mis d'accord sur un périmètre pour les organisations internationales; vous savez très bien que, sur le solde, contrairement à ce que certains pensaient dans ce Conseil – étant

donné l'urgence qu'il y avait en termes de logement à cette époque – il n'y aura pas de logements, mais que nous nous sommes mis d'accord il y a déjà six mois, par voie de motion, pour en faire une zone industrielle. Alors, ne me dites pas aujourd'hui que nous n'avons pas une vision globale! Nous avons une partie «Organisations internationales», une grande partie industrielle, et il nous reste cette parcelle du Foyer. Ne me parlez donc pas de «manque de vision globale» et de «manque de continuité dans notre pensée»!

J'ai simplement essayé de bien vous faire comprendre que vous êtes en train de vous autocensurer; que Mme Burnand nous a rappelé tout à l'heure que nous avons un plan localisé de quartier qui traîne dans nos tiroirs depuis plusieurs années; que ce plan localisé de quartier est pratiquement le frère jumeau de celui qui vous est proposé aujourd'hui. Donc, vous n'avez pas besoin de celui-ci pour comparer avec le projet Maison de l'Europe. C'est exactement le même, donc, en commission, vous pouvez comparer.

Par contre, si vous acceptez le plan localisé de quartier que vous avez aujourd'hui sous les yeux, eh bien, vous empêcherez un projet d'être étudié. Et vous vous rendrez «responsables», si je peux dire, de la non-volonté d'implanter l'ambassade européenne sur le territoire de la Ville de Genève. C'est la seule chose que je veux vous dire, c'est la seule chose dont je veux vous rendre conscients.

Pour ces raisons-là, le groupe libéral demandera l'appel nominal sur le renvoi de ce plan localisé de quartier au Conseil administratif. En indiquant bien que le renvoi signifie la possibilité de continuer d'étudier une implantation éventuelle de la Maison Europa sur le site de Sécheron. Je vous laisse devant vos responsabilités. Monsieur le président, je vous remercie.

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Il est tout à fait étonnant, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, que le groupe libéral, ce soir, m'accuse quasiment de schizophrénie profonde en me qualifiant tout à la fois de «mère», de «tutrice», de «marâtre», d'«enfant» – d'«enfant responsable». C'est d'autant plus surprenant que M. le conseiller municipal et son groupe pourraient peut-être se souvenir qu'en matière d'autonomie communale il n'a pas vraiment de leçon à donner au Conseil administratif qui a utilisé, chaque fois qu'il l'a pu, cette voie pour affirmer ses convictions.

Refaisons un peu d'histoire. Un plan localisé avait, en effet, été accepté par le Conseil municipal. Je rappellerai qu'il n'est pas nécessaire que le Conseil d'Etat l'approuve si celui-ci ne le souhaite pas et que notre force ne réside que dans le préavis que nous pouvons donner. Indépendamment de cela, sur ce périmètre délicat, il avait toujours été question de faire un plan localisé de quartier. Il est

donc parfaitement logique que ce processus soit respecté. Par ailleurs, il n'est pas dans notre intention de reparler précisément aujourd'hui de plans d'utilisation du sol, mais il va de soi que le plan localisé de quartier reflète le plan d'utilisation du sol, c'est-à-dire l'équilibre que nous souhaitons en ville.

Que vous soyez déçus, Mesdames et Messieurs, du sort un peu triste réservé, semble-t-il, par le pouvoir exécutif à la Maison Europa nous surprend ce soir puisque nous n'avons jamais caché notre scepticisme à ce propos. De plus, nous sommes convaincus, nous l'avons dit et nous le redirons probablement en séance de commission de l'aménagement, que ce projet est irréaliste par bien des côtés et qu'il vaudrait mieux que nous parlions dorénavant davantage d'aménagement que de finances.

Indépendamment de cela, Mesdames et Messieurs, je vous ramène aux compétences qui sont les vôtres: il conviendra que les membres de votre Conseil décident de la suite et du temps qu'ils souhaitent consacrer à la Maison Europa et qu'ils reviennent avec une proposition dans les délais qu'ils se seront eux-mêmes fixés. En effet, il ne convient pas que j'intervienne dans ce débat, cela n'est pas de mon ressort.

Mme Eveline Lutz (L). Mme Burnand n'est pas la seule à être surprise, je le suis également beaucoup.

Je suis surprise devant l'attitude du Conseil administratif qui propose un PLQ alors qu'une motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement, ce qui démontre par là qu'il traite le Conseil municipal par-dessus la jambe. Je suis surprise également par l'attitude de certains collègues dont manifestement la main gauche ignore ce que fait la main droite: ils prennent en considération une motion sur le sujet de la Maison Europa et, dans la foulée, ils prennent en considération, ou se proposent de prendre en considération, un PLQ qui annihile *ipso facto* la motion précitée. Merci, Monsieur le président.

M. Pierre de Freudenreich (L). Je tiens à rappeler à cette assistance un élément que la plupart des membres de ce plénum omettent plus ou moins volontairement.

A l'époque, lorsque les deux PLQ et projet de modification de zone ont été préavisés favorablement, favorisant ainsi l'édification de l'usine de Sécheron SA sur la parcelle N° 4125 et la réalisation d'un bâtiment à destination de l'OMM (l'Organisation mondiale de la météorologie), une résolution N° 3974 avait été votée à la quasi-unanimité qui demandait au Conseil administratif d'agir auprès

du Conseil d'Etat afin que l'éventualité de l'implantation d'une organisation internationale soit envisagée sur la parcelle du Foyer. Cela, c'était la volonté du Conseil municipal le 5 mai 1992.

Depuis lors, certains ont apparemment changé d'avis, sous certaines pressions peut-être... Cependant, j'estime qu'il faut avoir du courage, que le pouvoir exécutif de la Ville de Genève doit prendre le taureau par les cornes et qu'il n'est pas envisageable qu'on puisse avoir une attitude de refus face à l'éventualité de l'implantation et de la réalisation d'une Maison Europa à Genève. C'est tout à fait inacceptable! Au vu du vote populaire intervenu le 6 décembre 1992, qui dégageait une majorité de 85% dans le canton de Genève pour faire partie de l'Europe, j'estime qu'il est choquant de constater que le Conseil administratif refuse d'entrer en matière. Et si certains magistrats du Conseil d'Etat s'opposent vertement et mettent tout en œuvre pour saboter ce projet, ce n'est pas une raison suffisante pour que le Conseil administratif lui fasse écho.

M. Manuel Tornare (S). Monsieur le président, j'ai l'impression que les libéraux mêlent les intérêts d'un promoteur avec l'idéal européen. *(Brouhaha.)* Je trouve cela assez regrettable! Je le dis aussi en tant qu'Européen, peut-être pas depuis 1958 comme M. Rossetti, mais en tant qu'Européen convaincu!

A la suite des propos de Mme Lutz, je rappellerai que la motion a été renvoyée en commission et qu'elle n'a pas encore été mise aux voix. On n'a pas encore auditionné qui que ce soit, c'est le président qui est chargé de convoquer. Mme Lutz est en train d'avoir un jugement préétabli par rapport à cette motion. Qu'est-ce que cette histoire? C'est se moquer du Conseil municipal!

Une fois qu'on aura rendu le rapport, on pourra voter pour ou contre la motion. Mais vous êtes en train de brûler les étapes, vous vous prenez pour le TGV de la motion! S'il vous plaît, laissez-nous faire notre travail!

Le président. Mme Lutz ayant été mise en cause, je lui donne la parole.

Mme Eveline Lutz (L). Merci, Monsieur le président. Je n'ai pas dit que cette motion avait été votée, j'ai dit qu'elle a été prise en considération. Nous parlons francais, Monsieur Tornare!

Le président. M. Jucker ayant souhaité l'appel nominal, je demande s'il est appuyé par cinq personnes?

Plusieurs voix. Oui!

Mise aux voix à l'appel nominal, la prise en considération de la proposition est acceptée par 44 oui contre 24 non (1 abstention).

Ont voté oui (44):

Mme Corinne Billaud (R), M. Roberto Broggini (PEG), M. Jean-Luc Chalut (R), M. Alain Comte (T), M. Olivier Coste (S), M. Gérald Crettenand (PEG), Mme Caroline Dallèves Romaneschi (PEG), M. Michel Ducret (R), M. Alain Dupraz (T), Mme Hélène Ecuyer (T), Mme Magdalena Filipowski (PEG), M. Marc Flaks (PEG), Mme Alexandra Gobet Winiger (S), Mme Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Pierre Johner (T), M. Albert Knechtli (S), Mme Michèle Künzler (PEG), M. Bernard Lescaze (R), M. Ueli Leuenberger (PEG), M. Jean-Jacques Maillard (T), M. Michel Meylan (T), M. Claude Miffon (R), M. Eric Mottu (S), M. Bernard Nicole (S), M. Bernard Paillard (T), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Pascal Perler (PEG), M. Daniel Pilly (S), Mme Brigitte Polonovski (DC), Mme Karin Rieser (DC), M. Aldo Rigotti (T), M. Pierre Rumo (T), M. Guy Savary (DC), Mme Jeannette Schneider-Rime (S), M. Antonio Soragni (PEG), M. Daniel Sormanni (S), M. François Sottas (T), Mme Andrienne Soutter (S), Mme Marie-France Spielmann (T), M. Manuel Tornare (S), M. Bertrand de Weck (PEG), Mme Eléonore Witschi Bauraud (T), M. Christian Zaugg (S), M. Marco Ziegler (S).

Ont voté non (24):

M. Jacques Apothéloz (L), M. Norbert-Max Blauenstein (L), Mme Nicole Bobillier (S), Mme Marie-Laure Bonard-Vatran (L), M. Albert Chauffat (DC), Mme Barbara Cramer (L), M. Pierre de Freudenreich (L), Mme Alice Ecuvillon (DC), M. Pierre-Charles George (R), Mme Suzanne-Sophie Hurter (L), M. Fabrice Jucker (L), M. André Kaplun (L), Mme Eveline Lutz (L), M. Pierre Marti (DC), Mme Michèle Martin (L), M. Nicolas Meyer (L), M. Homy Meykadeh (L), M. Olivier Moreillon (L), M. Pierre Muller (L), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), Mme Barbara Polla (L), M. Pierre Reichenbach (L), Mme Micheline Spoerri (L), Mme Renée Vernet-Baud (L).

S'est abstenu (1):

M. Gilbert Mouron (R).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M. Didier Bonny (DC), M. Olivier Cingria (L), M. Guy Dossan (R), Mme Laurette Dupuis (T), Mme Sabine Fivaz (PEG), M. Alphonse Paratte (DC),

Mme Véronique Pürro (S), M. Georges Queloz (L), M. Albert Rodrik (S), M. René Winet (R).

Présidence:

M. Jean-Pierre Lyon (T), président, n'a pas voté.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à la majorité (une opposition et quelques abstentions).

11. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un 10e crédit extraordinaire de 1 900 000 francs, destiné à des travaux d'aménagement, de réfection et de transformation, ainsi qu'à des opérations de rénovation dans diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève (N° 221).

1. Préambule

Depuis 1981, le Conseil administratif vous a présenté 9 propositions de crédits destinés à des travaux d'aménagement, de réfection et de transformation dans diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève.

Pour poursuivre cette action, il vous soumet aujourd'hui une dixième demande de crédit, conformément à la planification établie.

2. Exposé des motifs

Au cours des dernières décennies, le nombre des bâtiments scolaires et salles d'éducation physique de la Ville de Genève a suivi une progression continue et importante, pour faire face à l'évolution des effectifs scolaires.

Cette évolution est illustrée par le graphique, ci-après, se rapportant aux surfaces scolaires entretenues par le Service des écoles.

Evolution des surfaces scolaires entretenues par le Service des écoles 1981-1993

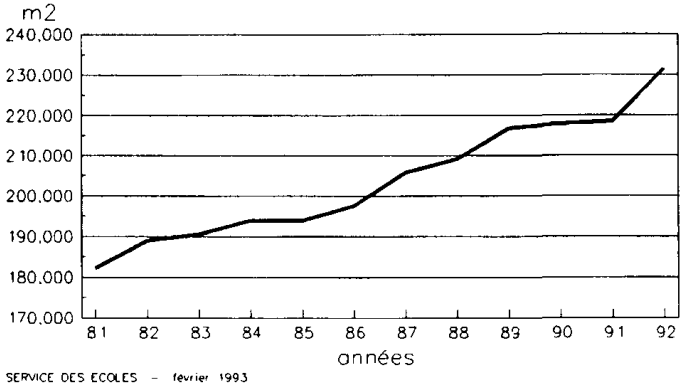

La lecture de ce graphique fait apparaître que les surfaces scolaires ont progressé d'environ 20% pendant la dernière décennie.

Sur le plan des crédits votés pour l'entretien des bâtiments scolaires, l'histogramme ci-dessous indique l'évolution durant la même période de référence.

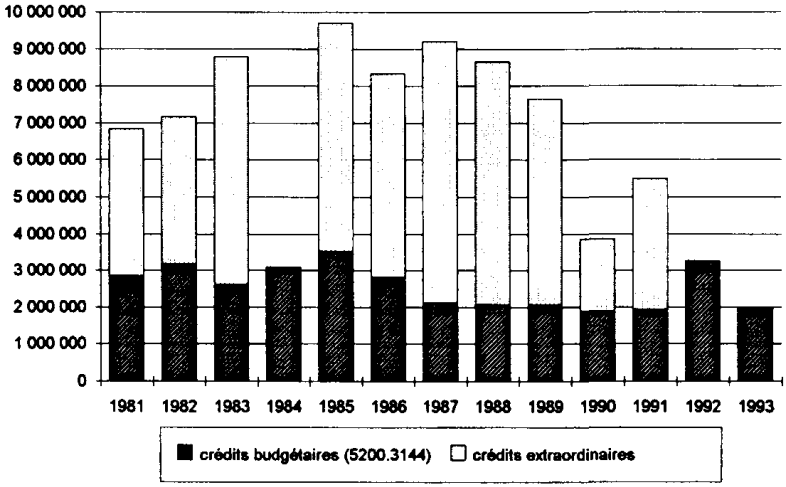

Ce graphique fait ressortir une tendance à la diminution des moyens financiers mis à disposition pour entretenir et adapter un parc immobilier scolaire de plus en plus important.

D'une manière générale, la procédure suivante est appliquée par le Service des écoles pour intervenir dans les bâtiments scolaires:

- Les travaux de faible importance sont, dans les limites des crédits alloués, financés par le budget voté annuellement par le Conseil municipal.
- En cas d'urgence et selon l'évolution des effectifs scolaires, notamment au moment de l'organisation des classes, le Service des écoles est conduit à présenter des propositions de crédits budgétaires complémentaires, pour permettre de réaliser les travaux indispensables dans le but d'assurer les rentrées scolaires de l'exercice concerné.
- Les opérations d'une certaine importance ne peuvent être exécutées que dans le cadre de crédits extraordinaires votés par le Conseil municipal. Le détail des travaux réalisés par les précédents crédits votés à cette fin est mentionné en annexe 1 de la présente proposition.

L'accélération de la dégradation du patrimoine bâti ainsi que l'urgence de certains travaux découlant notamment du vieillissement prématuré de bâtiments construits durant les années 1960 rendent indispensable la réalisation des travaux mentionnés dans la présente proposition.

3. **Descriptif des travaux et estimations des coûts**

Après analyse, et en fonction du diagnostic de l'état des écoles, les interventions suivantes doivent être effectuées:

3.1. *Descriptif des travaux*

3.1.1 *Ecole Cité-Jonction*

Réfection de la toiture plate du bâtiment des classes primaires

Echafaudage: montage d'un échafaudage autour du bâtiment et d'une protection de bord de toiture.

Etanchéité: évacuation du gravier et sable, arrachage de l'étanchéité, évacuation de l'isolation. Pose d'une nouvelle étanchéité multicouche et repose d'un gravier de toiture.

Ferblanterie: remplacement des bordures de terrasses en aluminium gaufré par de la ferblanterie en cuivre. Façon de garnitures de ventilation en cuivre avec des plaques de collage.

Estimation du coût des travaux: 165 000 francs.

Réfection de la salle de rythmique

Menuiserie: remplacement des boiseries d'un mur. Fourniture et pose d'armoires fixes de rangement pour le matériel et l'installation sono.

Peinture: rafraîchissement des murs.

Revêtement de sol: remplacement du revêtement de sol existant par un type linoléum.

Nettoyage de fin de chantier.

Estimation du coût des travaux: 55 000 francs.

3.1.2 *Ecole des Crêts-de-Champel*

Réfection complète des chapes dans 18 classes

Maçonnerie: arrachage et évacuation du revêtement de sol existant. Piquage et évacuation de la chape existante. Exécution d'une nouvelle chape.

Revêtement de sol: fourniture et pose d'un nouveau revêtement de sol, type linoléum.

Nettoyage de fin de chantier.

Estimation du coût des travaux: 285 000 francs.

Remplacement de verres isolants

Vitrerie: remplacement de 50 verres isolants endommagés.

Estimation du coût des travaux: 41 000 francs.

3.1.3 *Ecole de Budé*

Mise en séparatif des canalisations eaux usées et eaux pluviales de l'habitation de fonction, selon les exigences du Département des travaux publics

Maçonnerie: fouille sur la route, création de deux chambres de visite, remplacement des canalisations, remise en état de la chaussée.

Estimation du coût des travaux: 45 000 francs.

3.1.4 *Ecole Devin-du-Village*

Réfection de la toiture plate des bâtiments scolaires

Echafaudage: montage d'un échafaudage extérieur.

Couverture: dépose du revêtement de toiture existant. Fourniture et pose d'un nouveau revêtement de toiture en cuivre, réfection des chéneaux encaissées et des virevents.

Estimation du coût des travaux: 326 000 francs.

3.1.5 *Ecole EFP Saint-Gervais*

Remplacement des fenêtre des couloirs

Echafaudage: montage d'un échafaudage extérieur.

Menuiserie: remplacement de 16 fenêtres en chêne identique à l'exécution existante.

Vitrerie: fourniture et pose de verres isolants.

Peinture: peinture des nouvelles menuiseries de fenêtres.

Nettoyage de fin de chantier.

Estimation du coût des travaux: 90 000 francs.

3.1.6 *Ecole des Eaux-Vives*

Réfection de l'isolation et de l'étanchéité des fenêtres des classes et des vestibules

Menuiserie: reprise des battues des fenêtres, pose de joints et de protections en métal sur les renvois d'eau.

Nettoyage de fin de chantier.

Estimation du coût des travaux: 132 000 francs.

3.1.7 *Ecole de Geisendorf*

Réfection des canalisations EP des différents préaux de l'école

Maçonnerie: fouilles dans préaux et pelouses, remplacement des canalisations EP, création de regards de visite et remise en état des fonds.

Estimation du coût des travaux: 89 000 francs.

3.1.9 *Ecole de Roches*

Remplacement du sol dans la salle d'éducation physique

Maçonnerie: dépose et évacuation du sol existant, rhabillage de la chape.

Revêtement de sol: pose d'un nouveau sol souple, ainsi que des plinthes. Nouveaux marquages.

Nettoyage de fin de chantier.

Estimation du coût total des travaux: 154 000 francs.

3.1.10 *Ecole de Saint-Antoine*

Remplacement à l'existant des fenêtres de classes

Menuiserie: fourniture et pose de nouvelles fenêtres et modification des cadres existants.

Peinture: imprégnation des cadres de fenêtres.

Nettoyage de fin de chantier.

Estimation du coût total des travaux: 90 000 francs.

3.1.11 *Ecole de Trembley I*

Remplacement des stores pour les classes au rez-de-chaussée

Stores: dépose et évacuation des toiles existantes. Fourniture et pose de stores métalliques à commande manuelle, y compris lambrequins.

Nettoyage de fin de chantier.

Estimation du coût total des travaux: 80 000 francs.

3.1.12 *Ecole Trembley II*

Réfection du sol pour la salle de rythmique et pose de protection solaire

Maçonnerie: arrachage de l'ancien revêtement de sol et rhabillage de la chape.

Revêtement de sol: fourniture et pose d'un sol souple et pose de plinthes.

Echafaudage: pose d'un échafaudage sur la façade du bâtiment.

Stores: fourniture et pose de 7 stores en toiles y compris coulisseaux et lambrequins.

Nettoyage de fin de chantier.

Estimation du coût total des travaux: 55 000 francs.

3.1.13 *Ecole des Vollandes*

Réfection partielle des locaux de douches et de la salle d'éducation physique

Maçonnerie: dépose et évacuation du sol existant de la salle d'éducation physique, rhabillage de la chape.

Carrelage: dépose du carrelage existant et repose de carrelage et de faïences dans les locaux de douches.

Etanchéité: pose d'une étanchéité sous le carrelage et les faïences dans les locaux de douches.

Revêtement de sol: pose d'un nouveau sol souple et de plinthes. Nouveaux marquages.

Peinture: peinture du plafond, des murs et des radiateurs de la salle de gymnastique et des locaux d'engins.

Menuiserie: divers travaux de raccordement avec le nouveau sol.

Nettoyage de fin de chantier.

Estimation du coût des travaux: 258 000 francs.

3.2. *Récapitulation*

L'estimation du coût total des travaux a été établie sur la base des prix d'octobre 1992.

	Fr.
1. Ecole Cité-Jonction	220 000.—
2. Ecole des Crêts-de-Champel.	326 000.—
3. Ecole de Budé	45 000.—
4. Ecole Devin-du-Village	326 000.—
5. Ecole EFP Saint-Gervais	90 000.—
6. Ecole des Eaux-Vives	132 000.—
7. Ecole Geisendorf	89 000.—
9. Ecole de Roches	154 000.—
10. Ecole Saint-Antoine	90 000.—
11 Ecole Trembley I	80 000.—
12. Ecole Trembley II	55 000.—
13. Ecole des Vollandes	258 000.—
	1 865 000.—
Honoraires, conseils architecturaux, contrôles statiques, etc., et divers pour l'ensemble des postes (env. 1,8%)	35 000.—
Total	1 900 000.—

4. Obligations légales

Les communes ont l'obligation, selon le règlement cantonal relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire (C/1/5,6) d'entretenir les bâtiments scolaires.

5. Référence au PFQ

Cet objet figure au 12e PFQ sous le N° 30.66 dans la liste des «projets de substitution liés à des obligations légales et/ou de sécurité».

Il remplace une partie du crédit de 2 532 000 francs abandonné par le Conseil municipal destiné à la restauration du bâtiment et à l'aménagement d'une crèche-garderie au 35, rue de Carouge (objet N° 61.06.2).

Le solde du montant sera attribué à la proposition de crédit extraordinaire pour l'aménagement d'une crèche au 16, rue de la Madeleine (objet N° 61.21.2 «autres projets de substitution différables»).

6. **Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière**

Ces réalisations n'entraîneront pas de charge d'exploitation supplémentaire. Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 5,7% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, elle se montera à 254 500 francs.

Au vu de ces explications, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 900 000 francs destiné à des travaux d'aménagement, de réfection et de transformation dans diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 900 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 1994 à 2003.

Annexe: rappel des crédits Nos 1 à 9.

ANNEXE

Rappel des crédits Nos 1 à 9, destinés à des travaux d'aménagement, de réfection et de transformation, ainsi qu'à des opérations de rénovation dans diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève.

Crédit N° 1, de 4 000 000 de francs, voté par le Conseil municipal le 31 mars 1981. (Proposition N° 101).

a) Ecole Beaulieu: corridors; travaux achevés en été 1981.

b) Ecole des Cropettes E: classes et salle de jeux; travaux achevés en été 1981.

c) Ecole des Eaux-Vives: classes et locaux annexes; travaux réalisés en été 1982.

d) Ecole Hugo-de-Senger E: classes et locaux annexes; travaux réalisés en été 1982.

e) Ecole Micheli-du-Crest: façades; travaux achevés au printemps 1982. Classes et locaux annexes; travaux réalisés en été 1982.

f) Ecole de Sécheron: salle d'éducation physique et locaux annexes; travaux achevés en été 1981.

Crédit N° 2, de 4 000 000 de francs, voté par le Conseil municipal le 2 novembre 1982. (Proposition N° 254).

a) Ecole de Budé: toiture; travaux achevés en été 1983.

b) Ecole des Charmilles: façade, première étape réalisée en été 1984 et deuxième étape en été 1985.

c) Ecole des Cropettes primaire: sanitaires; travaux achevés en été 1983.

d) Ecole des Eaux-Vives: corridors et sanitaires; travaux réalisés en été 1983.

e) Ecole Hugo-de-Senger enfantine: vestibules; travaux réalisés en été 1983.

f) Ecole Micheli-du-Crest: sanitaires; travaux réalisés en été 1983. Vestibules; travaux réalisés en partie en 1983 et achevés en été 1984.

g) Ecole du chemin de Roches: façades; travaux réalisés en été 1984.

h) Maison de quartier de la Jonction: ascenseur, foyer-bar et cuisine, salle de spectacles; travaux réalisés en été et en automne 1983.

Crédit N° 3, de 6 200 000 francs, voté par le Conseil municipal le 15 novembre 1983. (Proposition N° 1).

a) Ecole des Allobroges: toiture et façades; travaux réalisés en été 1984.

b) Ecole Carl-Vogt: sanitaires; travaux réalisés en été 1984.

c) Ecole des Crêts: sanitaire pour handicapés, classes du bâtiment I; travaux réalisés au printemps et en été 1984.

d) Ecole des Eaux-Vives: salle d'éducation physique et vestiaires; travaux réalisés en été 1984.

e) Ecole Hugo-de-Senger enfantine: toiture et façades; travaux réalisés en été et en automne 1984.

f) Ecole du Mail I: classes (2e étape); travaux réalisés en été 1984. Sous-sol; travaux achevés en janvier 1985. Toiture et façades du bâtiment des salles d'éducation physique; travaux achevés en automne 1985.

g) Ecole Micheli-du-Crest: salle des maîtres, salle de jeux; travaux exécutés en été 1984.

Crédit N° 4, de 6 200 000 francs, voté par le Conseil municipal le 2 avril 1985. (Proposition N° 154).

a) Ecole de Budé: classes; travaux réalisés en 1985. Revêtement sol; travaux achevés en été 1986.

b) Ecole des Crêts-de-Champel (bâtiment ouest): sanitaires; travaux achevés en été 1985.

c) Ecole des Eaux-Vives, bâtiment I: sanitaires. Bâtiment IV: sanitaires et cage d'escalier; travaux achevés en été 1985.

d) Ecole Geisendorf (Poterie): classes; travaux achevés en été 1985.

e) Ecole du Mail I: sanitaires de l'aile sud; travaux achevés en été 1985. Salle d'éducation physique N° 1 et vestiaires; travaux achevés en février 1986.

f) Ecole Necker: classes et sanitaires du 1er étage; travaux achevés en été 1985.

g) Ecole de la Roseraie: sous-sol; travaux achevés en janvier 1986.

h) Ecole Trembley II: restaurant scolaire avec office, salle des maîtres, infirmerie, salle des activités parascolaires, loge; travaux achevés en été 1985.

Crédit N° 5, de 5 550 000 francs, voté par le Conseil municipal le 25 mars 1986. (Proposition N° 229).

a) Ecole de Budé: installation de chauffage; réfection de revêtement de sol; travaux terminés en été 1986.

b) Ecole Carl-Vogt: toiture et façades; travaux terminés en décembre 1986.

c) Ecole des Casemates: installation de chauffage; travaux terminés en octobre 1986.

d) Ecole Cayla: remplacement des radiateurs à gaz, suite à des fuites; travaux terminés en mars 1990.

e) Ecole des Charmilles: installation de chauffage, première étape; réfection canalisations et assainissement sous-sol; travaux terminés en été 1986. Remplacement partiel des stores; travaux terminés en été 1989.

f) Ecole des Cropettes: aménagement de locaux de sociétés dans les combles; travaux terminés en été 1986. Rafraîchissement locaux restaurant scolaire; travaux terminés en été 1987.

g) Ecole des Eaux-Vives, bâtiment I: cage d'escalier et vestibules; travaux terminés en été 1986. Aménagement et assainissement de divers locaux; travaux terminés en été 1989.

h) Ecole du Mail I: sanitaires de l'aile nord; travaux achevés en été 1986. Salle d'éducation physique N° 2 et vestiaires; travaux achevés en janvier 1987. Réfection divers locaux; travaux terminés en été 1988.

i) Ecole Necker: installation de chauffage (suite), sanitaires du 2e étage, salle de sociétés et dépôt (sous-sol); travaux achevés en été 1986.

j) Ecole du Seujet: ascenseur; travaux achevés en septembre 1986. Remplacement de la centrale alarme-sonorisation; travaux terminés en été 1988.

Crédit N° 6, de 7 100 000 francs, voté par le Conseil municipal le 3 mars 1987. (Proposition N° 325).

a) Ecole des Allières: réfection de la salle d'éducation physique. Remplacement des portes d'entrée et rénovation de la salle de cinéma; travaux terminés en été 1987.

b) Ecole Bertrand: aménagement d'un atelier du livre dans les combles; travaux terminés en été 1989.

c) Ecole de Budé: transformation de la salle des maîtres et de la loge du concierge. Réfection générale des fenêtres; travaux terminés en été 1987.

d) Ecole Carl-Vogt: réfection de onze classes et de divers locaux. Création d'une loge pour le concierge; travaux terminés en été 1987.

e) Ecole Cayla: peinture intérieure de trois pavillons; travaux terminés en été 1987.

f) Ecole des Charmilles: réfection de la chaufferie et de l'installation de chauffage, deuxième étape. Isolation thermique de la toiture, des contrecœurs de l'appartement du concierge et de la salle d'éducation physique. Installation d'une nouvelle mise en passe; travaux terminés en septembre 1987.

g) Ecole Cité-Jonction: remplacement des stores. Création d'un local dans le hall de la section enfantine; travaux terminés en été 1987.

h) Ecole de Contamines: remplacement des stores; travaux terminés en été 1987.

i) Ecole des Crêts: rénovation des sanitaires du bâtiment principal. Rénovation des vestibules (1re étape); travaux terminés en été 1987.

j) Ecole des Crêts-de-Champel: remplacement des toiles de stores; travaux terminés en novembre 1989. Création et aménagement de locaux et modification des sanitaires de l'école enfantine; travaux terminés en septembre 1987.

k) Ecole Devin-du-Village: création d'une chaufferie à gaz. Travaux terminés en septembre 1989.

l) Ecole des Eaux-Vives: rénovation de la salle de cinéma; travaux terminés en été 1987.

m) Ecoles Geisendorf I et II: rénovation des sanitaires (II); création d'une classe d'appui; installation de rideaux d'obscurcissement; pose d'une nouvelle mise en passe; travaux terminés en octobre 1987.

n) Ecole Hugo-de-Senger I: remplacement des fenêtres et aménagement d'un local; travaux terminés été 1987.

o) Ecole du Mail I: remplacement des canalisations; travaux terminés en été 1987.

p) Ecole Necker: remise en état des renvois d'eau; rafraîchissement de la salle d'éducation physique et locaux annexes; travaux terminés en été 1987.

q) Ecole Pâquis-Centre: réfection de la peinture des passerelles, façades, escaliers et couverts (bâtiments 1A et 1B); création de deux classes d'appui; travaux terminés en été 1987.

r) Ecole de Roches: réfection de la chaufferie et remplacement de la chaudière; travaux terminés en été 1987.

s) Ecole de la Roseraie: rénovation des sanitaires de l'aile gauche; travaux terminés en été 1987.

t) Ecole de Saint-Jean: réfection du carrelage dans le couloir du rez-de-chaussée; travaux terminés en été 1987. Rafraîchissement de l'appartement de fonction; travaux terminés en été 1988.

u) Ecole de Sécheron: réhabilitation de quatre classes; travaux terminés en été 1989.

v) Ecole du Seujet: création de deux classes pour les activités parascolaires; modification de l'installation électrique dans les couloirs; travaux terminés en été 1987.

w) Ecole Trembley I: agrandissement de la salle des maîtres; réfection du carrelage dans le couloir du premier étage; travaux terminés en été 1987. Réfection de la chaufferie; travaux terminés en été 1989.

x) Ecole Trembley II: réfection des sanitaires; travaux terminés en été 1987.

y) Ecole de Vieusseux: transformation de l'infirmerie, de la salle des maîtres et création d'un économat; travaux terminés en été 1987.

Crédit N° 7, de 6 600 000 francs, voté par le Conseil municipal le 26 avril 1988. (Proposition N° 61).

a) Ecole Carl-Vogt: rénovation des vestibules et cage d'escalier; création d'un local pour l'infirmerie; aménagement de locaux pour le restaurant scolaire (à proximité immédiate); travaux terminés en octobre 1988.

b) Ecole des Charmilles: remplacement partiel des canalisations et grilles de sol dans les préaux; réfection des sanitaires filles et garçons dans le bâtiment sud; réfection du sol de la salle d'éducation physique; travaux terminés en septembre 1988.

c) Ecole Cité-Jonction: pose de panneaux d'affichage dans les vestibules; travaux terminés en juillet 1988.

d) Ecole des Crêts: rénovation des vestibules, 2e étape; travaux terminés en septembre 1988. Remplacement du tableau électrique principal; travaux terminés en septembre 1988.

e) Ecole des Cropettes primaire: rénovation de la salle des maîtres; travaux terminés en septembre 1988. Création de deux locaux d'appui dans les couloirs; travaux terminés en été 1990.

f) Ecole de Budé: pose d'une nouvelle barrière sur la terrasse de la toiture du bâtiment des salles d'éducation physique; travaux terminés en septembre 1988.

g) Ecole des Eaux-Vives: création de WC hommes et femmes pour la salle d'éducation physique; réfection des WC du rez-de-chaussée, 1er et 2e étage du bâtiment II; travaux terminés en décembre 1988. Réhabilitation locaux pour salles de réunions; travaux terminés en septembre 1989.

h) Ecole Geisendorf I: remplacement des stores à lamelles; travaux terminés en septembre 1988.

i) Ecole Geisendorf II (Poterie): rénovation des vestibules; travaux terminés en septembre 1988.

j) Ecole Hugo-de-Senger I: remplacement des fenêtres, dernière étape; fin de la rénovation du petit bâtiment, sur rue Rodo; rénovation de trois classes; travaux terminés en septembre 1988.

k) Ecole Hugo-de-Senger II: aménagement d'un atelier du livre; travaux terminés en septembre 1988.

l) Ecole Liotard: réfection du faux-plafond de la piscine et travaux de réparation dans les bassins; travaux terminés en septembre 1988.

m) Ecole du Mail: rénovation complète de l'appartement de fonction; travaux terminés en décembre 1989. Remplacement des portes d'entrée sur préau; rénovation des vestibules, hall d'entrée et cage d'escalier; travaux terminés en octobre 1988.

n) Ecole de Pâquis-Centre: réfection des armoires lavabo-vestiaire dans huit classes; dépose des pavés du préau sud et remplacement par un tapis bitumineux; création de terrains pour jeux de ballons dans les autres préaux, avec pose partielle d'un tapis en granulés de caoutchouc; réfection de la peinture des passerelles et des cages d'escaliers; travaux terminés en septembre 1988.

o) Ecole du chemin de Roches: remplacement des portes de séparation des WC dans quatre locaux; rafraîchissement des vestiaires de la salle d'éducation physique; travaux terminés en octobre 1988. Réhabilitation d'un atelier activités créatrices; travaux terminés en septembre 1989.

p) Ecole de Saint-Jean: réfection du carrelage dans le couloir du 1er étage; travaux terminés en septembre 1988.

q) Ecole Trembley II: rénovation complète des cinq classes du pavillon «B»; travaux terminés en septembre 1988.

r) Ecole de Vieusseux: isolation thermique des classes situées au nord; travaux terminés en septembre 1988.

s) Ecole Wilson (pavillon): réfection des peintures de tous les locaux et des façades; installation d'un point d'eau dans chaque local; réparation de l'installation de chauffage; différents aménagements de locaux; travaux terminés en septembre 1988.

Crédit N° 8, de 5 600 000 francs, voté par le Conseil municipal le 5 avril 1989. (Proposition N° 158).

a) Ecole des Allières I: rénovation de la salle des maîtres; travaux terminés en août 1990. Création d'un circuit eau chaude indépendant pour l'appartement de fonction; étude de détails en cours.

b) Ecole Beaulieu: réfection complète de la chaufferie; travaux terminés en septembre 1989.

c) Ecole Charles-Giron: remplacement des stores en toile du rez-de-chaussée par des stores métalliques plus résistants; travaux terminés en septembre 1989.

d) Ecole de Contamines: divers travaux de réfection des locaux de la piscine demandés par le Service des sports; rénovation des locaux sanitaires; amélioration de l'éclairage au-dessus des tableaux noirs; travaux terminés en août 1990. Pose de panneaux d'affichage en lino-cork dans les classes et les vestibules (1re étape); travaux terminés en septembre 1989.

e) Ecole des Cropettes primaire: rénovation de la salle de cinéma du sous-sol; rénovation du vestibule et des sanitaires du sous-sol; peinture des locaux des cuisines scolaires; travaux terminés en septembre 1989.

f) Ecole des Cropettes enfantine: amélioration du chauffage dans les classes; travaux terminés en septembre 1989. Réfection de la toiture du bâtiment; travaux terminés en août 1990.

g) Ecole des Crêts: transformation de la toiture de l'entrée; installation de stores dans 4 classes; rafraîchissement et amélioration de l'éclairage salle d'appui; travaux terminés en automne 1989.

h) Ecole des Crêts-de-Champel: remplacement de la chaudière; travaux terminés en septembre 1992.

i) Ecole de Budé: réfection du sol du préau couvert et de la toiture de la salle d'éducation physique; travaux terminés en septembre 1989. Agrandissement de la cuisine de l'appartement de fonction; travaux terminés en septembre 1990.

j) Ecole Dumas 25: rafraîchissement des classes; pose d'armoires fixes au fond de chaque classe; réfection des plafonds et de l'éclairage; réfection de la clôture du préau; travaux terminés en septembre 1989.

k) Ecole de formation préprofessionnelle Saint-Gervais: réfection des canalisations; travaux terminés en septembre 1989.

l) Ecole des Eaux-Vives: rénovation des vestibules et de la cage d'escalier du bâtiment II; aménagement de 6 classes; travaux terminés en septembre 1989. Pose de barrières de protection aux fenêtres; travaux terminés en été 1990. Modification de la clôture d'entrée du préau; travaux en cours.

m) Ecole des Franchises: équipement permettant l'obscurcissement de la salle de rythmique; travaux terminés en été 1990.

n) Ecole Geisendorf 2: réfection du bâtiment Geisendorf-Faller (1re étape: 5 classes); travaux terminés en été 1990.

o) Ecole Hugo-de-Senger 2: installation d'un ascenseur pour handicapés; réfection des canalisations et des drainages sous le bâtiment; travaux terminés en été 1990.

p) Ecole Micheli-du-Crest: création d'un préau couvert provisoire; travaux terminés en octobre 1989.

q) Ecole de Montchoisy: rénovation de la salle des maîtres; modification des portes d'entrée de l'école; pose de stores métalliques pour l'ensemble des bâtiments; travaux terminés en septembre 1989.

r) Ecole de Pâquis-Centre: changement des toiles des stores; remplacement de meubles-éviers; divers travaux de réfection des vestiaires de la piscine; travaux terminés en septembre 1989.

s) Ecole de Roches: réfection de la salle des maîtres; création d'un local de documentation; travaux terminés en septembre 1989. Nouvelle installation téléphonique; fourniture d'un meuble pour le rangement de l'équipement TV-vidéo; travaux terminés en août 1991.

t) Ecole Saint-Antoine: réfection chaufferie; travaux terminés en septembre 1990;

u) Ecole Saint-Jean: fin de la réfection du revêtement de sol des vestibules (2e étage); travaux terminés en septembre 1989.

v) Ecole du Seujet: réfection des plafonds des vestiaires de la salle de gymnastique et de luminaires dans certaines classes; travaux terminés en septembre 1989.

w) Ecole de Trembley I: réfection et transformation de l'aula en salle de classe; travaux terminés en septembre 1989.

x) Ecole de Trembley II: réfection des classes du pavillon A; travaux terminés en septembre 1989.

y) Ecole des Vollandes: remplacement des stores (1re étape) et remise en état éclairage préau couvert; division d'une salle d'étude; travaux terminés en septembre 1990.

z) Ecoles diverses: distribution de l'installation du téléréseau dans 15 bâtiments scolaires (1re étape); travaux terminés en 1990.

Crédit N° 9, 1re tranche de 2 000 000 de francs, voté par le Conseil municipal le 22 mai 1990. (Proposition N° 286).

a) Ecole des Allières: création d'un restaurant scolaire; travaux terminés en août 1990.

b) Ecole des Charmilles: réfection des canalisations EP dans le préau; travaux terminés en août 1990.

c) Ecole des Crêts: remplacement de la chaudière; travaux terminés en octobre 1990.

d) Ecole EFP Saint-Gervais: réfection du bâtiment de la salle de gymnastique; travaux terminés en décembre 1990.

e) Ecole des Eaux-Vives: réfection du couloir et de deux classes du premier étage, bâtiment I; travaux terminés en août 1990.

f) Ecole Geisendorf: changement de la conduite de bouclage et distribution d'eau, mise en place d'escalier de secours; travaux terminés en août 1990.

g) Ecole des Grottes: division de la salle des travaux manuels; aménagement de deux classes et d'une loge au rez-de-chaussée; travaux terminés en août 1990.

h) Ecole Hugo-de-Senger: réfection des canalisations EP du préau; construction d'une barrière pour le préau de la division élémentaire; modification d'une prise d'air de ventilation pour les locaux du Théâtre de Marionnettes; modification du système de fermeture des fenêtres des vestiaires de la salle de gymnastique; travaux terminés en août 1990.

i) Ecole Liotard: réfection du bassin de natation, remise en état de la ventilation monobloc de la piscine; travaux terminés en novembre 1990. Séparation de la salle de travaux manuels; travaux terminés en août 1990.

j) Ecole Pré-Jérôme: mise en passe de l'ensemble des locaux; travaux terminés en novembre 1990.

k) Ecole Saint-Jean: complément de l'isolation thermique des fenêtres; réfection des canalisations EP du préau; travaux terminés en août 1990.

l) Ecole Sécheron: complément de l'isolation phonique et thermique aux fenêtres des classes en prévision d'une rénovation complète de l'école; remasticage complet des fenêtres des couloirs; aménagement d'un nouvel accès du préau depuis la rue Dejean; travaux terminés en août 1990.

m) Ecole du Seujet: séparation de la salle des travaux manuels; transformation des locaux pour les activités parascolaires; travaux terminés en août 1990. Remplacement systématique des luminaires; travaux terminés en août 1990 .

Crédit N° 9, 2e tranche de 3 585 000 francs, voté par le Conseil municipal le 25 juin 1991 (proposition N° 392).

a) Ecole des Allières: changement des stores; travaux terminés en novembre 1991.

b) Ecole Beaulieu: réfection de l'enveloppe extérieure; travaux en cours.

c) Ecole Bertrand: remplacement de la chaudière; travaux terminés en août 1992.

d) Ecole des Charmilles: réaménagement de la salle des maîtres, aménagement de la salle de rythmique; étude de détails en cours.

e) Ecole Cité-Jonction: rénovation des classes enfantines, modification et adaptation de l'installation électrique existante; travaux terminés en août 1991.

f) Ecole de Contamines: réfection de la ventilation de la piscine; étude de détails en cours.

g) Ecole des Crêts: rafraîchissement de classes, réfection d'escaliers, remplacement de la porte d'entrée; travaux terminés en août 1991. Réfection des façades. Rénovation de la salle de gymnastique; travaux terminés en août 1992.

h) Ecole des Crêts-de-Champel: réfection des vestibules et des cages d'escaliers; travaux terminés en novembre 1991.

i) Ecole de Budé: réfection des 4 cages d'escaliers; étude de détails en cours.

j) Ecole Devin-du-Village: aménagement d'un restaurant scolaire; travaux terminés en octobre 1991.

k) Ecole Ferdinand-Hodler: installation d'un four à poterie; travaux terminés en septembre 1991.

l) Ecole de Geisendorf: réfection des installation de la sous-station de chauffage; travaux terminés en septembre 1992.

j) Ecole Liotard: remplacement des stores; travaux terminés en octobre 1991.

k) Ecole du Mail: réfection de la sous-station de chauffage; travaux en cours.

l) Ecole Pâquis-Centre: réfection des locaux de la clinique dentaire, réfection du parquet de la salle de spectacle du centre de loisirs; travaux terminés en octobre 1991. Fermeture d'un passage; travaux terminés en novembre 1991.

m) Ecole Pré-Jérôme: installation d'un point d'eau dans trois classes; travaux terminés en août 1991.

n) Ecole de Roches: réfection des sanitaires de l'école; travaux terminés en août 1991. Rénovation de l'appartement de fonction; travaux terminés en février 1992.

o) Ecole Saint-Antoine: réfection des sanitaires de l'école; travaux terminés en août 1991.

p) Ecole de Saint-Jean: aménagement de l'aula; travaux terminés en décembre 1991. Fourniture et pose de rayonnages dans 13 classes; étude de détails en cours.

q) Ecole du Seujet: réfection de l'isolation thermique du patio; travaux terminés en août 1991.

r) Ecole Vieusseux: remplacement des stores, réfection de la peinture des boiseries de façades; travaux terminés en août 1991.

Le président. Le Conseil administratif propose le renvoi de cet objet à la commission des travaux.

Préconsultation

Mme Alice Ecuvillon (DC). Je demande le renvoi de cette proposition en commission sociale, Monsieur le président.

Le président. Je mettrai votre suggestion au vote. Souhaitez-vous renvoyer cette proposition à une seule commission?

Mme Alice Ecuvillon et plusieurs voix. Oui!

Le président. Je mets aux voix la prise en considération de cette proposition et son renvoi à la commission sociale.

Mis aux voix, la prise en considération et le renvoi de la proposition à la commission sociale et de la jeunesse sont acceptés à la majorité (quelques oppositions et abstentions.)

M. Gilbert Mouron (R). Il y a une erreur! Je voudrais dire quelque chose.

Le président. Monsieur Mouron... Que c'est pénible! Que voulez-vous ajouter?

M. Gilbert Mouron (R). Monsieur le président, c'est avec plaisir que j'accepte de parler après les autres, puisque vous ne m'autorisez à le faire qu'à ce moment-là. *(Rires.)*

Le président. Mais, Monsieur Mouron, vous auriez dû lever la main plus vite. Ne m'attaquez pas!

M. Gilbert Mouron. Si vous regardez de quoi est faite cette proposition...

Le président. Cela ne me regarde pas!

M. Gilbert Mouron. Mais je veux quand même vous donner un exemple. Il s'agit de savoir...

Le président. Mais cela m'est complètement égal!

M. Gilbert Mouron. Je veux quand même le dire car, en m'adressant à vous, je peux m'adresser à tout le monde, conformément au règlement. Alors, écoutez-moi, Monsieur le président!

Le président. Je n'écoute que vous...

M. Gilbert Mouron. Il s'agit d'estimer le coût de travaux de maçonnerie, de fouilles sur la route et création de deux chambres de visite à l'école de Budé. Alors, en quoi la commission sociale s'inquiète-t-elle de ce genre de choses?

Par ailleurs, il s'agit de savoir si la menuiserie, la fourniture et la pose de nouvelles fenêtres – existantes et à remplacer – à l'école de Saint-Antoine justifient un coût de 90 000 francs, y compris le nettoyage de fin de chantier et l'imprégnation des cadres de fenêtres. La commission sociale et de la jeunesse s'intéresse-t-elle à ces choses-là?

Pour le surplus, il s'agit d'examiner de quoi sont faits les carrelages... La commission sociale – dont j'ai fait partie pendant presque douze ans – a toujours dû juger de l'opportunité des travaux à effectuer: s'il fallait créer ou pas une école ou une annexe; s'il fallait augmenter ou pas un nombre d'équipements. Mais les réparations à effectuer dans une école, ce sont typiquement des problèmes de coûts et de travaux.

Aussi, je demande, Monsieur le président, que vous examiniez cela, car il s'agit de coûts et de travaux et pas d'opportunité.

Le président. Monsieur Mouron, j'avais une proposition, je l'ai mise aux voix, et c'est moi qui prends tout sur le coin de la figure! Adressez-vous à votre petite copine de l'Entente! *(Quelques rires.)*

Maintenant, je refais voter la prise en considération. *(Remarque de Mme Ecuvillon.)*

Non, Madame Ecuvillon, maintenant, c'est le vote! C'est moi qui décide!

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Le président. Maintenant, je mets aux voix la proposition du Conseil administratif de renvoyer cet objet à la commission des travaux.

Madame Ecuvillon, veuillez regagner votre place; vous n'avez pas droit à la parole. *(Remarque de M. de Weck.)*

Je vous en prie, Monsieur de Weck, n'entrez pas dans cette affaire...

M. Bertrand de Weck (PEG). Monsieur le président, le vote est acquis. Alors, quels que soient les débats soulevés par M. Mouron, cela n'a aucune importance, nous avons voté. Nous n'avons pas à revoter, sous prétexte qu'une conseillère ou un conseiller municipal s'exprime après un vote.

Nous avons voté. Que ce soit absurde ou cohérent, cela n'a aucune importance, nous avons voté, point final!

Le président. Monsieur de Weck, si vous aviez écouté... J'ai été coupé par Mme Ecuvillon et M. Mouron au moment où je voulais faire voter le renvoi à la commission des travaux. Nous ne l'avons pas fait, ce vote!

On reprend les votes comme je les ai décidés. Je mets aux voix le renvoi de la proposition à la commission des travaux. Et si vous êtes contre, Monsieur de Weck – vous êtes un homme intelligent – vous votez contre!

M. Bertrand de Weck. Merci!

Le président. Que ceux qui acceptent le renvoi à la commission des travaux lèvent la main. Je demande aux membres du bureau de compter. Comme cela, il n'y aura pas d'histoire.

Je précise encore que ceux qui voteront contre le renvoi de la proposition à la commission des travaux seront considérés comme ayant voté le renvoi à la commission sociale.

Ne vous faites pas de souci, Monsieur de Weck, il y aura une majorité. Mais vous ne levez pas la main?

M. Bertrand de Weck. Non!

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux est accepté par 24 oui contre 21 non (quelques abstentions).

Le président. J'avais raison! Vingt-quatre voix en faveur de la commission des travaux, vingt et une voix en faveur de la commission sociale: cette proposition est donc renvoyée à la commission des travaux.

12. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de divers crédits budgétaires supplémentaires ou nouveaux à ceux existant au budget 1993 pour un montant de 1 747 200 francs (N° 223).

1. Préambule

Conformément à la procédure adoptée en matière d'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires ou nouveaux, le Conseil administratif vous soumet au moyen de la présente proposition une première demande de crédits concernant le budget 1993.

2. Liste récapitulative des demandes de crédits budgétaires supplémentaires ou nouveaux.

Page	Service	Rubrique	Crédit voté Fr.	Crédit supplémentaire Fr.
17	1560	319	7 000	12 000
18	1563	301	3 260 548	125 000
18	1563	303	352 566	14 000
20	1569	301	51 764	12 000
20	1569	303	5 028	1 300
				164 300
27	2120	310	49 500	3 500
28	2130	314	10 471 000	297 000
29	2160	310	52 500	29 000
30	2161	314	2 550 000	517 000
33	2520	314	50 000	36 500
34	2523	314	537 000	60 000
37	2540	318	155 000	12 500
				955 500

41	3112	318	2 994 250	150 000
44	3116	314	8 000	1 900
				151 900
91	5110	312	31 500	5 500
92	5110	316	1 215 000	185 000
92	5110	318	220 000	7 000
105	5300	306	99 568	15 000
105	5300	311	250 400	43 000
105	5300	314	1 065 000	80 000
110	5611	365	760 000	140 000
				475 500
Total général				1 747 200

3. **Explications relatives à ces demandes**

1560 – *Administration*

319 – Frais divers Fr. 12.000.—

Amélioration des conditions de travail et de la sécurité de la vue pour le personnel travaillant en permanence sur les écrans par l'achat de 28 filtres écran.

1563 – *Immeubles locatifs*

301 – Traitements du personnel	125 000.–
303 – Assurances sociales	14 000.–
	139 000.–

Réajustement du poste en fonction des contrats de droit privé existant pour les concierges à temps partiel. Ces salaires ne peuvent donc pas être diminués.

1569 – *Divers*

301 – Traitements du personnel	12 000.–
303 – Assurances sociales	1 300.–
	13 300.–

Réajustement des postes en fonction des salaires des surveillants de parkings à temps partiel engagés sous contrats de droit privé. Ces salaires ne peuvent donc pas être diminués.

2120 – *Service d'architecture*

310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité 3 500.–

Un atelier d'étude a été créé au sein du Service d'architecture. Pour l'exercice 1993, il n'a pas été pris en compte des frais de tirages de plans que cette nouvelle mission nécessite.

2130 – *Service des bâtiments*

314 – Entretien des immeubles par des tiers 297 000.–

Ce crédit sera utilisé pour le renforcement de la Grotte No 3 du Bois-de-la-Bâtie.

2160 – *Service d'aménagement urbain*

310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité 29 000.–

Augmentation due à l'activité de deux architectes supplémentaires, engagés sur le Fonds de chômage, à la multiplication des variantes de projets et à la complexité des procédures de consultation des services concernés.

2161 – *Service d'aménagement urbain – éclairage public*

314 – Entretien des immeubles par des tiers 517 000.–

L'attribution a passé de 2 160 000 à 1 750 000 francs. Cette rubrique représente une obligation légale (Loi sur les routes). A part le montant des réparations suite à des accidents (17 000 francs) les autres rubriques dépendent des devis des Services industriels (2 250 000 francs).

2520 – *Service travaux et entretien du domaine public*

314 – Entretien des immeubles par des tiers 36 500.–

Durant les périodes de fêtes de fin d'année, les entreprises sont fermées et le service est obligé de demander la mise de piquet de leurs ouvriers.

2523 – *Section monuments, fontaines et barrières*

314 – Entretien des immeubles par des tiers 60 000.–

Réduction du crédit budgétaire opérée par le Conseil municipal. Ce crédit ne permet pas au service de remplir sa mission. En effet, un manque d'entretien de

certaines barrières et clôtures aura pour conséquence une augmentation des coûts de réparation et engendrera des problèmes de sécurité.

2540 – *Division de la voirie*

318 – Honoraires et prestations de service 12 500.–

Le contrôle périodique des véhicules se fait tous les trois ans. Pour l'exercice 1993, le nombre des visites techniques est en augmentation sensible. De plus, le solde des redevances de 1992, facturé par le Service des automobiles en mars 1993, est difficile à provisionner.

3112 – *Concerts classiques*

318 – Honoraires et prestations de service 150 000.–

Rétablissement partiel des montants conventionnés d'achats de services d'orchestre de l'OSR, selon engagements pris en novembre 1992 et en février 1993.

3116 – *Bibliothèque musicale*

314 – Entretien des immeubles par des tiers 1 900.–

Le contrat conclu avec l'entreprise Net & Clair le 7 novembre 1991 nous lie jusqu'au 1er décembre 1993. La facturation annuelle est, en 1993, de 9 828 francs. Le crédit de 8 000 francs est donc insuffisant et doit être réajusté.

5110 – *Exploitation des centres sociaux*

312 – Eau, énergie, combustibles 5 500.–

Ce crédit supplémentaire est destiné à assurer, jusqu'à la fin de l'année en cours, la fourniture d'eau et d'électricité des nouveaux locaux municipaux, acquis en cours d'exercice et non prévus dans le cadre du budget 1993.

5110 – *Exploitation des centres sociaux*

316 – Loyer, fermages et redevances d'utilisation 185 000.–

La nouvelle loi cantonale sur l'aide à domicile impose aux communes de mettre à disposition des services médico-sociaux les locaux nécessaires à leur fonctionnement et à leur regroupement par secteur. Jusqu'à fin 1992, les quartiers Servette, Jonction et Acacias ne disposaient pas de surfaces adéquates. Des opportunités de location dans ces quartiers viennent de permettre d'acquérir de nouvelles surfaces et de répondre ainsi à cette obligation légale.

5110 – *Exploitation des centres sociaux*

318 – Honoraires et prestations de tiers 7 000.–

Les locaux de l'actuel centre social de Plainpalais sont trop étroits pour s'y installer. Provisoirement, les infirmières de la Croix-Rouge utilisent des surfaces aux Acacias dont la Ville de Genève doit assurer les frais d'exploitation.

5300 – *Espaces verts et environnement*

306 – Prestations en nature 15 000.–

En raison de l'engagement de chômeurs en fin de droits sur le fonds chômage, nous devons accroître le stock de nos équipements de travail en prêt (vêtements, etc.), ce qui occasionne une dépense supplémentaire unique et extraordinaire.

5300 – *Espaces verts et environnement*

311 – Mobilier, machines, véhicules, matériel 43 000.–

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la protection de l'environnement, la transformation de notre système de distribution du carburant dans les équipes et les quartiers devient désormais urgente et obligatoire. Par conséquent, deux citernes sur remorque pour la livraison d'essence et deux citernes fixes pour nos établissements horticoles de Beaulieu et de La Grange doivent être acquises et mises en service.

5300 – *Espaces verts et environnement*

314 – Entretien des immeubles par des tiers 80 000.–

Réparations urgentes exigées par les Services industriels de Genève afin de permettre la mise en conformité des réseaux d'arrosage, sous peine de coupures d'eau.

Enlèvement des souches de divers arbres de grande taille abattus par notre service dans le cadre du programme de replantations 1993.

5611 – *Délégation à la petite enfance*

365 – Subventions et allocations, institutions privées 140 000.–

Réalisation non prévue en 1992 d'une crèche familiale rue du Lac 17. Il serait judicieux que les travaux de la garderie Barque en Ciel, exécutés grâce à un crédit supplémentaire de 150 000 francs accordé en 1992, puissent être menés conjointement pour des raisons d'économies et de rationalisation des travaux.

4. **Projet d'arrêté**

Au bénéfice de ces explications le Conseil administratif vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif divers crédits budgétaires supplémentaires ou nouveaux à ceux existant au budget 1993 pour un montant total de 1 747 200 francs.

Art. 2. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées au compte rendu 1993.

Art. 3. – La couverture financière de ces dépenses sera assurée par:

- l'utilisation totale des amortissements complémentaires de 1 013 602 francs prévus au budget 1993;
- une diminution des amortissements portés au budget 1993 à concurrence de 733 598 francs.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

13. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 380 000 francs destiné au remplacement d'un bibliobus affecté aux bibliothèques municipales (N° 224).

Historique

Les bibliobus tels que nous les connaissons aujourd'hui ont été initialement conçus et mis en service aux Etats-Unis pour servir une population essentielle-

ment répartie dans des espaces ruraux. Dès 1912, on équipera des camions avec des rayonnages et des livres afin d'offrir aux populations campagnardes les services d'une véritable bibliothèque. La notion de «Bookmobile» (par analogie à automobile) était inventée; elle fut traduite dans différentes langues européennes sous le terme de «bibliobus». La France adopte la formule dès 1934 avec la création d'un premier bibliobus dans l'Aisne. Vu le succès de cette entreprise, elle fut au cours des années développée afin de s'adapter à différents publics ou différents documents. C'est ainsi que l'on voit aujourd'hui des «Musibus», proposant des livres sur la musique et surtout des disques, des «Bébébus» offrant des livres aux tout- petits, des «Vidéobus», etc.

Les bibliobus se sont tout d'abord adressés à la population rurale, vivant dans des régions où la densité des habitants ne justifiait pas la création d'une bibliothèque. On a ensuite assisté au développement de bibliobus urbains visant à desservir la population de quartiers dépourvus d'équipements culturels adéquats. C'est ainsi qu'il existe en Europe de vastes services de bibliobus dans des régions à très forte urbanisation comme Marseille ou Amsterdam.

La Ville de Genève a également fait preuve d'esprit novateur en Suisse en instaurant, il y a quelque trente ans (1961), un Service de bibliobus dans le cadre des Bibliothèques municipales. Pour cela, les collaborateurs des Bibliothèques municipales avaient visité plusieurs services de bibliobus urbains, notamment à Luton (Angleterre) et Grenoble.

La mise en service de ce premier bibliobus en Ville de Genève fut couronné de succès. Il desservait les quartiers où les bibliothèques scolaires ne connaissaient pas le développement actuel. C'est ainsi que le premier bibliobus stationnait de façon hebdomadaire dans les points suivants:
- rue Caroline
- Pré-l'Evêque
- Saint-Jean
- Champel

Les passages à la rue Caroline et au Pré-l'Evêque furent supprimés avec l'ouverture respective des succursales des Minoteries et des Eaux-Vives.

Les différentes communes genevoises se sont montrées intéressées à pouvoir bénéficier d'un tel service en raison du succès rencontré en Ville de Genève. Un second bibliobus est donc acquis en 1968; c'est celui qu'il convient de remplacer aujourd'hui. C'est finalement un total de cinq bibliobus qui sont acquis. En 1993, ils desservent quarante points de stationnement dans tout le canton. Chaque commune peut choisir entre trois types de passages : à la semaine, à la quinzaine ou au mois. Par ailleurs, certains demandent de desservir plusieurs points de stationnement sur leur territoire: Collonge et Vésenaz, Meyrin, par exemple.

Le service du bibliobus dispose en 1993 d'un stock de près de 30 000 volumes. Chaque bibliobus peut emporter environ 2500 livres. On y trouve des ouvrages de littérature générale, des romans et des documentaires. En raison du choix forcément limité par la place réservée aux livres dans le poids-lourd, les lecteurs peuvent réserver des livres d'une tournée à l'autre. Il existe trois bibliobus dits «mixtes», c'est-à-dire qu'ils disposent de collections destinées aux adultes et aux jeunes. Un bus ne contient que des ouvrages pour adultes, alors que le dernier est réservé aux jeunes.

Une convention lie la Ville de Genève aux communes genevoises pour l'utilisation des services des bibliobus. Cette convention a été rédigée en 1968; elle est régulièrement contrôlée par le Service de la comptabilité de la Ville de Genève. Elle respecte les intérêts de la Ville de Genève et tient compte de l'évolution de l'indice des prix genevois. Les facteurs financiers pris en compte sont notamment les suivants:

a) personnel (y compris charges sociales patronales)

b) locaux (coût théorique de location, fluide, nettoyage, téléphone, etc.)

c) acquisitions de livres (jeunes et adultes)

d) véhicules (achat, amortissement, entretien, assurances, essence)

En ce qui concerne ce dernier point, la convention tient compte du coût d'achat, d'amortissement et des intérêts nécessaires à l'avance destinée à l'acquisition des véhicules. Elle est reconduite annuellement et tacitement entre les communes et la Ville.

En date du 21 avril 1993, le moteur du bibliobus Bedford GE 8153 a explosé. Le véhicule est désormais irréparable. Il avait été acquis en automne 1967 et mis en service en janvier 1968. Il a accompli plus de 90 700 kilomètres de parcours essentiellement urbain.

Depuis plus de huit ans, le Garage municipal a rendu attentive la direction des bibliothèques municipales sur le fait que l'entretien des bibliobus s'avérait de plus en plus difficile. Un grand nombre de pannes courantes étaient résolues au moyen de pièces trouvées dans des démolitions. En novembre 1992, le responsable du Garage municipal informait la direction des bibliothèques que, vu l'état des trois véhicules, il ne pourrait plus assurer leur entretien, ce qui rendait la sécurité de fonctionnement et de circulation de ces derniers pour le moins aléatoire.

Le remplacement du bus Bedford GE 8153 fut inscrit pour la première fois au 10e Plan financier quadriennal 1984-1987. Depuis lors, la direction des bibliothèques a maintenu sa demande. Proposée régulièrement dans le cadre des PFQ suivants, cette dernière n'a pas été retenue dans les versions suivantes.

Dans le cadre de l'examen du 12e Plan financier quadriennal 1992-1995, le Conseil administratif a jugé prioritaire de procéder à l'acquisition de deux véhicules. Il proposera à cet effet que ces achats interviennent en 1994 et 1995.

Suite au récent incident survenu, le Conseil administratif a examiné les alternatives suivantes:

- renoncer au remplacement du bibliobus Bedford GE 8153 en dénonçant avec effet immédiat un certain nombre de conventions liant la Ville de Genève aux communes genevoises, faute de pouvoir poursuivre et assurer le service de prêt;
- décider de proposer au Conseil municipal l'acquisition d'un nouveau véhicule dont le coût est estimé à 380 000 francs (selon devis-châssis et carrosserie Mercedes-agencement Ryser – délai de livraison de 12 à 18 mois), en avertissant les communes que tout incident pouvant survenir à d'autres véhicules rendrait difficile le maintien du service régulier du réseau des bibliobus.

En choisissant et en proposant l'acquisition d'un nouveau véhicule, le Conseil administratif se fonde sur la teneur de la convention qui lie depuis 25 ans la Ville de Genève et les communes genevoises.

Il tient à rappeler que cette dernière prévoit non seulement le coût de l'acquisition et d'entretien des bibliobus, leur amortissement sur 12 ans, mais également les frais de personnel y compris les indemnités et la part patronale des charges sociales, les frais d'acquisitions de livres et les frais liés à l'hébergement du service au sein des bibliothèques municipales. Il convient d'ajouter que les contributions des communes sont automatiquement indexées sur l'indice du coût de la vie.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 380 000 francs, destiné à l'achat d'un bibliobus en remplacement d'un véhicule affecté aux bibliothèques municipales.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances et de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 380 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 12 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 1994 à 2005.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. L'exposé des motifs de cette proposition du Conseil administratif vous présente les raisons de l'existence des bibliobus et leur fonctionnement en ville de Genève.

Parmi les cinq bus que nous possédons, nous en avons un qui a rendu bien des services depuis 1968 et dont le remplacement était prévu en 1994 dans le plan financier quadriennal. Or le moteur de ce bus a explosé six mois avant la date prévue pour son remplacement, remplacement qui, évidemment, a été reporté au maximum en raison des difficultés financières de la Ville de Genève.

Sans entrer dans le développement de l'exposé des motifs qui indique quelles sont les raisons de cette proposition, je vous propose d'accepter cet achat indispensable dont le coût est pris en charge par l'ensemble des communes.

Si vous renvoyez cette proposition en commission, je vous demande de faire vos travaux en urgence, parce que nous avons besoin de remplacer rapidement ce bus. Si ce ne pouvait être le cas, le mieux serait d'accepter cette proposition en discussion immédiate, et j'espère que, parmi vous, certains conseillers municipaux en feront la demande.

Préconsultation

M. Bernard Paillard (T). Je vais me prononcer uniquement sur l'urgence de cette affaire, quitte à développer le fond par la suite si nécessaire. Mais je pense que cela ne le sera peut-être même pas, tellement cette demande me semble évidente. Le Parti du travail demande donc la discussion immédiate; je crois savoir que l'ensemble de l'Alternative – et sans doute au-delà – partage cette opinion.

Il y a, en effet, urgence dans cette affaire; si l'arrêté proposé par le Conseil administratif n'était pas accepté aujourd'hui, on risquerait une série de problèmes. Je vais en retenir quatre, dans un premier temps, qui suffiront sans doute.

Premièrement, nous risquerions simplement de supprimer un service municipal sans que cela ne corresponde à aucune réflexion ni à aucune décision politique. Deuxièmement, cela risquerait de mettre en cause les engagements de la Ville, qui pourrait être amenée à dénoncer unilatéralement une convention qui la lie à plusieurs communes du canton. Troisièmement, il y a urgence car, dans la

hiérarchie des priorités, nous touchons là à l'essentiel de la mission de la Ville: la démocratisation de la culture. Quatrièmement – c'est un point qui peut sembler incongru mais qui me semble déterminant quant à l'urgence – je rappelle que les délais de livraison d'un véhicule tel que celui prévu sont d'un an et demi.

Nous suggérons donc d'adopter la proposition du Conseil administratif.

M. Daniel Pilly (S). Il est assez rare qu'un moteur à explosion explose, mais, quelquefois, cela arrive!

Je crois que M. Paillard a développé avec pertinence les arguments pour que nous abordions ce sujet en discussion immédiate. Notre groupe est également favorable à la discussion immédiate, d'autant plus que, sur le fond, le problème est connu. Je suis un lecteur attentif des comptes rendus depuis une douzaine d'années et, presque chaque année, je lis dans ces comptes rendus qu'il faut songer à remplacer les bibliobus, qu'ils sont vieux, qu'ils ne vont pas tenir bien longtemps. Chaque fois, ils tiennent encore une année de plus, puis il arrive qu'un jour ils ne résistent plus. Alors je crois que, sur le fond – me semble-t-il – tout le monde sera d'accord.

Sur la question de la répartition avec les communes, la convention a été, comme l'a dit M. Paillard, bien négociée, de façon que chacun paie son dû dans cette affaire, contrairement à de nombreuses autres opérations culturelles de la Ville.

Je pense donc qu'on peut se lancer dans une discussion immédiate sans prendre un risque faramineux.

M. Bernard Lescaze (R). J'ai évidemment le regret de n'être pas entièrement d'accord avec ce qui vient d'être dit. Pourtant, la proposition du Conseil administratif est particulièrement sympathique. Quoi de plus sympathique, en effet, que de favoriser l'accès à la culture par un bus mobile, par une bibliothèque mobile? Quoi de mieux argumenté qu'un excellent rapport, effectivement, qui nous précise la part que les communes, autres que la Ville de Genève, prennent en matière de personnel, de locaux, d'acquisition de livres, de véhicules, y compris leur amortissement?

A dire vrai, dans une première lecture un peu rapide, on pourrait tout de suite accepter l'urgence. Et pourtant, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense, avec une lecture plus attentive, qu'il convient de renvoyer cet objet à la commission des beaux-arts; à charge pour elle de traiter l'affaire avec diligence.

En effet, il nous manque d'abord – mais ce n'est pas là, probablement, le plus essentiel, car je suis persuadé que le conseiller administratif les tient à disposition sous le coude – il nous manque des chiffres: le chiffre des frais de personnel, de locaux, etc., payés à la Ville par les communes et par bibliobus. Cela nous permettra déjà – bien qu'il soit mentionné qu'il y aura douze annuités – de nous faire une idée, de savoir si, réellement, ces frais des communes correspondent à peu près aux dépenses engagées par la Ville de Genève ou s'il s'agit simplement de frais symboliques, comme souvent dans de telles situations.

Et, malgré tout, Mesdames et Messieurs, au moment où les budgets publics se resserrent, c'est quand même pour une fois, ne fût-ce que pendant deux ou trois semaines et pour conclure à la nécessité du bibliobus, c'est quand même l'occasion de réfléchir à l'évolution profonde de la lecture publique au cours de ces trente dernières années. Il est évident qu'au moment où les bibliobus ont été lancés il n'existait pas, dans les écoles primaires, dans les cycles d'orientation, dans les collèges, des bibliothèques telles qu'elles existent aujourd'hui. A l'évidence, le public des bibliobus a profondément changé.

Il conviendrait, là aussi, d'avoir une information. On nous dira que, maintenant, les bibliobus sont probablement davantage utilisés par les personnes âgées. Or, je peux dire que ces bibliobus, pour en voir un régulièrement chaque semaine près de mon domicile, sans d'ailleurs l'utiliser moi-même... *(chahut)* ces bibliobus sont hauts et difficiles d'accès pour des personnes âgées. Et il faudrait en tout cas que les modèles suivants soient surbaissés comme les voitures des TPG – mais il est vrai que, là, M. Paillard a dans son groupe d'excellents connaisseurs en cette matière!

Je voudrais également relever que, si, effectivement, l'utilité d'un bibliobus n'était absolument pas contestable il y a trente ans, aujourd'hui, comme le dit le rapport, il est surtout utile en milieu rural, éventuellement en milieu suburbain éloigné. Et il conviendrait, si réellement l'ensemble des frais sont reversés, ristournés, à la Ville de Genève, de se demander si les communes qui utilisent ce bibliobus ne pourraient pas prendre elles-mêmes totalement en charge cette prestation.

J'aimerais vraiment souligner que je ne suis absolument pas contre les bibliobus. Je m'inquiète simplement de découvrir que, maintenant, nous devons d'urgence en acheter un en 1993 et que nous devrons en acheter un autre, sinon en 1994 du moins en 1995, puisqu'on renoncerait à l'un des deux achats programmés en 1994-95. Dans ces conditions, je me demande si, malgré tout, il ne serait pas bon d'auditionner le magistrat à la commission des beaux-arts et de consacrer ne fût-ce qu'une heure de commission d'une manière plus détendue et plus approfondie à ce problème.

C'est pourquoi, pour ma part, je formule des réserves quant à l'urgence et je demande quand même formellement le renvoi de cette proposition à la commission des beaux-arts. A moins que M. Vaissade n'arrive à me convaincre parfaitement du contraire.

M. Pierre Reichenbach (L). Je vois dans l'exposé des motifs que ce bus Bedford, au demeurant, a 23 ans et qu'il n'a effectué que 90 700 kilomètres, ce qui est peu pour un véhicule de type diesel.

Je me demande, Monsieur Vaissade – et c'est mon écologie – puisqu'il existe des technologies modernes avec des machines qui sont électriques, pour un total de 10 kilomètres par jour, c'est-à-dire 20 kilomètres si l'on parcourt le domaine suburbain – si le jeu n'en voudrait pas la chandelle d'étudier un bibliobus non plus entraîné par un moteur diesel, mais peut-être par un système électrique avec recharge à son poste de stationnement.

Il pourrait être intéressant que la Ville de Genève fasse une démonstration dans le cadre des économies d'énergie et, pourquoi pas, en choisissant quelque chose qui proviendrait d'une nouvelle technologie à discuter avec les constructeurs.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Je vais d'abord répondre à M. Lescaze. Je suis ravi, Monsieur Lescaze, que vous appréciiez ma présence en commission et que je puisse vous fournir des explications. Mais, dans cet exposé des motifs, il est clairement indiqué qu'il y a une convention entre la Ville de Genève et les communes, et que cette convention porte sur tous les frais – qu'ils soient de personnel ou autres, ils sont donc payés par les communes. Donc, là, vous en avez l'assurance. Vous pouvez demander à voir les chiffres et la convention, vous en avez parfaitement le droit, mais soyez sûr que nous ne nous permettons pas d'utiliser des informations inexactes.

D'autre part, sur le fait de savoir si l'utilité est contestable ou pas, ce sont les communes qui nous demandent de continuer à procéder ainsi. Evidemment qu'en échange nous leur demandons de prendre en considération les frais de cette demande. Donc, la Ville de Genève n'a pas de frais supplémentaires à sa charge et la demande est faite par les communes. Je réponds ainsi à votre deuxième question. S'il s'agit de vous convaincre, je le peux en vous montrant des chiffres qui corroborent les informations contenues dans cette proposition.

Nous avons inscrit cet objet dans le plan financier quadriennal 1994-1997. Lors du précédent plan financier quadriennal, malgré la demande pourtant pres-

sante des Services de la bibliothèque et du garage qui m'indiquaient qu'on allait avoir encore des problèmes, je leur avais demandé de tenir encore une année. Nous essayons en effet de serrer au mieux les plans financiers quadriennaux, le Conseil municipal a fixé un montant maximum pour les investissements, donc nous avons serré partout où nous pouvions le faire. Aujourd'hui, nous demandons un crédit. Eh bien, ce n'est pas une volonté politique, c'est simplement un moteur qui a explosé.

Je répondrai maintenant à M. Reichenbach. Pour un moteur diesel, bien sûr, 90 000 kilomètres, cela paraît peu important, mais vous savez très bien que ce qui compte, c'est le nombre d'heures d'utilisation et non pas le nombre de kilomètres. Vous savez très bien aussi qu'un moteur diesel, à partir de 4000 heures de fonctionnement, voire 6000 heures si vous êtes généreux, doit être révisé complètement et qu'il faut changer des pièces.

En tant qu'écologiste – je ne vous parlerai pas des moteurs électriques – mon premier réflexe a été de dire: «On peut éventuellement changer le moteur.» Mais vous savez ce que cela signifie: on change le moteur, ensuite, une fois que le moteur a été changé, eh bien, il faut changer les amortisseurs, puis d'autres pièces mobiles qui souffrent d'usure, ce qui fait qu'il faut tout changer progressivement. Et cela, sans avoir les avantages d'un véhicule neuf.

Concernant votre proposition d'utiliser des moteurs électriques, je vous rappelle que la charge est très importante, à cause des livres qu'il y a dans ces bus. Cela représente une masse très importante, et vous savez que les moteurs électriques, face à l'inertie mécanique, ont un point faible. C'est pour cela qu'il faut adopter des moteurs diesel.

En conclusion, ce ne sont pas les kilomètres qui comptent, ce sont les heures d'utilisation. En l'occurrence, ici, tout a été vérifié. Les services municipaux avaient fait le diagnostic que le bus arrivait à sa fin, nous leur avons demandé de tenir – je n'essaie pas de vous démontrer que ce que vous disiez était faux mais je vous donne des informations complémentaires – nous avons donc fait le maximum. Maintenant, nous sommes au point de rupture. C'est pour cela qu'il me paraît urgent de remplacer ces bibliobus.

Moi-même, je n'ai pas réellement proposé la discussion immédiate. Cette décision vous appartient, c'est vous qui êtes compétents pour voter ce crédit, mais je vous la recommande quand même.

M. Pierre Reichenbach (L). Monsieur le conseiller administratif, je vous demande formellement d'établir une proposition pour un bus avec un moteur électrique, parce que cela existe, avec tous les avantages que vous pouvez

connaître. Et je suis convaincu que la Ville de Genève donnera un exemple à d'autres organisations similaires qui utiliseraient des véhicules municipaux. Je suis également convaincu qu'il vaut la peine de demander une offre à un fournisseur, de l'analyser, de savoir combien cela coûte...

M. André Hediger, conseiller administratif. Des F/A-18 électriques!

Une voix. Pour les F/A-18, j'ai les conditions! *(Rires.)*

M. Pierre Reichenbach. Vous pouvez le demander, je sais qu'il en existe sur le marché. C'est pourquoi je vous demande de faire une soumission ouverte pour un véhicule à traction électrique. *(Brouhaha.)*

Le président. Monsieur Reichenbach, je ne veux pas intervenir dans le débat, mais je connais un peu le problème des véhicules. L'ennemi, sur un bibliobus, c'est le poids des livres. Mettez encore le poids des batteries et j'aime mieux vous dire que ce sera un futur 40 tonnes qui roulera en ville de Genève...

M. Bernard Lescaze (R). Monsieur le président, j'aurais juste voulu savoir si M. Vaissade pouvait quand même nous donner le montant de ce qu'avait rapporté cette convention en 1992. J'avoue que je devrais peut-être connaître ce chiffre, il figure peut-être dans notre compte rendu, mais je ne le connais pas. Alors, si M. Vaissade peut me le donner...

M. Olivier Coste (S). Puisqu'on en est au stade des idées, je propose qu'on étudie un semi-remorque bibliobus, de manière qu'on puisse avoir plusieurs remorques puisqu'il y a plusieurs bibliobus. Avec un seul tracteur qui puisse tourner à travers le canton.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Je répondrai de la manière suivante: je ne connais pas la somme détaillée de la comptabilité, ni la manière dont les montants sont payés par les communes. La seule chose que je peux vous affirmer, c'est que la convention stipule que les coûts de fonctionnement, les coûts de personnel et les coûts d'amortissement sont remboursés intégralement à la Ville de Genève. Cela ne coûte donc pas un sou à la Ville de Genève pour l'utilisation sur les autres communes, je peux vous l'affirmer.

Le président. Monsieur le conseiller administratif, peut-être pourrez-vous donner la réponse précise à M. Lescaze lors de la séance de demain, au moment des communications du Conseil administratif.

M. Alain Vaissade. Oui!

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée sans opposition (une abstention).

Le président. Suite à la demande de plusieurs conseillers municipaux, je propose la discussion immédiate de cet objet.

Mise aux voix, la discussion immédiate de cet objet est acceptée à la majorité (quelques oppositions et 2 abstentions.)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté par 34 oui contre 20 non (4 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 380 000 francs, destiné à l'achat d'un bibliobus en remplacement d'un véhicule affecté aux bibliothèques municipales.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 380 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 12 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 1994 à 2005.

M. Bernard Lescaze (R). Je souhaiterais que nous puissions encore nous prononcer demain. Merci!

Le président. Puisque vous nous demandez un troisième débat, Monsieur Lescaze, il en sera fait ainsi. Et vous vous rallierez à l'opinion de vos collègues, j'en suis certain.

M. Bernard Lescaze. Ah non! Je ne pense pas. *(Rires.)*

14. Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28590-244 portant sur le périmètre situé entre le quai Wilson, la rue J.-A.-Gautier, la rue des Pâquis et l'extrémité est du Palais Wilson, valant également règlement spécial et plan de site de détail (N° 225).

A l'appui du plan mentionné ci-dessus, le Département des travaux publics nous a transmis les explications suivantes:

«Dans le cadre de sa proposition N° 185, portant d'une part sur l'annulation de l'arrêté du 10 octobre 1989 et permettant d'autre part la constitution d'un droit de superficie en faveur de la S.A. des Hôtels Président et l'octroi en lieu et place à la Confédération Helvétique d'une servitude de superficie portant sur le Palais Wilson et son esplanade ainsi qu'un échange de parcelles avec l'Etat de Genève, le Conseil administratif a exposé le nouveau projet de construction prévu sur le site affecté au Palais Wilson et à l'Hôtel Président, ce qui permettra de commenter brièvement le présent projet de plan localisé de quartier visant à concrétiser ce projet d'ensemble.

Il s'agit, rappelons-le, d'affecter le Palais Wilson aux besoins des organisations internationales et plus particulièrement au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), ce vénérable bâtiment étant destiné à devenir la Maison de l'Environnement de Genève.

Il s'agit également de réaliser entre l'Hôtel Président et le Palais Wilson un Centre de congrès auquel les autorités cantonales et municipales sont particulièrement attachées. Ce projet est lié à une extension de l'Hôtel Président, dont les propriétaires s'engagent, en contrepartie, à financer le Centre de congrès précité.

Enfin, il est prévu de construire un parking de 220 places sous l'esplanade du Palais Wilson, dont la moitié sera affectée à la Maison de l'Environnement et l'autre moitié au Centre de congrès.

L'extension de l'Hôtel Président, le bâtiment du Centre de congrès et le parking souterrain ont fait l'objet d'une autorisation préalable N° 16 795, laquelle porte sur un ensemble constructif qui s'intègre bien au site.

L'extension de l'Hôtel Président, qui est prévue le long de la rue des Pâquis, s'accorde avec le bâtiment existant en respectant le gabarit légal de 24 m à la corniche de la deuxième zone. Le gabarit de ce nouveau corps de bâtiment, qui aura un étage de moins que le bâtiment actuel de l'Hôtel Président, s'harmonise avec le couronnement de la façade du Palais Wilson, qui s'élève en dessus de la corniche de ce second bâtiment. De ce fait, la construction projetée respecte l'article 7, alinéa 2 du plan de site de la rade.

Quant à la distance entre la façade pignon de l'extension projetée et la façade latérale du Palais Wilson, elle est d'un peu plus de 12 m, ce qui est parfaitement acceptable dans ce contexte, tenant compte du fait que la façade pignon de l'Hôtel Président sera dépourvue de jours. Il s'agit certes d'une légère dérogation à l'article 45 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) portant sur les distances minimales entre bâtiments, mais qui est usuellement admise dans de tels cas. La distance entre bâtiments n'est en effet comptée qu'une seule fois en calculant la distance applicable au bâtiment le plus élevé, lorsque l'une des façades qui se font face est sans jours. L'article 45, alinéa 3 LCI disposant qu'une telle dérogation doit en principe s'inscrire dans le cadre d'un plan localisé de quartier, cette exigence a amené le département à élaborer le projet de plan annexé au présent exposé des motifs.

Ce projet de plan prévoit le maintien du Palais Wilson, s'agissant d'un bâtiment marquant de notre patrimoine bâti, en autorisant son affectation aux besoins des organisations internationales, selon un projet de rénovation respectueux du bâtiment, qui doit encore faire l'objet d'une autorisation de construire. Le projet de plan localisé de quartier indique également l'implantation et le gabarit du bâtiment affecté actuellement à l'Hôtel Président, tout en accordant la possibilité, offerte par la loi, d'agrandir l'attique actuel, dans la mesure où il reste dans le gabarit de toiture. Enfin, le projet de plan localisé de quartier prévoit la réalisation d'une salle de congrès d'une capacité de plus de mille places, partiellement hors sol, avec un accès piétons depuis le quai Wilson, ainsi qu'un parking souterrain de 220 places situé sous l'esplanade du Palais Wilson, qui restera inchangée et accessible au public. L'accès du parking est prévu depuis le quai Wilson d'une manière discrète et le projet de plan localisé de quartier prévoit, en outre, deux cheminements piétonniers de part et d'autre du Palais Wilson.

Ce projet de plan localisé de quartier est rigoureusement identique au projet tel que présenté dans la proposition précitée N° 185 du Conseil administratif, il offre l'avantage de garantir une réalisation de ce projet conforme à ce qui a été promis, tout en réglant les modestes problèmes d'application de la loi sur les constructions, susceptibles de provoquer d'éventuels recours pouvant retarder l'exécution du projet.

De ce fait, ce projet de plan localisé de quartier vaudra également règlement spécial au sens de l'article 10 LCI, à l'instar des règlements spéciaux qui existent déjà pour les sous-périmètres de l'Hôtel Noga-Hilton et du square Pradier.

Enfin, il constituera également plan de détail du plan de site de la rade, afin qu'il n'y ait pas de conflit éventuel avec ce dernier, dont le projet mis initialement à l'enquête publique avait du reste expressément prévu un plan de site de détail pour l'ensemble du sous-périmètre quai Wilson – rue Gautier – rue Châteaubriand, avant que ce sous-périmètre ne soit amputé de la partie affectée à l'Hôtel Président et au Palais Wilson lors de l'adoption définitive du plan de site de la rade.»

Au vu des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-dessous:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le demande du Département des travaux publics;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – de donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 28 590-244 portant sur le périmètre situé entre le quai Wilson, la rue J.-A.-Gautier, la rue des Pâquis et l'extrémité est du Palais Wilson, valant également règlement spécial et plan de site de détail.

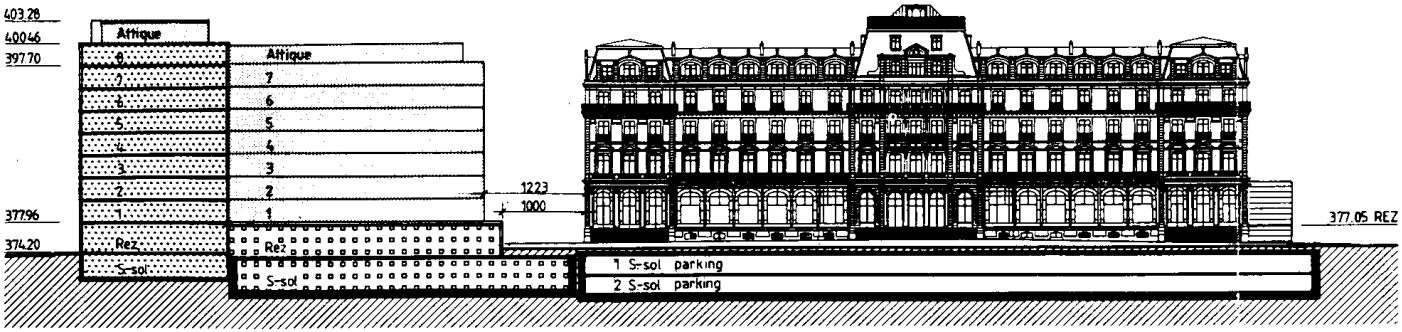
403.28
400.46
397.70
377.96
374.20
Attique
Attique
8
7
6
5
4
3
2
1
Rez
S-sol
7
6
5
4
3
2
1
Rez
S-sol
1223
1000
377.05 REZ
1 S-sol parking
2 S-sol parking

COUPE a-a

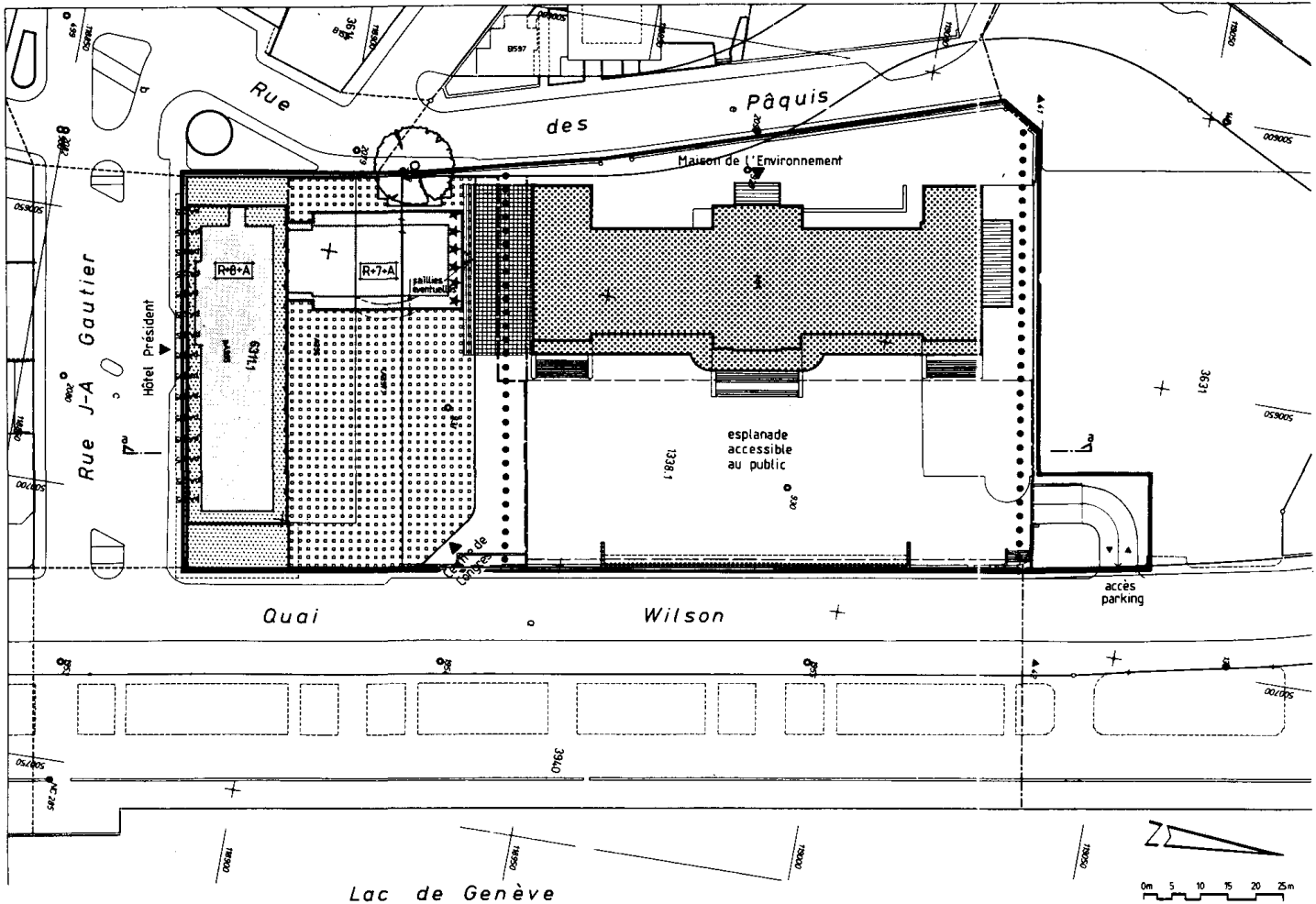
Rue des Pâquis
Maison de l'Environnement
Rue J-A Gautier
Hôtel Président
R+8+A
R+7+A
saillies éventuelles
esplanade accessible au public
Quai Wilson
accès parking
Lac de Genève
0m 5 10 15 20 25m

LEGENDE :

- Périmètre de validité du plan OPB DS III
- Bâtiment maintenu affecté aux organisations internationales (Maison de l'Environnement)
- Hôtel Président
- Extension de l'Hôtel Président
- Centre de Congrès
- Constructions basses légères attenantes au Palais Wilson
- Constructions en sous-sol:
- Centre de Congrès
- Parking 220 places soit:
  110 pl. pour l'Hôtel Président et "courte durée"
  110 pl. pour la Maison de l'Environnement
- Cheminement public piétons
- Mur existant à maintenir
- Arbre existant à maintenir
- Face sans jour
- Nouvelle limite de propriété entre les parcelles 1338.1 et 6311.1
- Servitude de non-bâtir assurant les vues droites les plus étendues au profit de la parcelle 1338.1
  - a) s'exerçant au-dessus de l'altitude 375
  - b) s'exerçant au-dessus de l'altitude 378

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS DE GENÈVE

PIERRE TORRIANI L'X

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT — SERVICE DES MONUMENTS ET SITES

PALAIS WILSON

FILLES 55 Cité , 4 Pt-Saconnex PARCELLES 6311.1 1338.1 et rue des Pâquis (en partie)

PLAN LOCALISE DE QUARTIER VALANT REGLEMENT SPECIAL AU SENS DE L'ART. 10 L.C.I ET PLAN DE SITE DE DETAIL COMPLETANT LE PLAN DE SITE DE LA RADE

Adopté par le Conseil d'Etat le — Visa — Timbre

Adopté par le Grand Conseil le

ÉCHELLE	Date 6 mai 1993	
	Dessin A.G	

MODIFICATIONS

Objets	Date	Indice

CODE BSS (Sous-Secteurs - Statistiques)								
DFS/SCB		Secteur		Sous-Secteur		Code alphabétique		
2	1	0	4	0	3		VGE	
CODE AMÉNAGEMENT								
Communes/Quartiers						Archives internes		
	244						8-2	
PLAN N°		2	8	5	9	0		
CDV								

Le président. Le Conseil administratif demande le renvoi de cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Préconsultation

M. Daniel Pilly (S). Sur le sujet du Palais Wilson, nous avons donné, je crois, il y a un instant, un signal tout à fait clair de la volonté de notre Conseil de faire avancer ce projet rapidement. C'est pourquoi notre groupe se demande s'il ne conviendrait pas, ce soir, de voter cette proposition N° 225 en discussion immédiate, sous réserve... *(protestations)* sous réserve d'un troisième débat ayant lieu à la prochaine séance du Conseil municipal, c'est-à-dire au mois de juin. Troisième débat au cours duquel la commission de l'aménagement pourrait, dans un rapide rapport oral, nous faire état des observations faites à propos de ce plan lors de l'enquête publique. Je pose la question, nous n'avons pas pris de contacts, mais il me semble que ce serait la suite logique du vote de tout à l'heure.

M. Fabrice Jucker (L). Le groupe libéral est tout à fait d'accord avec la proposition de M. Pilly car, en effet, comme nous l'avons dit tout à l'heure, il se trouve que le plan localisé de quartier est exactement conforme à la proposition concernant le projet Wilson que nous avons longuement étudiée en commission des finances. Dans ces conditions, nous pouvons tout à fait le voter sur-le-champ.

Le président. Si j'ai bien compris les deux intervenants, MM. Daniel Pilly et Fabrice Jucker, le troisième débat serait programmé aux séances des 22 ou 23 juin. Comme cela, c'est clair, le prochain bureau peut faire le nécessaire.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.

Le président. Je fais voter la discussion immédiate, toujours sous réserve d'un troisième débat. Ainsi, vous avez une certaine sécurité.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Premier débat

M. Michel Ducret (R). Je suis navré de devoir entrer en matière si rapidement sur le corps même de cette proposition. Mais, puisqu'on y est contraint, on y vient.

Malheureusement, j'aurais souhaité que nous puissions examiner sereinement en commission le plan qui nous est proposé. En effet, il y a un point que je trouve relativement inacceptable, c'est l'accès au parking souterrain par le quai Wilson.

Par conséquent, je propose un amendement qui vise à modifier cet état de chose. Je ne comprends pas l'intérêt de cet accès tant du point de vue de la circulation, de la sécurité routière, que du point de vue de l'aménagement du site. Il ne présente aucun intérêt, il est dangereux et diminue beaucoup la valeur de l'ensemble.

Je regrette de devoir évoquer ce problème en séance plénière. J'aurais aimé qu'on puisse en discuter en commission et améliorer ce point sereinement en entendant tout le monde, mais, puisque la majorité de ce Conseil veut qu'on en discute maintenant, discutons-en!

M. Ueli Leuenberger (PEG). Je dois aussi réagir rapidement, car je n'avais pas prévu que nous discuterions de cet objet ce soir.

Suite à ce que M. Ducret a dit, je souhaiterais simplement vous rendre attentifs au fait que l'ensemble des associations du quartier des Pâquis s'étaient montrées extrêmement opposées à un projet qui prévoyait l'entrée du parking côté quartier. Et, actuellement, une remise en question de l'entrée au niveau des quais provoquerait certainement, à nouveau, l'opposition des associations de quartier.

Je vous rends donc attentifs à cela et, entre aujourd'hui et le troisième débat, je crois qu'il faudra examiner très concrètement cette question.

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Permettez-moi, au nom du Conseil administratif, de vous remercier de la promptitude avec laquelle vous semblez vouloir régler ce problème éminemment délicat du Palais Wilson. Ceux qui ont travaillé de façon étroite à la rédaction du rapport de la commission des finances et qui ont eu loisir d'entendre divers intervenants à ce sujet savent bien que l'affaire est fragile et qu'elle nécessite de notre part, de votre part aussi, si nous voulons que l'opération réussisse, beaucoup de doigté.

Tout récemment, le Conseil administratif a eu l'occasion encore d'entendre des représentants de la Confédération nous témoigner leur souci de voir que les Genevois ne semblaient pas susceptibles de se rallier, sans faire de recours, à une proposition de nature pourtant à intéresser tout le monde. Et force est de constater que notre seul espoir de voir se réaliser l'opération Wilson-Président du périmètre des Pâquis est donc de voter, à fin juin, ledit plan localisé de quartier. Votre déter-

mination est importante et portera témoignage aux autorités cantonales – qui, elles aussi, traitent ce problème – de l'intérêt que vous lui manifestez.

La remarque de M. Ducret rejoint, évidemment, celle qu'a formulée la Société d'art public dans son recours à la commission LCI. Celle-ci se plaignait de deux choses: de la non-conformité du bâtiment Président au plan de site et du non-respect des distances par rapport au Palais Wilson d'une part et, d'autre part, de l'accès au parking qu'elle jugeait malvenu sur le quai. M. Leuenberger vient de rappeler qu'à l'évidence, si nous voulions voir d'autres recours encore dans cette affaire, il suffirait, en effet, de situer l'entrée du parking à l'intérieur du périmètre.

Mesdames et Messieurs, pour avoir longuement étudié cette question, j'estime tout à fait raisonnable et nullement nuisible pour le site de prévoir l'entrée du parking sur le quai Wilson. Cela s'inscrit tout naturellement dans le flot de circulation qui existe à cet endroit, cela épargnera l'intérieur du quartier et permettra les aménagements que nous souhaitions en faveur des équipements publics.

Je serais – en tout cas pour ma part et je pense pouvoir parler au nom de mes collègues – ravie que, ce soir, on puisse déjà accepter l'entrée en matière et, en juin, conclure après que la commission aura reçu toute information complémentaire. Elle aura à faire un travail extrêmement rapide dans des conditions difficiles, mais il est évident que cette prise de position serait un bon indicateur pour nous et, sans doute aussi, pour les membres de la commission de l'aménagement. De même, ce sera aussi, comme je le disais tout à l'heure, un bon indicateur pour l'Etat et la Confédération.

M. Fabrice Jucker (L). Juste une petite chose pour rassurer M. Ducret qui n'était pas à la commission des finances. Je souhaite simplement lui dire qu'il a effectivement raison: la question de l'accès au parking sur le site Wilson a été l'une des problématiques de la commission des finances. Même si elle ne s'occupe pas de l'aménagement, elle a traité le problème dans sa globalité et elle a posé des questions à ce propos.

C'est pourquoi vous trouverez des commentaires à ce sujet dans son rapport, notamment aux pages 10 et 11. Lors de l'audition de M. Grobet, suite à des questions des commissaires, ce dernier nous a confirmé que les diverses possibilités avaient été explorées et que, finalement, la seule possibilité offerte aujourd'hui était un accès par le quai Wilson; il a indiqué les difficultés qui existaient avec un accès par la rue Gautier et par la rue des Pâquis. En outre, il a effectivement été relevé que le Conseil administratif, de toute façon, entendait faire encore une étude globale sur l'ensemble du site et que, ce faisant, des propositions ultérieures pourraient encore intervenir.

D'autre part, à la page 11 dudit rapport, vous trouverez ce qui concerne l'audition des membres de la Société d'art public. Au moment où nous les avons interrogés, nous leur avons expliqué qu'il y avait des impondérables, notamment physiques, dus à la gaine technique, c'est-à-dire les conduites des Services industriels, qui empêchaient de prévoir l'accès là où ils nous le proposaient, soit derrière le Palais Wilson et pas sur le quai Wilson.

Je voulais donc simplement vous indiquer que ce n'est pas un vote «la tête dans le sac» que nous vous proposons maintenant, mais que cette étude, nous l'avons faite et que les questions, nous les avons posées.

Le président. En deuxième débat, je vais faire voter l'article unique... Monsieur Ducret, levez la main, si vous voulez prendre la parole!

M. Michel Ducret (R). Je suis désolé, mais j'ai annoncé des amendements et il faut me laisser le temps de les rédiger. Puisque vous voulez des discussions immédiates, eh bien, vous devez les assumer.

Le président. Monsieur Ducret, vous savez bien que le troisième débat a été accepté par une majorité de ce Conseil et que vous pourrez alors reprendre toute la discussion.

M. Michel Ducret. Mais nous n'avons pas encore voté le troisième débat sur cet objet! D'autre part, si nous pouvions liquider cette affaire en deuxième débat, ce serait toujours cela de fait.

Le président. D'accord. On a le temps et on vous attend... *(Remarque de M. Ducret.)*

Une voix. Rédige! Rédige!

Le président. Monsieur Ducret, vous avez la parole et on attend... Vous ne souhaitez tout de même pas que je parle pour vous?

M. Michel Ducret. Non, Monsieur le président, mais ce sont des sujets importants et ces discussions immédiates sur des sujets importants ne sont même pas annoncées à l'avance par le bureau! Mais comment voulez-vous que l'on gère correctement notre travail?

Le président. Que dites-vous? Vous savez bien que ce n'est pas le bureau qui prend la décision d'une discussion immédiate.

M. Michel Ducret. Et les groupes qui n'annoncent rien! On arrive ici et on entre en discussion immédiate... C'est facile!

Le président. Eh bien, ce soir, on peut dire que c'est la fête du bureau! Monsieur Ducret, nous présentez-vous enfin vos amendements?

M. Michel Ducret. Je vous les lis. Le premier amendement concerne le mur aveugle de l'extension de l'actuel Hôtel Président et se présente sous forme d'un article deuxième nouveau.

Projet d'amendement

«Art. 2 (nouveau). – Le mur pignon aveugle de l'extension de l'actuel Hôtel Président sera exécuté de manière ornementale de qualité et adaptée au caractère du site.»

Ceci me paraît extrêmement important. Quand on considère les lieux, comment peut-on, dans un plan d'aménagement, en 1993, proposer d'ériger un mur aveugle par rapport à un bâtiment dont on sait qu'il ne sera pas démoli avant des décennies, à côté d'un bâtiment qu'on veut exemplaire et qu'on veut être le Palais de l'environnement? On propose un mur aveugle, voilà l'extraordinaire aménagement du territoire qu'on propose à Genève!

Je demande donc à ce Conseil de voter pour qu'au moins ce mur soit réalisé de manière ornementale et agréable pour la population. Pour les yeux des habitants et pour les yeux des usagers du futur Palais de l'environnement. Parce qu'on ne met pas un palais devant un mur en béton! Voilà pour le premier amendement.

Le second consiste en un nouvel article trois.

Projet d'amendement

«Art. 3 (nouveau). – L'accès au parking ne s'effectuera pas par le quai Wilson.»

Et cela pour des questions très simples de sécurité et de fluidité de la circulation. Mes amendements ont-ils été compris, Monsieur le président?

Le président. Puisque nous sommes procéduriers, je vous informe que nous attendons vos amendements sur le bureau. Quelle soirée! Entre les avocats, les architectes et les docteurs, cela ne va pas mal! *(Rires.)*

M. Bernard Lescaze (R). M. Lescaze, qui n'est ni architecte, ni avocat, ni docteur... *(brouhaha)* aimerait quand même rendre ce Conseil attentif à ce que vient de dire M. Ducret.

C'est vrai qu'il est urgent de voter ce plan localisé de quartier; il est urgent de le faire. Et il est peut-être aussi nécessaire de communiquer, à titre de préavis, au Conseil d'Etat qui, seul, est compétent en la matière, les deux observations que vient de faire M. Ducret et qui sont tout à fait légitimes.

Il est clair que, pour des raisons de loi sur la construction, le mur doit être aveugle et il le restera, mais on peut très bien suggérer que ce mur soit convenablement ornementé.

D'autre part, l'entrée du parking sur le quai Wilson est peut-être, pour l'instant, la seule solution qu'envisagent les urbanistes et le Département des travaux publics. Je reste pour ma part convaincu que cette entrée du parking peut être faite soit par la rue Châteaubriand, soit par la rue des Pâquis, même si, évidemment, cela contredit l'association «Tout doux les Pâquis». Et nous pouvons faire cette remarque au Conseil d'Etat qui, dans sa sagesse – laquelle, comme chacun sait, est infinie – tranchera.

Le président. N'y a-t-il pas un troisième radical pour répéter ce que les deux précédents ont dit?

M. Bernard Lescaze. Non, mais cela a calmé l'atmosphère. *(Rires.)*

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Soyons clairs, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, le premier amendement

déposé par M. Ducret n'est absolument pas de la compétence d'un plan localisé de quartier. Un plan localisé de quartier ne tient pas compte de l'aspect des façades, c'est à l'autorisation de construire que l'on se détermine.

Indépendamment de cela, soyez sûrs d'une chose, c'est que le deuxième amendement, qui concerne le parking, noiera purement et simplement à jamais le projet Wilson et le projet de l'Hôtel Président. Vous voilà avertis et, comme le soufflent certains, si c'est ce que vous souhaitez, votez en effet cet amendement!

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement proposant un article deuxième nouveau au projet d'arrêté est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement proposant un article troisième nouveau au projet d'arrêté est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Le président. Je vous rappelle que MM. Pilly et Jucker avaient proposé d'accepter l'arrêté tel qu'il nous est présenté en deuxième débat et de prévoir un troisième débat le 22 juin. Cela vous garantit la possibilité d'une nouvelle discussion au cas où d'autres éléments interviendraient.

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des travaux publics;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 28590-244 portant sur le périmètre situé entre le quai Wilson, la rue

J.-A.-Gautier, la rue des Pâquis et l'extrémité est du Palais Wilson, valant également règlement spécial et plan de site de détail.

Le président. S'il n'y a pas d'opposition, notre troisième débat est donc programmé pour le 22 juin 1993.

M. Pierre Marti (DC). Excusez-moi, Monsieur le président, mais on ne peut pas continuer à décréter, objet après objet, le troisième débat...

Le président. C'est le deuxième de la soirée, Monsieur Marti.

M. Pierre Marti. Je regrette, Monsieur le président, je vous demande simplement une certaine impartialité et je vous demande d'appliquer le règlement. Car, sans application du règlement par le président, tout un chacun peut se permettre n'importe quelle liberté.

Le président. Bien, nous allons voter.

Mis aux voix, le troisième débat, fixé à la séance du 22 juin 1993, est accepté à la majorité.

15. Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de modification et d'extension du plan de site de la rade N° 28392 E-610 et son règlement, destiné à remplacer le plan N° 28392 D-610 du 25 novembre 1992 (N° 226).

A l'appui du plan mentionné ci-dessus, le Département des travaux publics nous a transmis les explications suivantes:

«Le 25 novembre 1992, le Conseil d'Etat a approuvé le plan de site de la rade N° 28 392 D et son règlement, destiné à remplacer le plan de site du 20 décembre 1978.

Le périmètre de protection approuvé par le Conseil d'Etat à la date susvisée se trouve, dans sa partie située au sud-ouest, en limite du secteur formé par les points de l'Ile, la place Saint-Gervais et la place Bel-Air.

Lors de l'élaboration du projet de plan de site N° 28 392 D précité, la Ville de Genève avait émis le souhait que le périmètre de protection soit étendu jusqu'à la hauteur du barrage du Seujet, de manière à inclure l'ensemble du futur plan d'eau de la rade dans le périmètre de protection du plan de site, qui aurait ainsi eu une limite cohérente et correspondant également à celle retenue pour le périmètre (à rectifier) de protection institué par la loi sur la protection générale des rives du Rhône. Afin de ne pas retarder l'actualisation du plan de site de la rade, la décision avait toutefois été prise de n'engager que dans un deuxième temps l'étude de l'extension du périmètre proposée par la Ville de Genève, qui fait l'objet du présent projet d'extension du plan de site de la rade, afin de fixer son périmètre de protection de manière définitive.

L'extension prévue, qui fait l'objet de la présente procédure, tend donc à rendre cohérent le périmètre de protection du site de la rade; cette extension doit également permettre de soumettre aux mesures de protection tant les aménagements sis au fil de l'eau (constructions en l'Ile, installations hydrauliques, Usine des forces motrices, qui constituent d'importants témoins du patrimoine industriel genevois) que des bâtiments dignes d'intérêt, tels certains bâtiments anciens du quartier de la Coulouvrenière et deux bâtiments contemporains (dont l'hôtel du Rhône), œuvre de l'architecte Marc Saugey.

Les objectifs recherchés pourront se concrétiser grâce aux dispositions particulières contenues dans le règlement déjà annexé au plan de site approuvé par le Conseil d'Etat le 25 novembre 1992, qui seront également applicables au périmètre faisant l'objet de l'extension envisagée et qu'il n'y a pas lieu de modifier sous réserve d'un point particulier.

Cette extension du périmètre de protection du plan de site donne, en effet, l'occasion de modifier, pour partie, le plan approuvé par le Conseil d'Etat le 25 novembre 1992 en ce sens qu'un deuxième plan de site de détail comprenant le sous-périmètre formé par le quai Wilson, la rue J.-A.-Gautier et la rue des Pâquis complétera le sous-périmètre visé à l'article 11 du règlement compris entre le quai Wilson, la rue Châteaubriand et le Palais Wilson. La constitution de ce nouveau sous-périmètre, qui doit matérialiser le projet d'extension de l'Hôtel Président et la réalisation d'un Centre de congrès, avait du reste été prévue initialement dans le projet de plan de site N° 28 392 et son rétablissement paraît opportun pour les motifs exposés à l'appui du plan de site de détail relatif à ce nouveau sous-périmètre, qui est mis simultanément à l'enquête publique.»

Au vu des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-dessous:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des travaux publics;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de modification du plan de site de la rade N° 28 392 E-610 et son règlement destiné à remplacer le plan N° 28 392 D-610 du 25 novembre 1992 portant sur la création d'un deuxième sous-périmètre formé par le quai Wilson, le rue J.-A.-Gautier, le Palais Wilson et la rue des Pâquis.

Art. 2. – De donner un préavis favorable au projet d'extension du plan de site de la rade N° 28 392 E-610 et de son règlement destiné à compléter le plan N° 28 392 D-610 portant sur le secteur du pont de l'Ile au quai du Seujet.

Annexe: Ouvrages, édicules, mobilier urbain, végétation (art. 9)

ANNEXE I

Fontaines

– Place du Port	1711	Joseph Abeille rest. 1854
– Longemalle	1774	arch. Louis Favre
– Fusterie	1773	
– Petite-Fusterie	1843	Samuel Darier
– Saint-Gervais		orig Joseph Abeille rec. 1906
– Place Chevelu	1843	arch. Deleiderrier
– Jardin Anglais	1862	sculpt. Alexis André

Ponts

– Bergues (des)	1881	(anc. bois 1832-34, G.-H. Dufour)
– Ile (de l')	1870-74	doubles ponts réunis métalliques
– Machine(de la)		rec. métallique s/bras droit 1881-84

– Mont-Blanc (du)	1862	Daniel Chantre et Léopold Blotnitzki rec. 1903 ing. Autran et 1946
– Coulouvrenière avec les escaliers latéraux	1894-96	Constant Butticaz, Jacques Bois, ing.
– Passerelle de l'Ile/ Pont de la Machine		
– Passerelle de l'Ile	1880	Albert Odier, ingénieur

Ports

– Jetée des Pâquis	1856-57	
– Phare des Pâquis	1895-96	
– Jetée des Eaux-Vives	1857	
– Jet d'eau	1891	
– Phare des Eaux-Vives	1911	
– Débarcadère des Eaux-Vives	1922	ing. R. Maillart
– Baby plage		

Quais (y compris barrières et candélabres)

– Bergues (des)	1833-38	
– Besançon-Hugues	1851-84	
– Etuves (des)	1839	
– Forces-Motrices (des)	1884	
– Grand-Quai	1829-35	ing. G.-H. Dufour
– Gustave-Ador	dès 1856	doublé jusqu'à la jetée 1894-96, arch. Joseph Marschall / jetée – débarcadère Eaux-Vives dès 1909
– Ile		
– Mont-Blanc	1851-57	élargi 1894-96, arch. Joseph Marschall et en 1911-12
– Moulins (des)		
– Poste, y.c. escalier et plateforme		
– Turrettini	1937-39	Maurice Braillard, arch., et Robert Maillart, ing.
– Wilson	1866	élargi 1911 et 1915

Bâtiments et édicules

– La douane (Eaux-Vives)	1936	Cingria arch. (A8911)

– Kiosque à musique (Jardin Anglais)	1895	Johannes Grosset et Ami Golay, arch.
– Pavillon de jardin (Jardin Anglais)	vers 1900	
– La Potinière (Jardin Anglais)		
– Pavillon Place des Alpes		
– Bains des Pâquis	1932	Ville de Genève
– Chalet de nécessité (Bd James-Fazy – Promenade St-Jean)	1898	Ville de Genève

Végétation

- Plantation des quais (rangées de platanes et de tilleuls), des jetées et des places
- Jardin Anglais
- Horloge fleurie
- Place des Alpes
- Promenade de St-Jean

Divers

– Mausolée du Duc de Brunswick	1877-79	Jean Franel, arch. (classé MS 231 le 07.08.91)
– Monument national	1869	Robert Dorer, sculpteur
– Statue de Jean-Jacques Rousseau	1834	James Pradier, sculpteur (classé MS 18 le 30.12.21)
– Statue de la Bise	1941	Henri König
– Statues du quai Turrettini	1936-39	Frédéric Schmied
– Promenade des Lavandières		
– Limnimètre rue Pierre-Fatio	1838	
– Limnimètre place des Bergues	1900	

PLAN DE SITE DE LA RADE 28392 E-610

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS DE GENÈVE

PRST TENEBRAS LVX

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT — SERVICE DES MONUMENTS ET SITES

PLAN DE SITE DE LA RADE

Légende

- Périmètre général
- Sous-périmètre
- Immeuble classé
- Bâtiments et ensembles maintenus
- Bâtiments avec éléments intéressants
- * Bâtiments d'architecture contemporaine (1945-1970) maintenus

Adopté par le Conseil d'Etat le : 25 novembre 1992 Visa : Timbre :

Adopté par le Grand Conseil le :

ECHELLE : 1 : 2500	Date : 17. 04. 1991
	Dessin : EP

MODIFICATIONS		
Objets :	Date	Indice
	2. 8. 91	A
	27. 11. 91	B
règlmt./sous-périmètre/56 quai G. Ador	26. 10. 92	C
règlmt. / liste	18. 11. 92	D
EXTENSION PERIMETRE / ART. 11	5. 5. 93	E

CODE NUMERIQUE SSS								
OFS / SCS		Secteur		Sous-Secteur		Code alphabétique		
2	1					V	G	E

CODE AMENAGEMENT								
Communes / Quartiers						Archives internes		
6	1	0					8-1	
PLAN	Nº	2	8	3	9	2	.	E
CDU								

REGLEMENT

Article 1

But

Le présent règlement a pour but de préserver le site de la rade et à ce titre le caractère architectural et historique des bâtiments et ensembles situés à front de quai de la rade et des places attenantes, ainsi que les autres éléments rattachés aux quais et au plan d'eau, qui méritent protection.

Article 2

Périmètre

Le plan No 28'392-610, établi par le département des travaux publics (ci-après département), fixe le périmètre d'application du présent règlement.

Article 3

Principes architecturaux et urbanistiques

[1] En règle générale, le caractère du site doit être préservé, notamment la structure parcellaire historique, l'implantation des constructions, le système de distribution et l'organisation traditionnels des bâtiments.

[2] L'architecture, les matériaux et teintes des constructions doivent respecter le caractère historique du quartier.

Article 4

Bâtiments maintenus

[1] Le plan désigne les bâtiments maintenus en raison de leur intérêt architectural et historique ou de leur appartenance à un ensemble au sens des articles 89 et 90 de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1968; il désigne également les bâtiments d'architecture contemporaine qui présentent un intérêt particulier.

[2] En cas de rénovation ou de transformation, les structures porteuses, de même que, en règle générale, les éléments architecturaux caractéristiques, notamment les verrières, les décors intérieurs et extérieurs, les terrasses entre les bâtiments et la rue, doivent être sauvegardés.

Article 5

Eléments intéressants

[1] Le plan désigne les bâtiments qui présentent des éléments architecturaux dignes d'intérêt.

[2] Le département, après consultation de la Ville de Genève et de la commission des monuments, de la nature et des sites, décide dans chaque cas du maintien ou de la reconstruction partielle ou totale de ces éléments.

Article 6

Autres bâtiments

Les autres bâtiments peuvent être démolis et reconstruits ou agrandis aux conditions du présent règlement.

Article 7

Gabarit

[1] Pour les bâtiments visés à l'article 4, le gabarit de hauteur d'un bâtiment transformé ne peut excéder la hauteur du bâtiment existant. L'aménagement de locaux d'habitation dans les combles est possible, dans la mesure où il n'est pas porté atteinte au caractère architectural des bâtiments. Un tel aménagement n'est pas admis dans les combles surmontant les étages à la Mansart.

[2] Pour les autres bâtiments visés à l'art. 6, le département détermine, lors de leur reconstruction, un gabarit et une implantation propres à permettre un raccord harmonieux avec les bâtiments contigus; il pourra à cette fin imposer un gabarit inférieur au gabarit actuel de ces bâtiments. Ce gabarit ne devra en aucun cas être supérieur au gabarit de toiture des bâtiments contigus.

Article 8

Destination

[1] Les rez-de-chaussée des bâtiments sont, en règle générale, destinés aux activités commerciales ouvertes au public et compatibles avec le quartier, à l'exclusion des activités administratives et d'autres activités qui ne s'intègrent pas au caractère des lieux. Les rez-de-chaussée des bâtiments affectés à des activités qui contribuent directement à l'animation des espaces publics, telles que boutiques, restaurants, cafés ou autres commerces, conservent cette destination.

[2] Les bâtiments affectés à un établissement hôtelier conservent en règle générale leur affectation principale, de même qu'en cas de transformation ou de démolition-reconstruction. S'il est démontré que l'exploitation hôtelière ne peut pas être poursuivie, pour d'autres motifs qu'un prix d'acquisition excessif de l'immeuble, ce dernier peut, toutefois, être affecté à une autre forme d'habitation et, pour partie, à des activités pour autant que celles-ci n'occupent pas plus de 30 % des surfaces brutes de plancher de l'immeuble.

Article 9

Autres objets dignes de protection

[1] Les ouvrages lacustres, notamment les jetées des Pâquis et des Eaux-Vives, ainsi que le jet d'eau, le mobilier urbain, la végétation, les édicules et autres objets qui participent au caractère de la rade doivent être préservés. Ces objets sont mentionnés dans une liste établie après consultation de la Ville de Genève et de la commission des monuments, de la nature et des sites, qui est annexée au présent règlement et en fait partie intégrante.

[2] L'aménagement des quais marchands doit favoriser certaines activités liées au lac telles la pêche ou la réparation de bateaux.

Article 10

Publicité
Eclairage des façades

[1] La pose d'enseignes lumineuses, ainsi que toute forme de publicité sur les bâtiments situés à l'intérieur du périmètre de protection doivent être préalablement soumis au préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites, l'autorisation de l'autorité compétente étant réservée.

[2] Lors de la construction ou transformation d'une toiture, un emplacement doit être prévu pour l'installation éventuelle d'une enseigne lumineuse; à cet effet, il peut, si nécessaire et sur préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites, être dérogé aux dispositions du règlement concernant les enseignes et réclames du 6 décembre 1976.

[3] L'éclairage extérieur des façades est soumis à autorisation du département, qui statue sur préavis de la Ville de Genève et de la commission des monuments, de la nature et des sites.

Article 11

Disposition spéciale

Les deux sous-périmètres compris entre le quai Wilson, la rue J.-A. Gautier, la rue des Pâquis, la place et la rue Châteaubriand sont régis par des plans de site de détail.

Article 12

Clause abrogatoire

Le plan de site No 27'195-610, adopté par le Conseil d'Etat le 20 décembre 1978, est abrogé.

Article 13

Dispositions réservées

Demeure réservée l'application des règlements fixant les gabarits No 4198-259, adopté par le Conseil d'Etat le 6 novembre 1935, No 1150-247, adopté par le Conseil d'Etat le 27 mai 1930 et No 20'170-259, adopté par le Conseil d'Etat le 6 mai 1938.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté sans opposition (2 abstentions).

16. Interpellation de Mme Michèle Künzler: quelle souplesse dans les barèmes d'entrée à la GIM? (I 7056)[1].

Mme Michèle Künzler (PEG). C'est assez difficile de prendre la parole après toute cette agitation. Mesdames et Messieurs, cette interpellation s'adresse en particulier à Mme Rossi. J'aimerais lui demander quelle est la souplesse d'application dans les barèmes d'entrée à la GIM. S'il y a de nombreuses personnes qui s'excitent au sujet des barèmes de sortie et des éventuelles surtaxes, il m'intéresserait plutôt de connaître la possibilité d'y entrer pour les personnes dont les salaires sont moyens ou modestes. J'aimerais illustrer ma question par l'exemple du 10, rue de la Chapelle; c'est un exemple théorique, puisque cette maison n'est pas louée. En commission, nous avons vu que ces appartements de 5 pièces et demie seraient loués entre 750 et 1500 francs par mois. Si nous avons vu en séance plénière que, pour payer le loyer réel, il fallait gagner près de 100 000 francs, ce que nous n'avons pas vu, par contre, c'est que, pour y entrer, il fallait un revenu d'au moins 70 000 francs avec deux enfants, voire 75 000 francs avec trois.

C'est ce qui m'a surprise en rédigeant le rapport concernant la rénovation du 10, rue de la Chapelle... *(Brouhaha.)* Je demande le silence. *(Le président fait tinter la cloche.)*

En rédigeant ce rapport, je m'étais fait la réflexion qu'aucun de mes voisins ne pourrait y accéder; pourtant, ce ne sont pas des miséreux. Ce sont des gens comme vous et moi, des gens comme vous en rencontrez tous les jours: coiffeuse, chauffeur de bus, facteur, chef de rayon et petit entrepreneur. Pourtant, si l'occasion de louer l'un de ces appartements se présentait, tous sauteraient dessus parce qu'ils paient déjà plus cher pour moins bien.

Je sais qu'une révision des barèmes et des taux est en cours. Mais, depuis bientôt une année, on a gelé les travaux de la commission du logement sur la motion N° 1009 de M. Mottu à ce sujet et nous n'avons plus de nouvelles.

J'aimerais savoir si l'on propose à des familles dont le revenu est modeste des appartements dont le loyer dépasse un peu le taux usuel, ou si on s'en tient strictement à la lettre du règlement.

[1] Annoncée, 3208

D'autre part, j'aimerais savoir, comme la plupart de mes collègues de la commission du logement, où en sont les études sur les différents loyers de la GIM.

Mme Madeleine Rossi, maire. Vous avez, Madame la conseillère municipale, prononcé le mot de «surtaxes». Cela n'existe pas dans le cadre de notre barème; ne confondons pas, pour l'instant, avec la loi générale sur le logement et la protection des locataires.

Lorsque vous dites qu'un appartement de 5 pièces et demie serait loué entre 750 et 1500 francs par mois au 10, rue de la Chapelle – je n'ai pas le dossier, donc je ne peux pas vous répondre sur-le-champ – je trouve que la différence est un peu grande. Parlez-vous d'un loyer avec une aide personnalisée ou sans? Je vous le demande, car je ne vois pas comment nous louerions un appartement de 5 pièces et demie à un loyer se situant entre 750 et 1500 francs par mois. J'examinerai le dossier pour vous répondre plus précisément.

Quant au revenu de 70 000 à 75 000 francs pour pouvoir entrer dans un tel appartement, effectivement, cela fait partie du règlement actuellement en vigueur.

Comme vous visez particulièrement le gel des travaux de la commission du logement – vous posez la question sur l'étude de la Gérance immobilière qui comporte deux volets, la Gérance immobilière elle-même et la motion de M. Mottu, particulièrement le règlement afférent à l'aide personnalisée – je vous signale avoir déjà eu l'occasion de donner une information tout dernièrement à la commission des finances pour les comptes rendus, information que je redonne très volontiers à ce Conseil municipal.

Un groupe d'experts a rendu, il y a quinze jours, son travail sur la Gérance immobilière, y compris une étude sur la modification du règlement de l'aide personnalisée. Je n'ai pas encore eu l'occasion d'en rapporter au Conseil administratif, car le document est important, il faut le digérer. J'espère le faire très bientôt pour que le Conseil administratif statue dans les meilleurs délais, car cela pourrait avoir des incidences sur le budget 1994. Il est clair qu'ensuite la commission du logement, qui a gelé ses travaux, sera informée sur l'énorme travail qui a été entrepris.

Pour ce qui est de la partie juridique, je signalerai que l'un des experts était Me Bölsterli, spécialiste du droit au bail. Il était accompagné dans tout ce travail par M. Sassi, président du Rassemblement pour une politique sociale du logement – d'après ce que j'ai lu dans les journaux, ce dernier vient de démissionner – et de M. Senger, de la régie Brolliet, également secrétaire de la Fondation HLM de la Ville de Genève. Voilà les trois experts qui viennent de rendre leur rapport.

En ce qui concerne le cas plus particulier de la rue de la Chapelle, je reprendrai le dossier et vous répondrai en détail.

Mme Michèle Künzler (PEG). Je suis très heureuse de savoir que nous aurons bientôt d'autres informations, mais j'aimerais quand même souligner qu'avec les barèmes actuels les familles les plus défavorisées sont, en fait, pénalisées car, même si elles sont d'accord de payer plus, on leur refuse l'entrée, ce que j'aimerais souligner. J'espère que nous reprendrons cette discussion et je vous remercie.

17. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Les motions suivantes ont été déposées:

- N° 1139, de *MM. Manuel Tornare* (S) et *Gérald Crettenand* (PEG): un cimetière pour les musulmans et les israélites;
- N° 1140, de *M. Antonio Soragni* et *Mme Caroline Dallèves Romaneschi* (PEG): une action culturelle en faveur des jeunes collégiens, étudiants et apprentis.

18. Interpellations.

Néant.

19. Questions.

a) *écrite:*

Le président. Nous avons reçu la question écrite N° 2056 de *M. Pierre Marti* (DC): coût d'une ligne jaune.

b) *orale:*

M. Gérald Crettenand (PEG). De prime abord, ma question me semble ne concerner que le département de M. Vaissade, mais peut-être concerne-t-elle aussi d'autres départements.

J'ai appris que le personnel des bibliothèques municipales de la Ville de Genève avait eu une demi-journée de congé pour aller au Salon du livre; j'ai également appris que les chômeurs en occupation temporaire, de même que les nettoyeurs qui travaillent également dans la bibliothèque municipale, étaient privés de cette demi-journée de congé. J'aimerais savoir pour quelle raison.

Le président. Le Conseil administratif m'informe qu'il répondra ultérieurement.

Comme il n'y a pas d'autres questions, je lève la séance et vous donne rendez-vous demain à 17 h. Bonne nuit!

Séance levée à 22 h 40.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 4002

2. Communications du bureau du Conseil municipal 4002

3. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 38 des habitants du 29 au 39, rue Chabrey, demandant une prise en charge accrue par la Ville de Genève des déchets organiques (N° 217 A)..... 4003

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la résolution N° 5016 présentée par le Conseil administratif visant à approuver la transformation des parts sociales et des titres de participation nominatifs de la Banque hypothécaire du canton de Genève, détenus par la Ville de Genève, en des actions nominatives de la nouvelle Banque cantonale de Genève SA (N° 228 A) 4005

5. Rapport intermédiaire de la commission des travaux chargée d'examiner les motions:
   - N° 1124 de Mmes Marie-France Spielmann, Andrienne Soutter, MM. Manuel Tornare, Bernard Paillard et Antonio Soragni: avenir de la Comédie;
   - N° 1125 de Mme Barbara Polla, MM. André Kaplun et Pierre-Charles George: travaux indispensables à la Comédie,

   acceptées par le Conseil municipal le 17 mars 1993 (N° 220 A) 4008

6. Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de modification de zones N° 28308-245, feuille N° 41 du cadastre de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, rue du Contrat-Social, sentier du Promeneur-Solitaire, portant sur la création d'une zone de développement 3 (N° 213)..... 4020

7. Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28330/A-245, feuille N° 41 du cadastre de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, rue du Contrat-Social, sentier du Promeneur-Solitaire, portant sur la réalisation d'un ensemble comprenant une station RER, un immeuble de logements et diverses activités (N° 214) 4026

8. Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, concernant l'adoption du projet de loi N° 28545-166 modifiant le régime des zones de construction dans le quartier de Sécheron (création d'une zone industrielle et artisanale et d'une zone de développement 3 destinée à des organisations internationales) (N° 218) 4031

9. Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28550-222 situé au Petit-Saconnex entre l'avenue de France, l'avenue Blanc et le chemin des Mines (N° 219) 4037

10. Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'adoption du projet de plan localisé de quartier N° 27965 D-221 situé à l'angle de l'avenue de France et de l'avenue Blanc, dans le quartier de Sécheron (N° 222) 4045

11. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un 10e crédit extraordinaire de 1 900 000 francs, destiné à des travaux d'aménagement, de réfection et de transformation, ainsi qu'à des opérations de rénovation dans diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève (N° 221) 4060

12. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de divers crédits budgétaires supplémentaires ou nouveaux à ceux existant au budget 1993 pour un montant de 1 747 200 francs (N° 223) 4081

13. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 380 000 francs destiné au remplacement d'un bibliobus affecté aux bibliothèques municipales (N° 224) 4086

14. Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28590-244 portant sur le périmètre situé entre le quai Wilson, la rue J.-A.-Gautier, la rue des Pâquis et l'extrémité est du Palais Wilson, valant également règlement spécial et plan de site de détail (N° 225) 4097

15. Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de modification et d'extension du plan de site de la rade N° 28392 E-610 et son règlement, destiné à remplacer le plan N° 28392 D-610 du 25 novembre 1992 (N° 226) 4110

16. Interpellation de Mme Michèle Künzler: quelle souplesse dans les barèmes d'entrée à la GIM? (I 7056) 4118

17. Propositions des conseillers municipaux 4120

18. Interpellations 4120

19. Questions 4120

La mémorialiste:
Dominique Chevallier

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante et unième séance – Mercredi 26 mai 1993, à 17 h

Présidence de M. Jean-Pierre Lyon, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence : *M. Guy Dossan, Mme Laurette Dupuis, MM. Michel Meylan, Claude Miffon* et *Albert Rodrik.*

Assistent à la séance : *Mme Madeleine Rossi,* maire, *M. Michel Rossetti,* vice-président, *MM. Alain Vaissade, André Hediger* et *Mme Jacqueline Burnand,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 12 mai 1993, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 25 mai et mercredi 26 mai 1993, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Je vous informe que le Conseil administratif a désigné, dans sa séance d'aujourd'hui, M. Alain Jacquesson au poste de directeur de la Bibliothèque publique et universitaire. M. Alain Jacquesson, actuel directeur des bibliothèques municipales, a été, successivement, responsable de l'Ecole de bibliothécaires, chef de projet à l'Université pour l'informatisation des bibliothèques, président du Conseil consultatif du réseau romand des bibliothèques. Il est l'auteur de plusieurs articles et ouvrages sur l'introduction de nouvelles technologies dans les bibliothèques. Il prendra ses nouvelles fonctions le 1er juillet 1993 et assumera également la responsabilité de la division des bibliothèques du département des affaires culturelles. M. Jacquesson est d'ailleurs aujourd'hui à la tribune. *(Applaudissements.)*

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. L'ordre du jour sera légèrement modifié. En effet, nous devons traiter une motion munie de la clause d'urgence ainsi que le troisième débat au sujet de la proposition N° 224: remplacement d'un bibliobus.

Au nom du Conseil municipal, j'ai le très grand plaisir de saluer Mme le maire de Caraquet en Acadie au Canada, Mme Roberta Dugas. *(Applaudissement.)* Je lui souhaite un très bon séjour à Genève et de fructueuses rencontres avec notre Conseil administratif.

De plus, je tiens à féliciter notre collègue Albert Chauffat, qui est «pépé» depuis une semaine. Bravo Albert! *(Applaudissements.)*

Je vous signale que nous arrêterons cette séance à 19 h précises. S'il reste des points, ils seront traités lors de notre séance de la semaine prochaine.

Nous prenons maintenant la motion pour laquelle nous avons voté hier l'urgence.

3. Motion de MM. Bernard Lescaze, Albert Knechtli, Alain Comte, Fabrice Jucker, Ueli Leuenberger et Mme Alice Ecuvillon: patrouilleuses scolaires (M 1137)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant qu'une pétition demande le maintien des patrouilleuses scolaires en Ville,

le Conseil municipal prie le Conseil administratif d'inscrire au budget 1994 le montant adéquat et de prendre les mesures nécessaires.

M. Bernard Lescaze (R). Monsieur le président, je n'ai pas grand-chose à dire, je crois que le texte en lui-même est clair. J'espère que nous arriverons à dégager une volonté commune de ce Conseil municipal au sujet des patrouilleuses scolaires, suite à la séance d'hier qui s'est terminée dans une confusion et dans un résultat que personne ne voulait. C'est pourquoi je vous invite tous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à accepter cette motion.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la motion est prise en considération à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal prie le Conseil administratif d'inscrire au budget 1994 le montant adéquat et de prendre les mesures nécessaires.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

---

[1] Annoncée, 4002.

4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 380 000 francs destiné au remplacement d'un bibliobus affecté aux bibliothèques municipales (N° 224)[1].

Troisième débat

Le président. Comme stipulé à l'article 84 de notre règlement, dans le troisième débat, on peut reprendre toutes les questions traitées dans le second. La discussion est ouverte sur chaque article, tel qu'il a été voté en second débat.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. J'ai obtenu des réponses aux questions qui ont été posées hier.

En premier, je répondrai à M. Reichenbach au sujet de la possibilité d'utiliser des bus ou des camions électriques. En général, cela se fait pour des véhicules qui ne dépassent pas six tonnes. Nos véhicules, tels qu'ils sont équipés, dépassent les dix tonnes. Comme vous pouvez vous en rendre compte, le poids des livres est un inconvénient majeur pour l'utilisation de l'énergie électrique.

Au sujet du coût d'un véhicule électrique, nous avons obtenu les renseignements suivants. Pour un véhicule de dix tonnes, la facture se monterait à 800 000 francs (500 000 francs pour le châssis et la cabine et 300 000 francs pour la carrosserie). Ce qui fait que, par rapport au crédit de 380 000 francs qui est demandé, cela représenterait quand même un surcoût évident. D'autre part, les batteries doivent être changées tous les deux ou trois ans, ce qui grève d'autant plus les coûts de fonctionnement. C'est pourquoi nous nous sommes rabattus sur la proposition qui vous a été présentée.

Quant à la question de M. Lescaze concernant les coûts de fonctionnement. Le coût du service des bibliobus s'élève à: pour le personnel 530 000 francs; pour le véhicule, dont les frais d'entretien sont compris, 217 916 francs; pour les livres, y compris la reliure, 74 394 francs; soit un total de 823 000 francs par année. Et, pour répondre plus précisément à sa question, nous avons des bibliobus qui sont utilisés – en ville de Genève – à Saint-Jean et à Champel. Ces bibliobus répondent évidemment à une demande, puisque nous n'avons pas de bibliothèques dans ces quartiers. En 1992, il y a eu 10 097 documents qui ont été prêtés, ce qui, compte tenu des heures d'ouverture du prêt de deux fois quatre heures hebdomadaires, correspond largement aux prêts d'une succursale.

Au sujet de la convention avec les communes, et au cours des années, la part de la Ville de Genève a diminué, elle a passé de 23,6% à 18,1% en 1993 (les

[1] Proposition, 4086.

18,1% correspondent aux prêts des livres que je vous ai cités précédemment). Si on regarde le tableau de la progression des revenus: en 1993, il est de 835 487 francs. Donc, cette progression s'est accrue en 1993 légèrement plus rapidement que celle des dépenses puisque ces dernières se montent à 823 022 francs. Ces chiffres, Monsieur Lescaze, répondent à votre interrogation de savoir si les dépenses sont couvertes par les recettes. C'est donc le cas et je dirai que la convention qui nous lie aux autres communes est parfaitement adéquate et que la Ville de Genève y trouve son compte.

M. Bernard Lescaze (R). Je tiens surtout à remercier le conseiller administratif d'avoir des chiffres précis qui confirment, pour une fois, que la convention, qui semblait d'ailleurs être fort bien faite, est appliquée et qu'une partie, voire la totalité des frais du bibliobus sont couverts par les communes qui l'utilisent.

Je n'ai pas changé d'avis, je suis toujours favorable à l'achat de ce bibliobus et je le voterai tout à l'heure. En ce qui concerne le véhicule proprement dit, je ne suis pas du tout aussi spécialiste que M. Reichenbach, mais en comparant le compteur kilométrique de ma voiture, qui a beaucoup plus de kilomètres que celui du bibliobus, et en me souvenant – M. le conseiller administratif en avait parlé – des heures d'utilisation, j'en suis venu à m'interroger et à lui poser les questions suivantes. Je souhaite que le véhicule Mercedes qui sera acheté ait une puissance sensiblement supérieure à celle du véhicule Bedford parce qu'il est clair, comme l'avait souligné M. Lyon, que c'est le poids des livres qui fait que ces véhicules se fatiguent beaucoup plus vite si la puissance du moteur n'est pas suffisante, d'autant plus que, semble-t-il, notamment en hiver, le moteur tourne pour pouvoir chauffer tant bien que mal le véhicule. Alors, je me demande s'il ne faudrait pas que ces véhicules soient munis soit d'un système de chauffage autonome, genre Webasto, soit même de la possibilité d'être branchés, puisqu'ils sont à l'arrêt, sur des prises électriques 380 volts de façon à diminuer leur usure.

Ma dernière question est probablement de la compétence du conseiller administratif, et puisque, semble-t-il, il connaît un certain nombre de choses dans la technique, je souhaite que, pour le bien de la Ville de Genève, il s'engage personnellement là-dessus. Je me demande dans quelle mesure il ne serait pas possible de n'acheter que le châssis et le moteur du véhicule Mercedes et de le faire carrosser en Suisse – je pense par exemple à Sbarro qui a une école de design de carrosserie – ce qui nous permettrait d'avoir des spécifications et coûterait peut-être moins cher. Et surtout le délai de livraison serait plus rapide. Ce sont là de petites questions qui auraient pu être soulevées en commission, je n'en attends pas forcément des réponses immédiates, ce sont plutôt des suggestions. Ce qui me rassure et me tranquillise, c'est d'avoir des chiffres beaucoup plus précis que

ceux d'hier et qui montrent finalement qu'il s'agit d'un achat non seulement utile quant au fond, mais également, en cette période d'austérité, conforme à nos besoins.

M. Homy Meykadeh (L). Ma question s'adresse à M. Vaissade. Il y a quelques années, le bibliobus se rendait dans les institutions gériatriques et au Centre de soins continus. Je ne sais pas si ce mode de faire se poursuit, mais j'aimerais savoir s'il y a une participation de l'Etat pour les frais de ces déplacements et de cette distribution de livres dans ces établissements.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Monsieur Lescaze, j'enregistre vos observations. Vous savez que la technologie des moteurs Diesel a évolué, que nous arrivons maintenant à avoir des modèles qui ont des préchauffages. Le chauffage électrique, avec une prise 380 volts, marche surtout pour le Canada où les températures descendent à moins 30 voire moins 40°C; je ne crois pas que ce soit le cas chez nous, mais nous prenons en compte vos remarques, elles sont importantes parce qu'effectivement, lorsque vous faites tourner des moteurs Diesel à froid, sur des petites distances, vous avez effectivement une usure qui est plus grande.

Si nous étions déjà dans l'Europe, peut-être qu'il serait avantageux de monter une carrosserie sur le châssis nous-mêmes. Actuellement, vous savez que les coûts de notre main-d'œuvre sont souvent nettement supérieurs aux prix pratiqués en Europe. Je ne crois donc pas qu'on ferait forcément une économie, mais votre demande sera prise en considération et nous l'étudierons.

Monsieur Meykadeh, il est vrai que les bibliothèques assuraient aussi des relations avec les instituts de gériatrie mais, récemment, le conseiller d'Etat en charge a décidé d'annuler ces prestations, estimant qu'elles étaient de moins en moins demandées. C'est pourquoi ces opérations ne se feront plus à l'avenir, à la demande du conseiller d'Etat – nous ne sommes pas intervenus pour les supprimer. Sachez, par ailleurs, que les bibliothèques desservent l'Hôpital ainsi que Champ-Dollon et qu'actuellement c'est encore la Ville de Genève qui prend les frais en charge. L'année dernière, nous avons fait une demande au Conseil d'Etat pour qu'il nous donne l'équivalent financier de ces prestations. Donc, nous sommes en tractation avec le Conseil d'Etat pour qu'enfin ces prestations soient à la charge de ceux qui les utilisent, même si parfois ça peut être des ressortissants de la Ville de Genève et c'est là que le problème est délicat.

L'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté sans opposition (quelques abstentions).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 380 000 francs, destiné à l'achat d'un bibliobus en remplacement d'un véhicule affecté aux bibliothèques municipales.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 380 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 12 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 1994 à 2005.

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

5. Interpellation de M. Pierre Reichenbach: sécurité des piétons dans la traversée des chaussées quai Ernest-Ansermet/passerelle Ecole-de-Médecine (I 7058)[1].

M. Pierre Reichenbach (L). Mon interpellation sera brève. Je pense qu'elle s'adresse particulièrement à Mme Burnand. J'ai été alerté par la Fondation de logements pour personnes âgées ou isolées, fondation qui s'occupe, entre autres, de la Résidence Ansermet sise 14, passage Baud-Bovy. Cette résidence, pour immeuble de type D2, donne aussi sur le quai Ernest-Ansermet au voisinage du pont de l'Ecole-de-Médecine. Dès lors, je m'inquiète pour la sécurité des habitants âgés de cette résidence qui ne peuvent actuellement traverser les chaussées,

[1] Annoncée, 3325.

risquant à tout moment l'accident, les artères citées présentant durant la journée une forte circulation. Certes, actuellement, des travaux sont en cours pour la création d'un giratoire et de pistes cyclables. Ce que je souhaiterais, c'est que l'on pense, surtout dans cette région, davantage aux piétons.

En conclusion, je vous demande, à l'appui du courrier que vous a envoyé la FLPAI, d'envisager, outre l'amélioration de la circulation à la hauteur de la résidence, de créer des passages protégés permettant aux piétons de pouvoir traverser les chaussées avec le maximum de sécurité sans devoir aller jusqu'au pont de Carouge et jusqu'au haut de la rue de l'Ecole-de-Médecine. Je vous remercie déjà de votre intervention.

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Ce sera bref: j'ai bien pris note de la demande formulée par M. Reichenbach et je verrai dans quelle mesure, étant donné qu'un certain nombre de travaux sont en cours, nous pouvons encore intervenir pour améliorer cet aspect de la sécurité des piétons. J'aimerais tout de même rappeler que c'est l'une de nos préoccupations principales et qu'en règle générale, lorsqu'on réaménage, on songe à améliorer la sécurité des piétons parallèlement à celle des cyclistes avant de régler les problèmes de circulation automobile. Je vais donc vérifier tout cela et je vous rendrai réponse ultérieurement.

6. Interpellation de M. Gilbert Mouron: incroyable mais vrai: la qualité de l'air en constante amélioration (I 7059)[1].

M. Gilbert Mouron (R). C'est avec quatre points que je vais entamer cette affirmation selon laquelle la qualité de l'air s'améliore, et je conclurai par une question au Conseil administratif.

Tout d'abord, vous savez, Monsieur le président, parce que vous partagez ces bancs depuis très longtemps avec nous, qu'il y a des tas de suppositions, des tas d'allégations qui concernent l'hygiène de l'air, et on est sans arrêt en train de se poser la question de savoir si elles sont vraies ou fausses. Or, les rumeurs infondées, les affirmations fausses, consciemment mises en circulation ou non pour induire l'opinion publique en erreur, sont fréquentes en politique d'environnement, plus que dans d'autres domaines d'ailleurs. De telles informations se répandent souvent à des vitesses effrayantes. Et pourtant, pourtant, la qualité de l'air s'est améliorée ces dernières années, même si certains sont encore convain-

[1] Annoncée, 3325.

cus du contraire. Il faut tout de même savoir que le nombre élevé de dépassements de la limite de 120 microgrammes d'ozone dans l'air par m^3 est notamment dû au fait que, après réflexion sur les opérations, la valeur limite est horaire en Suisse et que cette limite peut donc être dépassée plusieurs fois par jour ou plusieurs fois dans un laps de temps sans que la moyenne soit modifiée. Or, si nous adoptions la méthode de calcul de la Communauté européenne, nous aurions une moyenne sur huit heures et, dans ce cas-là, nous n'aurions pas plus d'un dépassement par jour et nous aurions une moyenne – parce que vous savez qu'en Suisse on fait des contrôles qui sont de l'ordre de mille par année – qui descendrait à 125 microgrammes, et toujours sans avoir mis quoi que ce soit en danger. Donc, en mesurant la pollution selon la méthode européenne par exemple, la situation paraîtrait beaucoup moins dramatique.

Le deuxième point que je veux relever, c'est celui des effets sur la santé. J'ai retrouvé un article très intéressant du directeur de l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Zurich, qui dit (c'est une traduction, mais j'en suis assez certain): «Il n'y a pas d'effet sur la santé à hauteur des limites qui sont données, pour la Suisse par exemple, et en plus il n'y a aucun effet aigu pour la santé aux environs de 150 microgrammes d'ozone par m^3.»

Parlons maintenant d'autres affirmations totalement infondées. Par exemple, on affirme que l'augmentation du trafic routier annulera l'effet bénéfique du catalyseur et c'est pourquoi on dit, de-ci, de-là, qu'il faut continuer de bloquer les rues, les routes, etc. Or, l'augmentation du trafic routier représentait, en 1984, 107 500 tonnes de dioxyde d'azote dans l'air. Pour l'an 2000, avec le catalyseur, il n'y aura plus que 16 900 tonnes d'immissions de ce type. Alors, j'espère que le Conseil administratif prend note! D'ailleurs, pour l'an 2000, avec le catalyseur maintenu et une augmentation de 24% de la circulation, on aurait à peu près 13 000 tonnes seulement de dioxyde d'azote dans l'air. Donc, pour compenser l'effet du catalyseur, il faudrait que l'augmentation du trafic routier soit de 700%, ce qui est fort improbable d'ici l'an 2000.

La troisième affirmation et constatation que je vous offre ce soir, c'est qu'il s'avère que les estimations de la Confédération prévues depuis cinq ans, qui nous ont obligés, dans les municipalités, dans les cantons, à faire moult dépenses, peut-être inutiles, ne correspondent absolument plus à la réalité. Il faut bien qu'une fois quelqu'un le dise! Manifestement obsolètes et surfaites, ces valeurs n'en servent pas moins, actuellement encore, de base à toute la politique suisse en matière d'hygiène de l'air. Selon une récente enquête qui a été faite auprès de onze cantons, dont Genève – il y avait Zurich, Bâle, Bâle-Campagne, Berne, Genève, Glaris, Zoug, Argovie, Saint-Gall, Appenzell Rhodes-Extérieures, Schwytz – huit cantons ne sont pas du tout d'accord avec les prévisions officielles et font état de réduction atteignant parfois 60% des immissions de dioxyde

d'azote entre 1985/1990 et l'an 2000. Ce qui veut dire que, contrairement à ce que l'on pense généralement, la concentration d'ozone n'a pas augmenté, elle a même tendance à diminuer.

Mon quatrième point concerne le dépérissement des forêts. Depuis que le dépérissement des forêts a été dramatiquement monté en épingle au début des années 80, le réalisme et l'objectivité du discours ont été balayés par une argumentation essentiellement émotionnelle faisant la part belle aux situations alarmantes. C'est pourquoi, d'ailleurs, le Conseil fédéral a déclaré – et c'est ma dernière affirmation, puisque c'est celle du Conseil fédéral, ça me va très bien: «Les valeurs limites suisses constituent des valeurs de sécurité et uniquement de sécurité, pas du tout des valeurs d'alarme. Les valeurs suisses sont sévères, mais il faut attirer l'attention du public sur le fait que le dépassement d'une valeur limite ne signifie nullement qu'il y ait immédiatement un danger pour la santé.» Et c'est pourquoi je pose la question maintenant au Conseil administratif, Monsieur le président, c'est la question de mon interpellation, pourquoi le Conseil administratif ne nous fait-il pas le plaisir de publier les chiffres réjouissants de la qualité de l'air en constante amélioration?

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Permettez-moi, Monsieur le président, au nom du Conseil administratif, de remercier M. Mouron des informations extrêmement intéressantes qu'il vient de nous communiquer. Je souhaite qu'elles soient communiquées également au Service cantonal d'écotoxicologie, ce qui ne manquera pas de l'intéresser.

Les renseignements que vous nous donnez ce soir, Monsieur Mouron, nous permettent d'affirmer avec sérénité que toutes les mesures d'ores et déjà prises ont eu des effets et que celles qui seront prises en auront davantage encore, ce dont je pense tout le monde peut se féliciter. *(Applaudissements.)*

L'interpellation est close.

7. Interpellation de M. Albert Chauffat: la concierge n'était pas dans l'escalier! (I 7060)[1].

M. Albert Chauffat (DC). Avant d'aborder mon sujet, je voudrais dire à notre collègue Mouron qu'il a fait une démonstration de thèse remarquable qui lui vaudrait, s'il était à l'Université, le titre de docteur ès sciences biologiques.

[1] Annoncée, 3325.

J'en viens à mon interpellation. Je pense qu'il vous est déjà arrivé, dans vos immeubles où il y a encore, et c'est rare, des concierges qui fonctionnent pour l'entretien de l'immeuble, de voir, quand vous rentrez soit le soir, soit à midi, sur la porte de l'ascenseur ou simplement sur la porte d'entrée, une affichette qui vous dit que la concierge est dans l'escalier.

Or, l'autre jour, au début du mois d'avril, je rentrais à mon domicile, où on a encore la chance d'avoir une concierge qui pratique ce genre d'information. De loin, j'ai vu cette affiche et au fur et à mesure que je m'approchais j'ai constaté que l'information n'émanait pas de la concierge mais des services de Mme Burnand, chose qui était inusitée, parce que – je vous en parlerai tout à l'heure – les services de Mme Burnand utilise un autre moyen d'information, qui a fait ses preuves. Sur cette affiche, il était dit ceci:

«Pose de poutres des tronçons 2-4. Etape N° 6, annulée.

»Chers habitants,

»En date du 3 février dernier, nous vous annoncions l'étape de pose de poutres au niveau du pont de Miléant, programmée durant les nuits du 19 au 23 avril 1993.

»Le chantier a des exigences qu'il est parfois impossible de connaître à l'avance et l'opération annoncée doit être reportée de plusieurs mois.

»Qu'à cela ne tienne, nous vous informerons dès que possible des nouvelles dates et restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

»Avec nos salutations.
»Les services de coordination et de publicisme SA.»

Donc, cette affiche émane du département de Mme Burnand.

Au sujet de l'information, je voudrais saisir cette occasion pour dire que, depuis le début de ce chantier de la couverture des voies CFF, qui est un des plus grands chantiers actuels, l'information aux riverains a été très bien faite. C'est remarquable. Chaque riverain reçoit, sous enveloppe, dans sa boîte aux lettres, les informations au fur et à mesure de l'avancement des travaux et, de temps en temps, une publication sur la couverture des voies CFF qui contient également toutes les informations voulues sur ce chantier. Je crois que c'est ce qui a évité, en tout cas jusqu'à maintenant, j'en suis certain, toute nouvelle rouspétance dans le quartier concernant le bruit, etc. Bien souvent aussi, lorsque l'on pose une poutre d'une certaine importance, on invite les riverains vers 22 ou 23 h à une petite verrée avec un croissant, c'est l'occasion de prendre des contacts avec les responsables de ce chantier et je pense que cela porte ses fruits puisque, jusqu'à mainte-

nant, ni les services de Mme Burnand ni les conseillers municipaux de ce quartier n'ont reçu de réclamations concernant le bruit, concernant l'avancement des travaux, etc., et je crois qu'il faut s'en féliciter.

Donc, pour en revenir à mon sujet, au début du mois de mai, nous avons reçu une lettre qui disait le contraire de ce qui était écrit sur l'affichette. Je vous lis la lettre:

«Tronçon 2A.

»Les nuits du 1er au 2 juin, du 2 au 4 juin, pose des poutres préfabriquées de la 6e et dernière étape du tronçon 2A, de 23 h à 05 h. Cela implique la fermeture du passage Miléant, déviation de la ligne TPG N° 11, à partir du 1er juin dès 17 h jusqu'au 3 juin, libération de la zone dès 9 h 30.»

Quand j'ai lu cette information publique, j'ai pensé qu'il s'agissait soit d'un problème de trésorerie, soit d'un problème technique. Et puis, lorsque nous avons pris connaissance du message où l'on annonçait que les travaux n'étaient pas interrompus mais qu'ils continuaient, tout le monde a été content, mais j'aimerais connaître, de la part du Conseil administratif, ce qui s'est passé. Est-ce que réellement les travaux seront retardés de plusieurs mois, comme on le dit sur l'affiche adressée le 2 avril aux riverains, ou faut-il croire ce qui est indiqué dans le journal *L'explorateur des CFF*, à savoir que les travaux continuent normalement?

Que s'est-il passé? Etait-ce un problème de trésorerie passager? Un problème technique qui se serait posé aux responsables de ce chantier? Voilà les raisons de mon interpellation qui comportait un titre humoristique.

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Deux observations, Monsieur le président, en réponse à l'interpellation de M. Albert Chauffat. La première est que je devais, puisque vous m'en aviez touché deux mots hier soir, vérifier précisément cela aujourd'hui et que, malheureusement, en raison d'un emploi du temps surchargé, je n'ai pas eu le temps de le faire.

Tout comme vous, je pense qu'il faut se référer à l'information qui figure dans le journal – j'ai vu la maquette récemment, donc la parution est plus récente.

Vous avez, à l'occasion de cette interpellation, déversé un véritable flot de compliments sur le Conseil administratif – je ne voudrais pas dire, Monsieur Chauffat, que c'est inhabituel de votre part, que non point – et j'y ai été très sensible, tout comme mes collègues. Je saisirai mon téléphone et vous répondrai dans les plus brefs délais.

M. Albert Chauffat (DC). J'ai été très touché de la réponse de Mme Burnand. Il est vrai que je ne distribue pas souvent des compliments, c'est mon tempérament, mais cela est nécessaire, il faut que je dise ma satisfaction et ma reconnaissance aux responsables.

Le président. Depuis que M. Chauffat est «pépé», il s'améliore! *(Rires.)*

8. Résolution de MM. Ueli Leuenberger, Pierre Rumo et Marco Ziegler: Suisses et étrangers: tous citoyens municipaux! (R 5017)[1].

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- la tradition d'ouverture au monde et d'accueil des étrangers développée par la Ville de Genève au cours des siècles;
- la part très importante prise par les immigrés d'hier et d'aujourd'hui au développement, à la prospérité et à la capacité d'innovation de notre cité;
- l'intérêt évident que représenterait dès lors la participation active des ressortissants étrangers à la vie publique et politique de la commune;
- le débat public suscité par la prochaine votation cantonale sur l'une des initiatives demandant une telle extension des droits politiques aux ressortissants étrangers domiciliés depuis plus de dix ans en Suisse;
- la cohérence que la reconnaissance d'un tel droit de citoyenneté locale permettrait d'affirmer avec nos idéaux de promotion des droits fondamentaux et de défense des valeurs constitutives de l'esprit de Genève,

le Conseil municipal:

- affirme sa conviction que la pleine participation des étrangers résidant durablement en Suisse à la vie politique locale est souhaitable dans le cadre de nos institutions démocratiques;
- se réjouirait d'accueillir dans ses rangs des élus étrangers si la législation cantonale devait être modifiée en ce sens.

[1] Annoncée, 3501.

M. Marco Ziegler (S). Je laisserai le soin à mes corésolutionnaires de développer le fond de cette intervention, j'aimerais juste m'arrêter aux raisons qui nous ont amenés à déposer cette résolution.

Il ne s'agit pas, bien évidemment, d'ajouter un mot d'ordre supplémentaire aux innombrables mots d'ordres déposés pour les votations qui auront lieu dans dix jours. Ce n'est certes pas l'objet et le but d'une intervention au Conseil municipal.

Par contre, il est vrai que nous aimerions contribuer au débat politique en cours actuellement. Nous aimerions, très modestement, enrichir ce débat et y contribuer intelligemment en amenant deux éléments de réflexion qui nous paraissent essentiels. Dans ce but, nous avons volontairement limité les conclusions de la résolution à ces deux points.

Le premier, que j'aimerais développer rapidement, vise à l'affirmation d'un objectif politique clair, soit l'extension des droits démocratiques, qui sous-tend certainement les différentes initiatives: celle qui sera votée dans dix jours et l'autre, «vivre ensemble, voter ensemble», qui reviendra peut-être cet automne. Un objectif commun aux deux initiatives, mais qui a par contre amené les gens à diverger sur les moyens, sur les mécanismes à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. Mais je suis certain qu'il y a, dans ce Conseil municipal, une majorité – d'ailleurs il sera intéressant de voir réellement où est la ligne qui départage ceux qui s'opposent à cet objectif et ceux qui l'acceptent – une majorité, disais-je, qui est convaincue qu'il faut, à terme, que la démocratie soit quelque chose de vivant, soit quelque chose qui refuse l'exclusion; parce qu'une démocratie qui ne soit pas simplement un slogan pour les prospectus, ou pour les leçons à donner aux ex-pays des démocraties populaires, mais qui soit quelque chose qui vive, qui organise une société, qui lui permette d'avoir des projets, qui lui permette d'avoir un avenir, qui lui permette surtout d'être digne d'être vécue par nous et d'être léguée à nos enfants, eh bien, cette démocratie-là, elle ne peut accepter l'exclusion. Actuellement, le système qui est en place exclut de la participation aux choses publiques une partie importante de la population, en tout cas pour Genève presque une moitié de la population active, qui contribue à la richesse, à l'activité économique de ce canton: c'est un mécanisme d'exclusion.

Je suis conscient que la discussion portera probablement tout à l'heure sur les distinctions entre citoyenneté locale et patriotisme ou rattachement à une patrie, à quelque chose de fort. Je crois qu'il ne faut pas confondre les niveaux, nous parlons ici de citoyenneté locale. Je laisse ouverte la question de savoir si la localisation se limite à la commune ou si, dans l'agglomération genevoise d'aujourd'hui, on peut étendre cela au canton. Personnellement, je pense que c'est le canton, mais il s'agit là d'une des discussions sur les moyens. Par contre, de dire aujourd'hui, clairement, que nous voulons à terme arriver à cette participation

active de tous à la vie politique locale, ça c'est un objectif fort qui doit être souligné. On peut, encore une fois, diverger sur les moyens, sur le rythme à chercher pour atteindre ce résultat, sur les délais qui seront nécessaires, mais il faut être clair sur le but à atteindre et il faut le dire à la population genevoise.

La deuxième conclusion de cette résolution est encore plus proche de nous, plus proche de nos préoccupations. Il s'agit, très subjectivement, que ce Conseil municipal dise haut et fort à la population qu'il n'a pas de réticence, qu'il n'a pas de volonté d'exclure des élus étrangers, si la possibilité existait. Je crois que c'est simplement une question d'honnêteté de dire que, personnellement, nous le souhaitons, si c'est possible. Parce que nous partageons aussi les joies et les peines, l'activité économique, l'activité culturelle, sportive avec ces étrangers et nous serions heureux également de les voir sur ces bancs, si la population en fait le choix. Il ne s'agit pas d'influencer les citoyens, de leur dire de voter oui ou non. Bien sûr qu'un certain nombre d'élus ici ont leurs convictions, et leurs partis ont manifesté ces convictions par le mot d'ordre donné pour la votation; mais il s'agit, à notre niveau, pour chacun d'entre nous, de dire que nous serions heureux d'avoir ces gens à côté de nous sur les bancs. Voilà pourquoi je vous demanderai d'accepter cette résolution.

M. Ueli Leuenberger (PEG). La population de notre cité est composée d'un tiers de Genevois, d'un tiers de Confédérés et d'un tiers d'étrangers établis. Un grand nombre d'étrangers ne sont pas si étrangers que cela à Genève; ils séjournent parfois depuis bien plus longtemps à Genève que beaucoup de Confédérés ou de jeunes Genevois. Certains étrangers de la deuxième génération sont même nés à Genève. Ces étrangers, qui nous sont pourtant si familiers, connaissent souvent au moins aussi bien que beaucoup de Suisses de Genève la vie locale et participent souvent activement à la vie sociale, économique et culturelle de notre cité. Nombreux sont les membres actifs d'associations professionnelles, culturelles, sociales, sportives, caritatives et paroissiales qui n'ont pas le passeport rouge à croix blanche et qui s'intéressent à la vie de notre cité et à la politique locale. Ces ouvriers, employés, cadres, patrons, universitaires, étudiants, retraités, et j'en passe, ont des choses à dire, veulent participer plus activement à la vie politique locale et ne peuvent ainsi qu'enrichir notre démocratie. L'extension des droits politiques aux habitants de Genève sans passeport suisse, vivant depuis plus de dix ans en Suisse, est un pas important et nécessaire pour faire vivre notre démocratie.

Pour conclure, permettez-moi d'évoquer mon expérience personnelle. Quand je me suis installé à Genève, il y a vingt ans, venant de derrière le rideau de röstis, ne parlant pas le français et ne connaissant presque rien de Genève, j'ai évidemment tout de suite eu le droit de vote. Ce sont des Genevois et des Confédérés,

mais également de nombreux étrangers vivant depuis des années à Genève, qui m'ont introduit dans la vie locale, professionnelle, associative et politique genevoise.

Aujourd'hui, la majorité de mes connaissances étrangères de 1972 vivent et travaillent toujours à Genève, participent souvent toujours activement dans des associations de quartier, dans des associations professionnelles, dans des paroisses, dans des associations de parents d'élèves, dans des associations de soutiens divers. Leur expérience est importante et souvent au moins aussi importante que la nôtre.

Je fais partie de ce Conseil, mais Giovanni, Maria, Lionel, Giuseppe, Pilar, Jean, Blaise et tous les autres n'ont toujours pas le droit de s'exprimer sur les plans localisés de quartier, les horaires scolaires, les dépenses de notre municipalité, la politique fiscale, la politique de subventions, l'aide à domicile, etc. Pourtant, ces femmes et ces hommes vivent et travaillent depuis de nombreuses années chez nous, leurs enfants sont souvent nés à Genève. Ils paient leurs impôts et participent par leur travail au bien-être de notre cité. Je crois que c'est le moment de combler un manque. C'est le moment de dire qu'ils sont bienvenus comme citoyens actifs dans notre ville. C'est également le moment d'inviter le peuple genevois à saisir cette chance et à élargir les droits démocratiques à ceux qui vivent chez nous depuis longtemps et partagent notre destin.

Je vous invite donc vivement à accepter notre résolution.

Préconsultation

M. Norbert-Max Blauenstein (L). Je suis un peu navré d'entendre cela, parce qu'on parle d'exclusion, on parle de nos hôtes comme étant des gens qui sont des marginaux, ce qui n'est pas le cas. Les hôtes de ce pays et les hôtes travailleurs de ce pays sont nos hôtes, ce sont des gens que nous respectons et avec lesquels nous partageons énormément de choses, notamment nos places de travail et également nos activités sociales et culturelles.

J'aimerais quand même rappeler que le vote est un privilège de citoyen et que cette citoyenneté s'acquiert. M. Leuenberger a parlé d'étrangers vivant depuis plus de dix ans à Genève. Depuis plus de dix ans à Genève, cela signifie qu'on peut faire la démarche d'acquérir cette citoyenneté; c'est un choix et ce choix on peut le faire. Je pense qu'il est tout à fait malvenu de présenter ce type de proposition tout à fait démagogique, parce qu'elle n'amène absolument rien. Nulle part ailleurs, dans aucun pays, vous ne trouverez cette démarche. Je pense que c'est un enterrement de nos droits fondamentaux, de nos droits de citoyens,

de citoyens genevois et de citoyens suisses. Et quand je vois que vous osez citer l'esprit de Genève, Messieurs, je crains que vous n'ayez pas compris l'esprit de Genève.

Mme Alice Ecuvillon (DC). Dans le cadre d'une récente assemblée des délégués, lors d'un vote indicatif, le Parti démocrate-chrétien s'est prononcé favorablement en ce qui concerne le vote des étrangers sur le plan communal, mais non pour leur éligibilité, sauf naturellement en ce qui concerne le tribunal des Prud'hommes.

Le groupe démocrate-chrétien du Conseil municipal ne votera pas à l'unanimité ce soir sur ce sujet. Dans le respect des diverses sensibilités qui font la particularité de notre groupe, notre vote ne sera pas homogène, chacun votera selon ses convictions personnelles.

M. Bertrand de Weck (PEG). J'aimerais d'abord souligner la qualité de l'intervention de ma collègue Mme Ecuvillon qui, par les propos qu'elle a tenus, met l'église au milieu du village, contrairement à l'intervenant précédent.

A mes yeux, et je parle ici à titre personnel, le droit de vote n'est pas un privilège. Le droit de vote, c'est un droit, ce n'est pas un privilège, c'est un droit de toute personne qui réside de manière durable quelque part, qui est impliquée dans la vie active, qui est membre d'une société civile et qui s'exprime sur les choix de cette société. Que cette personne ait un passeport rouge à croix blanche, que cette personne ait un passeport bleu, un passeport vert, un passeport rouge avec une faucille et un marteau, comme c'était le cas dans d'autres pays, qu'importe, en définitive, la couleur et la forme du passeport! Ce qui compte, c'est que les personnes sont ancrées quelque part, c'est là qu'elles ont décidé de vivre.

Et, Mesdames et Messieurs, combien parmi nous aujourd'hui sont des personnes qui, dans leur famille toute proche, parmi leurs amis, ont des connaissances qui, il y a quelques mois ou quelques années, étaient encore des citoyens ou citoyennes d'un autre pays? Ces gens ont fait une démarche qui les amène à vouloir devenir électeurs ou électrices, c'est le cas de notre ancien collègue, aujourd'hui conseiller administratif, Alain Vaissade, qui était, il y a quelques années encore, Français; il a fait le choix de devenir Suisse, mais il y a d'autres personnes qui ne font pas le choix de devenir Suisses. Qu'est-ce qui les empêcherait, au niveau communal – on parle bien du niveau communal – de ne pas intervenir, de ne pas être élus, de ne pas pouvoir participer à la vie politique locale? C'est ça, l'élément fondamental, nous parlons ici de choses locales, du cadre de vie immédiat et c'est pour cela que cette proposition est très importante et c'est pour cela que nous vous invitons à la soutenir.

M. Pierre Rumo (T). Le 6 juin 1993, nous voterons sur deux sujets. L'un est donc l'initiative intitulée «Toutes citoyennes, tous citoyens» et l'autre, dénommé contreprojet, recouvre la possibilité pour les étrangers d'accéder aux tribunaux des Prud'hommes.

Il est évident que notre groupe est favorable à l'initiative «Toutes citoyennes, tous citoyens». Mon collègue Marco Ziegler a dit que nous voterons, en automne prochain, sur la deuxième initiative, «Vivre ensemble, voter ensemble»: j'espère bien que nous n'aurons pas à le faire, car j'espère en effet qu'il y aura une majorité qui soutiendra l'initiative «Toutes citoyennes, tous citoyens» et qu'il n'y aura donc pas besoin d'un deuxième vote sur cette initiative qui va malheureusement moins loin que la première.

J'aimerais signaler à M. Blauenstein que nous ne sommes en tout cas pas défavorables à la naturalisation facilitée et, dans ce sens-là, nous soutenons ardemment les démarches faites, notamment par M. Dominique Ducret au niveau du Conseil national, pour une amélioration, une accélération de la naturalisation. Pourtant, nous estimons, malgré tout, qu'il faut permettre aux étrangers de pouvoir voter et, éventuellement, de venir dans nos Conseils s'ils sont élus par le peuple de nos communes ou de nos cantons.

J'aimerais encore relever un ou deux éléments. Je pense que certains ont lu dans la presse d'aujourd'hui, notamment dans le *Nouveau Quotidien*, que les Espagnols quittent la Suisse par milliers. Je pense que c'est déplorable, car il s'agit de tout un tissu social et économique qui s'en va...

M. Pierre Reichenbach (L). C'est pour laisser la place aux Russes!..

M. Pierre Rumo. ... et que, si ces gens avaient la possibilité de voter, ce serait peut-être un élément qu'ils prendraient en considération avant de quitter notre pays. Il est évident que ces départs seront désastreux sur le plan économique à court, moyen et long terme.

Enfin, j'aimerais déplorer le niveau de la campagne de certains. Quand je vois des pavés publicitaires disant: «Non à une citoyenneté self-service», je déplore qu'on arrive à ce niveau de débat pour un sujet aussi important et aussi pointu.

Par conséquent, je vous invite à accepter cette résolution qui montrera la détermination du Conseil municipal dans cette matière.

•

Mme Barbara Polla (L). Citoyens à part entière, les milliers d'Espagnols qui rentrent dans leur pays actuellement le sont certainement, mais ils sont citoyens

de leur pays. Ce n'est certainement pas le fait de leur accorder le droit de vote en Suisse qui changerait quoi que ce soit à cet exode qu'on peut, certes, regretter, mais qui a des fondements strictement économiques et qui n'a absolument rien à voir avec le fait qu'on accorde ou qu'on n'accorde pas le droit de vote à ces personnes.

La citoyenneté est quelque chose de trop important, qui fait partie des responsabilités foncières et qu'on n'accorde pas. Ce n'est pas quelque chose qu'on accorde, c'est quelque chose qu'on acquiert. Le droit de vote s'acquiert à partir d'un certain âge, on ne l'accorde pas à tel âge, mais on l'acquiert et tous ceux qui souhaitent l'acquérir le peuvent. Les Espagnols qui quittent actuellement la Suisse la quittent à cause de la situation économique dans laquelle nous avons laissé aller ce pays – j'aimerais dire: «vous» avez laissé aller – et non pas parce qu'on ne leur accorde pas telle ou telle chose. Ce sont des personnes à part entière comme nous. Nous n'avons pas besoin qu'on nous accorde le droit de vote ailleurs, nous l'avons acquis ici et nous l'utilisons ici. Si nous voulons l'utiliser ailleurs, eh bien nous devons acquérir la nationalité ailleurs, comme l'a fait, c'est un excellent exemple, un de nos conseillers administratifs.

Donc, la responsabilité personnelle et la décision de vouloir utiliser le droit de vote dans le pays de son choix sont tout à fait ouvertes et facilitées à l'heure actuelle. Il n'y a aucune raison de donner un droit à des personnes qui ne le demandent pas.

Mise aux voix, la résolution est prise en considération à la majorité (opposition des libéraux, des radicaux et d'un démocrate-chrétien).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal:

- affirme sa conviction que la pleine participation des étrangers résidant durablement en Suisse à la vie politique locale est souhaitable dans le cadre de nos institutions démocratiques;
- se réjouirait d'accueillir dans ses rangs des élus étrangers si la législation cantonale devait être modifiée en ce sens.

9. Résolution de MM. Olivier Cingria, Nicolas Meyer, Bernard Lescaze et Claude Miffon: exonération des droits d'enregistrement et d'émoluments du Registre foncier (R 5018)[1].

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- que le patrimoine immobilier de la Ville de Genève est à caractère public, qu'il a une vocation d'aide sociale pour partie et qu'il fait appel à des fonds publics;
- que la Ville de Genève doit poursuivre des buts d'intérêt public à travers son parc immobilier;
- qu'il est inopportun que la Ville de Genève, en sa qualité de collectivité publique, doive payer des droits d'enregistrement à une autre collectivité publique, soit à l'Etat de Genève;
- que la Ville de Genève doit demander l'utilité publique pour ses opérations immobilières, ce qui entraîne d'importantes démarches administratives occasionnant des frais onéreux,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat afin que celui-ci exonère des droits d'enregistrement et d'émoluments du Registre foncier la Ville de Genève dès 1994.

M. Nicolas Meyer (L). Préalablement, je tiens à apporter une petite précision. Dans le quatrième considérant, nous avons été quelque peu elliptiques: la Ville de Genève ne doit pas demander l'utilité publique, elle doit, pour les opérations d'utilité publique, demander chaque fois l'exonération des droits d'enregistrement.

Pour le surplus, quelle est l'intention que nous avons eue en déposant cette résolution? L'idée nous en est venue, notamment à moi, lors d'une séance de commission des travaux. En effet, nous nous sommes rendu compte qu'à chaque opération foncière il était requis de l'administration de demander au Conseil d'Etat, du fait que l'opération avait un but d'utilité publique, l'exonération des droits d'enregistrement et d'émoluments du Registre foncier. Chaque fois, l'administration est tenue de faire la même démarche qui va aboutir en principe au même résultat, à savoir l'exonération.

[1] Annoncée, 3501.

Il nous a semblé que cette répétition de la démarche était totalement inutile et qu'il était beaucoup plus simple de purement et simplement demander au Conseil d'Etat d'exonérer la Ville de Genève de ces émoluments et droits d'enregistrement.

Cette résolution va d'ailleurs dans le sens de la motion[1] déposée et acceptée par ce Conseil, il y a environ dix-huit mois, sur l'impôt immobilier complémentaire. Là aussi, nous trouvions qu'il était pour le moins absurde que la Ville de Genève doive payer un impôt pour des opérations ayant des buts d'utilité publique.

Le but de cette résolution est donc de parvenir à une simplification du travail de l'administration, le résultat final restant le même.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la résolution est prise en considération à la majorité (quelques oppositions et une abstention).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat afin que celui-ci exonère des droits d'enregistrement et d'émoluments du Registre foncier la Ville de Genève dès 1994.

10. Interpellation de Mme Catherine Hämmerli-Lang et M. Bernard Lescaze: où l'on voit un conseiller administratif confondre dangereusement les genres et prendre les plus grandes libertés avec les décisions du Conseil municipal en matière d'exécution du budget municipal (I 7061)[2].

Mme Catherine Hämmerli-Lang (R). Le 19 décembre 1992, ce Conseil municipal adoptait le budget 1993 de la Ville de Genève. Par son vote positif, il acceptait une modification du projet de budget du Conseil administratif à la rubrique 3153.365, Fonds généraux pour l'art dramatique, de 140 000 francs, au motif de «l'inscription de l'Opéra de chambre de Genève qui a été omise dans le

[1] «Mémorial 149e année»: Développée, 2636.
[2] Annoncée, 3501.

projet de budget». Je cite. Pour celles et ceux qui voudraient vérifier, ils peuvent se référer à la page 67 du rapport N° 136 A de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 1993.

Cela me conduit à poser trois questions à M. le conseiller administratif en charge de la culture. Première question: pourquoi avoir supprimé la ligne budgétaire 3123.365, Art lyrique, Opéra de chambre de Genève, et coulissé cette subvention sur la ligne budgétaire 3153.365, Fonds généraux pour l'art dramatique, Fonds pour spectacles d'été? Pour le magistrat responsable des affaires culturelles, quelle confusion des genres! Cela cacherait-il des intentions préjudiciables à l'activité de cet ensemble qui a fait ses preuves depuis vingt-six ans?

Deuxième question: pourquoi, alors que le Conseil municipal a voté un montant de 140 000 francs, le conseiller administratif concerné prend-il la liberté, le 18 février 1993, d'indiquer aux ayants droit qu'une subvention de 130 000 francs leur a été octroyée? Ce membre de l'exécutif oublie-t-il qu'il se doit d'exécuter scrupuleusement les décisions du Conseil municipal?

Troisième question: le 31 mars 1993, l'Opéra de chambre de Genève ayant fait observer au chef du département municipal des affaires culturelles que la subvention votée est de 140 000 francs et non de 130 000, pourquoi ce dernier répond-il qu'il octroie de son autorité la différence de 10 000 francs alors qu'il ne fait que rétablir la volonté du Conseil municipal? Je vous remercie.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Madame, je vais répondre à vos trois questions.

Premièrement, concernant les lignes budgétaires et leur transformation en différentes rubriques, c'est-à-dire changement d'appellation ou de numérotation, ce changement a été entraîné par la mise en place de la Division art et culture, suite à la disparition du Service des spectacles et concerts. Le Service des spectacles et concerts était, il y a quelques mois encore, dirigé par un chef de service qui avait sous sa responsabilité un sous-chef de service, lui-même responsable du personnel administratif chargé de vérifier la comptabilité pour l'ensemble de ce service. A la suite de la mise en œuvre de cette Division art et culture sont apparus plusieurs services, qui sont le Service des arts de la scène, le Service de l'art musical, le Service de la promotion culturelle, le Service administratif et la Conservation en patrimoine architectural. Evidemment qu'une restructuration au niveau administratif entraîne forcément une restructuration budgétaire et comptable. A savoir que chaque service, sous la responsabilité d'un chef de service, gère directement des lignes budgétaires. Dans l'ancien Service des spectacles, la ligne budgétaire de l'Opéra de chambre figurait dans les rubriques de l'art de la scène, voire des spectacles d'été. Ce qui fait que, dans la redistribution, cette ligne a été enlevée

du secteur de l'art musical pour être portée au Service des arts de la scène qui gère justement les spectacles d'été. Evidemment, vous ne pouviez pas le savoir, parce que vous n'avez pas assisté aux séances de la commission des beaux-arts. Vous ne pouviez pas être parfaitement au courant de cette restructuration.

Sur la subvention qui a été accordée par le Conseil municipal, sachez que nous exerçons un pouvoir de contrôle ou, si vous préférez pour être plus simple, de surveillance, pour savoir si la destination de la subvention est respectée et savoir si l'utilisation est conforme aux souhaits qui ont été émis soit à la commission des beaux-arts, soit au niveau du Conseil municipal. Partant de ce fait, nous n'attribuons pas forcément automatiquement la subvention telle qu'elle est votée dans le budget, d'autant plus que nous exigeons aussi d'avoir les comptes de l'année précédente pour voir si les opérations correspondent à l'affectation de la subvention. Cela n'est pas le cas spécifiquement pour la subvention dont vous parlez, puisqu'il s'agit ici d'un montant qui a été attribué par le Conseil municipal. En l'occurrence, dans la répartition des sommes, à un moment donné, il y a eu un problème administratif et une mauvaise inscription, qui a été corrigée suite à certaines interventions en commission des beaux-arts. Lorsque la lettre est partie pour accorder la subvention, lettre rédigée par le chef de service, j'ai reçu une demande complémentaire d'accorder un montant de 140 000 francs. Je réponds donc à votre troisième question en disant qu'il y a une deuxième lettre qui est partie, accordant exceptionnellement une subvention complémentaire de 10 000 francs, je dis bien exceptionnellement, car cela ne devrait plus se reproduire dans le prochain budget.

L'interpellation est close.

11. Motion de M. Bernard Lescaze: des préaux ou des parkings, il faut choisir! (M 1133)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- les préaux des écoles enfantines et primaires de la Ville doivent rester des places de jeux privilégiées pour les enfants;
- l'accroissement du trafic urbain ne permet plus à la rue de jouer le rôle d'un espace de détente;

[1] Annoncée, 3322.

– la transformation insidieuse d'espaces ouverts, prolongements de l'équipement scolaire, en parkings réservés gratuitement aux détenteurs de passe-droits n'est pas admissible,

le Conseil municipal prie le Conseil administratif de prendre les dispositions nécessaires pour:

1. assurer en priorité l'usage des préaux aux établissements scolaires dont ils dépendent, conformément à leur vocation naturelle;
2. assurer, à titre exceptionnel, un parcage payant, selon le tarif en usage dans le quartier, aux enseignants pouvant en justifier l'impérieux besoin.

M. Bernard Lescaze (R). Je crois que le texte de cette motion est suffisamment clair. A plusieurs reprises, il y a eu des incidents. Des préaux ont été transformés en parkings. On me signalait même récemment le cas de l'école des Charmilles où les voitures bloquaient l'entrée du préau de façon que même des voitures de sécurité, genre pompiers ou ambulances, ne pouvaient plus passer. D'autre part, il est devenu de coutume que les préaux de certaines écoles soient simplement utilisés comme parkings par ceux qui travaillent dans cette école.

Il convient ici de dire que les écoles enfantines et primaires, contrairement aux écoles secondaires supérieures, ne connaissent pratiquement pas le système des maîtres voltigeurs; il s'agit de gens qui arrivent le matin et repartent l'après-midi. Il s'agit souvent de gens qui, par leurs horaires qui ne sont pas conformes à ceux de la majorité de la population, pourraient d'autant mieux utiliser les transports en commun que chacun dans cette République s'emploie à vouloir promouvoir. Dans ces conditions, il n'est pas admissible que les préaux servent de parkings, et qui plus est de parkings gratuits.

Au moment où on s'efforce même d'empêcher certains magistrats de bénéficier, comme les conseillers d'Etat, de parkings gratuits, il resterait paradoxal que des enseignants puissent obtenir des parkings gratuits. Ce problème n'est d'ailleurs pas unique à Genève, d'autres municipalités l'ont connu. Par exemple, tout récemment, la municipalité de Lausanne a décidé de supprimer le privilège des places gratuites pour enseignants; l'article du journal dont j'extrais cela disait que les enseignants étaient à Lausanne les derniers privilégiés à disposer de places gratuites. Maintenant, le canton de Vaud a décidé de faire payer un droit de 100 francs mensuel pour autant que cela n'encombre pas les préaux.

Ma motion vise simplement à demander au conseiller administratif responsable des locaux scolaires, notamment enfantins et primaires qui appartiennent à la Ville de Genève, de veiller à ce que les préaux soient en priorité des préaux. A chaque construction, à chaque demande de crédit pour construire des bâtiments

scolaires, nous devons avoir un certain nombre de mètres carrés pour les préaux. Cela grève lourdement notre budget, puisqu'il faut acquérir les terrains en conséquence, et on les acquiert à but de préaux et non pas à but de parkings, encore moins de parkings gratuits.

D'autre part, si dans des cas exceptionnels, car bien entendu il ne saurait y avoir de règle absolue, un enseignant a besoin d'avoir une place de parking à proximité de son lieu de travail, c'est-à-dire dans un coin du préau par exemple, à ce moment-là le département des affaires sociales et des écoles est prié de bien vouloir percevoir une taxe de parcage. Le système de Lausanne à 100 francs par mois est un exemple et cette taxe reste en tout cas très inférieure à ce que paient la plupart des gens qui ont besoin de louer une place de parking en ville. Je crois que c'est une justice élémentaire que de faire cela. Il n'est pas normal de voir aujourd'hui, par exemple, le préau de l'école des Crêts au Petit-Saconnex monopolisé par huit ou dix voitures alors que les enfants sont simplement rejetés dans l'aire de jeux qui a été aménagée par les services du département des affaires sociales.

Il va de soi que ma motion ne concerne que les écoles primaires et enfantines, le reste n'est pas de notre compétence. Mais je tiens, à titre personnel, à dire qu'il devrait en aller de même, à l'exception peut-être des maîtres voltigeurs, pour les cycles d'orientation, pour les collèges. Finalement, il n'est que normal que l'ensemble des citoyens soient logés à la même enseigne. En tout cas, à partir du moment où nous faisons de gros frais pour assurer à nos élèves des préaux et des préaux couverts décents, avec un espace disponible suffisant, il n'est pas normal que, sitôt l'école ouverte, cet espace disponible acquis à grands frais soit monopolisé par des voitures particulières. Dans ces conditions, je pense, Mesdames et Messieurs, que vous accepterez ma motion.

Préconsultation

M. Olivier Coste (S). Je voulais simplement, en tant qu'enseignant, apporter une précision. Il n'est pas vrai que l'enseignement primaire et enfantin ne comporte pas de maître voltigeur. Les restrictions budgétaires font qu'un certain nombre de professeurs de disciplines spéciales et de professeurs d'appui travaillent sur de nombreuses écoles et n'ont parfois que le laps de temps de la récréation pour se rendre d'un lieu à l'autre.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Je n'ai pas l'intention de répondre en détail à cette motion. Ce que je propose au Conseil municipal, dans un esprit positif, c'est de renvoyer cette motion à la commission sociale et de la

jeunesse pour que je puisse vous fournir des renseignements, faire le point de la situation et vous démontrer qu'en réalité les enseignants qui ont des autorisations ne sont plus au bénéfice d'une autorisation non payante, puisque depuis peu j'ai introduit une taxe de parcage. Il ne s'agit pas, Mesdames et Messieurs, de parkings habituels, parce que les places ne sont pas réservées nommément à des personnes. Des macarons sont distribués en surnombre et, par conséquent, les maîtres d'école qui ont droit à une place n'ont pas la certitude d'en trouver une. On n'est donc pas en présence de parkings au sens où M. Lescaze l'entend.

Si vous voulez bien, je crois que ce serait beaucoup plus simple, plutôt que d'épiloguer sur un sujet qui est quand même technique, de le renvoyer tout simplement à la commission sociale et de la jeunesse pour explications complémentaires.

M. Bernard Lescaze (R). Je confirme donc que je demande le renvoi de cette motion au Conseil administratif. Le problème est tout à fait simple. Un préau est d'abord un préau, il faut partir de ce principe-là. Les exceptions sont à la discrétion du conseiller administratif. La demande de la motion est parfaitement claire: assurer, à titre exceptionnel, un parcage payant. La question des tarifs ne nous regarde pas, elle regarde le conseiller administratif; j'ai donné l'exemple de Lausanne. En revanche, la question de principe n'est pas technique: il s'agit de savoir si un préau est d'abord un préau ou est d'abord un parking, et je m'inscris, malgré tout, en faux contre ce que vient de dire le conseiller administratif. Je constate, dans les deux écoles devant lesquelles je passe tous les jours, que les préaux sont occupés tous les jours par les mêmes voitures, donc, les gens trouvent des places. Je vous demande donc le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission sociale et de la jeunesse est refusé à la majorité (quelques abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal prie le Conseil administratif de prendre les dispositions nécessaires pour:

1. assurer en priorité l'usage des préaux aux établissements scolaires dont ils dépendent, conformément à leur vocation naturelle;

2. assurer, à titre exceptionnel, un parcage payant, selon le tarif en usage dans le quartier, aux enseignants pouvant en justifier l'impérieux besoin.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

12. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu la motion N° 1141, de *Mme Marie-France Spielmann* et de *M. Bernard Paillard* (T): Salman Rushdie

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions.

a) *écrite:*

Le président. Nous avons reçu la question écrite N° 2057, de *Mme Catherine Hämmerli-Lang* (R): de l'opportunité de certaines dépenses du SEVE.

b) *orales:*

M. René Winet (R). J'ai une question pour Mme Burnand. A quelle date le chantier rue de la Servette-rue Antoine-Carteret sera-t-il terminé? J'ai l'impression que ce chantier dure depuis très longtemps, toutes les machines sont toujours en place et je pense qu'il serait temps de le terminer.

M. Roberto Broggini (PEG). Je ne sais pas à qui je dois poser la question. C'est un problème de circulation. Je fais de la bicyclette et il s'est trouvé que l'autre jour je montais la rue Liotard et qu'il y avait un marché. Un agent de ville à qui j'ai posé la question, parce que c'est quand même un parcours fléché, de

savoir si je pouvais passer en vélo m'a répondu que je devais aller à pied, car en principe on ne peut pas circuler à l'intérieur d'un marché. Alors, j'aimerais comprendre ce que veut dire «en principe». Est-ce qu'exceptionnellement on peut y passer, puisque c'est un parcours fléché, ou bien est-ce que l'agent voulait être gentil avec moi?

J'aimerais bien qu'on m'explique si on peut emprunter à bicyclette un parcours fléché envahi par un marché.

Mme Madeleine Rossi, maire. Pour répondre à M. Broggini, il est vrai qu'il existe un parcours fléché, mais vous savez aussi que les marchés ont lieu en général deux matins par semaine et qu'au moment où il y a le marché, effectivement, vous ne pouvez pas le traverser en vélo. Cela fait partie des restrictions au bénéfice des bancs de marché, mais le parcours fléché est valable tout le reste du temps, hormis ces deux matins.

M. Eric Mottu (S). Ma question s'adresse à Mme Burnand à propos de la place Longemalle et de son nouvel aménagement.

L'Association des habitants signale que beaucoup de voitures, en haut de la rue de la Fontaine, au débouché de laquelle il faut tourner à droite obligatoirement, tournent en fait à gauche – comme on pouvait s'y attendre, me souffle-t-on – contrairement aux prescriptions légales de circulation. Alors, ma question est: vos services procèdent-ils à l'évaluation de l'efficacité de l'aménagement que nous avons, à nos frais, Ville de Genève, réalisé, aménagement qui ne semble pas remplir le but fixé?

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Cette question, Monsieur Mottu, est du ressort du Département de justice et police, puisqu'il s'agit de mesures de police qui ont été suivies d'un aménagement. Je rappelle qu'à l'époque c'est un arrêté de circulation qui a fixé définitivement le sort de cette rue. La Ville a suivi, elle a aménagé légèrement, de manière que si la situation devait se modifier nous n'ayons pas de travaux importants à reprendre. A l'heure actuelle, j'imagine qu'il doit y avoir de la part de l'Office des transports et de la circulation une évaluation, mais je ne peux pas vous en donner les résultats.

M. Gilbert Mouron (R). C'est une question que je répète, elle concerne le Musée Voltaire et le petit parc qui l'entoure. La dernière fois que je l'ai posée, on m'a évasivement éconduit. Alors je voudrais y revenir, parce qu'il y a à la fois M. Rossetti et à la fois Mme Burnand qui se lancent la balle l'un à l'autre.

Pourquoi avons-nous supporté les frais d'une barrière stupide le long de ce petit parc? Cette barrière gêne, encombre et n'est pas plus haute que 10 cm au-dessus de mon genou, ce qui ne fait pas très haut. Elle n'empêche pas les chiens de passer par-dessus et elle gêne juste à peine les enfants pour jouer au ballon ou pour se déplacer. De plus, cette barrière ne fait pas le tour complet du bâtiment.

Alors, est-ce que vous allez encore nous demander un crédit supplémentaire pour cette stupidité? Qui a eu cette idée d'une barrière qui n'a jamais existé et qui a certainement coûté fort cher inutilement?

M. René Winet (R). Je souhaite poser une deuxième question à Mme Burnand. A quelle date peut-on espérer voir la sculpture de M. Huber sur la place du Rhône? Est-ce que la date est déjà fixée?

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Je n'ai pas en tête la date précise mais, logiquement, comme vous le savez, ce devrait être au mois de juin. Monsieur Winet, votre intérêt me touche beaucoup et touchera certainement tous les membres du Fonds de décoration; j'ose espérer que ce sera avec enthousiasme que vous accueillerez cette sculpture.

M. Eric Mottu (S). Ma question s'adresse à Mme le maire. J'ai lu hier dans un excellent journal que la fusion de Swissair pouvait mettre en péril l'aéroport de Genève qui serait, selon ce journal, réduit au rang d'aérodrome de campagne, parce que les décisions seraient prises à Copenhague et à Amsterdam. Nous avons quelques actions Swissair, est-ce que nous avons les moyens de faire valoir certains droits d'actionnaires, même minoritaires, pour défendre Genève?

Mme Madeleine Rossi, maire. Il est vrai que nous sommes actionnaires de Swissair grâce aux augmentations de capital successives auxquelles nous avons souscrit.

Quant à dire que l'aéroport sera réduit à un aérodrome de campagne, je ne le crois pas; il s'agit en fait de supputations que l'on peut lire parfois dans la presse. Vous savez que les intérêts de Genève sont représentés par le chef du Département de l'économie publique, mais je ne pense pas qu'en tant qu'actionnaires nous ayons notre mot à dire dans ce domaine.

Rappelez-vous toutes les démarches déjà conduites à l'époque par la Ville de Genève pour obtenir un siège au conseil d'administration de Swissair et restées vaines, car le Canton est représenté par un membre du Conseil d'Etat. Je ne pense donc pas qu'en tant qu'actionnaire et petit actionnaire par rapport aux cantons romands par exemple, ou à celui de Zurich, nous ayons notre mot à dire sauf dans le cadre d'une assemblée générale.

Le président. Je vous donne rendez-vous à 17 h le mercredi 2 juin et vous souhaite une bonne soirée.

Séance levée à 18 h 30.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 4126

2. Communications du bureau du Conseil municipal 4126

3. Motion de MM. Bernard Lescaze, Albert Knechtli, Alain Comte, Fabrice Jucker, Ueli Leuenberger et Mme Alice Ecuvillon: patrouilleuses scolaires (M 1137) 4127

4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 380 000 francs destiné au remplacement d'un bibliobus affecté aux bibliothèques municipales (N° 224). Troisième débat 4128

5. Interpellation de M. Pierre Reichenbach: sécurité des piétons dans la traversée des chaussées quai Ernest-Ansermet/passerelle Ecole-de-Médecine (I 7058) 4131

6. Interpellation de M. Gilbert Mouron: incroyable mais vrai: la qualité de l'air en constante amélioration (I 7059) 4132

7. Interpellation de M. Albert Chauffat: la concierge n'était pas dans l'escalier! (I 7060) 4134

8. Résolution de MM. Ueli Leuenberger, Pierre Rumo et Marco Ziegler: Suisses et étrangers: tous citoyens municipaux! (R 5017) 4137

9. Résolution de MM. Olivier Cingria, Nicolas Meyer, Bernard Lescaze et Claude Miffon: exonération des droits d'enregistrement et d'émoluments du Registre foncier (R 5018) 4144

10. Interpellation de Mme Catherine Hämmerli-Lang et M. Bernard Lescaze: où l'on voit un conseiller administratif confondre dangereusement les genres et prendre les plus grandes libertés avec les décisions du Conseil municipal en matière d'exécution du budget municipal (I 7061) 4145

11. Motion de M. Bernard Lescaze: des préaux ou des parkings, il faut choisir! (M 1133) 4147

12. Propositions des conseillers municipaux 4151

13. Interpellations 4151

14. Questions 4151

La mémorialiste:
Dominique Chevallier

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

TABLE DES MATIÈRES

1992-1993

Table des matières

contenues dans le

MÉMORIAL DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GENÈVE

de la 150e année

1992-1993

La table des matières se subdivise comme suit:

I.	Table alphabétique des renvois	4159
II.	Table des propositions et rapports	4212
III.	Table des motions	4238
IV.	Table des postulats	4256
V.	Table des résolutions	4257
VI.	Table des interpellations	4260
VII.	Table des questions écrites	4265
VIII.	Table des questions orales	4271
IX.	Table des initiatives municipales	4280
X.	Table des pétitions	4281
XI.	Table de la correspondance	4286
XII.	Table des élections	4288
XIII.	Table des divers	4290
XIV.	Table des orateurs	4296
XV.	Table des séances	4375

I. Table alphabétique des renvois

Cette table, dans laquelle les matières sont classées par ordre alphabétique, renvoie à chacune des tables suivantes.

A

ABRIBUS.

Questions écrites 1230 (148e année), 2036, 2038.

ACQUISITION D'IMMEUBLES ET DE TERRAINS.

Propositions 385 (148e année), 102 (149e année), 157, 163, 191.
Motions 135 (145e année), 185, 217 (146e année).

ACTION CULTURELLE.

Motion 1140.

AD HOC (commission ad hoc des affaires culturelles).

Résolution 5012.

ADJUDICATIONS DES TRAVAUX.

Rapport 160 A. Motions 315 (147e année), 398 (148e année). Pétition 64 (148e année).

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Propositions 148, 203.
Projets d'arrêtés 107 (149e année), 159.
Motions 1062, 1097, 1103.
Interpellations 7037, 7049.
Question écrite 1010 (145e année).
Questions orales 98, 105, 117.
Divers 9, 29.

AÉROPORT DE GENÈVE.

Question orale 145

AFFAIRES CULTURELLES (Département des).

Motion 1118.
Résolution 5012.
Question orale 138.

AIDE AU BÂTIMENT.

Motion 1102.

AIDE AUX CHÔMEURS.

Motion 1114.
Interpellation 7062.
Question orale 117.
Divers 41.

AIDE AU LOGEMENT.

Question orale 93.

AIDE AUX JEUNES ENTREPRISES.

Motion 1119.

AIDE FÉDÉRALE.

Question orale 93.

AIDE HUMANITAIRE.

Proposition 110.

AIDES MÉNAGÈRES AU FOYER (AMAF).

Proposition 216.
Question orale 106.

AIR (qualité de l').

Interpellation 7059.

AÏRE (pont et avenue d').

Propositions 100 (149e année), 132.

ALHAMBRA.

Rapports 56 A/B.
Motion 1132.

ALLIÈRES (écoles des).

Rapport 116 A.
Interpellation 7035.
Pétition 13 (149e année).

ALLOBROGES (rue, école des).

Interpellation 7036.

ALLOCATIONS SOCIALES MUNICIPALES.

Motion 1066 (149e année).

AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (commission de l', projets d').

Propositions et rapports, 365 A (148e année), 56 A/B, 91, 92 (149e année), 111, 128, 131, 132, 133, 137, 138, 139, 142, 152, 153, 165, 166, 167, 168, 169, 189 A, 193, 195, 201 A, 207, 210 A, 213, 214, 218, 219, 222, 226.
Motions 357 (148e année), 1001 (149e année), 1076, 1113, 1134.
Résolution 5007.
Question orale 102.
Pétition 39.
Election 4.

AMENDES (de circulation).

Question écrite 1201 (147e année).

AMERICAN WOMEN'S CLUB.

Divers 30.

ANIM (Association des nouveaux immeubles de Montbrillant).

Question orale 134.

ANIMATION (de quartier).

Motion 1122.
Postulat 3005.

ANNUAIRE (de l'administration).

Question orale 105.

ANSERMET (quai Ernest-).

Interpellation 7058.

AOSTE (rue d').

Proposition 143.

APPARTEMENTS (municipaux).

Motion 1104.

APPRENTIS (formation des).

Motion 1080.

ARBRES, FORÊTS (arbustes et haies).

Motion 1095.
Question écrite 2027.
Pétition 32.

ARCADES VIDES.

Motion 1112.

ARCHIPEL (Festival).

Question orale 103.

ARCHITECTURE (contemporaine).

Motion 284 (147e année).

ARCHITECTURE (concours d').

Interpellation 7036.
Question orale 92.

ASSOCIATION DES VILLES MESSAGÈRES DE LA PAIX.

Proposition 183.

ASTERS-X (crèche).

Pétition 42.

ATTACHÉ DE PRESSE.

Question orale 71.

AUDIT.

Motion 1088.

AUTONOMIE COMMUNALE.

Projet d'arrêté 105 (149e année).
Correspondance 3.
Divers 22.

AUTOROUTE DU SUD-LÉMAN.

Question orale 119.

B

BANQUE CANTONALE.

Rapport 228 A.
Résolutions 5015, 5016.
Correspondance 6, 7.
Divers 15.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DU CANTON DE GENÈVE.

Rapport 228 A.
Motion 324 (147e année).
Résolution 5016.

BARTON (rue).

Motion 350 (148e année).

BASIS (Bureau des arts de la scène des indépendants).

Question orale 114.

BASTIONS (cours, kiosque, parc, promenade des).

Proposition 192.
Interpellation 7032.
Question orale 104.

BATEAU DE SAUVETAGE.

Proposition 187.

BÂTIE (bois, chemin, Festival de la).

Rapport 123 A.
Pétitions 22, 23 (149e année).

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS, PUBLICS ET LOCATIFS, SCOLAIRES.

Propositions 73, 96 (149e année), 113, 158, 177, 178.
Motions 350, 356 (148e année).
Question écrite 1063 (145e année).
Correspondance 5.

BAULACRE (rue).

Proposition 199.

BAUX.

Motion 1119.

BEAU-SOLEIL (chemin de).

Proposition 193.

BEAUX-ARTS (commission des).

Propositions et rapports 89 (149e année), 113, 118, 121 A, 124 A, 136, 164 A, 186, 197 A.
Motions 403, 412, 415 (148e année), 1020, 1025 (149e année), 1090, 1091, 1099, 1107, 1129.
Pétitions 30, 31, 46.
Election 5.

BERGUES (place des).

Question orale 122.

BERNE (rue de).

Motion 1095.

BERTRAND (avenue, école, parc).

Question orale 90.

BIBLIOBUS.

Proposition 224.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE.

Divers 9.

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES.

Proposition 224.
Question écrite 2042.
Question orale 141.

BIBLIOTHÈQUES MUSICALES.

Rapport 164 A.
Motion 1020 (149e année).

BLANC (avenue).

Propositions 143, 219, 222.

BLANCHISSERIE (du Service social).

Motion 1135.
Pétition 40.

BLAVIGNAC (Tour).

Proposition et rapport 176 A, 194.
Motion 1015 (149e année).
Pétition 27.
Correspondance 8.

BOIS-DES-FRÈRES (Centre sportif du).

Pétition 34.

BOÎTE À IDÉES.

Question orale 118.

BOSNIE.

Motion 1120.

BOUCHET (quartier, avenue du).

Proposition 182.

BOURG-DE-FOUR (place du).

Question orale 67.

BOUT-DU-MONDE (Centre sportif, route du).

Interpellations 7028, 7048.
Questions orales 77, 97.

BUDGET.

Rapport 136.
Projet d'arrêté 200.
Motion 1115.
Interpellation 7061.
Divers 20, 39.

BUVETTE.

Interpellation 7055.

C

CADETS DE GENÈVE.

Pétition 30.

CADRES (de l'administration).

Motion 1097.
Interpellation 7037.

CAFÉ DE LA TOUR.

Rapport 123 A.
Pétition 22 (149e année).

CAFÉ-RESTAURANT DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

Pétition 28.

CAHIER DES CHARGES (des commissions).

Motion 1089.

CAISSE D'ASSURANCE DU PERSONNEL (CAP).

Motion 1062 (149e année).

CAISSES DE PENSIONS.
Motion 1062 (149e année).

CALVIN (rue).
Question écrite 2017 (149e année).

CAMPS ET COLONIES DE VACANCES.
Motion 1128.

CARAR.
Projet d'arrêté 200.
Pétition 31.

CARTERET (rue Antoine-).
Question orale 142.

CASINO (Société d'exploitation, locaux du Grand Casino).
Question orale 85.
Divers 31.

CASINOS (libéralisation des).
Question orale 133.

CATALOGUE (des bibliothèques).
Question écrite 2042.

CAVOUR (rue).
Question orale 31 (149e année).

CAYLA (école de).
Proposition 132.

CENTIMES ADDITIONNELS.
Rapport 136 (Budget pp. 2122, 2138).
Pétition 45.
Divers 41.

CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DE GENÈVE.
Pétition 31.

CENTRE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR).

Proposition 126.
Motion 1078.

CENTRE-VILLE.

Rapport 201 A.
Motion 357 (148e année).

CENTRES SPORTIFS.

Motion 346 (148e année).

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS DIVERSES.

Questions écrites 2005, 2008 (149e année).
Question orale 80.
Divers 22, 30, 34, 37.

CFF (voies).

Proposition 117.
Motion 219 (146e année).
Interpellation 7060.
Question écrite 2034.

CHABREY (rue).

Rapport 217 A.
Pétition 38.

CHAMBÉSY (commune de).

Proposition 139.

CHAMONIX (avenue de).

Proposition 137.

CHAMP-D'ANIER (chemin du).

Question écrite 2048.
Question orale 74.

CHAMPEL (avenue, quartier de).

Proposition 153.
Questions orales 77, 90.

CHAMPION OLYMPIQUE.
Question orale 80.

CHAPELLE (rue de la).
Proposition 158.

CHARMILLES (quartier des).
Motions 135 (145e année), 185 (146e année).

CHÂTEAUBRIAND (rue et place De-).
Proposition 180.

CHÂTELAINE.
Proposition 101 (149e année).

CHAUFFAGE (installations).
Propositions 73, 96 (149e année), 177, 178.

CHAUSSÉES (réfection de).
Proposition et rapport 112 A, 205.
Questions orales 31 (149e année), 142.
Pétition 16 (149e année).

CHAUVET (rue Michel-).
Proposition 152.

CHEMINEMENTS PIÉTONNIERS.
Proposition 182.

CHÊNE-BOUGERIES.
Propositions 129, 143.

CHEVILLARDE (chemin de la).
Propositions 133, 142.

CHIENS.
Rapport 211 A.
Motion 1063 (149e année).
Pétitions 55 (148e année), 42.

CHÔMEURS.

Rapport 136 (Budget p. 2146).
Motion 1114.
Interpellation 7062.
Question orale 117.
Pétition 45.
Divers 41.

CHORALES ET SOCIÉTÉS DE MUSIQUE.

Interpellation 7034.

CIGUË (la).

Proposition 385 (148e année).

CIMETIÈRE.

Motion 1139.

CINÉMA (Manhattan).

Proposition 175.
Motion 1105.
Résolutions 5010, 5011.

CIRCULATION 2000.

Questions orales 100, 127, 143.
Divers 16.

CIRCULATION (problèmes de).

Rapports 130 A, 150 A.
Motions 367 (148e année), 1070 (149e année), 1095.
Question écrite 1217.
Questions orales 77, 100, 127.
Pétitions 11, 20, 21 (149e année).

CITOYENS MUNICIPAUX.

Résolution 5017.

CLAIRIÈRE (chemin de la).

Interpellation 7057.

CLUSE (boulevard de la).

Proposition 111.
Motion 1029 (149e année).

CLUSE-ROSERAIE (école de).

Pétition 44.

COLLECTEURS (d'eaux usées/pluviales).

Propositions 84, 101 (149e année), 182.

COLLECTIONS (des bibliothèques, des musées).

Postulat 3003.

COLOMBETTES (chemin des).

Proposition 119.

COMÉDIE (La).

Rapport 220 A.
Motions 1124, 1125.

COMPOSTAGE (des résidus ménagers).

Motion 1123.

COMPTES D'INVESTISSEMENTS.

Motions 1013 (149e année).

COMPTES RENDUS.

Propositions 103 (149e année), 204.
Divers 39.

CONCERTS POUR LA JEUNESSE.

Motion 1091.

CONCORDE (Maison La, avenue de la).

Question écrite 2046.
Divers 24.

CONDOLÉANCES.

Divers 6.

CONFÉDÉRATION.

Proposition 185.

CONSEIL ADMINISTRATIF.

Proposition 148.
Motions 371 (148e année), 1072.
Questions écrites 2030, 2045.
Questions orales 94, 103, 111, 131, 132, 133.
Correspondance 5.
Divers 3, 29.

CONSEIL CULTUREL INTERCOMMUNAL.

Rapport 121 A.
Motion 412 (148e année).

CONSEIL DES JEUNES.

Question orale 115.

CONSEIL DES SAGES.

Question orale 115.

CONSEIL D'ÉTAT.

Motions 367 (148e année), 1029 (149e année).
Résolution 5018.

CONSEIL FÉDÉRAL.

Résolution 5013.
Divers 11, 37.

CONSEIL MUNICIPAL.

Proposition 140.
Rapports 136 (Budget p. 2118), 162 A.
Projet d'arrêté 365.
Motions 1065, 1072 (149e année), 1081, 1082, 1089, 1121, 1127.
Résolution 5007.
Question écrite 2030.
Elections 2, 3.
Divers 7, 11, 13, 15, 32.

CONSEILLER LITTÉRAIRE HONORAIRE.
Question écrite 2018 (149e année).

CONSTRUCTION (entreprises de la).
Pétition 64 (148e année).

CONTRAT-SOCIAL (rue du).
Propositions 213, 214.

CONTRATS DE DROIT PRIVÉ.
Motion 1097.

CONVENTION.
Divers 36.

CONVENTION COLLECTIVE.
Question orale 86.
Correspondance 4.

CONVOCATION DES SÉANCES PLÉNIÈRES ET DES COMMISSIONS.
Divers 15.

COOPÉRATIVES D'HABITATION.
Propositions et rapport 385 (148e année), 130 A, 170.
Pétition 20 (149e année).
Question écrite 2013 (149e année).

COORDINATION CULTURELLE.
Rapport 121 A.
Motion 415 (148e année).

COQUILLE ACOUSTIQUE.
Proposition 156.

CORNAVIN (gare et place de).
Questions écrites 2014 (149e année), 2034.

COUCHANT (ruelle du).
Divers 42.

COUDRIERS (chemin des).

Proposition 182.

COULOUVRENIÈRE (pont de la).

Proposition 205.

CRÈCHES, GARDERIES ET JARDINS D'ENFANTS.

Propositions et rapports 26 (149e année), 114 A, 161, 189 A, 192, 211 A.
Motions 261 (147e année), 1001, 1046 (149e année).
Pétitions 55 (148e année), 42.
Divers 34.

CRÉDITS (de constructions, rénovations, restaurations, démolitions, reconstructions, réhabilitations).

Propositions 73, 96 (149e année), 113, 134, 144, 145, 146, 158, 171, 177, 178, 179, 206, 221.
Correspondance 5.
Divers 19.

CRÉDITS BUDGÉTAIRES.

Propositions 149, 184, 223.

CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES.

Propositions 117, 177, 178, 206.
Motions 217, 219 (146e année).

CRÉDITS D'AMÉNAGEMENTS (urbains, voirie).

Propositions 94, 100, 101 (149e année).

CRÉDITS D'ÉTUDES ET PRÉÉTUDES.

Propositions 84, 97, 101 (149e année), 161, 172, 194.

CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS.

Divers 19.

CRÉDITS EXTRAORDINAIRES.

Propositions 183, 221, 224.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES OU NOUVEAUX.

Propositions 110, 115, 118, 126, 147, 149, 184, 192, 223.

CREYS-MALVILLE.

Résolution 5008.

CROIX-ROUGE (rue de la).

Question orale 72.

CROIX-ROUGE (suisse).

Propositions 110, 126, 147.

CROPETTES (écoles des).

Proposition 199.

CULTURE.

Rapport 121 A.
Motions 403, 412, 415 (148e année), 1107, 1140.

CYCLISTES ET CYCLOMOTORISTES.

Motion 1093.
Questions orales 124, 143.

D

DANCET (rue).

Proposition 92 (149e année).

DÉCÈS.

Divers 6.

DÉLICES (quartier des).

Question écrite 2034.

DÉMISSIONS.

Correspondance 1, 2.

DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE.

Motion 1074.
Résolution 5014.
Divers 16.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Motions 356 (148e année), 1128.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

Propositions 91, 92 (149e année), 111, 122, 128, 131, 132, 133, 137, 138, 139, 142, 152, 153, 167, 168, 169, 193, 195, 207, 213, 214, 218, 219, 222, 225, 226.
Motions 350 (148e année), 1076, 1113.

DÉPRÉDATIONS (des bâtiments).

Question orale 108.

DEUX-ROUES.

(voir cyclistes et cyclomotoristes).

DIZERENS (rue).

Proposition 92 (149e année).

DÔLE (rue de la).

Question orale 31 (149e année).

DOMAINE PUBLIC.

Proposition et rapport 99 (149e année), 212 A.
Motion 346 (148e année).
Question écrite 2002 (149e année).
Pétition 35.

DROITS DE SUPERFICIE.

Propositions 385 (148e année), 99 (149e année), 170, 185, 188, 202.
Question écrite 2013 (149e année).

DUBOULE (chemin Moïse-).

Proposition 207.

E

EAU (consommation d').

Question écrite 1063 (145e année).

EAUX USÉES.

Proposition 182.
Motion 205 (146e année).

EAUX-VIVES (parc, section des).

Propositions 133, 137, 142, 152, 156.
Question écrite 2038.

ÉCHANGES D'APPARTEMENTS.

Motion 242 (146e année).

ÉCHANGES DE TERRAINS, DE PARCELLES.

Propositions 143, 185.
Divers 42.

ÉCLAIRAGE PIÉTONNIER.

Proposition 205.

ÉCOLE-DE-MÉDECINE (rue, passerelle, pont de l').

Interpellation 7058.

ÉCOLE INTERNATIONALE.

Question orale 123.

ÉCOLES (groupes scolaires, etc).

Propositions et rapports 116 A, 134, 144, 145, 171, 172, 174 A2/B, 180, 221.
Motions 356 (148e année), 1075 (149e année), 1092, 1094, 1117.
Résolutions 5005 (149e année), 5009.
Question orale 92.
Pétition 13 (149e année).
Divers 40.

ÉCOLES (Service des).

Interpellation 7046.

EIDGUENOTS (avenue des).

Proposition 132.

ÉLECTIONS.

(voir table des élections).

EMPRUNTS.

Divers 23.

ÉNERGIE (consommation d').

Motion 356 (148e année).
Question écrite 1063 (145e année).

ENFANTS (mesures en faveur des).

Interpellations 7035, 7040.
Résolution 5014.

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS.

Rapport 136 (Budget p. 2157).
Motion 1104.
Question écrite 1229 (148e année).

ENTRETIEN DES RUES, DES ROUTES, DES TALUS.

Questions écrites 2047, 2055.

ENVIRONNEMENT (protection, commission de l').

Proposition et rapport 184, 365 A (148e année).
Motion 371 (148e année).
Résolution 5007.

ÉPIGRAPHIQUES (plaques).

Question orale 75.

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN.

Question orale 78.

ÉTAT DE GENÈVE.

Propositions 143, 185.
Question orale 121.

ÉTAT-VILLE/ÉTAT-CONFÉDÉRATION (répartition des tâches).

Question orale 70.

ÉTHIOPIE.

Proposition 147.

ÉVAUX (Centre sportif des).

Proposition 5 (149e année).

EXPOSITIONS.

Question orale 92.

EXPULSIONS.

Motion 1071 (149e année).

F

FAUBOURG (salle du).

Question orale 99.

FÉDÉRATION ÉCONOMIQUE DU CENTRE-VILLE.

Rapport 109 A.
Pétition 2 (149e année).

FÊTE DE LA MUSIQUE.

Question écrite 2005 (149e année).
Divers 22.

FÊTES DE GENÈVE.

Question écrite 2032.

FIAT (Fédération des indépendants artistes de théâtre).

Question orale 114.

FINANCES (commission des).

Propositions et rapports 97, 99, 103 (149e année), 115, 136, 149, 173 A, 181, 183, 184, 185, 203, 204, 209, 223, 228 A.
Projet d'arrêté 159.
Motions 406 (148e année), 1057, 1077, 1131.
Résolution 5016.
Correspondances 6, 9.
Election 6.
Divers 31.

FISCALITÉ.

Postulats 69 (142e année), 16.
Interpellations 7024 (149e année), 7033.

FIXATION DES JOURS ET HEURES DES SÉANCES.

Divers 8.

FLAMBOYANTE (La).

Question orale 122.

FLORISSANT (route de).

Proposition 143.

FONCTIONNAIRES.

Propositions 148, 203.
Projets d'arrêté 107 (149e année), 159.
Motions 1062, 1073 (149e année), 1097.
Interpellations 7037, 7049.

FONDATION CAP LOISIRS.

Pétition 37.

FONDATION DE LA MAISON DES JEUNES.

Correspondance 2.
Election 16.

FONDATION DES PARKINGS.

Proposition 99 (149e année).

FONDATION DU GRAND THÉÂTRE.

Propositions 181, 186.
Motion 1131.

FONDATION INTERCOMMUNALE DE LA CULTURE.

Rapport 121 A.
Motion 403.

FONDATION POUR L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DES GROTTES (FAG).

Divers 18.

FONDS DE DÉCORATION.

Question écrite 2040.

FORÊT (quartier, avenue de la).

Propositions 165, 170.

FRAIS DE NETTOYAGE (des salles louées).

Question orale 99.

FRANCE (avenue de).

Propositions 219, 222.
Question orale 102.

FREUNDLER (villa, parc).

Proposition et rapport 161, 208 A.
Motions 1064 (149e année), 1109.
Question orale 81.
Pétitions 26, 37.

FRONTENEX (avenue, plateau, quartier, route, garderie de).

Propositions 26, 94 (149e année), 137, 138.
Question écrite 1217 (148e année).

G

GALERIE TECHNIQUE (des Rues-Basses).

Interpellation 7031.

GARAGE COLLECTIF.

Proposition 101 (149e année).

GARDERIES, JARDINS D'ENFANTS ET CRÈCHES.

(Voir crèches).

GARES (Coopérative rue des).

Proposition et rapport 385 (148e année), 130 A.
Pétition 20 (149e année).

GAUTIER (rue Jean-Antoine-).

Proposition 225.

GEISENDORF (parc).

Question écrite 2055.

GENÊTS (chemin, quartier, groupe scolaire des).

Propositions 102 (149e année), 172.
Motion 1092.
Interpellation 7036.

GENÈVE 2001.

Divers 15.

GÉRANCE IMMOBILIÈRE MUNICIPALE.

Rapport 125 A.
Motions 242 (146e année), 1009 (149e année), 1104.
Interpellation 7056.
Questions écrites 2017 (149e année), 2045.

GLACIERS.

Rapport 212 A.
Question orale 68.
Pétition 35.

GÖHNER SA

Proposition 385 (148e année).

GRADELLE (chemin de la).

Proposition 129.

GRAND CONSEIL (buvette, salle du).

Question orale 109.

GRAND-SACONNEX (commune du).

Propositions 139, 209.
Motion 1098.
Correspondance 9.

GRAND THÉÂTRE.

Propositions 89 (149e année), 181, 186.
Motions 1088, 1131.

GRANDE FIN (Vessy).

Motion 194 (146e année).

GRANGE (parc La).

Proposition 156.
Question écrite 1229 (148e année).

GROTTES (quartier, rue, îlots 13 et 14, école des).

Proposition et rapport 385 (148e année), 130 A.
Motion 1122.
Postulat 3005.
Pétition 20 (149e année).
Divers 40.

GROUPEMENTS D'HABITANTS (associations, fondations).

Proposition et rapports 112 A, 127 A, 170, 208 A, 210 A.
(Voir table des pétitions).
Question orale 129.

GROUPES SCOLAIRES.

(Voir écoles).

GRÜTLI (Maison du).

Questions orales 107, 114.

H

HALLES DE RIVE.

Interpellation 7029.

HALLES DE L'ILE.

Question orale 84.
Pétition 31.

HODLER (rue Ferdinand-).

Proposition 143.

HOFFMANN (rue).

Motion 1086.
Question orale 88.

HÔPITAL (quartier de l').

Projet d'arrêté 151.
Motions 1029, 1111.

HORLOGE FLEURIE.

Interpellation 7027.
Question orale 125.

HORLOGES (entretien des).

Question orale 107.

HUGON (rue Jean-Louis-).

Proposition 145.

I

ILE (Place et quai de l').

Motion 324 (147e année).

IMMEUBLES DE LA VILLE DE GENÈVE.

Interpellations 7039, 7056.

INFORMATION (Service de l').

Question orale 71.

INFORMATIQUES (équipements, données).

Motion 1065 (149e année).

INITIATIVES POPULAIRES.

Rapports 56 A/B.
Motion 1132.
Divers 41.

INVENTAIRE (des terrains et immeubles).

Motion 185 (146e année).

INVESTISSEMENTS (immobiliers).

Motion 1126.

J

JARDINS D'ENFANTS, GARDERIES ET CRÈCHES

(Voir crèches).

JET D'EAU.

Pétition 29.

JETONS DE PRÉSENCE.

Rapport 136 (Budget p. 2118).

JEUNES (formation professionnelle des).

Motion 1080.

JEUX D'ENFANTS (place de).

Question orale 74.

JONCTION (quartier de la).

Motion 348 (148e année).

JURA (rue du).

Proposition 188.

K

KENYA.

Proposition 147.

KRIEG (avenue).

Proposition 152.

L

LACHENAL (rue Adrien-).

Proposition 131.
Motion 1113.

LE LACUSTRE (restaurant).

Interpellation 7038.
Question orale 69.

LE PETIT-JACOB.

Question orale 76.

LIBELLULES (Centre sportif des).

Pétition 34.

LIOTARD (parc et rue).

Motion 1106.
Question écrite 2054.
Question orale 143.

LISTE DES JURÉS.

Divers 27.

LOCAUX (artisanaux, hôteliers et du petit commerce).

Motion 1119.

LOCAUX (scolaires, de vote).

Motions 1094, 1100.
Interpellation 7036.

LOCAUX POUR SOCIÉTÉS (culturels, de répétitions, de musique, pour les jeunes, etc.).

Proposition et rapport 120 A, 146.
Motions 143 (145e année), 1122.
Postulat 3005.
Question orale 116.
Pétitions 4 (149e année), 37.

LOGEMENT (commission du).

Propositions et rapport 385 (148e année), 97 (149e année), 125 A, 158, 170, 188, 202.
Motion 1009 (149e année).
Election 7.

LOGEMENTS (problèmes de, constructions de, politique des).

Propositions et rapports 56 A/B (149e année), 176 A, 188, 202, 214.
Motions 135 (145e année), 185, 217, 242 (146e année), 1015, 1132.
Interpellation 7039.
Question orale 96.

LOMBARD (rue).

Proposition 157.

LONGEMALLE (place, secteur).

Motion 1003 (149e année).
Question orale 144.

LYON (rue de).

Proposition 188.
Question orale 79.

M

MADELEINE (Maison des enfants, place de la).

Question écrite 2025 (149e année).
Question orale 68.

MAIL (avenue, école du).

Proposition 145.

MAIRIE (de la Ville de Genève).

Résolution 538 (148e année).

MAISON DE L'EUROPE.

Motion 1134.

MAISONS DE QUARTIERS.

Rapport 176 A.
Projet d'arrêté 194.
Motions 1015, 1018 (149e année).
Question écrite 2043.
Pétition 27.

MALAGNOU (route de).

Proposition 152.

MARCHÉS.

Question écrite 2054.
Question orale 143.

MASSET (campagne).

Propositions 100 (149e année), 132.

Mc DONALD'S (convention collective du restaurant).

Question orale 86.
Correspondance 4.

MERVELET (quartier Le).

Proposition et rapport 166, 210 A.
Pétition 39.

MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE.

Motion 1065 (149e année).

MEYLAN (rue Pedro-).

Question écrite 2047.

MEYRIN (route de).

Proposition 168.

MICHELI-DU-CREST (école, rue).

Proposition 134.
Motion 1075 (149e année).

MICROS (de la salle du Grand Conseil).

Divers 28.

MIDI (ruelle du).

Question écrite 2035.
Divers 42.

MINES (chemin des).

Proposition 219.

MINIBUS.

Motion 348 (148e année).

MINOTERIES (ensemble, rue des).

Proposition 92 (149e année).
Motions 368 (148e année), 1076.

MOBILIER (achat de).

Interpellation 7046.

MOILLEBEAU (parc).

Proposition 128.

MONT-BLANC (quai du).

Question orale 124.

MONTBRILLANT (rue, quartier de).

Rapport 130 A.
Question écrite 2014 (149e année).
Questions orales 102, 134.
Pétition 20 (149e année).

MOTION D'ORDRE.

Rapport 162 A.
Motion 1082.

MOULINS (quai des).

Motion 324 (147e année).

MOULINS-RAICHLEN (îlot).

Proposition 91 (149e année).

MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE.

Motions 1067, 1068 (149e année).
Question écrite 2041.
Question orale 98.
Divers 6.

MUSÉE D'ART MODERNE.

Interpellation 7043.

MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE.

Motions 1061 (149e année), 1084.

MUSÉE DES INSTRUMENTS ANCIENS DE MUSIQUE.

Interpellation 7053.
Question orale 113.

MUSÉES (politique des).

Rapport 124 A.
Motions 1025 (149e année), 1085, 1129.
Postulat 3002.

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

Proposition 118.

N

NATIONALITÉ SUISSE (nouvelles lois sur la).

Question écrite 2029.

NATURALISATIONS (commission, séances des).

Proposition 140.
Election 8.
Divers 15.

NAVIGATION (rue, place de la).

Question orale 110.

NECKER (école, rue).

Proposition 144.

NOMS DE RUES.

Question orale 75.

NUISANCES (bruit).

Rapport 198 A.
Question écrite 2034.
Pétition 12 (149e année).

O

OBJETS EN SUSPENS.

Divers 12.

OFFICE DU TOURISME.

Rapport 136 (Budget p. 2191).
Motion 1093.

ORDRE DU JOUR.

Motion 1081.
Divers 11.

ORFEE (Organisation de résistance contre les fuites de l'emploi à l'extérieur).

Pétition 46.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES (secteur des).

Proposition 139.
Interpellation 7052.
Question écrite 2051.

P

PAGE (quai Charles-).

Proposition 92 (149e année).
Motion 1083.

PAIEMENTS.

Question écrite 2039.

PALAIS EYNARD.

Résolution 538 (148e année).
Question orale 72.

PALAIS WILSON.

Proposition 185.
Motions 1061 (149e année), 1134.
Question orale 87.

PALEXPO.

Proposition 209.
Correspondance 9.

PÂQUIS (école, quartier, rue, association pour la défense des).

Proposition et rapport 150 A, 225.
Motions 350 (148e année), 1070 (149e année), 1094.
Pétitions 11, 21 (149e année).

PARCS, PROMENADES ET QUAIS.

Motions 1063 (149e année), 1079.
Interpellation 7054.
Question orale 124.

PARKINGS.

Proposition et rapport 99 (149e année), 127 A.
Motions 389 (148e année), 1133.
Interpellation 7041.
Questions écrites 2014 (149e année), 2031.
Pétition 10 (149e année).

PARLEMENT DES JEUNES.

Motion 1005 (149e année).
Divers 38.

PARTENARIAT PRIVÉ-PUBLIC.

Motion 1096.

PARTI SOCIALISTE.

Pétition 45.

PARTIS POLITIQUES.

Question écrite 2043.

PATINO (Salle).

Question orale 94.

PATRIMOINE (de la Ville).

Postulat 3003.

PATROUILLEUSES SCOLAIRES.

Rapport 215 A.
Motions 1110, 1137.
Résolution 5014.
Interpellation 7040.
Pétition 33.

PAUVRETÉ (en Ville de Genève).

Interpellation 7024 (149e année).

PAVILLONS SCOLAIRES (provisoires, légers).

Propositions 145, 180, 199.

PEAU-D'ANE (association).

Question orale 116.

PERSONNEL (Commission du).

Projet d'arrêté 159.

PESCHIER (avenue, école).

Interpellation 7036.
Question orale 90.

PESTALOZZI (rue).

Propositions 169, 170.

PETIT-SACONNEX (quartier, maison de quartier, section du).

Propositions 102 (149e année), 139, 143, 165, 166, 167, 169, 172, 180, 190, 207, 213, 214, 219.
Motion 1018 (149e année).

PETITE-BOISSIÈRE (secteur de la).

Propositions 133, 142.

PETITE ENFANCE (commission de la).

Election 23.
Divers 34.

PÉTITIONS (commission des).

Rapports 109 A, 112 A, 116 A, 120 A, 123 A, 127 A, 130 A, 150 A, 208 A, 211 A, 215 A, 217 A.
Résolution 5014.
(Voir table des pétitions).
Election 9.

PEUPLIERS (rue des).

Proposition 111.

PICOT (villa).

Proposition 26 (149e année).

PICTET (avenue Ernest-).

Propositions 195, 202.
Question écrite 2013 (149e année).

PICTET-DE-ROCHEMONT (avenue).

Proposition 137.

PIÉTONS (mesures en faveur des).

Rapports 116 A, 150 A.
Motions 130 (145e année), 194 (146e année), 288, 298, (147e année), 1028, 1074 (149e année), 1093.
Interpellations 7045, 7058.
Questions écrites 1236 (148e année), 2048.
Questions orales 72, 124.
Pétitions 11, 13, 21 (149e année).

PIN'S.

Question orale 89.
Divers 32.

PISTES CYCLABLES.

Proposition 182.
Questions orales 90, 124, 140, 143.

PITTARD (avenue Eugène-).

Proposition 193.

PLAINPALAIS (plaine, quartier, maison de quartier, cimetière, section de).

Propositions et rapports 91 (149e année), 122, 153, 157, 161, 176 A, 194, 198 A.
Motions 165 (145e année), 1064, 1076 (149e année).
Interpellation 704 (145e année).
Pétitions 12 (149e année), 27.

PLANS D'UTILISATION DU SOL (PUS).

Proposition 175.
Motion 1032 (149e année).

PLANS LOCALISÉS DE QUARTIERS (PLQ).

Propositions et rapport 92, 100, (149e année), 111, 122, 128, 131, 132, 133, 137, 138, 142, 152, 153, 167, 168, 169, 193, 195, 207, 210 A, 214, 219, 222, 225.
Motions 350 (148e année), 1103, 1113.
Pétition 39.

POLICE MUNICIPALE.

Motions 1110, 1127.
Interpellation 7026 (149e année).

POMPES FUNÈBRES (Service des).

Question orale 89.

PONT-D'ARVE (boulevard du).

Pétition 32.

POTERIE (rue de la).

Proposition 191.

PRÉAUX.

Motion 1133.
Question orale 73.

PRÉ-CARTELIER (chemin du).

Proposition 128.

PRÉ-PICOT (groupe scolaire de).

Proposition 146.
Question orale 108.

PREGNY (commune de).

Proposition 139.

PRESTATION DE SERMENT.

Election 1.

PRIX JEAN-JACQUES ROUSSEAU.

Question orale 139.

PRIX SOLAIRE SUISSE 1992.

Divers 35.

PROGRAMME FINANCIER QUADRIENNAL.

Proposition 97 (149e année).
Motions 217 (146e année), 1131.

PROMENEUR-SOLITAIRE (sentier du).

Proposition 213, 214.

PROMOTIONS.

Question écrite 2033.
Divers 22.

PROMOTIONS CIVIQUES.

Interpellations 7051, 7055.

PROPRETÉ EN VILLE.

Interpellation 7047.

PROTECTION CIVILE.

Rapports 136 (Budget pp. 2246, 2247), 173 A, 196 A.
Motion 406 (148e année).
Question orale 116.
Pétition 15 (149e année).

PTT.

Motion 1127.
Interpellation 7044.

PUBLICITÉ.

Questions orales 130, 138.

Q

QUEUE-D'ARVE (Centre sportif de la).

Question orale 311 (148e année).

R

RADE (traversée, plan de site de la).

Proposition 226.
Motion 408 (148e année).
Questions orales 70, 126.

RADIO SUISSE ROMANDE.

Pétition 46.

RECUPÉRATION, RECYCLAGE ET ÉLIMINATION (du verre, du papier, des textiles usagés, des résidus ménagers compostables, des surplus d'agapes, etc.).

Rapport 217 A.
Motions 1101, 1123.
Interpellation 7018 (149e année).
Questions orales 109, 136.
Pétition 38.

RÉFÉRENDUMS.

Question écrite 2044.
Question orale 132.
Divers 40.

REGISTRE FONCIER.

Résolution 5018.

RÈGLEMENT (commission du).

Rapports 365 A (148e année), 160 A, 162 A.
Motions 315 (147e année), 398 (148e année), 1082.
Résolution 5007.
Pétition 64 (148e année).
Election 10.

RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL.

Proposition et rapport 140, 162 A.
Motions 1082, 1089, 1121.
Pétition 64 (148e année).
Divers 7.

REMEMBREMENTS FONCIERS.

Propositions 385 (148e année), 170, 202.

RÉNOVATIONS DE BÂTIMENTS.

Proposition 158.
Motion 1067 (149e année).

RER (station).

Proposition 214.

RESTAURANT «Z».

Motion 1086.

RHÔNE (place du).

Question orale 120.

RIANT-PARC (avenue).

Proposition et rapport 167, 210 A.
Pétition 39.

RIVE (rond-point, quartier, rue de).

Rapport 112 A,
Question orale 63 (149e année).
Pétition 16 (149e année).

ROSERAIE (école de la).

Pétition 44.

ROUMANIE (aide en faveur de la).

Divers 43.

ROUSSEAU (Prix Jean-Jacques).

Question orale 139.

RUES-BASSES.

Motion 130 (145e année).
Interpellations 7031, 7054.
Question orale 63 (149e année).
Question écrite 2008 (149e année).

RUSHDIE (Salman).

Motion 1141.

S

SABLIER FENDU (livre le).

Divers 21.

SAINT-ANTOINE (promenade, parking de).

Proposition 99 (149e année).

SAINT-GEORGES (boulevard de).

Proposition 122.

SAINT-GERVAIS (Maison des jeunes, quartier de).

Motion 1116.
Question écrite 2052.
Question orale 127.

SAINT-JEAN (quartier, voies ferrées de).

Propositions 101 (149e année), 117.
Motion 219 (146e année).

SAINT-LAURENT (rue).

Proposition 131.
Motion 1113.
Question écrite 2037.
Divers 42.

SAINT-PIERRE (cour).

Motion 389 (148e année).

SALLE POLYVALENTE.

Proposition 209.
Motion 1098.
Correspondance 9.

SALON DU LIVRE.

Questions orales 137, 139, 141.

SCHAUB (rue).

Pétition 42

SCHÉMAS DIRECTEURS DE QUARTIERS (SDQ).

Propositions et rapport 165, 166, 210 A.
Pétition 39.

SCULPTURES, STATUES, MONUMENTS.

Questions orales 120, 122.

SÉCHERON (groupe scolaire, école, quartier de).

Propositions 171, 218, 222.
Motion 1087.

SÉCURITÉ (des bâtiments).

Motions 1068, 1072 (149e année).

SÉCURITÉ (des écoles).

Question orale 82.

SÉCURITÉ (dans les parkings).

Interpellation 7041.

SÉCURITÉ (mesures de).

Rapport 215 A.
Question écrite 1217 (148e année).
Pétition 33.

SERVET (rue Michel-).

Proposition 153.

SERVETTE (rue de la).

Questions orales 100, 142.

SERVICE D'ARCHITECTURE.

Motion 407 (148e année).

SERVICE DE L'INFORMATION.

Question orale 71.

SERVICE DES BÂTIMENTS.

Motion 407 (148e année).

SERVICE DES ENQUÊTES.

Postulat 3004.

SERVICE DES SPORTS.

Rapport 173 A.
Motion 406 (148e année).

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS (SIS).

Propositions 136, 141, 148, 203.
Question écrite 2012 (149e année).
Question orale 112.

SERVICE SOCIAL.

Proposition 216.
Motions 1130, 1135.
Pétition 40
Divers 21.

SERVICES IMMOBILIERS.

Motion 362 (148e année).

SERVITUDES.

Propositions 129, 185, 190.

SEVE (Service des espaces verts et de l'environnement).

Motion 1079.
Interpellations 7027, 7045, 7050.
Questions écrites 2027 (149e année), 2055, 2057.
Questions orales 95, 140.
Pétition 32.

SIGNALISATIONS (lumineuses et autres).

Question orale 72.

SOCIALE ET DE LA JEUNESSE (commission).

Propositions et rapports 26, 97 (149e année), 114 A, 136, 174 A2/B, 172, 192, 216.
Motions 261 (147e année), 1046, 1066 (149e année), 1117.
Résolution 5009.
Pétitions 36, 40, 44.
Election 11.

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE DE GENÈVE.

Proposition 187.

SOCIÉTÉ DES PEINTRES, SCULPTEURS ET ARCHITECTES SUISSES (SPSAS).

Rapport 120 A.
Pétition 4 (149e année).

SOCIÉTÉ D'INSTRUMENTS DE PHYSIQUE (SIP).

Motions 1084, 1108.
Interpellations 7042, 7043.
Question orale 51 (149e année).

SOCIÉTÉ DU TUNNEL DU MONT-BLANC.

Question orale 119.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'AFFICHAGE.

Divers 36.

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

(Voir coopératives d'habitation).

SOCIÉTÉS DE MUSIQUE ET CHORALES.

Interpellation 7034.

SOMALIE.

Proposition 147.

SORET (avenue).

Propositions 195, 202.

SOUBEYRAN (rue).

Propositions 195, 202.

SOURCES (garderie des).

Rapport 211 A.
Pétition 55 (148e année).

SOUS-BOIS (chemin).

Proposition 102 (149e année).

SPORTS ET DE LA SÉCURITÉ (commission des).

Propositions et rapports 5 (149e année), 135, 136, 179, 187, 196 A, 212 A.
Pétitions 15 (149e année), 34, 35.
Election 12.

SPYCHER (Consorts).

Proposition 157.

SQUATTERS.

Motion 1071 (149e année).
Interpellation 7026 (149e année).
Question orale 96.

STAND (rue du).

Proposition 122.

STATIONNEMENT (problèmes de).

Rapport 201 A.
Motions 357, 389 (148e année).
Questions écrites 1236 (148e année), 2024 (149e année), 2050.

STATUTS DU PERSONNEL (de la Ville de Genève et du SIS).

Propositions 148, 203.

SUBVENTIONS CANTONALES ET COMMUNALES.

Motion 1057 (149e année).

SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS.

Propositions 89 (149e année), 186.
Motions 1060, 1066 (149e année).

SURFACES MURALES.

Interpellation 7030.

SWISSAIR.

Question orale 145.

SYSTÈME D'ALARME (à domicile).

Proposition 135.

T

TACONNERIE (rue de la).

Question écrite 2017 (149e année).

TAGGERS.

Question orale 108.

TAVAN (chemin Edouard-).

Question orale 77.

TAXE PROFESSIONNELLE.

Correspondance 2.
Election 15.

TERRASSES.

Question écrite 2002 (149e année).

THÉÂTRE AM STRAM GRAM.

Question écrite 2049.

THÉÂTRES.

Motion 143 (145e année).

TILLEULS (Maison des, avenue des).

Proposition 101 (149e année).
Question écrite 2053.
Questions orales 101, 128.

TOURELLE (chemin de la).

Proposition 207.

TOURISME.

Projet d'arrêté 155.
Rapport 154 A.
Motions 1077, 1093.

TRAFIC (suppression, modération du).

Rapport 150 A.
Motion 1106.
Interpellation 7054.
Pétitions 11, 21 (149e année).

TRAM 13.

Proposition 205.
Motion 1040 (149e année).

TRANCHÉES (boulevard).

Proposition 143.
Question orale 90.

TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS (TPG).

Proposition 205.
Projet d'arrêté 151.
Motions 327 (147e année), 348 (148e année), 1029, 1040 (149e année), 1111.
Interpellation 725 (145e année).
Question écrite 1136 (147e année).
Question orale 83.
Pétition 43.

TRAVAUX (commission des).

Propositions et rapport 73, 84, 94, 95, 96, 97, 100, 101, 102 (149e année), 113, 117, 119, 129, 134, 136, 143, 144, 145, 146, 157, 163, 171, 176 A, 177, 178, 180, 182, 190, 191, 199, 205, 206, 220 A, 221.
Motions 219 (146e année), 1015, 1067, 1068 (149e année), 1101, 1124, 1125.
Question écrite 2041.
Pétitions 27, 28.
Correspondance 5.
Elections 13, 15.
Divers 15.

TREMBLEY (avenue, quartier, école de).

Proposition 182.
Question écrite 2033.
Pétition 36.

TRENTE-ET-UN-DÉCEMBRE (rue du).

Proposition 137.

TROTTOIRS

Rapport 112 A.
Motions 1063 (149e année), 1095.
Pétition 16 (149e année).

TURQUIE.

Proposition 110.
Question orale 131.

TURRETTINI (quai).

Proposition 95 (149e année).

U

UOG (Université ouvrière genevoise).

Motion 1122.
Postulat 3005.

USINE GENEVOISE DE DÉGROSSISSAGE D'OR (UGDO).

Motion 1084.

V

VACANCES SCOLAIRES.

Motion 1128.

VALAIS (rue du).

Question orale 102.

VANDALISME.

Interpellation 7026 (149e année).

VAREMBÉ (Centre sportif, piscine de).

Motion 1074 (149e année).
Question orale 91.

VERMONT (groupement d'habitants, parc, quartier, rue de).

Rapports 127 A, 174 A2/B.
Motions 1094, 1117.
Résolution 5009.
Pétition 10 (149e année).
Question orale 132.

VERNETS (Centre sportif, piscine des).

Proposition 179.

VESSY (Centre sportif, installations, route et pont de)

Proposition 94 (149e année).
Motion 194 (146e année).
Question orale 77.

VICTORIA HALL.

Proposition et rapport 113, 197 A.
Motions 1090, 1091, 1099.
Interpellations 7051, 7055.
Question orale 123.
Pétition 30.

VIDOLLET (rue du).

Rapport 127 A.
Pétition 10 (149e année).

VIEILLE-VILLE.

Motions 298 (147e année), 1003 (149e année).
Pétition 41.

VILLAGE-SUISSE (rue du).

Proposition 145.

VILLEREUSE (quartier, triangle, rue de).

Proposition 131.
Motion 1113.
Question écrite 2050.
Divers 42.

VINCY (chemin de).

Divers 40.

VIOL (crime contre l'humanité).

Motion 1120.

VIOLLIER (rue).

Proposition 137.

VŒUX ET FÉLICITATIONS.

Divers 14.

VOIRIE.

Interpellation 7047.
Questions écrites 2055, 2056.
Questions orales 31 (149e année), 67, 140.
Pétition 42.

VOLLANDES (école des).

Question orale 73.

VOLTAIRE (Institut et Musée).

Question orale 135.

W

W.-C. PUBLICS.

Interpellation 7032.

WEBER (SI avenue).

Proposition 163.

WILSON (quai, voir aussi Palais).

Proposition 225.

Y

YOUGOSLAVIE.

Proposition 126.
Motion 1120.

Z

ZÉNITH.

Proposition 209.
Motion 1098.
Correspondance 9.

ZONES (modifications du régime des).

Propositions 91 (149e année), 139, 213, 218.

ZONES DE DÉVELOPPEMENT.

Motion 1136.

ZONES PIÉTONNES.

Motions 130 (145e année), 288 (147e année), 1028 (149e année), 1093.
Interpellation 7054.

ZONES DE VERDURE.

Motion 368 (148e année).

II. Table des propositions et rapports

Cette table contient l'intitulé exact de toutes les propositions dont le Conseil municipal s'est occupé au cours de l'année, ainsi que les numéros des pages y relatives. Elle contient également les rapports des commissions auxquelles ont été renvoyés des objets n'émanant pas du Conseil administratif.

«Mémorial 148e année» (1990-1991)

365 A Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté de Mme Brigitte Polonovski Vauclair et M. Alain Vaissade, accepté par le Conseil municipal le 5 décembre 1990, intitulé: modification de l'article 121 du RCM: commission de l'aménagement et de l'environnement.

Rapport, 280. (Résolution 5007). Débats, 283, 290, 346. Arrêté, 290, 347.

385 A2 Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la proposition en vue de:
- un remembrement foncier entre la Ville de Genève et Göhner SA;
- l'octroi d'un droit de superficie à la Coopérative 15-15 bis, rue des Gares, pour la rénovation de l'immeuble 15-15 bis, rue des Gares;
- l'octroi d'un droit de superficie à la Coopérative La Ciguë pour la construction de logements destinés à des personnes en formation.

Divers, 2599. Rapport, 2600. Débats, 2613, 2623. Amendement, 2615. Appel nominal, 2624. Arrêtés, 2625, 2626, 2627.

«Mémorial 149e année» (1991-1992)

5 Proposition en vue de l'approbation du principe de l'extension du centre sportif des Evaux.

Rapport, 1677. Débats, 1687, 1689. Arrêté, 1689. Question et réponse, 2477, 2478.

26 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 140 000 francs pour la réhabilitation de la villa Picot, sise plateau de Frontenex 11, à destination d'une crèche.

Question et réponse partielle, 3455.

56 Projet de délibération conforme à l'initiative populaire municipale «Pour la sauvegarde de l'Alhambra et la construction de logements bon marché».

Rapports intermédiaires, 3242, 3245. Motion préjudicielle (1132). Débat, 3273.

73 Proposition en vue de l'ouverture d'un premier crédit de 1 500 000 francs destiné à des travaux de rénovation et adaptation aux normes des installations de chauffage dans divers bâtiments publics.

Rapport, 348. Arrêté, 370.

84 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 400 000 francs, ramené à 363 000 francs, destiné au projet de réalisation d'un collecteur séparatif d'eaux pluviales entre le plateau de Frontenex et le lac.

Rapport, 382. Débats, 388, 389. Arrêté, 389.

89 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 10 825 250 francs, ramené à 10 528 300 francs, destiné à couvrir la subvention d'exploitation de la saison 1992-1993 du Grand Théâtre.

Rapport, 291. Débats, 316, 331, 390. Amendements, 320, 322. Appels nominaux, 332, 393, 395. Arrêté amendé, 333, 396.

91 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, concernant l'adoption du projet de loi N° 28467-66 modifiant le régime des zones de construction dans le quartier de Plainpalais, îlot Moulins Raichlen (création d'une zone 2 destinée à des équipements publics DS. OPB III).

Rapport, 26. Débats, 53, 69, 73. Arrêté refusé, 69. Arrêté accepté, 79.

92 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28398-66II, situé le long de la rue des Minoteries, du quai

Charles-Page, de la rue Dizerens et de la rue Dancet. Ce plan modifie pour partie le plan localisé de quartier N° 27185-66II adopté par le Conseil d'Etat le 17 mai 1978.

Rapports, 26, 36. Motion (1076). Débats, 53, 69. Arrêté accepté à l'appel nominal, 70.

94 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 450 000 francs destiné aux travaux de réfection du pont de Vessy sur l'Arve.

Rapport, 1139. Arrêté, 1143.

95 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 850 000 francs destiné à la remise en état de la structure béton armé du quai Turrettini, ainsi qu'à la réfection du dallage.

Rapport, 123. Débats, 126, 128. Arrêté amendé, 128.

96 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 000 000 de francs destiné à des travaux de rénovation et adaptation aux normes des installations de chauffage dans divers bâtiments locatifs.

Rapport, 371. Arrêté, 381.

97 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 625 000 francs, ramené à 1 970 000 francs, destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager en 1992 et 1993 pour les projets inscrits au 12e Programme financier quadriennal.

Rapports, 398, 404, 410, 415. Débats, 419, 423. Amendement, 419. Arrêté, 426.

99 Proposition en vue de l'octroi à la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement (Fondation des parkings) d'un droit de superficie s'exerçant sous le domaine public formé par la promenade Saint-Antoine.

Rapport, 741. Arrêté, 764.

100 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 360 000 francs ramené à 1 991 000 francs, destiné à l'aménagement de l'avenue d'Aïre en relation avec la réalisation du plan localisé de quartier N° 27950A-278 «Campagne Masset».

Rapport, 1487. Débat, 1495. Arrêté, 1496.

101 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 460 000 francs, comprenant:
- d'une part, les frais d'étude du projet de réalisation d'un collecteur d'eaux pluviales entre Châtelaine et le Rhône, pour un montant de 400 000 francs;
- d'autre part, la construction d'un tronçon de collecteur d'eaux pluviales à l'avenue des Tilleuls, en coordination avec la réalisation du garage collectif souterrain de Saint-Jean, pour un montant de 1 060 000 francs.

Rapport, 1143. Arrêtés, 1148.

102 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 110 000 francs destiné à l'acquisition de la parcelle 1825, feuille 65, commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise chemin des Genêts 14 - chemin Sous-Bois 1-2, d'une surface totale de 5355 m^2, propriété de Mme Anne-Marie Archinard.

Rapport, 427. Débats, 442, 446. Arrêté, 446.

103 Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1991.

Rapport, 1149. Débats, 1196, 1199, 1306. Arrêtés, 1199, 1200, 1313. Remarque, 1386.

105 Projet d'arrêté de Mmes Suzanne-Sophie Hurter, Alice Ecuvillon, Marie-France Spielmann, Micheline Spoerri, Brigitte Polonovski Vauclair, Irène Schlemmer, MM. Albert Chauffat, Olivier Moreillon, Eric Mottu, Jean-Pierre Lyon, Bernard Lescaze, Pierre Marti, Daniel Pilly, Albert Knechtli, Bertrand de Weck et Gilbert Mouron: 150e anniversaire de l'autonomie communale.

Remarques, 103.

107 Projet d'arrêté de Mme Véronique Pürro et M. Marco Ziegler: congé spécial aux fonctionnaires en cas de maladie d'un membre de la famille.

Développé, 198. Préconsultation, 199. Retiré, 204.

109 A Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 2 de la Fédération économique du centre-ville demandant une collaboration durable entre la Ville de Genève et les milieux de l'économie.

Rapport, 129. Débat et conclusions, 133.

«Mémorial 150e année» (1992-1993)

110 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 50 000 francs destiné à la Croix-Rouge suisse pour son programme de secours en Turquie, suite au tremblement de terre.

Proposition, 80. Discussion immédiate et arrêté, 82.

111 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28448-66R, situé au boulevard de la Cluse et à la rue des Peupliers, sur le territoire de la ville de Genève, section Plainpalais.

Proposition, 83. Commission, 84. Rapport, 590. Débats, 595, 602, 603. Amendement, 598. Appel nominal, 604. Arrêté, 605. Correspondance, 1026.

112 A Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 16 de l'Association des intérêts de la rue de Rive (AIRR) demandant la réfection des chaussées et trottoirs de la rue de Rive.

Rapport, 134. Débat, 139. Conclusions, 141.

113 Proposition en vue de l'ouverture d'un quatrième crédit de 6 948 000 francs destiné à des travaux d'aménagement, de maintenance et d'adaptation dans divers bâtiments publics.

Proposition, 87. Commission, 93. Rapport intermédiaire, 277. Débat, 279. Arrêté, 280. Rapport, 1690. Débats, 1722, 1730. Amendements, 1731, 1734, 1738, 1739, 1749. Appel nominal, 1751. Arrêté amendé, 1756. Point 61, renvoyé en commission, 1746. Lettre (5), 1818. Rapport, 2627. Débats et amendement, 2633, 2634. Arrêté, 2635.

114 A Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion N° 1046 de M. Pierre Reichenbach et de Mme Micheline Spoerri, acceptée par le Conseil municipal le 18 mars 1992, intitulée: prospective et construction économiques des crèches en ville de Genève.

Rapport, 141. Motion amendée acceptée, 148.

115 Proposition en vue de l'ouverture de divers crédits budgétaires supplémentaires ou nouveaux à ceux existant au budget 1991 pour un montant de 2 577 940 francs.

Proposition, 94. Commission, 102. Rapport, 447. Débats, 454, 461. Arrêté, 462.

116 A Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 13 des parents d'élèves de l'école des Allières relative à des problèmes d'accès à l'école des Allières.

Rapport, 463. Débats, 482, 484. Amendement, 482. Conclusions, 484. Question et réponse, 882.

117 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 300 000 francs pour l'aménagement de la couverture des voies ferrées à Saint-Jean.

Proposition, 605. Commission, 611. Rapport, 1497. Débat, 1501. Arrêté, 1502.

118 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 1992 de 373 000 francs au maximum à la rubrique 3600.311 «Acquisition de machines, appareils et outillage», destiné au remplacement du microscope électronique à balayage et du microanalyseur à rayons X MEB du Muséum d'histoire naturelle.

Proposition, 611. Commission, 616. Remarques, 631. Rapport, 1766. Arrêté, 1768.

119 Proposition en vue de l'acceptation de la cession à titre gratuit à la Ville de Genève des parcelles 1837 et 1838, feuille 65 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sises chemin des Colombettes N° 27.

Proposition, 616. Commission, 622. Rapport, 1769. Arrêté, 1770.

120 A Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 4 de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses (SPSAS) intitulée: un local pour les artistes.

Rapport, 494. Conclusions, 501.

121 A Rapport intermédiaire de la commission des beaux-arts chargée d'examiner les motions, acceptées par le Conseil municipal le 17 avril 1991:
- N° 403, de MM. Bernard Lescaze, Jacques Hämmerli et Jean-Jacques Monney, intitulée: pour la création immédiate d'une fondation intercommunale de la culture;

- N° 412, de M. Paul Dunner, intitulée: création d'un conseil culturel intercommunal;
- N° 415, de MM. Alain Vaissade et Jean-Laurent Regamey, intitulée: pour une meilleure coordination Ville-Etat.

Rapport intermédiaire, 502.

122 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28476-170 situé entre la rue du Stand, le boulevard Saint-Georges et le cimetière de Plainpalais, sur le territoire de la ville de Genève, section Plainpalais.

Proposition, 622. Préconsultation, 628. Refusée, 631.

123 A Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 22 de promeneurs demandant la réouverture du Café-Restaurant de la Tour au bois de la Bâtie.

Rapport, 567. Débat, 570. Conclusions, 571. Question et réponses, 883, 1104.

124 A Rapport de la commission des beaux-arts chargée d'examiner la motion N° 1025 de Mme Isabelle Mili, MM. Bernard Lescaze et Bernard Paillard, acceptée par le Conseil municipal le 20 novembre 1991, intitulée: pour un usage libre des musées.

Rapport, 535. Débats, 553, 567. Amendement, 555. Motion amendée acceptée, 567.

125 A Rapport oral de la commission du logement chargée d'examiner la motion N° 1009 de M. Eric Mottu, acceptée par le Conseil municipal le 22 octobre 1991, intitulée: barèmes de la Gérance immobilière: une bonne idée mais une mauvaise technique.

Rapport, 571. Conclusions, 580.

126 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 50 000 francs destiné à la Croix-Rouge suisse pour son programme de secours en faveur des victimes du conflit en Yougoslavie.

Proposition, 890. Discussion immédiate et arrêté, 891.

127 A Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 10 du Groupement des habitants de Vermont contre la construction d'un parking souterrain à la rue du Vidollet.

Rapport, 765. Débats, 774, 776. Amendement, 776. Conclusions, 777.

128 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28464-203, situé entre le parc Moillebeau et le chemin Pré-Cartelier.

Proposition, 892. Commission, 896. Rapport, 1201. Débats, 1204. Arrêté amendé, 1210.

129 Proposition en vue de la constitution d'une servitude de passage sous la parcelle N° 1362, feuille 7, de la commune de Chêne-Bougeries sise chemin de la Gradelle, propriété Ville de Genève.

Proposition, 896. Commission, 899. Rapport, 2332. Arrêté, 2334.

130 A Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 20 des coopératives et associations des rues des Gares, de Montbrillant et de l'îlot 13 demandant la fermeture de la rue des Gares à toute circulation motorisée.

Rapport, 778. Débats, 786, 789. Amendement, 790. Conclusions, 790.

131 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28486-68 situé entre la rue Adrien-Lachenal, la rue Saint-Laurent et la rue de Villereuse.

Proposition, 899. Préconsultation, 908. Appel nominal, 912. Commission, 913. Rapport, 1771. Motion préjudicielle N° 1113. Débats, 1782. 1790. Amendement, 1786; refusé à l'appel nominal, 1790. Arrêté accepté à l'appel nominal, 1791, 1792. Question et réponse, 3208.

132 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28382-278, situé entre l'avenue des Eidguenots, l'avenue d'Aïre, l'école de Cayla et la Campagne Masset.

Proposition, 913. Commission, 919. Rapport, 1211. Débats, 1217, 1224. Amendement accepté, 1224. Arrêté refusé, 1224.

Propositions

133 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28421-282, situé le long du chemin de la Chevillarde dans le secteur de la Petite-Boissière, section Eaux-Vives.

Proposition, 919. Commission, 923. Rapport, 1225. Arrêté, 1228. Débat, 1315. Arrêté, 1319.

134 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 13 290 000 francs destiné à couvrir les frais de construction d'un demi-groupe scolaire et de l'aménagement des combles de l'école existante rue Micheli-du-Crest 17.

Proposition, 923. Commission, 940. Rapport, 2635. Débat, 2641. Arrêté, 2644.

135 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 800 000 francs, dont à déduire:
- 935 000 francs de participation de l'Etat de Genève;
- 582 500 francs de participation des communes genevoises;
- 700 000 francs de participation du Fonds d'équipement communal;

soit net à la charge de la Ville de Genève 582 500 francs, crédit destiné au remplacement du système d'alarme à domicile des agents feu (SMT) Gfeller par un système SMT 750.

Proposition, 940. Préconsultation et commission, 947. Rapport, 1503. Débat, 1507. Arrêté, 1509.

136 Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 1993.

Rapport, 791. Préconsultation, 856. Commissions, 875. Rapports, 1956, 1989, 1995, 2001, 2004, 2052, 2057, 2063, 2068, 2075, 2082. Débats, 2093, 2114, 2117, 2138, 2182, 2231, 2293. Motion (1114). Amendements, 2157, 2165, 2191, 2199, 2203, 2204, 2217, 2223, 2244, 2247, 2256, 2257, 2258, 2261, 2268, 2269, 2271, 2274, 2296. Lettres, 2125, 2244, 2263, 2274. Appels nominaux, 2144, 2223, 2238. Arrêtés, 2290, 2291, 2292, 2297, 2298, 2299.

137 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de

quartier N° 28415-218, situé entre la route de Frontenex, la rue Viollier, l'avenue de Chamonix, l'avenue Pictet-de-Rochemont et la rue du 31-Décembre, section Eaux-Vives.

Proposition, 948. Commission, 953.

138 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28400-292, situé au plateau de Frontenex. Ce plan abroge et remplace partiellement le plan N° 27493-292, adopté par le Conseil d'Etat le 23 juin 1982.

Proposition, 953. Préconsultation, 966. Commission, 970. Rapports, 1793, 1798. Amendements, 1806, 1810. Débats, 1806, 1906. Arrêté amendé, 1812, 1909.

139 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de modification du régime des zones dans le secteur des organisations internationales, plan N° 28481-27-228-309-530-534 situé sur les communes du Grand-Saconnex/Pregny-Chambésy/Ville de Genève-Petit-Saconnex.

Proposition, 970. Préconsultation, 978. Commission, 979.

140 Proposition en vue de la modification des articles 132 et 137 du règlement du Conseil municipal (naturalisations).

Proposition, 979. Discussion immédiate et arrêté, 980. Troisième débat et arrêté, 1029.

141 Proposition en vue de l'approbation du règlement d'organisation du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève.

Proposition, 981. Discussion immédiate et arrêté, 988.

142 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28432-282, situé à l'angle des chemins de la Chevillarde et de la Petite-Boissière, section Eaux-Vives.

Proposition, 1238. Commission, 1242. Rapport, 1857. Débat, 1860, 1861. Arrêté, 1861.

143 Proposition en vue de l'échange de terrains portant sur:
- la parcelle 5972, feuille 4 de la commune de Genève, section Cité, sise rue d'Aoste, d'une surface totale de 692 m^2, propriété de la Ville de Genève;
- la parcelle 4067, feuille 3 de la commune de Genève, section Cité, sise boulevard des Tranchées, rue Ferdinand-Hodler 35, d'une surface totale de 1570 m^2, propriété de l'Etat de Genève;
- la parcelle 160, feuille 11 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise à l'avenue Blanc, d'une surface totale de 41 m^2, propriété de l'Etat de Genève;
- la parcelle 1095 A, feuille 26 de la commune de Chêne-Bougeries, sise route de Florissant, d'une surface totale de 896 m^2, propriété de l'Etat de Genève.

Proposition, 1242. Commission, 1251. Rapport, 2645. Arrêté, 2647.

144 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 180 000 francs destiné à la restauration et à l'aménagement des combles de l'école sise rue Necker 4.

Proposition, 1251. Commission, 1259. Rapport, 2334. Arrêté, 2339.

145 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 14 300 000 francs, ramené à 1 244 600 francs, destiné à la démolition et la reconstruction de l'école du Mail II, sise rue du Village-Suisse 5, et à la construction d'un pavillon scolaire provisoire à la rue Jean-Louis-Hugon.

Proposition, 1259. Préconsultation, 1285. Commission, 1287. Rapport, 2648. Débat, 2662. Arrêté, 2663.

146 Proposition en vue d'affecter un montant de 148 000 francs, ramené à 74 000 francs, sur le solde disponible du crédit de construction de 13 995 700 francs voté le 20 mars 1990, en vue de la réalisation de deux salles de musique dans le sous-sol du groupe scolaire de Pré-Picot.

Proposition, 1230. Discussion immédiate et rapport, 1232. Débat, 1235. Arrêté, 1237.

147 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 200 000 francs destiné à la Croix-Rouge suisse pour son programme de secours en Somalie, au Kenya et en Ethiopie.

Proposition, 1527. Discussion immédiate et débat, 1528. Arrêté, 1529.

148 Proposition en vue de la modification temporaire de l'application de l'article 41 du statut du personnel de l'administration municipale et de l'article 67 du statut du personnel du Service d'incendie et de secours, ainsi que de l'arrêté du Conseil municipal du 19 novembre 1991 concernant le versement d'une allocation de vie chère au personnel régulier, aux pensionnés et retraités de l'administration municipale, et aux conseillers administratifs.

Proposition, 1530. Préconsultation, 1534. Discussion immédiate et arrêtés, 1538. Débat, 1862. Arrêtés, 1864.

149 Proposition en vue de l'ouverture de divers crédits budgétaires supplémentaires ou nouveaux à ceux existant au budget 1992 pour un montant de 765 450 francs.

Proposition, 1554. Commission, 1560. Rapport, 1819. Débats, 1822, 1823. Amendement, 1823. Arrêté, 1824.

150 A Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner:
- la pétition N° 11 de l'Association pour la défense économique des Pâquis, intitulée: limitations de la circulation aux Pâquis, et
- la pétition N° 21 des associations Survivre aux Pâquis, intitulée: revivre aux Pâquis.

Rapport, 1510. Débat, 1520. Amendement, 1524. Classement, 1526.

151 Projet d'arrêté de M. Pierre Marti: desserte par les TPG du quartier de l'Hôpital.

Déposé, 1459. Développé, 1646. Préconsultation, 1649. Amendement, 1651. Transformé en motion (1111), 1658.

152 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28477-136, situé entre la route de Malagnou, l'avenue Krieg et la rue Michel-Chauvet, section Eaux-Vives.

Proposition, 1560. Commission, 1565. Rapport, 2339. Arrêté, 2342.

153 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28518-199, situé entre l'avenue de Champel et la rue Michel-Servet, section Plainpalais.

Proposition, 1565. Préconsultation, 1572. Commission, 1573. Rapport, 2367. Débats, 2380, 2381. Arrêté, 2382.

154 A Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion N° 1077 de MM. Claude Miffon, Bernard Lescaze, Jean-Jacques Monney, Mme Alice Ecuvillon, MM. Christian Buonomo, Fabrice Jucker, Olivier Moreillon et Pierre Muller, acceptée par le Conseil municipal le 24 juin 1992, intitulée: l'économie touristique, un facteur de relance.

Rapport, 1825. Débats, 1834, 1843. Projet d'arrêté (155). Motion, 1833.

155 Projet d'arrêté concernant le rapport 154 A, intitulé: l'économie touristique, un facteur de relance.

Déposé dans le cadre du rapport 154 A, 1832. Accepté, 1844.

156 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 219 000 francs destiné à l'installation de la coquille acoustique du 700e au Théâtre de verdure du parc La Grange.

Remarques, 1543, 1547, 1548. Proposition, 1866. Préconsultation, 1871. Refusée, 1872. Question et réponse, 1900 .

157 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 093 000 francs destiné à l'acquisition de la parcelle 764, feuille 37, section Plainpalais, commune de Genève, sise 10, rue Lombard, propriété des Consorts Spycher.

Proposition, 1873. Commission, 1878. Rapport, 2986. Arrêté, 2989.

158 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 444 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble 10, rue de la Chapelle.

Proposition, 1878. Commission, 1890. Rapport, 2664. Débats, 2667, 2671. Amendement, 2670. Arrêté amendé, 2671.

159 Projet d'arrêté de Mmes Véronique Pürro, Marie-France Spielmann, MM. Marco Ziegler, Antonio Soragni, Ueli Leuenberger, Alain Comte: pour une extension des droits de participation de la commission du personnel.

Annoncé, 1663. Développé, 1937. Préconsultation, 1941. Commission à l'appel nominal, 1946.

160 A Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner:
- la motion N° 315 de Mme Alexandra Gobet Winiger et M. Daniel Sormanni, acceptée par le Conseil municipal le 24 avril 1990, intitulée: règlement sur les adjudications;
- la motion N° 398 de Mme Alexandra Gobet Winiger, MM. Daniel Sormanni et Pierre Marti, acceptée par le Conseil municipal le 12 février 1991, intitulée: règlement sur les adjudications;
- la pétition N° 64 d'entreprises de la construction intitulée: davantage de concurrence: oui! Mais pas au plus mauvais moment! Pas n'importe comment!

Rapport, 1846. Débat, 1854. Conclusions, 1857.

161 Proposition en vue d'affecter le crédit de 100 000 francs, voté le 18 février 1992, destiné à couvrir les frais d'études pour la démolition de la villa Freundler et la construction d'une crèche sur son emplacement, à la couverture des frais d'études pour la construction d'une crèche dans le quartier de Plainpalais.

Proposition, 1890. Préconsultation, 1891. Discussion immédiate acceptée, 1893. Arrêté, 1893.

162 A Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la motion N° 1082 de M. Bernard Lescaze, acceptée par le Conseil municipal le 16 septembre 1992, intitulée: définition de la motion d'ordre.

Rapport, 2342. Débats, 2344, 2487. Arrêté, 2344, 2487.

163 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 435 000 francs destiné à l'acquisition du capital-actions de la SI avenue Weber 21.

Proposition, 2382. Préconsultation, 2389. Commission, 2390. Rapport, 3513. Débats, 3518. Amendements, 3519, 3521. Arrêté amendé, 3522.

164 A Rapport de la commission des beaux-arts chargée d'examiner la motion N° 1020 de Mme Isabelle Mili, M. Bernard Paillard et Mme Magdalena Filipowski, acceptée par le Conseil municipal le 15 janvier 1992, intitulée: pour un regroupement des bibliothèques musicales.

Rapport, 2345. Débats, 2350, 2351. Motion acceptée, 2351.

165 Proposition en vue de l'adoption du projet de schéma directeur de quartier «La Forêt», feuilles Nos 29, 34, 54, 55 et 56, section du Petit-Saconnex.

Proposition, 2391. Préconsultation, 2402. Commission, 2405. Remarques, 3511, 3512. Rapport, 3524. Lettres, 3532 à 3536. Débats, 3538, 3555. Résolution, 3555.

166 Proposition en vue de l'adoption du projet de schéma directeur de quartier «Le Mervelet», feuilles Nos 57, 58 et 59, section Petit-Saconnex.

Proposition, 2406. Commission, 2417. Rapport, 3570. Débats, 3586, 3589. Résolution, 3589.

167 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28519-206, situé le long de l'avenue Riant-Parc, et portant sur les parcelles Nos 1637, 1638 et 1639, feuille 57, section Petit-Saconnex.

Proposition, 2417. Commission, 2425. Rapport, 3598. Débats, 3602, 3605. Amendement, 3602. Arrêté, 3605.

168 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28405-212, situé à la route de Meyrin Nos 16 à 28.

Proposition, 2425. Commission, 2432. Rapport, 3606. Débats, 3609, 3611. Amendement, 3610. Arrêté, 3611.

169 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28437-212, situé le long de la rue Pestalozzi au Petit-Saconnex.

Proposition, 2432. Commission, 2440. Reporté, 3240. Rapport, 3612. Débats, 3614, 3615. Amendement et arrêté, 3615.

170 Proposition en vue:
- d'un remembrement foncier portant sur des parcelles sises dans le périmètre rue Pestalozzi, avenue de la Forêt;

– de l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent à Coplog s'exerçant sur la parcelle issue du remembrement foncier susvisé.

Proposition, 2440. Commission, 2449. Rapport, 3616. Débats, 3619, 3621. Arrêté, 3622.

171 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 7 474 000 francs destiné à la réhabilitation de l'école de Sécheron.

Proposition, 2449. Préconsultation et commission, 2461. Rapport, 2990. Débat, 2997. Arrêté, 2999.

172 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 320 000 francs destiné à poursuivre l'étude du groupe scolaire des Genêts sur les parcelles Nos 1825, 1826, 2644 et 2645, feuille 65 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Proposition, 2461. Commission, 2466. Rapport, 3000. Arrêté, 3002.

173 A Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion N° 406 de MM. Pierre Reichenbach, Albert Chauffat, Bernard Lescaze et André Roch, acceptée par le Conseil municipal le 16 avril 1991, intitulée: recettes nouvelles au Service des sports et application des tarifs de location de véhicules et de locaux à la Protection civile.

Rapport, 2352. Débats, 2354, 2356. Conclusions, 2356.

174A2/B Rapport définitif de majorité et rapport de minorité de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la résolution N° 5009, de Mmes Hélène Ecuyer, Alice Ecuvillon, MM. Bernard Lescaze, Alain Dupraz et Paul Dunner, acceptée par le Conseil municipal le 16 septembre 1992, relative à l'implantation d'un groupe scolaire définitif dans le quartier de Vermont.

Rapport intermédiaire, 2357. Débats, 2365, 2367. Motion (1117), 2367. Rapports définitifs, 3003, 3039. Lettre, 3045. Débats, 3056, 3082, 3096. Amendement, 3059. Appel nominal, 3096. Arrêté 3098. Réponse partielle, 3363.

175 Proposition en vue de la modification du règlement transitoire relatif au plan d'utilisation du sol.

Proposition, 2466. Préconsultation, 2467. Refusée à l'appel nominal, 2473.

176 A Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner:
- la réponse du Conseil administratif, du 24 juin 1992, à la motion N° 1015 de Mme Irène Schlemmer, MM. Guy Savary, Manuel Tornare et Alain Dupraz, acceptée par le Conseil municipal le 23 octobre 1991, intitulée: pour une présentation commune de l'étude logements pour étudiants et de l'étude Maison de quartier à la Tour Blavignac;
- la pétition N° 27 de la Maison de quartier de Plainpalais intitulée: Blavignac, c'est notre Tour!

Rapport, 2686. Débats, 2697, 2715. Renvoi en commission à l'appel nominal, 2716.

177 Proposition en vue de l'ouverture d'un deuxième crédit de 1 100 000 francs destiné à des travaux de rénovation et d'adaptation aux normes des installations de chauffage dans divers bâtiments publics.

Proposition, 2718. Commission, 2742. Rapport, 3890. Arrêté, 3894.

178 Proposition en vue de l'ouverture d'un deuxième crédit de 700 000 francs destiné à des travaux de rénovation et d'adaptation aux normes des installations de chauffage dans divers bâtiments locatifs.

Proposition, 2742. Commission, 2763. Rapport, 3895. Arrêté, 3916.

179 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 500 000 francs destiné à la rénovation de la piscine des Vernets.

Proposition, 2763. Commission, 2776.

180 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 927 000 francs destiné à la construction d'un pavillon provisoire pour un demi-groupe scolaire à la place De-Châteaubriand, sur la parcelle N° 3101, feuille 3 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Proposition, 2777. Préconsultation, 2788. Commission, 2790. Rapport, 3115. Arrêté, 3119.

181 Proposition en vue de l'approbation des comptes de la saison 1991-1992 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève.

Proposition, 2790. Commission, 2834.

182 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 551 000 francs, dont à déduire une participation de la commune du Grand-Saconnex, de 175 000 francs, soit net à la charge de la Ville de Genève 4 376 000 francs, comprenant:
- d'une part la construction d'un collecteur d'eaux pluviales et la réfection d'une canalisation existante à destination d'écoulement des eaux usées, ainsi que l'aménagement de cheminements piétonniers et cyclables à l'avenue Trembley (tronçon avenue du Bouchet-chemin des Coudriers), en relation avec la mise en service de la nouvelle Ecole de commerce III, pour un montant de 4 231 000 francs;
- d'autre part l'acquisition d'un hors-ligne totalisant 860 m² à détacher de la parcelle 3982, fe 61 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, terrains nécessaires à l'aménagement de l'avenue Trembley, pour un montant de 320 000 francs.

Proposition, 2880. Commission 2891.

183 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 300 000 francs pour la tenue de l'Assemblée générale annuelle de l'Association des villes messagères de la paix, à Genève, du 24 au 29 juillet 1993.

Proposition, 2891. Préconsultation, 2895. Commission, 2900. Rapport, 3099. Arrêté, 3103.

184 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 168 008 francs pour l'amortissement de l'équipement de bureau destiné à la Commission mondiale de l'environnement sise antérieurement au Palais Wilson.

Proposition, 2900. Commission, 2901.

185 Proposition en vue de:
- l'annulation de l'arrêté du 10 octobre 1989 permettant la constitution d'un droit de superficie en faveur de la SA Hôtel Président;
- l'octroi à la Confédération helvétique d'une servitude de superficie permanente s'exercant sur une partie de la parcelle 1338 index 1, feuille 55, section Cité, englobant le bâtiment dit du Palais Wilson;

- l'octroi à la Confédération helvétique et à l'Etat de Genève, pris conjointement et solidairement entre eux, d'une servitude permanente s'exerçant en sous-sol d'une partie de la parcelle 1338 index 1, feuille 55, section Cité;
- l'échange de parcelles propriété Ville de Genève et Etat de Genève sises dans le périmètre du Palais Wilson.

Proposition, 2901. Préconsultation, 2914. Commission, 2918. Rapport, 3917. Débats, 3934, 3941. Amendement, 3939. Arrêté amendé, 3942.

186 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 10 315 800 francs destiné à couvrir la subvention d'exploitation pour la saison 1993-1994 du Grand Théâtre.

Proposition, 2834. Commission, 2865.

187 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 302 500 francs, dont à déduire un don de 50 000 francs accordé par la Loterie romande, soit un montant de 252 500 francs à la charge de la Ville de Genève, destiné au remplacement du bateau de la Société de sauvetage de Genève.

Proposition, 3120. Préconsultation, 3123. Commission, 3130.

188 Proposition en vue de l'octroi à l'Association sans but lucratif pour la construction d'habitations à loyers limités d'un droit de superficie sur un terrain sis 15, rue de Lyon - 5-7, rue du Jura en vue de construire un immeuble de logements à caractère social.

Proposition, 3130. Préconsultation, 3131. Commission, 3132.

189 A Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion N° 1001 de M. Bernard Lescaze, acceptée par le Conseil municipal le 18 septembre 1991, intitulée: les crèches comme prolongement de l'habitat.

Rapport, 3104. Débats, 3109, 3114. Amendements, 3110, 3114. Motion amendée par la commission refusée, 3114.

190 Proposition en vue de la constitution d'une servitude de passage s'exerçant sur les parcelles N°s 2983 et 1348, feuille 39, Petit-Saconnex, formant le chemin privé sans dénomination particulière.

Proposition, 3132. Commission, 3135.

191 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 233 000 francs destiné à l'acquisition d'une surface destinée à des équipements d'utilité publique sise rue de la Poterie.

Proposition, 3135. Commission, 3140. Rapport, 3288. Arrêté, 3289.

192 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 251 500 francs sous la rubrique F 5610.3654.30 «Crèches, garderies et jardins d'enfants» pour le subventionnement de la crèche des Bastions.

Proposition, 3140. Préconsultation, 3142. Commission, 3143. Rapport, 3943. Débat, 3946. Arrêté, 3947.

193 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28527-233 situé le long du chemin de Beau-Soleil jusqu'à l'intersection avec l'avenue Eugène-Pittard au lieu-dit des Falaises.

Proposition, 3144. Commission, 3149. Rapport, 3947. Débat, 3955. Arrêté, 3956.

194 Projet d'arrêté de Mme Alexandra Gobet-Winiger, MM. Guy Savary, Alain Dupraz et Jean-Pascal Perler: crédit d'étude pour l'implantation de la Maison de quartier de Plainpalais à la Tour Blavignac.

Annoncé, 2945. Projet d'arrêté, 3194. Préconsultation, 3195. Amendements, 3196. Commission, 3205. Arrêté, 3206. Troisième débat accepté, 3207. Débat, 3218. Appel nominal, 3220. Arrêté, 3221. Correspondance (8), 3238. Remarque, 3239.

195 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28485-231 situé entre la rue Soubeyran, l'avenue Ernest-Pictet et l'avenue Soret, au lieu-dit «Croix Bois-Gentil».

Proposition, 3356. Préconsultation et commission, 3362.

196 A Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la pétition N° 15 demandant de modifier le contenu des cours de la Protection civile.

Rapport, 3290. Débat, 3292. Amendement, 3296. Classement accepté, 3296.

Propositions

197 A Rapport de la commission des beaux-arts chargée d'examiner les motions:
- N° 1090 de Mme Brigitte Polonovski, MM. Olivier Coste et Guy Dossan, intitulée: Victoria Hall: pour qui et pour quoi?
- N° 1091 de M. Jean-Jacques Monney et Mme Isabelle Mili, intitulée: soutien aux concerts pour la jeunesse;
- N° 1099 de Mme Eveline Lutz, intitulée: Victoria Hall: une survivance de l'époque victorienne?

acceptées par le Conseil municipal le 7 octobre 1992.

Rapport, 3297. Débats, 3314, 3321. Conclusions acceptées, 3321.

198 A Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 12 du Comité «Trop de bruit à Plainpalais».

Rapport, 3339. Débat, 3343. Conclusions acceptées, 3349.

199 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 900 000 francs destiné à la construction d'un pavillon scolaire, léger, sis rue Baulacre 6, en extension des deux écoles des Cropettes, sur la parcelle N° 1348/2, feuille 68 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Proposition, 3362. Commission, 3378.

200 Projet d'arrêté de M. Daniel Pilly: subvention du CARAR.

Annoncé, 3149. Développé, 3483. Préconsultation, 3485. Discussion immédiate, 3489. Arrêté, 3489.

201 A Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion N° 357 de Mmes Andrienne Soutter, Marie-France Spielmann et M. Alain Vaissade, acceptée par le Conseil municipal le 3 octobre 1990, intitulée: pour une expérience globale de stationnement favorable aux habitants dans le centre de la ville.

Rapport, 3349. Débats, 3353, 3356. Motion amendée acceptée, 3356.

202 Proposition en vue:
- d'un remembrement foncier portant sur des parcelles sises dans le périmètre situé entre la rue Soubeyran, l'avenue Ernest-Pictet et l'avenue Soret;

- de l'octroi à l'Association des Fondations immobilières de droit public d'un droit de superficie sur des terrains sis avenue Soret en vue de la construction d'un immeuble de logements HBM.

Proposition, 3378. Préconsultation et commission, 3397.

203 Proposition en vue de la modification partielle du statut du personnel de l'administration municipale et du statut du personnel du Service d'incendie et de secours.

Proposition, 3397. Préconsultation, 3407. Commission, 3409.

204 Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1992.

Rapport, 3623. Préconsultation, 3790. Commission, 3800.

205 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 439 000 francs dont:
- 1 037 000 francs destinés aux travaux d'aménagement liés à la ligne de tramway 13;
- 902 000 francs destinés à la réfection des barrières du pont de la Coulouvrenière et à la création d'un éclairage piétonnier;
- 2 500 000 francs destinés à la réfection des chaussées.

Proposition, 3801. Préconsultation, 3811. Commission, 3815.

206 Proposition en vue:
- du bouclement de divers crédits de constructions terminés sans demande de crédit complémentaire;
- de l'ouverture d'un crédit de 7 720 204,30 francs, composé:
  - d'une part d'un crédit complémentaire de 2 099 088,85 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour divers crédits de constructions terminés;
  - d'autre part d'un crédit complémentaire de 5 621 115,45 francs destiné à couvrir les hausses pour divers crédits de constructions terminés.

Proposition, 3829. Préconsultation et commission, 3854.

207 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de

quartier N° 28505-303 situé au Petit-Saconnex, à l'angle des chemins Moïse-Duboule et de la Tourelle.

Proposition, 3854. Commission, 3858.

208 A Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 26 des habitants de la villa Freundler demandant un bail associatif.

Rapport, 3956. Débat, 3959. Classement, 3960.

209 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 000 000 de francs à titre de participation de la Ville de Genève à la construction de la salle polyvalente projetée en extension de la future halle de Palexpo au Grand-Saconnex.

Proposition, 3409. Préconsultation, 3422. Commission, 3432. Correspondance (9), 3510.

210 A Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la pétition N° 39 de l'Association des habitants du Mervelet s'opposant aux propositions du Conseil administratif Nos 166 et 167 relatives au projet de schéma directeur de quartier du Mervelet et au projet de plan localisé de quartier situé à l'avenue Riant-Parc.

Rapport, 3590. Débats, 3596, 3597. Classement, 3597.

211 A Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 55 pour une meilleure hygiène canine au voisinage de la garderie des Sources.

Rapport, 3960. Conclusions, 3962.

212 A Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la pétition N° 35 de la société Glaces universelles s'opposant à la suppression de ses installations de bancs de glaces sur le domaine public (rue du Mont-Blanc).

Rapport, 3962. Débat, 3965. Classement, 3971.

213 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de modification de

zones N° 28308-245, feuille N° 41 du cadastre de la ville de Genève, section Petit-Saconnex, rue du Contrat-Social, sentier du Promeneur-Solitaire, portant sur la création d'une zone de développement 3.

Proposition, 4020. Commission, 4026.

214 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28330/A-245, feuille N° 41 du cadastre de la ville de Genève, section Petit-Saconnex, rue du Contrat-Social, sentier du Promeneur-Solitaire, portant sur la réalisation d'un ensemble comprenant une station RER, un immeuble de logements et diverses activités.

Proposition, 4026. Commission, 4031.

215 A Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 33 intitulée: sécurité des enfants et maintien des patrouilleuses scolaires.

Rapport, 3971. Résolution (5014), 3977. Débat, 3986. Amendements, 3986, 3987. Appel nominal, 3991. Conclusions amendées refusées, 3993. Remarque, 4002.

216 Proposition en vue du transfert du secteur d'aide ménagère du Service social.

Proposition, 3858. Commission, 3864.

217 A Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 38 des habitants du 29 au 39, rue Chabrey, demandant une prise en charge accrue par la Ville de Genève des déchets organiques.

Rapport, 4003. Conclusions acceptées, 4005.

218 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, concernant l'adoption du projet de loi N° 28545-166 modifiant le régime des zones de construction dans le quartier de Sécheron (création d'une zone industrielle et artisanale et d'une zone de développement 3 destinée à des organisations internationales).

Proposition, 4031. Commission, 4037.

Propositions

219 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28550-222 situé au Petit-Saconnex entre l'avenue de France, l'avenue Blanc et le chemin des Mines.

Proposition, 4037. Commission, 4045.

220 A Rapport intermédiaire de la commission des travaux chargée d'examiner les motions:
- N° 1124 de Mmes Marie-France Spielmann, Andrienne Soutter, MM. Manuel Tornare, Bernard Paillard et Antonio Soragni: avenir de la Comédie;
- N° 1125 de Mme Barbara Polla, MM. André Kaplun et Pierre-Charles George: travaux indispensables à la Comédie,

acceptées par le Conseil municipal le 17 mars 1993.

Rapport intermédiaire, 4008.

221 Proposition en vue de l'ouverture d'un 10e crédit extraordinaire de 1 900 000 francs, destiné à des travaux d'aménagement, de réfection et de transformation, ainsi qu'à des opérations de rénovation dans diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève.

Proposition, 4060. Préconsultation, 4077. Commission, 4080.

222 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'adoption du projet de plan localisé de quartier N° 27965 D-221 situé à l'angle de l'avenue de France et de l'avenue Blanc, dans le quartier de Sécheron.

Proposition, 4045. Préconsultation, 4050. Appel nominal, 4059. Commission, 4060.

223 Proposition en vue de l'ouverture de divers crédits budgétaires supplémentaires ou nouveaux à ceux existant au budget 1993 pour un montant de 1 747 200 francs.

Proposition, 4081. Commission, 4086.

224 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 380 000 francs destiné au remplacement d'un bibliobus affecté aux bibliothèques municipales.

Proposition, 4086. Préconsultation, 4090. Discussion immédiate et arrêté, 4096. Débat, 4128. Arrêté, 4131.

225 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28590-244 portant sur le périmètre situé entre le quai Wilson, la rue J.-A.-Gautier, la rue des Pâquis et l'extrémité est du Palais Wilson, valant également règlement spécial et plan de site de détail.

Proposition, 4097. Préconsultation, 4103. Discussion immédiate, 4103. Débats, 4103, 4109. Amendements, 4107, 4108. Arrêté, 4109.

226 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de modification et d'extension du plan de site de la rade N° 28392 E-610 et son règlement, destiné à remplacer le plan N° 28392 D-610 du 25 novembre 1992.

Proposition, 4110. Commission, 4118.

228 A Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la résolution N° 5016 présentée par le Conseil administratif visant à approuver la transformation des parts sociales et des titres de participation nominatifs de la Banque hypothécaire du canton de Genève, détenus par la Ville de Genève, en des actions nominatives de la nouvelle Banque cantonale de Genève SA.

Rapport, 4005. Résolution acceptée, 4007.

III. Table des motions

Cette table contient l'énoncé de toutes les motions dont le Conseil municipal s'est occupé au cours de l'année, ainsi que les numéros des pages y relatives. Le nom du motionnaire figure entre parenthèses.

«Mémorial 145e année» 1987-1988

130 Extension de la zone piétonne des Rues-Basses (Andrienne Soutter, Bertrand de Weck et Manuel Tornare).

Réponse, 1287. Remarques, 1288.

135 Pour un urbanisme et des logements de qualité, la Ville doit acheter une parcelle aux Charmilles (David Hiler, Daniel Pilly, Jacques Hämmerli, Marie-France Spielmann et Albert Chauffat).

Réponse, 989.

143 Pour des locaux de répétitions destinés aux théâtres genevois (Manuel Tornare).

Réponse, 990.

165 Plaine de Plainpalais (Guy-Claude Geissmann, Jean-Pierre Lyon et Guy Savary).

Réponse, 992.

«Mémorial 146e année» 1988-1989

185 Inventaire des terrains et immeubles propriété de la Ville de Genève (Pierre Marti et Jacques Hämmerli).

Réponse, 993.

194 En faveur de l'aménagement d'un cheminement piétonnier conduisant du terminus de la ligne TPG 4 (Cité Universitaire) à la Grande-Fin (installations sportives de Vessy) et à la création d'une passerelle enjam-

bant l'Arve (Gérard Deshusses, Bertrand de Weck et Jean-Jacques Monney).

Réponse, 997.

205 Réduction des quantités d'eaux usées: miction impossible (Alexandre Wisard).

Réponse, 999.

217 11e Programme financier quadriennal 1988-1991 et construction de logements (Jean-Pierre Lyon et Albert Knechtli).

Réponse, 1002.

219 Aménagement de la surface de la couverture des voies CFF, du pont des Délices au pont de l'avenue d'Aïre (Jean-Pierre Lyon).

Réponse, 606.

242 Pour favoriser les échanges d'appartements entre les locataires de la Ville (Jean-Jacques Monney, David Hiler, Jean-Pierre Lyon et Daniel Sormanni).

Réponse, 3158.

«Mémorial 147e année» 1989-1990

261 Des espaces d'accueil pour nos tout-petits (Sylvia Menoud-Poget).

Réponse, 1003.

284 Encouragement à la compréhension, au développement et à la pratique de l'architecture contemporaine (Olivier Cingria, Michel Ducret, Albert Knechtli, Michèle Martin, Daniel Rinaldi et Pierre Marti).

Réponse, 1319. Remarque, 1346.

288 Zones piétonnes (Pierre Marti et Albert Chauffat).

Réponse, 1321.

298 Sécurité des minipiétons dans la Vieille-Ville (Alexandre Wisard et Andrienne Soutter)

Réponse, 1323.

315 Règlement sur les adjudications: suite (Alexandra Gobet Winiger et Daniel Sormanni).

Rapport 160 A.

324 Terre-plein de l'Ile: participation de la Banque hypothécaire du canton de Genève au coût de l'étude (Jeannette Schneider-Rime).

Réponse, 1325.

327 Pour le rétablissement d'une ligne de transport public «La Ceinture» et de lignes de dessertes de quartiers défavorisés (Pierre Marti, Pierre Johner, David Hiler, Gérard Deshusses, Pierre-Charles George, Raoul Baehler et Olivier Moreillon).

Réponse, 1325. Remarques, 1330, 1353, 1354.

«Mémorial 148e année» 1990-1991

346 Cafetiers aux terrasses: pas de lait, pas de perm! (Alexandra Gobet Winiger et Brigitte Polonovski Vauclair).

Réponse, 1573.

348 Ligne de quartier par minibus à la Jonction (Andrienne Soutter et Bernard Lambelet).

Réponse, 1331. Remarque, 1332.

350 Pour un plan localisé de quartier satisfaisant à la rue Barton dans le quartier des Pâquis (Michel Ducret, Bernard Lescaze, Bernard Vorlet, André Roch, Claude Martens, Olivier Cingria et Fabrice Jucker).

Réponse, 1332.

356 Le problème énergétique des bâtiments scolaires: compétence communale (Nelly Wicky et Andrienne Soutter).

Réponse, 1333.

357 Pour une expérience globale de stationnement favorable aux habitants dans le centre de la ville (Marie-France Spielmann, Andrienne Soutter et Alain Vaissade).

Rapport 201 A.

362 Réalisme et efficacité pour les projets de construction Ville de Genève (Fabrice Jucker).

Réponse, 1334.

367 Pour la prise en considération du transport professionnel privé de marchandises, de documents et de personnes ainsi que du transport professionnel public dans l'élaboration de la politique des transports en ville de Genève (Suzanne-Sophie Hurter, Claude Miffon, Albert Chauffat, Gilbert Mouron et Fabrice Jucker).

Réponse, 1894.

368 Terrains des Minoteries: affaire à classer (Alexandra Gobet Winiger, Alain Vaissade, Jean-Pierre Lyon et Guy Savary).

Réponse, 1335.

371 Pour l'introduction d'une composante environnement (Michèle Martin, Fabrice Jucker et Bertrand de Weck).

Réponse, 1336.

389 Une cour Saint-Pierre sans parking d'automobiles (Alain Vaissade, André Roch et Pierre-Charles George).

Réponse, 1337.

398 Règlement sur les adjudications (Pierre Marti, Alexandra Gobet Winiger et Daniel Sormanni).

Rapport 160 A.

403 Pour la création immédiate d'une fondation intercommunale de la culture (Bernard Lescaze, Jean-Jacques Monney et Jacques Hämmerli).

Rapport intermédiaire 121 A.

Motions

406 Recettes nouvelles au Service des sports et application des tarifs de location de véhicules et de locaux à la Protection civile (Pierre Reichenbach, Albert Chauffat, Bernard Lescaze et André Roch).

Rapport 173 A.

407 Regroupement des effectifs des Services d'architecture et des bâtiments (Pierre Marti, Olivier Cingria, Gilbert Mouron, Claude Miffon et Francesco Torti).

Réponse, 1575. Remarque, 1576.

408 Pour activer la traversée de la rade (Jean-Jacques Monney, Guy Savary, Jacques Hämmerli et Olivier Moreillon, Pierre Marti et Pierre Reichenbach).

Réponse et remarque, 1338.

412 Création d'un conseil culturel intercommunal (Paul Dunner).

Rapport intermédiaire 121 A.

415 Pour une meilleure coordination culturelle Ville-Etat (Alain Vaissade et Jean-Laurent Regamey).

Rapport intermédiaire 121 A.

1001 Les crèches comme prolongement de l'habitat (Bernard Lescaze).

Rapport 189 A.

«Mémorial 149e année» 1991-1992

1003 Aménagement place Longemalle et liaison avec la Vieille-Ville (Andrienne Soutter et Manuel Tornare).

Réponse, 1287. Remarques, 1288.

1005 Parlement des jeunes (Hélène Braun-Roth et Paul Dunner).

Réponse, 637.

1009 Barèmes de la Gérance immobilière municipale: une bonne idée mais une mauvaise technique (Eric Mottu).

Rapport 125 A.

1013 Présentation des comptes bouclés d'investissements terminés (Olivier Moreillon).

Réponse et remarque, 1339.

1015 Tour Blavignac: pour une présentation commune de l'étude «logement pour étudiants» et de l'étude «Maison de quartier» (Irène Schlemmer, Guy Savary, Manuel Tornare et Alain Dupraz).

Réponse, 641. Commission, 660. Rapport 176 A.

1018 La Maison de quartier du Petit-Saconnex (Alexandra Gobet Winiger, Caroline Dallèves Romaneschi, Hubert Launay, Robert Pattaroni et Bernard Lescaze).

Réponse, 1341.

1020 Pour un regroupement des bibliothèques musicales (Isabelle Mili, Magdalena Filipowski et Bernard Paillard).

Rapport 164 A.

1025 Pour un usage libre des musées (Bernard Lescaze, Bernard Paillard et Isabelle Mili).

Rapport 124 A.

1028 Pour un plan directeur des cheminements piétonniers en ville de Genève (Gérald Crettenand, Marco Ziegler, Pierre Rumo, Robert Pattaroni et Michel Ducret)

Réponse, 1321.

1029 Desserte du secteur sud de l'Hôpital par les TPG (commission des travaux).

Réponse, 1341.

1032 Etude d'impact concernant l'application des PUS (Fabrice Jucker, Nicolas Meyer et Pierre de Freudenreich).

Réponse, 1342. Remarque 1343.

1040 Tram 13 (Paul Dunner et Pierre Marti).

Réponse, 1344. Proposition (N° 205), 3801.

1046 Prospective et construction économiques des crèches en Ville de Genève (Micheline Spoerri et Pierre Reichenbach).

Rapport 114 A.

1057 Subventions: contrats de trois ans (Véronique Pürro, Isabelle Mili et Manuel Tornare).

Développée, 149. Préconsultation, 150. Amendements, 150, 153. Commission, 157

1060 Répertoire des subventions et allocations (Karin Rieser).

Développée, 158. Préconsultation, 159. Refusée, 169.

1061 Le musée d'ethnographie aux Paquis... élémentaire mon cher Wilson! (Magdalena Filipowski, Sylvia Menoud-Poget, Sabine Fivaz, Ueli Leuenberger, Bertrand de Weck, André Waldis et Gérald Crettenand).

Développée, 169. Préconsultation, 170. Amendement, 184. Acceptée, 185. Remarques, 190.

1062 Caisses de pensions des fonctionnaires de la Ville: un pas de plus vers l'égalité entre femmes et hommes (Véronique Pürro et Marco Ziegler).

Développée, 204. Préconsultation, 207. Acceptée, 210. Réponse, 3159.

1063 Pour libérer nos parcs, promenades et trottoirs... (bis) (Véronique Pürro, Andrienne Soutter et Eric Mottu).

Développée, 211. Lettre, 212. Préconsultation, 215. Amendements, 215, 216. Acceptée, 223.

1064 Pour la réouverture au public du parc Freundler dans le quartier de Plainpalais (Nicole Bobillier, Irène Schlemmer, Eléonore Witschi Bauraud et Guy Savary).

Développée, 223. Retirée, 224.

1065 Développement d'une messagerie électronique à l'intention des conseillers municipaux (Alain Comte, Albert Knechtli et Jean-Pascal Perler).

Développée, 225. Préconsultation, 226. Amendement, 233. Acceptée, 234.

1066 Allocations sociales municipales (Jeannette Schneider-Rime, Laurette Dupuis, Ueli Leuenberger et Christian Zaugg).

Développée, 235. Préconsultation, 237. Commission, 241.

1067 Ascenseur extérieur, réfection des façades et cafétéria au Musée d'art et d'histoire (commission des travaux).

Réponse, 1345. Remarque, 1346.

1068 Mandat d'étude d'un concept de sécurité au Musée d'art et d'histoire (commission des travaux).

Remarques, 1347, 1349, 1350. Réponse, 1348.

1070 Non à l'amputation des Pâquis, ne coupons pas la circulation (Georges Queloz, Albert Chauffat et Gilbert Mouron).

Remarques, 246, 276. Clause d'urgence développée, 334. Refusée, 336. Développée, 1004. Préconsultation, 1007. Refusée à l'appel nominal, 1017.

1071 Ville de Genève: halte aux expulsions de squatters et de locataires (Marie-France Spielmann, Eléonore Witschi Bauraud, Hubert Launay, Véronique Pürro, Isabelle Mili, Andrienne Soutter, Caroline Dallèves Romaneschi, Irène Schlemmer et Ueli Leuenberger).

Retirée, 989.

1072 Pour une meilleure information du Conseil municipal sur les obligations légales et/ou de sécurité (Pierre de Freudenreich, Nicolas Meyer et Georges Queloz)

Développée, 1030. Acceptée, 1031.

1073 Salaires de la fonction publique: versement par un établissement bancaire en prise avec l'économie locale (Sylvia Menoud-Poget, Alexandra Gobet Winiger, Alice Ecuvillon, Michel Ducret et Alain Comte).

Développée, 1031. Préconsultation, 1033. Acceptée, 1035. Réponse, 3162.

1074 Centre sportif de Varembé: sécurité d'accès (Alice Ecuvillon).

Développée, 1036. Préconsultation, 1037. Acceptée, 1038. Réponse, 2531. Remarque, 2532.

1075 Rendre à l'école ce qui doit appartenir à l'école (Caroline Dallèves Romaneschi).

Retirée, 989.

«Mémorial 150e année» (1992-1993)

1076 Indemnisation des promoteurs pour les parcelles des Minoteries (Parti écologiste genevois).

Annoncée, 39. Préconsultation, 43. Refusée à l'appel nominal, 50.

1077 L'économie touristique, un facteur de relance (Claude Miffon, Bernard Lescaze, Jean-Jacques Monney, Fabrice Jucker, Olivier Moreillon, Pierre Muller, Christian Buonomo et Alice Ecuvillon).

Annoncée, 103. Clause d'urgence acceptée, 486. Développée, 670. Préconsultation, 678. Amendements, 679, 690. Commission, 691. Rapport 154 A. Projet d'arrêté (155). Motion, 1833. Amendement, 1844. Acceptée, 1845.

1078 Genève, berceau de la Croix-Rouge, ses sans-abri à la dérive (Andrienne Soutter, Eléonore Witschi Bauraud et Sabine Fivaz).

Annoncée, 103. Retirée, 989.

1079 Dans nos parcs: des chemins pas du bitume! (Magdalena Filipowski et Bertrand de Weck).

Annoncée, 103. (Jamais développée.)

1080 Encouragement par la Ville de la formation professionnelle des jeunes (Sabine Fivaz et Gérald Crettenand).

Annoncée, 103. Développée, 1041. Préconsultation, 1044. Acceptée, 1046.

1081 Modification de la présentation de l'ordre du jour du Conseil municipal (Gérald Crettenand).

Annoncée, 104. Développée, 1047. Refusée, 1048.

1082 Définition de la motion d'ordre (Bernard Lescaze).

Annoncée, 103. Développée, 1048. Préconsultation et amendement, 1049. Commission, 1050. Rapport 162 A.

1083 Quai Charles-Page (Andrienne Soutter, Manuel Tornare et Marco Ziegler).

Annoncée, 104. Développée, 1054. Préconsultation, 1056. Amendement, 1060. Acceptée, 1063.

1084 Etude d'une solution de développement du musée d'ethnographie dans l'immeuble de la SIP ou de l'UGDO (Jean-Jacques Monney).

Annoncée, 186. (Jamais développée.)

1085 Pour une politique plus dynamique dans les musées (Marie-France Spielmann et Bernard Paillard).

Annoncée, 186. Développée, 1064. Préconsultation, 1066. Transformée en postulat (N° 3002), 1068.

1086 Pour le maintien du Restaurant Z à la rue Hoffmann (Gérald Crettenand, Albert Knechtli, Paul Dunner, Hélène Ecuyer).

Annoncée, 485. Clause d'urgence acceptée, 486. Développée, 665. Préconsultation, 667. Acceptée, 670.

Motions

1087 Quartier sans commerce, sans lieu où se rencontrer: Sécheron sans vie (François Sottas, Ueli Leuenberger, Gérald Crettenand et Laurette Dupuis).

Annoncée, 486. Développée, 1079. Préconsultation, 1080. Acceptée, 1083.

1088 Demande d'audit au Grand Théâtre (Véronique Pürro, André Waldis, Bernard Paillard et Jean-Jacques Monney).

Annoncée, 580. Développée, 1358. Préconsultation, 1362. Acceptée à l'appel nominal, 1374.

1089 Cahier des charges des commissions (Paul Dunner et Pierre Reichenbach).

Annoncée, 580. Développée, 1387. Préconsultation, 1390. Acceptée, 1393.

1090 Le Victoria Hall, pour qui et pour quoi? (Brigitte Polonovski Vauclair, Olivier Coste et Guy Dossan).

Annoncée, 691. Développée, 1398. Préconsultation, 1400. Commission, 1404. Rapport 197 A.

1091 Soutien aux concerts pour la jeunesse (Isabelle Mili et Jean-Jacques Monney).

Annoncée, 691. Question et réponse, 1104. Développée, 1405. Préconsultation, 1406. Commission, 1409. Rapport 197 A.

1092 Groupe scolaire des Genêts: passez la 5e! (Alexandra Gobet Winiger, Jeannette Schneider-Rime, Olivier Coste, Laurette Dupuis, Eléonore Witschi Bauraud, Ueli Leuenberger et Sylvia Menoud-Poget).

Annoncée, 876. Développée, 1409. Acceptée, 1411. Réponse, 2462.

1093 Itinéraires touristiques (Pierre Marti et Jean-Jacques Monney).

Annoncée, 876. Développée, 1412. Préconsultation, 1414. Amendements, 1415, 1416. Acceptée, 1418.

1094 Des locaux scolaires dans le périmètre Pâquis, Sécheron, Montbrillant, Vermont, Petit-Saconnex (Ueli Leuenberger et Gérald Crettenand).

Annoncée, 1085. Développée, 1086. Préconsultation, 1089. Refusée, 1090.

1095 Quel type de commerce la Ville entend-elle favoriser en élargissant les trottoirs de la rue de Berne et en y plantant des arbres pour en faire un Bois de Boulogne nocturne? (Gilbert Mouron).

Annoncée, 1103. Développée, 1430. Préconsultation, 1432. Amendements, 1434. Refusée, 1435.

1096 Développement du partenariat privé-public pour le financement des activités (Jean-Jacques Monney, Claude Miffon, Olivier Cingria, Michèle Martin, Robert Pattaroni et Brigitte Polonovski Vauclair).

Annoncée, 1103. Développée, 1435. Préconsultation, 1438. Acceptée, 1439.

1097 Engagement des cadres de la Ville avec contrat de droit privé (Jean-Jacques Monney et Albert Chauffat).

Annoncée, 1103. Développée, 1440. Préconsultation, 1441. Retirée, 1445.

1098 Pour un Zénith! (Eric Mottu, Manuel Tornare et Bernard Paillard).

Annoncée, 1103. Développée, 1446. Préconsultation, 1449. Amendement, 1450. Acceptée, 1451. Proposition (N° 209), 3409.

1099 Victoria Hall: une survivance de l'époque victorienne? (Eveline Lutz).

Développée, 1393. Préconsultation, 1395. Commission, 1398. Rapport 197 A.

1100 Pour des locaux de vote allégés et rationnels (Guy Dossan).

Annoncée, 1289. Développée, 1578. Lettre, 1579. Préconsultation et amendement, 1581. Acceptée, 1582.

Motions

1101 Groupement intercommunal et traitement des déchets organiques (Jean-Pascal Perler).

Annoncée, 1289. Développée, 1582. Préconsultation, 1585. Amendement, 1586. Commission, 1593.

1102 Coup de pouce au bâtiment: place aux crédits structurels (Alexandra Gobet Winiger, Albert Rodrik et Albert Knechtli).

Annoncée, 1289. Développée, 1593. Préconsultation, 1596. Amendements, 1597, 1600. Motion amendée acceptée à l'appel nominal, 1605.

1103 Pour un assouplissement des PLQ (Pierre de Freudenreich et Fabrice Jucker).

Annoncée, 1289. Reportée, 1608. Développée, 1910. Préconsultation, 1912. Amendements, 1912, 1913. Acceptée, 1919.

1104 Constitution d'une provision pour l'entretien décent des logements municipaux (Gilbert Mouron, Guy Savary, Alexandra Gobet Winiger et Jean-Pascal Perler).

Annoncée, 1376. Développée, 1611. Préconsultation, 1612. Acceptée, 1619.

1105 Sauvons le cinéma Manhattan! (Michel Ducret, Bernard Lescaze, Robert Pattaroni, Eric Mottu, Manuel Tornare, Pierre Rumo et Antonio Soragni).

Annoncée, 1376. Développée, 1626. Préconsultation, 1629. Transformée en résolution (5011), 1633.

1106 Suppression du trafic de transit à la rue Liotard (Paul Dunner).

Annoncée, 1421. Développée, 1634. Préconsultation, 1635. Acceptée, 1638.

1107 Accès démocratique à la culture (Isabelle Mili, Véronique Pürro et Manuel Tornare).

Annoncée, 1459. Reportée, 1659. Développée, 1921. Préconsultation, 1922. Amendement, 1922. Commission, 1926.

1108 La SIP: quel avenir! (Michèle Martin, Olivier Cingria et Michel Ducret).

Annoncée, 1459. Développée, 1638. Acceptée, 1642. Réponse, 2532. Remarques, 2536.

1109 De l'eau courante à la maison Freundler pour l'hiver (Eléonore Witschi Bauraud, Véronique Pürro, Roberto Broggini et Pierre-Charles George).

Annoncée, 1619. Développée, 1928. Préconsultation, 1929. Acceptée à l'appel nominal, 1935. Question, 1948. Réponse partielle, 1948. Remarque, 3452.

1110 Un rôle à la mesure de la police municipale (Jean-Pascal Perler et Bertrand de Weck).

Annoncée, 1619. Reportée, 1936. Jamais développée.

1111 Desserte par les TPG du quartier de l'Hôpital (Pierre Marti).

Développée sous forme de projet d'arrêté (N° 151). Acceptée, 1658.

1112 Arcades vides: la morosité descend dans la rue (Sabine Fivaz, Nicole Bobillier et Pierre Rumo).

Annoncée, 1663. Retirée, 2539.

1113 Suspension de l'étude du plan localisé de quartier à Villereuse (Pierre Marti).

Annoncée, et développée, 1778. Préconsultation, 1779. Refusée, 1780.

1114 Aide aux chômeurs (Jean-Jacques Maillard).

Annoncée, 2146, 2300. Développée, 2552. Préconsultation, 2553. Refusée, 2557.

1115 Nouvelle méthode d'étude du budget (Alice Ecuvillon, Brigitte Polonovski Vauclair, Karin Rieser, Christian Buonomo, Albert Chauffat, Pierre Marti, Alphonse Paratte, Robert Pattaroni et Guy Savary).

Annoncée, 2300. Développée, 2564. Préconsultation, 2566. Refusée, 2571.

1116 Saint-Gervais, j'y crois! (Bernard Lescaze et Michel Ducret).

Annoncée, 2300. Développée, 2571. Préconsultation, 2574. Amendements, 2576, 2578. Acceptée, 2585.

1117 Vermont: pour l'avancement des études et travaux Chandieu, Sécheron et Genêts (commission sociale et de la jeunesse).

Annoncée, 2366. Acceptée, 2367.

1118 Pour clore le débat sur la résolution 5012: mise sous tutelle du département des affaires culturelles (Caroline Dallèves Romaneschi, Marie-France Spielmann, Antonio Soragni, Ueli Leuenberger, Bertrand de Weck, Christian Zaugg, Albert Knechtli et Bernard Paillard).

Annoncée, 2487. Développée, 2489. Préconsultation, 2490. Refusée, 2493.

1119 Baux d'insertion pour jeunes entreprises: coup de pouce de la Ville (Sabine Fivaz, Nicole Bobillier et Pierre Rumo).

Annoncée, 2525. Développée, 2928. Préconsultation, 2932. Acceptée, 2934.

1120 Viol: arme de guerre, crime contre l'humanité (Brigitte Polonovski et Claude Miffon).

Annoncée, 2530. Urgence acceptée, 2531. Développée, 2558. Préconsultation, 2559. Acceptée, 2563.

1121 Pour une possibilité de remplacement des conseillers municipaux (Isabelle Mili, Caroline Dallèves Romaneschi, Marie-France Spielmann, Brigitte Polonovski, Michel Ducret et Marco Ziegler).

Annoncée, 2585. Développée, 2935. Préconsultation, 2939. Commission, 2944.

1122 UOG - Ville de Genève: une réponse au manque de locaux pour une animation du quartier des Grottes (Véronique Pürro et Albert Knechtli).

Annoncée, 2585. Reportée, 2945. Développée, 3164. Préconsultation, 3165. Transformée en postulat (3005), 3168.

1123 Facilitons la vie des composteurs décidés (Michèle Künzler et Jean-Pascal Perler).

Annoncée, 2585. Reportée, 2945. Développée, 3168. Préconsultation, 3169. Acceptée, 3174.

1124 Avenir de la Comédie (Marie-France Spielmann, Andrienne Soutter, Manuel Tornare, Bernard Paillard, Antonio Soragni).

Annoncée, 2865. Développée, 3175. Préconsultation, 3181. Commission, 3187. Rapport 220 A.

1125 Travaux indispensables à la Comédie (Barbara Polla, André Kaplun et Pierre-Charles George).

Annoncée, 2865. Développée, 3175. Préconsultation, 3181. Commission, 3187. Rapport 220 A.

1126 Pour une stratégie cohérente et commerciale de la Ville de Genève en matière d'investissement immobilier (Pierre de Freudenreich et Nicolas Meyer).

Annoncée, 2865. Développée, 3187. Préconsultation, 3188. Refusée, 3193.

1127 Une petite action facile... (Jean-Pascal Perler).

Annoncée, 2945. Reportée, 3224. Développée, 3476. Préconsultation et amendement, 3477. Refusée, 3483.

1128 Vacance d'annonces - annonce de vacances (Alexandra Gobet Winiger et Ueli Leuenberger).

Annoncée, 2945. Développée, 3224. Préconsultation, 3226. Acceptée, 3229. Question, 3563. Réponse, 3564.

1129 Musées fermés: touristes frustrés! (Sabine Fivaz).

Annoncée, 3149. Développée, 3489. Préconsultation, 3491. Amendement, 3494. Commission, 3495.

1130 Des médiations sociales, ou comment recréer des liens dans la ville (Eric Mottu, Marco Ziegler, Alain Comte et Antonio Soragni).

Annoncée, 3149. Reportée, 3864.

1131 Plan quadriennal pour le Grand Théâtre (Fabrice Jucker, André Kaplun, Robert Pattaroni, Bernard Lescaze, Brigitte Polonovski et Catherine Hämmerli-Lang).

Annoncée, 3207. Développée, 3495. Préconsultation, 3497. Commission, 3499.

1132 Pour le vote du projet de délibération conforme à l'initiative municipale concernant l'Alhambra (Caroline Dallèves Romaneschi, Pierre Rumo et Marco Ziegler).

Annoncée, 3269. Développée, 3275. Préconsultation, 3278. Lettre, 3280. Refusée à l'appel nominal, 3287.

1133 Des préaux ou des parkings, il faut choisir! (Bernard Lescaze).

Annoncée, 3322. Développée, 4147. Préconsultation, 4149. Acceptée, 4150.

1134 La Maison de l'Europe à Genève (Fabrice Jucker, Brigitte Polonovski, Alice Ecuvillon et Pierre de Freudenreich).

Annoncée, 3322. Clause d'urgence développée, 3335. Acceptée, 3338. Développée, 3462. Préconsultation, 3465. Commission à l'appel nominal, 3475.

1135 Non au démantèlement larvé de la blanchisserie du Service social (Alexandra Gobet Winiger, Ueli Leuenberger et Jean-Jacques Maillard).

Annoncée, 3556. Lettre, 3558. Urgence acceptée, 3562. Développée, 3864. Amendement, 3865. Préconsultation, 3869. Motion amendée acceptée, 3882.

1136 Horizon 1995: pour une urbanisation plus harmonieuse des zones de développement en ville de Genève (Caroline Dallèves Romaneschi et Gérald Crettenand).

Annoncée, 3563.

1137 Patrouilleuses scolaires (Bernard Lescaze, Albert Knechtli, Alain Comte, Fabrice Jucker, Ueli Leuenberger et Alice Ecuvillon).

Annoncée, 4002. Clause d'urgence acceptée, 4002. Développée et acceptée, 4127.

1139 Un cimetière pour les musulmans et les israélites (Manuel Tornare et Gérald Crettenand).

Annoncée, 4120.

1140 Une action culturelle en faveur des jeunes collégiens, étudiants et apprentis (Antonio Soragni et Caroline Dallèves Romaneschi).

Annoncée, 4120.

1141 Salman Rushdie (Marie-France Spielmann et Bernard Paillard).

Annoncée, 4151.

IV. Table des postulats

Cette table contient l'énoncé de tous les postulats dont le Conseil municipal s'est occupé au cours de l'année, ainsi que les numéros des pages y relatives. Le nom de l'auteur figure entre parenthèses.

«Mémorial 142e année» (1984-1985)

69 Avenir fiscal de notre commune (Albert Chauffat et Jacques Schär).

Réponse, 16.

«Mémorial 150e année» (1992-1993)

3002 Pour une politique plus dynamique dans les musées (Marie-France Spielmann et Bernard Paillard).

Annoncé sous forme de motion (N° 1085). Accepté, 1068.

3003 Transparence patrimoniale de la Ville de Genève (Bernard Paillard).

Annoncé, 1757. Développé, 2541. Préconsultation, 2543. Accepté, 2547.

3004 Avenir de la Section des enquêtes de la Ville de Genève (Gérald Crettenand).

Annoncé, 1813. Reporté, 2551. Développé, 2919. Préconsultation, 2922. Retiré, 2928.

3005 UOG - Ville de Genève: une réponse au manque de locaux pour une animation du quartier des Grottes (Véronique Pürro et Albert Knechtli).

Annoncé et développé sous forme de motion (1122). Accepté, 3168.

V. Table des résolutions

Cette table contient l'énoncé de toutes les résolutions dont le Conseil municipal s'est occupé au cours de l'année, ainsi que les numéros des pages y relatives. Le nom de l'auteur figure entre parenthèses.

«Mémorial 148e année» (1990-1991)

538 Palais Eynard - Mairie de Genève (Nelly Wicky, Jacqueline Jacquiard, Christian Zaugg, Albert Chauffat, David Hiler et Michel Ducret).

Remarques 187, 188.

«Mémorial 149e année» (1991-1992)

5005 Ecoles et économies: place aux enfants (Alexandra Gobet Winiger).

Réponse, 1576.

«Mémorial 150e année» (1992-1993)

5007 Commission de l'aménagement et de l'environnement (Commission du règlement Rapport 365 A).

Annoncée 283. Acceptée, 290.

5008 Redémarrage du surgénérateur de Creys-Malville (Ueli Leuenberger, Bertrand de Weck, Eléonore Witschi Bauraud, Jean-Jacques Monney, Paul Dunner, Alice Ecuvillon, Hubert Launay, Olivier Coste, Nicole Bobillier)

Annoncée, 484. Clause d'urgence acceptée, 485. Développée, 661. Acceptée, 664.

5009 Pour l'étude de l'implantation d'un groupe scolaire dans le parc Vermont (Hélène Ecuyer, Alice Ecuvillon, Bernard Lescaze, Alain Dupraz et Paul Dunner).

Annoncée, 486. Présentée, 1083. (Motion préjudicielle (N° 1094). Développée, 1090. Préconsultation, 1093. Amendements, 1093, 1095, 1098. Commission, 1103. Rapports 174 A/B.

Résolutions

5010 Pour la protection du cinéma Manhattan (Olivier Cingria et Fabrice Jucker).

Annoncée, 1459. Développée, 1627. Retirée, 1629.

5011 Sauvons le cinéma Manhattan! (Michel Ducret, Bernard Lescaze, Robert Pattaroni, Eric Mottu, Manuel Tornare, Pierre Rumo et Antonio Soragni).

Développée sous forme de motion (1105) 1626. Acceptée, 1633.

5012 Mise sous tutelle du département des affaires culturelles (Jean-Jacques Monney).

Annoncée, 2300. (Motion préjudicielle N° 1118). Développée, 2488, 2493. Amendement, 2497. Préconsultation, 2497. Acceptée à l'appel nominal, 2524. Commission, 2525.

5013 Appui à la candidature genevoise au Conseil fédéral (Alice Ecuvillon, Brigitte Polonovski, Magdalena Filipowski, Bernard Lescaze, Jean-Jacques Monney, Ueli Leuenberger, Albert Knechtli, Eric Mottu).

Annoncée, 2586. Développée, 2918. Acceptée, 2919.

5014 Résolution concernant la pétition N° 33 pour la sécurité des enfants et le maintien des patrouilleuses scolaires (commission des pétitions).

Annoncée, 2672. Urgence développée, 2717. Acceptée, 2718. Développée, 2870. Préconsultation, 2873. Acceptée, 2880.

5015 Création de la Banque cantonale de Genève.

Annoncée, 2959. Préconsultation, 2960. Amendement, 2966, 2969. Résolution amendée acceptée, 2974. Lettre N° 7, 2984.

5016 Résolution présentée par le Conseil administratif visant à approuver la transformation des parts sociales et des titres de participation nominatifs de la Banque hypothécaire du canton de Genève, détenus par la Ville de Genève, en des actions nominatives de la nouvelle Banque cantonale de Genève SA.

Résolution, 3432. Préconsultation, 3451. Commission, 3452. Rapport 228 A.

5017 Suisses et étrangers: tous citoyens municipaux! (Ueli Leuenberger, Pierre Rumo et Marco Ziegler).

Annoncée, 3501. Développée, 4137. Préconsultation, 4140. Acceptée, 4143.

5018 Exonération des droits d'enregistrement et d'émoluments du Registre foncier (Olivier Cingria, Nicolas Meyer, Bernard Lescaze et Claude Miffon).

Annoncée, 3501. Développée, 4144. Acceptée, 4145.

VI. Table des interpellations

Cette table contient l'énoncé de toutes les interpellations développées, annoncées ou closes au cours de l'année, ainsi que les numéros des pages y relatives. Le nom de l'interpellateur figure entre parenthèses.

«Mémorial 145e année» 1987-1988

725 De quelles facilités supplémentaires les TPG ont-ils besoin pour améliorer leurs prestations en Ville de Genève? (Paul Dunner et Pierre Marti).

Réponse, 1351. Remarques, 1355, 1356.

«Mémorial 147e année» 1989-1990

704 Réhabilitation de la plaine de Plainpalais: horizon 2000? (Guy-Claude Geissmann, Guy Savary et Jean-Pierre Lyon).

Réponse, 992.

«Mémorial 149e année» 1991-1992

7018 Denrées périssables: je récupère! (Alexandra Gobet Winiger).

Réponse complémentaire, 3323. Remarque, 3324.

7024 Où en est le dossier sur la pauvreté en ville de Genève, minimum vital et exonération fiscale des bas revenus? (Jean-Jacques Monney).

Développée, 242, 245. Réponse, 243.

7025 Publicité: pourquoi le Grand Casino de Genève est-il pénalisé par rapport aux casinos étrangers? (Albert Chauffat).

(Jamais développée.)

7026 Vandalisme policier: qui paiera les pots cassés? (Véronique Pürro).

Retirée, 989.

«Mémorial 150e année» 1992-1993

7027 Combien pour le clic-clac du tic-tac? (Bertrand de Weck).
Annoncée, 104. Développée, 1038. Réponse, 1039.

7028 Que fait le Conseil administratif pour activer les travaux de la route du Bout-du-Monde? (Jean-Jacques Monney).
Annoncée, 246. (Jamais développée.)

7029 Halles de Rive: halles pour consommateurs fortunés? (Manuel Tornare).
Annoncée, 487. Développée, 1038. Réponse, 1072.

7030 Peut-on encourager la mise à disposition de surfaces murales pour les jeunes désirant s'exprimer par la peinture? (Manuel Tornare).
Annoncée, 487. Développée, 1076. Réponse, 1077.

7031 Gaine technique des Rues-Basses (Manuel Tornare).
Annoncée, 487. (Transformée en question orale p.1079.)

7032 En cas de panne de pipi-rooms aux Bastions: qui est puni? (Alexandra Gobet Winiger).
Annoncée, 876. Développée, 1418.

7033 Fraudes et déductions fiscales (Andrienne Soutter).
Annoncée, 1018. Développée, 1419. Réponse partielle, 1420. Réponse définitive, 3149.

7034 Les sociétés de musique et chorales seront-elles victimes d'une inquisition? (Corinne Billaud).
Annoncée, 1018, Développée, 1426.

7035 Ecole des Allières: suite et fin? (Jean-Pascal Perler).
Annoncée, 1018. Développée, 1427. Réponse, 1429.

7036 Locaux scolaires, études déjà en cours, autorisations de construire et concours d'architecture (Pierre Marti).

Annoncée, 1103. Développée, 1452. Réponse, 1452.

7037 Que sont-ils devenus? (Albert Chauffat, Gilbert Mouron et Olivier Moreillon).

Annoncée, 1104. Développée, 1454. Remarque, 3325.

7038 Accueil dans les établissements publics propriété de la Ville de Genève (lamentable exemple du Lacustre)... (Michel Ducret).

Annoncée, 1104. Développée, 1457. Réponse, 1457.

7039 Immeubles de la Ville de Genève inoccupés (Eléonore Witschi Bauraud).

Annoncée, 1104. Reportée, 1458. Développée, 1577.

7040 Patrouilleuses scolaires (Christian Zaugg).

Annoncée, 1289. Développée, 1608. Réponse, 1609.

7041 Sécurité des femmes dans les parkings (Véronique Pürro).

Annoncée, 1289. Reportée, 1611. Développée et réponse, 1920.

7042 On zippe à la SIP! (Bernard Lescaze).

Annoncée, 1421. Développée, 1643. Réponse, 1644.

7043 Musée d'art moderne: partenariat Ville-privé (Albert Knechtli).

Annoncée, 1421. Développée, 1641.

7044 C'est l'histoire d'un abonné au téléphone (Alexandra Gobet Winiger).

Annoncée, 1459. Développée, 1659. Réponse partielle, 1661. Remarques, 2586. Réponse, 2673.

7045 Parcs: au pas! (Roberto Broggini).

Annoncée, 1459. Développée, 1661. Réponse, 1662.

7046 Achat de mobilier par le Service des écoles (Brigitte Polonovski Vauclair).

Annoncée, 1540. Développée et réponse, 1927.

7047 La Ville de Genève sera-t-elle une fois propre?! (Pierre-Charles George).

Annoncée, 1619. Reportée, 1936. Développée, 2539.

7048 Travaux à la route du Bout-du-Monde? (Jean-Jacques Monney).

Annoncée, 1663. Reportée, 1936. Développée, 2537. Réponse, 2538.

7049 Introduction sournoise du salaire au mérite? (Bernard Paillard).

Annoncée, 1757. Développée, 2547.

7050 Les jardiniers interprètent-ils mal Yves Montand ou est-ce le chef d'orchestre qui rythme faussement le temps? (Roberto Broggini).

Annoncée, 1813. Développée, 2548. Réponse, 2549.

7051 En promotion (civique): le ballon de Côte à 1,60 franc/dl. (Roberto Broggini).

Annoncée, 1813. Développée, 2550. Réponses, 2550, 2551, 3323. Remarque, 3325.

7052 Maintien des organisations internationales à Genève: la Ville agit-elle? (Manuel Tornare).

Annoncée, 2300. Reportée, 2539. Transformée en question écrite (N° 2051), 2928.

7053 Musée des instruments anciens de musique (MIAM): pour une solution rapide (Bernard Lescaze).

Annoncée, 2945. Développée, 3222. Réponse, 3882.

7054 A quand des patrouilleuses dans les parcs et des seuils de ralentissement dans les Rues-Basses et d'autres zones piétonnes? (Olivier Coste).

Annoncée, 2945. Développée, 3230. Réponse, 3231.

Interpellations

7055 Buvette: pas net! (Roberto Broggini).

Annoncée, 2945. Développée, 3231. Réponse, 3323.

7056 Quelle souplesse dans les barèmes d'entrée à la GIM? (Michèle Künzler).

Annoncée, 3208. Reportée, 3499. Développée, 4118. Réponse, 4119.

7057 Un peu plus de clarté à la «Clairière» s.v.p. (Homy Meykadeh).

Annoncée, 3208. Développée, 3500.

7058 Sécurité des piétons dans la traversée des chaussées quai Ernest-Ansermet/passerelle Ecole-de-Médecine (Pierre Reichenbach).

Annoncée, 3325. Développée, 4131. Réponse, 4132.

7059 Incroyable mais vrai: la qualité de l'air en constante amélioration (Gilbert Mouron).

Annoncée, 3325. Développée, 4132. Réponse, 4134.

7060 La concierge n'était pas dans l'escalier! (Albert Chauffat).

Annoncée, 3325. Développée, 4134. Réponse, 4136.

7061 Où l'on voit un conseiller administratif confondre dangereusement les genres et prendre les plus grandes libertés avec les décisions du Conseil municipal en matière d'exécution du budget municipal (Catherine Hämmerli-Lang et Bernard Lescaze).

Annoncée, 3501. Développée, 4145. Réponse, 4146.

7062 Du travail pour les chômeurs: des actes! (Eric Mottu).

Annoncée, 3994.

VII. Table des questions écrites

Cette table contient l'énoncé de toutes les questions écrites (déposées ou qui ont reçu réponse au cours de l'année), ainsi que les numéros des pages y relatives. Le nom de l'auteur figure entre parenthèses.

«Mémorial 145e année» (1987-1988)

1010 Réorganisation de l'administration municipale (Laurent Extermann et Jean-Pierre Lyon).
Réponse, 20.

1063 Bilan énergétique et consommation d'eau des bâtiments de la Ville de Genève (Denise Adler).
Réponse, 1289.

«Mémorial 147e année» (1989-1990)

1136 Fluage de l'asphalte vers certains arrêts TPG (Michel Ducret).
Réponse, 3326.

1201 Amendes et caisses de la Ville (Michel Ducret).
Réponse, 2475.

«Mémorial 148e année» (1990-1991)

1217 Circulation à la route de Frontenex (Homy Meykadeh).
Réponse, 1290.

1229 Conciergerie de La Grange (Michel Ducret).
Réponse, 1291.

1230 Abri-bus ligne 3 (Adonise Schaefer).
Réponse, 1292.

1236 Places de parkings ou places promenades? (Christiane Marfurt).
Réponse, 1292.

«Mémorial 149e année» (1991-1992)

2002 Usage accru du domaine public par les établissements publics en vue d'y installer des terrasses (Albert Rodrik).
Réponse, 1541.

2005 Fête internationale annuelle de la musique du 21 juin: pourquoi pas Genève? (Manuel Tornare).
Remarques, 339.

2008 Rues-Basses lors des fêtes (Pierre-Charles George).
Réponse, 1758.

2012 Remplacement du matériel des pompiers (Guy Zwahlen).
Réponse, 21.

2013 Acceptation par le Conseil municipal d'un droit de superficie octroyé à la Société coopérative d'habitation de Genève (SCHG) sur le terrain de l'avenue Ernest-Pictet (François Sottas).
Réponse, 877.

2014 Gare de Cornavin: accès Montbrillant (Andrienne Soutter).
Réponse, 337.

2017 Déménagement de l'IGVG (Véronique Pürro Nicole).
Réponse, 1542.

2018 Que signifie le titre de «conseiller(ère) littéraire honoraire» de la Ville de Genève? (Michel Ducret).
Réponse, 22. Remarques, 104.

2024 Macarons de stationnement pour les habitants: à quand une expérience dans les quartiers? (Eric Mottu).

Réponse, 1759.

2025 Du neuf avec du vieux: bravo! (Alice Ecuvillon).

Réponse, 878.

2027 Double avis sur les arbres: est-ce utile? (Michel Ducret).

Réponse, 878.

«Mémorial 150e année» (1992-1993)

2029 Nouvelles lois sur la nationalité suisse (Gérald Crettenand).

Question, 104.

2030 Obligations légales accompagnant les propositions présentées au plénum (Jean-Pascal Perler).

Question, 186.

2031 Les parkings sont-ils vraiment pleins? (Caroline Dallèves Romaneschi).

Question 186. Réponse, 880.

2032 Que coûtent les Fêtes de Genève à la municipalité? (Ueli Leuenberger).

Question, 691.

2033 Promotions en chars à bancs de Trembley (Alain Comte).

Question, 1104. Réponse, 1760.

2034 Parois antibruit le long des voies CFF de Cornavin aux Délices (Michel Ducret).

Question, 1104. Réponse, 2476.

2035 Façade aveugle ruelle du Midi: combien a coûté ce barbouillage? (Michel Ducret).

Question, 1421. Réponse, 3075. Remarque, 3077.

2036 Abribus type «Ville de Genève»: où en est-on? (Michel Ducret).

Question, 1421.

2037 Rue Saint-Laurent: aménagement urbain ou chantier oublié? (Michel Ducret).

Question, 1421.

2038 Abribus à l'arrêt «place des Eaux-Vives»? (Michel Ducret).

Question, 1459.

2039 La Ville de Genève est-elle un mauvais payeur? (Jean-Pascal Perler).

Question, 1543. Réponse, 2675.

2040 Fonds municipal de décoration (Bernard Lescaze).

Question, 1620. Réponse, 2675.

2041 Quelle suite à la motion N° 1067 et quel avenir pour le Musée d'art et d'histoire? (Albert Rodrik).

Question, 1761.

2042 Catalogue du fonds commun des bibliothèques municipales: curieux répertoire (Albert Rodrik).

Question, 1762.

2043 Les partis sont-ils bannis des maisons de quartier? (Eric Mottu).

Question, 1762.

2044 Efforts de concertation: économies pour la Ville de Genève? (Ueli Leuenberger).

Question, 1896.

2045 Injustice vis-à-vis des locataires payants? (Michel Ducret).
Question, 1947.

2046 Maison La Concorde: où en est-on? (Pierre de Freudenreich).
Question, 2526.

2047 Rue Pedro-Meylan: creux et bosses (Pierre de Freudenreich).
Question, 2526.

2048 Réalisation d'un passage pour piétons au chemin du Champ-d'Anier (Michel Meylan).
Question, 2676.

2049 Immatriculation du véhicule d'un théâtre subventionné (Michel Ducret).
Question, 2946. Réponse, 3995.

2050 Parcage sauvage rue de Villereuse (Michel Ducret).
Question, 2946.

2051 Organisations internationales à Genève (Manuel Tornare).
Question, 2946.

2052 Coût de métamorphoses (Pierre Marti).
Question, 2946.

2053 Projet de liquidation et répartition des dons reçus par l'Association des Tilleuls (Jeannette Schneider-Rime, Marie-Laure Bonard-Vatran et Alphonse Paratte).
Question 2975.

2054 Etalement excessif du marché Liotard (Guy Dossan).
Question, 3501.

2055 Entretien du talus du parc Geisendorf, rue de Lyon (Michel Ducret).
Question, 3885.

2056 Coût d'une ligne jaune (Pierre Marti).
Question, 4120.

2057 De l'opportunité de certaines dépenses du SEVE (Catherine Hämmerli-Lang).
Question, 4151.

VIII. Table des questions orales

Cette table contient l'énoncé de toutes les questions orales (posées ou ayant reçu réponse au cours de l'année), ainsi que les numéros des pages y relatives. Le nom de l'auteur figure entre parenthèses.

«Mémorial 148e année» (1990-1991)

311 Comptes du Centre sportif de la Queue-d'Arve (Pierre Reichenbach).
Question, 884. Réponse, 885.

«Mémorial 149e année» (1991-1992)

31 Réfection du chemin reliant la rue de la Dôle à la rue Cavour (Albert Chauffat).
Relance, 1900. Réponse, 2866.

51 Portes d'entrée et guichets de l'ancienne SIP (Robert Pattaroni).
Question et réponse partielle, 340. Relance, 582. Réponse, 583.

63 Réfection de la zone piétonne des Rues-Basses (Norbert-Max Blauenstein).
Relance et réponse, 583.

«Mémorial 150e année» (1992-1993)

67 Poubelles au Bourg-de-Four (Pierre-Charles George).
Question, 105. Réponse, 106.

68 Glacier de la Madeleine (Pierre-Charles George).
Question, 105.

69 Réouverture du restaurant Le Lacustre (Michel Ducret).
Question et réponse, 106.

Questions orales

70 Traversée de la rade (Eric Mottu).
Question, 186. Réponse partielle 187.

71 Attaché de presse pour le département de M. Rossetti et à quoi sert le Service de l'information de la Ville de Genève (Eric Mottu).
Question et réponse, 188.

72 Sécurité des piétons à la rue de la Croix-Rouge (Pierre Reichenbach).
Question et réponse, 189. Remarque, 191. Réponse, 584.

73 Préau de l'école des Vollandes et habitants des immeubles avoisinants (Sabine Fivaz).
Question et réponse, 247.

74 Place de jeux de Champ-d'Anier (Alexandra Gobet Winiger).
Question et réponse, 339.

75 Plaques épigraphiques (Alexandra Gobet Winiger).
Question, 339.

76 Régime du chalet «Le Petit Jacob» (Pierre-Charles George).
Question, 580. Réponse, 581.

77 Amélioration de la circulation entre Champel et Carouge (Gilbert Mouron).
Question, 581. Réponse, 582.

78 Espace économique européen et lois cantonales (Eric Mottu).
Question, 882. Réponse, 883.

79 Avenir du 35, rue de Lyon (Alice Ecuvillon).
Question, 883. Réponse, 884.

80 Réception en l'honneur de l'unique champion olympique suisse (Georges Queloz).

Question et réponse, 884. Remarques, 890, 1028.

81 Alentours de la villa Freundler transformés en basse-cour (Corinne Billaud).

Question, 884.

82 Exercices d'évacuation dans les écoles (Hélène Ecuyer).

Question, 1105. Réponses, 1106, 3327.

83 Aménagement du parcours de la ligne 11 des TPG (Alain Dupraz).

Question et réponse, 1106.

84 Animation des Halles de l'Ile (Véronique Pürro).

Question et réponse, 1107.

85 Utilisation des locaux du Grand Casino (Manuel Tornare).

Question et réponse partielle, 1293.

86 Respect de la convention collective par les établissements de McDonald's (Ueli Leuenberger).

Question, 1293. Réponse, 1421.

87 Travaux à Wilson et remplacement du pavillon utilisé pour le parascolaire (Paul Dunner).

Question et réponse partielle, 1294.

88 Travaux d'aménagement de la ligne de bus N° 11 à la rue Hoffmann (Paul Dunner).

Question, 1294. Réponse, 1295.

89 Pin's représentant un monsieur portant un cercueil (Laurette Dupuis).

Question, 1295. Relance, 1544.

Questions orales

90 Coût de la piste cyclable dans le quartier de Champel (Pierre Muller).
Question, 1296. Relance, 1900. Réponse, 2866.

91 Travaux à la piscine de Varembé (Hélène Ecuyer).
Question et réponse, 1296.

92 Exposition des travaux des lauréats du concours d'architecture de la Ville à Meyrin-Satigny? (Eric Mottu).
Question et réponse, 1297, 1298.

93 Est-ce que la Ville participe aux discussions qui ont lieu entre le DIAAR et les représentants des milieux des locataires? (Alexandra Gobet Winiger).
Question et réponse, 1299.

94 Conflit entre le Conseil administratif et la Salle Patiño (Barbara Polla).
Question, 1376. Réponse, 1377. Relance, 1422. Réponse, 1466.

95 Etudiant programmeur analyste au SEVE (Jean-Pascal Perler).
Question, 1423. Relance, 2948. Réponse, 3503.

96 Logements de la Ville occupés par des squatters (Bernard Lescaze).
Question et réponse, 1460.

97 Durée des travaux à la rampe du Bout-du-Monde (Michel Ducret).
Question et réponse, 1461.

98 Remplacement des deux conservateurs du Musée d'art et d'histoire ayant pris leur retraite (Albert Rodrik).
Question, 1543. Réponse, 1664.

99 Nettoyage des salles louées (Michel Meylan).
Questions et réponses, 1544, 1545.

100 Aménagements des voies de circulation à la rue de la Servette (Bernard Lescaze).
Question et réponses, 1545, 1546, 1813.

101 Bâtisse à l'entrée de la maison des Tilleuls (Gilbert Mouron).
Question, 1546. Réponse, 1813.

102 Aménagements sur l'ex-parcelle de la COOP (Pierre Reichenbach).
Question et réponse, 1546.

103 Décision du Conseil administratif au sujet du Festival Archipel (Antonio Soragni).
Question et réponse, 1762. Relance et réponse, 1814.

104 Buvette du kiosque des Bastions (Roberto Broggini).
Question 1815. Réponse, 1896.

105 Annuaire de l'administration municipale (Corinne Billaud).
Question, 1897. Réponse, 1898.

106 Transfert des aides ménagère à l'AMAF (Ueli Leuenberger).
Question et réponse, 1899.

107 Entretien des horloges de la Ville (Gilbert Mouron).
Question, 1902. Réponse partielle, 1902.

108 «Taggers» et murs de l'école de Pré-Picot (Jean-Pascal Perler).
Question 2586. Réponse, 3503.

109 Récupération du papier à la salle du Grand Conseil (Philippe Bussien).
Question et réponse, 2586.

Questions orales

110 Bornes et chaîne à la place de la Navigation (Roberto Broggini).
Question 2587. Relance, 2948, 3152. Réponse, 3502.

111 Signature apposée sur les réponses du Conseil administratif (Albert Rodrik).
Question et réponse, 2587.

112 Etendue des dégâts causés par la grande échelle des pompiers (Bernard Lescaze).
Question 2588. Réponse, 2594.

113 Offre pour le Musée des instruments anciens de musique (Bernard Lescaze).
Question et réponse, 2676.

114 Centrale Basis au Grütli (Bernard Lescaze).
Question, 2676. Réponse, 2677.

115 Conseil des sages, Conseil des jeunes (Albert Rodrik).
Question et réponse, 2678.

116 Association Peau-d'Ane (Pierre Marti).
Question et réponse, 2679.

117 Occupation temporaire des chômeurs (Eric Mottu).
Question et réponse partielle, 2680.

118 Suppression de la boîte à idées au département des affaires sociales (Pierre Rumo).
Question, 2680. Réponse, 2681.

119 Position du Conseil administratif sur l'autoroute du Sud-Léman? (Eric Mottu).
Question et réponse partielle, 2681.

120 Sculpture de Hans Rudolph Huber sur la place du Rhône (René Winet).

Question et réponses, 2946, 2947, 3501. Relance, 4153.

121 Calcul de l'indemnité sur le carburant (Gilbert Mouron).

Question, 2948. Réponse, 3502. Remarques, 3504, 3505. Relance, 3816. Réponse, 3817.

122 Statue *La Flamboyante* sur la place des Bergues (Roberto Broggini).

Question, 2948. Relance, 3152. Réponse, 3502.

123 Rabais au Victoria Hall pour l'Ecole internationale (Barbara Cramer).

Question, 2949. Réponse, 3328.

124 Cyclistes parmi les piétons au quai du Mont-Blanc (Pierre-Charles George).

Question, 3153.

125 Horloge fleurie:

- Quel est le véhicule à côté de l'horloge fleurie? (Eléonore Witschi Bauraud).

Question et réponse, 3153.

- Est-il exact qu'il n'y a pas eu d'autorisation du domaine public pour cette voiture? (Nicole Bobillier).

Question 3210. Réponse, 3211.

126 Avancement des travaux sur la traversée de la rade (Homy Meykadeh).

Question et réponse, 3209.

127 Remaniement de la circulation à Saint-Gervais (Roberto Broggini).

Question et réponse, 3209.

128 Distribution des fonds reçus pour les Tilleuls à d'autres œuvres de bienfaisance (Bernard Lescaze).

Question et réponse partielle, 3210.

129 Démarches des pétitionnaires avant de lancer une pétition (Homy Meykadeh).

Question, 3328.

130 Publicité pour le tabac et l'alcool (Gilbert Mouron).

Question et réponse, 3329.

131 Voyage du Conseil administratif:

– Le Conseil administratif en week-end à Istanbul (Bernard Lescaze).

Question et réponse, 3329.

– Attachement de notre Ville au respect des Droits de l'homme (Ueli Leuenberger).

Question et réponse, 3454.

– Liste des pays dans lesquels les Droits de l'homme sont respectés (Albert Rodrik).

Question et réponse, 3456.

132 Récolte des signatures à Champel pour le référendum sur Vermont (Bernard Lescaze).

Question, 3329.

133 Libéralisation des casinos (Guy Dossan).

Question et réponse partielle, 3453.

134 Lâcher de ballons organisé par l'ANIM (Hélène Ecuyer).

Question, 3455. Réponse, 3501.

135 Rénovation et barrières au Musée Voltaire (Gilbert Mouron).

Question, 3505. Réponse, 3506. Relance, 4152.

136 Récupérateurs de textiles en ville (Gilbert Mouron).

Question et réponse, 3506.

137 Jour d'ouverture du Salon du livre (Karin Rieser).
Questions, 3506, 3817. Réponses, 3507, 3818.

138 Tract publicitaire (Olivier Cingria).
Question et réponse partielle, 3507.

139 Remise du Prix Jean-Jacques Rousseau au Salon du livre (Brigitte Polonovski et Pierre-Charles George).
Questions et réponses, 3816, 3818.

140 Véhicules du SEVE et de la Voirie garés sur les pistes cyclables (Roberto Broggini).
Question et réponse, 3885.

141 Demi-journée de congé pour le personnel des bibliothèques municipales pour aller au Salon du livre (Gérald Crettenand).
Question, 4121.

142 Chantier de la rue de la Servette-rue Antoine-Carteret (René Winet).
Question, 4151.

143 Parcours cycliste fléché les jours de marché (Roberto Broggini).
Question, 4151. Réponse, 4152.

144 Aménagement de la place Longemalle (Eric Mottu).
Question et réponse, 4152.

145 Aéroport de Genève en péril! (Eric Mottu).
Question et réponse, 4153.

IX. Table des initiatives municipales

Néant

X. Table des pétitions

Cette table contient la nomenclature de toutes les pétitions dont le Conseil municipal s'est occupé au cours de l'année, ainsi que les numéros des pages y relatives.

«Mémorial 148e année» (1990-1991)

55 Pétition de l'Association de la garderie-nursery des Sources concernant une meilleure hygiène canine au voisinage de la garderie.

Rapport 211 A.

64 Pétition d'entreprises de la construction: «Davantage de concurrence: Oui! mais pas au plus mauvais moment! Pas n'importe comment!»

Rapport 160 A.

«Mémorial 149e année» (1991-1992)

2 Pétition de la Fédération économique du centre-ville demandant une collaboration durable entre les pouvoirs de la Ville de Genève et les milieux de l'économie.

Rapport 109 A.

4 Pétition de la Société des peintres, sculpteurs, architectes suisses demandant un local pour les artistes.

Rapport 120 A.

10 Pétition du Groupement des habitants de Vermont qui s'oppose à la construction d'un garage souterrain à la rue du Vidollet.

Rapport 127 A.

11 Pétition de l'Association pour la défense économique des Pâquis, qui s'oppose au nouveau plan général de la circulation aux Pâquis.

Rapport 150 A.

12 Pétition du Comité «Trop de bruit à Plainpalais».

Rapport 198 A.

13 Pétition des parents d'élèves de l'école des Allières concernant des problèmes d'accès à l'école des Allières.

Rapport 116 A.

15 Pétition demandant de remplacer les cours de protection civile par des activités réellement utiles à la population: nettoyage et débroussaillage de forêts, de cours d'eau, etc.

Rapport 196 A.

16 Pétition de l'Association des intérêts de la rue de Rive demandant de réaliser sans délai les travaux prévus dans cette rue.

Rapport 112 A.

20 Pétition de la Coopérative 15-15 bis, rue des Gares, de l'Association du 19, rue des Gares, de la Coopérative Emphytehome, de la Coopérative La Rencontre, de la SI rue des Gares 29, de l'Association 24 Montbrillant, de l'Association des habitants de l'Ilot 13, de la Maison de quartier Ilot 13 et de la Coopérative La Ciguë, demandant la fermeture de la rue des Gares à toute circulation motorisée.

Rapport 130 A.

21 Pétition de diverses associations, clubs, crèches, paroisses, mouvements du quartier des Pâquis ainsi que de l'Association suisse des transports: revivre aux Pâquis.

Rapport 150 A.

22 Pétition de promeneurs concernant le Café de la Tour au bois de la Bâtie.

Rapport 123 A.

23 Pétition d'habitants concernant la disparition, au bois de la Bâtie, du chemin entre le Café de la Tour et le pont Butin.

Question et réponse, 1296.

«Mémorial 150e année» (1992-1993)

26 Pétition des habitants de la Maison Freundler intitulée: contre l'évacuation de la Maison Freundler.

Commission, 20. Rapport 208 A.

27 Pétition de la Maison de quartier de Plainpalais demandant l'attribution de la Tour Blavignac à la Maison de quartier de Plainpalais.

Commission, 336. Rapport 176 A.

28 Pétition demandant le maintien du «podium» et de la rampe du Café-Restaurant de l'Hôtel-de-Ville.

Commission, 336.

29 Pétition contre la mise sous cloche du jet d'eau.

Commission, 876.

30 Pétition des Cadets de Genève concernant la location du Victoria Hall.

Commission, 1459.

31 Pétition du CARAR (Cartel des sociétés d'artistes et d'artisans d'art du canton de Genève) pour le maintien du Centre d'art en l'Ile.

Commission, 1757.

32 Pétition pour qu'un vrai arbre soit planté au haut du boulevard du Pont-d'Arve.

Commission, 1757.

33 Pétition concernant la sécurité des enfants et le maintien des patrouilleuses scolaires.

Commission, 2110. Rapport 215 A.

34 Pétition du Football Club City, concernant l'utilisation des stades du Bois-des-Frères et des Libellules.

Commission, 2110.

35 Pétition demandant de sauver la dernière entreprise de fabrication de glaces artisanales du canton.

Commission, 2475. Rapport 212 A.

36 Pétition de l'Association des habitants des Genêts demandant que leurs enfants puissent fréquenter l'école de Trembley.

Commission, 2475.

37 Pétition de la Fondation CAP Loisirs, qui recherche des locaux et demande la mise à sa disposition de la villa Freundler.

Commission, 2672.

38 Pétition des habitants des 29 à 39, rue Chabrey, pour une prise en charge accrue par la Ville des déchets organiques.

Commission, 2672. Rapport 217 A.

39 Pétition de l'Association des habitants du Mervelet, qui s'oppose aux propositions N°s 166 et 167 concernant un schéma directeur et un plan localisé de leur quartier.

Commission, 2672. Rapport 210 A.

40 Pétition d'habitants bénéficiaires des prestations du Service social, qui protestent contre l'abandon du service de blanchisserie.

Commission, 2672.

41 Pétition de l'Association des habitants du Centre et de la Vieille-Vile, intitulée: non à une Vieille-Ville «réserve d'Indiens»: halte à la démagogie!

Commission, 3074.

42 Pétition du Groupe de parents du jardin d'enfants Asters-X contre les déjections animales dans les rues Schaub et voisines.

Commission, 3074.

43 Pétition de l'Association des usagers des transports publics pour le prolongement des lignes 11 et/ou 14 des TPG.

Commission, 3322.

44 Pétition de l'Association des parents de Plainpalais concernant la construction d'une salle de gymnastique pour l'école de la Roseraie.

Commission, 3562.

45 Pétition du Parti socialiste, intitulée: du travail pour les chômeurs et les chômeuses - un centime additionnel de solidarité!

Commission, 3562.

46 Pétition de ORFEE (Organisation de résistance contre les fuites de l'emploi à l'extérieur) contre le démantèlement de la Radio suisse romande à Genève.

Commission, 3563.

XI. Table de la correspondance

Cette table contient l'énumération de toutes les lettres adressées au Conseil municipal au cours de l'année, ainsi que les numéros des pages y relatives.

1 Lettres de démission du Conseil municipal de:
- Mme Irène Schlemmer, *page 3*.
- M. Guy Zwahlen, *page 3*.
- M. André Waldis, *page 699*.
- M. Hubert Launay, *page 1028*.
- M. Paul Dunner, *page 1484*.
- Mme Sylvia Menoud-Poget, *page 1675*.
- Mme Françoise Provins-Fehlmann, *page 1676*.
- M. Jean-Jacques Monney, *page 1954*.
- M. Pierre Niquille, *page 1955*.
- Mme Isabelle Mili, *page 2230*.
- M. Christian Buonomo, *page 2328*.
- M. Philippe Bussien, *page 2984*.

2 Lettres de démission de:
- Mme Colette Perrottet-Ducret, du conseil de fondation de la Maison des jeunes de Saint-Gervais, *page 1138*.
- M. Denis Menoud, de la commission de réclamation de la taxe professionnelle, *page 3238*.

3 Lettre du Comité du 150e anniversaire de l'autonomie communale.
Page 700.

4 Lettre du Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs, concernant le Mc Donald's.
Page 1485.

5 Lettre du Conseil administratif au sujet des coûts engendrés par le rapport N° 113 A.
Page 1818.

6 Lettre de M. Hervé Dessimoz, député et président de la commission ad hoc de la future Banque cantonale, concernant les décisions prises par la commission le 17 décembre 1992.

Page 2329. Remarques, 2486. Commission, 2487.

7 Lettre de M. Denis Menoud, député, au sujet de la banque cantonale unique.

Page 2984. (Voir R 5015.)

8 Lettre de la Coordination des maisons de quartier et centres de loisirs concernant la Tour Blavignac.

Page 3238.

9 Lettre de Pro-Zénith SA.

Page 3510. Commission, 3511.

XII. Table des élections

Cette table contient l'énoncé de toutes les élections, nominations, désignations et prestations de serment auxquelles le Conseil municipal a procédé au cours de l'année, ainsi que les numéros des pages y relatives.

1 Prestation de serment:
- M. Guy Dossan, *page 3*.
- M. Antonio Soragni, page 277.
- M. Roberto Broggini, *page 1139*.
- M. Jean-Jacques Maillard, *page 1139*.
- M. Alphonse Paratte, *page 1677*.
- M. Jean-Luc Chalut, *page 2331*.
- M. Marc Flaks, *page 2331*.
- M. Jean-Pierre Oberholzer, *page 2331*.
- M. Didier Bonny, *page 2331*.
- Mme Catherine Hämmerli-Lang, *page 2599*.
- M. Bernard Nicole, *page 2599*.
- M. Daniel Sormanni, *page 3240*.

2 Président du Conseil municipal.
Page 9.

3 Bureau du Conseil municipal.
Pages 9 à 12, 2331.

4 Commission de l'aménagement.
Page 13.

5 Commission des beaux-arts.
Page 14.

6 Commission des finances.
Page 14.

7 Commission du logement.
Page 14.

8 Commission des naturalisations.
Page 14.

9 Commission des pétitions.
Page 14.

10 Commission du règlement.
Page 15.

11 Commission sociale et de la jeunesse.
Page 15.

12 Commission des sports et de la sécurité.
Page 15.

13 Commission des travaux.
Page 15.

15 Commission de réclamation de la Taxe professionnelle.
Page 3513.

16 Fondation de la Maison des jeunes.
Page 1486.

23 Commission de la petite enfance.
Page 2600.

XIII. Table des divers

Cette table contient tous les objets ne trouvant pas place dans les autres tables.

3 Formation du bureau du Conseil administratif et répartition des services.

Page 2.

4 – Discours du président sortant. *Page 4.*
– Discours du président élu. *Page 12.*

6 Condoléances à:
– Mme Jacqueline Burnand pour le décès de son père, *page 2.*
– M. Pierre-Charles George pour le décès de sa mère, *page 122.*
– M. Olivier Moreillon pour le décès de sa mère, *page 699.*
– M. Georges Queloz pour le décès de son père, *page 1138.*
– M. Guy Reber, secrétaire général du Conseil administratif, pour le décès de son frère, *page 1675.*
– Mme Nicole Bobillier pour le décès de son père, *page 2230.*
– M. Pierre Marti pour le décès de sa mère, *page 2595.*

Décès de:
– M. Frédéric Rochat, ancien maire et ancien conseiller de la Ville de Genève, *page 699.*
– M. Charles Goerg, ancien conservateur en chef du Musée d'art et d'histoire, *page 3158.*
– Mme Arlette Dumartheray, ancienne conseillère municipale, *page 3890.*

7 Règlement du Conseil municipal.

Pages 397, 1485.

8 Fixation des jours et heures des séances.

Page 4.

Divers

9 Nomination dans l'administration municipale de:

- M Alain Jacquesson au poste de directeur de la Bibliothèque publique universitaire, *page 4126*.

11 Ordre du jour:

Pages 80, 102, 123, 246, 276, 346, 1138, 1386, 2474, 2866, 2986, 3193, 3239, 3462, 3511, 4126.

12 Liste des objets et questions en suspens.

Pages 700, 2306, 2486.

13 Sortie du Conseil municipal.

Page 346.

14 Vœux de santé et félicitations à:

- M. Christian Zaugg, pour la naissance de son fils Dorian, *page 26*.
- Mme Caroline Dallèves Romaneschi, pour la naissance de son fils Louis, *page 276*.
- Mme Marie-Laure Bonard et à M. Paul Dunner, pour leur anniversaire, *page 1054*.
- M. Jacques Apothéloz, pour la naissance de son fils Stéphane, *page 1138*.
- M. Alain Vaissade, conseiller administratif, qui a subi une opération, *page 1674*.
- M. Norbert-Max Blauenstein, pour la naissance de sa fille Tatum Kelly, *page 3890*.
- M. Albert Chauffat, pour la naissance de son petit-fils, *page 4126*.

15 Convocation des commissions, des séances plénières, des chefs de groupe et des présidents des commissions du Conseil municipal:

- Commission de l'aménagement, *page 1138*.
- Séance de naturalisation, *page 1138*.
- Commission du logement, *page 3828*.
- Commission des pétitions, *page 3211*.

- Commission des travaux, *pages 875, 1620, 1626, 1818, 2976, 3828.*
- Chefs de groupe, *pages 698, 1675, 3511, 3564.*
- Séance plénière extraordinaire, *pages 2596, 2686.*
- Chefs de groupe, bureau, Mmes Rossi et Burnand et M. Mouron, *pages 2599, 2682.*
- Du Conseil municipal pour la présentation du plan directeur communal d'aménagement «Genève 2001», *page 3510.*

16 Information concernant «Circulation 2000».

Pages 698, 1675.

17 Requêtes en naturalisation genevoise:
- 7e liste, *page 1666.*
- 8e liste, *page 1667.*
- 9e liste, *page 1668.*
- 10e liste, *page 1669.*
- 11e liste, *page 3233.*
- 1re liste, *page 3820.*

18 Rapport de gestion N° 23 de la Fondation pour l'aménagement du quartier des Grottes, exercice 1991.

Page 726.

19 Situation des crédits d'investissements en cours:
- au 31 décembre 1991, *pages 254 à 274.*
- au 31 mai 1992, *pages 1114 à 1137.*

20 Information sur les difficultés que rencontre le Conseil administratif à présenter pour 1993 un budget équilibré.

Page 274.

21 Information sur le livre le «Sablier fendu» qui sera distribué comme cadeau de Noël aux prestataires de la Ville de Genève.

Page 698.

22 Cérémonies et manifestations diverses:
- Fêtes des promotions, *page 26*.
- 150e de l'autonomie communale, *pages 110 à 117*.
- Fête de la musique, *pages 122, 191*.
- Réception en l'honneur de Marc Rosset, médaillé olympique, *page 890*.
- A la mémoire des soldats de Genève morts au service de la patrie, *page 1485*.
- De la Compagnie 1602 pour l'hommage aux victimes de l'Escalade, *page 1485*.
- Commémoration de l'Escalade au sein du Conseil municipal, *pages 1955, 2132*.

23 Emprunts par la Ville de Genève.
- 80 millions de francs, *page 698*.
- 100 millions de francs, *page 2594*.

24 Communication concernant la maison La Concorde.
Page 1026. Question et réponse, 1107.

27 Présentation de la liste des jurés auprès des Tribunaux pour l'année 1994.
Page 3240. Remarque, 3328. Arrêté, 3334.

28 Salle du Grand Conseil:
- Retransmission des débats par haut-parleurs (Bernard Paillard).
Question et réponse, 3818.

29 Communication concernant le rapport des experts et les 101 propositions du Conseil administratif.
Pages 1674, 3886.

30 Information sur la kermesse de l'American Women's Club of Geneva.
Page 1674. Questions, 1896, 1901. Réponses, 1897, 1901.

Divers

31 Rapport de gestion de l'exercice 1991 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.

Page 1467. Commission, 1484.

32 Action «Pin's du Conseil municipal» en faveur du «Fonds de chômage Ville de Genève».

Pages 1676, 1955. Question, 1947. Remarque, 2599.

34 Invitation pour le bilan du Cerf-Volant.

Page 881.

35 Prix solaire suisse 1992.

Page 1466.

36 Convention d'affichage entre l'Etat, la Ville et la Société générale d'affichage.

Page 1466.

37 Conseillère fédérale genevoise:

- Doléances sur la non-élection de Mme Christiane Brunner, *page 2954.*
- Félicitations à Mme Ruth Dreifuss et invitation à la fête donnée en son honneur le 19 mars, *page 2982.*

38 Invitation par les organisateurs du parlement des jeunes (Guy Savary).

Page 2975.

39 Commentaires sur les résultats de l'exercice 1992.

Page 2982.

40 Référendum contre l'étude d'un demi-groupe scolaire sur l'îlot 14 et contre l'étude d'un demi-groupe scolaire au chemin de Vincy.

Page 3510.

Divers

41 Initiative intitulée «Du travail pour les chômeurs et les chômeuses: un centime additionnel de solidarité!».

Page 3510.

42 Information concernant le quartier de Villereuse: ruelle du Couchant-ruelle du Midi-rue Saint-Laurent.

Page 3826.

43 Résultats de l'opération villages roumains.

Page 3827.

44 Visite du bureau du Conseil municipal de Genève au Conseil communal de Lausanne.

Page 3890.

XIV. Table des orateurs

Cette table contient les noms et prénoms des conseillers administratifs et municipaux, ainsi que la mention des objets sur lesquels ils se sont exprimés avec les numéros des pages y relatives.

ADLER, Mme Denise (PEG):

Questions écrites:

N° 1063 (Bilan énergétique et consommation d'eau en Ville de Genève) 1289.

APOTHÉLOZ, Jacques (L):

Propositions et rapports:

N° 5 (Extension du centre sportif des Evaux) 1687.
N° 113 (Travaux dans divers bâtiments publics) 1739.
N° 130 A (Fermeture de la rue des Gares) 786.
N° 136 (Budget 1993) 2243.
N° 198 A (Trop de bruit à Plainpalais) 3343.

Motions:

N° 1065 (Messagerie électronique) 226, 231.

Divers:

N° 14 (Félicitations) 1138.

BAEHLER, Raoul (V):

Motions:

N° 327 (Transport public «La Ceinture») 1325.

BILLAUD, Mme Corinne (R):

Propositions et rapports:

N° 385 (Ilot 13 des Grottes) 2614.
N° 97 (12e Programme financier quadriennal) 415.
N° 107 (Congé spécial aux fonctionnaires) 199.

Interpellations:

N° 7034 (Sociétés de musique et chorales) 1018, 1426.

Questions orales:

N° 81 (Parages de la villa Freundler) 884.
N° 105 (Annuaire de la Ville de Genève) 1897, 1898.

Elections:

N° 3 (Bureau du Conseil municipal) 2331.

BLAUENSTEIN, Norbert-Max (L):

Propositions et rapports:

N° 109 A (Collaboration entre la Ville et les milieux de l'économie) 129.
N° 187 (Bateau de la Société de sauvetage) 3127.
N° 196 A (Cours de la Protection civile) 3290, 3295.

Résolutions:

N° 5017 (Suisses et étrangers: tous citoyens municipaux) 4140.

Questions orales:

N° 63 (Réfection de la rue de Rive) 583.

Divers:

N° 14 (Félicitations) 3890.

BOBILLIER, Mme Nicole (S):

Propositions et rapports:

N° 135 (Système d'alarme des agents feu) 1503, 1506.
N° 198 A (Trop de bruit à Plainpalais) 3344.

Motions:

N° 1064 (Réouverture du parc Freundler) 223, 224.
N° 1112 (Arcades vides) 1663, 2539.
N° 1119 (Baux d'insertion pour jeunes entreprises) 2525, 2928, 2929, 2934.
N° 1120 (Viol: arme de guerre, crime contre l'humanité) 2561.

Résolutions:

N° 5008 (Creys-Malville) 484, 485, 661.

Questions orales:

N° 125 (Horloge fleurie) 3210.

Divers:

N° 6 (Condoléances) 2230.

BONARD-VATRAN, Mme Marie-Laure (L):

Propositions et rapports:

N° 114 A (Construction économique des crèches) 141.
N° 136 (Budget 1993) 2284.
N° 152 (PLQ à l'avenue Krieg) 2339.
N° 172 (Groupe scolaire des Genêts) 3000, 3001.
N° 189 A (Les crèches comme prolongement de l'habitat) 3104, 3109.

Motions:

N° 1135 (Blanchisserie du Service social) 3877.

Questions écrites:

N° 2053 (Association des Tilleuls) 2975.

Divers:

N° 14 (Félicitations) 1054.

BONNY, Didier (DC):

Propositions et rapports:

N° 217 A (Déchets organiques à la rue Chabrey) 4003.

Motions:

N° 1129 (Jour de fermeture des musées) 3493.

Résolutions:

N° 5014 (Patrouilleuses scolaires) 2672, 2718.

Elections:

N° 1 (Prestation de serment) 2331.

BRAUN-ROTH, Mme Hélène (DC):

Motions:

N° 1005 (Parlement des jeunes) 637.

BROGGINI, Roberto (PEG):

Propositions et rapports:

N° 136 (Budget 1993) 2237.
N° 176 A (Tour Blavignac) 2705.
N° 198 A (Trop de bruit à Plainpalais) 3348.
N° 205 (Tram 13) 3811.
N° 208 A (Villa Freundler) 3959.

Motions:

N° 1093 (Itinéraires touristiques) 1414.
N° 1106 (Trafic à la rue Liotard) 1636.
N° 1109 (Maison Freundler) 1619, 1928, 1933, 1936, 3452, 3453.
N° 1116 (Saint-Gervais) 2576, 2584.
N° 1127 (Une petite action facile) 3479.

Interpellations:

N° 7045 (Parcs: au pas!) 1459, 1661, 1662, 1663.
N° 7050 (Ramassage des feuilles mortes) 1813, 2548, 2549.
N° 7051 (Prix des boissons aux promotions civiques) 1813, 2550, 2551, 3323, 3325.
N° 7055 (Buvette: pas net) 2945, 3231, 3323.

Questions orales:

N° 96 (Logements inoccupés en Ville de Genève) 1460.
N° 104 (Buvette du kiosque des Bastions) 1815.

N° 110 (Bornes et chaîne à la place de la Navigation) 2587, 2948, 3152, 3502.
N° 122 (La *Flamboyante*) 2948, 3152, 3502.
N° 127 (Circulation à Saint-Gervais) 3209.
N° 140 (Véhicules du SEVE et de la Voirie) 3885.
N° 143 (Parcours fléchés et marchés) 4151, 4152.

Elections:

N° 1 (Prestation de serment) 1139.

BUONOMO, Christian (DC):

Propositions et rapports:

N° 89 (Budget du Grand Théâtre) 332.
N° 107 (Congé spécial aux fonctionnaires) 201.
N° 136 (Budget 1993) 2221.
N° 150 A (Circulation aux Pâquis) 1522.
N° 156 (Coquille acoustique) 1872.

Motions:

N° 1077 (Economie touristique) 103, 486, 670, 691, 1825.
N° 1086 (Pour le maintien du Restaurant Z) 669.
N° 1103 (Pour un assouplissement des PLQ) 1918.
N° 1104 (Entretien des logements municipaux) 1617.
N° 1115 (Nouvelle méthode d'étude du budget) 2300, 2564, 2571.

Correspondance:

N° 1 (Démission) 2328.

BURNAND, Mme Jacqueline, conseillère administrative:

Propositions et rapports:

N° 385 (Ilot 13 des Grottes) 2618, 2621, 2622.
N° 84 (Collecteur séparatif à Frontenex) 388.
N° 91 (Régime des zones de construction îlot Moulins-Raichlen) 51, 67, 73, 76.
N° 92 (PLQ aux Minoteries) 51, 67.
N° 95 (Quai Turrettini) 128.
N° 97 (12e Programme financier quadriennal) 423.
N° 111 (PLQ au boulevard de la Cluse) 596, 599, 1026.
N° 113 (Travaux dans divers bâtiments publics) 1722, 1730, 1731, 1732, 1733, 1734, 1735, 1736, 1743, 1753, 1754.

N° 116 A (Problèmes d'accès à l'école des Allières) 483, 882.
N° 122 (PLQ au boulevard Saint-Georges) 629.
N° 130 A (Fermeture de la rue des Gares) 787.
N° 131 (PLQ à la rue de Villereuse) 3208.
N° 132 (PLQ à l'avenue d'Aïre) 1222.
N° 134 (Demi-groupe scolaire à la rue Micheli-du-Crest) 2643.
N° 136 (Budget 1993) 2151, 2152, 2153, 2154, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2162, 2164, 2165, 2166.
N° 138 (PLQ au plateau de Frontenex) 966, 967, 969.
N° 145 (Reconstruction de l'école du Mail II) 1286.
N° 146 (Groupe scolaire de Pré-Picot) 1235.
N° 156 (Coquille acoustique) 1543, 1548, 1872.
N° 158 (Rénovation de l'immeuble 10, rue de la Chapelle) 2670.
N° 160 A (Règlement sur les adjudications) 1855.
N° 161 (Villa Freundler) 1892.
N° 163 (Acquisition de la SI avenue Weber) 2389, 2390.
N° 165 (SDQ La Forêt) 2404, 3547, 3548.
N° 167 (PLQ à l'avenue Riant-Parc) 3603.
N° 170 (Droit de superficie à la rue Pestalozzi) 3621.
N° 174 A2/B (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 2365, 3072, 3089, 3091.
N° 175 (Cinéma Manhattan) 2471.
N° 176 A (Tour Blavignac) 2703.
N° 194 (Tour Blavignac) 3200, 3202, 3204, 3205, 3218, 3239.
N° 208 A (Villa Freundler) 3959.
N° 220 A (Travaux à la Comédie) 4019.
N° 222 (PLQ à l'avenue Blanc) 4052, 4056.
N° 225 (PLQ au quai Wilson) 4104, 4108.

Motions:

N° 143 (Locaux pour les théâtres) 991.
N° 185 (Inventaire des terrains et immeubles de la Ville) 996.
N° 205 (Réduction des eaux usées) 1001, 1002.
N° 327 (Transport public «La Ceinture») 1353, 1356.
N° 1068 (Sécurité au Musée d'art et d'histoire) 1350.
N° 1070 (Circulation aux Pâquis) 1015.
N° 1101 (Déchets organiques) 1589, 1592.
N° 1108 (La SIP) 2536.
N° 1111 (TPG dans le quartier de l'Hôpital) 1658.
N° 1116 (Saint-Gervais) 2578.
N° 1123 (Facilitons la vie des composteurs motivés) 3172.
N° 1124 (Travaux à la Comédie) 3181.

N° 1125 (Travaux à la Comédie) 3181.
N° 1134 (Maison de l'Europe) 3467.

Résolutions:

N° 5009 (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 1101.

Interpellations:

N° 725 (Facilités pour les TPG) 1353, 1356.
N° 7035 (Ecole des Allières) 1429.
N° 7036 (Locaux scolaires) 1452.
N° 7042 (La SIP) 1644.
N° 7048 (Travaux à la route du Bout-du-Monde) 2538.
N° 7054 (Modération du trafic dans les parcs et les Rues-Basses) 3231.
N° 7058 (Sécurité des piétons au quai Ernest-Ansermet) 4132.
N° 7059 (Qualité de l'air) 4134.
N° 7060 (Couverture des voies CFF) 4136.

Réponses aux questions orales: (Nos 311, 31, 51, 63, 72, 76, 77, 79, 83, 87, 88, 90, 91, 92, 97, 100, 101, 102, 108, 110, 120, 121, 122, 125, 126, 127, 135, 136, 144) 340, 581, 582, 583, 584, 884, 885, 1106, 1294, 1295, 1296, 1297, 1298, 1461, 1545, 1546, 1813, 2866, 2946, 2947, 3153, 3209, 3501, 3502, 3503, 3506, 4152, 4153.

Pétitions:

N° 23 (Chemin du Bois de la Bâtie) 1296.

Correspondance:

N° 8 (Tour Blavignac) 3239.

Divers:

N° 6 (Condoléances) 2.
N° 16 (Circulation 2000) 698.
N° 24 (Villa la Concorde) 1026, 1107.
N° 35 (Prix solaire suisse 1992) 1466.
N° 42 (Quartier de Villereuse) 3826.

BUSSIEN, Philippe (S):

Propositions et rapports:

N° 136 (Budget 1993) 2245.

Résolutions:

N° 5012 (Département des affaires culturelles) 2511.

Questions orales:

N° 109 (Récupération du papier à la salle du Grand Conseil) 2586.

Correspondance:

N° 1 (Démission) 2983.

CHALUT, Jean-Luc (R):

Elections:

N° 1 (Prestation de serment) 2331.

CHAUFFAT, Albert (DC):

Propositions et rapports:

N° 5 (Extension du centre sportif des Evaux) 1685, 2587.
N° 89 (Budget du Grand Théâtre) 323.
N° 103 (Comptes rendus 1991) 1182, 1309, 1310.
N° 113 (Travaux dans divers bâtiments publics) 279, 1750.
N° 118 (Microscope du Muséum d'histoire naturelle) 634, 637.
N° 136 (Budget 1993) 859, 2082, 2089, 2098, 2117, 2126, 2147, 2166, 2242, 2270, 2283, 2293.
N° 138 (PLQ au plateau de Frontenex) 1908.
N° 173 A (Recettes au Service des sports) 2352.
N° 176 A (Tour Blavignac) 2697, 2705, 2715.
N° 185 (Palais Wilson) 2914, 2917, 3934, 3940.
N° 196 A (Cours de la Protection civile) 3292.
N° 204 (Comptes rendus 1992) 3797.
N° 212 A (Glaces universelles) 3966.
N° 220 A (Travaux à la Comédie) 4013.

Motions:

N° 135 (Achat d'une parcelle aux Charmilles) 989.
N° 288 (Zones piétonnes) 1321.
N° 367 (Politique des transports) 1894.
N° 1062 (Egalité hommes femmes à la CAP) 207.
N° 1063 (Propreté des chiens en ville) 221.

N° 1070 (Circulation aux Pâquis) 246, 334, 336, 1004, 1007, 1017.
N° 1077 (Economie touristique) 683.
N° 1089 (Cahier des charges des commissions) 1391.
N° 1097 (Engagement des cadres de la Ville) 1103, 1440, 1445.
N° 1114 (Aide aux chômeurs) 2147.
N° 1115 (Nouvelle méthode d'étude du budget) 2300, 2564, 2567, 2571.
N° 1118 (Département des affaires culturelles) 2491.
N° 1124 (Travaux à la Comédie) 3186.
N° 1125 (Travaux à la Comédie) 3186.
N° 1131 (Plan quadriennal pour le Grand Théâtre) 3499.

Postulats:

N° 69 (Avenir fiscal de notre commune) 16, 18.
N° 3004 (Section des enquêtes) 2926.

Résolutions:

N° 5012 (Département des affaires culturelles) 2523.
N° 5014 (Patrouilleuses scolaires) 2873.

Interpellations:

N° 7037 (Que sont-ils devenus?) 1104, 1454, 1456, 3325.
N° 7060 (Couverture des voies CFF) 3325, 4134, 4136, 4137.

Questions orales:

N° 31 (Entretien de la rue Cavour) 1900, 2866.

Divers:

N° 7 (Règlement du Conseil municipal) 397.
N° 14 (Félicitations) 4126.
N° 15 (Convocation d'une séance extraordinaire) 2596.
N° 31 (Société d'exploitation du Casino de Genève) 1482.

CINGRIA, Olivier (L):

Propositions et rapports:

N° 95 (Quai Turrettini) 126.
N° 101 (Collecteur entre Châtelaine et le Rhône) 1143.
N° 117 (Couverture des voies ferrées à Saint-Jean) 1497.
N° 129 (Servitude de passage au chemin de la Gradelle) 2332.

N° 143 (Echange de terrains avec l'Etat) 2645.
N° 157 (Acquisition de la parcelle 10, rue Lombard) 2986.
N° 171 (Réhabilitation de l'école de Sécheron) 2997.

Motions:

N° 284 (Architecture contemporaine) 1319, 1346.
N° 350 (PLQ à la rue Barton) 1332.
N° 407 (Effectifs des Services d'architecture) 1575.
N° 1067 (Musée d'art et d'histoire) 1346.
N° 1096 (Développement du partenariat privé-public) 1103, 1435, 1439.
N° 1108 (La SIP) 1459, 1638, 1642, 2532.

Résolutions:

N° 5010 (Cinéma Manhattan) 1459, 1627, 1629.
N° 5018 (Emoluments du Registre foncier) 3501, 4144, 4145.

Questions orales:

N° 138 (Tract publicitaire) 3507.

COMTE, Alain (T):

Propositions et rapports:

N° 113 (Travaux dans divers bâtiments publics) 1724, 1749.
N° 135 (Système d'alarme des agents feu) 1507.
N° 159 (Commission du personnel) 1663, 1937, 1946.
N° 196 A (Cours de la Protection civile) 3292.

Motions:

N° 1065 (Messagerie électronique) 225, 234.
N° 1073 (Versement des salaires) 1031, 1035, 3162.
N° 1102 (Coup de pouce au bâtiment) 1596, 1603.
N° 1130 (Médiations sociales) 3149, 3864.
N° 1137 (Patrouilleuses scolaires) 4002, 4127.

Questions écrites:

N° 2033 (Promotions de Trembley) 1104, 1760.

Elections:

N° 2 (Président du Conseil municipal) 8.

COSTE, Olivier (S):

Propositions et rapports:

N° 123 A (Café-Restaurant de la Tour) 567, 570.
N° 136 (Budget 1993) 2266, 2267, 2271.
N° 138 (PLQ au plateau de Frontenex) 1811.
N° 174 A2/B (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 3087.
N° 197 A (Victoria Hall) 3297, 3318.
N° 224 (Remplacement d'un bibliobus) 4095.

Motions:

N° 1090 (Victoria Hall) 691, 1398, 1404.
N° 1092 (Groupe des Genêts) 876, 1409, 1411.
N° 1102 (Coup de pouce au bâtiment) 1607.
N° 1133 (Préaux ou parkings) 4149.

Résolutions:

N° 5008 (Creys-Malville) 484, 485, 661.
N° 5014 (Patrouilleuses scolaires) 2672, 2718, 2878.

Interpellations:

N° 7054 (Modération du trafic dans les parcs et les Rues-Basses) 2945, 3230, 3231.

Divers:

N° 32 (Pin's du Conseil municipal) 1947.

CRAMER, Mme Barbara (L):

Propositions et rapports:

N° 97 (12e Programme financier quadriennal) 404.
N° 111 (PLQ au boulevard de la Cluse) 590, 595.
N° 201 A (Stationnement favorable aux habitants) 3349, 3353.

Questions orales:

N° 123 (Ecole internationale et Victoria Hall) 2949, 3328.

CRETTENAND, Gérald (PEG):

Propositions et rapports:

N° 91 (Régime des zones de construction îlot Moulins-Raichlen) 65.

N° 92 (PLQ aux Minoteries) 65.
N° 103 (Comptes rendus 1991) 1185.
N° 111 (PLQ au boulevard de la Cluse) 597.
N° 115 (Crédits budgétaires supplémentaires) 455, 456.
N° 127 A (Parking souterrain à la rue du Vidollet) 777.
N° 132 (PLQ à l'avenue d'Aïre) 1218.
N° 136 (Budget 1993) 2063, 2235, 2242, 2244, 2278.
N° 148 (Contribution de solidarité) 1863.
N° 163 (Acquisition de la SI avenue Weber) 3512.
N° 165 (SDQ La Forêt) 3512, 3542, 3552, 3553.
N° 167 (PLQ à l'avenue Riant-Parc) 3602, 3603.
N° 168 (PLQ à la route de Meyrin) 3609.
N° 169 (PLQ à la rue Pestalozzi) 3612, 3614.
N° 196 A (Cours de la Protection civile) 3294, 3296.
N° 210 A (SDQ et PLQ au Mervelet) 3596.

Motions:

N° 1028 (Cheminements piétonniers) 1321, 1323.
N° 1061 (Musée d'ethnographie) 169, 185.
N° 1076 (Indemnisation des promoteurs des Minoteries) 39, 50.
N° 1080 (Engagement d'apprentis par la Ville) 103, 1041, 1043, 1046.
N° 1081 (Ordre du jour des séances) 103, 1047, 1048.
N° 1086 (Pour le maintien du Restaurant Z) 485, 486, 665, 670.
N° 1087 (Sécheron sans vie) 486, 1079, 1083.
N° 1094 (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 1086, 1090.
N° 1114 (Aide aux chômeurs) 2557.
N° 1115 (Nouvelle méthode d'étude du budget) 2567.
N° 1127 (Une petite action facile) 3481.
N° 1136 (Horizon 1995) 3563.
N° 1139 (Cimetière pour musulmans et israélites) 4120.

Postulats:

N° 3004 (Section des enquêtes) 1813, 2551, 2919, 2920, 2924, 2928.

Questions écrites:

N° 2029 (Nouvelles lois sur la nationalité suisse) 104.

Questions orales:

N° 141 (Bibliothèques municipales) 4121.

DALLEVES ROMANESCHI, Mme Caroline (PEG):

Propositions et rapports:

N° 91 (Régime des zones de construction îlot Moulins-Raichlen) 26, 62.
N° 92 (PLQ aux Minoteries) 26, 62.
N° 136 (Budget 1993) 2197, 2206.
N° 138 (PLQ au plateau de Frontenex) 1809, 1811.
N° 165 (SDQ La Forêt) 3541, 3551.
N° 167 (PLQ à l'avenue Riant-Parc) 3604.
N° 185 (Palais Wilson) 3939.
N° 193 (PLQ au lieu-dit les Falaises) 3955.
N° 200 (Subvention du CARAR) 3487, 3488.

Motions:

N° 1018 (Maison de quartier du Petit-Saconnex) 1341.
N° 1071 (Halte aux expulsions) 989.
N° 1075 (Rendre à l'école ce qui doit appartenir à l'école) 989.
N° 1076 (Indemnisation des promoteurs des Minoteries) 39, 50.
N° 1103 (Pour un assouplissement des PLQ) 1914.
N° 1118 (Département des affaires culturelles) 2489, 2493.
N° 1121 (Remplacement des conseillers municipaux) 2585, 2935, 2944.
N° 1126 (Investissement immobilier) 3192.
N° 1132 (Alhambra) 3269, 3275, 3276, 3287.
N° 1136 (Horizon 1995) 3563.
N° 1140 (Action culturelle pour les jeunes) 4120.

Résolutions:

N° 5012 (Département des affaires culturelles) 2502.

Questions écrites:

N° 2031 (Les parkings sont-ils vraiment pleins) 186, 880.

Divers:

N° 14 (Félicitations) 276.

DE FREUDENREICH, Pierre (L):

Propositions et rapports:

N° 385 (Ilot 13 des Grottes) 2616.
N° 91 (Régime des zones de construction îlot Moulins-Raichlen) 55.

N° 92 (PLQ aux Minoteries) 55.
N° 116 A (Problèmes d'accès à l'école des Allières) 463.
N° 128 (PLQ au parc Moillebeau) 1206.
N° 131 (PLQ à la rue de Villereuse) 1781, 1788.
N° 133 (PLQ au chemin de la Chevillarde) 1317.
N° 136 (Budget 1993) 2118.
N° 138 (PLQ au plateau de Frontenex) 966, 968, 1808, 1811, 1812, 1907, 1908.
N° 142 (PLQ au chemin de la Chevillarde) 1861.
N° 150 A (Circulation aux Pâquis) 1521, 1524.
N° 153 (PLQ à la rue Michel-Servet) 1572, 1573.
N° 162 A (Définition de la motion d'ordre) 2342, 2344.
N° 165 (SDQ La Forêt) 2402, 2403, 3536, 3551.
N° 166 (SDQ Le Mervelet) 3587.
N° 175 (Cinéma Manhattan) 2470, 2472.
N° 189 A (Les crèches comme prolongement de l'habitat) 3111, 3114.
N° 222 (PLQ à l'avenue Blanc) 4057.

Motions:
N° 1032 (PUS) 1342.
N° 1072 (Obligations légales et/ou de sécurité) 1030, 1031.
N° 1083 (Quai Charles-Page) 1059.
N° 1103 (Pour un assouplissement des PLQ) 1289, 1608, 1910, 1911, 1913, 1919.
N° 1104 (Entretien des logements municipaux) 1614, 1617.
N° 1105 (Cinéma Manhattan) 1629, 1632.
N° 1113 (PLQ à Villereuse) 1779.
N° 1120 (Viol: arme de guerre, crime contre l'humanité) 2563.
N° 1126 (Investissement immobilier) 2865, 3187, 3188, 3189, 3193.
N° 1134 (Maison de l'Europe) 3322, 3335, 3336, 3338, 3462, 3474, 3475.

Questions écrites:
N° 2046 (Maison La Concorde) 2526.
N° 2047 (Rue Pedro-Meylan) 2526.

DESHUSSES, Gérard (S):

Motions:
N° 194 (Cheminement piétonnier à la Grande-Fin) 997.
N° 327 (Transport public «La Ceinture») 1325.

DOSSAN, Guy (R):

Propositions et rapports:

N° 136 (Budget 1993) 2201.
N° 142 (PLQ au chemin de la Chevillarde) 1857.
N° 197 A (Victoria Hall) 3297, 3314.

Motions:

N° 1090 (Victoria Hall) 691, 1398, 1404.
N° 1100 (Locaux de vote) 1289, 1578, 1580, 1582.

Questions écrites:

N° 2054 (Etalement excessif du marché Liotard) 3501.

Questions orales:

N° 133 (Libéralisation des casinos) 3453.

Elections:

N° 1 (Prestation de serment) 3.

DUCRET, Michel (R):

Propositions et rapports:

N° 56 A/B (Alhambra) 3242, 3270.
N° 91 (Régime des zones de construction îlot Moulins-Raichlen) 61, 67.
N° 92 (PLQ aux Minoteries) 61, 67.
N° 111 (PLQ au boulevard de la Cluse) 598.
N° 116 A (Problèmes d'accès à l'école des Allières) 481.
N° 122 (PLQ au boulevard Saint-Georges) 628, 630.
N° 128 (PLQ au parc Moillebeau) 1209.
N° 130 A (Fermeture de la rue des Gares) 787, 789, 790.
N° 131 (PLQ à la rue de Villereuse) 1783.
N° 132 (PLQ à l'avenue d'Aïre) 1219.
N° 136 (Budget 1993) 2119, 2262.
N° 138 (PLQ au plateau de Frontenex) 1807.
N° 150 A (Circulation aux Pâquis) 1525.
N° 151 (TPG dans le quartier de l'Hôpital) 1650.
N° 153 (PLQ à la rue Michel-Servet) 1572, 2367, 2379.
N° 165 (SDQ La Forêt) 3538.
N° 167 (PLQ à l'avenue Riant-Parc) 3603.
N° 171 (Réhabilitation de l'école de Sécheron) 2461.

N° 166 (SDQ Le Mervelet) 3588.
N° 175 (Cinéma Manhattan) 2467.
N° 176 A (Tour Blavignac) 2707.
N° 174 A2/B (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 3088.
N° 201 A (Stationnement favorable aux habitants) 3354.
N° 205 (Tram 13) 3814.
N° 222 (PLQ à l'avenue Blanc) 4054.
N° 225 (PLQ au quai Wilson) 4103, 4106, 4107.

Motions:

N° 284 (Architecture contemporaine) 1319, 1321.
N° 350 (PLQ à la rue Barton) 1332.
N° 1028 (Cheminements piétonniers) 1321.
N° 1073 (Versement des salaires) 1031, 1032, 1033, 1034, 1035, 3162.
N° 1076 (Indemnisation des promoteurs des Minoteries) 44.
N° 1077 (Economie touristique) 1844.
N° 1086 (Pour le maintien du Restaurant Z) 668.
N° 1103 (Pour un assouplissement des PLQ) 1912, 1917, 1918.
N° 1104 (Entretien des logements municipaux) 1618.
N° 1105 (Cinéma Manhattan) 1376, 1626, 1627, 1632, 1633.
N° 1108 (La SIP) 1459, 1638, 1642, 2532.
N° 1116 (Saint-Gervais) 2300, 2571, 2573, 2585.
N° 1121 (Remplacement des conseillers municipaux) 2585, 2935, 2944.
N° 1132 (Alhambra) 3282.

Résolutions:

N° 5010 (Cinéma Manhattan) 1627, 1633.
N° 5011 (Cinéma Manhattan) 1627, 1633.

Interpellations:

N° 7038 (Etablissements publics propriété de la Ville) 1104, 1457.

Questions écrites:

N° 1136 (Fluage de l'asphalte vers certains arrêts TPG) 3326.
N° 1201 (Amendes et caisse de la Ville) 2475.
N° 1229 (Conciergerie de La Grange) 1291.
N° 2018 (Conseiller(ère) littéraire honoraire) 22, 104.
N° 2027 (Double avis sur les arbres) 878.
N° 2034 (Parois antibruit) 1104, 2476.
N° 2035 (Façade aveugle à la ruelle du Midi) 1421, 3075, 3077.

N° 2036 (Abribus, où en est-on?) 1421.
N° 2037 (Rue Saint-Laurent) 1421.
N° 2038 (Abribus à l'arrêt «place des Eaux-Vives») 1459.
N° 2045 (Injustice vis-à-vis des locataires payants) 1947.
N° 2049 (Immatriculation du véhicule d'un théâtre subventionné) 2946, 3995.
N° 2050 (Parcage sauvage rue de Villereuse) 2946.
N° 2055 (Entretien du talus du parc Geisendorf) 3885.

Questions orales:

N° 69 (Restaurant Le Lacustre) 106.
N° 97 (Durée des travaux à la rampe du Bout-du-Monde) 1461.

DUNNER, Paul (DC):

Propositions et rapports:

N° 97 (12e Programme financier quadriennal) 414.
N° 100 (Aménagement de l'avenue d'Aïre) 1487.
N° 121 A (Création d'un conseil culturel intercommunal) 502.
N° 141 (Règlement d'organisation du SIS) 987.
N° 174 A2/B (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 2357, 3003.

Motions:

N° 1005 (Parlement des jeunes) 637, 639, 641.
N° 1040 (Tram 13) 1344.
N° 1070 (Circulation aux Pâquis) 1009.
N° 1086 (Pour le maintien du Restaurant Z) 485, 486, 665, 668, 670.
N° 1089 (Cahier des charges des commissions) 580, 1387, 1388, 1393.
N° 1106 (Trafic à la rue Liotard) 1421, 1634, 1636, 1638.

Résolutions:

N° 5008 (Creys-Malville) 484, 485, 661.
N° 5009 (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 486, 1083, 1103.

Interpellations:

N° 725 (Facilités pour les TPG) 1351, 1355.

Questions orales:

N° 87 (Travaux à Wilson) 1294.
N° 88 (Travaux à la rue Hoffmann) 1294, 1295.

Correspondance:

N° 1 (Démission) 1484.

Divers:

N° 14 (Félicitations) 1054.

DUPRAZ, Alain (T):

Propositions et rapports:

N° 102 (Acquisition chemin des Genêts 14) 427, 442.
N° 113 (Travaux dans divers bâtiments publics) 1725.
N° 136 (Budget 1993) 2150.
N° 151 (TPG dans le quartier de l'Hôpital) 1651.
N° 174 A2/B (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 2357, 3003.
N° 176 A (Tour Blavignac) 2686, 2714.
N° 185 (Palais Wilson) 3936.
N° 194 (Tour Blavignac) 2945, 3194, 3220.

Motions:

N° 1015 (Tour Blavignac) 641.
N° 1070 (Circulation aux Pâquis) 1013.
N° 1120 (Viol: arme de guerre, crime contre l'humanité) 2559.

Résolutions:

N° 5009 (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 486, 1083, 1103.

Interpellations:

N° 7053 (Musée des instruments anciens de musique) 3223.

Questions orales:

N° 83 (Aménagement de la ligne 11 des TPG) 1106.

DUPUIS, Mme Laurette (T):

Propositions et rapports:

N° 136 (Budget 1993) 2121, 2237, 2271, 2272.
N° 174 A2/B (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 3057.
N° 176 A (Tour Blavignac) 2702.
N° 187 (Bateau de la Société de sauvetage) 3123, 3124.

Motions:

N° 1063 (Propreté des chiens en ville) 221.
N° 1066 (Allocations sociales municipales) 235, 236, 238, 241.
N° 1077 (Economie touristique) 677.
N° 1087 (Sécheron sans vie) 486, 1079, 1083.
N° 1092 (Groupe des Genêts) 876, 1409, 1411.
N° 1100 (Locaux de vote) 1581.
N° 1127 (Une petite action facile) 3482.
N° 1135 (Blanchisserie du Service social) 3875.

Questions orales:

N° 89 (Pins's d'une entreprise de pompes funèbres) 1295, 1544.

ECUVILLON, Mme Alice (DC):

Propositions et rapports:

N° 97 (12e Programme financier quadriennal) 414, 423.
N° 114 A (Construction économique des crèches) 148.
N° 115 (Crédits budgétaires supplémentaires) 454.
N° 123 A (Café-Restaurant de la Tour) 883, 1104.
N° 136 (Budget 1993) 2120, 2217, 2232, 2255, 2258, 2261, 2265.
N° 148 (Contribution de solidarité) 1535, 1538.
N° 151 (TPG dans le quartier de l'Hôpital) 1652.
N° 154 A (Economie touristique) 1840.
N° 159 (Commission du personnel) 1943.
N° 163 (Acquisition de la SI avenue Weber) 3521.
N° 171 (Réhabilitation de l'école de Sécheron) 2990, 2999.
N° 174 A2/B (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 2357, 2363, 2366, 3003, 3046, 3059, 3095.
N° 180 (Pavillon provisoire à la place De-Châteaubriand) 2789.
N° 192 (Subventionnement de la crèche des Bastions) 3945.
N° 194 (Tour Blavignac) 3195, 3205.
N° 198 A (Trop de bruit à Plainpalais) 3345.
N° 212 A (Glaces universelles) 3969.
N° 221 (Rénovations dans diverses écoles) 4077, 4078.

Motions:

N° 1057 (Subventions) 150, 151.
N° 1063 (Propreté des chiens en ville) 217.
N° 1073 (Versement des salaires) 1031, 1035, 3162.
N° 1074 (Accès au centre sportif de Varembé) 1036, 1037, 1038, 2531, 2532.

N° 1077 (Economie touristique) 103, 486, 670, 691, 1825.
N° 1115 (Nouvelle méthode d'étude du budget) 2300, 2564, 2571.
N° 1127 (Une petite action facile) 3477.
N° 1128 (Publication des camps et colonies de vacances) 3226, 3227.
N° 1135 (Blanchisserie du Service social) 3874, 3879, 3880.
N° 1134 (Maison de l'Europe) 3322, 3335, 3338, 3462, 3475.
N° 1137 (Patrouilleuses scolaires) 4002, 4127.

Résolutions:

N° 5008 (Creys-Malville) 484, 485, 661.
N° 5009 (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 486, 1083, 1090, 1092, 1103.
N° 5013 (Appui à la candidature genevoise au Conseil fédéral) 2586, 2918, 2919.
N° 5015 (Banque cantonale de Genève) 2973.
N° 5017 (Suisses et étrangers: tous citoyens municipaux) 4141.

Questions écrites:

N° 2025 (Du neuf avec du vieux) 878.

Questions orales:

N° 79 (Rue de Lyon 35) 883, 884.

Elections:

N° 3 (Bureau du Conseil municipal) 11, 12.
N° 16 (Fondation de la Maison des jeunes) 1486.

Divers:

N° 14 (Félicitations) 1054.
N° 15 (Convocation d'une séance extraordinaire) 2598.
N° 24 (Villa la Concorde) 1107.

ECUYER, Mme Hélène (T):

Propositions et rapports:

N° 97 (12e Programme financier quadriennal) 421.
N° 127 A (Parking souterrain à la rue du Vidollet) 765, 775, 776.
N° 136 (Budget 1993) 2281, 2288.
N° 153 (PLQ à la rue Michel-Servet) 2380.
N° 174 A2/B (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 2357, 3003, 3056, 3057, 3088.

N° 198 A (Trop de bruit à Plainpalais) 3339.
N° 215 A (Patrouilleuses scolaires) 3989.

Motions:

N° 1057 (Subventions) 154.
N° 1061 (Musée d'ethnographie) 185.
N° 1070 (Circulation aux Pâquis) 335, 1011.
N° 1086 (Pour le maintien du Restaurant Z) 485, 486, 665, 670.
N° 1123 (Facilitons la vie des composteurs motivés) 3171.

Résolutions:

N° 5009 (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 486, 1083, 1085, 1090, 1099, 1100, 1101, 1103.

Questions orales:

N° 82 (Exercices d'évacuation dans les écoles) 1105, 1106, 3327, 3328.
N° 91 (Travaux à la piscine de Varembé) 1296.
N° 134 (Lâcher de ballons de l'ANIM) 3455, 3501.

EXTERMANN, Laurent (S):

Questions écrites:

N° 1010 (Réorganisation de l'administration municipale) 20.

FILIPOWSKI, Mme Magdalena (PEG):

Propositions et rapports:

N° 365 A (Commission de l'aménagement et de l'environnement) 284, 286.
N° 89 (Budget du Grand Théâtre) 320, 330, 393.
N° 116 A (Problèmes d'accès à l'école des Allières) 483.
N° 124 A (Pour un usage libre des musées) 565.
N° 127 A (Parking souterrain à la rue du Vidollet) 774, 776.
N° 130 A (Fermeture de la rue des Gares) 786, 788.
N° 134 (Demi-groupe scolaire à la rue Micheli-du-Crest) 2635.
N° 136 (Budget 1993) 2238, 2285.
N° 150 A (Circulation aux Pâquis) 1510, 1519.
N° 163 (Acquisition de la SI avenue Weber) 3518, 3520, 3521.
N° 164 A (Regroupement des bibliothèques musicales) 2345.
N° 174 A2/B (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 3090, 3091.
N° 176 A (Tour Blavignac) 2714.

N° 208 A (Villa Freundler) 3956.
N° 211 A (Garderie des Sources) 3960.
N° 215 A (Patrouilleuses scolaires) 3986, 3991.
N° 220 A (Travaux à la Comédie) 4008, 4010, 4018.

Motions:

N° 1061 (Musée d'ethnographie) 169, 173, 185.
N° 1076 (Indemnisation des promoteurs des Minoteries) 39, 50.
N° 1079 (Des chemins, pas du bitume) 103.

Résolutions:

N° 5007 (Commission de l'aménagement et de l'environnement) 284, 286.
N° 5013 (Appui à la candidature genevoise au Conseil fédéral) 2586, 2918, 2919.
N° 5014 (Patrouilleuses scolaires) 2672, 2718, 2879.

FIVAZ, Mme Sabine (PEG):

Propositions et rapports:

N° 136 (Budget 1993) 2271.
N° 188 (Droit de superficie à la rue de Lyon) 3131.

Motions:

N° 1061 (Musée d'ethnographie) 169, 185.
N° 1076 (Indemnisation des promoteurs des Minoteries) 39, 50.
N° 1078 (Genève, berceau de la Croix-Rouge) 103, 989.
N° 1080 (Engagement d'apprentis par la Ville) 103, 1041, 1046.
N° 1112 (Arcades vides) 1663, 2539.
N° 1119 (Baux d'insertion pour jeunes entreprises) 2525, 2928, 2929, 2933, 2934.
N° 1129 (Jour de fermeture des musées) 3149, 3489, 3490, 3495.

Questions orales:

N° 73 (Préau de l'école des Vollandes) 247.

FLAKS, Marc (PEG):

Elections:

N° 1 (Prestation de serment) 2331.
N° 15 (Taxe professionnelle) 3513.

GEISSMANN, Guy-Claude (L):

Motions:

N° 165 (Plaine de Plainpalais) 992.

Interpellations:

N° 704 (Plaine de Plainpalais) 992.

GEORGE, Pierre-Charles (R):

Propositions et rapports:

N° 124 A (Pour un usage libre des musées) 557.
N° 136 (Budget 1993) 2267, 2274.
N° 150 A (Circulation aux Pâquis) 1524.
N° 151 (TPG dans le quartier de l'Hôpital) 1656.
N° 174 A2/B (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 3091.
N° 180 (Pavillon provisoire à la place De-Châteaubriand) 3115.
N° 191 (Acquisition à la rue de la Poterie) 3288.
N° 194 (Tour Blavignac) 3219.
N° 209 (Salle polyvalente à Palexpo) 3428.
N° 212 A (Glaces universelles) 3966.
N° 220 A (Travaux à la Comédie) 4008, 4012.

Motions:

N° 327 (Transport public «La Ceinture») 1325.
N° 389 (Cour Saint-Pierre sans parking) 1337.
N° 1088 (Audit au Grand Théâtre) 1373.
N° 1095 (Rue de Berne) 1432.
N° 1098 (Salle polyvalente «Zénith») 1449.
N° 1102 (Coup de pouce au bâtiment) 1606, 1607.
N° 1109 (Maison Freundler) 1619, 1928, 1936.
N° 1124 (Travaux à la Comédie) 3175, 3185.
N° 1125 (Travaux à la Comédie) 2865, 3175, 3185.
N° 1129 (Jour de fermeture des musées) 3493.
N° 1132 (Alhambra) 3284, 3286.

Interpellations:

N° 7047 (Propreté en Ville de Genève) 1619, 1936, 2539.

Questions écrites:

N° 2008 (Rues-Basses) 1758.

Questions orales:

N° 67 (Place du Bourg-de-Four) 105, 106.
N° 68 (Glacier de la Madeleine) 105.
N° 76 (Chalet «Le Petit Jacob») 580, 581.
N° 92 (Exposition des travaux du concours des architectes) 1298.
N° 124 (Tolérance des cyclistes parmi les piétons) 3153.
N° 139 (Prix Jean-Jacques Rousseau) 3818.

Divers:

N° 6 (Condoléances) 122.

GOBET WINIGER, Mme Alexandra (S):

Propositions et rapports:

N° 365 A (Commission de l'aménagement et de l'environnement) 288.
N° 84 (Collecteur séparatif à Frontenex) 382, 387.
N° 91 (Régime des zones de construction îlot Moulins-Raichlen) 76, 78.
N° 102 (Acquisition chemin des Genêts 14) 445.
N° 111 (PLQ au boulevard de la Cluse) 603.
N° 113 (Travaux dans divers bâtiments publics) 277, 1690, 1720, 1726, 1730, 1746, 1749, 1750.
N° 131 (PLQ à la rue de Villereuse) 908, 909.
N° 136 (Budget 1993) 2237, 2245, 2252, 2263, 2264.
N° 144 (Restauration de l'école Necker) 2334, 2338.
N° 160 A (Règlement sur les adjudications) 1855.
N° 174 A2/B (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 2357, 2364, 2366, 3003, 3049, 3062, 3092.
N° 176 A (Tour Blavignac) 2707, 2716.
N° 185 (Palais Wilson) 2915.
N° 194 (Tour Blavignac) 2945, 3194, 3197, 3206, 3207, 3220.
N° 220 A (Travaux à la Comédie) 4013, 4014, 4015.

Motions:

N° 315 (Règlement sur les adjudications) 1846.
N° 346 (Pas de lait, pas de perm!) 1573.
N° 368 (Terrains des Minoteries) 1335.
N° 398 (Règlement sur les adjudications) 1846.
N° 1015 (Tour Blavignac) 660.

N° 1018 (Maison de quartier du Petit-Saconnex) 1341.
N° 1073 (Versement des salaires) 1031, 1035, 3162.
N° 1092 (Groupe des Genêts) 876, 1409, 1410. 1411.
N° 1095 (Rue de Berne) 1434.
N° 1102 (Coup de pouce au bâtiment) 1289, 1593, 1594, 1598, 1604, 1607.
N° 1103 (Pour un assouplissement des PLQ) 1916.
N° 1104 (Entretien des logements municipaux) 1376, 1611, 1616, 1619.
N° 1113 (PLQ à Villereuse) 1779.
N° 1128 (Publication des camps et colonies de vacances) 2945, 3224, 3227, 3228, 3229.
N° 1134 (Maison de l'Europe) 3337.
N° 1135 (Blanchisserie du Service social) 3556, 3562, 3864, 3866, 3867, 3875, 3880, 3882.

Résolutions:

N° 5005 (Ecoles et économies) 1576.
N° 5007 (Commission de l'aménagement et de l'environnement) 288.

Interpellations:

N° 7018 (Denrées périssables: je récupère) 3323, 3324.
N° 7032 (Pipi-rooms aux Bastions) 876, 1418.
N° 7044 (Histoire d'un abonné au téléphone) 1459, 1659, 1661, 2586, 2673.

Questions orales:

N° 74 (Place de jeux de Champ d'Anier) 339.
N° 75 (Plaques épigraphiques) 339.
N° 93 (Participation de la Ville aux discussions entre le DIAAR et les représentants des milieux des locataires) 1299.

HÄMMERLI, Jacques (R):

Propositions et rapports:

N° 121 A (Création d'un conseil culturel intercommunal) 502.

Motions:

N° 135 (Achat d'une parcelle aux Charmilles) 989.
N° 185 (Inventaire des terrains et immeubles de la Ville) 993.
N° 408 (Traversée de la rade) 1338.

HÄMMERLI-LANG, Mme Catherine (R):

Propositions et rapports:

N° 215 A (Patrouilleuses scolaires) 3990.

Motions:

N° 1131 (Plan quadriennal pour le Grand Théâtre) 3207, 3495, 3499.

Interpellations:

N° 7061 (Exécution du budget municipal) 3501, 4145, 4146.

Questions écrites:

N° 2057 (Opportunité de certaines dépenses du SEVE) 4151.

Elections:

N° 1 (Prestation de serment) 2599.
N° 23 (Commission de la petite enfance) 2600.

HEDIGER, André, conseiller administratif:

Propositions et rapports:

N° 5 (Extension du centre sportif des Evaux) 1683, 2477, 2478.
N° 103 (Comptes rendus 1991) 1312.
N° 113 (Travaux dans divers bâtiments publics) 1730, 1737, 1738, 1746, 1748.
N° 115 (Crédits budgétaires supplémentaires) 458, 459.
N° 135 (Système d'alarme des agents feu) 1508.
N° 136 (Budget 1993) 2235, 2240, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247.
N° 140 (Règlement du Conseil municipal - naturalisations) 980.
N° 141 (Règlement d'organisation du SIS) 986, 987.
N° 151 (TPG dans le quartier de l'Hôpital) 1652.
N° 183 (Association des villes messagères de la paix) 2896.
N° 187 (Bateau de la Société de sauvetage) 3127.
N° 209 (Salle polyvalente à Palexpo) 3420, 3427.
N° 212 A (Glaces universelles) 3967, 3970.
N° 224 (Remplacement d'un bibliobus) 4095.

Motions:

N° 1063 (Propreté des chiens en ville) 217.
N° 1087 (Sécheron sans vie) 1080, 1082.
N° 1127 (Une petite action facile) 3480.
N° 1134 (Maison de l'Europe) 3472.

Postulats:

N° 3004 (Section des enquêtes) 2922, 2925, 2927.

Résolutions:

N° 5012 (Département des affaires culturelles) 2501.
N° 5014 (Patrouilleuses scolaires) 2876.

Interpellations:

N° 7029 (Halles de Rive) 1072.

Réponses aux questions orales: (Nos 82, 112, 116, 130) 1106, 2594, 2679, 3329.

Divers:

N° 27 (Liste des jurés des tribunaux pour 1994) 3241.
N° 36 (Société générale d'affichage) 1466.

HILER, David (PEG):

Motions:

N° 135 (Achat d'une parcelle aux Charmilles) 989.
N° 242 (Echanges d'appartements) 3158.
N° 327 (Transport public «La Ceinture») 1325.

HURTER, Mme Suzanne-Sophie (L):

Motions:

N° 367 (Politique des transports) 1894.
N° 1088 (Audit au Grand Théâtre) 1362.

JOHNER, Pierre (T):

Propositions et rapports:

N° 170 (Droit de superficie à la rue Pestalozzi) 3619.

Motions:

N° 327 (Transport public «La Ceinture») 1325.
N° 1077 (Economie touristique) 689.
N° 1095 (Rue de Berne) 1431.
N° 1109 (Maison Freundler) 1931.

JUCKER, Fabrice (L):

Propositions et rapports:

N° 365 A (Commission de l'aménagement et de l'environnement) 285, 290.
N° 89 (Budget du Grand Théâtre) 331, 333, 334, 390.
N° 91 (Régime des zones de construction îlot Moulins-Raichlen) 73, 77.
N° 102 (Acquisition chemin des Genêts 14) 444.
N° 111 (PLQ au boulevard de la Cluse) 601.
N° 113 (Travaux dans divers bâtiments publics) 1731, 1751, 1755.
N° 122 (PLQ au boulevard Saint-Georges) 630.
N° 131 (PLQ à la rue de Villereuse) 908, 1784, 1787.
N° 136 (Budget 1993) 865, 2102, 2127, 2211, 2294, 2295.
N° 138 (PLQ au plateau de Frontenex) 1908.
N° 148 (Contribution de solidarité) 1537.
N° 150 A (Circulation aux Pâquis) 1525.
N° 161 (Villa Freundler) 1892.
N° 163 (Acquisition de la SI avenue Weber) 2390, 3520.
N° 174 A2/B (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 3089.
N° 175 (Cinéma Manhattan) 2468.
N° 185 (Palais Wilson) 3917, 3935, 3940.
N° 194 (Tour Blavignac) 3204.
N° 204 (Comptes rendus 1992) 3792.
N° 209 (Salle polyvalente à Palexpo) 3424.
N° 220 A (Travaux à la Comédie) 4016.
N° 222 (PLQ à l'avenue Blanc) 4050, 4054.
N° 225 (PLQ au quai Wilson) 4103, 4105.

Motions:

N° 350 (PLQ à la rue Barton) 1332.
N° 362 (Projets de construction Ville de Genève) 1334.
N° 367 (Politique des transports) 1894.
N° 371 (Composante environnement) 1336.
N° 1032 (PUS) 1342, 1343.
N° 1065 (Messagerie électronique) 233.
N° 1076 (Indemnisation des promoteurs des Minoteries) 41, 42.
N° 1077 (Economie touristique) 103, 486, 670, 691, 1825.
N° 1090 (Victoria Hall) 1400.
N° 1098 (Salle polyvalente «Zénith») 1449.
N° 1102 (Coup de pouce au bâtiment) 1602.

N° 1103 (Pour un assouplissement des PLQ) 1289, 1608, 1910, 1915, 1919.
N° 1104 (Entretien des logements municipaux) 1613.
N° 1105 (Cinéma Manhattan) 1630.
N° 1116 (Saint-Gervais) 2577.
N° 1118 (Département des affaires culturelles) 2491.
N° 1131 (Plan quadriennal pour le Grand Théâtre) 3207, 3495, 3499.
N° 1134 (Maison de l'Europe) 3322, 3335, 3338, 3462, 3463, 3473, 3475.
N° 1137 (Patrouilleuses scolaires) 4002, 4127.

Postulats:

N° 3003 (Transparence patrimoniale) 2545.

Résolutions:

N° 5007 (Commission de l'aménagement et de l'environnement) 285, 290.
N° 5010 (Cinéma Manhattan) 1459, 1627, 1630.
N° 5015 (Banque cantonale de Genève) 2963.

Correspondance:

N° 7 (Banque cantonale unique) 2985.

Elections:

N° 3 (Bureau du Conseil municipal) 9.

Divers:

N° 15 (Convocation d'une séance extraordinaire) 2597.
N° 29 (Rapport des experts) 3886.

KAPLUN, André (L):

Propositions et rapports:

N° 89 (Budget du Grand Théâtre) 321, 323, 327, 392.
N° 107 (Congé spécial aux fonctionnaires) 200.
N° 112 A (Réfection de la rue de Rive) 134.
N° 120 A (Un local pour les artistes) 494.
N° 136 (Budget 1993) 2225.
N° 156 (Coquille acoustique) 1547.
N° 159 (Commission du personnel) 1941.

N° 183 (Association des villes messagères de la paix) 2895.
N° 215 A (Patrouilleuses scolaires) 3988.
N° 220 A (Travaux à la Comédie) 4008.

Motions:

N° 1088 (Audit au Grand Théâtre) 1373.
N° 1121 (Remplacement des conseillers municipaux) 2939.
N° 1124 (Travaux à la Comédie) 3175.
N° 1125 (Travaux à la Comédie) 2865, 3175, 3187.
N° 1131 (Plan quadriennal pour le Grand Théâtre) 3207, 3495, 3496, 3499.

Résolutions:

N° 5012 (Département des affaires culturelles) 2500, 2501.
N° 5014 (Patrouilleuses scolaires) 2672, 2717, 2718.

KNECHTLI, Albert (S):

Propositions et rapports:

N° 385 (Ilot 13 des Grottes) 2618.
N° 91 (Régime des zones de construction îlot Moulins-Raichlen) 53, 57, 72.
N° 92 (PLQ aux Minoteries) 53, 57, 72.
N° 99 (Parking de Saint-Antoine) 741.
N° 103 (Comptes rendus 1991) 1310.
N° 115 (Crédits budgétaires supplémentaires) 453, 459.
N° 131 (PLQ à la rue de Villereuse) 1787.
N° 133 (PLQ au chemin de la Chevillarde) 1229.
N° 136 (Budget 1993) 871, 2087, 2119, 2144, 2284, 2293.
N° 148 (Contribution de solidarité) 1535, 1536.
N° 156 (Coquille acoustique) 1873.
N° 183 (Association des villes messagères de la paix) 2899.
N° 185 (Palais Wilson) 2916, 3938.
N° 205 (Tram 13) 3813.
N° 209 (Salle polyvalente à Palexpo) 3429.
N° 228 A (Banque cantonale de Genève) 4007.

Motions:

N° 217 (Constructions de logements) 1002.
N° 284 (Architecture contemporaine) 1319.
N° 1061 (Musée d'ethnographie) 171, 176.
N° 1065 (Messagerie électronique) 225, 231, 233, 234.

N° 1076 (Indemnisation des promoteurs des Minoteries) 48.
N° 1086 (Pour le maintien du Restaurant Z) 485, 486, 665, 667, 670.
N° 1097 (Engagement des cadres de la Ville) 1442.
N° 1102 (Coup de pouce au bâtiment) 1289, 1593, 1594, 1598, 1604, 1605, 1607.
N° 1108 (La SIP) 1640, 2536.
N° 1114 (Aide aux chômeurs) 2555.
N° 1116 (Saint-Gervais) 2574.
N° 1118 (Département des affaires culturelles) 2489, 2493.
N° 1122 (UOG et locaux de réunions aux Grottes) 2585, 2945, 3164, 3167, 3168.
N° 1126 (Investissement immobilier) 3188, 3190.
N° 1128 (Publication des camps et colonies de vacances) 3226.
N° 1134 (Maison de l'Europe) 3475.
N° 1137 (Patrouilleuses scolaires) 4002, 4127.

Résolutions:

N° 5008 (Creys-Malville) 663.
N° 5012 (Département des affaires culturelles) 2507.
N° 5013 (Appui à la candidature genevoise au Conseil fédéral) 2586, 2918, 2919.
N° 5015 (Banque cantonale de Genève) 2967.

Interpellations:

N° 7043 (Musée d'art moderne) 1421, 1641.

Elections:

N° 3 (Bureau du Conseil municipal) 11.

Divers:

N° 11 (Ordre du jour) 2866.
N° 15 (Convocation d'une séance extraordinaire) 2598.

KÜNZLER, Mme Michèle (PEG):

Propositions et rapports:

N° 385 (Ilot 13 des Grottes) 2613.
N° 158 (Rénovation de l'immeuble 10, rue de la Chapelle) 2664, 2667.
N° 174 A2/B (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 3085.

Motions:

N° 1076 (Indemnisation des promoteurs des Minoteries) 39, 50
N° 1123 (Facilitons la vie des composteurs motivés) 2585, 2945, 3168, 3169, 3174.

Interpellations:

N° 7056 (Barèmes d'entrée à la GIM) 3208, 3499, 4118, 4120.

Elections:

N° 3 (Bureau du Conseil municipal) 11.

LAMBELET, Bernard (S):

Motions:

N° 348 (Minibus à la Jonction) 1331.

LAUNAY, Hubert (T):

Propositions et rapports:

N° 118 (Microscope du Muséum d'histoire naturelle) 633.
N° 124 A (Pour un usage libre des musées) 563.

Motions:

N° 1018 (Maison de quartier du Petit-Saconnex) 1341.
N° 1063 (Propreté des chiens en ville) 216.
N° 1071 (Halte aux expulsions) 989.

Résolutions:

N° 5008 (Creys-Malville) 484, 485, 661.

Correspondance:

N° 1 (Démission) 1028.

LESCAZE, Bernard (R):

Propositions et rapports:

N° 385 (Ilot 13 des Grottes) 2615, 2620, 2623.
N° 89 (Budget du Grand Théâtre) 318, 328.
N° 102 (Acquisition chemin des Genêts 14) 446.
N° 103 (Comptes rendus 1991) 1166, 1311.

N° 111 (PLQ au boulevard de la Cluse) 602, 603.
N° 113 (Travaux dans divers bâtiments publics) 1732, 2627, 2633.
N° 118 (Microscope du Muséum d'histoire naturelle) 633, 636.
N° 121 A (Création d'un conseil culturel intercommunal) 502, 527.
N° 124 A (Pour un usage libre des musées) 535, 558.
N° 131 (PLQ à la rue de Villereuse) 910, 1789.
N° 136 (Budget 1993) 856, 873, 2099, 2189, 2192, 2206, 2214, 2226, 2232, 2282, 2294.
N° 148 (Contribution de solidarité) 1534.
N° 149 (Crédits budgétaires supplémentaires) 1819.
N° 151 (TPG dans le quartier de l'Hôpital) 1657.
N° 154 A (Economie touristique) 1835.
N° 158 (Rénovation de l'immeuble 10, rue de la Chapelle) 2668.
N° 162 A (Définition de la motion d'ordre) 2342, 2344.
N° 163 (Acquisition de la SI avenue Weber) 3512.
N° 165 (SDQ La Forêt) 2402, 2405, 3512, 3545, 3552, 3553, 3554.
N° 166 (SDQ Le Mervelet) 3586, 3588.
N° 171 (Réhabilitation de l'école de Sécheron) 2461, 2998.
N° 173 A (Recettes au Service des sports) 2352.
N° 174 A2/B (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 2357, 3003.
N° 175 (Cinéma Manhattan) 2469.
N° 176 A (Tour Blavignac) 2698, 2708, 2715.
N° 185 (Palais Wilson) 3937.
N° 186 (Budget du Grand Théâtre) 2865.
N° 187 (Bateau de la Société de sauvetage) 3124.
N° 189 A (Les crèches comme prolongement de l'habitat) 3104, 3110.
N° 192 (Subventionnement de la crèche des Bastions) 3142, 3946.
N° 194 (Tour Blavignac) 3197, 3203, 3206, 3219.
N° 200 (Subvention du CARAR) 3487.
N° 204 (Comptes rendus 1992) 3790.
N° 215 A (Patrouilleuses scolaires) 3993.
N° 220 A (Travaux à la Comédie) 4012, 4017, 4018.
N° 224 (Remplacement d'un bibliobus) 4091, 4095, 4097, 4129.
N° 225 (PLQ au quai Wilson) 4108.

Motions:

N° 350 (PLQ à la rue Barton) 1332.
N° 1018 (Maison de quartier du Petit-Saconnex) 1341.

N° 1061 (Musée d'ethnographie) 170, 181.
N° 1062 (Egalité hommes femmes à la CAP) 207.
N° 1074 (Accès au centre sportif de Varembé) 1037.
N° 1077 (Economie touristique) 103, 486, 670, 687, 691, 1825.
N° 1082 (Définition de la motion d'ordre) 104, 1048, 1050.
N° 1085 (Politique dynamique dans les musées) 1066.
N° 1088 (Audit au Grand Théâtre) 1370.
N° 1101 (Déchets organiques) 1585, 1591.
N° 1105 (Cinéma Manhattan) 1376, 1626, 1633.
N° 1107 (Accès démocratique à la culture) 1923.
N° 1109 (Maison Freundler) 1931, 1932.
N° 1116 (Saint-Gervais) 2300, 2571, 2572, 2582, 2585.
N° 1118 (Département des affaires culturelles) 2491.
N° 1131 (Plan quadriennal pour le Grand Théâtre) 3207, 3495, 3497, 3499.
N° 1132 (Alhambra) 3283.
N° 1133 (Préaux ou parkings) 3322, 4147, 4148, 4150.
N° 1134 (Maison de l'Europe) 3465, 3473.
N° 1135 (Blanchisserie du Service social) 3866.
N° 1137 (Patrouilleuses scolaires) 4002, 4127.

Résolutions:

N° 5009 (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 486, 1083, 1103.
N° 5011 (Cinéma Manhattan) 1633.
N° 5012 (Département des affaires culturelles) 2508.
N° 5013 (Appui à la candidature genevoise au Conseil fédéral) 2586, 2918, 2919.
N° 5018 (Emoluments du Registre foncier) 3501, 4144, 4145.

Interpellations:

N° 7037 (Que sont-ils devenus?) 1456.
N° 7042 (La SIP) 1421, 1642, 1643, 1644.
N° 7045 (Parcs: au pas!) 1662.
N° 7053 (Musée des instruments anciens de musique) 2945, 3222, 3882, 3884.
N° 7061 (Exécution du budget municipal) 3501, 4145, 4146.

Questions écrites:

N° 2040 (Fonds municipal de décoration) 1620, 2675.

Questions orales:

N° 96 (Logements inoccupés en Ville de Genève) 1460.
N° 100 (Aménagements de la rue de la Servette) 1545, 1546, 1813.

N° 105 (Annuaire de la Ville de Genève) 1898.
N° 112 (Etendue des dégâts causés par l'échelle des pompiers) 2588, 2594.
N° 113 (Offres pour installation du Musée des instruments anciens de musique) 2676.
N° 114 (Centrale Basis au Grütli) 2676, 2677.
N° 128 (Fondation des Tilleuls) 3210.
N° 131 (Voyage du Conseil administratif en Turquie) 3329.
N° 132 (Récolte des signatures pour le référendum sur Vermont) 3329, 3330.

Elections:

N° 3 (Bureau du Conseil municipal) 11, 12, 2331.
N° 23 (Commission de la petite enfance) 2600.

LEUENBERGER, Ueli (PEG):

Propositions et rapports:

N° 89 (Budget du Grand Théâtre) 333.
N° 91 (Régime des zones de construction îlot Moulins-Raichlen) 69.
N° 92 (PLQ aux Minoteries) 69.
N° 131 (PLQ à la rue de Villereuse) 1791.
N° 133 (PLQ au chemin de la Chevillarde) 1319.
N° 136 (Budget 1993) 2182, 2249, 2255, 2259, 2260, 2262, 2265, 2293.
N° 150 A (Circulation aux Pâquis) 1520, 1526.
N° 154 A (Economie touristique) 1843.
N° 159 (Commission du personnel) 1663, 1937, 1944, 1946.
N° 171 (Réhabilitation de l'école de Sécheron) 2997.
N° 174 A2/B (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 3039, 3052, 3070, 3093, 3098.
N° 176 A (Tour Blavignac) 2715.
N° 215 A (Patrouilleuses scolaires) 3994.
N° 225 (PLQ au quai Wilson) 4104.

Motions:

N° 1061 (Musée d'ethnographie) 169, 185.
N° 1057 (Subventions) 151.
N° 1066 (Allocations sociales municipales) 235, 240, 241.
N° 1070 (Circulation aux Pâquis) 335, 1007.
N° 1071 (Halte aux expulsions) 989.

N° 1076 (Indemnisation des promoteurs des Minoteries) 39, 50.
N° 1082 (Définition de la motion d'ordre) 1049.
N° 1087 (Sécheron sans vie) 486, 1079, 1082, 1083.
N° 1092 (Groupe des Genêts) 876, 1409, 1411.
N° 1094 (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 1086, 1087, 1088, 1090.
N° 1109 (Maison Freundler) 1931.
N° 1118 (Département des affaires culturelles) 2489, 2493.
N° 1120 (Viol: arme de guerre, crime contre l'humanité) 2561.
N° 1121 (Remplacement des conseillers municipaux) 2943.
N° 1128 (Publication des camps et colonies de vacances) 2945, 3224, 3225, 3226, 3227, 3229, 3563, 3564.
N° 1135 (Blanchisserie du Service social) 3556, 3561, 3562, 3864, 3868, 3876, 3882.
N° 1137 (Patrouilleuses scolaires) 4002, 4127.

Résolutions:
N° 5008 (Creys-Malville) 484, 485, 661.
N° 5009 (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 1096.
N° 5012 (Département des affaires culturelles) 2514, 2522.
N° 5013 (Appui à la candidature genevoise au Conseil fédéral) 2586, 2918, 2919.
N° 5017 (Suisses et étrangers: tous citoyens municipaux) 3501, 4137, 4139, 4143.

Questions écrites:
N° 2032 (Coût des Fêtes de Genève) 691.
N° 2044 (Coût d'un référendum) 1896.

Questions orales:
N° 86 (Convention collective chez McDonald's) 1293, 1421.
N° 106 (Transfert à l'AMAF) 1899.
N° 131 (Voyage du Conseil administratif en Turquie) 3454.

Elections:
N° 3 (Bureau du Conseil municipal) 10.
N° 15 (Taxe professionnelle) 3513.

LUTZ, Mme Eveline (L):

Propositions et rapports:
N° 136 (Budget 1993) 2157.
N° 141 (Règlement d'organisation du SIS) 987.

N° 173 A (Recettes au Service des sports) 2355.
N° 174 A2/B (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 3061.
N° 197 A (Victoria Hall) 3297.
N° 205 (Tram 13) 3812.
N° 228 A (Banque cantonale de Genève) 4005, 4007.
N° 222 (PLQ à l'avenue Blanc) 4057, 4058.

Motions:

N° 1063 (Propreté des chiens en ville) 222.
N° 1099 (Victoria Hall) 1393, 1394, 1395, 1398.

Postulats:

N° 3004 (Section des enquêtes) 2927.

LYON, Jean-Pierre (T):

Motions:

N° 165 (Plaine de Plainpalais) 992.
N° 217 (Constructions de logements) 1002.
N° 219 (Couverture des voies ferrées à Saint-Jean) 606.
N° 242 (Echanges d'appartements) 3158.
N° 368 (Terrains des Minoteries) 1335.

Interpellations:

N° 704 (Plaine de Plainpalais) 992.

Questions écrites:

N° 1010 (Réorganisation de l'administration municipale) 20.

Elections:

N° 2 (Président du Conseil municipal) 9.

Divers:

N° 4 (Discours du président) 12.
N° 22 (150e de l'autonomie communale) 110.

MAILLARD, Jean-Jacques (T):

Propositions et rapports:

N° 385 (Ilot 13 des Grottes) 2617.
N° 113 (Travaux dans divers bâtiments publics) 1738.

N° 136 (Budget 1993) 2128, 2146.
N° 148 (Contribution de solidarité) 1862.
N° 158 (Rénovation de l'immeuble 10, rue de la Chapelle) 2669.
N° 174 A2/B (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 3060.

Motions:

N° 1104 (Entretien des logements municipaux) 1612.
N° 1114 (Aide aux chômeurs) 2146, 2147, 2300, 2552, 2556, 2557.
N° 1135 (Blanchisserie du Service social) 3556, 3558, 3562, 3864, 3865, 3878, 3882.

Elections:

N° 1 (Prestation de serment) 1139.

MARFURT, Mme Christiane (L):

Questions écrites:

N° 1236 (Places de parkings ou places promenades) 1292.

MARTENS, Claude (V):

Motions:

N° 350 (PLQ à la rue Barton) 1332.

MARTI, Pierre (DC):

Propositions et rapports:

N° 89 (Budget du Grand Théâtre) 392.
N° 128 (PLQ au parc Moillebeau) 1201.
N° 133 (PLQ au chemin de la Chevillarde) 1316.
N° 138 (PLQ au plateau de Frontenex) 969.
N° 145 (Reconstruction de l'école du Mail II) 1285.
N° 146 (Groupe scolaire de Pré-Picot) 1235.
N° 151 (TPG dans le quartier de l'Hôpital) 1459, 1646, 1647, 1654, 1657.
N° 158 (Rénovation de l'immeuble 10, rue de la Chapelle) 2668.
N° 160 A (Règlement sur les adjudications) 1854.
N° 165 (SDQ La Forêt) 3546.
N° 180 (Pavillon provisoire à la place De-Chateaubriand) 2788, 2789.

N° 212 A (Glaces universelles) 3965, 3969.
N° 215 A (Patrouilleuses scolaires) 3987.
N° 225 (PLQ au quai Wilson) 4110.

Motions:

N° 185 (Inventaire des terrains et immeubles de la Ville) 993, 994, 996.
N° 284 (Architecture contemporaine) 1319.
N° 288 (Zones piétonnes) 1321, 1322.
N° 327 (Transport public «La Ceinture») 1325, 1330, 1353, 1354, 1356.
N° 398 (Règlement sur les adjudications) 1846.
N° 407 (Effectifs des Services d'architecture) 1575.
N° 1040 (Tram 13) 1344.
N° 1093 (Itinéraires touristiques) 876, 1412, 1417, 1418.
N° 1111 (TPG dans le quartier de l'Hôpital) 1657.
N° 1113 (PLQ à Villereuse) 1778, 1780.
N° 1114 (Aide aux chômeurs) 2554, 2557.
N° 1115 (Nouvelle méthode d'étude du budget) 2300, 2564, 2569, 2571.

Postulats:

N° 3003 (Transparence patrimoniale) 2543, 2546.

Résolutions:

N° 5015 (Banque cantonale de Genève) 2965.

Interpellations:

N° 725 (Facilités pour les TPG) 1351, 1353, 1354, 1356.
N° 7036 (Locaux scolaires) 1103, 1452, 1454.

Questions écrites:

N° 2052 (Coût de métamorphoses) 2946.
N° 2056 (Coût d'une ligne jaune) 4120.

Questions orales:

N° 116 (Association Peau-d'Ane) 2679.

Divers:

N° 4 (Discours du président) 4.
N° 6 (Condoléances) 2595.

MARTIN, Mme Michèle (L):

Motions:

N° 284 (Architecture contemporaine) 1319.
N° 371 (Composante environnement) 1336.
N° 1088 (Audit au Grand Théâtre) 1367.
N° 1096 (Développement du partenariat privé-public) 1103, 1435, 1438, 1439.
N° 1108 (La SIP) 1459, 1638, 1640, 1642, 2532.

MENOUD-POGET, Mme Sylvia (PEG):

Motions:

N° 261 (Espaces d'accueil pour nos tout-petits) 1003.
N° 1061 (Musée d'ethnographie) 169, 185.
N° 1073 (Versement des salaires) 1031, 1035, 3162.
N° 1076 (Indemnisation des promoteurs des Minoteries) 39, 50.
N° 1092 (Groupe des Genêts) 876, 1409, 1411.

Correspondance:

N° 1 (Démission) 1675.

Divers:

N° 30 (Kermesse de l'American Women's Club) 1901.

MEYER, Nicolas (L):

Propositions et rapports:

N° 102 (Acquisition chemin des Genêts 14) 443.
N° 111 (PLQ au boulevard de la Cluse) 600.
N° 125 A (Barèmes de la Gérance immobilière) 571.
N° 132 (PLQ à l'avenue d'Aïre) 1211, 1221.
N° 139 (Secteur des organisations internationales) 978.
N° 142 (PLQ au chemin de la Chevillarde) 1860.
N° 153 (PLQ à la rue Michel-Servet) 2380.
N° 163 (Acquisition de la SI avenue Weber) 3519.
N° 165 (SDQ La Forêt) 3539.
N° 166 (SDQ Le Mervelet) 3585, 3570.
N° 189 A (Les crèches comme prolongement de l'habitat) 3110.
N° 210 A (SDQ et PLQ au Mervelet) 3590, 3596.

Motions:

N° 1032 (PUS) 1342.
N° 1072 (Obligations légales et/ou de sécurité) 1030, 1031.
N° 1105 (Cinéma Manhattan) 1632.
N° 1126 (Investissement immobilier) 2865, 3187, 3191, 3193.
N° 1132 (Alhambra) 3284.

Résolutions:

N° 5018 (Emoluments du Registre foncier) 3501, 4144, 4145.

MEYKADEH, Homy (L):

Propositions et rapports:

N° 365 A (Commission de l'aménagement et de l'environnement) 287.
N° 84 (Collecteur séparatif à Frontenex) 389.
N° 97 (12e Programme financier quadriennal) 420.
N° 224 (Remplacement d'un bibliobus) 4130.

Motions:

N° 1093 (Itinéraires touristiques) 1415, 1417.

Résolutions:

N° 5007 (Commission de l'aménagement et de l'environnement) 287.

Interpellations:

N° 7057 (Clarté à la «Clairière») 3208, 3500.

Questions écrites:

N° 1217 (Circulation à la route de Frontenex) 1290.

Questions orales:

N° 126 (Traversée de la rade) 3209.
N° 129 (Démarches des pétitionnaires) 3328.

Pétitions:

N° 23 (Chemin du Bois de la Bâtie) 1296.

MEYLAN, Michel (T):

Propositions et rapports:

N° 97 (12e Programme financier quadriennal) 421.
N° 136 (Budget 1993) 2120.
N° 150 A (Circulation aux Pâquis) 1522.
N° 215 A (Patrouilleuses scolaires) 3992.

Motions:

N° 1070 (Circulation aux Pâquis) 1010.
N° 1106 (Trafic à la rue Liotard) 1635, 1637.
N° 1120 (Viol: arme de guerre, crime contre l'humanité) 2562.
N° 1121 (Remplacement des conseillers municipaux) 2943.
N° 1127 (Une petite action facile) 3477, 3482.

Résolutions:

N° 5014 (Patrouilleuses scolaires) 2672, 2718, 2872.

Questions écrites:

N° 2048 (Passage piétons au chemin du Champ-d'Anier) 2676.

Questions orales:

N° 72 (Sécurité des piétons à la rue de la Croix-Rouge) 191.
N° 99 (Frais de nettoyage des salles louées) 1544, 1545.

MIFFON, Claude (R):

Propositions et rapports:

N° 107 (Congé spécial aux fonctionnaires) 203.
N° 133 (PLQ au chemin de la Chevillarde) 1318.
N° 136 (Budget 1993) 2004, 2068, 2130, 2143, 2255.
N° 145 (Reconstruction de l'école du Mail II) 1286.
N° 146 (Groupe scolaire de Pré-Picot) 1236.
N° 148 (Contribution de solidarité) 1536.
N° 150 A (Circulation aux Pâquis) 1522.
N° 173 A (Recettes au Service des sports) 2355.
N° 174 A2/B (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 2365, 3068, 3083, 3090.
N° 194 (Tour Blavignac) 3196, 3202, 3205.
N° 203 (Retraite anticipée) 3408.
N° 209 (Salle polyvalente à Palexpo) 3425.

Motions:

N° 367 (Politique des transports) 1894.
N° 407 (Effectifs des Services d'architecture) 1575.
N° 1061 (Musée d'ethnographie) 177.
N° 1066 (Allocations sociales municipales) 241.
N° 1070 (Circulation aux Pâquis) 1016.
N° 1076 (Indemnisation des promoteurs des Minoteries) 49.
N° 1077 (Economie touristique) 103, 486, 670, 675, 691, 1825.
N° 1083 (Quai Charles-Page) 1058.
N° 1088 (Audit au Grand Théâtre) 1369, 1375.
N° 1096 (Développement du partenariat privé-public) 1103, 1435, 1439.
N° 1097 (Engagement des cadres de la Ville) 1444.
N° 1098 (Salle polyvalente «Zénith») 1450.
N° 1099 (Victoria Hall) 1397.
N° 1102 (Coup de pouce au bâtiment) 1597, 1602, 1605.
N° 1106 (Trafic à la rue Liotard) 1636.
N° 1114 (Aide aux chômeurs) 2555.
N° 1120 (Viol: arme de guerre, crime contre l'humanité) 2530, 2558, 2559, 2563.
N° 1127 (Une petite action facile) 3479.
N° 1135 (Blanchisserie du Service social) 3561, 3872, 3879.

Résolutions:

N° 5009 (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 1098.
N° 5014 (Patrouilleuses scolaires) 2672, 2718, 2871.
N° 5015 (Banque cantonale de Genève) 2967, 2972.
N° 5018 (Emoluments du Registre foncier) 3501, 4144, 4145.

MILI, Mme Isabelle (S):

Propositions et rapports:

N° 89 (Budget du Grand Théâtre) 328.
N° 113 (Travaux dans divers bâtiments publics) 1743, 1745.
N° 117 (Couverture des voies ferrées à Saint-Jean) 1502.
N° 121 A (Création d'un conseil culturel intercommunal) 502, 524.
N° 124 A (Pour un usage libre des musées) 535.
N° 136 (Budget 1993) 2167, 2196, 2204, 2205, 2217.
N° 164 A (Regroupement des bibliothèques musicales) 2345, 2350.
N° 197 A (Victoria Hall) 3297.

Motions:

N° 1057 (Subventions) 149, 154, 157.
N° 1071 (Halte aux expulsions) 989.
N° 1090 (Victoria Hall) 1402.
N° 1091 (Victoria Hall) 691, 1104, 1405, 1409.
N° 1099 (Victoria Hall) 1395.
N° 1103 (Pour un assouplissement des PLQ) 1914.
N° 1107 (Accès démocratique à la culture) 1459, 1659, 1921, 1924, 1926.
N° 1121 (Remplacement des conseillers municipaux) 2585, 2935, 2944.

Correspondance:

N° 1 (Démission) 2230.

MONNEY, Jean-Jacques (R):

Propositions et rapports:

N° 89 (Budget du Grand Théâtre) 324, 392.
N° 121 A (Création d'un conseil culturel intercommunal) 502, 520, 533.
N° 124 A (Pour un usage libre des musées) 563.
N° 136 (Budget 1993) 874, 2057, 2138, 2168, 2193, 2194, 2199, 2207, 2210.
N° 197 A (Victoria Hall) 3297.

Motions:

N° 194 (Cheminement piétonnier à la Grande-Fin) 997.
N° 242 (Echanges d'appartements) 3158.
N° 408 (Traversée de la rade) 1338.
N° 1057 (Subventions) 155.
N° 1061 (Musée d'ethnographie) 174, 183, 184.
N° 1077 (Economie touristique) 103, 486, 670, 691, 1825.
N° 1084 (Musée d'ethnographie dans la SIP ou l'UGDO) 186.
N° 1088 (Audit au Grand Théâtre) 580, 1358, 1360, 1367, 1373, 1374.
N° 1090 (Victoria Hall) 1403.
N° 1091 (Victoria Hall) 691, 1405, 1409.
N° 1099 (Victoria Hall) 1396, 1397.
N° 1093 (Itinéraires touristiques) 876, 1412, 1413, 1418.
N° 1094 (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 1089, 1090.

N° 1096 (Développement du partenariat privé-public) 1103, 1435, 1436, 1439.
N° 1097 (Engagement des cadres de la Ville) 1103, 1440, 1445.
N° 1118 (Département des affaires culturelles) 2490, 2493.

Résolutions:

N° 5008 (Creys-Malville) 484, 485, 661.
N° 5012 (Département des affaires culturelles) 2300, 2488, 2493, 2506, 2507, 2510, 2520, 2521, 2524, 2525.
N° 5013 (Appui à la candidature genevoise au Conseil fédéral) 2586, 2918, 2919.

Interpellations:

N° 7024 (Etude sur la pauvreté) 242, 243, 245.
N° 7028 (Route du Bout-du-Monde) 246.
N° 7048 (Travaux à la route du Bout-du-Monde) 1663, 1936, 2537, 2538.

Ouestions orales:

N° 94 (Salle Patiño) 1422.

Correspondance:

N° 1 (Démission) 1954.

MOREILLON, Olivier (L):

Propositions et rapports:

N° 115 (Crédits budgétaires supplémentaires) 460.
N° 134 (Demi-groupe scolaire à la rue Micheli-du-Crest) 2641.
N° 136 (Budget 1993) 2052.
N° 183 (Association des villes messagères de la paix) 2898.

Motions:

N° 327 (Transport public «La Ceinture») 1325, 1330.
N° 408 (Traversée de la rade) 1338.
N° 1013 (Comptes d'investissements terminés) 1339, 1340.
N° 1060 (Répertoire des subventions et allocations) 160, 165.
N° 1063 (Propreté des chiens en ville) 216.
N° 1068 (Sécurité au Musée d'art et d'histoire) 1349.
N° 1077 (Economie touristique) 103, 486, 670, 691, 1825.

Interpellations:

N° 7037 (Que sont-ils devenus?) 1104, 1454, 1456.

Elections:

N° 3 (Bureau du Conseil municipal) 10.

Divers:

N° 6 (Condoléances) 699.

MOTTU, Eric (S):

Propositions et rapports:

N° 115 (Crédits budgétaires supplémentaires) 447, 453.
N° 125 A (Barèmes de la Gérance immobilière) 571.
N° 131 (PLQ à la rue de Villereuse) 3208.
N° 136 (Budget 1993) 2095, 2120, 2122, 2155, 2160.
N° 150 A (Circulation aux Pâquis) 1523.
N° 185 (Palais Wilson) 3939.

Motions:

N° 1063 (Propreté des chiens en ville) 211, 223.
N° 1070 (Circulation aux Pâquis) 1008.
N° 1089 (Cahier des charges des commissions) 1390.
N° 1098 (Salle polyvalente «Zénith») 1103, 1446, 1451.
N° 1105 (Cinéma Manhattan) 1376, 1626, 1631, 1633.
N° 1106 (Trafic à la rue Liotard) 1637.
N° 1109 (Maison Freundler) 1934.
N° 1126 (Investissement immobilier) 3192.
N° 1130 (Médiations sociales) 3149, 3864.
N° 1132 (Alhambra) 3278.

Résolutions:

N° 5009 (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 1096.
N° 5011 (Cinéma Manhattan) 1633.
N° 5013 (Appui à la candidature genevoise au Conseil fédéral) 2586, 2918, 2919.

Interpellations:

N° 7062 (Chômeurs) 3994.

Questions écrites:

N° 2024 (Macarons de stationnement) 1759.
N° 2043 (Les partis et les maisons de quartier) 1762.

Questions orales:

N° 70 (Traversée de la rade) 186, 187.
N° 71 (Attaché de presse et Service de l'information) 188.
N° 78 (Espace économique européen) 882, 883.
N° 92 (Exposition des travaux du concours des architectes) 1297, 1298.
N° 117 (Occupation temporaire des chômeurs) 2680.
N° 119 (Autoroute du Sud-Léman) 2681.
N° 144 (Aménagement place Longemalle) 4152.
N° 145 (Aéroport de Genève en péril) 4153.

Divers:

N° 31 (Société d'exploitation du Casino de Genève) 1482.

MOURON, Gilbert (R):

Propositions et rapports:

N° 5 (Extension du centre sportif des Evaux) 1677, 1686, 2477, 2478.
N° 94 (Réfection du pont de Vessy) 1139, 1142.
N° 95 (Quai Turrettini) 127.
N° 97 (12e Programme financier quadriennal) 420.
N° 100 (Aménagement de l'avenue d'Aïre) 1495.
N° 102 (Acquisition chemin des Genêts 14) 442.
N° 113 (Travaux dans divers bâtiments publics) 277, 1720, 1741, 1744, 1745, 1753.
N° 115 (Crédits budgétaires supplémentaires) 457, 461.
N° 118 (Microscope du Muséum d'histoire naturelle) 635, 636.
N° 135 (Système d'alarme des agents feu) 947, 1507.
N° 136 (Budget 1993) 2063, 2157, 2160, 2164, 2243, 2269.
N° 141 (Règlement d'organisation du SIS) 987.
N° 144 (Restauration de l'école Necker) 2337.
N° 146 (Groupe scolaire de Pré-Picot) 1232, 1233, 1236.
N° 163 (Acquisition de la SI avenue Weber) 3518, 3522.
N° 176 A (Tour Blavignac) 2706, 2713.
N° 180 (Pavillon provisoire à la place De-Châteaubriand) 2788.
N° 186 (Budget du Grand Théâtre) 2863, 2864.
N° 187 (Bateau de la Société de sauvetage) 3126.
N° 195 (PLQ au lieu-dit Croix Bois-Gentil) 3362.
N° 197 A (Victoria Hall) 3316, 3317.
N° 198 A (Trop de bruit à Plainpalais) 3346.

N° 205 (Tram 13) 3811.
N° 220 A (Travaux à la Comédie) 4010, 4012, 4017.
N° 221 (Rénovations dans diverses écoles) 4078, 4079.

Motions:

N° 367 (Politique des transports) 1894.
N° 407 (Effectifs des Services d'architecture) 1575, 1576.
N° 1065 (Messagerie électronique) 228.
N° 1070 (Circulation aux Pâquis) 246, 334, 336, 1004, 1005, 1012, 1017.
N° 1088 (Audit au Grand Théâtre) 1363.
N° 1093 (Itinéraires touristiques) 1415.
N° 1095 (Rue de Berne) 1103, 1430, 1432, 1434, 1435.
N° 1102 (Coup de pouce au bâtiment) 1601.
N° 1104 (Entretien des logements municipaux) 1376, 1611, 1612, 1615, 1619.
N° 1109 (Maison Freundler) 1948.
N° 1115 (Nouvelle méthode d'étude du budget) 2568.
N° 1118 (Département des affaires culturelles) 2492.
N° 1120 (Viol: arme de guerre, crime contre l'humanité) 2560.
N° 1121 (Remplacement des conseillers municipaux) 2940.
N° 1122 (UOG et locaux de réunions aux Grottes) 3165.
N° 1123 (Facilitons la vie des composteurs motivés) 3169, 3173.
N° 1134 (Maison de l'Europe) 3336.

Postulats:

N° 3004 (Section des enquêtes) 2924.

Résolutions:

N° 5012 (Département des affaires culturelles) 2499, 2508, 2514.
N° 5015 (Banque cantonale de Genève) 2962.

Interpellations:

N° 7037 (Que sont-ils devenus?) 1104, 1454, 1456.
N° 7059 (Qualité de l'air) 3325, 4132, 4134.

Questions orales:

N° 77 (Circulation entre Champel et Carouge) 581.
N° 101 (Maison des Tilleuls) 1546.
N° 107 (Entretien des horloges de la Ville) 1902.
N° 121 (Calcul de l'indemnité sur le carburant) 2948, 3502, 3504, 3505, 3816, 3817.

N° 130 (Publicité pour le tabac et l'alcool) 3329.
N° 135 (Musée Voltaire) 3505, 3506, 4152.
N° 136 (Récupérateurs de textiles en ville) 3506.

Divers:

N° 7 (Règlement du Conseil municipal) 397.
N° 15 (Convocation des commissions) 1620, 2976.
N° 27 (Liste des jurés des tribunaux pour 1994) 3241, 3242, 3328.
N° 31 (Société d'exploitation du Casino de Genève) 1483.

MULLER, Pierre (L):

Propositions et rapports:

N° 136 (Budget 1993) 2120, 2142, 2219.
N° 154 A (Economie touristique) 1842.
N° 156 (Coquille acoustique) 1871.
N° 196 A (Cours de la Protection civile) 3293.
N° 203 (Retraite anticipée) 3408.

Motions:

N° 1063 (Propreté des chiens en ville) 220.
N° 1077 (Economie touristique) 103, 486, 670, 685, 688, 691, 1825.
N° 1109 (Maison Freundler) 1933.
N° 1114 (Aide aux chômeurs) 2553.
N° 1134 (Maison de l'Europe) 3472.

Questions orales:

N° 90 (Coût de la piste cyclable à Champel) 1296, 1900.

NICOLE, Bernard (S):

Elections:

N° 1 (Prestation de serment) 2599.

NIQUILLE, Pierre (L):

Propositions et rapports:

N° 131 (PLQ à la rue de Villereuse) 910.
N° 136 (Budget 1993) 1995.

Motions:

N° 1077 (Economie touristique) 686.

Correspondance:

N° 1 (Démission) 1955.

OBERHOLZER, Jean-Pierre (L):

Elections:

N° 1 (Prestation de serment) 2331.

PAILLARD, Bernard (T):

Propositions et rapports:

N° 89 (Budget du Grand Théâtre) 291, 317.
N° 113 (Travaux dans divers bâtiments publics) 1744.
N° 124 A (Pour un usage libre des musées) 535, 555.
N° 136 (Budget 1993) 2121, 2183, 2188, 2222, 2233.
N° 164 A (Regroupement des bibliothèques musicales) 2345.
N° 183 (Association des villes messagères de la paix) 2898.
N° 197 A (Victoria Hall) 3297, 3318.
N° 209 (Salle polyvalente à Palexpo) 3428.
N° 220 A (Travaux à la Comédie) 4008.
N° 224 (Remplacement d'un bibliobus) 4090.

Motions:

N° 1057 (Subventions) 153, 154.
N° 1085 (Politique dynamique dans les musées) 186, 1064, 1067.
N° 1088 (Audit au Grand Théâtre) 580, 1358, 1359, 1369, 1374.
N° 1090 (Victoria Hall) 1404.
N° 1098 (Salle polyvalente «Zénith») 1103, 1446, 1447, 1451.
N° 1107 (Accès démocratique à la culture) 1922.
N° 1118 (Département des affaires culturelles) 2489, 2493.
N° 1120 (Viol: arme de guerre, crime contre l'humanité) 2562.
N° 1124 (Travaux à la Comédie) 2865, 3175, 3176, 3187.
N° 1125 (Travaux à la Comédie) 3176.
N° 1129 (Jour de fermeture des musées) 3491.
N° 1131 (Plan quadriennal pour le Grand Théâtre) 3498.
N° 1141 (Salman Rushdie) 4151.

Postulats:

N° 3002 (Politique dynamique dans les musées) 1067, 1068.
N° 3003 (Transparence patrimoniale) 1757, 2541, 2542, 2546, 2547.

Résolutions:

N° 5012 (Département des affaires culturelles) 2504.
N° 5015 (Banque cantonale de Genève) 2970.

Interpellations:

N° 7049 (Introduction sournoise du salaire au mérite) 1757, 2547, 2548.

Divers:

N° 28 (Salle du Grand Conseil) 3818.

PARATTE, Alphonse (DC):

Motions:

N° 1115 (Nouvelle méthode d'étude du budget) 2300, 2564, 2571.

Questions écrites:

N° 2053 (Association des Tilleuls) 2975.

Elections:

N° 1 (Prestation de serment) 1677.

PATTARONI, Robert (DC):

Propositions et rapports:

N° 385 (Ilot 13 des Grottes) 2622.
N° 56 A/B (Alhambra) 3274.
N° 89 (Budget du Grand Théâtre) 319.
N° 91 (Régime des zones de construction îlot Moulins-Raichlen) 59.
N° 92 (PLQ aux Minoteries) 59.
N° 111 (PLQ au boulevard de la Cluse) 595.
N° 121 A (Création d'un conseil culturel intercommunal) 526.
N° 128 (PLQ au parc Moillebeau) 1208.

N° 131 (PLQ à la rue de Villereuse) 1771, 1781.
N° 132 (PLQ à l'avenue d'Aïre) 1219.
N° 133 (PLQ au chemin de la Chevillarde) 1317.
N° 136 (Budget 1993) 2114, 2215, 2216, 2219, 2227.
N° 138 (PLQ au plateau de Frontenex) 1793, 1800.
N° 165 (SDQ La Forêt) 3555.
N° 168 (PLQ à la route de Meyrin) 3606, 3609.
N° 175 (Cinéma Manhattan) 2470.
N° 176 A (Tour Blavignac) 2711.
N° 183 (Association des villes messagères de la paix) 2899.
N° 194 (Tour Blavignac) 3196, 3218.
N° 209 (Salle polyvalente à Palexpo) 3430.
N° 210 A (SDQ et PLQ au Mervelet) 3596.

Motions:

N° 1018 (Maison de quartier du Petit-Saconnex) 1341.
N° 1028 (Cheminements piétonniers) 1321.
N° 1061 (Musée d'ethnographie) 173.
N° 1076 (Indemnisation des promoteurs des Minoteries) 46.
N° 1085 (Politique dynamique dans les musées) 1066.
N° 1088 (Audit au Grand Théâtre) 1365, 1370.
N° 1096 (Développement du partenariat privé-public) 1103, 1435, 1439.
N° 1102 (Coup de pouce au bâtiment) 1600.
N° 1105 (Cinéma Manhattan) 1376, 1626, 1628, 1633.
N° 1115 (Nouvelle méthode d'étude du budget) 2300, 2564, 2571.
N° 1116 (Saint-Gervais) 2584.
N° 1122 (UOG et locaux de réunions aux Grottes) 3166.
N° 1126 (Investissement immobilier) 3191.
N° 1127 (Une petite action facile) 3480.
N° 1128 (Publication des camps et colonies de vacances) 3228.
N° 1131 (Plan quadriennal pour le Grand Théâtre) 3207, 3495, 3499.

Résolutions:

N° 5010 (Cinéma Manhattan) 1628.
N° 5011 (Cinéma Manhattan) 1633.
N° 5012 (Département des affaires culturelles) 2497, 2523.

Questions orales:

N° 51 (Bâtiment de la SIP) 340, 582, 583.

PERLER, Jean-Pascal (PEG):

Propositions et rapports:

N° 26 (Villa Picot) 3455.
N° 97 (12e Programme financier quadriennal) 410.
N° 105 (150e de l'autonomie communale) 103.
N° 113 (Travaux dans divers bâtiments publics) 1727, 1752.
N° 116 A (Problèmes d'accès à l'école des Allières) 881, 882.
N° 134 (Demi-groupe scolaire à la rue Micheli-du-Crest) 2641.
N° 136 (Budget 1993) 2164.
N° 161 (Villa Freundler) 1891.
N° 176 A (Tour Blavignac) 2704.
N° 177 (Installations de chauffage de bâtiments publics) 3890.
N° 178 (Installations de chauffage de bâtiments locatifs) 3895.
N° 189 A (Les crèches comme prolongement de l'habitat) 3109, 3113.
N° 194 (Tour Blavignac) 2945, 3194, 3195, 3218, 3220.
N° 204 (Comptes rendus 1992) 3790.

Motions:

N° 205 (Réduction des eaux usées) 1000, 1001.
N° 1065 (Messagerie électronique) 225, 229, 234.
N° 1076 (Indemnisation des promoteurs des Minoteries) 39, 50.
N° 1083 (Quai Charles-Page) 1057.
N° 1095 (Rue de Berne) 1434.
N° 1101 (Déchets organiques) 1289, 1582, 1583, 1585, 1588, 1592, 1593.
N° 1104 (Entretien des logements municipaux) 1376, 1611, 1619.
N° 1110 (Police municipale et patrouilleuses scolaires) 1619, 1936.
N° 1123 (Facilitons la vie des composteurs motivés) 2585, 2945, 3168, 3171, 3174.
N° 1127 (Une petite action facile) 2945, 3224, 3476, 3482, 3483.

Interpellations:

N° 7035 (Ecole des Allières) 1018, 1427, 1429.

Questions écrites:

N° 2030 (Propositions présentées au plénum) 186.
N° 2039 (La Ville est-elle un mauvais payeur?) 1543, 2675.

Questions orales:
N° 95 (Etudiant programmeur analyste au SEVE) 1423, 2948, 3503.
N° 108 («Taggers» à l'école de Pré-Picot) 2586, 3503.

PILLY, Daniel (S):

Propositions et rapports:
N° 89 (Budget du Grand Théâtre) 326.
N° 103 (Comptes rendus 1991) 1159.
N° 113 (Travaux dans divers bâtiments publics) 1740, 1741, 1745.
N° 136 (Budget 1993) 861, 2001, 2139, 2163, 2190, 2191, 2247.
N° 147 (Aide à la Somalie, au Kenya et à l'Ethiopie) 1528.
N° 148 (Contribution de solidarité) 1534.
N° 151 (TPG dans le quartier de l'Hôpital) 1650.
N° 154 A (Economie touristique) 1825, 1834, 1840.
N° 156 (Coquille acoustique) 1900.
N° 173 A (Recettes au Service des sports) 2352, 2354.
N° 187 (Bateau de la Société de sauvetage) 3125.
N° 200 (Subvention du CARAR) 3149, 3483, 3484, 3489.
N° 203 (Retraite anticipée) 3407.
N° 204 (Comptes rendus 1992) 3796.
N° 212 A (Glaces universelles) 3969.
N° 224 (Remplacement d'un bibliobus) 4091.
N° 225 (PLQ au quai Wilson) 4103.

Motions:
N° 135 (Achat d'une parcelle aux Charmilles) 989.
N° 1061 (Musée d'ethnographie) 190.
N° 1077 (Economie touristique) 688.
N° 1090 (Victoria Hall) 1401.
N° 1096 (Développement du partenariat privé-public) 1438.
N° 1104 (Entretien des logements municipaux) 1613.
N° 1109 (Maison Freundler) 1930.
N° 1115 (Nouvelle méthode d'étude du budget) 2566.
N° 1131 (Plan quadriennal pour le Grand Théâtre) 3497.
N° 1132 (Alhambra) 3285.

Postulats:
N° 69 (Avenir fiscal de notre commune) 19.
N° 3004 (Section des enquêtes) 2923.

Résolutions:

N° 5012 (Département des affaires culturelles) 2512.
N° 5015 (Banque cantonale de Genève) 2971.

Divers:

N° 11 (Ordre du jour) 80, 102.

POLLA, Mme Barbara (L):

Propositions et rapports:

N° 118 (Microscope du Muséum d'histoire naturelle) 632, 634, 1766.
N° 121 A (Création d'un conseil culturel intercommunal) 529.
N° 124 A (Pour un usage libre des musées) 553, 560, 562.
N° 136 (Budget 1993) 2218.
N° 151 (TPG dans le quartier de l'Hôpital) 1649, 1652.
N° 154 A (Economie touristique) 1834.
N° 164 A (Regroupement des bibliothèques musicales) 2350.
N° 200 (Subvention du CARAR) 3489.
N° 215 A (Patrouilleuses scolaires) 3992.
N° 220 A (Travaux à la Comédie) 4008.

Motions:

N° 1061 (Musée d'ethnographie) 171.
N° 1062 (Egalité hommes femmes à la CAP) 209.
N° 1101 (Déchets organiques) 1587, 1589.
N° 1121 (Remplacement des conseillers municipaux) 2941.
N° 1124 (Travaux à la Comédie) 3177, 3180, 3184.
N° 1125 (Travaux à la Comédie) 2865, 3175, 3177, 3180, 3184, 3187.
N° 1127 (Une petite action facile) 3478.
N° 1129 (Jour de fermeture des musées) 3492, 3495.

Résolutions:

N° 5012 (Département des affaires culturelles) 2499, 2506.
N° 5017 (Suisses et étrangers: tous citoyens municipaux) 4142.

Questions orales:

N° 94 (Salle Patiño) 1376, 1377.

Divers:

N° 30 (Kermesse de l'American Women's Club) 1896, 1897.

POLONOVSKI, Mme Brigitte (DC):

Propositions et rapports:

N° 365 A (Commission de l'aménagement et de l'environnement) 283, 285, 290, 346, 347.
N° 113 (Travaux dans divers bâtiments publics) 1742, 2634.
N° 124 A (Pour un usage libre des musées) 557, 566.
N° 136 (Budget 1993) 2082, 2118, 2209, 2231, 2232, 2285.
N° 164 A (Regroupement des bibliothèques musicales) 2345.
N° 183 (Association des villes messagères de la paix) 3099, 3103.
N° 185 (Palais Wilson) 2915.
N° 197 A (Victoria Hall) 3297.
N° 201 A (Stationnement favorable aux habitants) 3355.

Motions:

N° 346 (Pas de lait, pas de perm!) 1573.
N° 1065 (Messagerie électronique) 228.
N° 1090 (Victoria Hall) 691, 1398, 1403, 1404.
N° 1095 (Rue de Berne) 1435.
N° 1096 (Développement du partenariat privé-public) 1103, 1435, 1439.
N° 1099 (Victoria Hall) 1395, 1396.
N° 1107 (Accès démocratique à la culture) 1923.
N° 1115 (Nouvelle méthode d'étude du budget) 2300, 2564, 2571.
N° 1120 (Viol: arme de guerre, crime contre l'humanité) 2530, 2531, 2558, 2563.
N° 1121 (Remplacement des conseillers municipaux) 2585, 2935, 2941, 2944.
N° 1129 (Jour de fermeture des musées) 3494.
N° 1131 (Plan quadriennal pour le Grand Théâtre) 3207, 3495, 3499.
N° 1134 (Maison de l'Europe) 3322, 3335, 3338, 3462, 3475.

Résolutions:

N° 5007 (Commission de l'aménagement et de l'environnement) 280, 283, 285, 290.
N° 5013 (Appui à la candidature genevoise au Conseil fédéral) 2586, 2918, 2919.

Interpellations:

N° 7046 (Achat de mobilier par le Service des écoles) 1540, 1927.

Questions orales:
N° 139 (Prix Jean-Jacques Rousseau) 3815, 3816, 3818.

Divers:
N° 34 (Bilan du Cerf-Volant) 881.

PROVINS-FEHLMANN, Mme Françoise (R):

Correspondance:
N° 1 (Démission) 1676.

Elections:
N° 3 (Bureau du Conseil municipal) 12.

PÜRRO, Mme Véronique (S):

Propositions et rapports:
N° 385 (Ilot 13 des Grottes) 2624.
N° 89 (Budget du Grand Théâtre) 316, 322, 328, 330.
N° 107 (Congé spécial aux fonctionnaires) 198, 199, 202, 204.
N° 124 A (Pour un usage libre des musées) 535, 561.
N° 136 (Budget 1993) 2218.
N° 159 (Commission du personnel) 1663, 1937, 1938, 1946.
N° 170 (Droit de superficie à la rue Pestalozzi) 3616.

Motions:
N° 1057 (Subventions) 149, 157.
N° 1062 (Egalité hommes femmes à la CAP) 204, 210, 3159.
N° 1063 (Propreté des chiens en ville) 211, 220, 223.
N° 1071 (Halte aux expulsions) 989.
N° 1088 (Audit au Grand Théâtre) 580, 1358, 1374.
N° 1107 (Accès démocratique à la culture) 1459, 1659, 1921, 1926.
N° 1109 (Maison Freundler) 1619, 1928, 1934, 1935.
N° 1121 (Remplacement des conseillers municipaux) 2942.
N° 1122 (UOG et locaux de réunions aux Grottes) 2585, 2945, 3164, 3168.

Interpellations:
N° 7026 (Vandalisme policier) 989.
N° 7041 (Sécurité des femmes dans les parkings) 1289, 1611, 1920.

Questions écrites:

N° 2017 (Déménagement de l'IGVG) 1542.

Questions orales:

N° 84 (Animation des Halles de l'Iles) 1107.

Pétitions:

N° 33 (Patrouilleuses scolaires) 2110.

QUELOZ, Georges (L):

Propositions et rapports:

N° 136 (Budget 1993) 2214.
N° 145 (Reconstruction de l'école du Mail II) 2662.
N° 176 A (Tour Blavignac) 2700.
N° 194 (Tour Blavignac) 3199.

Motions:

N° 1057 (Subventions) 156.
N° 1070 (Circulation aux Pâquis) 246, 334, 336, 1004, 1017.
N° 1072 (Obligations légales et/ou de sécurité) 1030, 1031.
N° 1083 (Quai Charles-Page) 1058, 1063.

Résolutions:

N° 5014 (Patrouilleuses scolaires) 2878, 2879.

Questions orales:

N° 80 (Réception du seul champion olympique suisse) 884.

Divers:

N° 6 (Condoléances) 1138.
N° 22 (Fête de la musique) 191.

REGAMEY, Jean-Laurent (PEG):

Propositions et rapports:

N° 121 A (Création d'un conseil culturel intercommunal) 502.

REICHENBACH, Pierre (L):

Propositions et rapports:

N° 385 (Ilot 13 des Grottes) 2617.
N° 73 (Installations de chauffage de bâtiments publics) 348, 370.
N° 84 (Collecteur séparatif à Frontenex) 388.
N° 95 (Quai Turrettini) 126.
N° 96 (Installation de chauffage de bâtiments locatifs) 371.
N° 97 (12e Programme financier quadriennal) 421, 423.
N° 100 (Aménagement de l'avenue d'Aïre) 1495.
N° 112 A (Réfection de la rue de Rive) 139.
N° 113 (Travaux dans divers bâtiments publics) 1727.
N° 117 (Couverture des voies ferrées à Saint-Jean) 1501.
N° 124 A (Pour un usage libre des musées) 562.
N° 127 A (Parking souterrain à la rue du Vidollet) 774.
N° 136 (Budget 1993) 2142, 2161.
N° 145 (Reconstruction de l'école du Mail II) 2648, 2662.
N° 163 (Acquisition de la SI avenue Weber) 3522.
N° 170 (Droit de superficie à la rue Pestalozzi) 3619, 3620.
N° 173 A (Recettes au Service des sports) 2352, 2356.
N° 193 (PLQ au lieu-dit les Falaises) 3955.
N° 198 A (Trop de bruit à Plainpalais) 3345.
N° 202 (Droit de superficie à l'avenue Soret) 3397.
N° 206 (Crédits de constructions terminés) 3854.
N° 220 A (Travaux à la Comédie) 4015.
N° 224 (Remplacement d'un bibliobus) 4093, 4094, 4095.

Motions:

N° 1067 (Musée d'art et d'histoire) 1346.
N° 1068 (Sécurité au Musée d'art et d'histoire) 1347.
N° 1070 (Circulation aux Pâquis) 1011.
N° 1076 (Indemnisation des promoteurs des Minoteries) 44.
N° 1083 (Quai Charles-Page) 1061.
N° 1089 (Cahier des charges des commissions) 580, 1387, 1392, 1393.
N° 1093 (Itinéraires touristiques) 1416.
N° 1102 (Coup de pouce au bâtiment) 1599.
N° 1106 (Trafic à la rue Liotard) 1635.
N° 1109 (Maison Freundler) 1930.
N° 1128 (Publication des camps et colonies de vacances) 3229.

Résolutions:

N° 5017 (Suisses et étrangers: tous citoyens municipaux) 4142.

Interpellations:

N° 7058 (Sécurité des piétons au quai Ernest-Ansermet) 3325, 4131.

Questions orales:

N° 311 (Comptes du Centre sportif de la Queue-d'Arve) 884, 885.
N° 72 (Sécurité des piétons à la rue de la Croix-Rouge) 189, 190, 584.
N° 102 (Ex-parcelle de la COOP) 1546.

RIESER, Mme Karin (DC):

Propositions et rapports:

N° 385 (Ilot 13 des Grottes) 2600, 2613.
N° 163 (Acquisition de la SI avenue Weber) 2389.

Motions:

N° 1060 (Répertoire des subventions et allocations) 158, 166, 168, 169.
N° 1115 (Nouvelle méthode d'étude du budget) 2300, 2564, 2571.

Questions orales:

N° 137 (Salon du Livre) 3506, 3817.

RIGOTTI, Aldo (T):

Propositions et rapports:

N° 136 (Budget 1993) 2234.
N° 138 (PLQ au plateau de Frontenex) 966.

Résolutions:

N° 5009 (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 1101.

Divers:

N° 11 (Ordre du jour) 3193.

RINALDI, Daniel (PEG):

Motions:

N° 284 (Architecture contemporaine) 1319.

ROCH, André (V):

Motions:

N° 350 (PLQ à la rue Barton) 1332.
N° 389 (Cour Saint-Pierre sans parking) 1337.
N° 173 A (Recettes au Service des sports) 2352.

RODRIK, Albert (S):

Propositions et rapports:

N° 365 A (Commission de l'aménagement et de l'environnement) 286.
N° 385 (Ilot 13 des Grottes) 2617, 2623.
N° 5 (Extension du centre sportif des Evaux) 1687.
N° 89 (Budget du Grand Théâtre) 330.
N° 124 A (Pour un usage libre des musées) 564.
N° 135 (Système d'alarme des agents feu) 947, 1509.
N° 136 (Budget 1993) 2129, 2165, 2215.
N° 142 (PLQ au chemin de la Chevillarde) 1860.
N° 146 (Groupe scolaire de Pré-Picot) 1232, 1234.
N° 156 (Coquille acoustique) 1543, 1871.
N° 175 (Cinéma Manhattan) 2472.
N° 176 A (Tour Blavignac) 2701.
N° 185 (Palais Wilson) 2914.
N° 194 (Tour Blavignac) 3200, 3202.
N° 205 (Tram 13) 3814.

Motions:

N° 1077 (Economie touristique) 688.
N° 1088 (Audit au Grand Théâtre) 1365.
N° 1089 (Cahier des charges des commissions) 1392.
N° 1093 (Itinéraires touristiques) 1416.
N° 1102 (Coup de pouce au bâtiment) 1289, 1593, 1595, 1603, 1607.
N° 1109 (Maison Freundler) 1929.

N° 1115 (Nouvelle méthode d'étude du budget) 2569.
N° 1126 (Investissement immobilier) 3190.
N° 1134 (Maison de l'Europe) 3472.

Résolutions:

N° 5007 (Commission de l'aménagement et de l'environnement) 286.

Questions écrites:

N° 2002 (Usage accru du domaine public) 1541.
N° 2041 (Avenir du Musée d'art et d'histoire) 1761.
N° 2042 (Catalogue des bibliothèques municipales) 1762.

Questions orales:

N° 98 (Remplacement des conservateurs du Musée d'art et d'histoire) 1543, 1664.
N° 111 (Signature au bas des réponses du Conseil administratif) 2587.
N° 115 (Conseil des sages et Conseil des jeunes) 2678.
N° 131 (Voyage du Conseil administratif en Turquie) 3456.

ROSSETTI, Michel, conseiller administratif:

Propositions et rapports:

N° 365 A (Commission de l'aménagement et de l'environnement) 287, 289.
N° 102 (Acquisition chemin des Genêts 14) 446.
N° 113 (Travaux dans divers bâtiments publics) 1731, 1739, 1747, 1755.
N° 115 (Crédits budgétaires supplémentaires) 455, 456, 461.
N° 136 (Budget 1993) 2248, 2253, 2258, 2259, 2260, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2270, 2272, 2273, 2276, 2278, 2287, 2296.
N° 147 (Aide à la Somalie, au Kenya et à l'Ethiopie) 1529.
N° 154 A (Economie touristique) 1842.
N° 174 A2/B (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 3065, 3084, 3094.
N° 192 (Subventionnement de la crèche des Bastions) 3142.
N° 194 (Tour Blavignac) 3199.
N° 215 A (Patrouilleuses scolaires) 3987.
N° 216 (Transfert des aides ménagères du Service social) 3863.

Motions:

N° 1005 (Parlement des jeunes) 640.
N° 1065 (Messagerie électronique) 233.
N° 1066 (Allocations sociales municipales) 237, 239, 241.
N° 1120 (Viol: arme de guerre, crime contre l'humanité) 2560.
N° 1134 (Maison de l'Europe) 3470, 3474.
N° 1128 (Publication des camps et colonies de vacances) 3564.
N° 1133 (Préaux ou parkings) 4149.
N° 1135 (Blanchisserie du Service social) 3557, 3562, 3869, 3880.

Résolutions:

N° 5007 (Commission de l'aménagement et de l'environnement) 287, 289.
N° 5009 (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 1093.
N° 5014 (Patrouilleuses scolaires) 2874.

Interpellations:

N° 7018 (Denrées périssables: je récupère) 3323.
N° 7024 (Etude sur la pauvreté) 243, 245.
N° 7027 (Horloge fleurie) 1039.
N° 7040 (Patrouilleuses scolaires) 1609.
N° 7045 (Parcs: au pas!) 1662.
N° 7046 (Achat de mobilier par le Service des écoles) 1540, 1927.
N° 7050 (Ramassage des feuilles mortes) 2549.
N° 7051 (Prix des boissons aux promotions civiques) 2550, 3323.
N° 7055 (Buvette: pas net) 3323.

Réponses aux questions orales: (Nos 71,73, 74, 82, 86, 95, 103, 106, 107, 115, 118, 119, 125, 128, 131, 132, 140) 188, 247, 339, 1421, 1423, 1762, 1814, 1899, 1902, 2678, 2681, 2948, 3210, 3211, 3327, 3329, 3330, 3503, 3885.

Divers:

N° 15 (Convocation des commissions) 698.
N° 21 (Le «Sablier fendu») 698.
N° 29 (Rapport des experts) 3886.
N° 30 (Kermesse de l'American Women's Club) 1674, 1897, 1901 .
N° 43 (Opération villages roumains) 3827.

ROSSI, Mme Madeleine, maire:

Propositions et rapports:

N° 5 (Extension du centre sportif des Evaux) 2587.
N° 26 (Villa Picot) 3455.
N° 89 (Budget du Grand Théâtre) 321.
N° 103 (Comptes rendus 1991) 1306, 1308, 1313, 1386.
N° 107 (Congé spécial aux fonctionnaires) 202.
N° 123 A (Café-Restaurant de la Tour) 570, 883, 1104.
N° 136 (Budget 1993) 854, 871, 2116, 2148, 2289, 2294, 2295, 2297, 2300.
N° 148 (Contribution de solidarité) 1535, 1536, 1538, 1863.
N° 149 (Crédits budgétaires supplémentaires) 1822.
N° 156 (Coquille acoustique) 1900.
N° 159 (Commission du personnel) 1943.
N° 185 (Palais Wilson) 2917, 3941.
N° 186 (Budget du Grand Théâtre) 2864.
N° 188 (Droit de superficie à la rue de Lyon) 3131.
N° 203 (Retraite anticipée) 3407, 3408.
N° 204 (Comptes rendus 1992) 3789, 3800.

Motions:

N° 1060 (Répertoire des subventions et allocations) 159, 167, 168.
N° 1061 (Musée d'ethnographie) 175.
N° 1062 (Egalité hommes femmes à la CAP) 208.
N° 1073 (Versement des salaires) 1033, 1034.
N° 1077 (Economie touristique) 686.
N° 1080 (Engagement d'apprentis par la Ville) 1045.
N° 1086 (Pour le maintien du Restaurant Z) 669.
N° 1100 (Locaux de vote) 1579.
N° 1109 (Maison Freundler) 1933, 1935, 1948, 3453.
N° 1115 (Nouvelle méthode d'étude du budget) 2570.
N° 1119 (Baux d'insertion pour jeunes entreprises) 2932, 2933.
N° 1134 (Maison de l'Europe) 3337.

Postulats:

N° 69 (Avenir fiscal de notre commune) 19.
N° 3003 (Transparence patrimoniale) 2543.

Résolutions:

N° 538 (Palais Eynard, mairie de Genève) 187, 188, 338.
N° 5008 (Creys-Malville) 485, 663.
N° 5015 (Banque cantonale de Genève) 2956.

Interpellations:

N° 7033 (Fraudes et déductions fiscales) 1420, 3149.
N° 7037 (Que sont-ils devenus?) 1456.
N° 7038 (Etablissements publics propriété de la Ville) 1457.
N° 7041 (Sécurité des femmes dans les parkings) 1920.
N° 7044 (Histoire d'un abonné au téléphone) 1661, 2586, 2673.
N° 7049 (Introduction sournoise du salaire au mérite) 2548.
N° 7051 (Prix des boissons aux promotions civiques) 2551.
N° 7056 (Barèmes d'entrée à la GIM) 4119.

Questions écrites:

N° 2035 (Façade aveugle à la ruelle du Midi) 3078.

Réponses aux questions orales: (Nos 67, 69, 70, 72, 78, 84, 85, 93, 96, 99, 104, 105, 109, 111, 117, 121, 123, 131, 133, 134, 137, 143, 145) 106, 187, 189, 883, 1108, 1293, 1299, 1460, 1544, 1545, 1815, 1896, 1898, 2586, 2587, 2588, 2680, 2948, 2949, 3453, 3454, 3455, 3456, 3501, 3505, 3817, 3818, 4152, 4153.

Correspondance:

N° 6 (Future Banque cantonale) 2486.

Divers:

N° 14 (Vœux de santé) 1674.
N° 18 (Rapport de gestion de la FAG) 741.
N° 20 (Difficultés à présenter le budget 1993) 274.
N° 22 (150e de l'autonomie communale) 112.
N° 23 (Emprunts de la Ville de Genève) 698, 2594.
N° 29 (Rapport des experts) 1674.
N° 31 (Société d'exploitation du Casino de Genève) 1467, 1483.
N° 37 (Félicitations à la conseillère fédérale Ruth Dreifuss) 2982.
N° 39 (Communication concernant les résultats de l'exercice 1992) 2982.

RUMO, Pierre (T):

Propositions et rapports:

N° 91 (Régime des zones de construction îlot Moulins-Raichlen) 58, 75.
N° 92 (PLQ aux Minoteries) 58.

N° 138 (PLQ au plateau de Frontenex) 1806.
N° 153 (PLQ à la rue Michel-Servet) 2381.
N° 154 A (Economie touristique) 1836.
N° 160 A (Règlement sur les adjudications) 1846, 1853.
N° 175 (Cinéma Manhattan) 2473.
N° 193 (PLQ au lieu-dit les Falaises) 3947, 3954.
N° 222 (PLQ à l'avenue Blanc) 4053.

Motions:

N° 1028 (Cheminements piétonniers) 1321.
N° 1060 (Répertoire des subventions et allocations) 159.
N° 1061 (Musée d'ethnographie) 172, 182.
N° 1076 (Indemnisation des promoteurs des Minoteries) 49.
N° 1077 (Economie touristique) 680.
N° 1083 (Quai Charles-Page) 1056, 1062.
N° 1095 (Rue de Berne) 1432.
N° 1097 (Engagement des cadres de la Ville) 1443.
N° 1105 (Cinéma Manhattan) 1376, 1626, 1633.
N° 1112 (Arcades vides) 1663, 2539.
N° 1116 (Saint-Gervais) 2574.
N° 1119 (Baux d'insertion pour jeunes entreprises) 2525, 2928, 2934.
N° 1132 (Alhambra) 3269, 3275, 3281, 3287.
N° 1134 (Maison de l'Europe) 3336.

Résolutions:

N° 5011 (Cinéma Manhattan) 1633.
N° 5015 (Banque cantonale de Genève) 2960, 2969.
N° 5016 (Banque cantonale de Genève) 3451.
N° 5017 (Suisses et étrangers: tous citoyens municipaux) 3501, 4137, 4142, 4143.

Questions orales:

N° 118 (Suppression de la boîte à idées) 2680, 2681.

SAVARY, Guy (DC):

Propositions et rapports:

N° 91 (Régime des zones de construction îlot Moulins-Raichlen) 75, 77.
N° 113 (Travaux dans divers bâtiments publics) 1732, 1754.

N° 130 A (Fermeture de la rue des Gares) 778.
N° 134 (Demi-groupe scolaire à la rue Micheli-du-Crest) 2642.
N° 136 (Budget 1993) 2251.
N° 161 (Villa Freundler) 1891.
N° 174 A2/B (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 3058.
N° 176 A (Tour Blavignac) 2686, 2696, 2702, 2715.
N° 194 (Tour Blavignac) 2945, 3194, 3195, 3199, 3220.
N° 208 A (Villa Freundler) 3959.
N° 215 A (Patrouilleuses scolaires) 3971, 3985.

Motions:

N° 165 (Plaine de Plainpalais) 992.
N° 368 (Terrains des Minoteries) 1335.
N° 408 (Traversée de la rade) 1338.
N° 1015 (Tour Blavignac) 641, 660.
N° 1064 (Réouverture du parc Freundler) 223, 224.
N° 1076 (Indemnisation des promoteurs des Minoteries) 43.
N° 1083 (Quai Charles-Page) 1060.
N° 1104 (Entretien des logements municipaux) 1376, 1611, 1619.
N° 1115 (Nouvelle méthode d'étude du budget) 2300, 2564, 2571.

Résolutions:

N° 5009 (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 1098.

Interpellations:

N° 704 (Plaine de Plainpalais) 992.

Divers:

N° 38 (Parlement des jeunes) 2975.

SCHAEFER, Mme Adonise (HP):

Questions écrites:

N° 1230 (Abribus ligne N° 3) 1292.

SCHÄR, Jacques (DC):

Postulats:

N° 69 (Avenir fiscal de notre commune) 16, 18.

SCHLEMMER, Mme Irène (PEG):

Propositions et rapports:

N° 176 A (Tour Blavignac) 2686.

Motions:

N° 1015 (Tour Blavignac) 641.
N° 1064 (Réouverture du parc Freundler) 223, 224.
N° 1071 (Halte aux expulsions) 989.
N° 1076 (Indemnisation des promoteurs des Minoteries) 39, 50.

Correspondance:

N° 1 (Démission) 3.

SCHNEIDER-RIME, Mme Jeannette (S):

Propositions et rapports:

N° 136 (Budget 1993) 2119.
N° 192 (Subventionnement de la crèche des Bastions) 3943.

Motions:

N° 324 (Terre-plein de l'Ile) 1325.
N° 1066 (Allocations sociales municipales) 235, 240, 241.
N° 1080 (Engagement d'apprentis par la Ville) 1044.
N° 1092 (Groupe des Genêts) 876, 1409, 1411.
N° 1129 (Jour de fermeture des musées) 3492.
N° 1135 (Blanchisserie du Service social) 3866.

Questions écrites:

N° 2053 (Association des Tilleuls) 2975.

SORAGNI, Antonio (PEG):

Propositions et rapports:

N° 136 (Budget 1993) 2128, 2184, 2221.
N° 159 (Commission du personnel) 1663, 1937, 1946.
N° 174 A2/B (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 3085.
N° 197 A (Victoria Hall) 3315.
N° 220 A (Travaux à la Comédie) 4008.

Motions:

N° 1074 (Accès au centre sportif de Varembé) 1037.
N° 1088 (Audit au Grand Théâtre) 1364.
N° 1103 (Pour un assouplissement des PLQ) 1913, 1918.
N° 1105 (Cinéma Manhattan) 1376, 1626, 1633.
N° 1107 (Accès démocratique à la culture) 1924.
N° 1118 (Département des affaires culturelles) 2489, 2493.
N° 1124 (Travaux à la Comédie) 2865, 3175, 3185, 3187.
N° 1125 (Travaux à la Comédie) 3185.
N° 1130 (Médiations sociales) 3149, 3864.
N° 1131 (Plan quadriennal pour le Grand Théâtre) 3499.
N° 1140 (Action culturelle pour les jeunes) 4120.

Résolutions:

N° 5011 (Cinéma Manhattan) 1633.
N° 5012 (Département des affaires culturelles) 2507.

Questions orales:

N° 103 (Festival Archipel) 1762, 1814.

Elections:

N° 1 (Prestation de serment) 277.

SORMANNI, Daniel (S):

Propositions et rapports:

N° 196 A (Cours de la Protection civile) 3293, 3294.

Motions:

N° 242 (Echanges d'appartements) 3158.
N° 315 (Règlement sur les adjudications) 1846.
N° 398 (Règlement sur les adjudications) 1846.
N° 1135 (Blanchisserie du Service social) 3873.

Elections:

N° 1 (Prestation de serment) 3240.

SOTTAS, François (T):

Propositions et rapports:

N° 111 (PLQ au boulevard de la Cluse) 595.
N° 112 A (Réfection de la rue de Rive) 140.

N° 131 (PLQ à la rue de Villereuse) 908, 912, 1782.
N° 132 (PLQ à l'avenue d'Aïre) 1217.
N° 142 (PLQ au chemin de la Chevillarde) 1860.
N° 165 (SDQ La Forêt) 3524, 3538, 3550.
N° 167 (PLQ à l'avenue Riant-Parc) 3603.
N° 168 (PLQ à la route de Meyrin) 3610.
N° 195 (PLQ au lieu-dit Croix Bois-Gentil) 3362.
N° 210 A (SDQ et PLQ au Mervelet) 3596.

Motions:

N° 1070 (Circulation aux Pâquis) 1014.
N° 1080 (Engagement d'apprentis par la Ville) 1044.
N° 1087 (Sécheron sans vie) 486, 1079, 1083.
N° 1113 (PLQ à Villereuse) 1779.

Questions écrites:

N° 2013 (Droit de superficie à la SCHG) 877.

SOUTTER, Mme Andrienne (S):

Propositions et rapports:

N° 365 A (Commission de l'aménagement et de l'environnement) 280.
N° 119 (Cession gratuite au chemin des Colombettes) 1769.
N° 163 (Acquisition de la SI avenue Weber) 3513.
N° 201 A (Stationnement favorable aux habitants) 3349, 3353.
N° 220 A (Travaux à la Comédie) 4008.

Motions:

N° 130 (Zone piétonne des Rues-Basses/place Longemalle) 1287.
N° 298 (Sécurité des mini-piétons dans la Vieille-Ville) 1323, 1324.
N° 348 (Minibus à la Jonction) 1331, 1332.
N° 356 (Problème énergétique des bâtiments scolaires) 1333.
N° 1003 (Zone piétonne des Rues-Basses/place Longemalle) 1287.
N° 1063 (Propreté des chiens en ville) 211, 213, 220, 223.
N° 1071 (Halte aux expulsions) 989.
N° 1078 (Genève, berceau de la Croix-Rouge) 103, 989.
N° 1083 (Quai Charles-Page) 104, 1054, 1063.
N° 1123 (Facilitons la vie des composteurs motivés) 3173.

N° 1124 (Travaux à la Comédie) 2865, 3175, 3179, 3180, 3186, 3187.
N° 1125 (Travaux à la Comédie) 3179, 3180, 3186.

Interpellations:

N° 7033 (Fraudes et déductions fiscales) 1018, 1419, 1420, 3149.

Questions écrites:

N° 2014 (Gare Cornavin: accès Montbrillant) 337.

Elections:

N° 3 (Bureau du Conseil municipal) 12.

SPIELMANN, Mme Marie-France (T):

Propositions et rapports:

N° 103 (Comptes rendus 1991) 1163, 1198.
N° 121 A (Création d'un conseil culturel intercommunal) 530.
N° 136 (Budget 1993) 863, 1989, 2075, 2093, 2293.
N° 159 (Commission du personnel) 1663, 1937, 1946.
N° 201 A (Stationnement favorable aux habitants) 3349.
N° 204 (Comptes rendus 1992) 3794.
N° 220 A (Travaux à la Comédie) 4008.

Motions:

N° 135 (Achat d'une parcelle aux Charmilles) 989.
N° 1071 (Halte aux expulsions) 989.
N° 1085 (Politique dynamique dans les musées) 186, 1064, 1067.
N° 1118 (Département des affaires culturelles) 2489, 2493.
N° 1121 (Remplacement des conseillers municipaux) 2585, 2935, 2938, 2944.
N° 1124 (Travaux à la Comédie) 2865, 3175, 3176, 3180, 3186, 3187.
N° 1125 (Travaux à la Comédie) 3176, 3180, 3186.
N° 1141 (Salman Rushdie) 4151.

Postulats:

N° 3002 (Politique dynamique dans les musées) 1067, 1068.

SPOERRI, Mme Micheline (L):

Propositions et rapports:

N° 97 (12e Programme financier quadriennal) 398, 419.
N° 103 (Comptes rendus 1991) 1149, 1195, 1309, 1313.
N° 113 (Travaux dans divers bâtiments publics) 2633.
N° 136 (Budget 1993) 1956, 2088.
N° 158 (Rénovation de l'immeuble 10, rue de la Chapelle) 2670.
N° 173 A (Recettes au Service des sports) 2354.

Motions:

N° 1057 (Subventions) 151.
N° 1091 (Victoria Hall) 1409.

TORNARE, Manuel (S):

Propositions et rapports:

N° 133 (PLQ au chemin de la Chevillarde) 1229.
N° 136 (Budget 1993) 2209, 2221.
N° 167 (PLQ à l'avenue Riant-Parc) 3598, 3603.
N° 176 A (Tour Blavignac) 2686, 2710.
N° 197 A (Victoria Hall) 3317.
N° 209 (Salle polyvalente à Palexpo) 3425, 3431.
N° 220 A (Travaux à la Comédie) 4008.
N° 222 (PLQ à l'avenue Blanc) 4058.

Motions:

N° 130 (Zone piétonne des Rues-Basses/place Longemalle) 1287, 1288.
N° 143 (Locaux pour les théâtres) 990, 991.
N° 1003 (Zone piétonne des Rues-Basses/place Longemalle) 1287, 1288.
N° 1015 (Tour Blavignac) 641.
N° 1057 (Subventions) 149, 150, 156, 157.
N° 1083 (Quai Charles-Page) 104, 1054, 1062, 1063.
N° 1098 (Salle polyvalente «Zénith») 1103, 1446, 1451.
N° 1105 (Cinéma Manhattan) 1376, 1626, 1633.
N° 1107 (Accès démocratique à la culture) 1459, 1659, 1921, 1925, 1926.
N° 1124 (Avenir de la Comédie) 2865, 3175, 3187.
N° 1139 (Cimetière pour musulmans et israélites) 4120.

Résolutions:

N° 5011 (Cinéma Manhattan) 1633.

Interpellations:

N° 7029 (Halles de Rive) 487, 1068, 1069, 1072, 1075, 1076.
N° 7030 (Surfaces murales pour la peinture) 487, 1076, 1077, 1078.
N° 7031 (Gaine technique des Rues-Basses) 487, 1079.
N° 7052 (Maintien des organisations internationales) 2300, 2539, 2928.

Questions écrites:

N° 2005 (Fête de la musique) 339.
N° 2051 (Organisations internationales à Genève) 2946.

Questions orales:

N° 85 (Locaux du Grand Casino) 1293.

Divers:

N° 7 (Règlement du Conseil municipal) 397.
N° 31 (Société d'exploitation du Casino de Genève) 1482.

TORTI, Francesco (V):

Motions:

N° 407 (Effectifs des Services d'architecture) 1575.

VAISSADE, Alain, conseiller administratif:

Propositions et rapports:

N° 365 A (Commission de l'aménagement et de l'environnement) 280, 288, 290, 346, 347.
N° 113 (Travaux dans divers bâtiments publics) 2634.
N° 118 (Microscope du Muséum d'histoire naturelle) 631, 635.
N° 121 A (Création d'un conseil culturel intercommunal) 502, 531, 534.
N° 124 A (Pour un usage libre des musées) 565.
N° 136 (Budget 1993) 2185, 2189, 2191, 2192, 2194, 2200, 2204, 2207, 2210, 2212, 2216, 2223, 2232.
N° 174 A2/B (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 3092.

N° 186 (Budget du Grand Théâtre) 2863.
N° 197 A (Victoria Hall) 3320.
N° 200 (Subvention du CARAR) 3485, 3488.
N° 201 A (Stationnement favorable aux habitants) 3349.
N° 224 (Remplacement d'un bibliobus) 4090, 4093, 4095, 4096, 4128, 4130.

Motions:

N° 368 (Terrains des Minoteries) 1335.
N° 389 (Cour Saint-Pierre sans parking) 1337.
N° 1061 (Musée d'ethnographie) 179, 190.
N° 1077 (Economie touristique) 686.
N° 1085 (Politique dynamique dans les musées) 1066.
N° 1088 (Audit au Grand Théâtre) 1371.
N° 1091 (Victoria Hall) 1104, 1406.
N° 1093 (Itinéraires touristiques) 1416.
N° 1105 (Cinéma Manhattan) 1633.
N° 1108 (La SIP) 1639.
N° 1124 (Travaux à la Comédie) 3182.
N° 1125 (Travaux à la Comédie) 3182.

Résolutions:

N° 5007 (Commission de l'aménagement et de l'environnement) 280, 288, 290.
N° 5012 (Département des affaires culturelles) 2515, 2516, 2522.

Interpellations:

N° 7030 (Surfaces murales pour la peinture) 1077.
N° 7053 (Musée des instruments anciens de musique) 3882.
N° 7061 (Exécution du budget municipal) 4146.

Questions écrites:

N° 2018 (Conseiller(ère) littéraire honoraire) 104.

Réponses aux questions orales: (N°s 84, 94, 98, 113, 114, 123, 138) 1107, 1377, 1466, 1664, 2676, 2677, 3328, 3507.

Divers:

N° 6 (Décès de M. Charles Goerg) 3158.
N° 9 (Nomination dans l'administration municipale) 4126.
N° 14 (Vœux de santé) 1674.
N° 22 (Fête de la musique) 122, 191.

VERNET-BAUD, Mme Renée (L):

Questions orales:

N° 112 (Etendue des dégâts causés par l'échelle des pompiers) 2595.

VORLET, Bernard (S):

Motions:

N° 350 (PLQ à la rue Barton) 1332.

WALDIS, André (PEG):

Propositions et rapports:

N° 95 (Quai Turrettini) 123.

Motions:

N° 1061 (Musée d'ethnographie) 169, 185.
N° 1076 (Indemnisation des promoteurs des Minoteries) 39, 50.
N° 1088 (Audit au Grand Théâtre) 580, 1358, 1374.

Correspondance:

N° 1 (Démission) 699.

DE WECK, Bertrand (PEG):

Propositions et rapports:

N° 365 A (Commission de l'aménagement et de l'environnement) 289.
N° 89 (Budget du Grand Théâtre) 325, 393.
N° 91 (Régime des zones de construction îlot Moulins-Raichlen) 62, 63.
N° 92 (PLQ aux Minoteries) 62, 63.
N° 97 (12e Programme financier quadriennal) 419.
N° 103 (Comptes rendus 1991) 1196, 1306, 1307.
N° 109 A (Collaboration entre la Ville et les milieux de l'économie) 133.
N° 116 A (Problèmes d'accès à l'école des Allières) 482, 483.
N° 122 (PLQ au boulevard Saint-Georges) 628.

N° 124 A (Pour un usage libre des musées) 554.
N° 128 (PLQ au parc Moillebeau) 1205.
N° 131 (PLQ à la rue de Villereuse) 908, 909, 1787.
N° 136 (Budget 1993) 869, 2105, 2148, 2162, 2268.
N° 151 (TPG dans le quartier de l'Hôpital) 1655.
N° 154 A (Economie touristique) 1838, 1846.
N° 163 (Acquisition de la SI avenue Weber) 3519.
N° 174 A2/B (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 3082, 3083, 3084, 3095.
N° 201 A (Stationnement favorable aux habitants) 3355.
N° 204 (Comptes rendus 1992) 3795.
N° 209 (Salle polyvalente à Palexpo) 3422, 3431.
N° 221 (Rénovations dans diverses écoles) 4080.

Motions:

N° 130 (Zone piétonne des Rues-Basses/place Longemalle) 1287, 1288.
N° 194 (Cheminement piétonnier à la Grande-Fin) 997.
N° 371 (Composante environnement) 1336, 1337.
N° 1003 (Zone piétonne des Rues-Basses/place Longemalle) 1287.
N° 1060 (Répertoire des subventions et allocations) 167.
N° 1061 (Musée d'ethnographie) 169, 177, 183, 185.
N° 1070 (Circulation aux Pâquis) 1014.
N° 1076 (Indemnisation des promoteurs des Minoteries) 39, 42, 45, 50.
N° 1077 (Economie touristique) 678.
N° 1079 (Des chemins, pas du bitume) 103.
N° 1090 (Victoria Hall) 1402.
N° 1097 (Engagement des cadres de la Ville) 1441, 1445.
N° 1110 (Police municipale et patrouilleuses scolaires) 1619, 1936.
N° 1113 (PLQ à Villereuse) 1779.
N° 1116 (Saint-Gervais) 2575.
N° 1118 (Département des affaires culturelles) 2489, 2493.
N° 1126 (Investissement immobilier) 3189.
N° 1129 (Jour de fermeture des musées) 3494.
N° 1134 (Maison de l'Europe) 3336, 3338, 3474.

Résolutions:

N° 5007 (Commission de l'aménagement et de l'environnement) 289.
N° 5008 (Creys-Malville) 484, 485, 661.

N° 5009 (Groupe scolaire dans le parc Vermont) 1093.
N° 5012 (Département des affaires culturelles) 2514.
N° 5015 (Banque cantonale de Genève) 2957.
N° 5017 (Suisses et étrangers: tous citoyens municipaux) 4141.

Interpellations:

N° 7027 (Horloge fleurie) 104, 1038, 1039, 1040.

WICKY, Mme Nelly (T):

Motions:

N° 356 (Problème énergétique des bâtiments scolaires) 1333.

WINET, René (R):

Propositions et rapports:

N° 56 A/B (Alhambra) 3273.
N° 112 A (Réfection de la rue de Rive) 139.
N° 136 (Budget 1993) 2234.
N° 212 A (Glaces universelles) 3962, 3965.

Motions:

N° 1063 (Propreté des chiens en ville) 215.
N° 1086 (Pour le maintien du Restaurant Z) 667.

Interpellations:

N° 7029 (Halles de Rive) 1072.

Questions orales:

N° 120 (Statue à la place du Rhône) 2946, 2947, 3501, 4153.
N° 142 (Chantier rues de la Servette-Carteret) 4151.

WISARD, Alexandre (PEG):

Motions:

N° 205 (Réduction des eaux usées) 999.
N° 298 (Sécurité des mini-piétons dans la Vieille-Ville) 1323.

WITSCHI BAURAUD, Mme Eléonore (T):

Propositions et rapports:

N° 131 (PLQ à la rue de Villereuse) 911.
N° 208 A (Villa Freundler) 3960.

Motions:

N° 1064 (Réouverture du parc Freundler) 223, 224.
N° 1071 (Halte aux expulsions) 989.
N° 1078 (Genève, berceau de la Croix-Rouge) 103, 989.
N° 1092 (Groupe des Genêts) 876, 1409, 1411.
N° 1109 (Maison Freundler) 1619, 1928, 1930, 1936.

Résolutions:

N° 5008 (Creys-Malville) 484, 485, 661.

Interpellations:

N° 7039 (Immeubles de la Ville inoccupés) 1104, 1458, 1577.

Questions orales:

N° 96 (Logements inoccupés en Ville de Genève) 1460.
N° 125 (Horloge fleurie) 3153.

ZAUGG, Christian (S):

Propositions et rapports:

N° 56 A/B (Alhambra) 3245, 3271.
N° 118 (Microscope du Muséum d'histoire naturelle) 632.
N° 136 (Budget 1993) 2272, 2273, 2274.
N° 165 (SDQ La Forêt) 3538.
N° 198 A (Trop de bruit à Plainpalais) 3347.
N° 215 A (Patrouilleuses scolaires) 3986.

Motions:

N° 1066 (Allocations sociales municipales) 235, 240, 241.
N° 1118 (Département des affaires culturelles) 2489, 2493.
N° 1127 (Une petite action facile) 3479.

Résolutions:

N° 538 (Palais Eynard, mairie de Genève) 187, 188, 338, 339.

Interpellations:

N° 7040 (Patrouilleuses scolaires) 1289, 1608, 1609.

Divers:

N° 14 (Félicitations) 26.

ZIEGLER, Marco (S):

Propositions et rapports:

N° 56 A/B (Alhambra) 3269, 3270.
N° 107 (Congé spécial aux fonctionnaires) 198, 204.
N° 111 (PLQ au boulevard de la Cluse) 600.
N° 128 (PLQ au parc Moillebeau) 1204.
N° 132 (PLQ à l'avenue d'Aïre) 1220.
N° 133 (PLQ au chemin de la Chevillarde) 1225, 1315.
N° 138 (PLQ au plateau de Frontenex) 1798, 1804, 1906.
N° 159 (Commission du personnel) 1663, 1937, 1945, 1946.
N° 189 A (Les crèches comme prolongement de l'habitat) 3111.

Motions:

N° 1028 (Cheminements piétonniers) 1321.
N° 1062 (Egalité hommes femmes à la CAP) 204, 205, 209, 210, 3159.
N° 1083 (Quai Charles-Page) 104, 1054, 1055, 1063.
N° 1103 (Pour un assouplissement des PLQ) 1915.
N° 1121 (Remplacement des conseillers municipaux) 2585, 2935, 2936, 2942, 2944.
N° 1130 (Médiations sociales) 3149, 3864.
N° 1132 (Alhambra) 3269, 3275, 3278, 3287.

Résolutions:

N° 5017 (Suisses et étrangers: tous citoyens municipaux) 3501, 4137, 4138, 4143.

ZWAHLEN, Guy (R):

Propositions et rapports:

N° 92 (PLQ aux Minoteries) 36.

Questions écrites:

N° 2012 (Remplacement du matériel des pompiers) 21.

Correspondance:

N° 1 (Démission) 3.

XV. Table des séances

Cette table contient la date des séances du Conseil municipal de l'année, précédée du numéro du *Mémorial* correspondant, et suivie du numéro de page y relative.

1. Mardi 2 juin 1992 (après-midi) 1
2. Mardi 2 juin 1992 (soir) 25
3. Mercredi 3 juin 1992 (après-midi) 109
4. Mardi 16 juin 1992 (après-midi) 121
5. Mardi 16 juin 1992 (soir) 197
6. Mardi 23 juin 1992 (après-midi) 253
7. Mardi 23 juin 1992 (soir) 345
8. Mercredi 24 juin 1992 (après-midi) 493
9. Mercredi 24 juin 1992 (soir) 589
10. Mardi 15 septembre 1992 (après-midi) 697
11. Mardi 15 septembre 1992 (soir) 889
12. Mercredi 16 septembre 1992 (après-midi) 1025
13. Mercredi 16 septembre 1992 (soir) 1053
14. Mardi 6 octobre 1992 (après-midi) 1113
15. Mardi 6 octobre 1992 (soir) 1305
16. Mercredi 7 octobre 1992 (après-midi) 1385
17. Mercredi 7 octobre 1992 (soir) 1425
18. Mardi 3 novembre 1992 (après-midi) 1465
19. Mardi 3 novembre 1992 (soir) 1553
20. Mercredi 4 novembre 1992 (après-midi) 1625
Mercredi 18 novembre 1992 (naturalisations) 1665
21. Mardi 1er décembre 1992 (après-midi) 1673
22. Mardi 1er décembre 1992 (soir) 1765
23. Mercredi 2 décembre 1992 (après-midi) 1817
24. Mercredi 2 décembre 1992 (soir) 1905
25. Samedi 19 décembre 1992 (matin) 1953
26. Samedi 19 décembre 1992 (matin) 2113
27. Samedi 19 décembre 1992 (après-midi) 2137
28. Samedi 19 décembre 1992 (après-midi) 2181
29. Samedi 19 décembre 1992 (soir) 2229
Dimanche 20 décembre 1992 2292

Séances

30. Mardi 19 janvier 1993 (après-midi) 2305
31. Mardi 19 janvier 1993 (soir) 2485
32. Mercredi 20 janvier 1993 (après-midi) 2529
33. Mardi 23 février 1993 (après-midi) 2593
34. Mardi 23 février 1993 (soir) 2685
35. Mercredi 24 février 1993 (après-midi) 2869
36. Mercredi 3 mars 1993 (après-midi) 2953
37. Mardi 16 mars 1993 (après-midi) 2981
38. Mardi 16 mars 1993 (soir) 3081
39. Mercredi 17 mars 1993 (après-midi) 3157
40. Mercredi 17 mars 1993 (soir) 3217
Mercredi 17 mars 1993 (naturalisations) 3232
41. Mardi 20 avril 1993 (après-midi) 3237
42. Mardi 20 avril 1993 (soir) 3333
43. Mercredi 21 avril (après-midi) 3461
44. Mardi 4 mai 1993 (après-midi) 3509
45. Mardi 4 mai 1993 (soir) 3569
Mardi 4 mai 1993 (naturalisations) 3819
46. Mercredi 5 mai 1993 (après-midi) 3825
47. Mardi 25 mai 1993 (après-midi) 3889
48. Mardi 25 mai 1993 (soir) 4001
49. Mercredi 26 mai 1993 (après-midi) 4125
50. Table des matières 4157